Quatre-vingt-onzième année. — N° 69. Le Numéro: 100 francs. Dimanche 22 Mars 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P.: 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend: les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL** { Avis et rapports; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION: 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél.: LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-442 du 21 mars 1959 portant règlement d'administration publique et fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement (p. 3410).

Arrêté du 21 mars 1959 relatif à l'ouverture des concours d'entrée à l'école nationale d'administration de 1959 et fixant certaines modalités d'application du décret n° 58-1249 du 13 décembre 1958 en ce qui concerne l'organisation et la discipline de ces concours (p. 3411).

Arrêté du 21 mars 1959 relatif aux programmes des matières d'épreuves des concours d'entrée à l'école nationale d'administration (p. 3413).

Affaires algériennes.

Décrets du 16 mars 1959 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3417).

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêté du 11 mars 1959 fixant le nombre d'ingénieurs des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer susceptibles d'être promus à la hors-classe en 1959 (p. 3417).

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement, nomination, titularisation, détachement, reconstitution de carrière administrative et admission à la retraite:

Agriculture (p. 3417).

Génie rural (p. 3417).

Géologues (p. 3417).

Vétérinaires (p. 3417).

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Arrêté du 12 mars 1959 relatif à l'importation dans les départements sahariens, en franchise des droits de douane, de marchandises qui bénéficient de l'exonération de la taxe unique globale à la production (p. 3417).

Arrêté du 16 mars 1959 relatif à la tutelle des syndicats de communes dans les départements des Oasis et de la Saoura (p. 3418).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté portant admission à la retraite (greffiers) (p. 3418).

Décisions de justice: Officiers publics et ministériels (additif) (p. 3418).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret portant reclassement de contrôleurs civils du Maroc (rectificatif) (p. 3418).

Arrêtés portant intégrations (administration centrale) (p. 3418).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 21 mars 1959 portant promotions et détachement (administration préfectorale) (p. 3418).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 17 mars 1959 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3419).

Décrets du 17 mars 1959 portant concession de la médaille militaire et rectificatif (p. 3419).

Décrets du 21 mars 1959 portant promotions, nominations, affectation, mise en disponibilité et admission au bénéfice du congé définitif du personnel navigant d'officiers généraux de l'armée de l'air (active et réserve) (p. 3419).

Décret portant délégations de signature (rectificatif) (p. 3420).

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 3420).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-443 du 19 mars 1959 portant approbation du troisième plan de modernisation et d'équipement (p. 3421).

Décret du 21 mars 1959 portant renouvellement des fonctions d'un membre de la cour de discipline budgétaire (p. 3499).

Arrêté portant assainissement du marché du rhum (rectificatif) (p. 3499).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêtés portant attribution de fonctions (enseignement du premier degré) (p. 3499).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 9 mars 1959 portant déclassement du tronçon Flers—Leers de la ligne n° 2 Lille—Leers du réseau départemental de tramways du Nord et approbation d'une convention relative au même objet (p. 3500)

Décret n° 59-444 du 14 mars 1959 portant modification de la loi n° 51-570 du 20 mai 1951 concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général (p. 3500).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Arrêtés du 13 mars 1959 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 3500).

Arrêté portant nomination (Régie autonome des pétroles) (p. 3500).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 20 mars 1959 relatif au prix de soutien des graines de lin de la campagne 1959-1960 (p. 3500).

Arrêtés portant nominations, mise en disponibilité et en congé de longue durée, radiations et rapportant et annulant les dispositions de précédents arrêtés (eaux et forêts) (p. 3501).

Liste générale de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 506 du code rural (quarante-huitième liste) et rectificatif (p. 3502).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 16 mars 1959 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 3520).

Arrêtés du 16 mars 1959 approuvant des additifs aux statuts de caisses de retraites et d'institutions de prévoyance (p. 3520).

Arrêtés portant intégrations (administration centrale) (p. 3520).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 16 mars 1959 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable à certains emplois relevant de l'institut national d'hygiène (p. 3520).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 21 mars 1959 instituant un délai pour le dépôt des demandes d'indemnité présentées au titre de l'article 6 (7°) de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 (p. 3521).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 16 mars 1959 relatif à la date du concours pour le recrutement d'experts vérificateurs des services de l'appareillage du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (p. 3521).

Naturalisations et réintégrations (p. 3522).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et exportateurs de produits relevant de la Communauté économique européenne (p. 3533).

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs élèves des douanes et droits indirects (p. 3533).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance de postes de médecin directeur des sanatoriums publics de la Trouhande, à Dijon (Côte-d'Or), et de la Guiche (Saône-et-Loire) (p. 3533).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Avis relatif au concours pour le recrutement d'experts vérificateurs des services de l'appareillage du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (p. 3533).

Annonces (p. 3534).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Feuille 9.

Rapport sur la gestion financière des services des postes, télégraphes et téléphones (année 1957) (p. 97).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-242 du 21 mars 1959 portant règlement d'administration publique et fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires et notamment son article 3;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont, aux termes de l'article 3 de l'ordonnance du 4 février 1959, des emplois supérieurs laissés à la décision du Gouvernement en ce qui concerne tant la nomination que la cessation de fonctions les emplois suivants:

Dans toutes les administrations:

Commissaires généraux, hauts commissaires, commissaires, secrétaires généraux;

Directeurs généraux et directeurs d'administration centrale.

Auprès du Premier ministre:

Secrétaire général du Gouvernement;

Délégué général du Gouvernement en Algérie, secrétaire général de l'administration en Algérie, secrétaires généraux régionaux, directeurs généraux et directeurs à la délégation générale.

Au ministère des affaires étrangères:

Chefs titulaires de mission diplomatique ayant rang d'ambassadeurs.

Au ministère de l'intérieur:

Préfets;

Secrétaires généraux des préfectures de la Seine et de police, et, sans préjudice de l'application des textes en vigueur fixant les conditions de leur nomination, inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire et chef du service de l'inspection générale de l'administration.

Au ministère de l'éducation nationale:

Sans préjudice de l'application des textes en vigueur fixant les conditions de leur nomination, recteurs d'académie.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent sont également applicables aux représentants du Gouvernement dans les territoires d'outre-mer.

Art. 3. — Le décret n° 49-1036 du 20 juillet 1949 est abrogé.

Art. 4. — Les ministres sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
JACQUES SOUSTELLE.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Le ministre de l'intérieur,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Ouverture des concours d'entrée à l'école nationale d'administration de 1959 et modalités d'application du décret n° 58-1249 du 13 décembre 1958 en ce qui concerne l'organisation et la discipline de ces concours.

Le Premier ministre,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique, modifiée par la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946;

Vu l'ordonnance n° 59-294 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 58-1249 du 13 décembre 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux concours d'entrée et au régime des études à l'école nationale d'administration et notamment le titre Ier;

Vu le décret n° 59-310 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics, à l'organisation des comités médicaux et au régime des congés des fonctionnaires;

Après avis du conseil d'administration de l'école nationale d'administration,

Arrête:

Art. 1er. — Deux concours d'entrée à l'école nationale d'administration seront ouverts en 1959 aux candidats remplissant les conditions fixées à l'article 1er et aux articles 2 ou 13 du décret du 13 décembre 1958 susvisé.

Art. 2. — En dehors des diplômes mentionnés à l'article 2, paragraphe 1°, du décret du 13 décembre 1958 susvisé, la liste des autres diplômes ou certificats permettant de se présenter au premier concours demeure fixée, pour le concours de 1959, par l'arrêté du 3 février 1950 modifié.

Art. 3. — La quatrième épreuve d'admissibilité du premier concours portera, au choix du candidat, sur une des langues étrangères suivantes: allemand, anglais, arabe classique moderne, espagnol, italien, russe.

Pour la langue arabe seulement, les candidats pourront utiliser un dictionnaire.

Art. 4. — L'épreuve d'exercices physiques du premier et du second concours portera à la fois sur les courses à pied, le saut en hauteur, le grimper à la corde, le lancer du poids et la natation.

Le barème de notation de cette épreuve est donné en annexe au présent arrêté.

Si, par suite des conditions atmosphériques, les installations sportives étaient impraticables, certains des exercices ci-dessus indiqués pourraient être supprimés par décision du président des jurys après avis du représentant du haut commissariat à la jeunesse et aux sports chargé de l'organisation de cette épreuve.

Art. 5. — Chacune des épreuves orales facultatives de langues étrangères du premier concours aura une durée de quinze minutes et comprendra une version, un thème et une conversation. Pour l'arabe classique moderne, l'épreuve comprendra seulement une version et un thème.

L'interrogation orale facultative du premier concours visée au 3° de l'article 7 du décret du 13 décembre 1958 aura une durée de quinze minutes.

Les conditions d'organisation et de notation des épreuves facultatives de pilotage d'avion ou de planeur ou de descente en parachute du premier concours demeurent fixées par l'arrêté du 5 juin 1953.

Art. 6. — L'épreuve facultative de langue du second concours portera au choix du candidat sur une des langues étrangères suivantes: allemand, anglais, arabe classique moderne, espagnol, italien, russe.

Pour la langue arabe seulement, les candidats pourront utiliser un dictionnaire.

Art. 7. — Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 22, 23, 24 et 25 septembre 1959 pour le premier concours et les 22, 23 et 24 septembre 1959 pour le second concours.

Elles se dérouleront dans les centres suivants, au choix du candidat: Paris, Alger, Dakar, Saigon et Strasbourg.

Les épreuves d'admission auront lieu à Paris dans les locaux de l'école nationale d'administration.

Les candidats seront convoqués individuellement pour les épreuves; toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Art. 8. — Les demandes d'admission aux concours devront être adressées le 30 mai 1959 au plus tard au directeur de l'école nationale d'administration. Les candidats pourront soit les envoyer par pli recommandé, soit les déposer au secrétariat général de l'école nationale d'administration qui les recevra chaque jour ouvrable entre 9 heures et 12 heures et en délivrera reçu.

Les pièces suivantes, à l'exception de la justification des diplômes et certificats exigés qui pourra être produite le 25 juillet au plus tard, devront être jointes à ces demandes qui seront établies sur des imprimés dont le modèle sera fixé par l'école nationale d'administration:

1° Un extrait d'acte de naissance ayant moins de trois mois de date;

2° Un certificat de nationalité pour les candidats qui n'auront pas la qualité de fonctionnaire titulaire;

3° Un extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date (bulletin n° 3);

4° Pour les candidats du premier concours, une copie certifiée conforme des diplômes ou certificats exigés ou, pour ceux d'entre eux qui feraient acte de candidature au titre du 2° de l'article 2 du décret du 13 décembre 1958 et qui ne seraient pas titulaires d'un de ces diplômes ou certificats, une attestation de l'autorité compétente indiquant les études supérieures effectuées et les résultats obtenus.

Les candidats au second concours devront également fournir copie certifiée conforme de leurs diplômes;

5° Pour les candidats au premier concours au titre du paragraphe 2° de l'article 2 du décret du 13 décembre 1958 et pour les candidats au second concours un état des services civils accomplis. Cet état devra être établi, sur un imprimé dont le modèle sera fixé par l'école nationale d'administration, par l'autorité investie du pouvoir de nomination. Un état des services devra être fourni pour chacune des administrations auxquelles a appartenu le candidat;

6° Un état signalétique et des services militaires ou une copie certifiée conforme de ce document ou, pour ceux qui n'auront pas effectué leur service militaire, une pièce attestant leur situation au regard des lois sur le recrutement de l'armée. Les candidats joindront éventuellement copie de leurs citations;

7° Un certificat médical établi, sur un imprimé dont le modèle sera fixé par l'école, par un médecin au choix du candidat;

8° Pour les candidats ressortissants de la loi du 31 mars 1919 qui désirent être dispensés de l'épreuve d'exercices physiques, une copie certifiée conforme du titre de pension ou du livret militaire;

9° Pour les candidats qui désirent bénéficier du recul de limite d'âge en tant que père ou mère de famille: fiche d'état civil tenant lieu de certificat de vie des enfants;

10° Quatre enveloppes timbrées à l'adresse du candidat.

Pour obtenir les imprimés nécessaires à l'établissement de la demande d'admission, des états de service et du certificat médical, les candidats devront s'adresser à l'école nationale d'administration.

Les candidats qui auront antérieurement fait acte de candidature à un concours d'entrée à l'école nationale d'administration ou aux épreuves de facilités de préparation sous le régime du décret du 20 octobre 1950 modifié seront tenus de présenter une demande d'admission dans les conditions fixées au premier alinéa du présent article. Ils seront, toutefois, dispensés de présenter les pièces indiquées aux paragraphes 2°, 4°, 6° et 8° si aucune modification n'est intervenue dans leur situation; ils seront également dispensés de fournir la pièce visée au 1° s'ils ne demandent pas le bénéfice du recul de limite d'âge en tant que père ou mère de famille. En ce qui concerne la pièce indiquée au 5°, ces candidats seront dis-

pensés de fournir à nouveau la justification des services accomplis dans des administrations auprès desquelles ils ne seront plus en fonctions.

Les candidats aux épreuves du 21 mars 1959 pour l'accès au cycle préparatoire au second concours et les stagiaires de ce cycle n'auront à présenter qu'une demande d'admission accompagnée de quatre enveloppes timbrées et éventuellement de la pièce indiquée ci-dessus au 8°.

Art. 9. — La surveillance des épreuves sera placée sous la responsabilité du directeur de l'école nationale d'administration ou de son délégué.

Art. 10. — Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute infraction au règlement du concours entraînera l'exclusion du concours, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions pénales prévues par la loi du 23 décembre 1901.

La même mesure pourra être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude.

Art. 11. — Lors des épreuves, il sera interdit, notamment, aux candidats :

1° D'introduire dans le lieu des épreuves tout document ou note quelconque ;

2° De communiquer entre eux ou de recevoir des renseignements de l'extérieur ;

3° De sortir de la salle sans autorisation du président des épreuves.

Les candidats devront se prêter aux surveillances et vérifications nécessaires.

Aucune sanction immédiate ne sera prise en cas de constatation de flagrant délit. Le surveillant responsable établira un rapport qu'il transmettra au jury.

Art. 12. — L'exclusion du concours sera prononcée par le jury complété par le directeur de l'école nationale d'administration ou son délégué.

Le jury pourra, en outre, proposer au Premier ministre l'interdiction temporaire ou définitive de se présenter à un concours ultérieur d'entrée à l'école nationale d'administration.

Aucune décision ne pourra être prise sans que l'intéressé ait été convoqué et mis en état de présenter sa défense.

Art. 13. — Les épreuves écrites des deux concours seront anonymes. Chaque composition sera corrigée par deux correcteurs au moins. Dans chaque concours les membres du jury apprécieront seuls la première épreuve d'admissibilité ; les autres épreuves écrites pourront être corrigées par des examinateurs spéciaux.

La première épreuve d'admission du premier concours ainsi que la deuxième épreuve d'admission du second concours seront notées par le président et les membres du jury. Les interrogations qui seront notées par un examinateur spécial le seront également par un membre du jury.

Art. 14. — Une note de 0 à 20 sera attribuée à chacune des épreuves. Chaque note sera multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenus à laquelle s'ajouteront éventuellement les points excédant la note 10 obtenus aux épreuves facultatives formera le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Art. 15. — Le jury de chaque concours appréciera souverainement, avant que soit levé l'anonymat des copies, le nombre de candidats à admettre aux épreuves d'admission.

Nul ne pourra être déclaré admissible ou admis, sauf décision motivée du jury, s'il lui a été attribué pour l'une des épreuves obligatoires autre que celle d'exercices physiques une note inférieure à 6.

Art. 16. — Ne pourront être admis que les candidats remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction publique et reconnus soit indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse ou poliomyélitique, soit définitivement guéris.

Pour être autorisé à faire acte de candidature, tout candidat devra fournir un certificat d'un médecin de son choix attestant qu'il satisfait aux conditions exigées à l'alinéa précédent.

Lors de leur entrée à l'école, les candidats reçus subiront les visites prévues à l'article 13 du décret du 14 février 1959 susvisé ; leur admission définitive sera subordonnée au résultat de ces visites ou, exceptionnellement, à celui de visites ultérieures, sans qu'en aucun état de cause le délai accordé puisse excéder un an.

Art. 17. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1959.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
PIERRE RACINE.

ANNEXE

Barème de l'épreuve d'exercices physiques.

Hommes.

NOTES	100 MÈTRES	1.000 MÈTRES	HAUTEUR (en mètres).	POIDS de 7,237 kg (en mètres).	GRIMPER (en mètres).	NATATION 50 mètres nage libre.
20	11" 8/10	2'50	1,65	11,50	11	38"
19	12"	2'53	1,60	11	10,50	40"
18	12" 2/10	2'56	1,55	10,50	10	42"
17	12" 4/10	3'	1,50	10	9	44"
16	12" 6/10	3'06	1,45	9,50	8	46"
15	12" 9/10	3'12	1,40	9	7	48"
14	13" 2/10	3'18	1,35	8,50	6	50"
13	13" 5/10	3'24	1,30	8	5	52"
12	13" 8/10	3'30	1,25	7,50	4	54"
11	14" 1/10	3'36	1,20	7	3,50	56"
10	14" 4/10	3'42	1,15	6,50	3	58"
9	14" 7/10	3'48	1,10	6	2,50	1'
8	15"	3'54	1,05	5,50	2	1'02"
7	15" 4/10	4'	1	5	1,75	1'06"
6	15" 8/10	4'06	0,95	4,50	1,50	1'10"
5	16" 2/10	4'12	0,90	4	1,25	1'15"
4	16" 6/10	4'19	0,85	3,75	1	1'20"
3	17"	4'26	0,80	3,50	0,75	1'25"
2	17" 5/10	4'33	0,75	3,25	0,50	1'30"
1	18"	4'40	0,70	3	0,25	Sans limite de temps.

Conditions de déroulement des épreuves.

Course de 100 mètres : un seul essai, course individuelle.
Saut en hauteur : trois essais à chaque hauteur.
Lancer du poids : trois essais.
Grimper : sans l'aide des jambes.
Natation : nage libre, départ plongé.
Les performances qui se traduiraient par une fraction de note seront appréciées à la note inférieure.

Femmes.

NOTES	100 METRES	500 METRES	HAUTEUR (en mètres).	POIDS de 4 kg (en mètres).	GRIMPER 3 mètres (vitesse).	NATATION 50 mètres nage libre.
20	8" 5/10	1'37	1,35	8,00	6"	49"
19	8" 6/10	1'38	1,33	7,75	6" 5/10	52"
18	8" 7/10	1'39	1,31	7,50	7"	56"
17	8" 8/10	1'40	1'28	7,25	7" 5/10	1'
16	8" 9/10	1'42	1'25	7,00	8"	1'04"
15	9"	1'44	1'20	6,75	8" 5/10	1'08"
14	9" 2/10	1'46	1'15	6,50	9"	1'12"
13	9" 4/10	1'48	1'10	6,25	10"	1'16"
12	9" 6/10	1'50	1'05	6,00	11"	1'20"
11	9" 8/10	1'52	1'00	5,75	12"	1'24"
10	10"	1'54	0'95	5,50	13"	1'28"
9	10" 4/10	1'56	0'90	5,25	14"	1'32"
8	10" 8/10	1'58	0'85	5,00	16"	1'36"
7	11" 2/10	2'	0'80	4,75	18"	1'40"
6	11" 6/10	2'05	0'75	4,50	(*) 3 m	1'44"
5	12"	2'10	0'70	4,25	(*) 2 m 50	1'48"
4	12" 5/10	2'15	0'65	4,00	(*) 2 m	1'52"
3	13"	2'20	0'60	3,50	(*) 1 m 50	1'56"
2	13" 5/10	2'25	0'55	3,00	(*) 1 m	2'
1	14"	2'30	0'50	2,50	(*) 0 m 50	Sans limite de temps.

(*) Sans limite de temps.

Conditions de déroulement des épreuves.

Course de 60 mètres: un seul essai, course individuelle.
Saut en hauteur: trois essais à chaque hauteur.
Lancer du poids: trois essais.
Grimper: avec l'aide des jambes.
Natation: nage libre, départ plongé.
Les performances qui se traduiraient par une fraction de note seront appréciées à la note inférieure.

Programmes des matières d'épreuves des concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 58-1219 du 13 décembre 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux concours d'entrée et au régime des études de l'école nationale d'administration;
Vu l'avis du ministre de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Les programmes des matières des deuxième et troisième épreuves d'admissibilité, deuxième, troisième et quatrième épreuves d'admission du premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration, déterminées aux articles 3 et 4 du décret du 13 décembre 1958 susvisé, sont fixés comme suit:

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Politiques économiques.

I. — Les politiques économiques et financières tendant à agir, dans un cadre national ou international, sur: les productions, les consommations et les investissements; la localisation, la nature et la dimension des entreprises; l'emploi et la durée du travail; la structure des marchés et les mouvements de prix; la répartition du revenu national; le commerce extérieur et les mouvements internationaux de capitaux.

Observation: ces politiques devront être expliquées par référence aux théories économiques et illustrées par des exemples, qui pourront être choisis par le candidat en n'importe quel pays et en toute époque.

II. — Les politiques économiques et financières mises en œuvre depuis 1919 par l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et l'U. R. S. S.

Observation: le sujet pourra comporter soit l'exposé de l'ensemble de la politique économique d'un Etat pendant une période de temps déterminée, soit l'exposé d'un aspect de la politique économique dans l'un ou plusieurs de ces Etats. Il pourra impliquer référence aux théories économiques, à l'histoire politique et aux conditions géographiques.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Institutions politiques des principaux États contemporains et institutions internationales ou administration française.

Institutions politiques des principaux Etats contemporains et institutions internationales.

A. — Institutions politiques des principaux Etats contemporains.

I. — L'Etat: organisation et structure:

La souveraineté politique et ses modes d'expression.

Les libertés publiques et les droits politiques, économiques et sociaux: leur garantie, leur évolution, leur contrôle (étude limitée au droit français).

Les partis politiques.

Les régimes électoraux.

II. — Les principaux types de régimes politiques:

Le régime politique de la France. Histoire des institutions politiques françaises depuis 1789. Le régime politique actuel.

Les régimes politiques de la République fédérale allemande, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Etats-Unis, de l'U. R. S. S.

Observation: les régimes politiques devront être étudiés du point de vue du fonctionnement réel des institutions replacées dans le cadre de la vie politique.

III. — Les problèmes constitutionnels et politiques de l'outre-mer et leur solution en droit français depuis la IIIe République.

B — Institutions internationales.

I. — L'organisation mondiale. Le précédent de la Société des Nations. L'Organisation des Nations Unies. Les institutions spécialisées.

II. — L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. L'Organisation européenne de coopération économique. Le Conseil de l'Europe et l'Union de l'Europe occidentale. Les Communautés européennes.

Administration française.

I. — Structure:

L'administration de l'Etat. Organes centraux: Gouvernement, conseil d'Etat, administrations centrales et services extérieurs. Organes régionaux et locaux.

Décentralisation et déconcentration. Départements et communes. Institutions intercommunales et interdépartementales. Régions.

Les divers services publics. Services administratifs, services industriels et commerciaux. Etablissements publics. Entreprises nationales. Sociétés d'économie mixte. Ordres professionnels.

II. — Les agents de l'administration:

Diverses catégories d'agents.

Les problèmes généraux de la fonction publique. Recrutement, statut, obligations, droits et responsabilité des fonctionnaires.

III. — Les moyens d'action de l'administration:

Les décisions exécutoires, leur régime juridique. Le pouvoir réglementaire. Le recours de l'administration au droit privé.

IV. — Le contrôle juridictionnel de l'administration:

Rôles respectifs des juridictions administratives et judiciaires (notions générales). Le tribunal des conflits.

Les juridictions administratives. Le conseil d'Etat et les tribunaux administratifs; notions sur les juridictions administratives spéciales.

Les traits généraux de l'organisation judiciaire française.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

Questions économiques et sociales.

I. — Notions générales sur la population mondiale et la population de la France et leur évolution. L'optimum de peuplement et l'équilibre économique.

II. — Les problèmes de l'enseignement et de la formation.

III. — Les conditions juridiques du travail: contrat de travail, conventions collectives, réglementation par l'Etat. Le règlement d'atelier.

IV. — Les divers types d'entreprises: artisanat et entreprises individuelles, entreprises sociétaires (y compris les coopératives), entreprises publiques et semi-publiques.

Les différents types d'exploitations agricoles.

V. — Durée du travail. Modes de rémunération. Participation des travailleurs aux résultats. Intervention des travailleurs dans la gestion. Comités d'entreprise et délégués du personnel.

VI. — Les groupements professionnels. L'aménagement des rapports collectifs (conventions collectives du travail, grève, lock-out, procédures de règlement des conflits du travail).

VII. — Notions générales sur la sécurité sociale et l'aide sociale: conception, organisation, fonctionnement. Aspects économiques: redistribution des salaires et des revenus.

L'organisation médicale et sanitaire.

VIII. — L'habitat urbain et rural. Les problèmes du logement. L'aménagement du territoire et l'urbanisme.

IX. — La consommation. Les budgets de famille et les niveaux de vie. La répartition des revenus. Le tourisme et les loisirs.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

Droit administratif.

I. — Programme de la matière « administration française » prévu pour la troisième épreuve d'admissibilité du premier concours.

II. — Le contentieux administratif. La procédure suivie devant les juridictions administratives. Les recours. Etude particulière du recours pour excès de pouvoir et de la responsabilité de la puissance publique.

III. — Les contrats de l'administration.

IV. — Le domaine public.

Science et législation financières.

I. — Le budget:

Finances publiques et politique générale: l'influence réciproque des décisions budgétaires, de la conjoncture économique et des structures sociales; conceptions traditionnelles et conceptions nouvelles de la politique budgétaire.

La préparation et le vote des lois de finances en France: présentation et contenu des documents budgétaires; procédures de discussion et d'autorisation.

L'exécution des lois de finances: opérations administratives et opérations comptables; les services financiers et les principes généraux de la comptabilité publique; les contrôles.

Les finances des collectivités locales.

Techniques budgétaires comparées: France, Grande-Bretagne, Etats-Unis.

II. — Les impôts:

Histoire sommaire de la fiscalité française depuis le milieu du XVIIIe siècle.

Le système fiscal français actuel.

III. — Le Trésor.

Les fonctions du Trésor public en France et son rôle dans l'ensemble des opérations financières, publiques et privées, ses charges et ses ressources.

La technique de l'emprunt et la gestion de la dette publique.

QUATRIEME EPREUVE D'ADMISSION

Institutions internationales.

I. — Organisation de la société internationale:

Condition internationale des Etats: éléments constitutifs (territoire, population, pouvoirs publics); reconnaissance.

Programme d' « institutions internationales » de la troisième épreuve d'admissibilité du premier concours.

II. — Les accords internationaux:

Classification. Conclusion. Application.

Particularités propres aux accords multilatéraux.

III. — La justice internationale:

Notions générales sur les procédures pacifiques de solution des conflits internationaux.

L'institutionalisation de la justice internationale. La cour permanente d'arbitrage. La cour de justice internationale. La cour de justice des Communautés européennes.

IV. — Le fédéralisme administratif:

L'organisation internationale du travail.

Le statut des fonctionnaires internationaux. Le tribunal administratif des Nations Unies.

Géographie économique et humaine.

I. — La répartition de la population dans le monde en rapport avec les conditions générales du milieu physique et humain; les formes de l'habitat rural et urbain.

II. — Les grands traits des activités économiques du monde:

— les formes de la vie économique dans le cadre des Etats: pays d'économie capitaliste, pays d'organisation socialiste, pays sous-développés;

— les formes particulières des activités économiques (par grandes zones géographiques): pays tropicaux, pays arides ou subarides, pays tempérés;

— les ententes internationales d'ordre économique.

III. — Les problèmes de l'alimentation dans le monde:

— la production et le commerce international des principales denrées alimentaires (céréales, viande, oléagineux, sucre, vin, café, thé);

— les grands types de régimes alimentaires.

IV. — La répartition et les formes d'accès aux matières premières:

— l'équipement énergétique du monde. Répartition et exploitation des sources d'énergie et commerce de leurs produits (charbon, pétrole, gaz naturel, matières fissiles, énergie hydro-électrique). Evaluation actuelle des réserves;

— la production des matières de base de l'industrie: minerais métalliques, sels minéraux, fer, textiles, caoutchouc, cellulose. Localisation et commerce.

V. — La répartition actuelle des grands foyers industriels de transformation.

VI. — Les transports: rôle et économie des divers moyens de transport; les grands axes internationaux de circulation terrestre, aérienne et maritime (y compris les canaux et détroits interocéaniques).

Art. 2. — Les programmes des matières des deuxième et troisième épreuves d'admissibilité et de la première épreuve d'admission du second concours d'entrée à l'école nationale d'administration, déterminées à l'article 19 du décret du 13 décembre 1958 susvisé, sont fixés comme suit:

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Matières administratives ou de droit public.

A. — *Matières administratives.*

Programme d' « administration française » de la troisième épreuve d'admissibilité du premier concours.

B. — *Droit public.*

I. — La Constitution française de 1958 (y compris la Communauté).

II. — Notions générales sur les différents régimes électoraux et leurs conséquences politiques. Le régime des élections à l'Assemblée nationale. Les partis politiques en France.

III. — Les libertés publiques. Notions sur leur consécration et leur garantie. Etude particulière en droit français de la liberté d'association, la liberté syndicale, la liberté de la presse.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Matières économiques, financières et sociales.

I. — Programme des « questions économiques et sociales » de la deuxième épreuve d'admission du premier concours.

II. — Le budget.

Finances publiques et politique générale: l'influence réciproque des décisions budgétaires, de la conjoncture économique et des structures sociales; conceptions traditionnelles et conceptions nouvelles de la politique budgétaire.

La préparation et le vote des lois de finances en France: présentation et contenu des documents budgétaires; procédures de discussion et d'autorisation.

L'exécution des lois de finances: opérations administratives et opérations comptables; les services financiers et les principes généraux de la comptabilité publique; les contrôles.

Les finances des collectivités locales.

Techniques budgétaires comparées: France, Grande-Bretagne, Etats-Unis.

III. — Le Trésor.

Les fonctions du Trésor public en France et son rôle dans l'ensemble des opérations financières, publiques et privées; ses charges et ses ressources.

La technique de l'emprunt et la gestion de la dette publique.

IV. — Le système fiscal français actuel.

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

Questions administratives ou de droit public.

Le programme est le même que celui qui est prévu pour la deuxième épreuve d'admissibilité du second concours.

Art. 3. — Le programme des matières de l'épreuve prévue pour le premier concours au 1° de l'article 7 du décret du 13 décembre 1958 susvisé est fixé comme suit:

Mathématiques.

I. — Programme d'arithmétique, d'algèbre et de trigonométrie du baccalauréat « sciences expérimentales » auquel s'ajoutent les compléments suivants.

II. — Principales caractéristiques et équations de la droite, du cercle, de l'ellipse, de l'hyperbole et de la parabole (on étudiera plus particulièrement les équations et inéquations du premier et du second degré et leur interprétation graphique).

III. — Eléments d'analyse combinatoire (arrangements, permutations, combinaisons).

Statistiques.

I. — Eléments de la théorie des probabilités. Définitions et principes. Probabilités totales et probabilités composées. L'espérance mathématique. Moyennes, variance, écarts. Loi binomiale, loi de Gauss, loi de Poisson; loi des grands nombres.

II. — La méthode statistique. Enregistrement et présentation des observations. Distribution statistique. La théorie classique de l'échantillonnage. Dépendance statistique, corrélation, régression.

Art. 4. — L'épreuve prévue pour le premier concours au 3° de l'article 7 du décret du 13 décembre 1958 susvisé porte, au choix des candidats, sur l'une des matières suivantes: astronomie, biologie, chimie, ethnographie, géologie, histoire des sciences, hygiène et médecine sociale, mathématiques générales, physiologie générale de l'homme, physique générale, psychologie appliquée, techniques agricoles, techniques industrielles.

Art. 5. — Les programmes des matières déterminées à l'article 4 ci-dessus sont fixés comme suit:

Astronomie.

Astronomie sphérique: mouvement diurne, coordonnées célestes, précession, aberration, mutation, parallaxe. Théodolite et instrument méridien.

Astronomie planétaire: lois de Képler et Newton. Orbites elliptiques et paraboliques. Perturbations. Physique planétaire.

Astronomie stellaire: distances (méthodes directes et indirectes). Photométrie stellaire. Spectres et classification. Etoiles doubles, variables. Le soleil.

Les galaxies: la galaxie. Nébuleuses galactiques: amas. Nébuleuses extra-galactiques. L'expansion de l'univers.

Biologie.

Programme I:

Développement et principes d'embryologie.
L'hérédité. La génétique.
Les problèmes de l'infection et de l'immunité.
Le problème du cancer.
Les races humaines. Groupes sanguins. Eléments d'anthropologie.

Programme II:

Les espèces animales. Le transformisme.
Physiologie animale (animaux supérieurs et inférieurs).
Pathologie animale.
Les animaux domestiques, la sélection.

Programme III:

Les espèces végétales.
Physiologie végétale.
Le sol et les cultures.
Les végétaux et l'homme (géographie végétale, alimentation, utilité économique, plantes médicamenteuses et toxiques).

Chimie.

Programme I:

Les théories chimiques: théories moléculaires et atomiques. Théorie des ions. Cinétique chimique et thermo-chimie. Equilibres.

Théories électriques de l'atome. Nombre atomique. Electro-valence et covalence. Isotopes. Transmutations.

Chimie minérale: métalloïdes et acides. Métaux: propriétés mécaniques, physiques et chimiques. Métallurgie. Bases et sels minéraux. Electrolyses aqueuses et ignées.

Chimie organique: structure générale des composés organiques. Groupements fonctionnels. Isomérie et polymérie. Stéréo-chimie.

Fonctions: simples, multiples et complexes des séries acycliques et cycliques; préparations et propriétés générales. Etude descriptive des principaux termes saturés et non saturés de chaque fonction.

Programme II:

Le problème du caoutchouc et des carburants liquides (naturels ou synthétiques); les matières plastiques. Les colorants. Les hauts polymères. Les corps gras.

Ethnographie.

Programme I:

L'homme et la série zoologique: anatomie, biologie, psychologie. Anthropologie biologique: étude générale de l'attitude et du comportement, influence du milieu, croisement. Psychologie et pathologie comparée des races.

Anthropologie somatique: races et peuples, leurs caractères et leur classification. Migrations humaines.

Chronologie préhistorique: les phénomènes géologiques du quaternaire; primates et hommes fossiles, industries préhistoriques.

La méthode générale de l'ethnographie: classement des objets, étude des techniques. Classement des éléments linguistiques.

Programme II:

Ethnographie descriptive: méthodes d'observation des populations qui n'appartiennent pas aux grandes civilisations; objets d'art, objets religieux, outillage.

Enregistrement des faits sociaux dans la mesure où ils ne sont pas concrétisés dans les objets.

Morphologie sociale, géographie humaine, phénomènes linguistiques, religieux, politiques, artistiques.

Observations sur le système de vie sociale: mentalité, moralité, relations entre l'habitat et la société.

Anthropologie biologique.

Physiologie des races humaines.

Préhistoire: l'outillage, les gisements, les sépultures, l'art rupestre.
Linguistique: collecte des documents linguistiques, écriture phonétique, instruments.
Linguistique et ethnographie de l'Afrique.
Ethnographie et linguistique de l'Asie orientale et de l'Océanie.

Géologie.

Phénomènes géologiques. Sédimentation. Principaux types de roches; notions sur l'histoire géologique du sol français, formation des chaînes de montagnes.
Conditions géologiques des gisements de charbon, de pétrole, de fer, d'aluminium.

Histoire des sciences.

Programme I:

La science grecque et les nombres. La géométrie grecque. L'arithmétique, l'algèbre.
Notions sommaires sur l'école de Paris et les sciences du moyen âge.
L'astronomie: Copernic, Képler. Les débuts de la physique moderne: Léonard de Vinci, Galilée. La mécanique: Descartes. La géométrie analytique, le calcul infinitésimal: Newton, Laplace; conservation et dégradation de l'énergie.

Programme II:

Théorie cinétique des gaz. La théorie de la lumière et de l'électricité. La chimie et Lavoisier. Les géométries non euclidiennes. La biologie de Harvey à Lamarck et Darwin; l'évolutionnisme.
Histoire de l'atomisme jusqu'à ses dernières formes; les lois statistiques, Henri Poincaré et le nominalisme, la théorie de la relativité, les quanta. Continuité et discontinuité dans les sciences.

Hygiène et médecine sociale.

Epidémiologie générale (rôle du sol, de l'eau, de l'air; rôle de l'homme et des animaux).
Epidémiologie spéciale des principales maladies infectieuses en France.
Prophylaxie générale et des infections.
Les vaccinations.
Hygiène urbaine et rurale.
Hygiène industrielle et professionnelle.
Hygiène alimentaire.
Les maladies sociales et la lutte médico-sociale contre ces maladies: tuberculose, maladies vénériennes, maladies mentales, alcoolisme, cancer.
Protection maternelle et infantile.
Administration sanitaire (nationale et internationale).
Organisation de la médecine sociale.
Médecine du travail.
Accidents du travail.

Mathématiques générales.

Nombres réels et complexes. Notions de limite et propriétés fondamentales des fonctions continues. Dérivées des fonctions de variable réelle ou complexe. Intégrales et séries.
Fonctions implicites, équations différentielles (y compris les théorèmes d'existence). Géométrie analytique (avec coniques et quadriques). Notions de géométrie infinitésimale. Dynamique du point et des systèmes. Equations de Lagrange et percussions.

Physiologie générale de l'homme.

Les appareils et leurs fonctions: circulation, digestion, respiration, élimination, reproduction, système nerveux.
Les glandes à sécrétion interne et les hormones.
Les échanges: chaleur animale, travail musculaire.
Le sang.

Physique générale.

Programme I:

Statique du corps solide et des liquides. Dynamique du point et du corps solide. Hydrodynamique (théorèmes de Bernouilli et de Hata-Jakowski), attraction newtonienne, champs de forces. Dimensions et similitudes. Le champ électrique, électrostatique. Le champ magnétique. Electro-dynamique. Electromagnétisme.
Appareils et machines électromagnétiques.
Les ondes électromagnétiques. Théorie de Maxwell. Théorème de Poynting. Tubes électroniques. Emission et réception des ondes hertziennes. Théorie électronique de la dispersion de la lumière.

Programme II:

Principe de la conservation de l'énergie. Principe de Carnot-Clausius. Entropie: température, thermodynamique, réactions réversibles. Potentiels thermodynamiques. Equilibres physiques et chimiques.

Psychologie appliquée.

A. — Education:

Buts: reconnaissance des aptitudes, goûts et dispositions de l'enfant. Niveau mental. Profil psychologique. Orientation scolaire. Orientation professionnelle. Contrôle des méthodes pédagogiques.
Moyens: les tests (définitions et étalonnage). Les corrélations, les covariations, les classements statistiques.

B. — Profession:

Buts: sélection de la main-d'œuvre. Répartition dans les différents postes de l'entreprise. Organisation « rationnelle » du travail en fonction du facteur humain soit pour en tirer le maximum de productivité, soit pour ménager l'intégrité psychophysiologique des travailleurs.
Moyens: les tests (définitions et étalonnage). Les corrélations, les covariations, les classements statistiques. Les expériences de chronométrage, les analyses des types de tempérament et de caractère.

C. — Vie publique et privée:

Buts: la publicité commerciale, la propagande idéologique. L'étude de l'opinion.
Moyens: étude des conditions perceptives, des effets de suggestion, d'imprégnation. Echantillonnage de la population. Sondage. Généralisations. Statistiques.

Techniques agricoles

A. — Exploitation végétale:

La plante. Germination. Mode de vie du végétal. Besoins alimentaires. Emprunts faits au sol et à l'atmosphère. Elaboration des tissus et des réserves.
Le sol. Constitution physique. Propriétés chimiques. Milieu biologique. Formation des sols. Eléments de pédologie.
Relations entre la plante et le sol. La plante et l'état physique du sol. Assimilabilité des aliments puisés dans le sol. Déterminations analytiques. La plante et la réaction du sol. La plante et le milieu vivant. Symbioses et antagonismes.
Techniques agricoles. Travail du sol. Amendements, engrais. Sélection des plantes cultivées. Lutte contre les ennemis des cultures.

B. — Exploitation animale:

L'animal domestique. Notions d'anatomie et de physiologie animales. Besoins alimentaires. Rationnement. Equilibre alimentaire. Composition des principaux aliments. Alimentation minérale, vitamines. Hygiène de l'alimentation.
Les principales races exploitées dans les espèces domestiques.
Principes de classification des races. Les méthodes de reproduction: hérédité, sélection, métissage, croisement, hybridation.
Techniques des spéculations animales (lait, viande, travail, laine).
Notions sommaires sur les traitements des principales épizooties (vaccination, sérothérapie, prévention, etc.).
Hygiène du logement des animaux.

C. — Les résultats de l'exploitation agricole.

Notions sur l'organisation du travail, la rentabilité, la productivité en agriculture. Eléments de comptabilité agricole.

Techniques industrielles.

A. — Métallurgie, propriétés et utilisation des métaux:

Fonte et acier. Cuivres et alliages. Zinc. Plomb. Aluminium. Métaux rares.

B. — Chimie industrielle:

Soufre et acide sulfurique. Soude et carbonate de soude. Ammoniac et acide azotique.
Carbone et ses dérivés industriels. Matières plastiques.
Combustibles liquides.
Le verre et le papier.

C. — Principes de mécanique et de thermodynamique appliquée à la construction des moteurs:

Machines à vapeur.
Moteurs à explosion et à combustion interne.

D. — Electricité:

Dynamos. Moteur à courant continu. Alternateurs.
Moteurs à courant alternatif.
Eclairage électrique.
Lampes diodes et triodes: principes et applications.

E. — Machines-outils.

Art. 6. — L'arrêté du 25 août 1953 fixant les programmes des matières d'épreuves des concours d'entrée à l'école nationale d'administration est abrogé.

Art. 7. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959.

Pour le Premier ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE RACINE.

AFFAIRES ALGERIENNES

Décrets du 16 mars 1959 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 16 mars 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 30 avril 1958 portant que les promotion et nomination du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promu ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Lagrot (Félix), professeur à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux à Alger. Chevalier du 31 décembre 1951. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

M. Robert (Raoul), secrétaire général à la préfecture de Bône; 18 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République en date du 16 mars 1959, pris sur la proposition du Premier ministre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date des 6 novembre 1958 et 5 mars 1959 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Aymes (Louis-Fernand-Siméon), conducteur de chantiers des ponts et chaussées à Jemmapes (Constantine); 23 ans de services civils et militaires.

M. Bresson (Simon), chef de district des eaux et forêts à Djidjelli (Constantine); 29 ans de services civils et militaires.

M. Duculot (Gilbert), commandant principal de C. R. S. à Oran; 35 ans de services civils et militaires.

M. Foissy (Pierre-Georges-Maurice), contrôleur civil chargé de mission au cabinet du délégué général du Gouvernement en Algérie; 22 ans 7 mois de services civils et militaires.

M. Guedj (Judas, dit Jules), instituteur honoraire à Alger; 40 ans de services civils et militaires.

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Nombre d'ingénieurs des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer susceptibles d'être promus à la hors-classe en 1959.

Par arrêté en date du 11 mars 1959, le nombre des ingénieurs du cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer pouvant être nommés à la hors-classe en 1959 est fixé comme suit:

Spécialité Travaux publics: treize.
Spécialité Mines: deux.
Spécialité Techniques industrielles: un.

Agriculture.

Par arrêté en date du 10 mars 1959, en application des dispositions des articles L. 4 et L. 9 du code des pensions civiles et militaires, M. Francois (Robert), ingénieur en chef, 3e échelon, d'agriculture de la France d'outre-mer, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services, à compter du 13 mars 1959, avec le bénéfice de la loi du 4 août 1956, article 8.

Par arrêté du 11 mars 1959, M. Philippe (Jean-Claude), ingénieur d'agriculture, a été titularisé, pour compter du 27 février 1959, au grade d'ingénieur de 2e classe, 1er échelon, d'agriculture de la France d'outre-mer (rappels pour services militaires attribués: 2 ans 1 mois 11 jours).

M. Philippe a été nommé au 2e échelon de la 2e classe de son grade à compter du 27 février 1959 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 11 jours).

Génie rural.

Par arrêté du 7 janvier 1959, M. Canat (Jean), ingénieur de 1re classe, 1er échelon, du génie rural de la France d'outre-mer, est placé pour une durée d'un an, à compter du 27 septembre 1958, dans la position de détachement auprès du Bureau pour le développement de la production agricole outre-mer, où il participera aux travaux d'études à réaliser dans le cadre de conventions passées avec les territoires d'outre-mer.

Géologues.

Par arrêté en date du 10 mars 1959, la carrière de M. Aurouze, géologue principal de la France d'outre-mer, a été reconstituée comme suit dans le cadre général des géologues de la France d'outre-mer, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Géologue de 4e classe pour compter du 1er octobre 1956 (majoration d'ancienneté: 1 an 3 jours).

Géologue de 3e classe pour compter du 28 septembre 1957 (majoration épuisée).

Promu géologue principal de 2e classe, 1er échelon, pour compter du 1er avril 1958.

Vétérinaires.

Par arrêté en date du 25 février 1959:

Ont été inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1958, pour compter des dates ci-après indiquées, les vétérinaires africains dont les noms suivent:

Pour le grade de vétérinaire africain principal, 1er échelon.

1 MM. Coulibaly Sinaly, 1er janvier 1958.
2 Sy Ibrahima, 1er janvier 1958.
3 Setian Koné, 1er janvier 1958.
4 Koke Issaka, 1er janvier 1958.
5 Bamba Famoussa, 1er janvier 1958.

Pour la 1re classe, 1er échelon, du grade de vétérinaire africain.

1 M. Diawara Madiouma, 1er janvier 1958.

Ont été promus, pour compter des dates ci-après indiquées, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, les vétérinaires africains dont les noms suivent:

Au grade de vétérinaire africain principal, 1er échelon.

MM. Coulibaly Sinaly, 1er janvier 1958; rappel pour services militaires conservés: néant.
Sy Ibrahima, 1er janvier 1958; rappel pour services militaires conservés: néant.
Setian Koné, 1er janvier 1958; rappel pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 23 jours.
Koke Issaka, 1er janvier 1958; rappel pour services militaires conservés. néant.
Bamba Famoussa, 1er janvier 1958; rappel pour services militaires conservés: 1 an.

A la 1re classe, 1er échelon, du grade de vétérinaire africain.

M. Diawara Madiouma, 1er janvier 1958; rappel pour services militaires: 3 mois 20 jours.

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Importation dans les départements sahariens, en franchise des droits de douane, de marchandises qui bénéficient de l'exonération de la taxe unique globale à la production.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 57-903 du 7 août 1957 portant organisation administrative de la partie des territoires du Sud de l'Algérie englobée dans l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier, et notamment l'article 9 (§§ V et VI);

Vu le décret n° 59-340 du 20 février 1959 relatif au régime fiscal des départements sahariens,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 31 décembre 1958 du délégué général du Gouvernement en Algérie fixant la liste des marchandises importées en franchise des droits de douane, dans les conditions prévues à l'article 189 du code des douanes, et qui bénéficient de l'exonération de la taxe unique globale à la production sont applicables dans les départements des Oasis et de la Saoura.

Art. 2. — Le directeur général des impôts, le directeur général des douanes et des droits indirects au ministère des finances et le directeur des affaires administratives et sociales au ministère chargé du Sahara sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1959.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
JACQUES SOUSTELLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Tutelle des syndicats de communes dans les départements des Oasis et de la Saoura.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée;

Vu le décret n° 58-866 du 20 septembre 1958 portant organisation communale dans les départements des Oasis et de la Saoura, et notamment les articles 10, 11 et 13;

Sur la proposition du directeur des affaires administratives et sociales,

Arrête:

Art. 1er. — Lorsque la présidence d'un syndicat de communes est confiée au chef du cercle administratif dont relèvent ces communes, la tutelle du syndicat de communes est exercée directement par le sous-préfet ou le préfet.

Art. 2. — Les préfets des départements des Oasis et de la Saoura sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1959.

JACQUES SOUSTELLE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Greffiers.

Par arrêté du 13 mars 1959, M. Dollé (Martin-Alphonse), greffier de classe principale, 5e échelon, au tribunal d'instance de Sélestat, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 1er avril 1959.

Décisions de justice.

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS

Additif au *Journal officiel* du 20 mars 1959, page 3317, 2e colonne, ajouter l'alinéa suivant:

« Me Adam Larivière, huissier de Justice au tribunal de Rennes, à la résidence de Rennes, a été désigné en qualité d'administrateur de l'étude ».

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret portant reclassement de contrôleurs civils du Maroc.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 février 1959: page 2021, 19e et 22e ligne, au lieu de: « Sarrazin (Pierre) », lire: « Sazarin (Pierre) ».

Administration centrale.

Par arrêté du 17 mars 1959, M. Edouard Aubin de Blanpré, chef des services administratifs de classe exceptionnelle, 1er échelon, à la Régie chérifienne des exploitations industrielles, est titularisé au ministère des affaires étrangères, à compter du 1er juillet 1957, en qualité d'agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, pour prendre rang du 1er février 1957.

Par arrêté du 17 mars 1959, les agents appartenant au corps des adjoints de contrôle du Maroc dont les noms suivent sont titularisés dans le corps des secrétaires adjoints des affaires étrangères, à compter du 1er mars 1959, dans les conditions suivantes:

M. Coche (François), adjoint de contrôle de 3e classe, 4e échelon, en qualité de secrétaire adjoint des affaires étrangères de 3e classe, 5e échelon, avec rang dans l'échelon du 29 septembre 1955.

M. Contie (Francis), adjoint de contrôle de 3e classe, 3e échelon, en qualité de secrétaire adjoint des affaires étrangères de 3e classe, 5e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er décembre 1958.

M. Talon (René), adjoint de contrôle de 3e classe, 3e échelon, en qualité de secrétaire adjoint des affaires étrangères de 3e classe, 4e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er novembre 1957.

M. Husson (Daniel), adjoint de contrôle de 3e classe, 3e échelon, en qualité de secrétaire adjoint des affaires étrangères de 3e classe, 4e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er novembre 1957.

M. Guidon (Jean-Pierre), adjoint de contrôle de 3e classe, 2e échelon, en qualité de secrétaire adjoint des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, avec rang dans l'échelon au 24 octobre 1958.

M. Combes (Henry), adjoint de contrôle de 3e classe, 2e échelon, en qualité de secrétaire adjoint des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er novembre 1958.

M. Guyot (Jean-Pierre), adjoint de contrôle stagiaire, 2e échelon, en qualité de secrétaire adjoint des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, avec rang dans l'échelon au 24 octobre 1957.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 21 mars 1959 portant élévations de classe de préfets à titre militaire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Herrenschmidt (Jean-Daniel), préfet de 2e classe en service détaché, est élevé à la 1re classe à titre militaire.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
JEAN BERTHOIN.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Louplas (Maurice), préfet de 3e classe en service détaché, est élevé à la 2e classe à titre militaire.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
JEAN BERTHOIN.

Décret du 21 mars 1959 portant élévation de classe et renouvellement du détachement d'un préfet.

Par décret en date du 21 mars 1959, M. Belaman (Robert), préfet de 3e classe en service détaché, est élevé à la 2e classe à titre militaire.

Le détachement de M. Belaman (Robert), préfet de 2e classe, à la disposition du ministre de la santé publique et de la population pour exercer les fonctions de directeur administratif de l'établissement psychothérapique de Fleury-les-Aubrais, est renouvelé pour une période maximale de cinq années à compter du 1er décembre 1958.

Décret du 21 mars 1959 portant élévation de classe d'un sous-préfet.

Par décret en date du 21 mars 1959, M. Gerolami (Alain), sous-préfet, chef de cabinet du préfet de la Somme, est élevé à la 2e classe.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 17 mars 1959 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 17 mars 1959, rendu sur les propositions du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier de la Légion d'honneur l'officier de marine désigné ci-après:

A titre posthume.

M. Nicolas (André-Georges), lieutenant de vaisseau. A été cité.

Décret du 17 mars 1959 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 17 mars 1959, rendu sur les propositions du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier dont le nom suit:

A titre posthume.

M. Kerleroux (Joseph), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 177.T.52. A été cité.

Décret du 17 mars 1959 modifiant de précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 17 mars 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont modifiés comme suit de précédents décrets portant concession de la médaille militaire à titre posthume:

Décret du 30 mai 1946, Journal officiel *du 12 juin 1946*.

(Pour faits de résistance.)

Pagination spéciale.

Page 1343 b, 2e colonne, au lieu de: « Mallet (Gaston) », lire: « Magnet (Georges-Léon-Ernest-Marius), alias Mallet (Gaston) ».

Décret du 15 juillet 1958, Journal officiel *du 20 juillet 1958*.

(Régularisations.)

Page 6757, 1re colonne, au lieu de: « Bertier (Bernard-Georges) », lire: « Berthier (Bernard-Georges) ».

Décret du 7 janvier 1959, Journal officiel *du 16 janvier 1959*.

(Régularisations.)

Page 951, 1re colonne:

Au lieu de: « Leuridant (Raymond), mle 56/137/2259 », lire: « Bruggeman (René-Emile), mle 56/590/10230 ».

Au lieu de: « Menier (Marcel), mle 56/137/753 », lire: « Merrien (Pierre-René), mle 53/29/02795 ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 décembre 1958: page 10931, 2e colonne, A. Gagnet (René-Léon-Ernest), au lieu de: « mle 2701 », lire: « mle 7563 ». (Le reste sans changement.)

Décret du 21 mars 1959 portant promotion et nomination d'officiers généraux de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958,

Vu la loi du 11 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, et les textes qui l'ont modifiée;

Vu l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus, à titre définitif, dans le cadre de l'état-major général, 1re section (active):

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR (CADRE NAVIGANT)

Au grade de général de division aérienne.

(Pour compter du 15 avril 1959.)

M. le général de brigade aérienne Brohon (Raymond-Georges-Aldérich-Albert).

M. le général de brigade aérienne Martin (André).

Art. 2. — Sont nommés, à titre définitif, dans le cadre de l'état-major général, 1re section (active):

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR (CADRE NAVIGANT)

Au grade de général de brigade aérienne.

(Pour compter du 1er avril 1959.)

M. le colonel Bonnet (Raymond-Robert).

(Pour compter du 15 avril 1959.)

M. le colonel Labit (Georges-Joseph-Emile).

(Pour compter du 1er mai 1959.)

M. le colonel Aubry (Pierre-Alexis-Hugues).

Art. 3. — Les officiers généraux dont les noms suivent sont maintenus dans leurs fonctions exercées à la date de leur promotion ou nomination:

M. le général de division aérienne Brohon (R.-G.-A.-A.), commandant le 1er commandement aérien tactique et commandant des forces aériennes françaises en Allemagne.

M. le général de division aérienne Martin (A.), commandant de la 5e région aérienne.

M. le général de brigade aérienne Bonnet (R.-R.), commandant du groupement aérien tactique n° 3.

M. le général de brigade aérienne Labit (G.-J.-E.), commandant de l'air en Afrique équatoriale française et Cameroun.

M. le général de brigade aérienne Aubry (P.-A.-H.), institut des hautes études de défense nationale (cadres).

Art. 4. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRE.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 21 mars 1959 portant nomination d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, en particulier l'article 55;

Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958;

Vu l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat, en particulier l'article 2;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à titre définitif, dans le cadre de l'état-major général, en congé définitif du personnel navigant, au grade de général de brigade aérienne, pour prendre rang du 10 avril 1959:

M. le colonel Vuillot (Maurice-Albert-Gaston).

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 21 mars 1959 portant mise en disponibilité et admission au bénéfice du congé définitif du personnel navigant d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958;

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers, et notamment l'article 3 (alinéa 2);

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Vu l'ordonnance du 19 juillet 1943 relative à l'application de nouvelles limites d'âge pour le personnel navigant de l'armée de l'air;

Vu le décret n° 52-135 du 4 février 1952 portant relèvement des limites d'âge des officiers, des fonctionnaires militaires, des fonctionnaires des corps de contrôle et des sous-officiers des armées de terre, de mer et d'air;

Vu la demande de l'intéressé en date du 2 mars 1959;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division aérienne Faure (Marcel-Pierre):

a) Est, sur sa demande, et à compter du 1er mai 1959, placé dans la position prévue par l'article 3 (alinéa 2) de la loi du 19 mai 1834;

b) Sera admis au bénéfice du congé définitif du personnel navigant à compter du 22 octobre 1959, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge de son grade.

Art. 2. — Par application des dispositions du décret du 6 juin 1939, M. le général de division aérienne Faure (M.-P.) sera classé dans la 2e section du cadre de l'état-major général, cadre de réserve, le 22 octobre 1961.

Art. 3. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 21 mars 1959 plaçant un ingénieur de 2e classe de l'air dans la 2e section du cadre des ingénieurs généraux de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée et complétée;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Helleboid (Albin-Désiré), atteint par la limite d'âge de son grade le 22 mars 1959, est placé dans la 2e section du cadre des ingénieurs généraux de l'air à compter du 1er avril 1959.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 21 mars 1959 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958;

Vu l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers généraux dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

M. le général de brigade aérienne Bigot (Pierre-Marie-Vincent), commandant de la 3e région aérienne, à compter du 13 mars 1959, en remplacement de M. le général Saubestre, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade aérienne Martin (André), commandant de la 5e région aérienne, à compter du 1er avril 1959, en remplacement de M. le général de Rivals-Mazeres, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Délégations de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1959: page 1866, article 6, tableau, ligne Commissariat de la marine, colonne Nature de la délégation, remplacer la ligne réunissant les articles 4 et 5 par une accolade, de manière à lire:

M. le commissaire général de 2e classe Requier. } Article 4 (§§ A, B, C, D, E).
M. le commissaire en chef de 1re classe Blaquière. } Article 5 (§ *c*).

(Le reste sans changement.)

Cabinet du ministre.

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret n° 51-1030 du 24 août 1951;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les décrets du 21 janvier 1959 portant nomination de délégués ministériels représentant le ministre des armées;

Vu les arrêtés des 9 et 30 janvier 1959 portant nomination des membres du cabinet du ministre des armées,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre des armées, pour être mis à la disposition du délégué ministériel pour la marine en qualité de conseiller militaire, en remplacement de M. le contre-amiral Martinet, appelé à d'autres fonctions:

M. le capitaine de vaisseau Picard-Destelan (François-Yvon-Marie).

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 11 mars 1959 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1959.

PIERRE GUILLAUMAT

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-443 du 19 mars 1959 portant approbation du troisième plan de modernisation et d'équipement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Après avis du conseil économique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le troisième plan de modernisation et d'équipement défini dans le document annexé au présent décret est approuvé comme instrument d'orientation de l'économie et comme cadre des programmes d'investissements pour la période 1958-1961.

Art. 2. — Chaque année, avant la présentation du budget, le commissaire général au plan établira un rapport rendant compte des mesures prises pour la réalisation du plan, des résultats obtenus, ainsi que des difficultés rencontrées et des aménagements qui pourraient apparaître nécessaires. Ce rapport sera établi en accord avec les ministres intéressés.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

TROISIEME PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT (1958-1961)

SOMMAIRE

	Paragraphes.
Introduction	I à VII
PREMIÈRE PARTIE	
Situation et perspectives.	
CHAPITRE Ier. — *La situation à l'achèvement du deuxième plan*	1 à 14
I. — Expansion: production, investissements, outre-mer	3 à 10
II. — Déséquilibres: l'excès de la demande, la tension du marché du travail, le déficit de la balance des payements	11 à 14
CHAPITRE II. — *Les perspectives dans lesquelles se situe le troisième plan*	15 à 20
I. — Facteurs internes: l'évolution de la population, le progrès scientifique et technique	16 et 17
II. — Problèmes externes: l'établissement de la Communauté économique européenne, les relations avec les pays d'outre-mer	18 à 20
CONCLUSION. — *Trois tâches impératives:* équilibrer la balance des payements, améliorer la productivité nationale, préparer l'avenir de la jeunesse	21 et 22
DEUXIÈME PARTIE	
Objectifs du plan.	
I. — *Objectif général:* accroître d'ici à 1961 la production nationale de plus de 25 p. 100 par rapport à 1956	23 à 25
II. — *Objectifs particuliers*	26 à 31
Dans le domaine agricole	27
Dans le domaine de l'énergie	28
Dans le domaine minier et industriel	29
Dans le domaine des communications	30
Dans le domaine social	31
TROISIÈME PARTIE	
Conditions de réalisation.	
CHAPITRE Ier. — *L'équilibre économique*	32 à 45
I. — L'équilibre économique en 1961: ressources et emplois	34 à 40
II. — Les conditions de l'équilibre économique: développement accéléré des exportations, poursuite des investissements essentiels, ralentissement du rythme d'accroissement de la consommation publique et privée	41 à 45
CHAPITRE II. — *L'équilibre financier*	44 à 66
I. — Investissements et épargne	46 à 48
II. — Fonds privés: les ressources propres, les capitaux extérieurs, le crédit à l'investissement, les capitaux en provenance de l'étranger	49 à 55
III. — Fonds publics: financement des entreprises nationales, financement des travaux des collectivités locales, aide aux pays d'outre-mer, lois de programme, aide de l'Etat aux entreprises privées	56 à 61
IV. — Fiscalité: mesures fiscales à prendre pour favoriser le développement de l'épargne, assurer à l'économie la souplesse nécessaire, supprimer les facteurs de disparité de la concurrence, améliorer la position de l'économie française dans la compétition internationale	62 à 66
CHAPITRE III. — *L'équilibre extérieur*	67 à 76
I. — La balance des payements extérieurs en 1961.	68 à 72
II. — Les actions nécessaires: politique économique générale et politique commerciale	73 à 76
CHAPITRE IV. — *L'équilibre de l'emploi*	77 à 88
I. — L'équilibre de l'emploi en 1961: équilibre global, prévisions par secteurs, qualification de la main-d'œuvre	78 à 81
II. — Les conditions de l'équilibre de l'emploi: connaissance de la structure et de l'évolution de l'emploi, moyens d'adaptation nécessaires (orientation des jeunes, formation professionnelle, mobilité géographique de la main-d'œuvre, emploi féminin, immigration)	82 à 88
CHAPITRE V. — *L'équilibre géographique*	89 à 102
I. — Les disparités actuelles	89 et 90
II. — Les actions nécessaires: décentralisation, action régionale	91 à 99
III. — Vers un meilleur aménagement de la carte économique française	100 à 102
QUATRIÈME PARTIE	
Programmes par secteurs.	
CHAPITRE Ier. — *Agriculture*	103 à 162
I. — Les données fondamentales du troisième plan en matière agricole	103 à 105
II. — L'orientation de la production	106 à 114
III. — Les moyens d'orientation	115 à 119

Paragraphes.

IV. — L'équilibre intellectuel de l'agriculture..... 120 à 129
V. — Amélioration des conditions d'exploitation.. 130 à 132
VI. — Aménagements fonciers..... 133 à 138
VII. — La mise en valeur régionale..... 139 et 140
VIII. — Le reboisement et la production forestière.. 141
IX. — Conditionnement, stockage et distribution des produits agricoles..... 142 à 147
X. — Amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs..... 148 à 150
XI. — Financement 151
XII. — Résultats attendus..... 152
XIII. — Industries agricoles et alimentaires..... 153 à 156
XIV. — Tabac ..... 157 à 159
XV. — Corps gras..... 160 à 162

CHAPITRE II. — *Pêches maritimes*..... 163 à 168

CHAPITRE III. — *Energie* ..... 169 à 183
I. — Perspectives générales et évolution des besoins 169
II. — Programmes d'équipement: charbon, électricité, énergie atomique, pétrole, gaz, dépenses d'investissement..... 170 à 178
III. — Programmes d'importations..... 179
IV. — Eléments fondamentaux d'une politique énergétique ..... 180 à 183

CHAPITRE IV. — *Industries*..... 184 à 227
I. — Mines et métallurgie: mines de fer, sidérurgie, minerais et métaux non ferreux..... 184 à 207
II. — Matériaux de construction..... 208 à 212
III. — Chimie ..... 213 à 217
IV. — Industries de transformation..... 218 à 226
V. — Entreprises de presse..... 227

CHAPITRE V. — *Artisanat* ..... 228 à 237

CHAPITRE VI. — *Commerce* ..... 238 à 248

CHAPITRE VII. — *Transports. — Communications. — Tourisme* ..... 249 à 280
I. — Transports:
Transports intérieurs (chemins de fer, routes, voies navigables et batellerie, défense contre les inondations, Régie autonome des transports parisiens, autres transports urbains et voies ferrées d'intérêt local)..... 250 à 262
Transports maritimes (ports maritimes, marine marchande) ..... 263 à 267
Transports aériens (équipement de l'infrastructure et des services de l'aviation civile, compagnies aériennes) ..... 268 à 270
Récapitulation des investissements..... 271
II. — Postes et télécommunications..... 272 à 274
III. — Radiodiffusion et télévision..... 275 et 276
IV. — Tourisme ..... 277 à 280

CHAPITRE VIII. — *Construction de logements et equipement urbain*..... 281 à 290
I. — Construction de logements..... 281 à 285
II. — Equipement urbain..... 286 à 290

CHAPITRE IX. — *Equipement culturel et social*..... 291 à 304
I. — Recherche scientifique et technique..... 291 à 294
II. — Equipement scolaire et universitaire..... 295 à 301
III. — Equipement sanitaire et social..... 302 à 304

CHAPITRE X. — *Outre-mer*..... 305 à 339
I. — Départements d'outre-mer..... 307 à 318
II. — Algérie ..... 319 à 333
III. — Equipement du Sahara..... 334
IV. — Territoires d'outre-mer et Etats membres de la Communauté..... 335 à 339

INTRODUCTION

I. — Le troisième plan de modernisation et d'équipement est, comme les précédents, une œuvre collective. A son élaboration ont participé quatre mille personnes comprenant, à côté des fonctionnaires des administration compétentes, des agriculteurs et des industriels, des commerçants et des artisans, des ouvriers et des cadres, des économistes et des financiers.

L'expérience a confirmé l'intérêt qu'il y avait à associer, dans le cadre des commissions de modernisation, ceux qui, par leurs connaissances ou par leur autorité au sein de leurs professions, organisations ou administrations, peuvent contribuer non seulement à l'élaboration mais aussi à l'exécution du plan. Ainsi sont assurées en commun la prise de conscience des problèmes et l'élaboration des solutions qui préparent la convergence dans l'action.

II. — Le troisième plan couvre la période de quatre ans 1958-1961. Celle-ci doit marquer une étape cruciale dans le développement économique de notre pays.

De nouveaux progrès sont possibles dans la voie de l'expansion de la production, du développement de l'infrastructure économique et sociale et, par conséquent, de l'élévation du niveau de vie des Français. Les résultats obtenus au cours des dix dernières années montrent qu'il ne s'agit plus en ce domaine d'ouvrir une voie nouvelle, mais de poursuivre une marche en avant.

L'importance et la difficulté de la période couverte par le troisième plan sont donc ailleurs.

Elles résident d'abord dans le fait que cette progression devra être réalisée avec une population active dont le nombre ne variera pratiquement pas, puisque c'est seulement après 1961 que la composition de notre population active reflétera l'évolution démographique des quinze dernières années: le rythme auquel nous pourrons élever la productivité nationale déterminera pour une large part le rythme d'expansion de l'activité nationale et le degré de satisfaction qui pourra être donné aux besoins d'une population croissante.

Si des raisons d'ordre purement interne rendent nécessaire cet accroissement de la productivité nationale, l'évolution du monde extérieur ne le rend pas moins impératif pour notre pays. Sans revenir sur les transformations fondamentales intervenues depuis la guerre dans l'équilibre des puissances dans le monde, ni sur les conséquences qui en découlent pour l'orientation et la structure du commerce international, deux ordres de faits commandent à la France un effort d'adaptation particulièrement important: l'évolution de ses rapports politiques et juridiques avec les pays d'outre-mer de la zone franc et l'établissement progressif d'une communauté économique européenne, dont la première étape coïncide avec la période couverte par le troisième plan.

Par les grandes orientations et les programmes d'investissements essentiels qu'il définit, par les actions et les réformes qu'il propose, le plan permettra à notre pays non seulement de réaliser les transformations nécessaires, mais de tirer parti des chances nouvelles de développement qui lui sont ainsi ouvertes.

III. — En dépit des progrès réalisés, nous abordons cette période dans des conditions difficiles. L'évolution de nos échanges extérieurs en 1956 et en 1957, les menaces sur la stabilité de la monnaie, reflètent l'existence d'un déséquilibre économique important, dû essentiellement au fait qu'au cours des dernières années la demande intérieure a crû plus rapidement que la production nationale.

Le rétablissement et le maintien de l'équilibre économique tant intérieur qu'extérieur conditionnent le développement harmonieux et continu de l'économie nationale. Ils sont rendus particulièrement urgents par l'ouverture prochaine du Marché commun.

La nécessité d'assurer et de consolider ce double équilibre a donc été une préoccupation constamment présente dans l'élaboration du plan. La recherche des équilibres entre les productions particulières et leurs débouchés tant intérieurs qu'extérieurs a été complétée par celle des équilibres généraux, dans les cadres de la comptabilité nationale, entre les ressources et les emplois, les importations et les exportations, l'épargne et les investissements, les besoins et les disponibilités en main-d'œuvre.

IV. — Il n'a, bien entendu, pas été possible d'inclure dans le plan la totalité des investissements proposés par les commissions et il a fallu écarter ou différer des opérations d'une utilité incontestable. Même en dehors des secteurs tels que le logement, l'équipement scolaire, l'équipement sanitaire, l'équipement urbain, les adductions d'eau, où les programmes retenus ne permettent pas de satisfaire la totalité des besoins, il y a des projets en attente.

Si la conjoncture économique s'inversait et si une menace de chômage se précisait, certains programmes seraient accélérés et des travaux supplémentaires pourraient être engagés sans retard en puisant dans la masse de manœuvre des projets en attente. On ne devrait évidemment le faire que dans la mesure compatible avec le maintien de la stabilité monétaire et de l'équilibre des payements extérieurs.

V. — Par la pleine utilisation de nos ressources matérielles et surtout humaines, dans une stabilité monétaire rétablie, le troisième plan a pour objectif:

— d'assurer et de consolider l'équilibre de nos payements extérieurs, et d'atteindre un excédent de la balance de la zone franc avec l'étranger d'environ 150 milliards de francs en 1961 (soit de l'ordre de 370 millions de dollars) (1);

— de réaliser les investissements essentiels à l'adaptation de l'économie française au Marché commun, à la poursuite du progrès économique et à l'avenir de notre jeunesse;

— d'accroître d'ici à 1961 la production nationale de plus de 25 p. 100 par rapport à 1956 par une augmentation de 20 p. 100 de la production agricole et de 30 à 35 p. 100 de la production industrielle.

Compte tenu de l'augmentation de la population, le niveau de vie individuel pourra s'élever de 3 à 4 p. 100 par an. Il faut souligner que cette progression est inférieure à celle que nous avons connue au cours des récentes années; elle serait moindre encore si nos charges militaires ne pouvaient être allégées.

A moins qu'elle ne s'appuie sur une élévation de la productivité et un développement des exportations dépassant les objectifs déjà ambitieux qui ont été retenus, une progression plus rapide de la consommation relancerait l'inflation, provoquerait une nouvelle crise de nos payements extérieurs, et nous contraindrait à sacrifier les investissements qui commandent l'intégration de notre économie dans le Marché commun et les progrès de l'avenir.

VI. — La détermination des conditions générales de l'équilibre et l'élaboration des programmes sont fondées sur des données statistiques, des informations et des études plus substantielles et plus complètes que lors des plans précédents. Des secteurs importants de l'activité nationale qui dans le passé n'avaient pu être examinés que sommairement ont fait l'objet d'études approfondies. Il en est ainsi notamment du commerce, de l'artisanat, de l'équipement urbain, de la radiodiffusion-télévision. La commission des industries de transformation qui ne comportait que 18 groupes de travail pour le second plan, en a comporté 64 pour le troisième. Une commission spéciale a été créée pour les industries alimentaires. Enfin, les problèmes du commerce extérieur ont été examinés avec un soin particulier.

Il importe néanmoins d'améliorer sans cesse les instruments nécessaires pour éclairer l'action, d'autant plus que les circonstances que nous traversons exigent, de la part des pouvoirs publics et des particuliers, une vigilance constante et bien informée.

Pour l'élaboration du plan, les données objectives, qui ne peuvent porter que sur le passé et le présent, ont été nécessairement complétées par des hypothèses concernant l'avenir. Il a été notamment admis que:

— il n'y aurait pas de récession grave dans la conjoncture mondiale;

— l'évolution du contexte politique ne conduirait pas à des changements radicaux dans les relations économiques entre la métropole et les pays d'outre-mer de la zone franc;

— nos charges militaires reviendraient progressivement à un niveau comparable à celui de 1954;

— l'ardeur au travail, l'esprit d'entreprise et de progrès manifesté aux champs, à l'usine et au bureau par toutes les catégories sociales au cours des récentes années, se maintiendraient sans défaillance en dépit des restrictions et des charges imposées dans l'immédiat par le rétablissement de l'équilibre.

VII. — On a pu se demander si, en présence des incertitudes soulignées par les hypothèses ainsi formulées, un plan n'aurait pas le caractère d'une dangereuse utopie. Bien au contraire, c'est au milieu de la bourrasque et des sautes de vent que le compas est le plus nécessaire pour guider la main qui tient la barre. Plus encore que par les objectifs chiffrés qu'il propose, le plan constitue un instrument d'action indispensable dans la mesure où il définit les orientations majeures et les choix qui, quels que soient les évènements, s'imposent à nous.

Etant donné la part importante de l'initiative privée dans l'économie française et les incertitudes qui pèsent sur la situation économique et financière, il va de soi que le Gouvernement ne peut s'engager à réaliser littéralement le plan. Il fera néanmoins tout ce qui est en son pouvoir pour y parvenir. Les budgets annuels seront élaborés en tenant compte des possibilités économiques et financières, mais aussi en fonction des directives que trace le plan. Ainsi les investissements qui commandent l'avenir tels que ceux intéressant l'énergie ou les productions ou services qui contribuent à l'équilibre de la balance des payements, ne devront subir aucun retard. En revanche, le rythme de réalisation des autres investissements sera adapté aux possibilités.

(1) Les prévisions en francs figurant dans le troisième plan ont été faites sur la base des prix à la fin de 1957: celles en dollars sur la base du dollar à 420 francs.

Certaines des hypothèses sur lesquelles repose le plan peuvent se trouver partiellement démenties au cours des prochaines années. Des révisions périodiques devront donc intervenir pour apporter au plan les aménagements nécessaires. Ces aménagements devront également tenir compte des résultats concrets de l'établissement progressif du Marché commun. Ces révisions devront se faire avec le concours des commissions de modernisation, mais aussi en collaboration avec les institutions de la Communauté économique européenne.

Mais la ligne fondamentale, les priorités définies devront être constamment respectées, pour préserver la continuité dans l'action, condition essentielle de la convergence de toutes les forces vives de la nation.

PREMIERE PARTIE

SITUATION ET PERSPECTIVES

1. — Prenant appui sur les résultats du premier plan de modernisation et d'équipement qui, au lendemain de la guerre et de l'occupation, assura la rénovation des secteurs de base et l'élargissement des moyens de production, le deuxième plan (1954-1957) avait assigné comme but de promouvoir, par un ensemble coordonné d'investissements et de réformes, une expansion générale et équilibrée de l'économie française.

Au cours de cette période notre pays a, en fait, réalisé dans le domaine économique une progression spectaculaire. La lecture des statistiques confirme ce que révèlent à l'observateur le moins attentif les données de la vie quotidienne, la vue de nos champs, de nos usines et de nos chantiers: les niveaux de production prévus ont été en général non seulement atteints, mais très sensiblement dépassés.

La demande a cependant augmenté plus vite encore que la production. L'équilibre interne et externe postulé par le plan s'en est trouvé rompu. Une crise d'une exceptionnelle gravité frappe aujourd'hui notre pays.

La surmonter est dans l'immédiat une nécessité vitale; mais ce redressement doit s'inscrire dans l'effort de longue haleine qu'il appartient à la nation de poursuivre au cours de la période couverte par le troisième plan (1958-1961), tant pour remédier aux causes profondes de ses difficultés présentes que pour faire face aux tâches qui commandent son avenir.

⁂

CHAPITRE Ier

LA SITUATION A L'ACHEVEMENT DU DEUXIEME PLAN

2. — La situation actuelle est caractérisée par un paradoxe apparent: jamais la France n'a tant travaillé ni tant produit; rarement pourtant elle s'est trouvée aux prises avec une aussi grave crise financière, expression d'un profond déséquilibre économique, interne et externe.

Il est dès lors indispensable, avant d'aborder l'examen des problèmes à long terme qui seront les nôtres dans les prochaines années, d'une part de faire le bilan des progrès réalisés, d'autre part de prendre la mesure des déséquilibres existants et d'en dégager les causes pour y porter remède et en éviter le retour.

I. — Expansion.

La production industrielle.

3. — La production industrielle a connu un développement particulièrement rapide et régulier au cours du deuxième plan: elle se situe pour 1957 à un niveau supérieur d'environ 45 p. 100 à celui de 1952 (année prise comme référence), alors que l'augmentation prévue était seulement de 25 à 30 p. 100.

Son taux annuel de progression a été de 11 p. 100 en 1954, 9 p. 100 en 1955, 11 p. 100 en 1956 et 9 p. 100 en 1957 (1). Ainsi s'est trouvé nettement dépassé le rythme de 6 p. 100 escompté par le plan.

Mais il s'agit là d'une moyenne et il s'est produit d'importantes distorsions dans le développement des divers secteurs.

(1) Indice I. N. S. E. E. sans bâtiment.

En ce qui concerne les *activités de base*, pour lesquelles des programmes précis avaient été arrêtés, les résultats sont dans l'ensemble conformes aux objectifs:

TABLEAU N° 1

Objectifs et réalisations dans les secteurs de base.

PRODUCTIONS	UNITES	REFERENCES 1952	REALISATIONS 1957	OBJECTIFS du plan pour 1957
Charbon	Millions de tonnes.	57,4	59,5	(*) 61
Electricité	Milliards de kWh...	40,8	57,8	55
Dont hydraulique...	Milliards de kWh...	22,2	21,5	29,2
Gaz	Milliards de mètres cubes vendus par Gaz de France....	2,6	3,6	3,8
Carburants	Millions de tonnes de brut traité....	21,5	(**) 24,8	27
Sidérurgie	Millions de tonnes d'acier brut.....	10,9	14,1	14,3
Ciment	Millions de tonnes.	8,6	12,5	»

(*) Capacité de production.
(**) Conséquence des événements de Suez.

Par contre, dans les *industries de transformation*, pour lesquelles il s'agissait moins de fixer des objectifs impératifs que d'établir des prévisions coordonnées dans le cadre d'un objectif global d'expansion, de nombreuses branches, spécialement celles qui se rapportent le plus directement à la consommation, ont accru leur production dans une proportion très supérieure à celle qui avait été prévue. C'est ainsi que, de 1952 à 1957, l'industrie automobile a progressé de 75 p. 100, celle de la construction électrique de 90 p. 100, l'industrie chimique de 84 p. 100, celle des papiers et cartons de 75 p. 100.

La progression a été sensiblement moindre pour les industries de biens d'équipement; elle a même été inférieure aux prévisions pour certaines branches, principalement pour la machine-outil (20 p. 100 au lieu de 40).

Une des conséquences de ces disparités a été la nécessité d'accroître plus que prévu les importations d'énergie, de matières premières et de biens d'équipement.

4. — Déjà en 1956, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques permettant les comparaisons internationales, la France comptait, avec l'Allemagne et les Pays-Bas, parmi les pays ayant réalisé la plus importante progression de leur activité industrielle. Bien plus, si l'on tient compte du fait qu'elle n'a pu, comme ces deux autres pays, accroître de façon significative pendant cette période le nombre de ses travailleurs, on constate que c'est la France qui a de loin réalisé l'élévation la plus importante de la production par travailleur.

TABLEAU N° 2

Evolution de l'activité industrielle des pays occidentaux (*) de 1952 à 1956.

(En indice: 1952 = 100.)

PAYS	PRODUCTION	EMPLOI	PRODUCTION par travailleur.
France	132	101	130
Allemagne occidentale....	153	126	121
Angleterre	119	106	112
Italie	130	105	124
Pays-Bas	136	112	121
Suède	116	102	114
Etats-Unis d'Amérique....	115	103	112

Source: C. E. C. E.
(*) Ensemble des industries, moins industries extractives et construction immobilière.

La production agricole.

5. — Le volume global de la production agricole a augmenté d'environ 17 p. 100, progression légèrement inférieure à celle prévue par le deuxième plan (20 p. 100).

TABLEAU N° 3

Prévisions et réalisations pour les productions agricoles.

PRODUCTIONS	UNITES	REFERENCES 1952	REALISATIONS 1957 (*)	PREVISIONS du plan pour 1957.
Blé	Millions de quintaux..	84,2	110	95
Viande	Milliers de tonnes.....	2.065	2.500	2.500
Lait	Millions d'hectolitres...	150	200	200
Sucre	Milliers de tonnes.....	900	1.350	1.500
Alcool	Millions d'hectolitres...	3.500	2.400(**)	2.000

(*) Estimations provisoires.
(**) Campagne 1956-1957.

Pour le blé, la production a augmenté plus qu'il n'était prévu, par suite d'un très fort accroissement des rendements dû à l'adoption de variétés nouvelles (Etoile de Choisy en particulier) et à un apport massif d'engrais azotés.

Pour la viande et le lait, au contraire, les réalisations ont été conformes aux prévisions.

Pour le sucre, l'objectif n'a pas été tout à fait atteint par suite d'une réduction un peu trop forte des surfaces consacrées à la betterave.

Pour l'alcool, on enregistre une diminution massive de plus d'un million d'hectolitres, qui répond aux recommandations formulées.

Si la production agricole s'est ainsi développée dans l'ensemble conformément au plan, les objectifs d'exportation de produits agricoles n'ont pas été réalisés. Ce retard s'explique en partie par les gelées de 1956 et de 1957, qui ont non seulement réduit nos possibilités d'exportations, mais rendu nécessaires des importations de céréales, de vins et de fruits et légumes. A cette raison accidentelle s'est ajouté le développement plus important que prévu de la demande intérieure sous l'effet de la majoration des revenus; tel a été notamment le cas pour la viande et les produits laitiers.

6. — Le fait que le parc de tracteurs ait plus que doublé en quatre ans et que la consommation d'engrais ait augmenté d'un tiers traduit bien l'importance de l'effort de modernisation entrepris par nos agriculteurs.

En revanche, les actions de formation professionnelle et de progrès technique, qui conditionnent le plus directement l'abaissement des prix de revient, en particulier l'enseignement, la vulgarisation et le remembrement, sont loin d'avoir atteint le développement préconisé par le plan. Par exemple, il n'a été remembré, de 1952 à 1957, qu'un million d'hectares au lieu de 2.500.000 prévus.

Il y a enfin un grand retard à constater dans la mise en œuvre des actions recommandées en vue de l'amélioration des circuits de distribution: la vente de la viande préemballée sous cellophane n'a pas eu le développement escompté, et la création de marchés-gares sur les lieux de production, pour la vente des fruits et légumes, a été à peine amorcée.

L'activité du bâtiment.

7. — Le nombre de logements annuellement terminés a été porté d'environ 160.000 en 1954 à 270.000 en 1957, c'est-à-dire plus que l'objectif du deuxième plan qui était de 240.000.

Ainsi, après un démarrage lent, le rythme de la construction se rapproche-t-il de la cadence qui devrait être atteinte pour remédier assez vite à notre insuffisance dramatique de logements.

Toutefois, l'effort financier consenti pour obtenir ces résultats a dépassé sensiblement ce qui avait été escompté: l'insuffisante amélioration de la productivité et le décalage excessif entre le volume des travaux engagés et celui des travaux achevés ont concouru en effet à une hausse des prix qui a commencé à se manifester dès 1954.

L'ensemble de la production nationale.

8. — Au total, la production nationale se trouve, au terme du deuxième plan, supérieure de près de 30 p. 100 à celle de 1952, alors que l'augmentation prévue était de 25 p. 100.

Ces progrès confirment que l'économie française, rompant avec le malthusianisme d'avant guerre, a retrouvé son dynamisme et qu'elle s'est délibérément engagée dans la voie de l'expansion.

Néanmoins, l'inégal développement des secteurs de base et des industries de consommation, les défauts de l'orientation donnée aux productions agricoles, le coût élevé et les lenteurs de la construction immobilière, manifestent l'existence de déséquilibres dans la croissance récente de l'économie française.

Certes, ces faits ne suffisent pas à expliquer la crise actuelle; ils n'en ont pas moins contribué à alourdir la masse de nos importations, à freiner le développement de nos exportations et à réduire sur le marché intérieur l'offre de certains produits essentiels en face d'une demande très fortement croissante.

Les investissements.

9. — Cette expansion de la production nationale a été rendue possible par les investissements réalisés. Ceux des *secteurs productifs* ont, dans l'ensemble, correspondu aux chiffres prévus par le plan; néanmoins certaines divergences apparaissent secteur par secteur.

Si, dans l'agriculture, la sidérurgie et la chimie, les réalisations ont été en gros conformes aux prévisions, pour l'énergie, on enregistre un dépassement imputable à l'intensification des recherches pétrolières et au programme supplémentaire de l'énergie atomique.

Si les investissements effectués par les industries de transformation atteignent à peu près le montant escompté, force est de souligner à nouveau qu'en fait les industries productrices de biens d'équipement se sont laissées distancer par le développement des industries de consommation.

On note enfin un retard important dans les transports et communications, surtout pour les voies navigables.

TABLEAU N° 4

Investissements prévus et réalisés au cours du deuxième plan.

(En milliards de francs 1954.)

SECTEURS	TOTAL pour la période 1954-1957.	
	Prévisions.	Réalisations.
Agriculture	1.135	1.170
Energie et mines	1.232	1.315
Sidérurgie et mines de fer	267	265
Chimie	165	195
Industries de transformation	775	730
Transports, communications et tourisme	870	805
Logements	1.896	2.435
Equipement scolaire et sanitaire	352	450
Total	6.722	7.365

Par contre, les dépenses d'investissement à *caractère social* (logements et constructions scolaires) ont excédé le rythme sur lequel il avait été tablé.

C'est la raison pour laquelle, au total, le montant des investissements retenus par le plan a été dépassé d'environ 10 p. 100. On ne peut cependant se féliciter sans réserves de cette accélération des programmes, car la raison en a été un déséquilibre du marché de la construction et une hausse de prix qui imposent actuellement de sévères mesures de restriction.

Cette tension a été d'autant plus forte que, par ailleurs, les secteurs non couverts par le deuxième plan (collectivités locales, distribution, services) ont effectué au cours des deux dernières années des investissements très importants.

L'outre-mer.

10. — Les opérations du premier plan outre-mer avaient essentiellement consisté dans des travaux d'infrastructure générale, concernant notamment les communications. Le deuxième a été marqué par une orientation assez différente, qui n'a du reste pris sa pleine expression qu'en fin de période: l'expansion de l'économie productive, seule à même d'assurer l'amélioration du niveau de vie des populations autochtones.

Une fois acquis l'équipement préalable d'une infrastructure de base suffisante, le développement de l'agriculture et la création d'industries étaient en effet devenus, dans les divers pays d'outre-mer, les objectifs essentiels. Au point de vue social par ailleurs, les efforts devaient viser à assurer un équipement plus adapté aux besoins effectifs des populations (priorité à l'enseignement primaire, développement de la formation professionnelle, multiplication des petites formations sanitaires, etc.).

De 1946 à 1956 inclus, la contribution sur fonds publics de la métropole aux investissements réalisés outre-mer a atteint près de 1.100 milliards. Bien que pour la période 1953-1956 correspondant approximativement aux années du deuxième plan, elle a été d'environ 620 milliards (131 en 1953, 171 en 1956) (1).

Malgré l'importance de cet effort, le niveau de vie outre-mer, traduit en termes monétaires, demeure encore très modeste à l'issue du deuxième plan. En fait, il apparaît bien qu'en ce qui concerne l'Afrique du Nord et les départements d'outre-mer, la progression démographique a largement compensé l'augmentation du revenu national: pour ces pays, des solutions à la dimension des problèmes restent entièrement à définir. En Afrique Noire, au contraire, il est incontestable que l'effort d'investissements réalisé par la métropole s'est traduit par un mieux-être difficile à chiffrer, mais admis par tous.

Dans le domaine *agricole*, d'importants résultats ont à coup sûr été acquis: en Afrique du Nord, développement des fruits et légumes et notamment des agrumes, augmentation progressive des récoltes moyennes pour les céréales, effort intense en matière de plantations arbustives; pour les territoires d'outre-mer, gains considérables du café, du cacao, des bananes, des bois, lente progression du riz, récentes campagnes « record » pour les arachides, résultats encourageants en ce qui concerne le coton; pour les départements d'outre-mer, poursuite de l'accroissement de la production sucrière, double maintenant de celle d'avant guerre.

Ce développement recherché de la production agricole s'est toutefois heurté à de sérieuses difficultés, dont la principale a été le manque de personnel qualifié d'encadrement. Des solutions ont été mises au point, notamment en Afrique Noire, pour y remédier; il appartiendra au troisième plan d'en assurer la généralisation. C'est à l'échelon du producteur qu'une action patiente et soutenue doit porter aussi bien sur les méthodes de culture que sur l'amélioration des terres et la mise sur pied d'un système favorable de commercialisation.

Au point de vue *minier et industriel*, il faut souligner le développement des exportations de phosphates et de ciments d'Afrique du Nord, l'entrée en production des gisements de fer de Conakry et de bauxite de Guinée, la fabrication des premiers lingots d'aluminium à Edéa (Cameroun), l'accroissement considérable des livraisons de minerai de nickel de Nouvelle-Calédonie, mais surtout le fait que l'intensification des recherches minières et pétrolières a permis la découverte de gisements d'importance mondiale en pétrole, fer, manganèse et bauxite, dont l'exploitation pour certains a déjà commencé (pétrole: Gabon, Sahara).

Ainsi, les progrès réalisés outre-mer sont loin d'être négligeables. On ne saurait toutefois avancer qu'ils sont la traduction d'une transformation profonde de l'activité économique: celle-ci repose encore avant tout sur les secteurs primaires, et l'industrialisation reste modeste, sauf en Algérie, où le secteur industriel totalise près de 30 p. 100 du revenu national.

Dans le domaine *social*, le développement de la scolarisation a été accentué; mais la tâche à accomplir demeure extraordinairement lourde. Les progrès en matière d'hygiène et de santé sont très sensibles; l'effort sur l'habitat s'est de son côté favorablement amorcé.

Quoi qu'il en soit, les actions entreprises et les difficultés rencontrées au cours du deuxième plan permettent de dégager clairement l'une des notions fondamentales du développement économique des pays d'outre-mer, à savoir que ce développement n'atteindra l'ampleur souhaitable que lorsque les intéressés y participeront de la façon la plus large et la plus directe possible. En ce sens, la promulgation de la loi-cadre du 23 juin 1956 pour les territoires d'outre-mer apparaît comme un des faits saillants de la période d'application du deuxième plan.

(1) Ces chiffres sont d'ailleurs inférieurs à la réalité, car ils ne comprennent pas certains investissements réalisés directement par des services métropolitains (recherches de pétrole au Sahara, équipement des bases aériennes) et difficilement comptabilisables; ils fournissent néanmoins un ordre de grandeur correct de l'effort financier assumé.

II. — Déséquilibres.

11. — Le deuxième plan avait souligné avec force que, pour assurer l'expansion économique dans la stabilité des prix et de la monnaie, l'équilibre devait être maintenu entre les offres et les demandes de biens et de services. A la réalisation de cette condition étaient étroitement liés l'équilibre du marché du travail et celui de la balance des payements sans aide extérieure.

Pour avoir laissé la demande intérieure se développer plus vite que ce que permettaient les ressources nationales et n'avoir pas opéré en temps voulu les rajustements nécessaires, notre pays s'est trouvé plongé en 1957 dans une crise d'une exceptionnelle gravité.

L'excès de la demande.

12. — A l'accroissement de 25 p. 100 de la production nationale prévu par le plan, ne devait correspondre qu'une augmentation de 22 p. 100 de la consommation, compte tenu des prélèvements correspondant au supplément d'exportations nécessaire pour rééquilibrer la balance des payements ainsi qu'aux investissements.

En fait, les conditions d'un développement équilibré de l'activité économique n'ont été réunies qu'au cours des deux premières années d'exécution du plan. En 1955, en effet, bien que la consommation des particuliers se fût accrue d'environ 20 p. 100 par rapport à 1952, l'augmentation de la demande globale n'excédait pas celle de l'offre, en raison, il est vrai, de la progression modérée des investissements et de la diminution des charges militaires. La balance des échanges de biens et services, qui s'était soldée par un déficit de 330 milliards en 1952, put ainsi être équilibrée en 1955.

Malgré une progression continue de la production en 1956 et 1957, cet équilibre n'a pu être maintenu, car la demande globale a crû plus vite encore. D'abord les dépenses publiques, à la suite principalement des événements d'Algérie, subissaient un fort accroissement. Les investissements de leur côté progressaient de façon massive, tant en raison du lancement d'importants programmes dans le domaine du logement et des constructions scolaires que du fait des entrepreneurs privés incités par une demande soutenue à développer et à moderniser leurs installations. Quoiqu'à un rythme moins élevé, la consommation privée a elle aussi augmenté avec la distribution de pouvoir d'achat supplémentaire résultant notamment des fréquentes majorations de salaires que provoquait la tension apparue sur le marché du travail.

Pour faire face à cette pression de la demande intérieure, le recours à des importations accrues et le ralentissement des exportations ne pouvaient apporter qu'une solution provisoire: les réserves en devises existant à la fin de 1955 se sont épuisées d'autant plus rapidement que le gel de l'hiver 1956, la crise pétrolière consécutive aux événements de Suez et enfin des mouvements spéculatifs sont venus aggraver les effets du déséquilibre.

Dès avant l'été 1957, le Gouvernement dut donc prendre des mesures pour enrayer l'hémorragie de devises. Mais, du même coup, apparaissaient plus nettement encore les répercussions sur l'économie nationale et sur la monnaie du déséquilibre existant entre l'offre et la demande. Il devenait donc indispensable de procéder à un rajustement de la demande intérieure aux disponibilités dégagées par la production nationale. C'est à quoi ont tendu les mesures prises par les pouvoirs publics au cours de l'année 1957 et à l'occasion de l'établissement de la loi de finances pour 1958: limitation stricte de l'impasse budgétaire, restrictions de crédit, etc.

La tension du marché du travail.

13. — Parmi les facteurs de déséquilibre, l'évolution de la situation du marché du travail a joué un rôle déterminant.

Alors que le rapide développement de l'activité économique accroissait les besoins de main-d'œuvre, le mouvement naturel de la population entraînait une légère réduction des disponibilités. Cette réduction se trouvait accentuée par le développement spontané de la scolarisation. Le rappel des disponibles au premier trimestre de 1956 et, pendant l'hiver 1956-1957, dans certains cas le départ de travailleurs nord-africains ont brusquement aggravé les tensions existantes.

Pour une part, cette diminution a pu être compensée par une réduction du chômage (le nombre des personnes cherchant un emploi a diminué de plus de moitié par rapport à 1954), un recul spontané de l'âge moyen de départ à la retraite et vraisemblablement un certain développement de l'activité féminine. D'autre part, les pouvoirs publics se sont attachés à développer l'immigration de travailleurs étrangers. Mais ce n'est guère qu'en 1956 et surtout en 1957 que les effets des mesures prises ont pu se faire sentir de manière significative.

En définitive, l'ensemble de nos disponibilités de main-d'œuvre n'a que faiblement varié, et c'est essentiellement par une modification de la répartition de la population active entre les différents secteurs de l'économie qu'il a été possible d'assurer la continuation de l'expansion.

Les effectifs travaillant dans l'agriculture ont continué à décliner. Ceux des industries de transformation ont progressé, surtout en 1957, en particulier dans les industries mécaniques et électriques qui, à elles seules, ont absorbé plus de la moitié de l'accroissement total des effectifs industriels. Le secteur tertiaire a également accru ses effectifs.

De nombreux secteurs ont en outre été contraints de recourir à un allongement des horaires: au 1er octobre 1957, près des trois quarts des ouvriers des industries mécaniques et électriques travaillaient 48 heures et plus.

Malgré cela, et en raison principalement de la pénurie particulièrement aiguë de main-d'œuvre qualifiée, des secteurs très importants d'activité (mines, construction) ont vu leur développement freiné.

Pour l'ensemble de l'économie, cette situation de suremploi, conduisant soit à un recours accru aux heures supplémentaires à tarifs majorés, soit à une véritable surenchère de salaires entre les entreprises, a contribué à la création d'une forte pression inflationniste.

Le déficit de la balance des payements.

14. — Un des objectifs du deuxième plan était l'équilibre sans aide extérieure de la balance des payements de la zone franc; il n'a pas été atteint.

Après la crise consécutive à la guerre de Corée, une amélioration progressive avait été réalisée de 1952 à 1955, grâce notamment à un fort développement des exportations en 1954 et 1955.

Nos échanges avec l'étranger furent pratiquement équilibrés en 1955. Mais dès 1956 la situation s'est retournée, comme le montre l'évolution ci-après du taux de couverture des importations par les exportations (1):

TABLEAU N° 5

Taux de couverture des importations (C. I. F.) en provenance de l'étranger par les exportations (F. O. B.).

(En pourcentages.)

1952	1953	1954	1955	1956	1957
66	81	87	93	73	71

Sans doute la conjonction de circonstances défavorables de caractère exceptionnel portait pour une part la responsabilité de ce renversement de la situation. Cependant l'accroissement continu des importations de matières premières et de produits manufacturés ainsi que la stagnation des exportations révélaient, au-delà de ces causes accidentelles, un mal plus profond.

Le déséquilibre existant sur le marché intérieur entre les offres et les demandes est, comme on l'a vu plus haut, à l'origine de nos difficultés extérieures; pour nourrir son expansion et couvrir l'excédent de sa consommation intérieure, la France a perdu en vingt-deux mois deux milliards de dollars de devises, tant par épuisement des réserves que par endettement.

La spéculation venant aggraver au cours des premiers mois de 1957 les effets de ce déséquilibre, les pouvoirs publics ont été contraints de revenir sur les mesures de libération des échanges et de limiter strictement les importations.

⁂

CHAPITRE II

LES PERSPECTIVES DANS LESQUELLES SE SITUE LE TROISIEME PLAN

15. — Les difficultés avec lesquelles nous sommes présentement aux prises ne doivent pas avoir pour effet de nous dissimuler les perspectives des prochaines années et les impératifs à long terme qui en découlent.

Les données des problèmes à prévoir sont pour la plupart déjà connues avec suffisamment de précision pour que nous ne soyions pas pris au dépourvu; mais c'est seulement dans la mesure où les Français sauront se préparer aux tâches qui les attendent et s'adapter aux transformations en cours, qu'ils domineront leur destin et que la France conservera son indépendance et son rang.

Sur le plan intérieur, les perspectives des prochaines années sont commandées par l'évolution de la population et par la rapidité du progrès scientifique et technique.

(1) Les importations étant comptabilisées dans les statistiques douanières fret inclus, le pourcentage réel de couverture est supérieur à celui qui est indiqué dans le tableau.

Sur le plan extérieur, la nécessité de remédier sans délai au déficit de notre balance des payements s'impose à nous dans un contexte nouveau résultant, d'une part, de l'établissement progressif de la communauté économique européenne et, d'autre part, de la transformation de nos rapports avec les pays d'outre-mer.

I. — Facteurs internes.

L'évolution de la population.

16. — Pendant les années couvertes par le troisième plan la population totale de notre pays continuera de croître, tandis que la population active restera relativement stable.

En effet, si la population française est normalement appelée à progresser d'ici à 1961, c'est essentiellement par accroissement du nombre des classes jeunes et des personnes âgées, c'est-à-dire des personnes non productives:

TABLEAU N° 6

Prévisions démographiques de 1954 à 1961.

(En millions.)

TRANCHES D'AGE	RECENSEMENT 1954	PREVISIONS 1961 (*)
0 à 19 ans	13,2	14,5
20 à 64 ans	24,7	24,8
65 ans et au-delà	4,9	5,2
Total	42,8	44,5

(*) Compte non tenu de l'immigration.

Compte tenu de cette évolution par tranches d'âge de la population, et dans l'hypothèse d'une stabilité des taux d'activité, la population active ne varierait pratiquement pas de 1954 à 1961.

Ce n'est qu'après cette date que se fera sentir l'effet du renversement démographique d'après la guerre. Divers facteurs tels que l'accroissement spontané de la scolarisation et, en sens inverse, une certaine augmentation de l'emploi féminin pourront cependant entraîner une modification des taux d'activité d'ici à 1961. Il convient également de tenir compte de l'apport de l'immigration.

Sur la base des hypothèses retenues par la commission de la main-d'œuvre, on peut prévoir que la population active passera de 19.520.000 personnes en 1954 à 19.800.000 (1) en 1961, soit une variation légèrement supérieure à 1 p. 100. Encore faut-il souligner que ce faible accroissement de nos ressources en main-d'œuvre implique, pour être obtenu, que les actions préconisées (politique d'immigration, formation professionnelle, etc.) soient effectivement mises en œuvre.

Ces perspectives montrent qu'au cours des prochaines années, et en attendant le soulagement apporté par l'arrivée à l'âge du travail des générations plus nombreuses nées depuis la guerre, notre pays ne pourra augmenter sa production, et par conséquent satisfaire les besoins essentiels (logements, écoles, hôpitaux) liés à l'amélioration du niveau de vie d'une population toujours croissante, que par une nouvelle progression de la productivité du travail national. La durée du travail a en effet été augmentée dans de telles proportions au cours des dernières années qu'il n'est plus possible d'escompter beaucoup d'une amélioration à ce titre.

L'augmentation de la productivité nationale est liée à la réalisation d'importants programmes d'investissements et à la modernisation des méthodes de travail dans les entreprises industrielles et commerciales et dans les exploitations agricoles. L'opinion française est généralement moins attentive au fait qu'elle dépend également d'une meilleure répartition tant dans la population active entre les divers secteurs que des activités sur l'ensemble du territoire national.

Certaines régions françaises souffrent d'un net excédent de population active agricole; il convient donc d'y favoriser le développement d'activités industrielles nouvelles. Tel est le cas notamment des régions de l'Ouest. De même, en raison de l'inégale composition par tranches d'âges de la population des départements français, l'augmentation prévisible de la population active après 1961 sera particulièrement forte dans une zone allant — en accent circonflexe au-dessus de Paris — de la Vendée au Pas-de-Calais et des Ardennes à la Savoie. Au contraire, sans migrations, les effectifs adultes seraient moins nombreux en 1965 qu'en 1954 dans une vingtaine de départements du Massif central, du Sud-Ouest et du Sud-Est. Ces données doivent servir de base à l'orientation des différents programmes d'action régionale.

(1) Dont un apport net d'immigration estimé à 360.000 personnes.

Le progrès scientifique et technique.

17. — Le monde est engagé aujourd'hui dans une nouvelle révolution industrielle dont le développement de l'électronique, l'automatisme de la production, l'utilisation de sources nouvelles d'énergie ne sont que les manifestations les plus spectaculaires. Les hommes voient ainsi s'ouvrir devant eux de nouvelles possibilités de progrès économique et social.

La France, handicapée qu'elle est dans son développement économique par la relative stagnation de sa population active et par la faiblesse de ses ressources en matières premières énergétiques et industrielles, peut trouver dans l'utilisation de ces techniques nouvelles le moyen d'accroître sa productivité nationale. C'est une chance qui s'offre à elle. Elle ne doit pas la manquer, non seulement pour répondre au désir des Français de profiter du progrès scientifique et technique, mais parce que dans la compétition internationale tout retard pris risque rapidement de se révéler impossible à rattraper.

Or, pour faire face à cette tâche, notre pays doit remédier à de graves problèmes.

D'abord la structure économique française demeure trop souvent inadaptée à l'évolution des techniques; en pénalisant les formes modernes de la production (charges fiscales grevant les facteurs de production, privilèges fiscaux en faveur des activités les moins évoluées), elle expose à une sous-exploitation des possibilités ouvertes.

D'autre part, malgré d'incontestables progrès réalisés depuis la guerre, la recherche scientifique et technique n'a pas encore reçu en France tout le développement nécessaire, notamment en ce qui concerne la recherche appliquée et les applications industrielles de la recherche. Mais il ne suffit pas d'augmenter les moyens mis en œuvre, il est indispensable que soit renforcée la coordination entre les diverses formes de la recherche, et que de meilleures liaisons soient établies entre les diverses institutions publiques et privées ayant une activité de recherche.

Il importe enfin de mettre l'accent sur les besoins considérables en cadres scientifiques et techniques comme en main-d'œuvre qualifiée auxquels notre pays devra faire face au cours des prochaines années.

Faute de l'avoir prévu à temps et d'avoir augmenté régulièrement les effectifs en proportion de la croissance réelle et prévisible des besoins, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation difficile, pour ne pas dire dramatique. C'est ainsi, par exemple, que nos promotions d'ingénieurs sont de 4.000 environ par an, alors qu'il en faudrait former 12.000 pour combler notre déficit actuel et parvenir à un taux ultérieur d'accroissement conforme à l'évolution des besoins.

La situation est à peu près analogue en ce qui concerne les techniciens. Le simple renouvellement de l'effectif actuel, compte tenu des départs et des retraites, exigerait un apport annuel de 12.000 unités. Or les écoles n'en fournissent que de 8.000 à 9.000. Dès maintenant il en faudrait recruter et former chaque année trois fois plus, puis maintenir une progression régulière en relation étroite avec celle du nombre nécessaire d'ingénieurs.

Pour la recherche scientifique, le taux d'accroissement annuel des effectifs devrait être d'au moins 5 p. 100, soit 250 unités pour la recherche fondamentale et 600 pour la recherche appliquée. Au regard de ces besoins on constate qu'en 1955 les facultés des sciences ont délivré 213 diplômes de doctorat. Le déficit des cadres de l'enseignement scientifique et technique n'est pas moins grave: c'est à peine si le chiffre annuel des besoins de remplacement, soit 700 environ, est atteint, alors qu'il faudrait obtenir des promotions annuelles de 2.500 à 3.000 professeurs scientifiques pour faire face à l'accroissement des besoins résultant de l'augmentation de la population scolaire du fait de la natalité, de la prolongation de la scolarité et de la proportion accrue de cette population se dirigeant vers des enseignements de caractère scientifique.

S'il n'y était porté rapidement remède, une telle situation risquerait fort de freiner au cours des prochaines années les progrès techniques de nombreux secteurs de l'activité économique et, par suite, l'expansion même de la production. Or, ce n'est pas seulement aux besoins de l'économie nationale qu'il convient en ce domaine de répondre: la France ne maintiendra sa place dans le monde que si elle se met à même de répondre aux besoins immenses des pays sous-développés en personnel d'assistance technique.

II. — Problèmes externes.

18. — Mieux peut-être qu'au lendemain de la guerre, nous pouvons à présent mesurer l'importance des transformations qui se produisent dans le monde. Le développement foudroyant du progrès technique, la compétition économique qui s'est instaurée entre l'Occident et le monde communiste, la montée des pays sous-développés sont autant de facteurs qui ont profondément modifié l'équilibre des puissances et, par contre-coup, les relations économiques et commerciales internationales.

Dans ce monde en complète transformation, la France se trouve contrainte à un effort d'adaptation particulièrement important. Tributaire de l'importation pour son approvisionnement en matières premières essentielles et en énergie, elle n'a, depuis plusieurs décennies, jamais pu réaliser un équilibre durable de ses échanges extérieurs. Le déficit quasiment structurel qui en résulte était couvert dans le passé par les revenus des capitaux placés à l'étranger, puis, ceux-ci disparus, par une aide extérieure. La très grave crise de devises que traverse actuellement notre pays suffit à démontrer que son expansion ne reposera sur des bases saines que lorsque la progression des exportations sera suffisante pour couvrir les besoins d'importations inévitables. L'aide étrangère dont elle vient d'obtenir le concours est, pour l'économie française menacée d'asphyxie, un indispensable ballon d'oxygène. Il serait vain et dangereux de compter sur son renouvellement pour nous dispenser du nécessaire effort de redressement.

19. — Pour une double raison cet effort de redressement ne peut s'inscrire dans une perspective autarcique:

a) *Etablissement de la Communauté économique européenne.*

Depuis la fin de la guerre, les pays d'Europe occidentale se sont engagés dans la voie d'une libération progressive de leurs échanges. Les traités d'Euratom et de Marché commun prévoient une intégration progressive mais totale des économies des six pays participants.

La France ne tirera sa part des avantages qui peuvent être attendus de l'établissement d'un large marché et du renforcement de la position de l'Europe dans le monde que si son économie est en mesure d'affronter une concurrence plus large. Cela suppose une harmonisation progressive des charges pesant sur les prix de revient, mais également des actions pour une meilleure orientation des productions et une augmentation de la productivité des entreprises. Des étapes sont prévues pour la mise en application de ces traités. Il est nécessaire qu'elles soient mises à profit sans tarder pour consolider et étendre les résultats importants déjà obtenus dans le passé. La période couverte par le troisième plan présente à cet égard une importance fondamentale pour les actions et les mesures à mettre en œuvre afin de préparer l'économie française à la compétition européenne, plus encore que par les incidences directes sur nos échanges extérieurs, au cours de cette première étape, de la mise en application du traité.

b) *Evolution des relations avec les pays d'outre-mer.*

Des changements profonds sont en train d'intervenir dans les relations de la métropole avec les pays d'outre-mer membres de la zone franc.

Quelles que soient les formes juridiques que pourra revêtir dans l'avenir leur communauté, celle-ci connaîtra un essor d'autant plus rapide que la métropole sera en mesure d'apporter aux pays d'outre-mer qui lui sont associés une aide accrue en capitaux, en techniciens et en matériels, permettant d'accélérer leur développement économique et social, et donc d'instaurer entre les membres de la communauté des échanges culturels, commerciaux et techniques également fructueux pour tous.

Mais favoriser ce développement tout en poursuivant de façon parallèle la mise en valeur de toutes les possibilités d'expansion de l'économie métropolitaine, ne plus concevoir séparément l'essor de la métropole et celui des autres pays de la zone franc, harmoniser leur croissance dans la perspective d'une économie de grand espace, est une tâche d'adaptation, de réforme et d'expansion très lourde de difficultés à vaincre.

20. — Ce serait une illusion de croire que la France peut se refuser aux efforts d'adaptation qui lui sont ainsi demandés. Les opinions peuvent différer sur la meilleure façon d'organiser les rapports politiques entre la France et les pays d'outre-mer ou de réaliser l'intégration économique de l'Europe; mais notre pays ne peut choisir une politique de protectionnisme et de repliement sans risquer du même coup de se retrouver, dans quelques années, appauvri, isolé et comme rejeté de l'histoire.

C'est pourquoi, s'il est sain et normal que notre pays profite des progrès de la science et de la technique pour développer l'utilisation des matières premières nationales ou la fabrication de produits ou de machines nouvelles, ce doit être avec la préoccupation de n'encourager que le développement de produits normalement compétitifs et compte tenu des possibilités offertes par une spécialisation internationale renforcée. C'est pourquoi également il est essentiel de favoriser la progression des exportations en adaptant nos productions à l'évolution de la demande internationale et en abaissant nos prix de revient: ainsi convient-il de substituer à la vente de produits d'origine végétale et de produits industriels bruts, sur laquelle notre commerce extérieur s'est trop exclusivement fondé dans le passé, celle de produits agricoles transformés (notamment d'origine animale) et de produits industriels manufacturés (notamment de biens d'équipement).

⁂

CONCLUSION

Les tâches impératives.

21. — De cette analyse de la situation présente et des perspectives des prochaines années, il ressort que trois tâches impératives s'imposent à notre pays pour la période couverte par le troisième plan:

— établir un équilibre durable de ses échanges extérieurs;

— améliorer la productivité nationale pour permettre l'expansion de son économie avec une population active en relative stagnation et en faciliter l'adaptation aux conditions nouvelles créées par l'établissement du Marché commun et l'évolution des rapports avec les pays d'outre-mer;

— assurer la formation scolaire et professionnelle d'une jeunesse plus nombreuse et préparer son intégration dans la vie économique et sociale de la nation.

22. — Les conditions dans lesquelles se présente la période couverte par le troisième plan expliquent les difficultés particulières rencontrées pour son établissement.

Sans doute est-il toujours malaisé, dans une économie de marché, de prévoir exactement l'évolution de certains facteurs, tels que le comportement des consommateurs qui commandent directement l'activité de nombreux secteurs de la production, ou la conjoncture internationale qui influe sur le commerce extérieur.

Mais les répercussions dans les prochaines années des difficultés présentes de la situation économique, l'incertitude qui pèse sur l'évolution du montant de nos charges militaires, les modifications du cadre des relations commerciales de la métropole avec l'extérieur liée à l'évolution des structures politiques de la zone franc et à la mise en place du Marché commun, constituent cette fois autant d'aléas supplémentaires.

Loin cependant d'être une raison de s'abandonner aux événements, de telles circonstances rendent encore plus nécessaire un instrument de prévision à long terme, de sélection des tâches et de convergence des efforts, autrement dit un plan.

Si par ailleurs il est difficile d'en chiffrer les incidences avec exactitude, il ne peut y avoir d'hésitations sur les lignes essentielles de la politique à suivre au cours des prochaines années: orientation des grandes productions agricoles et industrielles, principaux axes d'investissements, adaptation des stuctures.

DEUXIEME PARTIE

OBJECTIFS DU PLAN

I. — Objectif général.

23. — C'est en fonction des trois grands impératifs ainsi dégagés qu'ont été fixés les objectifs du troisième plan:

a) Un excédent d'environ 150 milliards de francs de la *balance des payements* de la zone franc avec l'étranger en 1961 sera nécessaire pour assurer, en plus de l'équilibre, le remboursement de la dette extérieure de la reconstitution de nos réserves en devises; il exigera, pour être obtenu, un accroissement de 35 p. 100 par rapport à 1956 des exportations totales vers l'étranger, en admettant que l'accroissement des importations puisse être limité grâce à l'impulsion qui doit être donnée au développement de certaines activités et ressources nationales (1).

b) C'est avant tout le taux *d'accroissement de la productivité* qui déterminera le rythme d'expansion de notre économie, mais l'augmentation de productivité réalisable sur la période dépend elle-même dans une certaine mesure d'investissements dont le montant doit rester compatible avec le maintien de l'équilibre intérieur. L'expansion de l'économie trouve par ailleurs d'autres limites dans le volume d'importations compatible avec les exigences de l'équilibre extérieur. Aussi n'a-t-on retenu pour le troisième plan qu'un taux d'accroissement de la productivité d'environ 4 p. 100 par an, c'est-à-dire inférieur à celui atteint au cours des dernières années et à ce que dégagerait une analyse purement technique des marges de progrès existantes dans les différentes branches d'activité.

c) Enfin la *préparation de l'avenir de la jeunesse française* exige des investissements considérables pour créer les écoles, les emplois et les logements indispensables à sa formation et ultérieurement à son intégration dans la vie économique et sociale de la nation: pour

(1) Les hypothèses retenues pour les prévisions du commerce extérieur en 1961 sont indiquées à la troisième partie du plan (Conditions de réalisation, chapitre III).

la période du troisième plan, ces investissements constitueront une charge sans contrepartie immédiate; ils doivent cependant être réalisés en toute première priorité.

24. — Le rapprochement de ces divers impératifs et des possibilités de l'économie française telles qu'ont permis de les estimer les travaux des commissions de modernisation, a conduit à fixer comme *objectif général pour 1961 un accroissement de 27 p. 100 par rapport à 1956 de la production intérieure brute, obtenu par un accroissement de 20 p. 100 de la production agricole et de 30 à 35 p. 100 de la production industrielle.*

Cet objectif correspond à un rythme annuel d'accroissement de la production de 4,9 p. 100 pour la période 1958-1961. La croissance de l'économie française envisagée par le troisième plan est donc sensiblement plus faible que celle qui a été réalisée au cours des récentes années.

C'est cependant un objectif ambitieux, étant donné surtout les difficultés financières — intérieures et extérieures — qui hypothèquent le démarrage du troisième plan, et l'ampleur de l'effort que suppose le rééquilibre de la balance des payements. Il dépendra de la rapidité de redressement de notre commerce extérieur, ainsi que des progrès de la productivité et des conditions dans lesquelles pourront être réduites nos charges improductives, que nous parvenions à un rythme de développement plus important.

C'est également un objectif ambitieux par l'effort d'investissements qu'il implique puisque, pour l'atteindre, les investissements devront s'accroître à un rythme légèrement supérieur à celui prévu pour la production. Encore faut-il souligner que les investissements retenus se limitent aux tâches essentielles et que devront être exclues toutes les dépenses susceptibles d'être différées sans préjudice grave pour l'avenir.

A cet effort s'ajoutera celui que la France doit accomplir pour accélérer le développement économique et social des différents pays d'outre-mer.

25. — L'accroissement de 27 p. 100 de la production ne permettra qu'une *augmentation de 24 p. 100 des biens disponibles pour la consommation des particuliers* si l'on tient compte des prélèvements nécessaires à l'équilibre de la balance des payements, au développement des investissements, à l'aide aux pays d'outre-mer et aux besoins de la consommation publique.

Comme la population française s'accroîtra d'environ 2,6 p. 100 au cours de la période, *le niveau de vie individuel ne pourra, en définitive, être accru que d'environ 20 p. 100 de 1956 à 1961.* Etant donné la progression déjà réalisée en 1957, on ne peut guère compter pour la période 1958-1961 sur un taux annuel supérieur à 3,5 p. 100.

Cette progression est encore importante si on la compare à celle d'avant guerre, mais elle est nettement inférieure à celle à laquelle les Français se sont habitués depuis quatre ans. Il est souhaitable, pour faciliter le développement de nos exportations et notre participation au Marché commun, que cette amélioration du niveau de vie soit réalisée plus par des baisses de prix que par une élévation des rémunérations nominales.

Enfin, il est essentiel de marquer que les estimations sont basées sur l'hypothèse d'un volume de dépenses militaires se réduisant progressivement pour se retrouver en 1961 au niveau de 1954, ce qui doit accroître les disponibilités en main-d'œuvre par le retour au service de 18 mois et réduire la consommation publique. Si une telle hypothèse ne se trouvait pas réalisée, non seulement une discipline accrue serait nécessaire dans le choix des investissements, mais l'amélioration du niveau de vie serait inférieure à celle indiquée ci-dessus.

⁂

II. — Objectifs particuliers.

26. — Dans le cadre de cet objectif général, un certain nombre d'objectifs particuliers et d'actions essentielles s'imposent dans les divers secteurs. Tandis que d'autres réalisations pourront être modulées selon les variations de la conjoncture, celles-ci devront être menées à bien par priorité, car elles commandent avec l'accomplissement même du plan le rétablissement de notre situation et l'avenir de notre pays.

Dans le domaine agricole.

27. — Pour permettre à l'agriculture de contribuer à l'expansion de l'économie française et à l'équilibre de la balance extérieure et assurer aux agriculteurs une élévation de leur niveau de vie comparable à celle des autres catégories de la nation, il est essentiel:

— de développer les productions animales, notamment la viande de bœuf (+30 p. 100 en 1961 par rapport à 1951), et les productions fourragères, fruitières et maraîchères dans la perspective du Marché commun;

— d'accroître les exportations de produits agricoles et de rendre la balance des échanges avec l'étranger de produits alimentaires excédentaire d'environ 100 milliards en 1961 contre un déficit de 12 milliards en 1954.

A cet effet, devra être mis en œuvre un ensemble d'actions se caractérisant par:

— l'établissement d'un système cohérent de prix d'objectifs;

— l'organisation des marchés agricoles dans le cadre du fonds de garantie mutuelle;

— le développement de la vulgarisation des techniques, de la formation professionnelle et de la recherche, qui impliquent une étroite collaboration entre l'administration et les organisations professionnelles;

— l'amélioration des circuits de distribution;

— la mise en valeur régionale;

— la réalisation d'un programme pluriannuel d'équipement individuel et collectif représentant une dépense globale de l'ordre de 2.000 milliards.

Dans le domaine de l'énergie.

28. — Les actions impératives du troisième plan dans ce secteur ont pour objet de:

— porter la production de charbon de 57,4 millions de tonnes en 1956 à 62 millions en 1961;

— développer l'équipement hydro-électrique à la cadence de 2,5 milliards de kilowatts-heure par an;

— accélérer la mise en valeur du gisement de gaz naturel de Lacq pour aboutir en 1961 à une production de 4 milliards de mètres cubes de gaz épuré, accompagnée d'une production de soufre de 1.200.000 tonnes;

— développer la prospection et l'exploitation des ressources pétrolières, la production prévue au terme du plan pour l'ensemble métropole et outre-mer étant de l'ordre de 20 millions de tonnes, et porter la capacité de raffinage de 31 millions de tonnes en 1956 à 43 millions en 1961;

— préparer la mise en service d'équipements nucléaires susceptibles de produire 7 milliards de kilowatts-heure en 1965;

— économiser l'énergie, notamment par l'électrification des voies ferrées, une réduction substantielle de la consommation de coke en sidérurgie, le développement de l'emploi des ciments de laitier, etc.

Dans le domaine minier et industriel.

29. — Les objectifs généraux d'expansion économique et d'équilibre extérieur nécessitent les mesures suivantes.

a) En ce qui concerne les industries de base:

— porter la capacité de production de la *sidérurgie* de 13,5 millions de tonnes d'acier brut en 1956 à 18,5 en 1961 et la production des *mines de fer* de 53 millions de tonnes à 70;

— porter la production d'*aluminium* de 150.000 tonnes en 1956 à 230.000 tonnes en 1961 en créant notamment une usine de 50.000 tonnes à Lacq;

— promouvoir un développement des *industries chimiques* permettant d'en accroître la production de 45 p. 100 par rapport à 1956 et d'accroître ainsi leur contribution à l'équilibre de la balance extérieure, notamment par la création d'une capacité de production de 100.000 tonnes de caoutchouc synthétique, par une très forte augmentation de la production des matières premières pour fibres synthétiques et par un accroissement de 250 p. 100 de la production des matières plastiques;

— accroître de 40 p. 100 la production de *pâtes de cellulose* et mettre en œuvre le plus rapidement possible les procédés qui pourraient permettre d'utiliser les taillis de bois feuillus;

— porter la production de *ciment* de 11.200.000 tonnes en 1956 à 14.700.000 en 1961.

b) En ce qui concerne les industries de transformation:

— augmenter d'ici à 1961 la production de l'*ensemble de ces industries* de 33 p. 100 et leurs ventes à l'étranger de 70 p. 100 par rapport à 1956;

— développer tout particulièrement, dans le secteur des *industries mécaniques et électriques* (indice de production: 140, indice d'exportation: 205), la capacité de production des biens d'équipement: machines-outils, équipements pour l'industrie, machines agricoles, etc.;

— dans le secteur des *industries textiles et diverses*, où les perspectives de développement et d'exportation sont moins importantes (indice de production: 127, indice d'exportation: 125), favoriser la

substitution de matières premières nationales à certains produits importés, en particulier lorsqu'il s'agit de matières textiles et papetières;

— poursuivre, parallèlement à l'augmentation des capacités de production dans certains secteurs, un effort général d'*amélioration des prix de revient*, rendu encore plus urgent par l'entrée de la France dans le Marché commun: cet effort exigera une meilleure utilisation des machines par l'extension, dans certains secteurs, du travail en plusieurs équipes et une formation rapide du personnel qualifié qui sera indispensable à la réalisation des objectifs;

— développer, entre les entreprises petites ou moyennes qui sont en majorité dans ces industries, toutes les formes d'*action collective:* regroupements ou accords de spécialisation, création de bureaux d'études ou de services communs, développement de centres techniques et de centres de productivité, etc.

Dans le domaine des communications.

30. — Il importe de:

— réaliser par priorité les opérations nécessaires pour adapter la capacité de transport à l'expansion prévue par le plan, ainsi que les modernisations et réformes permettant de limiter l'accroissement des besoins de main-d'œuvre, de matériel et d'énergie;

— mettre simultanément l'infrastructure portuaire et celle des aérodromes en mesure de répondre à des exigences nouvelles telles que la réception et la réparation de navires de plus grand tonnage et d'avions quadriréacteurs;

— faire face à l'augmentation du trafic des télécommunications;

— améliorer la balance des frets en construisant les navires nécessaires, spécialement charbonniers, pétroliers, minéraliers;

— porter la capacité homologuée de l'équipement hôtelier de 200.000 à 280.000 chambres, afin notamment de permettre un développement du tourisme étranger.

Dans le domaine social.

31. — Les carences qui restent les nôtres notamment en fait de logements, les incidences du mouvement démographique, les besoins résultant de l'expansion économique et du progrès technique, imposent quantitativement les obligations suivantes:

a) En ce qui concerne le *logement:*

— se rapprocher progressivement de l'objectif, visé par la loi du 7 août 1957, de 300.000 logements par an, en adaptant chaque année le volume des mises en chantier pour réduire le nombre excessif de logements en cours de construction;

— faire porter principalement l'effort sur la construction de logements locatifs;

— mettre en œuvre des mesures permettant l'industrialisation de la construction, de façon à accroître de 5 p. 100 par an la productivité dans l'activité du bâtiment;

— réaliser par priorité les équipements collectifs liés aux constructions nouvelles.

b) En ce qui concerne l'*équipement scolaire et universitaire:*

— pour le premier degré, créer 20.000 classes primaires élémentaires, 4.500 classes maternelles et 5.500 cours complémentaires;

— accroître considérablement la capacité des établissements du second degré et de l'enseignement technique, afin de pouvoir accueillir au minimum 60.000 nouveaux élèves chaque année dans les lycées et collèges classiques ou modernes et 52.000 dans les collèges techniques;

— permettre à l'enseignement supérieur, par la création ou l'extension, surtout en province, d'établissements et de centres de recherche, de recevoir 85.000 étudiants supplémentaires en 1962-1963;

— consacrer un effort prioritaire à la formation des ingénieurs et techniciens (instituts de sciences appliquées, écoles d'arts et métiers, écoles nationales professionnelles) et notamment doubler le nombre des places dans les écoles d'ingénieurs;

— assurer la formation des maîtres nécessaires pour faire face à ces besoins accrus.

c) En ce qui concerne l'*équipement sanitaire:*

— créer 22.000 lits d'hôpitaux et hospices, dont environ 7.000 dans les hôpitaux psychiatriques et autant pour des vieillards;

— intensifier l'action d'information sur les méfaits de l'alcoolisme et développer les moyens propres à enrayer ce fléau.

TROISIEME PARTIE

CONDITIONS DE REALISATION

32. — L'expansion prévue par le plan doit, pour être réalisable, conduire à une situation normalement équilibrée en 1961. Il faut pour cela que soient remplies les conditions suivantes:

a) L'équilibre des offres et des demandes de biens et de services, sans lequel apparaîtraient des mouvement inflationnistes ou déflationnistes;

b) Un volume suffisant d'épargne et une orientation de celle-ci permettant de financer dans la stabilité des prix et de la monnaie les investissements prévus par le plan;

c) Un excédent de la balance des payements courants de la zone franc suffisant pour assurer sans aide extérieure l'approvisionnement de notre économie en biens et services d'importation, le remboursement de la dette extérieure et la reconstitution de nos réserves de devises;

d) L'équilibre du marché du travail dans le plein emploi et la meilleure utilisation de nos ressources de main-d'œuvre;

e) Un développement harmonieux de l'activité économique dans les différentes régions.

Ces conditions sont étroitement liées: si les équilibres qu'elles postulent n'étaient pas assurés simultanément, l'expansion économique prévue par le plan serait compromise. Une des tâches principales dans l'élaboration du plan a donc été de vérifier si les prévisions établies dans leurs domaines respectifs par les différentes commissions de modernisation étaient cohérentes, c'est-à-dire permettaient l'établissement et le maintien de ces équilibres fondamentaux. Dans les cas où des corrections à ces prévisions s'imposaient, elles ont été faites. Dans les cas où la réalisation de ces équilibres supposait la mise en œuvre de mesures spécifiques ou générales d'ajustement, celles-ci ont été, dans la mesure du possible, précisées.

Mais il ne suffit pas qu'un équilibre économique satisfaisant puisse être assuré en 1961. Le plan se révélerait irréalisable s'il n'était pas porté rapidement remède aux graves déséquilibres dont souffre actuellement l'économie française, ou encore si les mesures d'assainissement devaient entraîner une stagnation durable de l'activité économique et l'abandon des programmes d'investissement essentiels. Il importe donc d'examiner également quelles actions doivent être menées pour que le redressement à court terme s'inscrive dans une ligne compatible avec la réalisation des objectifs à long terme définis par le plan.

⁂

CHAPITRE Ier

L'EQUILIBRE ECONOMIQUE

33. — La première condition à laquelle se trouve liée la réalisation des objectifs du plan est l'établissement en 1961 d'une activité économique dans laquelle l'offre de biens et services provenant de la production et de l'importation soit équilibrée avec la demande résultant de la consommation privée et publique, des investissements et des exportations. Si les demandes devaient être inférieures aux offres, nous serions menacés d'une situation déflationniste, provoquant un ralentissement de l'activité économique et l'apparition du chômage. Si, au contraire, les demandes excédaient les offres, il s'établirait une situation inflationniste, caractérisée par la hausse des prix et la dégradation de la monnaie.

En déterminant les objectifs ou prévisions de production particuliers à chaque secteur d'activité, les commissions de modernisation ont pris soin de vérifier si les offres de biens et services ainsi dégagées étaient équilibrées avec la demande probable. La commission de la sidérurgie, par exemple, pour chiffrer l'accroissement nécessaire de la capacité de production d'acier, a procédé à une estimation des besoins des industries utilisatrices en 1961 et formulé les hypothèses qui lui paraissaient les plus vraisemblables sur l'évolution du commerce extérieur. Pour assurer l'homogénéité des prévisions des différentes commissions, celles-ci avaient été invitées à retenir une hypothèse commune sur le développement économique d'ici à 1961.

Ces équilibres partiels ne peuvent cependant suffire à vérifier la cohérence d'ensemble des objectifs du plan. De surcroît, il n'était pas toujours possible aux commissions de procéder à une estimation directe des besoins du marché intérieur, en raison du jeu complexe des relations inter-industrielles. Tant pour s'assurer de l'ajustement global des ressources aux besoins que pour confirmer certains équi-

libres partiels, il était par conséquent nécessaire de regrouper les informations fournies par les commissions de modernisation dans le cadre de la comptabilité économique nationale.

Les progrès réalisés au cours des dernières années dans l'établissement de celle-ci ont permis de pousser ces recherches plus avant que lors de l'établissement du deuxième plan. Il serait évidemment déraisonnable d'en attendre des certitudes, ne serait-ce qu'en raison des lacunes qui subsistent dans notre information statistique et des inconnues dont est affecté le contexte dans lequel s'inscrira le développement économique au cours des prochaines années. Tels quels cependant, ces travaux, dont il ne peut être question de donner ici autre chose qu'une vue inévitablement sommaire, fournissent aux pouvoirs publics et aux entreprises d'utiles éléments d'appréciation sur la validité des perspectives fixées par le plan et sur leurs conditions de réalisation; ainsi sera-t-il possible aux uns et aux autres d'ajuster avec plus de sécurité leurs propres décisions.

I. — L'équilibre économique en 1961.

Les ressources.

34. — Les ressources nationales sont formées de la production intérieure et des importations.

Sur la base des objectifs ou prévisions retenus pour chacun des différents secteurs d'activité, l'accroissement global de la production intérieure d'ici à 1961 ressort à 27 p. 100 et celui des importations en provenance de l'étranger et des pays d'outre-mer à 10 p. 100 par rapport à 1956.

Pour l'ensemble des ressources nationales, l'accroissement est de 25 p. 100.

Les emplois.

35. — Les emplois entre lesquels se répartissent les ressources nationales sont la consommation des particuliers, les achats courants des administrations civiles et militaires, les investissements et les exportations.

Consommation des particuliers.

36. — Les dépenses de consommation des particuliers dépendent du montant des revenus distribués et de leur répartition entre les différentes catégories de la population, du niveau d'épargne et, enfin, de l'évolution démographique.

En tenant compte des évaluations faites pour l'établissement du plan sur l'évolution de la population et la répartition de la population active par secteurs et par catégories socio-professionnelles, et en admettant — ce qui apparaît raisonnable — que les parts de revenus disponibles consacrées respectivement à la consommation et à l'épargne conservent la même relation qu'au cours des dernières années, les dépenses de consommation des particuliers devraient s'accroître au total de 24 p. 100 entre 1956 et 1961, soit environ 20 p. 100 par tête d'habitant.

Achats courants des administrations civiles et militaires.

37. — L'évaluation — il convient de le rappeler — en a été faite dans l'hypothèse d'une diminution des charges de défense nationale. Compte tenu de l'accroissement inévitable de certaines charges publiques (éducation nationale, entretien des voies de communication, etc.), les achats courants des administrations civiles et militaires ne seraient dans cette hypothèse que faiblement accrus par rapport à 1956 (+12 p. 100).

Investissements.

38. — Les investissements doivent s'accroître de 28 p. 100 de 1956 à 1961, c'est-à-dire à un rythme légèrement supérieur à celui prévu pour la production intérieure (27 p. 100). Cette progression est essentielle. En 1961 nous serons encore dans une période où, aux investissements normalement nécessaires pour maintenir un rythme d'expansion économique raisonnable, doivent s'ajouter ceux destinés à permettre l'adaptation de l'économie nationale au Marché commun et à préparer la mise au travail des classes d'âge plus nombreuses résultant des naissances d'après la guerre.

Exportations.

39. — Les exportations de biens et de services vers l'étranger et les pays d'outre-mer doivent être accrues de 35 p. 100. Cet accroissement est nécessaire d'une part pour assurer, compte tenu des besoins d'importations, un excédent d'environ 150 milliards de francs dans la balance des payements courants de la zone franc avec l'étranger, et d'autre part pour permettre un développement de l'aide de la métropole aux pays d'outre-mer.

L'équilibre.

40. — Les variations des emplois ainsi chiffrées sont compatibles avec un équilibre global des offres et des demandes de biens et services:

TABLEAU N° 7

Evolution des ressources et des emplois.

(En milliards de francs 1957.)

	1956	1961	INDICE 1961 (1956 = 100).
1. *Ressources.*			
Production intérieure	17.180	21.900	127
Importations	2.190	2.100	110
Total des ressources	19.370	24.300	125
2. *Emplois.*			
Consommation des particuliers	12.610	15.700	124
Consommation nette des administrations	985	1.100	112
Investissements	3.560	4.550	128
Exportations	2.005	2.700	135
Ajustement (variation des stocks)	210	250	»
Total des emplois	19.370	24.300	125

D'autres travaux, dont l'exposé conduirait à de trop longs développements, ont également permis de vérifier l'établissement de balances approximativement équilibrées entre les ressources et les emplois pour chaque grande catégorie de produits: denrées alimentaires, énergie, produits des industries mécaniques et électriques, etc.

Ainsi, les croissances envisagées pour les diverses branches de l'économie, bien que très divergentes, s'harmoniseraient de façon à peu près satisfaisante et une situation équilibrée répondant aux objectifs du plan doit pouvoir être atteinte en 1961.

II. — Les conditions de l'équilibre économique.

41. — Une telle situation ne sera cependant pas atteinte sans de sérieuses difficultés: elle ne s'inscrit pas spontanément dans les tendances de développement de l'économie française, telles qu'elles se sont manifestées au cours des années les plus récentes.

L'équilibre qui vient d'être décrit exige en effet un développement accéléré des exportations, la poursuite d'un important programme d'investissements et un ralentissement du rythme d'accroissement de la consommation publique et privée.

Développement accéléré des exportations.

42. — Dans une large mesure c'est le rythme auquel il sera possible d'augmenter les exportations qui commandera au cours des prochaines années les niveaux de production et de consommation.

Les actions, et notamment les investissements visant à développer les exportations ou à réduire certaines importations, devront bénéficier d'une priorité absolue. L'économie française est traditionnellement tournée vers la satisfaction des besoins du marché intérieur. C'est donc en partie un transfert des centres moteurs de l'expansion que le plan doit réaliser. Les deux premiers plans n'ont pas réussi à déterminer suffisamment cette conversion nécessaire de nos structures économiques. L'assurer constitue l'impératif majeur du troisième plan.

Poursuite des investissements essentiels.

43. — Pour une part, les investissements retenus dans le plan commandent la réalisation des objectifs fixés pour 1961: tels sont notamment ceux dont dépend le rééquilibre de la balance des payements. Pour le reste, ils sont nécessaires à la poursuite de l'expansion au-delà de 1961, à l'adaptation de l'économie française au Marché commun, à l'accueil sur le marché du travail des nouvelles générations.

La réalisation de ces investissements présente donc un caractère impérieux.

Il pourra toutefois se produire, au cours de l'exécution du plan, des circonstances dans lesquelles le maintien ou le rétablissement de la stabilité exige un ralentissement momentané du rythme des

investissements. *La distinction faite entre les tâches essentielles du plan et celles qui peuvent être modulées selon la conjoncture* doit permettre, si elle est respectée, de limiter les conséquences toujours néfastes de tels à-coups et, en particulier, d'éviter de compromettre les chances de reprise rapide d'une expansion équilibrée.

Ralentissement du rythme d'accroissement de la consommation publique et privée.

44. — La réalisation du troisième plan doit permettre un nouvel accroissement de la consommation privée; mais celui-ci ne pourra connaître un rythme aussi élevé qu'au cours des trois dernières années: environ 3,5 p. 100 par tête et par an contre 5, 1 p. 100. D'une part, en effet, les ressources nationales augmenteront moins vite; d'autre part, il devra en être consacré une plus forte proportion aux exportations. Encore convient-il de souligner que ce ralentissement dans les progrès de la consommation privée devrait être plus marqué si les hypothèses faites sur l'évolution de la demande publique (stabilisation à un niveau à peine supérieur à celui atteint en 1956) ne se réalisaient pas, en particulier s'il se révélait impossible de réduire les charges de la défense nationale.

Les Français s'étant accoutumés à des taux élevés de croissance de leur consommation, une telle inflexion risque de se heurter à une forte résistance de l'opinion, compte tenu en outre du fait que certains besoins sont loin d'être satisfaits, notamment dans le domaine du logement. Cette résistance sera d'autant plus difficile à surmonter que les pouvoirs publics ne peuvent recourir délibérément à des solutions impliquant l'abandon d'une politique de plein emploi. Dans ces conditions le risque n'est pas négligeable de voir l'épargne spontanée se réduire à un volume incompatible avec le financement des investissements essentiels, et la pression de la demande intérieure freiner le développement des exportations.

Il appartiendra donc aux pouvoirs publics d'éclairer l'opinion sur la nécessité des choix auxquels notre pays se trouve contraint et sur les graves conséquences qu'auraient des solutions de facilité. Nécessaire, cette action d'information ne sera pas suffisante; pour être acceptées, les disciplines indispensables devront peser aussi équitablement que possible sur l'ensemble des Français.

45. — Ajuster le développement de la consommation publique et privée aux possibilités d'accroissement des ressources nationales, telle est en définitive la condition fondamentale de réalisation du plan. La crise dans laquelle la France se trouve aujourd'hui plongée confirme que si elle n'est pas remplie, l'instabilité des prix et de la monnaie, le déficit des finances publiques et la détérioration de la balance extérieure compromettent rapidement les chances de poursuivre l'expansion économique et l'élévation du niveau de vie.

Dans l'immédiat, les perspectives exposées plus haut ont été retenues comme valables, sous une condition essentielle cependant qui doit être réaffirmée, à savoir la stricte adaptation de la consommation publique et privée aux ressources nationales disponibles, compte tenu du développement prioritaire des exportations et des investissements essentiels. Si l'inflation n'était pas rapidement conjurée, si le déficit des finances publiques n'était pas comprimé, si les charges militaires ne pouvaient être allégées ou du moins compensées par un prélèvement équivalent sur la consommation privée, ou encore si les mesures d'assainissement devaient réduire les investissements essentiels, c'est-à-dire ce qui dans le présent commande l'avenir, on peut affirmer qu'alors les grands objectifs nationaux dégagés par le plan n'auraient aucune chance d'être atteints.

⁂

CHAPITRE II

L'EQUILIBRE FINANCIER

I. — Investissements et épargne.

46. — On a vu au chapitre précédent comment les divers facteurs de l'équilibre économique d'ensemble réagissent les uns sur les autres, et à quelles conditions une expansion équilibrée peut être obtenue. Deux facteurs sont apparus essentiels: le maintien d'un rythme d'investissements propre à porter la production au niveau souhaitable, et la formation d'une épargne suffisante pour financer ces investissements sans inflation.

Des investissements trop faibles ne permettraient pas d'assurer l'expansion prévue: l'offre de biens et de services ne pouvant plus satisfaire la demande, l'équilibre social, économique et monétaire serait rompu. Une épargne insuffisante conduirait à financer les investissements par la monnaie: une telle éventualité ne peut en aucun cas être retenue, car non seulement la France a dès maintenant contracté des engagements précis auprès d'organismes internationaux, mais encore la dégradation de la monnaie ne pourrait que provoquer à terme l'arrêt de l'expansion.

47. — Le troisième plan posera en ce domaine des problèmes d'exécution particulièrement délicats. Pour une production accrue de 27 p. 100, le volume total des investissements devra augmenter de 28 p. 100 comme le montre le tableau suivant:

TABLEAU N° 8

Investissements réalisés de 1954 à 1957 et à réaliser de 1958 à 1961.

SECTEURS	EN MILLIARDS DE FRANCS COURANTS				EN MILLIARDS DE FRANCS SEPTEMBRE 1957				
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	Total 1958-1961.
Agriculture et pêches (1)	285	350	420	455	440	455	475	500	1.870
Energie (2)	250	280	315	425	540	605	640	685	2.470
Mines de fer, sidérurgie et minerais et métaux non ferreux	60	60	80	110	110	110	105	100	425
Chimie	55	65	75	85	80	85	100	110	375
Industries de transformation (3)	210	255	300	345	350	355	375	410	1.490
Commerce	100	125	150	180	150	160	170	180	660
Transports, communications et tourisme	215	245	255	275	300	340	405	405	1.450
Construction de logements (4)	575	680	750	840	850	850	860	860	3.420
Equipement scolaire, universitaire, sanitaire et urbain	105	120	145	195	215	255	290	325	1.085
Services et divers (5)	400	430	435	475	460	460	470	485	1.865
Gros entretien	345	365	400	450	450	460	480	510	1.910
Total	2.600	2.975	3.355	3.835	3.945	4.135	4.370	4.570	17.020

(1) Y compris l'équipement rural, le tabac et les industries agricoles et alimentaires.
(2) Non compris les dépenses de recherches de pétrole outre-mer.
(3) Y compris les chantiers navals.
(4) Non compris les achats de terrains et les frais divers.
(5) Y compris les matériaux de construction et les entreprises de bâtiment et de travaux publics.

Dans le même temps, la consommation privée ne pourra s'accroître que de 24 p. 100. L'épargne devra donc progresser plus vite que la consommation en dépit de l'aspiration générale des Français à une vie plus large, et même plus vite que les revenus, bien que le rythme d'accroissement de ces derniers doive être inférieur à celui enregistré pendant les années précédentes.

Cependant les calculs d'équilibre général montrent que l'épargne nécessaire pourra être dégagée si le comportement des épargnants reste sensiblement stable. Les constatations effectuées au cours des dernières années permettent, en effet, d'affirmer qu'en période de stabilité monétaire l'augmentation des revenus entraîne un accroissement plus que proportionnel de l'épargne. Les coefficients ainsi déterminés, appliqués aux revenus croissants escomptés pour les années d'exécution du troisième plan, conduisent à prévoir une épargne globalement suffisante pour couvrir les investissements reconnus nécessaires.

Ces prévisions ne seraient plus valables si le comportement psychologique des épargnants était modifié sous l'influence de l'instabilité monétaire. Il importe donc de rétablir et de maintenir cette stabilité.

Le maintien de la stabilité monétaire, en restaurant la confiance dans la valeur du franc, n'est pas seulement de nature à favoriser la formation de l'épargne en supprimant la consommation anormale, mais le meilleur moyen de provoquer une certaine déthésaurisation de l'or et des apports de capitaux en devises étrangères, appartenant ou non à des résidents français.

De même, s'il se produisait des circonstances telles que les moyens matériels et humains disponibles ne suffisent pas à réaliser la totalité des investissements essentiels, les pouvoirs publics pourraient être amenés à intervenir en vue de freiner ou de limiter, pour une durée strictement définie, certains investissements moins urgents, publics ou privés, nettement spécifiés.

48. — Le maintien de l'équilibre économique général ne suppose pas seulement la formation d'une épargne globalement suffisante pour couvrir les investissements. L'origine de l'épargne et les procédés par lesquels elle peut être mise à la disposition des investisseurs ne sont pas indifférents au maintien de l'équilibre général.

La fiscalité, l'organisation des circuits de financement et surtout la politique des prix déterminent, dans une large mesure, le niveau de l'autofinancement et le désir d'épargne des particuliers, de même que l'orientation de cette épargne vers les divers secteurs de l'économie.

La réalisation du troisième plan implique l'adoption d'une politique des prix suffisamment nuancée pour tenir compte de la situation de chaque branche et maintenir à un niveau convenable l'autofinancement des entreprises. Le maintien prolongé de distorsions importantes entre les prix imposés ou tolérés dans les différents secteurs, risquerait en effet d'orienter les capitaux privés vers le financement d'activités dont le développement serait plus lucratif qu'utile.

L'expérience des dernières années montre que ces distorsions qui résultent largement de l'inégalité des contrôles compromettent surtout les investissements des industries de base et des entreprises qui travaillent essentiellement pour l'Etat et le secteur nationalisé.

Sans doute n'est-il pas possible, dans une économie de marché où l'essentiel des initiatives est le fait des entrepreneurs privés et des épargnants, de définir d'avance, pour chaque année du plan et pour chaque secteur, le rapport à établir entre fonds publics et fonds privés, entre l'impôt et l'emprunt, entre l'autofinancement, le marché financier et le crédit bancaire.

Il serait nécessaire d'essayer de dégager un schéma optimum de financement des investissements, de l'excédent sur l'extérieur et du déficit public. Il faudrait, pour pouvoir le faire, avoir engagé l'étude des variations de prix et de revenus liées à l'évolution technique. Cette étude suppose l'établissement de comptes d'exploitation prospectifs, par secteurs. Pour difficile qu'elle soit, une telle analyse est nécessaire pour résoudre de façon satisfaisante le problème général du financement, car la politique des prix et la politique de financement sont étroitement liées. Des études sont actuellement entreprises dans ce sens.

Il est néanmoins possible de définir dès maintenant, compte tenu des données générales de la situation, les grandes lignes d'une politique de financement.

Etant donné le poids de notre fiscalité, et la part considérable des emprunts publics ou semi-publics sur le marché, il sera préférable de développer dans toute la mesure du possible le recours aux capitaux d'origine privée.

Toutefois, le succès de cette politique permettra, non pas une réduction du recours aux fonds publics, mais tout au plus un ralentissement d'accroissement de ce poste. Les secteurs où les investissements les plus importants seront nécessaires sont pour une large part les secteurs les plus lourds: énergie, transports, constructions scolaires et universitaires, H. L. M., assistance aux pays d'outre-mer. Ce sont en même temps ceux qui dépendent le plus étroitement des pouvoirs publics. Même lorsqu'il ne sera pas contraint de rassembler lui-même les ressources, l'Etat devra intervenir pour donner sa garantie aux emprunts, alléger les charges financières ou accorder des subventions d'encouragement. Tout devra donc être mis en œuvre pour assurer l'efficacité des interventions publiques sous toutes leurs formes.

II. — Fonds privés.

49. — L'expression « fonds privés » couvre ici toutes les ressources, quelle qu'en soit l'origine, autres que celles mises à la disposition des maîtres d'ouvrage par le Trésor public. Ainsi définis, les fonds privés comprennent les ressources propres des maîtres d'ouvrage autres que l'Etat lui-même, les capitaux extérieurs provenant du marché financier ou des établissements spécialisés, le crédit bancaire, et les capitaux en provenance de l'étranger.

Les ressources propres.

50. — Dans de nombreux secteurs — les secteurs lourds à développement rapide, en particulier — les entreprises privées n'ont pu pratiquer le large autofinancement qui aurait dû normalement résulter de la haute conjoncture; elles ont dû s'endetter dans des proportions parfois dangereuses pour financer leurs travaux et risquent de se trouver en position difficile si un renversement de tendance générale amène une baisse des prix internationaux.

De leur côté, les entreprises publiques ont dû financer par l'emprunt une part sans cesse croissante de leurs dépenses.

Cette évolution s'explique par diverses raisons dont la plupart ont un caractère permanent.

L'action du Gouvernement en vue d'éviter la hausse des prix, qui se traduit par une réglementation sévère et un contrôle particulièrement efficace dans les secteurs de base où les besoins d'investissements sont les plus grands, l'accroissement des salaires qui tend à dépasser celui des profits bruts, l'effet de la concurrrence qui tend à resserrer les marges bénéficiaires, sont autant de causes de réduction des possibilités d'autofinancement.

Il est donc peu probable que l'on puisse compter sur un large développement spontané des ressources propres dans les années qui viennent. Or, le financement des investissements prévus au plan, et plus particulièrement de ceux qui sont destinés à accroître les capacités de production dans les secteurs de base, exige un autofinancement accru; les capitaux nécessaires ne pourraient être trouvés en totalité sur le marché financier.

Des dispositions devront donc être prises pour favoriser l'autofinancement. Sans doute serait-il dangereux de l'encourager globalement, sans distinguer entre les divers secteurs: une telle politique risquerait de nuire au développement ordonné de l'économie. Mais des mesures précises peuvent être prises dans des domaines particuliers:

a) En ce qui concerne les *entreprises publiques*, il faut d'abord respecter le principe que les produits ou les services ne doivent pas être vendus au-dessous du prix de revient. On évitera ainsi à ces entreprises d'être obligées d'emprunter pour couvrir les dépenses de simple renouvellement, puis pour couvrir les charges financières de ces premiers emprunts, et à l'Etat de devoir allouer des subventions destinées à alléger ces charges financières. Dans certaines circonstances, et notamment si l'épargne disposée à s'investir se révélait momentanément insuffisante, il faudrait aller plus loin, et admettre qu'au delà des amortissements normaux, l'exploitation devrait dégager des résultats positifs, de façon à mettre les entreprises en mesure d'autofinancer une part substantielle des investissements nécessaires à leur extension.

En dehors des ajustements de tarifs, dont plusieurs sont déjà intervenus, d'autres mesures relatives à divers secteurs particuliers, et qui sont exposées plus loin, peuvent être envisagées. Dans le même sens, la réforme fiscale réalisée pour l'énergie permettra de supprimer la charge anormale qui grève les investissements et, à plus long terme, d'améliorer les comptes d'exploitation des entreprises intéressées.

b) Divers travaux exécutés par l'*Etat* ou par les *collectivités locales* pourraient de même être rendus moins onéreux pour les finances publiques, grâce à un financement total ou partiel par l'utilisateur.

Les péages, qui permettent de gager des emprunts, sont déjà admis pour les ports, les autoroutes et certains ouvrages d'art routiers; ils pourraient être étendus aux voies navigables. Ils pourraient également permettre de faire supporter aux utilisateurs des transports aériens le coût de l'infrastructure, si un accord international pouvait être mis sur pied à cet effet.

De même, un rajustement du prix de vente de l'eau, qui est souvent inférieur au prix de revient réel, mettrait de nombreuses collectivités locales en mesure de participer plus largement au financement des extensions ou renforcement des réseaux, ou même à celui de leurs autres travaux.

Plus généralement, la réforme du taux des subventions que l'Etat accorde aux collectivités locales pour leurs divers travaux devrait être menée à bien.

c) En ce qui concerne les *entreprises privées*, l'accroissement des capacités de production est freiné par le poids excessif des charges financières, lorsque l'insuffisance des prix autorisés empêche l'autofinancement. Un premier moyen de développer les ressources propres consisterait à prendre en considération, dans la fixation des prix de vente, les besoins d'autofinancement qu'exige la concurrence internationale. Pour plusieurs produits de base, dont le développement rapide nécessite des investissements considérables, un problème essentiel pourrait être ainsi résolu.

Les autres mesures à envisager sont surtout d'ordre fiscal. Il importe que les règles applicables en matière d'amortissement — très libérales d'ailleurs — s'adaptent à l'évolution rapide des techniques; un matériel est souvent désuet avant d'être usé: il doit pouvoir être renouvelé. Il importe plus encore que le poids et la répartition de la fiscalité ne limitent pas l'incitation même à l'autofinancement.

d) Enfin, dans le secteur du *logement*, des mesures spéciales, dont plusieurs ont déjà été prises, doivent conduire à accroître l'autofinancement. Une réduction modérée de la quotité des prêts et l'octroi de certains avantages à ceux qui emprunteraient moins encourageraient l'affectation des ressources propres des particuliers à la construction neuve. Le rétablissement d'un équilibre normal des loyers produirait le même effet à l'égard de l'entretien des immeubles.

Le succès de cette politique est évidemment subordonné au maintien de la stabilité monétaire en général et du coût de la construction en particulier. Mais, à ces conditions, il est parfaitement possible. L'autofinancement dans ce secteur peut et doit normalement s'accroître dans la mesure où l'épargne privée tend à croître plus vite que les revenus, et où le développement même de la construction renforce le désir d'être mieux logé et l'espoir d'y parvenir.

Les capitaux extérieurs.

51. — Les limites que rencontre l'accroissement des ressources propres interdisent de penser que l'on puisse attendre du progrès de l'autofinancement une solution générale. Tout doit être tenté pour développer, outre l'épargne que l'épargnant (entreprise ou particulier) investit pour son propre usage, des formes de placement qui permettent de susciter des épargnes nouvelles et de les mettre à la disposition des investisseurs.

Marché financier.

52. — Les émissions de valeurs mobilières ont marqué des progrès très importants depuis quelques années; mais elles n'ont encore fait que retrouver leur niveau de 1929, bien que le revenu national ait depuis lors augmenté de 25 p. 100. L'effort doit donc se poursuivre et plus spécialement en faveur des émissions d'actions nouvelles.

Les augmentations de capital se sont en effet beaucoup moins développées que les émissions d'obligations. Or de très nombreuses entreprises souffrent d'une insuffisance de fonds propres qui les met à la merci d'un accident de conjoncture et entrave leur développement. Pour soutenir la concurrence étrangère dans le cadre du Marché commun, pour fonder leur expansion sur des assises financières solides, il est indispensable que ces entreprises procèdent à de très larges augmentations de capital.

Divers obstacles les ont jusqu'à présent détournées de cette voie. En dehors du problème permanent que pose la rentabilité des capitaux investis, des préoccupations d'ordre fiscal et des considérations liées à la structure familiale de certaines entreprises ont contribué à limiter le financement par émission d'actions.

La surcharge fiscale que supportait la rémunération des actions, par rapport à celle des obligations, a récemment été supprimée pour la durée du troisième plan et pour les entreprises dont les programmes sont conformes aux objectifs de celui-ci. Cette mesure est de première importance et produit dès maintenant des effets appréciables. Mais, ne s'appliquant qu'aux sociétés cotées en bourse et à celles qui prennent l'engagement d'introduire leurs actions sur le marché dans un certain délai, elle ne suffit pas à résoudre tous les problèmes et notamment ceux des secteurs où les entreprises familiales prédominent.

Diverses mesures de détail, par exemple un aménagement des conditions de payement des droits de succession, pourraient améliorer la situation sur ce dernier point.

L'émission de nouveaux types de valeurs mobilières serait, comme l'émission d'actions nouvelles, de nature à susciter un accroissement de l'épargne et à la diriger vers les secteurs où les besoins d'investissements sont considérables. Déjà au cours des dernières années, le succès des emprunts groupés (constructions navales, sidérurgie, construction électrique, etc.), des obligations indexées, des obligations participantes, des obligations convertibles en actions, a montré que l'on pouvait beaucoup attendre d'un renouvellement des formules classiques.

Tout récemment, la création de certificats représentatifs des droits pécuniaires attachés aux actions de sociétés pétrolières détenues par l'Etat a été conçue comme un moyen d'associer les épargnants à l'effort de recherche et d'exploitation, sans affaiblir les pouvoirs de l'Etat dans ces sociétés.

D'autres formules pourraient être développées: en particulier, l'émission d'actions de type analogue à celles qui existent à l'étranger, mériterait d'être étudiée.

Une plus grande activité du marché financier pourrait sans doute être obtenue grâce à une meilleure organisation et à une publicité judicieuse. Il faut souhaiter à cet égard le renouveau de l'activité financière régionale, essentiellement en matière de banque, qui, outre l'appui important qu'il apporterait à la politique de décentralisation, pourrait être de nature à mobiliser des épargnes nouvelles. Des mesures techniques pourraient également contribuer à élargir le marché; la cotation à terme de certaines obligations serait notamment souhaitable.

Organismes collecteurs et gérants de l'épargne.

53. — Ces organismes doivent voir leur rôle s'accroître largement. La faiblesse du marché financier résulte certainement pour une grande part de la complexité des opérations, de la difficulté que les particuliers éprouvent à choisir un placement et à gérer un portefeuille. Ces mêmes difficultés contribuent à décourager l'épargne elle-même: beaucoup épargneraient plus s'ils savaient où placer leurs épargnes. Aussi, dans la plupart des pays, les institutions qui se chargent de gérer l'épargne des particuliers — et même celle des entreprises — ont-elles pris un développement considérable. La France est très en retard à cet égard.

Les caisses d'épargne sont arrivées à reconstituer au cours des cinq dernières années des dépôts d'un niveau égal, en valeur réelle, à celui d'avant guerre. Elles n'ont pu néanmoins dépasser jusqu'à présent ce niveau, en dépit de la forte croissance de l'activité générale. Les autres organismes collecteurs ne jouent encore qu'un faible rôle sur le marché financier.

L'assurance-vie, qui a enregistré récemment des progrès certains, doit être développée. La mise au point de formules d'indexation qui permettent de maintenir la valeur des capitaux souscrits doit l'être également.

Les sociétés d'investissement, de création récente et enserrées dans une législation restrictive, n'ont pas encore, sauf en matière de pétrole, pris l'ampleur souhaitable. La création de « fonds ouverts », c'est-à-dire de sociétés d'investissement à capital variable, décidée récemment, peut marquer une étape importante sur cette voie.

Le crédit à l'investissement.

54. — A côté de l'autofinancement et de l'appel direct au marché financier, l'emprunt à long ou à moyen terme auprès d'établissements de crédit plus ou moins spécialisés joue un rôle de plus en plus important dans le financement des investissements. Les limites que rencontre l'autofinancement, l'impossibilité où se trouvent de très nombreuses entreprises — de trop faible surface ou de création trop récente notamment — de recourir directement à l'émission dans le public, rendent indispensable le développement du crédit à l'investissement, et plus spécialement du crédit à long terme.

a) Le *crédit réescomptable à moyen terme* a rendu et continuera à rendre de grands services. Les variations de son volume sont étroitement conditionnées par la situation monétaire et par l'état général de l'économie. Le contrôle du moyen terme constitue, sans doute, un des moyens les plus sûrs pour relancer l'économie en général ou freiner tel secteur en particulier, suivant les nécessités de la situation économique et financière.

Le crédit à moyen terme classique en matière industrielle est destiné au financement d'équipements dont l'amortissement est rapide. Il apporte ainsi une aide appréciable et justifiée au financement des entreprises. En revanche, il serait dangereux tant pour l'équilibre des entreprises que pour celui de la monnaie, d'étendre l'emploi du moyen terme hors de son domaine propre pour financer des investissements dont l'amortissement exigerait de plus longs délais.

La nature propre du moyen terme conduit à en préconiser l'emploi pour favoriser le développement de l'élevage. La reconversion de l'agriculture vers les productions animales entraînera pour les exploitants le remplacement de spéculations annuelles par des investissements en cheptel à trois ou quatre ans d'échéance. Le financement de la croissance du cheptel se traduira nécessairement par des besoins de crédit à moyen terme que ne pourra compenser la diminution relative du volume des crédits de campagne.

Au cours des dernières années, c'est surtout en matière de construction de logements que le rôle du crédit à moyen terme s'est étendu et que son extension a posé des problèmes difficiles. D'une part, les établissements spécialisés ont cessé de disposer de ressources suffisantes pour nourrir jusqu'à leur terme les effets représentatifs des prêts du Sous-Comptoir des entrepreneurs et ont de plus en plus porté ces effets au réescompte de l'Institut d'émission. D'autre part, les prêts à cinq ans devant être relayés par des prêts à quinze ans, la consolidation — par emprunts sur le marché ou par intervention du Trésor public — est devenue d'autant plus malaisée que le montant à consolider croissait en même temps que le marché se tendait.

La solution du premier de ces problèmes — le recours excessif au réescompte — dépend à la fois du volume des nouveaux prêts consentis et des ressources disponibles chez les établissements intermédiaires. Elle consiste donc d'abord à fixer le montant des nouveaux crédits à un niveau compatible avec l'équilibre économique général. Elle postule ensuite le succès des mesures destinées à développer l'épargne. Il semble, en particulier, que la formule d'épargne-construction, convenablement aménagée et diffusée, puisse fournir un appoint plus important au financement de la construction.

Enfin la contribution importante des fonds publics à la consolidation du crédit à moyen terme à la construction doit assurer l'assai-

nissement progressif du bilan de l'institut d'émission; depuis le début de 1958, cette contribution est versée par l'intermédiaire de la Caisse de consolidation et de mobilisation du crédit à moyen terme.

b) Le développement du *crédit à long terme* reste la condition d'un essor équilibré de l'économie.

Le problème essentiel en cette matière est évidemment celui des ressources des établissements prêteurs, dont les plus importants, faute de pouvoir se procurer sur le marché des sommes suffisantes, sont contraints de recourir au Trésor public. Il paraît non seulement nécessaire mais possible d'accroître les ressources de ces établissements dans le cadre de l'action générale sur le marché financier esquissée ci-dessus.

Il faut souhaiter d'autre part que s'accentuent les efforts en vue de soutenir l'expansion économique. Le rôle des banques d'affaires et également celui des compagnies d'assurances peuvent encore se développer largement dans ce sens.

Mais d'autres questions doivent être résolues pour que le crédit à long terme puisse jouer son rôle normal dans le financement des investissements. Il importe en particulier de mettre fin à la centralisation presque totale des opérations à Paris; en matière industrielle surtout, cette situation freine des développements souhaitables et renforce l'attrait de la région parisienne; elle contribue en même temps à empêcher le rassemblement des ressources nécessaires aux prêteurs. Un premier pas a été fait dans la bonne voie avec la création des sociétés de développement régional. Il ne doit pas rester isolé.

Enfin, des problèmes annexes, comme celui que posent les garanties à prendre auprès des emprunteurs restent posés. La réforme des privilèges du Trésor et de la sécurité sociale, de même que celle de la publicité foncière, n'ont pas suffi à écarter le risque de créances privilégiées occultes. Il faudrait à tout le moins appliquer strictement la loi du 10 avril 1951, excluant des commandes publiques les entreprises qui ne sont pas en règle avec le fisc et la sécurité sociale.

Quel que puisse être le succès des diverses formules destinées à accroître le volume de l'épargne, à varier les placements ou à améliorer la distribution du crédit, il ne paraît pas douteux que le financement des investissements prévus au plan exigera une collaboration constante des entreprises et de l'administration. Les pouvoirs publics devront continuer à orienter l'épargne vers les projets les plus utiles du point de vue de l'intérêt général, au détriment parfois d'investissements plus rentables dans l'immédiat d'un point de vue strictement financier.

Il faut dès lors prévoir des mécanismes tels que, sous leurs diverses formes, les « fonds privés », sans perdre leur caractère, soient affectés par priorité aux tâches impératives du plan. Il ne pourra en être autrement que lorsqu'une épargne abondante permettra de financer tous les projets rentables. Tel ne sera certainement pas le cas dans les prochaines années.

L'action des pouvoirs publics en ce domaine ne sera utile et efficace que si leurs diverses interventions sont parfaitement cohérentes entre elles. La politique des prix et les règles qui fixent les facultés d'amortissement des installations, le contrôle qui s'exerce sur le marché financier et sur la distribution du crédit à l'investissement, les avantages divers que l'Etat accorde (subventions, exonérations fiscales, crédits, éventuellement bonifications d'intérêt), les autorisations administratives, doivent concourir au même but: favoriser les investissements les plus utiles, et notamment ceux qui permettront d'accroître les exportations et de réduire les importations.

Mais il faut éviter de subordonner la mise en œuvre des divers procédés de financement à des règles trop strictes, qui ne s'adapteraient jamais exactement aux besoins et qui seraient mal acceptées par les investisseurs et par les prêteurs. L'administration, en cette matière, doit aider et conseiller plutôt que de s'opposer ou que contraindre.

Les capitaux en provenance de l'étranger.

55. — Les perspectives économiques qui s'ouvrent, tant dans l'ensemble de la zone franc qu'au sein du Marché commun, peuvent attirer des capitaux étrangers importants. Ces apports sont de nature à faciliter la solution des problèmes de financement et de devises au cours des prochaines années. On est donc conduit à préconiser l'examen attentif de toute formule propre à associer, sur une base équilibrée, l'épargne étrangère au développement de notre économie.

III. — Fonds publics.

56. — Le succès des mesures destinées à favoriser le financement des investissements sur « fonds privés » doit permettre de limiter l'accroissement du recours aux « fonds publics ». Il ne saurait suffire à l'empêcher. La lecture du tableau des investissements du plan montre en effet que ce sont les secteurs les plus lourds — et qui sont en même temps les plus dépendants des ressources publiques — qui verront leurs besoins s'accroître le plus rapidement. Qu'elle se justifie par la nature même des dépenses (travaux d'Etat, aide aux pays d'outre-mer, par exemple) ou par l'impossibilité qu'il y aurait en fait à financer la totalité des travaux par d'autres moyens (secteurs lourds, agriculture, logement, etc.), l'intervention des fonds publics est ainsi appelée à se développer au cours des prochaines années.

Quelles que soient les difficultés que l'on rencontrera pour réunir les fonds publics nécessaires, il faudra les surmonter. Y renoncer serait admettre que l'on donne la préférence aux dépenses improductives plutôt qu'aux investissements productifs. Ce serait compromettre pour longtemps les chances de redressement du pays.

Les investissements des secteurs de base ne doivent pas être considérés comme des dépenses de second ordre que l'on peut interrompre dans les moments difficiles. Il faut au contraire poser en principe leur caractère prioritaire et, lorsque le total des ressources publiques disponibles est insuffisant pour satisfaire toutes les aspirations, réduire d'abord les autres chefs de dépenses. En particulier, pour que le Trésor dispose d'une marge supplémentaire pour financer les investissements essentiels, il est indispensable que l'augmentation des recettes provoquée par l'expansion s'accompagne de la limitation des dépenses de consommation des administrations.

Ces principes posés, les autres problèmes qui doivent être résolus à propos de la contribution des fonds publics au financement des investissements sont surtout des problèmes de méthode.

Il s'agit de savoir comment obtenir le meilleur rendement des sommes disponibles. A cet égard, et sans prétendre dresser une liste limitative des réformes souhaitables, les principales questions se posent à propos des entreprises nationales, des collectivités locales métropolitaines et des pays d'outre-mer. Il y a également lieu de préciser certains aspects des méthodes d'intervention de l'Etat, en ce qui concerne tant l'attribution des crédits publics (lois de programme) que l'octroi à certaines entreprises d'avantages annexes (bonification d'intérêt, garanties, subventions à l'investissement).

Financement des entreprises nationales.

57. — Après avoir longtemps été un grave sujet de préoccupation, le financement des entreprises nationales avait depuis quelques années cessé de l'être. Il en sera tout autrement au cours de la période d'exécution du troisième plan; de 1956 à 1961, les dépenses doubleront dans le secteur de l'énergie, elles augmenteront de moitié dans le secteur des transports et communications.

Cependant, le financement de ces travaux pose des problèmes de nature et d'ampleur très différentes selon les entreprises:

a) Pour *Charbonnages de France* et *Gaz de France*, le volume des dépenses décroît légèrement ou varie peu. Il n'y a donc pas lieu de prévoir de dispositions nouvelles. Il faut seulement veiller à ce que les ressources propres se maintiennent au moins au niveau actuel, de façon à éviter des appels excessifs à l'emprunt.

b) Pour l'ensemble du programme relatif au *gaz de Lacq* (Société nationale des Pétroles d'Aquitaine et Gaz de France), il s'agit de financer des investissements considérables sur une brève période.

En ce qui concerne la S. N. P. A., il paraît possible de limiter le recours à l'emprunt en faisant largement appel à l'augmentation du capital. Ceci suppose bien entendu, que le gaz soit vendu à un prix permettant la rémunération normale du capital.

Quant aux installations de transport du gaz, elles sont normalement appelées à être financées par l'emprunt.

c) Pour la *Compagnie nationale du Rhône*, l'augmentation de capital serait sans doute une solution souhaitable; mais si des obstacles juridiques s'y opposent, le financement par l'emprunt peut être admis sans difficulté.

d) Le problème est tout différent pour *Electricité de France*. La difficulté tient au montant nécessaire mais extrêmement élevé des investissements de la société nationale. Ils atteignent dès maintenant 70 p. 100 du chiffre d'affaires et cette proportion ne doit pas diminuer pendant les années à venir.

La nécessité a déjà été signalée plus haut, d'une hausse des prix qui fasse participer les consommateurs au financement des travaux. La politique de revision des tarifs doit être poussée aussi loin que possible compte tenu de l'équilibre de l'économie générale, mais elle ne peut fournir qu'une solution partielle au problème du financement.

Il faudra donc qu'Electricité de France recourre largement au marché financier avec ou sans la garantie de l'Etat.

Il serait vain, toutefois, de se dissimuler qu'un écart subsistera entre les besoins de financement et le total des recettes provenant de l'autofinancement, du marché financier et des prêts du Trésor. Pour financer ce solde, l'une des solutions conduit à envisager l'octroi à *Electricité de France* de dotations en capital, inscrites au budget général et ne comportant comme charge pour l'entreprise que le versement à l'Etat d'un dividende statutaire.

e) Le financement du *Commissariat à l'énergie atomique* et des travaux liés aux applications industrielles de l'énergie nucléaire est appelé à évoluer à mesure que les opérations de caractère industriel exécutées par le commissariat se développeront et que les entre-

prises privées y seront plus étroitement associées. Cette évolution, déjà commencée depuis quelques années, s'est traduite par l'adjonction aux crédits budgétaires de prêts du fonds de développement économique et social. Il paraît possible d'aller plus loin, en faisant exécuter certains travaux par des filiales qui pourraient émettre elles-mêmes des actions ou des obligations dans le public ou recourir au crédit bancaire.

D'autre part, pour faciliter la solution des problèmes de financement dans ce domaine et alléger éventuellement la charge des fonds publics, il serait utile que la présentation des programmes du commissariat fasse apparaître les investissements que l'exécution de ces mêmes programmes entraînera chez les industries fournisseuses.

f) En ce qui concerne la *Société nationale des chemins de fer français*, l'accroissement des travaux nécessité par l'augmentation du trafic, l'importance de la subvention d'exploitation que doit verser l'Etat à l'entreprise, le souci d'améliorer la coordination des divers modes de transport conduisent à recommander une réforme tarifaire qui permettrait de rapprocher les prix de vente des prix de revient.

Parallèlement, il conviendrait d'étudier la possibilité de transférer aux caisses ou aux administrations compétentes la charge imposée à l'entreprise par les tarifs spéciaux appliqués à diverses catégories de la population ou à certains produits.

g) Pour *Air France*, une augmentation de capital paraît souhaitable. Elle devrait être précédée de l'apurement des dettes que diverses administrations ont contractées vis-à-vis de l'entreprise. D'autre part, lorsqu'il s'agit d'acquérir du matériel construit hors de France, il pourra être fait appel à des emprunts à l'étranger.

h) Enfin le financement des *postes, télégraphes et téléphones* (1) posera pour les années qui viennent des problèmes difficiles, étant donnée la croissance rapide des dépenses en matière de télécommunications. L'autofinancement avait presque disparu en 1956, cependant la hausse des tarifs intervenue en 1957 n'avait permis, compte tenu de la reprise en charge des retraites par le budget annexe, qu'une amélioration partielle. Par contre, celle intervenue au début de 1959 permettra aux postes, télégraphes et téléphones de financer sur leurs ressources propres une grande partie de leurs investissements.

Une remise en ordre s'impose dans ce secteur. Les charges anormales que supporte le compte d'exploitation devraient cesser de lui être imputées. Comme pour la Société nationale des chemins de fer français, la charge résultant des tarifs de faveur devrait être supportée par les budgets des services intéressés, les postes, télégraphes et téléphones percevant pour ces transports une subvention correspondante. L'autofinancement du budget annexe se trouverait accru d'autant; les besoins d'emprunt et, ultérieurement, les charges financières seraient réduits en proportion.

Financement des travaux des collectivités locales.

58. — Le financement de ces travaux peut être assuré sans difficulté excessive à la faveur de l'expansion générale, à condition, bien entendu, que les ressources, quelle que soit leur origine, soient affectées par priorité aux dépenses les plus utiles.

L'urgence relative des diverses catégories d'équipements et les moyens à consacrer à leur financement doivent être arrêtés à l'échelon national.

L'insertion de ces objectifs globaux dans le cadre communal ou départemental exige que les collectivités locales définissent les structures et les étapes de leur développement et qu'elles les traduisent en un programme cohérent des travaux.

La confrontation à l'échelon national — ou, dans certains cas, départemental — des programmes établis par les collectivités locales doit favoriser une meilleure répartition des ressources d'investissements. Les priorités fixées selon l'urgence des travaux s'imposeraient aux administrations comme aux établissements prêteurs.

On a parfois considéré à tort que les travaux prioritaires se reconnaissaient uniquement à la subvention de l'Etat. La notion de subvention, bien qu'elle marque l'intérêt que l'Etat porte à un projet économique, est néanmoins secondaire par rapport à la notion de programme. Il est donc extrêmement souhaitable que les travaux inscrits au programme et réalisables sans subvention puissent être admis au même titre que les travaux subventionnés au bénéfice des prêts. Il sera ainsi possible, pour un même volume de travaux, de respecter l'ordre de priorité des programmes et de réduire la charge que les subventions imposent à l'Etat.

Par ailleurs, une revision générale des taux de subvention s'impose: si certaines réductions sont possibles, certaines majorations paraissent en revanche nécessaires, notamment pour favoriser la construction des collèges techniques.

Une plus grande souplesse dans l'application des taux de base devrait permettre d'adapter l'aide de l'Etat à la situation financière des collectivités maîtres d'ouvrage et à l'inégalité de leurs ressources d'autofinancement. Il y aurait également lieu de tenir un plus grand compte de la rentabilité des travaux subventionnés.

Enfin, les administrateurs locaux devraient être mieux informés des aides financières qui leur sont offertes et des formalités qu'ils doivent accomplir pour les obtenir. Il faudrait à cette occasion remédier à l'excessive complication des procédures actuelles. Par exemple, les subventions pour la rénovation des îlots insalubres sont attribuées tantôt par le ministère de l'intérieur et tantôt par le ministère de la construction selon que le maître d'ouvrage est une collectivité locale, un office public d'H. L. M., une société d'économie mixte, etc.

Aide aux pays d'outre-mer.

59. — Les formes de cette aide devront évoluer au cours de la période d'exécution du plan. Il convient donc de définir sans tarder les grandes lignes d'une doctrine générale de l'assistance financière et de la coopération technique. Renforcer les liens économiques qui unissent la France et les pays de la zone franc, tout en conservant assez de souplesse pour s'adapter à l'évolution politique des divers pays, respecter l'indépendance ou l'autonomie lorsqu'elles sont acquises, sans renoncer à choisir l'objet de notre aide ni à suivre l'utilisation des fonds versés: tels doivent être les principes qui inspireront les réformes nécessaires.

Ce n'est pas ici le lieu de définir les détails de l'organisation à mettre en place. Du moins est-il possible d'en préciser quelques traits essentiels.

Indépendamment de toute négociation avec tel ou tel des pays bénéficiaires, la procédure d'aide financière doit être clairement définie et fixée par la France. Elle doit, dans ses grandes lignes, être analogue vis-à-vis de tous les pays indépendants bénéficiant de crédits d'investissements français, et pouvoir être étendue en tant que de besoin aux pays autonomes ou même, éventuellement, à d'autres territoires. Il convient de souligner, à ce propos, la nécessité impérieuse de coordonner l'action menée en métropole et outre-mer dans le domaine des investissements.

Il faut distinguer nettement l'aide de caractère économique des autres concours que la France peut être amenée à apporter à tel ou tel pays où territoire. L'aide économique ne doit pas revêtir la forme d'une contribution globale de gouvernement à gouvernement pour des objets peu spécifiés. Elle doit, au contraire, viser à assurer à des projets précis, déterminés en accord avec les pays bénéficiaires, l'appui de capitaux et de techniciens français.

C'est à cette condition seulement que la France pourra surveiller l'emploi des fonds sans s'immiscer par des contrôles de plus en plus irritants et de moins en moins efficaces, dans la gestion budgétaire des pays intéressés.

Il sera souvent préférable d'accorder une aide en nature plutôt qu'un concours en espèces. L'essentiel est de pouvoir toujours adapter au mieux cette aide à la situation du pays bénéficiaire. Encore faut-il éviter qu'elle ne nuise, par contrecoup, à l'économie de la France ou de la zone franc. Ainsi pourra-t-on être conduit, pour ce qui concerne l'aide directe de la France, à faire exécuter certains travaux par des entreprises françaises, pour le compte du pays intéressé ou à fournir des équipements ou des marchandises, plutôt que d'ouvrir un crédit qui pourrait être utilisé à importer ces mêmes marchandises ou à faire travailler des entreprises étrangères.

En tout état de cause, et quelle que soit la modalité de l'aide retenue, celle-ci devra toujours transiter par un organisme financier responsable, appliquant des méthodes de gestion inhérentes à sa nature, chargé, sous le contrôle de l'Etat, d'établir les contrats de prêts et d'en surveiller l'exécution.

Dans de très nombreux cas, l'octroi d'une aide financière à objet économique s'accompagnera d'une assistance technique. Mais il ne s'ensuit pas nécessairement que les institutions à mettre en place soient les mêmes dans les deux cas, ni que les procédures à utiliser soient identiques. Il est très possible qu'une assistance technique (par exemple sous forme de prêts de fonctionnaires, mis à la disposition de tel ou tel pays et servant sous les ordres du gouvernement de ce pays, ou sous forme de missions temporaires d'études, etc.) soit accordée indépendamment de toute aide financière. Inversement, il peut arriver qu'un concours financier soit octroyé sans être assorti d'une assistance technique. Il convient donc de distinguer dans le principe ces deux formes d'aide, tout en les organisant de façon à pouvoir les associer étroitement lorsqu'il y a lieu.

Dans ces conditions, les organismes chargés de l'aide financière ne géreraient pas les services d'assistance technique publique, mais ils pourraient faire appel à eux lorsque les accords gouvernementaux auraient lié assistance technique et aide financière ou lorsque ces organismes jugeraient une telle assistance nécessaire à la bonne exécution d'un projet (c'est alors au stade de la convention passée avec le bénéficiaire que les deux questions seraient liées).

Enfin, la gestion de l'assistance technique elle-même — à l'exception de l'assistance administrative (envoi de fonctionnaires), qui doit rester de la compétence directe de l'administration — serait le fait des organismes publics ou semi-publics à compétence tech-

(1) Bien qu'il s'agisse d'un budget annexe, le financement des postes, télégraphes et téléphones peut être traité en même temps que celui des entreprises nationales: les problèmes sont en fait de même nature.

nique spécialisée (entreprises nationales, bureaux de recherches, instituts scientifiques, etc.). Les crédits nécessaires seraient attribués à l'organisme financier compétent, qui ferait appel, en tant que de besoin, à ces diverses institutions ainsi qu'aux organismes privés compétents.

Lois de programme.

60. — L'importance des investissements réalisés par l'Etat ou avec le concours de l'Etat implique l'établissement d'échéanciers de programme et de payement.

L'établissement de programmes dans le cadre du plan permet, en premier lieu, une coordination générale des investissements. Il permet ensuite au maître d'œuvre de passer ses commandes dans les meilleures conditions, en coordonnant dans le temps les livraisons des divers fournisseurs. Ces derniers, assurés de débouchés réguliers, peuvent à leur tour organiser leur production de façon à éviter de brusques à-coups dans la marche des usines, l'organisation des chantiers, l'approvisionnement des magasins.

Mais la notion de programme est tout aussi utile pour la gestion des finances publiques, car elle permet l'établissement d'échéanciers de payement. La prévision à moyen terme évite des pointes soudaines dans les engagements du Trésor, résultant de situations de fait nées durant les exercices précédents et restées ignorées des responsables de la gestion financière du pays. Des échéances trop lourdes conduiraient à un choix entre l'arrêt désastreux de travaux en cours ou la création de monnaie, génératrice d'inflation.

Pour que la prévision prenne toute sa valeur, il faut qu'elle soit traduite dans un document, loi ou décret-programme, qui s'impose aux pouvoirs publics pour toute la durée du plan.

Des décrets-programmes ont ainsi été pris pour l'application du deuxième plan. Il faut, néanmoins, reconnaître que certaines administrations considèrent de telles lois comme des documents fournissant un montant indicatif de crédits d'engagement et de crédits de payement, sans les situer dans le cadre de programmes continus et cohérents.

Il faudra donc, pour que le troisième plan puisse se réaliser dans les meilleures conditions, non seulement que des lois-programmes soient votées ou des décrets-programmes promulgués, mais encore que leur esprit soit respecté par toutes les administrations.

Ceci implique en particulier qu'il soit mis fin à la pratique consistant à fractionner abusivement les autorisations de programme afin de réaliser un volume d'opérations supérieur à celui arrêté lors de la fixation du budget.

Aide de l'Etat aux entreprises privées.

61. — En même temps qu'il apporte son appui aux entreprises nationales, aux collectivités locales et aux pays d'outre-mer, l'Etat intervient pour aider les entreprises privées à financer leurs investissements. Son intervention est ici moins directe et plus variée dans ses modalités et peut être plus ou moins accentuée selon les circonstances. Il s'agit soit de procurer aux entreprises les fonds qu'elles ne pourraient trouver sur un marché financier trop étroit, soit de favoriser certaines régions, certaines activités ou certaines entreprises pour des motifs d'intérêt national (l'Etat accorde alors des subventions ou des bonifications d'intérêt).

Plus que sur les modalités de cette intervention qu'il faut pouvoir adapter aux circonstances, c'est sur son orientation générale, dans la perspective de l'exécution du plan, qu'il faut insister.

La nécessité absolue de mener à bien les tâches définies comme impératives exige d'abord que l'Etat mette les entreprises qui s'y emploient en mesure de se procurer les fonds nécessaires soit en leur réservant par priorité l'accès aux sources d'épargne, soit en leur prêtant directement. Mais l'action de l'Etat ne doit pas se borner à combler une insuffisance de ressources; il faut encore que ses interventions soient agencées de manière à provoquer les investissements essentiels. En d'autres termes, s'il pouvait suffire, dans la perspective d'expansion générale définie par le deuxième plan, d'aider les projets utiles, il faut aller plus loin pour obtenir l'exécution correcte du troisième plan: l'Etat doit pouvoir, s'il est nécessaire, provoquer les initiatives et orienter les programmes.

IV. — Fiscalité.

62. — La fiscalité a pour objet essentiel de procurer des ressources au Trésor; mais, les dépenses de l'Etat représentant près du tiers du revenu national, elle est devenue de ce fait un facteur important de l'économie.

L'opinion publique est surtout sensible aux impôts qui mettent le particulier en liaison directe avec les agents de l'administration, inspecteurs ou percepteurs. Les demandes générales pour une réforme fiscale visent essentiellement ce domaine. Une telle réforme exercerait, certes, une incidence indirecte sur l'économie, mais l'exécution du plan est plus directement liée à la solution de problèmes d'ordre différent.

Le premier est posé par l'accroissement continu du poids global de la fiscalité qui conduit, en période de suremploi, à une perte de substance des entreprises: la solution réside évidemment dans la compression des dépenses non essentielles de l'Etat.

Le second problème consiste à essayer de lever ou de réduire les obstacles que différentes mesures fiscales opposent à la réalisation d'objectifs déterminés. Les réformes proposées tendent essentiellement à favoriser la formation de l'épargne pour assurer le développement des investissements sans créer d'inflation, à assurer à l'économie la mobilité qui lui est nécessaire, à supprimer les facteurs de disparité de la concurrence qui résultent de la fiscalité et enfin à améliorer la position de l'économie française dans la compétition internationale, en particulier au sein du Marché commun.

Il est nécessaire, en outre, de s'élever contre toute conception tendant à faire admettre la fraude fiscale comme un phénomène normal ou même tolérable.

Contraire au principe de l'égalité devant la loi, la fraude fiscale entraîne des conséquences financières graves pour le Trésor et introduit des distorsions économiques préjudiciables à l'intérêt général. Elle doit être réprimée, tout en laissant aux intéressés toutes les garanties nécessaires dans la procédure contentieuse. Un effort sérieux doit, en particulier, être fait pour lutter contre la pratique des ventes sans facture.

Favoriser le développement de l'épargne.

63. — Il est absolument nécessaire de dégager un volume suffisant d'épargne pour financer les investissements au cours du prochain plan. Si l'épargne se révélait insuffisante, deux dangers seraient également à redouter: l'inflation d'une part, et de l'autre, la diminution des investissements sacrifiés à la consommation:

a) Les *grandes sociétés* ont besoin de renforcer leurs fonds propres pour effectuer les aménagements techniques nécessaires sans détériorer leur trésorerie. Elles trouveraient très souvent une épargne désireuse de s'investir, mais ne la sollicitent pas en raison de divers facteurs, parmi lesquels le facteur fiscal est particulièrement important.

En effet, le niveau actuel de l'impôt sur les sociétés introduit une disparité importante entre le coût de rémunération des capitaux empruntés, dont les intérêts constituent des charges d'exploitation déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, et le coût de rémunération des actions sous forme de dividendes.

Il a paru indispensable de demander que toute société ayant procédé à une augmentation de capital entre 1957 et 1961 puisse déduire de l'assiette de l'impôt sur les sociétés une somme égale à 5 p. 100 de l'argent recueilli lors de cette opération (nominal + prime). La loi du 26 juin 1957 et le décret du 29 août 1957 ont accordé cet avantage aux sociétés cotées en Bourse, qui concourent à la réalisation des plans de modernisation et d'équipement ou des programmes de développement régional.

Ce décret a dès maintenant reçu une large application. Il ne peut toutefois résoudre les problèmes propres aux sociétés familiales.

b) Les dirigeants des *entreprises individuelles*, industrielles ou agricoles, diffèrent souvent des investissements nécessaires, pour éviter d'alourdir les charges financières qui grèveront leur propre succession. Ces charges résultent tant des règles de dévolution du droit civil que de la législation fiscale. Les premières sont les plus importantes: l'héritier qui reprend l'affaire est obligé de racheter leur part indivise aux autres cohéritiers. Les secondes ont néanmoins une importance psychologique certaine, qui résulte moins du taux des droits que de leur mode de perception massive.

Il est de nouveau proposé qu'un système permette aux assujettis de verser, avant leur décès et au moment de leur choix, des acomptes qui ouvriraient droit, au profit des héritiers, à un crédit d'égal montant et de durée égale au délai qui sépare la date de versement de celle du décès.

Afin de faire fonctionner de façon plus satisfaisante la procédure actuelle de payement fractionné, il est préconisé que la faculté de fournir des garanties en matière de droits de succession ne soit pas limitée aux banques, mais étendue aux sociétés de caution mutuelle et aux compagnies d'assurances sur la vie.

c) Pour associer l'épargne des particuliers à la solution du problème du *logement*, deux mesures convergentes avaient été proposées lors des travaux préparatoires du plan. La première consistait à supprimer la disposition du code des impôts qui excluait des bases de l'impôt sur le revenu les augmentations de loyer postérieures au 1er septembre 1948. En effet, les propriétaires avaient tendance à restreindre l'entretien de leurs immeubles dès que le montant des réparations rendait déficitaire le « revenu foncier fiscal ». L'article 277 du code a été supprimé dès le mois d'août 1956.

En contrepartie de cette suppression, mais dans le même esprit, il serait logique d'admettre que les déficits d'exploitation d'immeubles, résultant de réparations reconnues nécessaires, soient non seulement reportés au titre de la taxe proportionnelle, mais aussi admis en déduction de l'assiette de la surtaxe progressive.

Il est en outre rappelé que l'article 34 de la loi du 10 avril 1954 prévoit l'allégement de l'imposition au titre de la surtaxe progressive des sommes épargnées et réinvesties, notamment dans la construction, mais que ce texte n'a pas été suivi de décret d'application.

d) Enfin, l'incitation à l'épargne doit normalement conduire à encourager les investissements par le canal d'*institutions spécialisées*. Le rôle joué à l'étranger par les sociétés d'assurances ouvre, à cet égard, d'intéressantes perspectives.

Assurer à l'économie la souplesse nécessaire.

64. — *a*) Pour tirer le meilleur parti des techniques nouvelles, les sociétés sont souvent amenées à se grouper pour donner naissance à des *filiales* ayant leur propre activité et leur unité comptable.

La législation fiscale fait obstacle à de telles opérations puisqu'en principe le revenu est frappé chaque fois qu'il transite d'une société à une autre. Des dérogations ont été introduites au profit des sociétés détenant des participations supérieures à 20 p. 100 dans le capital de leurs filiales, ce pourcentage ayant été abaissé à 5 p. 100, depuis 1955, pour les participations minières.

L'établissement d'un pourcentage forfaitaire ne repose sur aucune justification économique. Le principe rationnel conduirait à n'imposer qu'une seule fois le revenu à l'impôt sur les sociétés et à la taxe proportionnelle, quel que soit son mode de distribution et le circuit qu'il emprunte.

Dans un souci de compromis, il avait été préconisé que le pourcentage requis pour l'application du régime fiscal des filiales (déduction revenu sur revenu sous réserve d'une quote-part de frais égale à 25 p. 100) fût abaissé à 10 p. 100 pour toutes les sociétés et qu'aucun pourcentage ne fût exigé pour les entreprises agréées.

Un décret du 14 août 1957 a abaissé le pourcentage à 10 p. 100 pour les participations acquises en représentation d'apports « ayant reçu un agrément administratif préalable ». Cette mesure marque donc une nouvelle étape dans la direction souhaitable.

b) Le législateur a déjà pris en 1953 des dispositions pour favoriser les opérations de *regroupement* ou de *conversion* d'entreprises. L'article 722 du code général des impôts prévoit des taux de droits d'enregistrement réduits pour les acquisitions immobilières préalables à de telles opérations, lorsque ces dernières ont été agréées et que l'acte les constatant a été enregistré avant le 31 décembre 1957. La prorogation de cette mesure s'impose pour continuer une action qui commence à porter ses fruits.

Il serait de même utile d'étendre aux entreprises à forme personnelle les avantages actuellement consentis aux sociétés, en matière d'impôts directs, à l'occasion d'opérations de fusion, et de considérer que l'entreprise absorbante continue l'entreprise absorbée.

c) En matière de *logement*, la multiplication des taux de droit perçus sur les mutations immobilières avait créé des complications et des distorsions qui n'arrêtaient ni les fraudeurs, ni les spéculateurs, mais contribuaient à paralyser la restauration d'un véritable marché immobilier. La suppression de la taxe à la première mutation et l'alignement des droits de mutation immobilière sur ceux pratiqués en cas de ventes de parts immobilières permettront de restaurer un tel marché.

d) Enfin, le souci d'assurer la mobilité de l'économie conduit à proposer une réforme du *régime fiscal applicable aux artisans* pour assurer des transitions entre ce système exceptionnel et le système de droit commun et favoriser ainsi le passage de l'artisanat à la petite industrie, lorsqu'il est de nature à augmenter la productivité des entreprises.

En matière d'impôts directs, l'avantage accordé aux artisans serait étendu à tous les petits industriels. En matière de taxe sur le chiffre d'affaires, il ne serait plus accordé qu'un avantage dégressif. La formule préconisée est l'imposition des artisans à la T. P. S. au taux de 8,5 p. 100, mais avec une déduction égale aux deux tiers de la taxe ainsi liquidée, dans la limite de 10.000 F par mois.

En revanche, l'artisan qui a employé plusieurs compagnons tout en restant dans le cadre de l'artisanat légal pourrait continuer à bénéficier du régime fiscal spécial pendant une période transitoire de trois ans. La dernière année, la réduction ne serait accordée que pour moitié. Cet avantage ne serait octroyé qu'une seule fois et serait réservé à des contribuables ayant été imposés pendant trois exercices au moins selon le régime fiscal artisanal.

Supprimer les facteurs de disparité de la concurrence résultant de la fiscalité.

65. — L'adoption du système de la taxe sur la valeur ajoutée a constitué dans ce domaine un progrès considérable. Ce n'est que dans la mesure où ce système n'est pas généralisé que subsistent des îlots de disparité. Le secteur de l'énergie était à cet égard particulièrement hétérogène, puisque les ventes de charbon étaient soumises à la T. V. A. au taux de 10 p. 100, mais que les ventes de produits pétroliers étaient soumises à une taxe intérieure et que les ventes de gaz ou d'électricité étaient exonérées des taxes intérieures et des taxes sur le chiffre d'affaires perçues au profit de l'Etat.

Le secteur du gaz et de l'électricité, se trouvant hors du régime du droit commun, ne pouvait déduire les taxes ayant grevé ses investissements et ses charges d'exploitation (achat de charbon, services rendus par les tiers, etc.). Le résultat immédiat était une charge artificielle de la trésorerie d'Electricité de France et de Gaz de France.

Dans la mesure où le Trésor finance les investissements des établissements nationalisés, une partie des sommes prêtées couvre une charge fiscale — et ensuite financière — anormale.

Le résultat second était une distorsion dans le choix des investissements. Le poids fiscal était en effet nettement plus marqué sur l'électricité d'origine hydraulique que sur l'électricité d'origine thermique, sans qu'il soit possible d'introduire dans les calculs de rentabilité un facteur de correction fiscale.

De même, à techniques identiques, le coût de production de l'électricité était plus élevé pour Electricité de France que pour l'industriel, lorsque celui-ci pouvait, dans le cadre de l'ensemble de ses activités, déduire les taxes ayant grevé la construction des équipements électriques; il est pourtant généralement plus avantageux de produire de l'électricité dans des centrales importantes.

En faisant entrer toutes les sources d'énergie (gaz, gaz naturel, électricité et pétrole pour les raisons exposées ci-dessous) dans le régime de la T. V. A., les ordonnances du 7 janvier 1959 ont mis fin à ces complications et distorsions.

Améliorer la position de l'économie française dans la compétition internationale.

66. — L'entrée de la France dans le Marché commun impose que soient prises toutes les mesures propres à éliminer les handicaps que certaines mesures fiscales feraient supporter à notre économie.

Globalement, notre système fiscal est satisfaisant dans l'optique du commerce extérieur, puisqu'il comprend une grande partie de taxes indirectes, épongées à l'exportation grâce au système de la T. V. A. Certains secteurs restaient néanmoins défavorisés par rapport à l'étranger, celui de l'industrie pétrolière en particulier. L'ordonnance du 7 janvier 1959 a mis fin à cette pénalisation.

Sous les réserves précédentes, le système de taxes sur le chiffre d'affaires ne défavorise pas les entreprises françaises dans la concurrence internationale. Les ressources fiscales au titre de l'impôt direct sont relativement moins élevées qu'à l'étranger, mais le poids de cette fiscalité repose essentiellement sur les entreprises les plus productives, frappées d'un impôt sur les bénéfices, d'un taux élevé, bien que comparable à ceux pratiqués à l'étranger. L'impôt sur les sociétés est supportable, mais à la condition que les mesures fiscales élaborées pour remédier aux conséquences de la dépréciation monétaire dans ce domaine soient maintenues. La solution de facilité qui consisterait à revenir sur cette législation pour trouver des ressources temporaires au profit du Trésor constituerait le plus grave danger.

En revanche, les cotisations patronales aux allocations familiales et à la sécurité sociale et l'impôt sur les salaires constituent un handicap pour les producteurs français par rapport à la plupart de leurs concurrents étrangers, dans la mesure où cette charge s'incorpore directement dans les prix de revient et pèse d'une façon particulièrement lourde sur les industries qui emploient obligatoirement une main-d'œuvre nombreuse.

La difficulté provient de l'importance même des masses à transférer. Un déplacement brutal sur un impôt unique, la T. V. A. par exemple, risquerait d'aggraver le mal, en stimulant la fraude et, finalement, en condamnant l'impôt ainsi surchargé.

Deux modalités techniques principales sont ouvertes et peuvent se conjuguer: la première consiste à financer les charges sociales collectives par un accroissement de l'impôt direct, au préalable réformé; la seconde conduit à différencier les taux de la T. V. A., en augmentant les taxes frappant la consommation des objets qui répondent à la satisfaction de besoins non essentiels. En tout état de cause le transfert de charge doit être modéré et s'effectuer au profit de la production.

CHAPITRE III

L'EQUILIBRE EXTERIEUR

67. — L'équilibre des payements extérieurs est un aspect essentiel de l'équilibre économique général. Dans la vérification de la cohérence des objectifs et des actions proposés pour le troisième plan, il était donc nécessaire de s'assurer que l'expansion économique prévue par celui-ci était compatible avec le développement et l'équilibre de nos échanges extérieurs. Le chapitre Ier a montré dans quelles conditions cette concordance pouvait être assurée.

Il convenait cependant de traiter séparément de ce problème:

a) L'équilibre économique décrit ci-dessus en termes de comptabilité nationale intéresse la France métropolitaine: pour prévoir l'évolution des ressources en devises et ménager la reconstitution des réserves, on doit tenir compte des règlements effectués avec l'étranger par l'ensemble des pays membres de la zone franc.

b) Il ne suffit pas de vérifier l'équilibre comptable des recettes et des payements extérieurs qui résulteront du développement économique visé: cet équilibre ne se réalisera pas de lui-même aux niveaux prévus d'échanges et d'activité; il faut par conséquent définir les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre.

I. — La balance des payements extérieurs en 1961 (1).

68. — L'étude prévisionnelle de la balance des payements de la zone franc a été menée sur la base des informations fournies par les commissions de modernisation ou, dans certains cas, directement par les administrations compétentes. Il convient de ne pas en dissimuler les difficultés.

A un niveau d'activité économique donné, il est assez aisé de prévoir les matières premières ou les demi-produits qui devront être importés. Il est évidemment plus difficile de déterminer la valeur des produits fabriqués qui trouveront place sur le marché français et, plus encore, d'apprécier la demande d'exportation et la position respective des producteurs français et de leurs concurrents étrangers.

Si l'on ajoute à ces difficultés celles que présente l'estimation nécessaire de la demande des autres pays de la zone franc en produits ou en services étrangers (que ces pays soient indépendants ou non) ou du développement de leurs ventes, ainsi que les incertitudes concernant l'appréciation des recettes et des dépenses invisibles ou des mouvements de capitaux, on aura seulement énuméré les obstacles classiques rencontrés dans tout travail prévisionnel concernant la balance des payements. Mais dans le cas présent, il faut en plus tenir compte de deux circonstances de portée d'ailleurs inégale:

a) *Le détachement économique de la Sarre*, qui doit intervenir d'ici à 1961:

Faute de données statistiques satisfaisantes sur les échanges de la Sarre, notamment avec la France, il est malaisé d'isoler ces derniers de ceux de la France. On présentera ci-dessous, pour faciliter les comparaisons, des estimations où la Sarre est arbitrairement incluse dans la zone franc, ses échanges avec l'étranger en 1961 étant retenus pour une valeur égale à celle de 1955.

b) *La mise en œuvre du Marché commun:*

Les évaluations relatives aux échanges commerciaux ont été établies dans l'hypothèse d'une reprise et d'une extension progressive du régime de libération des échanges en vigueur au début de l'année 1957, seule hypothèse compatible avec nos engagements internationaux et l'évolution souhaitable de notre économie.

Les chiffres avancés ci-après sont, dans le cas des produits manufacturés, probablement inférieurs à ceux qui résulteront, tant en ce qui concerne l'importation que l'exportation, de l'intensification des échanges à attendre de la mise en vigueur du traité.

Des études plus poussées sont actuellement poursuivies pour tenter une estimation plus précise. Mais par les ordres de grandeur qu'ils expriment, ils rendent compte déjà avec assez de netteté des inflexions les plus importantes qui devront être apportées au cours des prochaines années à l'orientation et à la structure du commerce extérieur de la zone franc.

La balance commerciale de la France métropolitaine avec l'étranger.

Evolution des importations de l'étranger.

69. — Les importations de l'étranger (2) devraient s'élever à environ 2.000 milliards en 1961. En volume elles seraient ainsi supérieures de près de 60 p. 100 à celles de 1954, mais seulement de 13 p. 100 à celles de 1956 et de 2 p. 100 à celles de 1957.

Cette relative stabilité des importations est un trait essentiel des objectifs du troisième plan.

Elle est toutefois en partie apparente. Pour les raisons évoquées plus haut, les transactions de la Sarre avec l'étranger ont été incluses dans les nôtres, mais pour une valeur à peu près inchangée. Les prévisions d'importation présentées dans le tableau n° 9 ne comprennent pas non plus certaines transactions dont le volume est variable, difficile à prévoir et pratiquement sans influence sur le solde de la balance commerciale (3).

TABLEAU N° 9

Importations civiles de l'étranger (CIF, or exclu).

(En milliards de francs. — Millions de dollars U. C.)

	1954 (*a*)		1955 (*a*)		1956 (*a*)		1957 (*b*)		1961 (*c*)	
	Francs courants.	Dollars.	Francs courants.	Dollars.	Francs courants.	Dollars.	Francs courants.	Dollars.	Francs courants.	Dollars.
Produits agricoles	140	400	151	431	218	623	184	502	170	400
Energie	273	780	291	831	348	994	452	1.245	500	1.200
Métallurgie	78	223	128	366	158	451	182	502	270	640
Produits mécaniques	153	437	192	549	228	652	290	784	340	800
Textiles	217	620	202	577	213	609	253	702	300	730
Bois et papiers	54	155	73	209	89	254	99	266	160	370
Chimie et parachimie	81	232	106	303	116	331	130	354	120	290
Autres industries	68	194	89	254	111	317	117	319	140	340
	1.064	3.041	1.232	3.520	1.481	4.231	1.707	4.674	2.000	4.770

(*a*) Sur la base du dollar-unité de compte au taux de 350 F.

(*b*) Dollar-unité de compte au taux de 350 F pour les premiers mois de l'année et 420 F pour les derniers mois.

(*c*) Dollar-unité de compte au taux de 420 F.

(1) Les estimations chiffrées reprises dans ce chapitre ne peuvent pas toujours être rapprochées telles quelles de celles figurant dans les autres chapitres et en particulier dans ceux concernant les différents secteurs en raison notamment de différences dans la nomenclature utilisée.

(2) Importations civiles seulement, C. I. F., or exclu.

(3) Certaines marchandises importées en admission temporaire ou en IMEX-EXIM pour être façonnées, échanges « techniques » de produits dont l'importation a pour contrepartie des ventes de produits similaires mais de qualité différente.

Pour l'essentiel, la modération de l'accroissement de nos achats à l'étranger entre 1956 et 1961 trouve son explication dans le caractère exceptionnel de l'année 1956 et plus encore de 1957, dans l'orientation des investissements inscrits au plan, et dans l'appoint accru des pays de la zone franc, notamment pour les produits pétroliers.

Les importations des deux dernières années ont été particulièrement importantes. En 1956 le gel et la crise de Suez ont entraîné un accroissement de nos achats soit en quantités soit en prix unitaires.

En 1957, les achats militaires et des mouvements spéculatifs ont de leur côté contribué à accroître les importations. D'une façon générale, tant en 1956 qu'en 1957, le déséquilibre économique entre les ressources et les emplois a fortement gonflé nos achats à l'étranger.

Les prévisions de commerce extérieur pour 1961 sont au contraire faites dans le cadre d'un équilibre économique. Elles reposent sur l'hypothèse d'une récolte moyenne et font nécessairement abstraction de toutes conditions exceptionnelles.

Une progression modérée de nos importations est au surplus l'un des objectifs du troisième plan et détermine un des axes essentiels des programmes d'investissement qu'il comporte. Notre dépendance en énergie et en matières premières rend traditionnellement fragile l'expansion économique de notre pays. Il convient donc de limiter cette dépendance. Le troisième plan ne propose pas pour autant une politique économique de repliement qui serait d'ailleurs en contradiction formelle avec nos engagements internationaux. C'est même au contraire la nécessité de développer rationnellement notre économie et d'ouvrir plus largement notre marché aux produits étrangers qui doit conduire à développer des productions de base susceptibles, elles aussi, de supporter la concurrence extérieure.

Dans certains secteurs, l'accroissement de la production se répercutera à peu près intégralement sur les importations. Par rapport à 1956, les achats de textiles (1) doivent augmenter en volume de 20 p. 100. Les importations de bois de trituration, dans l'incertitude qui subsiste sur les résultats de l'effort de recherche entrepris pour l'utilisation industrielle des ressources nationales en feuillus, ont été estimées comme progressant de telle sorte que le groupe « bois et papiers » s'accroîtrait en volume de près de 50 p. 100.

Mais dans d'autres domaines, des économies d'importations doivent intervenir. Le développement des ressources pétrolières de la zone franc doit permettre de stabiliser l'apport étranger de pétrole brut au niveau de 1956: en 1961 l'acquisition d'environ 15 millions de tonnes, près du tiers de notre approvisionnement, pourra être économisée. C'est une contribution massive au rétablissement de l'équilibre de notre balance extérieure. Les investissements des industries chimiques ou parachimiques contribueront également à l'élimination de lourdes dépenses en devises fortes. La fabrication des « grands produits intermédiaires » de la chimie organique, de 100.000 tonnes de caoutchouc synthétique, la récupération du soufre produit à Lacq, etc., expliquent que, dans ce domaine où l'expansion de la production est rapide, les importations prévues pour 1961 se trouveront ramenées en volume à un niveau inférieur à celui des trois dernières années.

Le développement de la production de viande doit aussi permettre d'éliminer les importations qui ont grevé la balance en 1955 et en 1956. Au développement de la production de maïs correspondra une économie de 6 à 7 milliards par an. D'autres postes progresseront nécessairement, tels les fruits ou les denrées exotiques, mais au total les importations alimentaires devraient se stabiliser à un niveau comparable à celui de 1954-1955.

Evolution des exportations vers l'étranger.

70. — La conciliation de l'accroissement modéré des importations et de la poursuite de l'expansion constitue à soi seule un objectif difficile qui, pour être atteint, exigera des investissements et des efforts considérables. Il serait cependant tout à fait insuffisant pour permettre le suréquilibre nécessaire de la balance des payements en 1961: le développement accéléré de nos exportations doit être considéré comme la condition *sine qua non* de notre développement économique dans les prochaines années.

L'objectif d'exportations pour 1961 est doublement ambitieux: par le volume d'abord, par la structure des ventes à réaliser à l'étranger, ensuite.

Celles-ci (2) devront, au terme du plan, dépasser d'environ 40 p. 100 en volume les exportations de 1956.

En 1955, nos ventes à l'étranger s'étaient élevées à un niveau record. Mais cette performance était fondée sur une récolte exceptionnellement bonne et sur le développement moins rapide en France que dans les pays voisins de la production des industries de transformation, notamment des industries mécaniques et électriques: des quantités inhabituelles de blé, de charbon et de produits sidérurgiques purent ainsi être exportées.

Notre pays ne doit pas acquérir des devises en vendant principalement des céréales à des cours de moitié inférieurs aux prix intérieurs ou des demi-produits industriels. L'un des objectifs principaux du troisième plan n'est pas seulement d'accroître la valeur de nos ventes, c'est tout autant d'en améliorer la nature.

C'est pourquoi, bien que toutes les industries soient appelées à participer à l'effort d'exportation, celui-ci devra s'appliquer principalement aux produits des industries mécaniques et électriques et, dans le domaine agricole, aux produits animaux.

Les industries mécaniques et électriques doivent doubler leurs ventes par rapport à 1956. Plusieurs raisons ont conduit à ce choix. Le marché international des produits mécaniques, notamment celui des biens d'équipement, est en extension continue. Ces produits ont par ailleurs le mérite de nécessiter beaucoup de main-d'œuvre. Le gain net en devises à provenir de leurs exportations est donc plus élevé, l'effort en terme de matières premières à importer plus payant. Enfin, le développement des industries mécaniques et électriques, souvent jugé insuffisant en France, est l'un des éléments fondamentaux de la puissance industrielle. Ces motifs conduisent à demander aux industries mécaniques et électriques l'essentiel de l'effort rendu nécessaire pour le redressement de notre situation extérieure.

TABLEAU N° 10

Exportations civiles vers l'étranger (FOB, or exclu).

(En milliards de francs. — Millions de dollars U. C.)

	1954 (a)		1955 (a)		1956 (a)		1957 (b)		1961 (c)	
	Francs courants.	Dollars.	Francs courants.	Dollars.	Francs courants.	Dollars.	Francs courants.	Dollars.	Francs courants.	Dollars.
Produits agricoles	128	366	180	514	139	397	178	466	270	650
Energie	86	246	103	294	77	220	73	203	80	200
Métallurgie	177	506	254	726	250	714	262	720	340	800
Produits mécaniques	164	469	198	566	204	583	264	714	500	1.200
Textiles	150	428	157	448	158	451	168	466	210	500
Bois et papiers	41	118	57	163	48	137	47	126	80	200
Chimie et parachimie	99	282	108	309	112	320	130	348	190	450
Autres industries	75	214	90	257	81	232	94	257	130	300
	920	2.629	1.147	3.277	1.069	3.054	1.216	3.300	1.800	4.300

(a) Sur la base du dollar-unité de compte au taux de 350 F.
(b) Dollar unité de compte au taux de 350 F pour les premiers mois de l'année et 420 F pour les derniers mois.
(c) Dollar-unité de compte au taux de 420 F.

(1) Formés pour l'essentiel de matières premières.
(2) Exportations civiles seulement, fob, or exclu.

L'industrie automobile devra presque tripler, par rapport à 1956, ses ventes à l'étranger qui représenteront ainsi plus du quart de nos ventes de produits mécaniques.

Les industries d'équipement devront apporter, elles aussi, une contribution considérable au rééquilibre de la balance commerciale, bien qu'il ne faille pas s'attendre à ce que leurs exportations vers l'étranger puissent s'accroître aussi vite que leur production: la nécessité de réduire certaines importations trop lourdes, d'offrir aux autres pays de la zone franc des quantités croissantes de matériel d'équipement et de pourvoir aux besoins nouveaux de la métropole limiteront en effet les capacités de production disponibles pour l'exportation. Les ventes de matériel spécialisé d'équipement pour l'industrie devront s'accroître de 110 p. 100 par rapport à 1956, celles de machines-outils de 30 p. 100, celles de la construction électrique de 160 p. 100 et celles de matériel radio-électrique et électronique de 330 p. 100.

Un effort sans précédent doit donc être entrepris. Il ne doit pas affecter seulement nos méthodes commerciales; notre appareil de production devra être considérablement développé et rationalisé, et la recherche scientifique pure ou appliquée intensifiée pour la mise au point de produits susceptibles de soutenir la concurrence internationale.

Dans le domaine agricole, l'exportation doit cesser d'être une solution de facilité. Nos ventes devront continuer à progresser, mais en rompant avec les errements qui en faisaient simplement un moyen d'éliminer des excédents agricoles liquidés à perte sur le marché international. Leur accroissement doit porter moins sur le blé (30 millions de quintaux encore en 1961 contre 22 en 1955) que sur l'orge, produit pour lequel des débouchés extérieurs peuvent être conquis à moindre coût (15 millions de quintaux environ en 1961 contre 0,1 en 1955). C'est cependant sur les produits animaux que l'effort essentiel doit être porté: nos ventes de viande devront doubler par rapport à 1955.

Le gain attendu du développement de nos exportations agricoles et de produits mécaniques ou électriques ne suffira pas à couvrir l'accroissement de nos charges: toutes les industries, chimiques, textiles, etc., doivent donc participer à l'extension des débouchés extérieurs.

Les éléments invisibles de la balance des payements.

71. — L'évolution des recettes et des dépenses invisibles, c'est-à-dire de celles qui, en l'absence de contrôle des changes, ne feraient l'objet d'aucune identification, contribuera, elle aussi, à l'amélioration de la balance des payements.

Le tableau ci-après rappelle l'évolution des principaux postes de la balance des payements au cours des dernières années et indique les prévisions pour 1961:

TABLEAU N° 11

Evolution de la balance des payements courants de la France métropolitaine.

(En milliards de francs. — Millions de dollars U. C.)

I. — *Dépenses.*

	1954		1955		1956		1957		1961 (2)	
	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.
Marchandises (1)	953	2.724	1.072	3.064	1.431	4.087	1.599	4.276	1.790	4.260
Tourisme	42	121	55	158	77	219	81	216	70	170
Transports	74	211	88	253	137	390	193	524	130	300
Dépenses diverses (assurances, intérêts et dividendes, salaires, redevances, etc.)	123	352	139	396	173	493	217	579	200	480
Dépenses gouvernementales	53	152	53	152	56	160	60	161	60	140
Opérations diverses	8	24	7	21	12	34	17	45	10	30
Total des dépenses courantes	1.253	3.584	1.414	4.044	1.886	5.383	2.167	5.801	2.260	5.380

(1) A la différence des tableaux précédents les chiffres « marchandises » sont ici fob aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Ils comprennent en outre les règlements relatifs aux achats et aux ventes de matériel militaire et à diverses opérations commerciales (courtages, etc.).

(2) Sur la base du dollar unité de compte au taux de 420 F.

II. — *Recettes.*

	1954		1955		1956		1957		1961 (2)	
	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.
Marchandises (1)	891	2.545	1.103	3.150	1.148	3.279	1.255	3.327	1.870	4.450
Tourisme	64	182	67	191	53	153	52	136	120	290
Transports	48	137	47	135	54	154	60	159	60	150
Revenus divers	99	282	136	390	157	451	173	458	210	500
Recettes gouvernementales	206	587	233	665	193	551	144	389	100	240
Opérations diverses	38	108	40	115	39	111	47	123	70	170
Total des recettes	1.346	3.841	1.626	4.646	1.644	4.699	1.731	4.592	2.430	5.800

(1) A la différence des tableaux précédents les chiffres « marchandises » sont ici fob aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Ils comprennent en outre les règlements relatifs aux achats et aux ventes de matériel militaire et à diverses opérations commerciales (courtages, etc.).

(2) Sur la base du dollar unité de compte au taux de 420 F.

Le poste *marchandises*, déficitaire de 808 millions de dollars (283 milliards de francs) en 1956, apparaît en excédent de 190 milliards de dollars en 1961. Un élément important de cette amélioration est constitué par les prévisions faites en matière d'achat et de vente de matériel militaire: il a été admis en effet que les dépenses de cette nature, particulièrement coûteuses en 1956, auraient disparu en 1961; par contre, on a retenu pour les exportations une valeur comparable à celle de 1956.

D'autres postes évolueront favorablement.

Devenu déficitaire en 1956 (24 milliards de francs), le *tourisme* devrait laisser en 1961 un excédent de plus de 100 millions de dollars. La réalisation d'un tel objectif ne dépend pas seulement du nombre et des dépenses des touristes étrangers en France ou des touristes français à l'étranger (1), mais elle est liée au détachement de la Sarre qui sera réalisé avant 1960 et de la réduction de l'écart entre le cours parallèle et le cours officiel du billet français, lui-même lié à la stabilité monétaire.

Les *opérations diverses* (assurances, intérêts et dividendes, salaires, redevances, etc.) devraient également laisser un solde positif. Il faut en revanche prévoir l'évolution défavorable d'autres postes invisibles.

Le déficit du poste *transports*, de 74 millions de dollars en 1954 et de 118 millions de dollars en 1955, sera porté à environ 150 millions de dollars en 1961. La situation exceptionnelle du marché des frets ne permet pas de retenir comme base de comparaison l'année 1956, où le déficit s'est monté à 236 millions de dollars.

Traditionnellement le fret maritime constitue l'une des principales charges de notre balance des payements. De 1955 à 1961, nos recettes à ce titre devraient demeurer à peu près stables autour de 90 millions de dollars. Mais les dépenses continueront à croître malgré un allégement substantiel pour les transports de pétrole brut, car elles s'alourdiront dans les autres compartiments: pondéreux notamment et surtout charbons (2).

Le poste *dépenses et recettes des gouvernements* est à la fois l'un de ceux où de grandes modifications peuvent être attendues et où les prévisions sont particulièrement aléatoires. Les dépenses sont estimées pour 1961 à 140 millions de dollars au lieu de 160 en 1956; mais, pour l'un des postes essentiels, à savoir le service des emprunts publics contractés à l'étranger, on a seulement retenu la charge d'intérêts de la dette extérieure existant au 1er janvier 1956. Quant aux recettes, on a prévu qu'en 1961 elles auront diminué de plus de moitié (240 millions de dollars contre 551 en 1956). Il convient cependant de remarquer que, pour la plus grande part, elles continueront à provenir des dépenses de caractère militaire supportées par des gouvernements étrangers (O. T. A. N., etc.): on s'est borné, en ce domaine, aux recettes attendues pour 1961 des contrats conclus avant 1957.

Même s'ils devaient être supérieurs à ces prévisions, les règlements de caractère militaire seront en très sensible diminution. On touche là l'un des problèmes fondamentaux de la balance des payements. De 1952 à 1955, le déficit des règlements courants a été progressivement éliminé; mais c'est grâce aux recettes exceptionnelles, principalement militaires, que nos réserves de change furent reconstituées. L'effort d'exportation à entreprendre pour redresser à nouveau la situation doit donc être plus considérable que par le passé.

La balance des payements de la zone franc.

72. — La balance des payements de la métropole, si toutes les conditions mises à la réalisation du plan se trouvent réunies, sera en 1961 en excédent d'environ 320 millions de dollars (130 milliards de francs) contre un déficit de 783 millions de dollars (277 milliards de francs) en 1956. Ce résultat sera lui-même affecté du solde des règlements en devises des autres pays de la zone franc; celui-ci est fortement variable: le déficit, inférieur à 11 millions de dollars en 1954, s'est élevé en 1955 à 149 millions de dollars pour revenir à 107 millions de dollars en 1956.

Concernant des économies demeurées primaires, qui subissent l'instabilité des récoltes et du cours des produits bruts, les prévisions sont particulièrement aléatoires.

L'expansion des productions exportables de l'Afrique noire et la réalisation des grands projets d'industrialisation permettent d'escompter une amélioration notable de la balance des autres pays de la zone franc pour 1961. La mise en exploitation de gisements de fer, de phosphate, de manganèse ou de cuivre, la construction de barrages hydro-électriques et d'usines d'alumine, seront une source importante de devises fortes lors même de la période d'investissement.

L'Afrique du Nord, en revanche, sera plus lourdement déficitaire qu'auparavant.

Les pays d'outre-mer de la zone franc n'en devraient pas moins apporter une contribution nette en devises d'une cinquantaine de millions de dollars.

Ainsi la balance des payements de la zone franc pourrait-elle se solder en 1961 par un excédent d'environ 370 millions de dollars, soit de l'ordre de 150 milliards de francs.

TABLEAU N° 12

Evolution de la balance des payements de la zone franc.

	1954		1955		1956		1957		1961 (1)	
	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.	Francs.	Dollars.
I. *Métropole.*										
Recettes courantes (2)	1.346	3.841	1.626	4.646	1.644	4.699	1.731	4.592	2.430	5.800
Payements courants (2)	1.253	3.584	1.414	4.044	1.886	5.383	2.167	5.801	2.260	5.380
Solde des opérations courantes.	+ 93	+ 257	+ 212	+ 602	— 242	— 684	— 436	—1.209	+ 170	+ 420
Solde des opérations en capital.	— 78	— 223	— 63	— 179	— 35	— 99	+ 124	+ 345	— 40	— 100
Ensemble métropole	+ 15	+ 34	+ 149	+ 423	— 277	— 783	— 312	— 864	+ 130	+ 320
II. *Autres pays de la zone franc.*	— 4	— 11	— 52	— 149	— 38	— 107	— 61	— 160	+ 20	+ 50
III. *Solde général*	+ 11	+ 23	+ 97	+ 274	— 315	— 890	— 373	—1.024	+ 150	+ 370

(1) Sur la base du dollar unité de compte au taux de 420 F.

(2) Règlements d'opérations nées pendant la période des hostilités, annulations, rétrocessions non comprises.

Cet excédent est l'objectif du troisième plan; il est à la fois nécessaire et ambitieux.

Nécessaire, car nous devrons, et avant la fin du plan, rembourser les emprunts contractés pour combler les déficits enregistrés en 1957 et au cours des premières années de son exécution. Il nous faut aussi reconstituer nos réserves de change et couvrir les dépenses accrues, mais difficiles à estimer, qui résulteront de l'assouplissement nécessaire de nos procédures d'importation.

Ambitieux, car c'est seulement par un effort sans précédent que nous pourrons atteindre l'objectif fixé. Les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et les chefs d'entreprises devront s'astreindre à de sévères disciplines et c'est à celles-ci, autant sinon plus qu'au résultat attendu, que doit être prêtée toute l'attention.

II. — Les actions nécessaires.

73. — Pour atteindre les objectifs définis, notamment à l'exportation, et concilier un rythme élevé d'expansion économique avec la reconstitution des réserves en devises, les pouvoirs publics doivent non seulement mettre en œuvre une politique commerciale extérieure appropriée, mais aussi une politique économique générale.

(1) L'accroissement essentiel de nos recettes est attendu d'une augmentation de 75 p. 100 des dépenses des touristes en provenance de la zone dollar, grâce à la mise en service des avions transatlantiques.

(2) Une partie de ce charbon sera néanmoins transportée par des *liberty-ships* libérés du trafic des lignes régulières et par des bateaux charbonniers, actuellement en cours de construction.

Politique économique générale.

74. — L'équilibre économique général commande celui de la balance des payements. L'un ne peut aller sans l'autre. Cette évidence est pourtant parfois perdue de vie. Il ne suffit pas d'investir afin de s'affranchir de l'importation de certaines matières premières ou de créer des industries dont les produits trouveront des débouchés certains sur les marchés extérieurs: tout effort au profit des activités qui économisent ou gagnent des devises est voué à l'échec si l'attrait du marché intérieur est excessif. L'ensemble de nos entreprises serait-il compétitif, il ne servirait de rien que toutes nos productions soient effectivement exportées si, pour la satisfaction du marché intérieur, des quantités plus considérables devaient être importées.

La première condition de l'équilibre de la balance des payements ou de la reconstitution des réserves réside donc moins dans le contenu des actions particulières prévues par le troisième plan que dans la réunion des conditions économiques générales nécessaires à sa réalisation.

Le développement de la *demande interne* doit être contenu dans des limites déterminées par la croissance du produit national. S'il n'était pas ainsi, la facilité du débouché extérieur contribuerait à détourner les produits exportables des marchés étrangers ou conduirait à une augmentation des prix qui aurait le même effet.

Il a été montré plus haut dans quelles conditions cet équilibre entre les ressources et les emplois pourrait être assuré au terme du troisième plan. Il est non moins clair que cet impératif d'équilibre doit dominer les mesures de redressement à court terme qu'impose la situation de notre balance extérieure à la fin de 1957.

Développer tout particulièrement les productions ou les activités (tourisme, transports) susceptibles d'économiser ou de gagner des devises est bien une des conditions essentielles de réalisation des objectifs du plan et, par voie de conséquence, un des critères décisifs de la politique d'investissements au cours des prochaines années. Il serait certainement absurde de renoncer par principe aux investissements qui ne tendent pas directement à l'amélioration de notre situation en devises, mais il convient de donner une priorité ou une considération toute particulière à ceux qui permettront d'atteindre cet objectif.

En d'autres termes, la politique économique extérieure ne doit pas seulement viser à influencer les actes d'importation ou d'exportation au moment de leur réalisation, mais aussi à encourager par tous les moyens les investissements utiles à l'équilibre de la balance des payements. La politique commerciale n'est certes pas restée dans le passé sans influence dans ce domaine: les tarifs douaniers et les contingents ont contribué à stimuler certaines productions. Mais il convient aujourd'hui que l'action prenne une autre forme, qu'elle soit plus directe et plus consciente.

Le régime des payements extérieurs ne doit pas introduire de différences de traitement telle que la production de certaines matières premières puisse être découragée sur le territoire national et l'emploi des matières d'importation stimulé. A cet égard, les mesures prises le 10 août 1957 et le 29 décembre 1958 permettent de remédier mieux que ne le faisait le système précédent à la disparité des prix français et étrangers. La répartition des crédits d'investissement ou des subventions, la distribution du crédit, la fiscalité, l'aménagement des réglementations techniques, l'acquisition d'équipements à l'étranger, etc., tout doit concourir à la réalisation des investissements qui permettront d'économiser ou de gagner des devises.

Parmi ces investissements, il ne faut d'ailleurs pas comprendre seulement l'installation d'équipements neufs. Les secteurs dont les prix de revient trop élevés nécessitent une protection coûteuse, vendent peu à l'étranger et trop cher à leurs clients français qui affrontent ainsi dans de mauvaises conditions la concurrence étrangère. Leur rationalisation doit permettre d'accroître nos ventes et de diminuer le risque considérable que représente, pour ces industries et l'économie tout entière, le processus continu de libération des échanges et de diminution des protections douanières.

La *recherche technique* est également une condition lointaine, mais importante de l'amélioration de notre situation en devises. Il est possible dans beaucoup de cas d'entreprendre sous licence les fabrications qu'on n'a pas su mettre au point, mais des redevances doivent être payées et surtout le licencié doit le plus souvent se cantonner en droit ou en fait sur le marché national. Si les échanges techniques doivent de toute manière être poursuivis, là encore la dépendance vis-à-vis de l'étranger ne doit pas atteindre un point tel que nous nous trouvions condamnés à ne vendre à l'étranger que des demi-produits ou les fabrications les plus courantes.

Le développement technique donne au surplus un prestige dont serait susceptible de bénéficier l'ensemble de nos exportations, en même temps qu'il peut permettre dans l'avenir, grâce à des fabrications nouvelles (machines, pâtes à papier de feuillus par exemple), des économies non négligeables d'importations.

Le maintien de l'équilibre interne, le développement des industries d'exportation, des sources nationales d'énergie et de matières premières permettront la réunion des conditions générales nécessaires au développement de la production sans que la restauration et le maintien de nos réserves en devises s'en trouvent menacés.

Il restera cependant à assurer le débouché de nos produits sur les marchés étrangers et, pour ce faire, à définir une politique commerciale proprement dite.

Politique commerciale.

75. — L'orientation des investissements doit suffire au développement des productions qui nous permettront d'économiser des devises. Il serait contraire à notre intérêt comme à nos engagements d'user, pour modérer nos charges d'importations, des moyens traditionnels de la politique commerciale, tarif ou contingent.

L'objectif essentiel doit être l'accroissement accéléré de nos exportations. La rationalisation et l'extension des capacités de production préparent nos industries à affronter les marchés extérieurs. Il reste à les conquérir.

Les pouvoirs publics, les organisations professionnelles, les établissements bancaires doivent y aider les entreprises financièrement et techniquement.

Dans le domaine financier, des *procédures* nombreuses ont été mises au point dans les années récentes. Il s'agit moins d'en compléter la liste que de les améliorer, d'en abaisser le coût ou de les vulgariser.

Parmi elles, l'aide à l'exportation n'est qu'une procédure exceptionnelle. La France l'a préférée comme un palliatif et malgré les condamnations internationales à d'autres méthodes plus classiques qui eussent permis d'effacer la disparité des prix français et étrangers. Ces modalités n'étaient guère satisfaisantes. La réforme du régime des règlements extérieurs promulguée le 10 août 1957 en a heureusement fait disparaître les inconvénients principaux pour le commerce d'exportation: précarité, diversité et, dans certains cas, faiblesse des taux.

Il n'y a pas de critique majeure à adresser aux autres procédures spécialisées: crédit à l'exportation, assurance-crédit, garantie de prix, etc. Sans doute des aménagements paraissent-ils désirables: baisse des taux ou prolongement de la durée des prêts aux exportateurs, élargissement du champ d'application ou simplification de l'assurance-prospection, etc.

Mais le défaut essentiel de ces procédures est peut-être de n'être pas assez connues des chefs d'entreprise auxquels elles sont destinées. Une publicité plus importante doit leur être donnée, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement des services publics ou professionnels qui ont pour mission de faciliter l'exportation.

L'action du centre national du commerce extérieur (notamment en province) doit être renforcée. Les banques peuvent en ce domaine jouer un rôle d'autant plus actif qu'elles sont en rapports constants avec les entreprises. La commission chargée d'accorder la carte d'exportateur doit maintenir des liens étroits entre les administrations qui peuvent faciliter la tâche des exportateurs; elle doit aussi informer ceux-ci, les guider ou les conseiller dans le choix des procédures.

Les pouvoirs publics joueraient en effet imparfaitement leur rôle s'ils se bornaient à aider de leurs deniers et à diminuer les risques de l'exportation. Pénétrés de la nécessité vitale d'accroître nos ventes à l'étranger, ils doivent, par tous les moyens, contribuer à faire naître dans l'esprit des chefs d'entreprise la volonté de conquérir les marchés extérieurs. Sans cette volonté, il n'est rien. Il convient d'engager une véritable *campagne en faveur de l'exportation*, et de rendre chaque citoyen conscient de son importance pour l'avenir économique de la nation. Aux industriels et aux commerçants, on doit de plus faire ressortir l'intérêt de l'exportation pour leur entreprise, combien il est désirable d'affronter dès maintenant la concurrence des firmes étrangères qui pourront pénétrer demain plus librement sur les marchés français, combien il est préférable, pour assurer l'avenir des entreprises, d'exporter plutôt que de renoncer à des fabrications dont le progrès technique multipliera le nombre et qui, pour être rentables, exigent que les limites du marché national soient dépassées.

Avant même de reconnaître les marchés extérieurs, il convient d'entreprendre une prospection interne intensive. Administrations, organisations professionnelles, représentants commerciaux à l'étranger doivent multiplier les contacts directs et personnels avec le plus grand nombre possible de chefs d'entreprise afin de créer une « mentalité exportatrice ».

76. — La *conquête des marchés extérieurs* exige une préparation méthodique à la fois externe et interne.

A l'étranger, les recherches de débouchés doivent être intensivement poursuivies. Les effectifs de nos postes commerciaux devraient être renforcés et des spécialistes installés à demeure en plus grand nombre par des firmes, des groupements d'exportateurs et même,

comme c'est déjà le cas, de grands services publics (telle la Société nationale des chemins de fer français) qui peuvent vulgariser leur technique et introduire leurs fournisseurs.

Cette action permanente doit être complétée par l'envoi de missions plus nombreuses chargées de reconnaître nos possibilités de vente, suivant l'exemple de ce qui a déjà été fait dans les territoires britanniques d'Afrique.

La propagande doit préparer l'accueil des producteurs français. Il s'agit là encore d'intensifier au maximum l'action déjà entreprise. Notre participation doit être plus large dans les foires étrangères que seuls des intérêts commerciaux doivent faire choisir, et l'on devrait s'efforcer d'accroître la fréquentation étrangère des foires françaises. La propagande technique est particulièrement importante. Le nombre doit être accru des stagiaires étrangers dans les entreprises françaises pris en charge par les services de l'assistance technique. De même doit être augmenté, autant que possible, le nombre des écoles professionnelles installées en pays étrangers et pourvues de techniciens et de matériel français. Les firmes françaises d'*engineering* enfin, dont la multiplication est souhaitable, doivent prospecter les marchés étrangers: elles sont les introducteurs nécessaires de nos fabrications spécialisées.

Les actions générales de reconnaissance et de propagande doivent avoir, avant que soit abordé le client étranger, une conclusion qui fait trop souvent défaut. Trop d'entreprises s'engagent sur les marchés extérieurs sans en avoir étudié minutieusement les caractères: besoins et goûts étrangers, chances particulières du produit qu'elles fabriquent, localisation et qualité des intermédiaires, points forts et faibles des entreprises ou des produits concurrents.

Un double effort, qui doit être encouragé par l'Etat, est à entreprendre pour accroître le nombre des firmes capables de conduire à l'étranger de véritables études de marché et pour engager les entreprises françaises à recourir plus souvent à leurs services.

Le terrain reconnu et préparé, le plus important reste à faire: conquérir et garder le débouché. Dans ce domaine, le comportement de beaucoup de firmes françaises est critiquable et il convient de marquer avec force les erreurs à éviter:

— le débouché extérieur ne doit pas être tenu pour le complément variable d'un marché intérieur prioritaire: il convient d'être constamment présent sur les marchés étrangers; il n'est possible qu'à ce prix de maintenir le marché d'un produit et de s'assurer, ce qui est important, un réseau d'intermédiaires de classe désireux de développer continuellement leurs affaires;

— le produit doit être adapté au goût étranger, voire créé pour le satisfaire. Il ne suffit pas dans de nombreux cas qu'une marchandise soit de qualité et de prix convenables. Le producteur d'articles de nouveautés doit accepter de modifier le dessin (ce que font nos concurrents) selon le désir des importateurs: tel matériel de transport doit être adapté aussi à l'usage des pays sous-développés dépourvus de routes; telle machine-outil doit être moins perfectionnée, mais plus robuste pour pouvoir être confiée à une main-d'œuvre peu qualifiée.

Dans le domaine technique d'ailleurs la performance compte le plus souvent moins que la robustesse, et c'est un reproche trop souvent adressé aux producteurs français d'accorder plus de prix à la première qu'à la seconde. Il est sans conteste utile que le renom d'un pays se fonde sur des réalisations de grande classe, mais en fin de compte la réputation d'un produit repose sur l'usage et non sur la démonstration.

Il convient d'ailleurs de faciliter davantage l'utilisation du matériel français par l'envoi de techniciens qualifiés pour sa mise en marche, l'organisation de services après vente et l'adoption des spécifications techniques courantes sur le marché international. Les pouvoirs publics doivent encourager les utilisateurs français, et notamment les grands services publics, à utiliser celles-ci et à ne pas accroître à l'excès leurs exigences techniques propres. L'adoption des standards internationaux commande souvent l'allongement des séries et l'abaissement des prix de revient.

En définitive cependant, c'est à l'exportateur qu'incombe l'amélioration de la qualité de nos produits et de nos services exportés. Le moyen se résume aisément: le commercial doit prendre le pas sur le technique. Etre bon commerçant au surplus n'est pas brader, mais servir l'utilisateur avec correction même dans les « détails »: rédiger des catalogues en langue étrangère, respecter les délais de livraison, etc.

Les services d'exportation exigent un personnel entraîné et il serait utile qu'un enseignement spécialisé fût dispensé à cette fin aux élèves des grandes écoles et, pour leur perfectionnement, à ceux qui, dans les entreprises, assurent déjà ou vont assurer ce service.

Il n'y a pas, pour développer des exportations, de moyen privilégié. L'application d'un effort soutenu et minutieux est seule nécessaire.

Depuis la guerre, nos exportations ont remarquablement progressé. Prendre une place stable sur les marchés internationaux est une tâche forcément longue, mais l'élimination des tensions inflationnistes, la modernisation et la rationalisation de nos industries, la volonté d'exporter encouragée et soutenue par tous les moyens dont dispose l'Etat, devraient permettre d'atteindre les objectifs définis et permettre ainsi l'expansion de l'ensemble de la production.

⁂

CHAPITRE IV

L'EQUILIBRE DE L'EMPLOI

77. — La cohérence des objectifs retenus pour 1961 doit également être vérifiée par la confrontation des besoins de main-d'œuvre, tels qu'ils résulteront de l'évolution de la productivité et de la production prévue dans les différents secteurs d'activité, et des ressources disponibles, compte tenu de l'évolution démographique et des modifications prévisibles des taux d'activité.

C'est seulement après 1961 que se fera sentir sur le marché du travail l'effet de l'évolution démographique d'après guerre. Les années 1957-1961, au contraire, seront caractérisées par une diminution spontanée de la population active. Pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre correspondant à la croissance économique prévue par le troisième plan, il sera donc nécessaire d'utiliser au mieux les ressources de main-d'œuvre disponibles.

I. — L'équilibre de l'emploi en 1961.

Equilibre global.

Les besoins.

78. — La totalisation des besoins des différents secteurs analysés au paragraphe 80 ci-après fait apparaître une demande totale de main-d'œuvre de 19.250.000 personnes en 1961. Ce chiffre marque un accroissement des besoins de 380.000 unités par rapport à 1954 et de 330.000 par rapport à 1956.

Pour déterminer le niveau que doit atteindre la population active disponible, il convient d'ajouter à ces chiffres l'effectif correspondant au contingent sous les drapeaux: compte tenu de l'évolution démographique, on peut évaluer celui-ci à 300.000 hommes (contre 320.000 en 1954) dans l'hypothèse d'une limitation à dix-huit mois de la durée effective du service militaire.

De plus, même en état de plein emploi, toute économie comporte des personnes provisoirement sans travail; leur nombre a tendance à être plus élevé en période de fort progrès technique, qui entraîne une transformation de la structure de l'emploi et, de ce fait, la nécessité de réadapter certains travailleurs. On peut estimer que, dans une situation de plein emploi, la main-d'œuvre temporairement sans travail représente 1 à 2 p. 100 de la population active non agricole, soit, dans le cas de la France, 150.000 à 300.000. A titre indicatif, on a retenu le chiffre de 250.000 (1).

La population active ainsi définie doit donc, pour que les objectifs du plan soient atteints, s'élever à environ 19.800.000 en 1961 contre 19.520.000 en 1954.

TABLEAU N° 13

Evolution des besoins de main-d'œuvre.

(En milliers.)

	1954	1961	VARIATIONS par rapport à 1954.	
			En plus.	En moins.
Population active ayant un emploi	18.870	19.250	+ 380	»
Population active recherchant un emploi	330	250	»	— 80
Total de la population active	19.200	19.500	+ 300	»
Contingent	320	300	»	— 20
Total des besoins	19.520	19.800	+ 280	»

Les ressources.

79. — Le mouvement naturel de la population entraînera jusqu'en 1960 une légère réduction des effectifs totaux de la population active. C'est seulement en 1961 que le niveau de 1954 sera légèrement dépassé. Compte tenu de la structure par tranches d'âge de la population et dans l'hypothèse du maintien des taux d'activité à leur niveau de 1954, la population active augmenterait de 20.000 unités entre 1954 et 1961. Cette stabilité apparente de la

(1) En 1954, le nombre des travailleurs sans emploi était de 330.000.

population active dissimule en réalité deux mouvements de sens inverse: les effectifs masculins augmenteraient de 120.000 unités; par contre, les effectifs féminins diminueraient de 100.000 unités.

Mais divers facteurs risquent de modifier d'ici à 1961 les taux d'activité enregistrés en 1954: incidences du développement de la scolarisation, modification des taux d'activité féminine.

Le projet de réforme de l'enseignement et la prolongation de la scolarité obligatoire n'auront pas d'incidence d'ici à 1961. Mais le *développement spontané de la scolarisation* auquel on assiste actuellement devrait se poursuivre et entraînera une réduction des taux d'activité des jeunes. La population active se trouverait ainsi réduite de 250.000 jeunes.

Il est en revanche raisonnable d'escompter un *accroissement du taux d'activité des femmes*. Celui-ci compensera la diminution du nombre des femmes dans la population active constatée dans l'analyse du mouvement naturel de la population pour les prochaines années, ainsi que celle qui résultera de la prolongation spontanée de la scolarité.

De plus, les besoins de main-d'œuvre féminine tendent à s'accroître dans certains secteurs. Les travaux des commissions de modernisation ont permis d'en chiffrer le supplément à 150.000 unités, ce qui correspond à un accroissement du taux d'activité féminine d'environ 2,5 p. 100 pour l'ensemble de la période 1954-1961.

Même dans ces conditions, le total des ressources intérieures en main-d'œuvre apparaît insuffisant et l'économie française restera tributaire de l'*immigration* pour la réalisation des objectifs du troisième plan.

La situation exceptionnelle des années 1956 et 1957 a montré clairement cette nécessité. Les rappels et maintiens sous les drapeaux ont exigé le recours à des apports extérieurs de main-d'œuvre pour maintenir l'expansion de l'économie. C'est ainsi qu'ont été introduits 60.000 travailleurs étrangers en 1956 et 100.000 en 1957. Pour partie, cette main-d'œuvre étrangère est venue remplacer la main-d'œuvre française temporairement indisponible; mais les perspectives du troisième plan montrent que l'immigration demeurera une nécessité au cours des années à venir.

Pour assurer la satisfaction des besoins en main-d'œuvre exprimés plus haut, il est nécessaire de prévoir le maintien d'une immigration nette d'environ 50.000 travailleurs étrangers par an, dans l'hypothèse où le nombre des travailleurs nord-africains travaillant en France pourrait lui-même être augmenté de 75.000 unités d'ici à 1961 (1).

TABLEAU N° 14

Evolution des ressources de main-d'œuvre.

(En milliers.)

	1954	1961	VARIATIONS par rapport à 1954. En plus.	En moins.
Population active (mouvement naturel)	19.520	19.540	+ 20	»
Incidence de la scolarisation	»	— 250	»	— 250
Augmentation de l'activité féminine	»	+ 150	+ 150	»
Immigration nette	»	+ 360	+ 360	»
Total des ressources	19.520	19.800	+ 530	— 250
			+ 280	

Prévisions par secteurs.

80. — Les effectifs employés dans l'*agriculture* sont en réduction constante tant en pourcentage de la population active totale qu'en chiffres absolus. Depuis 1921 la diminution a été de l'ordre de 80.000 personnes actives par an. L'étude des conditions dans lesquelles s'est opéré ce mouvement et de l'évolution de la composition par tranches d'âge de la population agricole a conduit à estimer qu'il continuerait selon un rythme semblable durant la période couverte par le troisième plan; les progrès prévisibles de la productivité agricole, les perspectives d'un développement industriel plus décentralisé et la relative pénurie de main-d'œuvre qui risque de caractériser les prochaines années constituent en effet de raisonnables motifs pour ne pas escompter un ralentissement du mouvement antérieur.

Les effectifs de l'*industrie* devraient s'accroître d'environ 530.000 unités de 1956 à 1961. Les principaux postes d'augmentation sont les industries mécaniques et électriques (275.000 travailleurs, soit un accroissement de près de 15 p. 100 en cinq ans) et le bâtiment et les travaux publics (110.000 travailleurs).

(1) Ces chiffres devraient naturellement être corrigés s'il intervenait au cours des prochaines années un retour important de Français vivant actuellement en Afrique du Nord.

Les industries textiles, celles de l'habillement et du cuir devraient elles-mêmes augmenter leurs effectifs de 50.000 travailleurs environ, retrouvant ainsi leur niveau de 1954. Dans l'état actuel des prévisions, le seul secteur industriel qui devrait connaître une diminution — d'ailleurs faible — de ses effectifs (10.000 travailleurs) serait celui du bois et de l'ameublement.

Dans le secteur des *transports et communications*, la principale variation en hausse provient des P. T. T. L'augmentation des effectifs de ce service public dépassera largement la diminution de ceux de la S. N. C. F., qui d'ailleurs ne devrait être que faible dans les années à venir.

Pour le *commerce* et les *services* les prévisions d'accroissement sont très modérées. Elles correspondent à un rythme nettement plus faible que celui observé dans les pays étrangers. La raison en est que ces secteurs sont déjà largement développés en France.

Enfin la plus grande partie des augmentations d'effectifs prévues dans les *administrations* correspond aux besoins considérables de l'enseignement et de la recherche.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse d'une durée moyenne du travail qui ne serait pas inférieure à celle de 1954.

TABLEAU N° 15

Evolution des besoins de main-d'œuvre par secteurs d'activité.

(En milliers.)

	1954	1956	1961	VARIATIONS 1956-1961.
Agriculture	5 200	5.020	4.600	— 420
Industrie	6.630	6.770	7.300	+ 530
Dont:				
Energie	440	435	460	+ 25
Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction	1.470	1.540	1.650	+ 110
Extraction de minerais et métallurgie générale	250	257	265	+ 8
Industries mécaniques et électriques	1.690	1.775	2.050	+ 275
Chimie, caoutchouc, tabac, corps gras	320	330	340	+ 10
Industries agricoles et alimentaires	330	340	350	+ 10
Industries textiles de l'habillement et du cuir	1.300	1.250	1.300	+ 50
Bois et ameublement	230	230	220	— 10
Papier-carton, industries polygraphiques	270	275	290	+ 15
Industries diverses	130	135	160	+ 20
Autres industries	200	200	220	+ 20
Transports	1.000	1.010	1.070	+ 60
Dont:				
S. N. C. F.	380	370	355	— 15
P. T. T.	220	235	290	+ 55
Commerce	2.730	2.750	2.800	+ 50
Services	1.260	1.290	1.340	+ 50
Domestiques	520	510	500	— 10
Administrations	1.530	1.570	1.640	+ 70
Total	18.870	18.920	19.250	+ 330

Qualification de la main-d'œuvre.

81. — Il est hors de doute que l'évolution tant économique que technique nécessitera des modifications dans la qualification de la main-d'œuvre. Mais le manque de séries statistiques pour le passé et la difficulté de chiffrer pour l'avenir les incidences de certains phénomènes nouveaux ne permettent pas de dégager autre chose à cet égard que des tendances assez générales.

En ce qui concerne la *main-d'œuvre ouvrière*, le mouvement vers une élévation de la qualification se poursuivra. Différents facteurs doivent y concourir, et en premier lieu le développement plus rapide — prévu par le plan — des secteurs employant un pourcentage important de main-d'œuvre qualifiée, notamment les industries mécaniques et électriques. En outre, l'évolution technique propre à ces branches créera de nouveaux besoins de main-d'œuvre qualifiée, notamment de main-d'œuvre d'entretien.

L'évolution est encore plus nette en ce qui concerne les *employés, techniciens, ingénieurs et cadres*. Les travaux des commissions du plan montrent que l'expansion économique et le progrès technique exigent un accroissement de leurs effectifs. Sur les 670.000 travailleurs

supplémentaires prévus dans l'industrie entre 1954 et 1961, correspondant à une augmentation de 10 p. 100, 150.000 devraient être des employés, techniciens et cadres, ce qui représente un accroissement de plus de 20 p. 100 des effectifs de cette catégorie. Pour les industries mécaniques et électriques, les besoins en ouvriers devraient s'accroître d'un quart par rapport à 1954, les besoins en employés techniciens et cadres, d'un tiers.

Encore faut-il noter que cette évolution intéressera principalement les agents techniques, techniciens, ingénieurs et cadres supérieurs. Les effectifs d'employés s'accroîtront en effet beaucoup plus lentement en raison de la mécanisation des travaux de bureau. En ce qui concerne les agents techniques et techniciens, les besoins porteront principalement sur les agents de commandement, les techniciens de préparation du travail, les techniciens de fabrication et de contrôle, ainsi que sur les techniciens administratifs et commerciaux.

En ce qui concerne les ingénieurs et cadres supérieurs, toutes les commissions n'ont pu procéder à une évaluation séparée pour chacune de ces deux catégories; pour les industries mécaniques et électriques, il ressort d'une enquête récente que la réalisation des objectifs du plan nécessitera un accroissement de 20 p. 100 environ des effectifs d'ingénieurs et cadres, soit à peu près 13.000 personnes.

Ces indications confirment donc que les travailleurs dont l'économie française aura le plus urgent besoin dans les années à venir seront des ouvriers hautement qualifiés, des techniciens, des ingénieurs et des cadres, c'est-à-dire d'hommes dont la formation demande de longs délais. Or, même commencé dès maintenant, un grand programme de formation professionnelle d'un personnel de cette qualité ne produira pratiquement ses effets qu'après 1961. Ainsi est mise en lumière l'importance que présente la *promotion du travail* pour les toutes prochaines années.

II. — Les conditions de l'équilibre de l'emploi.

82. — Pour n'être pas théorique, l'équilibre global suppose que la situation soit équilibrée à la fois par métiers et par régions. Ceci implique, d'une part, une connaissance plus complète de la structure et de l'évolution de l'emploi, d'autre part, un développement des moyens d'adaptation nécessaires pour y parvenir.

Connaissance de la structure et de l'évolution de l'emploi.

83. — Les renseignements actuellement disponibles sur la structure de l'emploi par métiers et son évolution sous la pression de l'expansion économique et des progrès techniques sont très parcellaires et d'importants travaux statistiques devront être réalisés pour que des prévisions en cette matière deviennent possibles. Il y aura d'abord lieu de procéder à des enquêtes sur les qualifications actuelles de la main-d'œuvre et la répartition des travailleurs par métiers dans les principales branches de l'économie; ces enquêtes devront être effectuées avec le concours des organisations professionnelles et syndicales. D'autre part, des études précises devront être menées sur les transformations de la structure de l'emploi que le développement des formes nouvelles du progrès technique entraîne dans les divers secteurs de l'économie.

De même, la connaissance que l'on a des ressources en main-d'œuvre, déjà assez satisfaisante au plan national, devra être complétée par un développement des études régionales et locales, portant en particulier sur les mouvements migratoires intérieurs. Des bilans régionaux de main-d'œuvre devront être établis et régulièrement revus au moyen de confrontations périodiques réunissant les services et organismes intéressés.

Ces contributions à une meilleure connaissance de l'emploi devront être, au fur et à mesure, diffusées systématiquement auprès de ceux qui sont principalement intéressés par ces questions: jeunes, conseillers d'orientation, parents et éducateurs, agents des services de placement, etc., et selon des présentations adaptées aux besoins différents de ces utilisateurs. Des crédits devront être prévus à cet effet, tant au ministère de l'éducation nationale qu'au ministère du travail.

Moyens d'adaptation nécessaires pour réaliser l'équilibre de l'emploi.

Orientation des jeunes.

84. — La nécessité d'utiliser au mieux des ressources de main-d'œuvre limitées conduit à mettre l'accent sur les efforts à faire dans le domaine de l'orientation des jeunes.

a) Le problème de l'orientation scolaire et de l'orientation professionnelle présente une importance accrue pour les *jeunes d'origine agricole*, dont un grand nombre prendront un métier différent de celui de leurs parents. Les mouvements de main-d'œuvre du secteur agricole vers les autres secteurs de l'économie ne doivent pas s'effectuer de façon anarchique, et notamment se traduire par un « écrémage » des élites. Le danger à cet égard est grand. Il importe que les jeunes des milieux agricoles puissent choisir leur carrière à un âge où toutes les possibilités d'orientation scolaire ou professionnelle leur sont encore offertes, de telle sorte que le choix soit effectué en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes personnelles.

Or, dans l'état actuel des choses, un trop grand nombre d'entre eux se trouvent, en fait, à la sortie de l'enseignement primaire à quatorze ans, privés de cette possibilité. Il est en effet trop tard alors ou trop difficile pour eux de s'engager dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement technique, faute d'avoir été bien orientés à temps ou de trouver près de leur domicile les classes de l'ordre d'enseignement qu'ils souhaiteraient suivre.

En attendant qu'intervienne la réforme de l'enseignement, les textes relatifs à la consultation d'orientation professionnelle devront être étendus au secteur agricole (comme aussi à celui des services). Par ailleurs, les instituteurs des communes rurales devront être mieux informés des débouchés offerts aux jeunes soit dans les exploitations agricoles d'autres régions, soit dans les métiers ruraux non agricoles ou dans le reste de l'économie, ainsi que des moyens d'acquérir la formation professionnelle pour exercer de tels métiers.

b) En ce qui concerne l'orientation professionnelle des *jeunes en général*, il est nécessaire d'en étendre le bénéfice à tous les enfants avant l'âge d'entrée en sixième et également à tous ceux qui, ultérieurement, changent d'enseignement.

Les liaisons entre l'orientation scolaire et l'orientation professionnelle devront être développées en vue de leur unification progressive, de même que celles entre la médecine d'hygiène scolaire, la médecine d'orientation professionnelle et la médecine du travail

Formation professionnelle.

85. — Les commissions du plan ont toutes insisté sur la nécessité d'accroître la capacité de formation de l'enseignement technique, qui est très insuffisante à l'heure actuelle. Le sens dans lequel cet accroissement des moyens doit être réalisé ressort des prévisions d'emploi présentées par les commissions. Ces prévisions font état, pour certaines industries, de fortes augmentations d'effectifs: c'est dans ces secteurs que les efforts de l'enseignement technique devront être plus spécialement développés. Une liste précise des métiers pour lesquels la pénurie de main-d'œuvre risque d'être particulièrement grande a été établie à l'intention des autorités chargées de l'enseignement technique. L'orientation générale de l'effort à entreprendre est ainsi donnée; mais cet effort d'ajustement de la formation aux besoins prévisibles de l'économie exige le développement des liaisons entre les services chargés de l'enseignement, ceux chargés de l'emploi et les professionnels. La création d'un *haut comité de la formation professionnelle* comprenant, à côté des professionnels et des syndicalistes, des représentants des administrations économiques et des spécialistes de la prévision de l'emploi a été proposée à différentes reprises. Une telle institution pourrait efficacement traduire en termes d'enseignement les prévisions d'emploi et les programmes de formation professionnelle établis par d'autres instances, au fur et à mesure que ces prévisions deviendront plus détaillées. Elle disposerait de l'autorité nécessaire pour conseiller les administrations compétentes et pour infléchir l'action des établissements privés en fonction des besoins et de l'intérêt réel des jeunes (1).

Cependant, l'adaptation de la formation aux besoins ne sera jamais parfaite. Par ailleurs, l'évolution technique rendra de plus en plus nécessaire l'adaptation en cours de carrière. Ces constatations militent en faveur d'un enseignement technique dispensant une formation de base suffisamment large. Elles ne valent pas seulement pour les ouvriers qualifiés et les techniciens, mais aussi pour les ouvriers spécialisés dont la formation a été trop longtemps négligée. La prolongation de la scolarité obligatoire devrait être mise à profit pour donner aux jeunes qui ne poursuivront pas leurs études au-delà de seize ans une *initiation interprofessionnelle* leur rendant plus accessibles les différents moyens de perfectionnement qui pourront leur être offerts au cours de leur carrière.

L'action de la *Formation professionnelle accélérée* (F. P. A.) doit être poursuivie, en particulier pour faciliter les changements d'activité des jeunes issus de métiers agricoles. Son orientation vers les métiers nouveaux doit être maintenue, de même que les efforts récemment entrepris en vue de former des professionnels hautement qualifiés et des techniciens.

Le *fonds de reclassement de la main-d'œuvre*, créé en période de conjoncture défavorable pour faire face à des opérations brutales de conversion et de reclassement, doit être adapté à l'exécution de tâches nouvelles. Il est nécessaire que cette institution prenne un caractère permanent en vue de remplir pleinement son rôle d'auxiliaire de l'expansion économique. Ses modalités d'intervention devront être assouplies en vue de permettre par son action la formation du personnel qualifié dont l'économie a besoin.

(1) Par arrêté du 11 décembre 1957, une commission a été créée au ministère de l'éducation nationale, ayant pour objet, en ce qui concerne les ingénieurs et techniciens, « d'étendre, en liaison avec les diverses directions d'enseignement du ministère, les problèmes que l'évolution des besoins de l'économie française pose à l'éducation nationale ».

Enfin des mesures devront être prises pour étendre dans toute la France les enseignements de *promotion du travail*. Les expériences réalisées par les centres associés du conservatoire national des arts et métiers doivent notamment être développées ou systématisées, ainsi que les actions de perfectionnement entreprises par les centres de productivité et de nombreuses organisations professionnelles. Les entreprises doivent être associées largement à de tels efforts comme cela est déjà le cas dans certaines expériences, soit qu'elles apportent une aide technique en prêtant des locaux équipés pour les enseignements pratiques, qu'elles mettent à la disposition de l'enseignement technique des ingénieurs d'industrie ou qu'elles permettent à leurs employés de poursuivre une activité rémunératrice, tout en recevant les enseignements réguliers organisés en accord avec la profession. Les entreprises peuvent également organiser elles-mêmes la promotion du travail. Jusqu'ici, de tels efforts n'ont pu être faits que par des sociétés importantes; mais il est possible de constituer des groupes « inter-entreprises » pour les entreprises moins importantes.

Ces mesures en faveur de la promotion du travail et du perfectionnement professionnel doivent faciliter d'abord la formation des agents de maîtrise et des agents techniques et techniciens et le perfectionnement des ingénieurs. Mais elles doivent aussi être étendues au personnel moins qualifié, comme aux employés, dont le perfectionnement est également indispensable au bon fonctionnement des entreprises.

Enfin, un effort doit être fait en faveur des artisans pour diffuser à l'échelon cantonal ou intercantonal, par le moyen de camions-ateliers, les connaissances nouvelles que doivent posséder les artisans ruraux.

Mobilité géographique de la main-d'œuvre.

85. — La mobilité géographique de la main-d'œuvre se heurte toujours à la pénurie de logements. La construction de logements en nombre suffisant et selon un plan de répartition conforme aux nécessités de l'expansion en constitue donc une condition très importante. Mais le mode d'occupation (propriétaire ou locataire) influe directement sur la mobilité, et l'accent doit être mis sur la construction de logements locatifs. Dans le même esprit il est nécessaire de développer la création de foyers de jeunes travailleurs.

Cependant, la mobilité géographique de la main-d'œuvre ne doit pas se produire au bénéfice des seules régions qui connaissent la plus forte expansion. Le développement économique coordonné des différentes régions suppose des interventions en matière d'emploi: celles-ci sont intégrées aux programmes d'action régionale dont il sera question plus loin.

Emploi féminin.

87. — L'étude des conditions de l'équilibre de l'emploi a montré que l'emploi féminin devra être facilité pour obtenir les ressources de main-d'œuvre nécessaires à la réalisation des objectifs du troisième plan. A cet égard, les mesures suivantes devraient être prises:

— dans les agglomérations urbaines et les départements où les taux d'activité des femmes sont très élevés, l'offre d'emploi à temps partiel ou à mi-temps, notamment dans les administrations, pourrait amener un certain nombre de femmes inactives à rechercher un tel travail;

— dans les régions au contraire où ces taux sont faibles, l'implantation d'activités nouvelles créant des débouchés sur le plan local permettrait l'utilisation d'une main-d'œuvre féminine potentielle dont les récentes décentralisations ont confirmé l'importance;

— un effort devra être tenté en vue d'encourager les possibilités de promotion, ainsi que d'améliorer et de développer la formation professionnelle des femmes et leur orientation vers les métiers où existent des débouchés: la création de centres féminins de formation professionnelle accélérée, en particulier pour la formation des métiers des industries mécaniques et électriques, devra être poursuivie;

— les conditions d'attribution de l'allocation de salaire unique devront être revues et assouplies, de façon à ne pas défavoriser le travail à temps partiel des femmes;

— l'extension de l'emploi féminin nécessitera le développement des garderies d'enfants, services sociaux, etc.

Immigration.

88. — Les besoins en main-d'œuvre de l'économie française d'ici à 1961 sont tels que l'immigration de 50.000 travailleurs étrangers par an apparaît nécessaire. Cette immigration ne suppose pas de modifications importantes dans la réglementation actuellement en vigueur, si ce n'est l'assouplissement de quelques formalités administratives; elle exige par contre une continuité suffisante.

Il apparaît d'autre part nécessaire d'étendre le champ de recrutement à l'étranger et d'améliorer la qualification professionnelle des immigrants. Dans ce sens, un complément de formation peut leur être donné dans les pays d'origine en accord avec l'office d'immigration français; de toute manière un effort plus grand doit être fait en France même pour assurer le perfectionnement professionnel des immigrés.

Enfin la politique d'immigration devra être accompagnée d'une politique de logement des travailleurs immigrés et de leurs familles, car il n'est pas possible autrement d'espérer une intégration complète de ces travailleurs à la société française.

⁂

CHAPITRE V

L'EQUILIBRE GEOGRAPHIQUE

I. — Les disparités actuelles.

89. — Pour permettre à une nation d'une aussi grande diversité que la nôtre d'atteindre son plein développement économique et social, il faut que toutes les régions qui la composent y contribuent et en bénéficient. Une répartition bien équilibrée de la population, des activités et des revenus sur l'ensemble du territoire est donc une des conditions de réalisation des objectifs du plan.

Or, à ces trois points de vue, il existe actuellement un contraste frappant entre la partie de la France située au nord d'une ligne allant en gros de Caen à Grenoble et le reste du pays: vitalité et progrès d'un côté, anémie et stagnation de l'autre.

La moitié de la population française est concentrée sur le quart du territoire national et utilise les deux tiers de l'énergie consommée en France: la densité était, au dernier recensement, de 150 habitants par kilomètre carré dans les 26 départements de la première catégorie, de 50 dans les 61 départements de la seconde.

90. — Un des principaux agents de ce déséquilibre est l'excessive *concentration parisienne*. Il y a cent ans, au début du Second Empire, Paris et sa banlieue comptaient 2.240.000 habitants, soit 6 p. 100 de la population française. Aujourd'hui, c'est 7.317.000 habitants, soit 17 p. 100 des Français, qui s'accumulent dans la région parisienne. Celle-ci a donc, en un siècle, triplé sa population. Pendant que la France entière n'augmentait que de 1.300.000 habitants (+ 4 p. 100), Paris gagnait, lui, 5 millions d'habitants (+ 262 p. 100). Entre la Seine et le département le moins peuplé, le rapport était de 6 à 1 au début du XIXe siècle; il est à présent de 63 à 1.

Economiquement et socialement, la disparité est la même. En ce qui concerne l'emploi, 26,5 p. 100 des salariés de l'industrie française sont maintenant concentrés dans la région parisienne. Circonstance particulièrement grave pour l'avenir, il s'agit surtout de secteurs en expansion: la construction automobile qui y rassemble 70 p. 100 de ses ouvriers, les industries électroniques 81,5 p. 100, les industries pharmaceutiques 62 p. 100, alors que les secteurs en stagnation ou en recul sont implantés en province: le textile à raison de 28,5 p. 100, la chaussure de 91,5 p 100. Dix départements réunissent à eux seuls la moitié des effectifs des industries de transformation. Par contre, une vingtaine d'autres de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest occupent encore plus de 50 p. 100 de leur population active dans l'agriculture, ce qui a pour conséquences inéluctables un constant exode de leurs éléments jeunes, un niveau de vie réduit et l'absence de dynamisme caractéristique de tous les milieux sociaux trop homogènes.

En raison notamment de la concentration dans la capitale des travailleurs hautement qualifiés, 40 p. 100 des salaires déclarés par les établissements industriels et commerciaux le sont dans la région parisienne et le salaire moyen y est deux fois plus élevé que dans un département comme le Gers. Quant à l'inégalité des niveaux de vie, elle peut se mesurer entre autres indices au fait que, pour cent habitants, on comptait au début de 1955 sept voitures particulières de construction récente dans le département de la Seine et moins de deux dans la Haute-Loire, la Lozère et la Corse. Il est également symptomatique de constater que la région parisienne retient le cinquième des médecins et des dentistes exerçant dans l'ensemble de la France et que, sur 150.000 étudiants, 65.000 sont inscrits à l'université de Paris.

Les méfaits de l'hypertrophie parisienne ont été assez souvent dénoncés pour qu'il suffise de rappeler qu'il y a là un facteur:

— de *décadence économique et sociale*, car il en résulte dans les régions de forte émigration un découragement de l'esprit d'entreprise, aboutissant à la sclérose de toute une partie de la France;

— de *stérilisation intellectuelle*, car la concentration à Paris des grandes écoles, des principales chaires d'enseignement supérieur et de la plupart des laboratoires de recherche rétrécit considérablement le champ des possibilités de recrutement et de promotion des capacités, cependant que les techniciens de valeur retenus dans la capitale manquent ensuite aux autres régions;

— de *déficit budgétaire*, car au-delà d'une certaine taille le surpeuplement urbain impose des charges exorbitantes à la collectivité, tant pour l'équipement que pour le fonctionnement des ser-

vices généraux: on a calculé que chaque nouveau ménage qui vient s'installer dans la région parisienne coûte au minimum 4.200.000 F (investissements pour logements, écoles, hôpitaux, voirie, eau, assainissement, etc., et dépenses d'exploitation capitalisées), contre 2.800.000 s'il s'établissait dans une ville de province et pratiquement rien s'il pouvait trouver à s'employer dans un rayon raisonnable de son domicile actuel;

— d'*inflation permanente*, car les entreprises parisiennes s'arrachent mutuellement la main-d'œuvre et la surenchère de salaires qu'elles se font compromet la stabilité des prix et de la monnaie, de même que la crise du logement y suscite d'abusives spéculations sur le marché immobilier.

Certes, ces distorsions régionales de l'économie française ont commencé de s'atténuer sous l'effet conjugué du redressement démographique général, des nouvelles formes du progrès technique, des équipements effectués dans le cadre des deux premiers plans et de la politique d'aménagement du territoire: du 30 juin 1955 à fin 1957, il a été réalisé environ 170 opérations de décentralisation industrielle avec l'aide de l'Etat qui, sous la forme de prêts, bonifications d'intérêt et primes spéciales, a facilité le financement d'investissements représentant au total plus de 20 milliards de francs.

Le phénomène reste néanmoins très aigu, et, comme spontanément il risque de s'aggraver encore dans l'avenir, il y aurait d'autant plus de danger à ne pas contrecarrer ce mouvement centralisateur que les autres nations européennes auxquelles va nous confronter le Marché commun ont une structure beaucoup mieux équilibrée, grâce au rayonnement de plusieurs métropoles faisant contrepoids à la capitale telles qu'Anvers en Belgique, Hambourg et Munich en Allemagne, Milan en Italie.

Décentralisation et rééquilibre régional sont donc à placer parmi les plus importants problèmes auxquels notre pays doit consacrer ses efforts au cours des prochaines années.

II. — Les actions nécessaires.

91. — Remodeler le visage de la France est une vaste pensée, ce ne peut être qu'un long dessein. Une tendance aussi séculaire ne se renverse pas en quelques années. Il ne faut pas davantage se contenter des premiers résultats obtenus que tirer argument de leur insuffisance pour renoncer à l'œuvre entreprise ou en changer radicalement les méthodes.

Au cours du troisième plan, l'action devra se poursuivre avec la même orientation générale et les mêmes moyens que ces dernières années; il y aura toutefois lieu, à la lumière de l'expérience et compte tenu des changements de conjoncture, d'en élargir le champ et d'en adapter certaines modalités à la fois sous l'angle de la décentralisation et sous celui de l'expansion régionale.

Décentralisation.

92. — Son champ d'action ne doit plus se limiter aux industries, mais être étendu à tous les domaines, et en particulier aux organismes qui jouent un rôle « multiplicateur » dans les processus de centralisation.

Décentralisation industrielle.

93. — Tout en reconduisant pour la durée du troisième plan les divers avantages institués par les décrets de 1954-1955, et en particulier le principe de la prime spéciale d'équipement, il conviendra d'en adapter les conditions d'application aux résultats de l'expérience.

Conformément à la loi-cadre sur la construction, la prime pourra être attribuée aux décentralisations de laboratoires et de services techniques.

Il importe enfin d'établir une liaison organique entre la politique de logement et la politique de décentralisation, d'une part en récupérant au profit de l'habitation les emprises industrielles libérées dans l'agglomération parisienne, d'autre part en favorisant l'émigration des salariés parisiens vers la province grâce à l'aménagement de grands ensembles résidentiels dans les zones bénéficiant des plus importants transferts d'entreprises parisiennes.

Décentralisation des établissements publics.

94. — Non seulement l'Etat se doit de donner l'exemple à l'industrie privée, mais il peut lui-même donner l'impulsion en décentralisant dans toute la mesure du possible les établissements et services relevant de lui-même ou soumis à son contrôle et dont l'activité est d'ordre administratif, industriel, commercial, scientifique, technique, culturel ou social.

A cet effet, un comité a été chargé de dresser la liste de ceux dont la présence dans la région parisienne ne s'impose pas. Pour éviter que de nouvelles constructions non indispensables y soient faites, il a été habilité à donner son visa à tous les projets de construction et d'extension dans la région parisienne envisagés par ces établissements. Il a été aussi chargé d'établir pour leur transfert un plan échelonné sur dix ans.

La première tranche en sera intégrée dans le troisième plan. En vue de sa réalisation, des crédits budgétaires sont prévus pour inciter et aider les établissements à transférer en province tout ou partie de leurs installations de la région parisienne ou du moins à y effectuer leurs extensions futures.

Décentralisation intellectuelle.

95. — Les institutions universitaires et scientifiques peuvent et doivent animer toute la vie régionale en lui fournissant les instruments du progrès technique. Rien n'est donc plus urgent que de mettre fin à l'excessive prépondérance de la capitale et de répartir entre plusieurs centres en province le gigantesque effort d'expansion de l'enseignement supérieur et de la recherche qui s'impose à la nation dans les prochaines années.

A cet égard, les plus importantes mesures à prendre sont les suivantes:

— restreindre le ressort de l'académie de Paris à la région parisienne proprement dite (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne);

— créer des universités de décongestion parisienne à Reims immédiatement et, plus tard, dans le Val de Loire;

— organiser en province deux autres instituts nationaux des sciences appliquées analogues à celui de Lyon;

— regrouper par spécialités grandes écoles, chaires de faculté et services d'études et recherches au profit de métropoles provinciales (par exemple chimie à Lyon, électro-technique et physique nucléaire à Grenoble, aéronautique à Toulouse, etc.);

— multiplier les établissements décentralisés d'enseignement technique (écoles d'arts et métiers, écoles nationales professionnelles, écoles nationales d'agriculture, centres associés au conservatoire national des arts et métiers).

Décentralisation financière.

96. — Il s'agit moins maintenant d'augmenter le nombre des sociétés de développement régional que d'en assurer l'efficacité de manière à pallier les inconvénients de la disparition des anciennes banques d'affaires régionales. Il conviendra en particulier de leur faciliter la mise en œuvre des ressources d'épargne locales.

Simultanément, il serait souhaitable que les banques nationales laissent plus d'initiatives et plus de pouvoirs de décision aux directions de leurs agences principales.

Décentralisation administrative.

97. — Enfin l'excessive concentration à Paris des pouvoirs administratifs est peut-être le plus déterminant des facteurs de déséquilibre. Sans préjudice des mesures de réorganisation nécessaires à la réalisation des programmes d'action régionale, il serait intéressant de procéder à une expérience de réforme plus profonde dans deux ou trois régions-pilotes, suivant un schéma préparé par un comité d'experts.

Ce schéma devrait notamment comporter une nouvelle répartition des tâches entre les administrations centrales et les services départementaux ou interdépartementaux, un nouveau statut des collectivités locales et, à l'échelon municipal, des regroupements communaux permettant de constituer des communautés économiquement viables.

Action régionale.

98. — A elle seule cependant, la décentralisation ne saurait suffire à rééquilibrer l'économie française: aussi importantes pour en revivifier les parties qui ont besoin de l'être seront les conversions sur place d'industries existantes et les créations directes d'industries nouvelles, la modernisation et les réorientations de l'agriculture, les découvertes énergétiques, l'amélioration des moyens de transport, l'intensification du tourisme.

Mais ces multiples actions, qu'elles dépendent des pouvoirs publics ou de l'initiative privée, n'auront toute leur efficacité qu'à condition d'être coordonnées pour chacune des différentes régions grâce à un instrument de prévision à long terme, de sélection des tâches et de convergence des efforts. Tel est l'objet des quelque vingt *programmes d'action régionale*, élaborés parallèlement au troisième plan, et qui, en vertu d'un décret du 31 décembre 1958, feront dorénavant l'objet d'un document unique avec les plans régionaux d'aménagement du territoire prévus par la loi-cadre sur la construction.

Le projetant sur la carte, le prolongeant d'autre part dans une perspective plus lointaine, ils en sont l'indispensable complément: par eux les objectifs nationaux seront traduits en orientations adaptées aux vocations de chaque province, et les investissements nécessaires au développement de chaque secteur économique localisés géographiquement en fonction d'un aménagement rationnel du territoire.

Leur établissement a été, comme il se devait, une œuvre de synthèse, c'est-à-dire à la fois de collaboration et d'arbitrage. D'une part en effet, les populations intéressées, dont l'adhésion est un élément capital de réussite, y ont été associées le plus largement qu'il se pouvait au moyen de consultations très étendues; mais personne, d'autre part, ne s'étonnera de ne pas voir intégralement satisfaits les *desiderata* de chaque région, la nécessité étant trop évidente de concilier les divers programmes régionaux entre eux, ainsi qu'avec les impératifs et les limitations du plan national: surtout dans la situation financière actuelle, tout n'est pas concurremment possible partout.

99. — L'essentiel maintenant est d'assurer l'exécution de ces programmes. Mais celle-ci suppose un effort d'adaptation des structures et des méthodes administratives aux réalités modernes de la vie économique régionale. Il sera en particulier indispensable dans un but d'efficacité d'harmoniser avec les régions de programme les circonscriptions des administrations concourant à la mise en œuvre des plans régionaux.

III. — Vers un meilleur aménagement de la carte économique française.

100. — Combinées, la politique de décentralisation et la mise en valeur des économies régionales doivent modifier profondément la géographie économique et humaine de notre pays avant 1965.

Jusqu'ici, et malgré les quelques changements récemment intervenus, cette géographie se caractérisait à grands traits par:

— l'activité intense de l'agglomération parisienne et de quelques provinces périphériques riches en énergie ou en traditions manufacturières: Nord, Lorraine et Alsace, région lyonnaise et Alpes du Nord, Provence littorale, Loire et Seine maritimes;

— un faible développement, sinon une régression des grandes zones de circulation entourant le pôle attractif qu'est la région parisienne et le pôle répulsif qu'est le Massif central: Picardie, Champagne, Val de Loire et Berry, seuils du Poitou et de Bourgogne, plaines de la Garonne et du Languedoc, sillon de la Saône et du Rhône;

— enfin, des pertes de substance de la Bretagne, du Limousin et de l'Auvergne, ainsi que des Alpes du Sud.

101. — Dans les dix prochaines années en revanche, chaque région aura à sa disposition des chances de progrès qui lui permettront, soit de poursuivre une croissance équilibrée, soit de tourner le dos à la décadence, pour peu que des initiatives locales se conjuguent avec les actions-clés entreprises sous l'égide des pouvoirs publics, et il est permis de préfigurer ainsi les lignes de force du remodelage auquel aboutira le troisième plan avec les programmes régionaux qui lui sont liés:

a) *Paris et le bassin parisien:* A moyen terme devrait être réalisée, grâce aux diverses mesures de décentralisation préconisées plus haut, la stabilisation démographique de *l'agglomération parisienne* proprement dite, condition sans laquelle celle-ci se trouvera bientôt placée devant des problèmes insolubles de logement, de circulation et de services publics. Les efforts de réorganisation et d'équipement tendront à rénover le centre urbain, à le décongestionner de préférence vers la banlieue déjà desservie par les infrastructures existantes et à vertébrer cette banlieue en arrêtant son extension superficielle, tout en densifiant les zones qui se prêtent à l'aménagement de centres commerciaux et culturels relativement autonomes.

Quant au *pourtour du bassin parisien*, actuellement zone de relative dépression, il est d'un puissant intérêt national, surtout dans la perspective du Marché commun, d'en renforcer le tissu, car il relie la capitale aux deux grandes régions industrielles du Nord et de l'Est par lesquelles notre pays participe au principal complexe économique de l'Europe occidentale.

Outre que l'électrification des lignes Paris-Lille et Paris-Strasbourg venant après celle de Valenciennes-Thionville-Mulhouse complètera le réseau des relations entre ces trois pôles de l'activité nationale, des expériences récentes montrent qu'il est possible d'organiser dans ce rayon de 150 à 200 kilomètres l'émigration des salariés parisiens en même temps que celle des petites et moyennes entreprises, en assurant à ces salariés de meilleures conditions d'existence pour une dépense moindre que dans l'agglomération parisienne. Une action d'ensemble devra être menée pour y encourager et faciliter les décentralisations quand elles ne peuvent s'opérer qu'à assez faible distance: par l'aménagement simultané de zones d'habitation et de zones industrielles, par une promotion universitaire et par une certaine animation sociale, des villes comme Amiens, Reims, Orléans, Tours, Le Mans, Caen et Rouen formeront peu à peu autour de Paris une couronne de centres secondaires, vivifiant des régions où seule la grande culture (blé, betteraves) continue de prospérer, mais dont les anciennes petites industries diffuses avaient périclité.

b) *Les régions du Nord et de l'Est:* Les bassins houillers, métallurgiques et chimiques du Nord—Pas-de-Calais et de Lorraine sont destinés, du fait de l'expansion nationale et de leur position dans la communauté européenne, à bénéficier de très importants développements qui entraîneront notamment la création d'une grande unité sidérurgique à Dunkerque.

Pour l'une comme l'autre de ces deux régions, le problème est triple: il s'agit d'en améliorer l'aménagement (logements, urbanisme, communications routières, fluviales et ferroviaires), d'en diversifier la nature d'une part en développant à côté des industries de base des industries de transformation et notamment de biens d'équipement, d'autre part en reconvertissant partiellement les zones de mono-industrie textile (régions de Roubaix et de Fourmies, vallées des Vosges), enfin d'assurer la promotion professionnelle de la main-d'œuvre et la formation technique d'une jeunesse ouvrière particulièrement nombreuse;

c) *La région de l'Ouest:* La Bretagne et les marges armoricaines (Cotentin, Maine, Anjou, Vendée) restent la partie de la France offrant la plus importante réserve de main-d'œuvre potentielle: la conjonction, dans cette dizaine de départements, d'une forte vitalité démographique et d'une prédominance excessive de l'économie agricole y rend souhaitable la création d'au moins 80.000 à 100.000 emplois non agricoles d'ici à 1965, afin de réduire un courant d'émigration qui se dirige trop souvent vers la région parisienne. Le développement des industries autour de quelques grandes cités qui joueront le rôle de pôles de croissance sera de nature à accélérer l'expansion dans ces régions.

Ce résultat devrait être obtenu par un essaimage déjà amorcé de quelques grandes industries mécaniques et électriques (automobile, appareils de radio, articles de grande consommation) pouvant en outre susciter autour d'elles des activités de sous-traitance et d'entretien, ainsi que par le transfert d'ateliers parisiens (de confection, par exemple) employant de la main-d'œuvre féminine, surtout là où les budgets familiaux reposent trop exclusivement sur le salaire des hommes occupés par la construction navale ou la pêche maritime.

Il se trouve, d'autre part, que l'agriculture de ces pays est particulièrement bien placée pour les productions animales, c'est-à-dire par celles appelées aux plus grands développements dans le cadre du troisième plan: l'intensification fourragère y sera favorisée par une recalcification des sols acides et par des opérations de mise en valeur comme celle des marais vendéens et poitevins, cependant qu'une action de vulgarisation et de modernisation assurera un meilleur équilibre des exploitations familiales, la création ou l'extension d'industries transformant et valorisant les produits de la terre, l'augmentation des exportations agricoles (viande, produits laitiers, légumes), notamment vers la Grande-Bretagne.

d) *Le Massif Central*, prolongé au nord par le Morvan et au sud par les Cévennes: C'est avec l'Ouest la grande zone française d'émigration, plus encore peut-être en raison de la rareté des initiatives industrielles que par suite de conditions naturelles défavorables. En effet, plusieurs noyaux actifs ont pu se développer là où s'est manifesté l'esprit d'entreprise, comme à Clermont-Ferrand et dans son orbite du côté auvergnat, à Brive du côté limousin. Rien n'empêche, semble-t-il dès lors, l'action d'animateurs locaux de multiplier ces exemples. Ils y seront aidés par une meilleure diffusion de l'enseignement technique et par les encouragements donnés sur le versant Est à un desserrement de l'agglomération lyonnaise, voire par quelques décentralisations parisiennes.

La mise en valeur, maintenant systématiquement entreprise, des richesses minérales de ce massif ancien (uranium, plomb, tungstène) ne sera pas sans permettre également la création d'un volume d'emplois non négligeable. Mais c'est quand même avant tout de ses aptitudes à l'élevage que la région tirera de nouvelles ressources. En outre, l'équipement touristique, longtemps négligé et qui demeure très insuffisant malgré de récents efforts locaux, sera développé, car le tourisme, notamment autour des plans d'eau créés par l'équipement hydro-électrique, peut et doit ici fournir une véritable « industrie de base ».

e) *Le Midi aquitain et pyrénéen:* De Bordeaux à Toulouse et à Bayonne, cete région, demeurée elle aussi principalement agricole jusqu'à présent, va se transformer profondément à la suite de la mise en exploitation du gaz naturel de Lacq qui suscitera, en tant que source d'énergie ou de matières premières (soufre), la création ou l'extension d'industries de base et qui favorisera, par voie de conséquence, la croissance d'industries de transformation.

Quels que soient ces développements, l'importance des réserves apparaît cependant telle que cette nouvelle ressource pourra également servir, grâce à un vaste tracé de conduites, à satisfaire en partie les besoins énergétiques d'autres régions, telles en première étape que celles de Nantes et de Lyon-Saint-Etienne et, en deuxième étape, de la région parisienne.

Le gisement pétrolier de Parentis aura sans doute des incidences régionales moins importantes, mais il n'est pas exclu que d'autres ressources énergétiques soient découvertes dans le Sud-Ouest avant

1965 et y provoquent la naissance d'une importante industrie pétrochimique. D'autre part, l'expansion déjà substantielle des industries aéronautiques sera renforcée par le regroupement dans cette région des principaux organes de direction et de recherches.

Enfin, la transformation de l'économie agricole, pastorale et forestière s'accélérera sous le triple effet de l'intensification céréalière (maïs hybride, nouvelles variétés de blés) et fourragère (élevage bovin dans les Pyrénées et ovin dans les Causses), de l'aménagement des Landes et des coteaux de Gascogne et de l'organisation commerciale des productions de fruits et légumes (vallée de la Garonne). Cet essor généralisé, que complétera un effort de mise en valeur touristique, attirera vraisemblablement vers le Sud-Ouest des courants d'immigration qui pourront provenir des régions françaises du Nord et de l'Ouest, en même temps que d'Afrique du Nord.

f) *Le Midi méditerranéen:* Celui-ci présente deux aspects très différents.

Entre le Rhône et la frontière espagnole, l'économie régionale était dominée jusqu'ici par la monoculture viticole de la plaine languedocienne. C'est seulement dans le Roussillon qu'un meilleur équilibre est réalisé grâce aux cultures irriguées de primeurs. Le programme d'irrigation à partir du bas-Rhône et des fleuves côtiers permettra d'étendre cet équilibre à une zone d'environ 200.000 hectares, d'Arles à Lézignan. En même temps, la relance économique du Languedoc s'appuiera sur un certain développement industriel déjà amorcé dans les zones de Marcoule (énergie atomique), d'Alès (charbon) et de Sète-Frontignan (raffinerie).

A l'Est du Rhône, la Provence est plus parfaitement encore l'expression de la participation française au monde méditerranéen. Trois zones ont déjà mis pleinement à profit les avantages de climat et de position géographique qui en résultent: Marseille avec ses activités portuaires et le complexe de l'étang de Berre, le Comtat avec ses cultures maraîchères, la Côte d'Azur avec le tourisme. Pour l'avenir il est permis d'escompter que, par la création de logis et de gîtes ruraux, celui-ci s'étendra du littoral saturé à un arrière-pays méconnu; les grands travaux d'aménagement hydro-électriques réalisés, en cours ou en projet sur la Durance et sur le Verdon permettront d'autre part d'irriguer de nouveaux bassins et d'accroître des productions recherchées, à condition que cette extension des cultures s'accompagne d'une organisation du marché commercial et d'un effort de conquête des débouchés extérieurs; enfin la capitale phocéenne, ancienne porte de l'Occident vers l'Extrême-Orient, va devenir celle d'une Europe désormais liée avant tout à l'Afrique.

Les conditions naturelles favorisent aussi la mise en valeur touristique de la Corse qui, doublée par un programme de bonification agricole, doit assurer à bref délai la renaissance économique d'une île longtemps déshéritée.

g) *L'axe Rhône-Rhin et la région alpine:* Entre le Massif Central et les Alpes, la vallée du Rhône prolongée par celle de la Saône le long du Jura constitue le tronc commun d'un grand axe bifurquant ensuite en trois branches: l'une se dirigeant vers le Nord, la Belgique et l'Angleterre (Calais-Bâle), une autre à l'ouest des Vosges vers le bassin industriel lorrain et, par la Moselle bientôt canalisée, vers la Ruhr et les Pays-Bas, une troisième, par la trouée de Belfort-Montbéliard, vers l'Alsace, la Suisse et l'Allemagne du Sud. L'importance de cette zone et de ses divers carrefours (principalement Lyon et Dijon, mais aussi Valence, Chalon-sur-Saône, etc.) dans le cadre du futur Marché commun et de l'Eurafrique n'a pas besoin d'être démontrée. Sa fonction de ligne de force est déjà matérialisée par l'aménagement du Rhône et du Rhin et, dans un avenir prochain, elle sera renforcée par le prolongement jusqu'à Marseille de l'électrification Paris-Lyon et par la construction du pipe-line Méditerranée-Alsace (et éventuellement mer du Nord), qui alimentera les nouvelles raffineries de Strasbourg.

Les diverses régions desservies par ces réseaux circulatoires sont ainsi solidaires et bénéficient de conditions privilégiées de développement économique et social. Moyennant un assouplissement et un rajeunissement des structures agricoles et industrielles, un intense effort de productivité et d'exportation, une amélioration de l'infrastructure matérielle et intellectuelle, le complexe Lyon-Grenoble-Saint-Etienne est à même d'apporter une contribution majeure tant au rééquilibre interne de l'économie française qu'à son expansion dans la communauté européenne, en tirant le plus grand parti possible de son inclusion dans cette deuxième grande région économique de l'Europe que constituent les zones alpines et péri-alpines.

102. — L'ensemble de ces perspectives régionales montre qu'une meilleure répartition des hommes et des activités sur le territoire national peut être obtenue plus rapidement qu'on ne le croit généralement si, d'une part, l'Etat poursuit au rythme nécessaire la double action de décongestion parisienne et d'équipement régional (notamment dans le domaine intellectuel) et si, d'autre part, les élites locales groupées dans les comités d'expansion, les sociétés d'équipement et les sociétés de développement régional, savent prendre les initiatives indispensables à la réalisation des objectifs définis en accord avec les pouvoirs publics.

QUATRIEME PARTIE

PROGRAMMES PAR SECTEURS

CHAPITRE Ier

AGRICULTURE

I. — Les données fondamentales du troisième plan en matière agricole.

§ 1er. — *Progrès et lacunes au terme du deuxième plan.*

103. — Des transformations profondes ont caractérisé l'évolution de l'agriculture française au cours du deuxième plan: l'accroissement important de la production globale, l'augmentation de la productivité, le développement de la consommation intérieure et l'élargissement des débouchés extérieurs constituent les traits essentiels de cette évolution.

Malgré les résultats ainsi obtenus il subsiste d'importantes lacunes qui n'ont pas permis aux agriculteurs et à la collectivité de retirer de l'expansion agricole tout le profit qu'ils pouvaient en escompter:

a) La structure de la production agricole apparaît inadaptée, en quantité et en qualité, à la satisfaction des besoins réels et aux tendances de la consommation des marchés intérieur et extérieur. Cette inadaptation se manifeste essentiellement par la prépondérance de certaines productions végétales (blé, vigne) et par un développement insuffisant des productions animales (viande de bœuf et de mouton).

b) Les productions les plus encouragées par les prix et par les garanties d'écoulement sont précisément celles que la situation des marchés devrait conduire à freiner, alors que les productions à développer sont loin de bénéficier des mêmes garanties.

c) Parallèlement, les disparités constatées entre les régions en expansion et les régions sous-développées n'ont pû être atténuées d'une manière sensible.

d) Certaines actions de progrès technique, qui conditionnent le plus directement l'abaissement des prix de revient et la rentabilité des exploitations, notamment la vulgarisation et le remembrement, sont loin d'avoir atteint le développement préconisé.

e) Enfin, l'action en vue d'une amélioration des circuits de distribution n'a encore été que trop superficiellement engagée pour qu'ait pu être réduit d'une manière appréciable l'écart entre les prix à la production et les prix à la consommation.

§ 2. — *Le problème démographique agricole.*

104. — Les effectifs employés dans l'agriculture sont en réduction constante tant en pourcentage de la population active locale qu'en chiffres absolus. Depuis 1921, la diminution a été de l'ordre de 80.000 personnes actives par an.

Cette évolution, qui n'est d'ailleurs pas spéciale à la France, est en partie la conséquence d'une mécanisation de plus en plus poussée du travail agricole, mais elle résulte également d'un surpeuplement de certaines régions et de l'abandon de petites et moyennes exploitations dans les régions plus ou moins déshéritées.

Un autre aspect du problème est que la population agricole n'est pas convenablement répartie. Certaines régions paraissent actuellement nettement surpeuplées (Bretagne, Vendée), tandis que d'autres ont un peuplement insuffisant pour assurer une mise en valeur convenable (Meuse, Haute-Marne, Landes).

En vue d'établir un meilleur équilibre entre les régions nettement surpeuplées et les régions sous-développées, un effort de développement et d'organisation des migrations rurales intérieures s'impose indiscutablement. Parallèlement, le développement de la production animale favorisera la sauvegarde des exploitations familiales.

Il y a cependant tout lieu de penser que le rythme de réduction de la population active agricole constaté depuis 1921 se poursuivra jusqu'en 1961 en raison, notamment, de l'évolution de la composition par tranches d'âge de la population agricole.

L'action d'aménagement de la structure agricole devra donc s'accompagner d'une politique de décentralisation industrielle et de mise en valeur régionale en vue de permettre un meilleur emploi de la main-d'œuvre locale dans les régions excédentaires, *le maintien des exploitations de type « familial » rentables* et un freinage de l'exode des campagnes vers les grandes concentrations industrielles. Dans l'aménagement du territoire, les transferts de main-d'œuvre et d'exploitants agricoles des régions métropolitaines à forte démographie vers les régions à peuplement insuffisant pour assurer une mise en valeur convenable, seront envisagés en priorité.

§ 3. — *Actions prioritaires pour le troisième plan.*

105. — Pour assurer par une augmentation du revenu agricole la promotion économique et sociale des exploitants, en même temps qu'une amélioration du niveau de vie individuel des exploitants et des salariés agricoles, le troisième plan doit donc, tout en poursuivant les actions techniques fondamentales entreprises par le second, corriger ces insuffisances et ces déséquilibres. Il s'attachera à définir, puis à mettre en œuvre les mécanismes propres à orienter la production agricole dans l'intérêt des agriculteurs et de la collectivité nationale et à obtenir un abaissement des coûts de production.

C'est dire que la définition et la mise en œuvre d'une politique efficace de prix, d'orientation de la production, d'organisation des marchés, de conquête de débouchés, de formation professionnelle, efficace de prix, d'orientation de la production, d'organisation des aspects fondamentaux du troisième plan en agriculture.

La priorité donnée à l'organisation économique et à l'équipement intellectuel ne doit toutefois pas entraîner un relâchement de l'effort d'équipement en cours. Pour faire un choix entre les différentes sortes d'actions, le nouveau plan doit, à cet égard, tenir compte de l'orientation nouvelle de la production agricole, répondre à la nécessité d'assurer le plein emploi des hommes et des ressources et donner une place particulière:

— à l'aménagement foncier;
— à l'équipement individuel des exploitants;
— aux grands aménagements régionaux;
— à l'organisation régionale de la production et des marchés.

II. — L'orientation de la production.

106. — C'est un fait auquel il est impossible de se soustraire pour des années encore que le progrès de l'agriculture demeure lié à la poursuite d'une expansion rationnelle de la production qui est la condition essentielle pour assurer, dans un climat d'expansion économique générale, un revenu accru aux exploitants agricoles et sauvegarder une structure comportant une majorité de moyennes et de petites exploitations.

Compte tenu de l'amélioration des conditions de production, *il est permis d'escompter un accroissement de la productivité qui se traduira en définitive par une augmentation, au terme du troisième plan, du volume global de la production agricole de l'ordre de 20 p. 100 par rapport à 1956.*

Si cette expansion de la production devait se poursuivre en fonction des tendances actuelles caractérisées par un essor excessif de certaines productions végétales, l'agriculture française serait sans aucun doute conduite à une impasse.

Une action énergique s'impose de toute évidence pour modifier cette orientation et réaliser une adaptation aussi exacte que possible en quantité et en qualité d'une production en expansion aux débouchés intérieur et extérieur.

L'orientation nouvelle de la production devra être mise en œuvre avec le souci constant de maintenir la fertilité des sols et d'éviter les conséquences dommageables d'une spécialisation trop poussée des cultures.

§ 1er. — *Les débouchés.*

107. — Une étude approfondie du marché intérieur, des marchés de la zone franc et des principaux marchés étrangers a montré qu'il existait des débouchés pour une production accrue dans un certain nombre de secteurs déterminés, à condition que soit mise en œuvre une politique efficace propre à lever les obstacles de toute nature qui s'opposent à l'ouverture de débouchés intérieurs et extérieurs.

Marché intérieur.

108. — L'extension de la demande sur le marché intérieur doit résulter à la fois de l'expansion démographique, de l'accroissement du pouvoir d'achat et de la réduction des importations résultant de la substitution de produits d'origine nationale à des produits jusqu'ici importés.

Conformément à une évolution maintes fois constatée, selon laquelle la consommation de calories chères augmente au fur et à mesure de la croissance du pouvoir d'achat, la consommation des denrées d'origine animale, des légumes frais et des fruits devrait augmenter de 20 à 30 p. 100 selon les cas de 1954 à 1961, tandis que la consommation de pain, de légumes secs et de pommes de terre devrait continuer à décroître de 7 à 10 p. 100 (1).

(1) L'année 1954 est prise ici, de même que dans les pages suivantes, comme référence en raison du caractère exceptionnel de l'année 1956.

Marchés de la zone franc.

109. — Il n'est pas possible, dans les circonstances actuelles, de définir avec précision une politique d'échanges à l'intérieur de la zone franc, mais on peut prévoir pour 1961 un accroissement des échanges agricoles à l'intérieur de la zone franc de l'ordre de 20 p. 100 par rapport à 1954.

Marchés étrangers.

110. — L'étude des marchés étrangers et de leur évolution prévisible montre qu'au prix d'efforts importants et continus les perspectives d'exportation des principaux produits agricoles pour 1961 seraient les suivantes:

Blé	25 à 30 millions de quintaux.
Orge	10 à 15 millions de quintaux.
Viande de bœuf	125.000 tonnes.
Viande de porc	50.000 tonnes.
Produits laitiers	40.000 tonnes.
Fruits et légumes	Equivalent de 20 à 30 milliards de francs.
Boissons	Equivalent de 50 milliards de francs.

Si ces objectifs d'exportation sont atteints, la balance des échanges de produits agricoles avec l'étranger devrait évoluer comme suit:

TABLEAU N° 16

Commerce des produits agricoles et alimentaires avec l'étranger.
(En millions de francs aux prix de 1954.)

PRODUITS	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS (1)	
	1954	1961	1954	1961
1. *Produits animaux*	15.359	55.400	16.123	14.700
Animaux vivants, viandes et conserves de viande	12.710	43.000	8.773	5.200
Produits laitiers (lait, beurre, fromage, etc.)	2.180	11.400	4.755	5.500
Œufs	469	1.000	2.595	4.000
2. *Produits végétaux*	89.655	182.000	63.813	69.000
Céréales, farines, divers	32.045	94.000	8.827	2.000
Fruits et légumes (frais, secs et en conserve)	16.573	27.000	32.450	40.000
Oléagineux et graines	3.747	7.500	20.636	24.000
Boissons	37.290	53.500	1.900	3.000
Total	105.014	237.400	79.936	83.700
3. *Autres produits* et conserves alimentaires (cacao, sucre, tabac, etc.)	23.274	22.600	60.548	76.300
Total général	128.288	260.000	140.484	160.000

Au total, la balance des échanges de produits agricoles et alimentaires avec l'étranger ferait apparaître un solde positif de 100 milliards en 1961 contre un solde négatif d'environ 12 milliards en 1954, soit un accroissement d'environ 112 milliards (1).

(1) Cette balance ne tient pas compte des économies qui pourraient être réalisées sur les importations de matières premières industrielles (textiles). Etablis en prix de 1954, les chiffres pour 1961 ne sont donc pas identiques à ceux repris à la troisième partie, chapitre III: Equilibre extérieur.

Le Marché commun.

111. — Le troisième plan doit nécessairement tenir compte de la situation nouvelle créée par la perspective du Marché commun européen.

Celui-ci devrait avoir comme conséquence, dès l'ouverture de la période transitoire, une expansion progressive des échanges à l'intérieur de la Communauté, notamment grâce à la conclusion de *contrats à long terme.*

Pour que l'agriculture française soit en mesure de bénéficier pleinement des possibilités nouvelles d'exportation que doit lui ouvrir le Marché commun, il lui faut adapter sa production aux besoins de la consommation des six pays participants et améliorer ses conditions de production. L'adaptation de notre politique économique à la conquête de nouveaux débouchés s'avère également indispensable.

L'étude des débouchés actuellement existants dans les pays membres de la Communauté, l'analyse de leurs plans de production et des tendances de la consommation ont été retenus pour

la détermination des objectifs de production; à cet égard, une conclusion essentielle se dégage des travaux des commissions agricoles du plan: c'est *vers le développement massif des productions animales, et notamment de la viande de bœuf, que doit être axé le programme d'orientation de la production.* Il apparaît, en outre, que l'évolution des besoins de la consommation dans les pays de la Communauté concorde avec le développement en France de la production des fruits et légumes et celui des céréales secondaires.

Orientation de la consommation intérieure.

112. — La période d'application du troisième plan doit être consacrée par priorité à l'accroissement du cheptel bovin. Toute la politique agricole, les moyens techniques et financiers doivent tendre à ce but. Si pendant cette période la production de viande bovine s'avérait insuffisante pour satisfaire à la fois aux besoins intérieurs et aux objectifs d'exportation, il faudrait prendre les mesures propres à réduire la consommation sur le marché intérieur pour maintenir et développer nos ventes à l'étranger.

Cet objectif impérieux nécessite parallèlement le développement des productions porcine et avicole qui devront se substituer en partie à la consommation de viande de bœuf et de veau.

L'orientation de la production est donc liée à l'orientation de la consommation encouragée par une politique de prix discriminatoires, la propagande et la publicité.

§ 2. — *Les prévisions de production.*

113. — Compte tenu des critères d'orientation qui viennent d'être définis, les perspectives de production en 1961 ont été établies comme suit:

TABLEAU N° 17

Objectifs de production agricole pour 1961.

PRODUITS	UNITÉS	1954	1956	1961	INDICE 1961 (1954 = 100).	TAUX ANNUEL d'accroissement (non cumulatif).
Blé	Millions de quintaux	105,7	56,9	(1) 110	104	+ 0,6
Orge	Millions de quintaux	25,2	65	50	198	+ 14
Maïs	Millions de quintaux	9,6	17,8	25	260	+ 22,9
Oléagineux	Millions de quintaux	1	1,3	2,5	250	+ 21,4
Betteraves industrielles	Millions de quintaux	116,6	109,4	130	111	+ 1,6
Pommes de terre	Millions de quintaux	158,6	170	140	88	— 1,7
Vin	Millions d'hectolitres	60,9	50,4	60	99	— 0,01
Viande de bœuf	Tonnes	1.000.000	955.000	1.300.000	130	+ 4,3
Viande de veau	Tonnes	360.000	360.000	450.000	125	+ 3,6
Viande de porc	Tonnes	900.000	1.075.000	1.200.000	133	+ 4,7
Viande de mouton	Tonnes	110.000	110.000	150.000	136	+ 5,4
Lait de vache	Millions d'hectolitres	215	210	265	122	+ 3,2
Volailles, lapins	Tonnes	485.000	500.000	630.000	130	+ 4,3
Œufs	Milliards d'unités	8,7	8,5	11	126	+ 3,7

(1) Malgré les efforts faits pour réduire les surfaces consacrées au blé, il est probable que la production de 110 millions de quintaux sera dépassée en 1961, en raison de l'accroissement des rendements.

Ces objectifs, pour être atteints, impliquent que soit mise en œuvre une politique continue et cohérente, notamment dans le domaine des prix, de l'organisation des marchés et des échanges extérieurs.

Les orientations régionales.

114. — Chaque région a plus ou moins, du fait des conditions naturelles de sol et de climat, une vocation dominante pour certaines productions.

D'autre part, les exploitations importantes sont mieux adaptées à certaines productions plus facilement mécanisables, alors que d'autres productions répondent mieux aux conditions de travail des petites exploitations.

La spécialisation des exploitations agricoles trouve notamment ses limites dans les problèmes de conservation du sol. On ne doit pas perdre de vue que spécialisation des économies et monoculture ne sont pas synonymes et que, dans l'état actuel de nos connaissances, la notion d'assolement ne saurait être méconnue.

Sous ces réserve des orientations régionales peuvent être indiquées comme suit:

La *culture du blé* doit se réduire progressivement dans les zones où la structure des exploitations et la nature des sols ne permettent pas de hauts rendements, une bonne qualité et de meilleurs prix de revient. Il faut donc tendre à localiser cette culture dans les régions à vocation particulièrement céréalière (notamment le bassin parisien, la région du Nord et certaines parties du Sud-Ouest).

La *culture du maïs* doit être particulièrement encouragée, notamment dans le Sud-Ouest et dans les zones de reconversion et d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc.

En ce qui concerne la *culture betteravière*, une plus grande concentration des zones de production est souhaitable.

Quant à la *production animale*, elle s'impose spécialement dans les régions qui ont une forte densité de population agricole, une prédominance de moyennes et petites exploitations et une forte pluviosité (Ouest, Massif Central et régions de montagne).

Dans les zones nouvellement irriguées de Gascogne et du Languedoc, le développement de la production fourragère doit permettre également l'extension des productions animales de ces régions (mouton, porc).

Enfin, la *production fruitière et maraîchère* doit trouver son épanouissement dans les vallées du Rhône, de la Garonne et de la Loire et dans les autres régions traditionnelles du Roussillon et de la Bretagne.

III. — **Les moyens d'orientation.**

115. — Ces moyens peuvent être classés en trois catégories: la politique des prix, l'organisation des marchés, les moyens financiers.

§ 1er. — *Politique des prix.*

116. — Conformément aux avis des commissions agricoles du plan, le décret n° 57-1017 du 18 septembre 1957 a fixé les conditions d'établissement des prix agricoles pour la période 1958-1961.

L'établissement d'un système cohérent de *prix d'objectifs* pour la durée du plan et s'appliquant aux principaux produits agricoles est la condition fondamentale d'une politique agricole à long terme et constitue un moyen essentiel de l'orientation de la production.

Les prix « d'objectifs » sont les prix que devront atteindre certains produits agricoles en 1961. Ces prix sont en rapport avec les objectifs de production. Ils font l'objet d'une négociation initiale et servent de référence à la fixation des *prix indicatifs annuels.*

Ces derniers sont fixés chaque année avant le 15 octobre dans un décret unique et sont valables pour la campagne qui s'ouvre, afin de permettre aux agriculteurs d'organiser leur production.

Enfin, au moment des récoltes, pour les produits végétaux et dès le 15 octobre de chaque année pour les produits animaux, sont fixés les *prix de campagne.*

Les produits agricoles auxquels s'applique ce système de prix sont répartis en deux catégories:

— ceux pour lesquels il est établi un prix fixe;

— ceux auxquels s'appliquent des prix minimum et maximum d'intervention.

En fonction de l'orientation définie par le troisième plan, cette politique de prix doit tendre:

a) A favoriser le développement des productions animales, notamment de la viande de bœuf, et des productions fourragères;

b) A abaisser le prix moyen des céréales, à la fois pour maintenir un fort courant d'exportation et pour encourager leur utilisation dans l'alimentation du bétail.

Ainsi l'Etat sera en mesure de garantir aux producteurs que la diminution relative du revenu céréalier sera effectivement et très largement compensée par la revalorisation et le développement des productions animales.

Il importe de souligner à cet égard que le retard de productivité du secteur des productions animales résulte de certains impératifs techniques. Les transferts de revenus d'un secteur sur l'autre devront donc être progressifs

§ 2. — *Organisation des marchés agricoles.*

117. — L'organisation des marchés agricoles amorcée par le deuxième plan doit être réformée afin d'assurer le respect effectif des prix d'objectifs et de faciliter la conquête des débouchés extérieurs.

Les réformes proposées tendent à éviter le cloisonnement des marchés, à améliorer le fonctionnement du fonds de garantie mutuelle et à en faire le lieu de confrontation en matière d'orientation de la production et d'intervention sur les marchés. Ces réformes doivent porter sur les points suivants:

a) *Améliorer le mode de financement du fonds:*

— en mettant en recouvrement le montant de la taxe spéciale prévue par le décret du 20 mai 1955;

— en assurant le prélèvement à la source de 12 p. 100 des ressources des fonds primaires;

— en affectant au fonds les reports annuels des fonds primaires.

b) *Faire du fonds de garantie l'instrument de coordination effective des fonds primaires:*

— en soumettant l'emploi des crédits ouverts à chacun des fonds primaires à l'avis du fonds de garantie;

— en soumettant à l'examen du comité de gestion du fonds de garantie les comptes rendus d'activité des comités interprofessionnels;

— en chargeant le comité de gestion de présenter un rapport général annuel sur l'intervention des fonds primaires.

c) *Charger le fonds de garantie de veiller à l'application de la politique d'orientation des productions:*

— en prévoyant la consultation du comité de gestion du fonds lors de l'établissement des prix annuels.

d) *Donner au secrétariat du comité de gestion du fonds les moyens de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de sa mission.*

§ 3. — *Moyens financiers.*

Les subventions économiques.

118. — A partir d'une charge financière globale représentant la contribution de l'Etat au développement de la production et du revenu agricole, la répartition par secteurs de production est non seulement une indication précieuse pour le choix à faire, mais constitue un puissant moyen d'orientation.

L'évolution des charges financières de l'Etat en matière de subventions économiques montre que, pour équilibrer les marchés de certains produits animaux représentant un chiffre d'affaires global de plus de 1.000 milliards, il a fallu moins de 5 milliards en 1955, soit 0,4 p. 100.

Par contre, le soutien des principaux marchés de produits végétaux, représentant un chiffre d'affaires de 500 milliards environ, a exigé plus de 70 milliards de subventions en 1955, soit 14,5 p. 100.

Pour favoriser le développement des productions animales il est donc nécessaire de reconsidérer la répartition des subventions économiques, dont le montant global ne représente d'ailleurs pas une charge supérieure à celle constatée dans les autres pays.

Alors qu'en 1955, 93 p. 100 de ces subventions étaient consacrées aux productions végétales et 7 p. 100 aux productions animales, en 1961 elles seront réparties à raison des deux tiers environ pour les premières et d'un tiers pour les secondes.

Le crédit à l'élevage.

119. — Les objectifs fixés nécessitent un accroissement rapide du troupeau. Des prêts spéciaux devront permettre une augmentation importante du capital-cheptel au cours de la période du plan.

180 *milliards de crédits à moyen terme* seront nécessaires sur l'ensemble de la période 1958-1961.

Les moyens de financement seront obtenus principalement par un relèvement du plafond de réescompte des effets à moyen terme du crédit agricole.

IV. — L'équipement intellectuel de l'agriculture.

§ 1er. — *Vulgarisation.*

Les réformes.

120. — La plupart des mesures envisagées dans le troisième plan seraient frappées de stérilité si un effort important de remise en ordre n'était pas rapidement réalisé en matière de vulgarisation des techniques.

Le développement de l'élevage, objectif principal de la politique d'orientation, exige un effort particulier de vulgarisation.

L'unité de conception et d'exécution indispensable à la pleine efficacité des moyens de vulgarisation nécessite une étroite collaboration entre les organisations professionnelles et les services du ministère de l'agriculture.

Cette coopération doit s'établir:

— dans l'élaboration des programmes nationaux et départementaux;

— dans la répartition des moyens de financement entre les organismes publics et privés;

— dans la mise en œuvre des programmes à l'échelon départemental ou local;

— dans le choix des méthodes à employer.

A cet effet, devront être créés:

a) Un *conseil national* et des *comités départementaux de la vulgarisation agricole* (1) groupant les représentants de l'Etat et des organisations professionnelles et chargés d'établir les programmes nationaux et départementaux, d'agréer les organismes d'exécution et de proposer un statut des vulgarisateurs;

b) Un *fonds national de vulgarisation* qui regrouperait les ressources de toute nature consacrées à la vulgarisation et chargé de les affecter au financement des opérations figurant aux programmes agréés.

Coordination des actions de vulgarisation de base.

121. — Ainsi que le deuxième plan l'avait admis, la petite région agricole est le cadre de la vulgarisation en profondeur. C'est à ce stade que l'action des vulgarisateurs de base doit être animée et coordonnée et que la collaboration entre agriculteurs et techniciens doit s'établir.

Le conseil de la vulgarisation de la petite région (foyer de progrès) doit constituer le lieu de rencontre des conseillers polyvalents de base, des conseillers de gestion, des spécialistes des services agricoles et des agriculteurs responsables et animateurs des organisations agricoles de la petite région (présidents de C. E. T. A., membres de groupements de productivité, de groupements de vulgarisation, de centres de gestion, de coopératives, etc.).

Un des problèmes essentiels est de mettre à la disposition de l'ensemble des exploitations viables un nombre suffisant de conseillers de base. L'expérience acquise par les services de vulgarisation des autres pays d'Europe occidentale montre que, pour obtenir une densité de vulgarisation suffisante, il faut arriver à un conseiller pour 100 agriculteurs environ (Pays-Bas: un conseiller pour 239 exploitations; Allemagne: un pour 120). Sans doute la notion d'exploitation viable demande-t-elle à être précisée et les études économiques d'exploitation y aideront dans l'avenir; mais, partant d'une première approximation basée sur 1.500 exploitations d'au moins 5 hectares, *l'effectif de conseillers agricoles de base devrait être de plus de* 3.000.

On mesure le chemin qu'il reste à parcourir et l'immense effort qu'il faudra accomplir quand on sait que le nombre total de conseillers agricoles actuellement en service, qu'ils soient utilisés par les services de l'Etat ou les organisations professionnelles, n'excède pas 500.

Il faut donc admettre que la vulgarisation de base laisse une large place à toutes les initiatives publiques ou privées.

Les objectifs.

122. — *Pour la période* 1958-1961, *l'objectif minimum est le recrutement de* 1.500 *conseillers agricoles* qui seront mis à la disposition des services agricoles et des groupements professionnels agréés. Il serait souhaitable que, progressivement, les groupements professionnels puissent prendre en charge une partie du traitement de ces agents afin d'alléger les charges de l'Etat et de donner plus de responsabilité aux agriculteurs et à leurs groupements.

L'encadrement de ces agents de base polyvalents exigera le recrutement par les services de l'Etat de 100 *à* 150 *ingénieurs spécialistes*, auxquels pourront s'ajouter les ingénieurs spécialistes de l'Association pour l'encouragement à la productivité agricole (A. P. E. P.) ou de tout autre groupement professionnel agréé par le comité national de la vulgarisation.

Cet objectif de 1.500 conseillers agricoles est modeste, eu égard aux besoins à satisfaire.

La limitation à ce chiffre est inspirée par un souci de qualité dans le recrutement. Il ne sera donc pas possible d'obtenir, pendant la durée du troisième plan, la densité idéale d'un vulgarisateur pour 100 agriculteurs, ni d'équiper en totalité les 568 petites régions agricoles. En conséquence, il sera essentiel d'éviter la dispersion des effectifs sur l'ensemble du territoire, de faire un choix en commençant par les régions techniquement peu développées (régions du Centre, de l'Ouest, du Sud-Ouest...) et, le cas échéant, en procédant à des jumelages de régions de petites dimensions.

L'objectif *à atteindre en* 1961 *est d'équiper de la sorte* 300 *petites régions agricoles avec leurs centres de démonstration ou leurs groupements de vulgarisation ou de productivité.*

(1) Ces organismes ont déjà été créés par décret du 18 février 1957.

Parallèlement sera poursuivie la mise en place de:

— 300 nouveaux *centres d'études techniques agricoles* (C. E. T. A.), de manière à doter chacune des petites régions agricoles d'un C. E. T. A.;

— 48 *nouveaux centres départementaux ou régionaux de gestion;*

— *dix centres d'études appliquées à l'élevage* (maisons de l'élevage).

§ 2. — *Enseignement.*

123. — L'inventaire des réalisations effectuées en matière d'enseignement au titre du deuxième plan a montré que la France souffrait d'un très grand retard par rapport aux autres pays d'Europe occidentale. Si l'on compare, en effet, la situation de la France à celle de la Hollande ou du Danemark, par exemple, on remarque que la proportion des agriculteurs français ayant reçu une formation professionnelle normale est encore très faible.

La commission s'est appliquée à définir, pour la durée du troisième plan, un programme de développement de l'enseignement agricole tendant à rattraper notre retard, mais elle l'a fait en s'en tenant au cadre de la législation actuelle, laquelle demeure insuffisante pour assurer un redressement complet de la situation.

Objectifs visés.

124. — Ce programme répond aux préoccupations suivantes:

— former, au niveau de l'enseignement supérieur, des cadres susceptibles de contribuer au perfectionnement des techniques de production, à leur évolution et à leur diffusion dans les milieux agricoles;

— former, au niveau de l'enseignement moyen, les techniciens avertis dont l'agriculture a besoin soit comme chefs d'exploitation, soit comme conseillers agricoles, soit comme animateurs des organisations professionnelles, soit comme spécialistes de la mécanisation ou autres activités connexes;

— créer, au niveau de l'enseignement de masse, auprès des jeunes générations d'agriculteurs, un climat favorable à la compréhension et à la mise en pratique des techniques de production que la vulgarisation a pour mission de diffuser.

Dépenses d'investissement.

125. — Les dépenses d'investissement nécessaires pour assurer la réalisation de ce programme s'établissent à 16,7 milliards pour la période 1958-1961, se répartissant comme suit:

1° Subventions et travaux d'Etat: 15,1 milliards.

a) Enseignement supérieur: 2,5 milliards.

Ces dépenses permettront d'accroître sensiblement les possibilités des établissements existants, de créer des écoles supérieures spécialisées et de prévoir la formation d'un plus grand nombre d'ingénieurs, de professeurs d'enseignement ménager agricole et de vulgarisateurs.

b) Enseignement moyen: 12 milliards.

Ces dépenses permettront de moderniser les établissements existants et d'améliorer leur équipement, de créer de nouvelles écoles dans les régions encore insuffisamment pourvues, de parfaire le réseau des centres de formation de spécialistes et de cadres moyens, d'accentuer enfin l'effort en faveur de l'enseignement destiné aux jeunes filles (enseignement ménager).

c) Enseignement de masse: 0,6 milliard (subventions d'équipement aux centres d'apprentissage reconnus).

Ces dépenses permettront, dans le cadre de la législation spéciale sur l'apprentissage agricole, la multiplication des centres d'apprentissage reconnus par l'Etat.

En dehors de ces centres d'apprentissage, des établissements publics et des établissements privés, l'enseignement de masse est dispensé en liaison avec les foyers de progrès dont il est prévu, au paragraphe 122 ci-dessous, que le nombre augmentera de trois cents unités au cours de la période 1958-1961.

2° Prêts d'équipement: 1,6 milliard.

Ces prêts à caractéristiques spéciales sont destinés à soutenir toutes les initiatives publiques, professionnelles et privées qui concourent au développement de l'enseignement agricole.

Dépenses de fonctionnement.

126. — Il y a lieu de prévoir les créations d'emplois suivantes:

596 emplois de titulaires (dont 300 professeurs d'enseignement ménager);

110 emplois d'agents contractuels.

Parallèlement, il convient de majorer les crédits budgétaires de 200 millions pour les frais de fonctionnement et 100 millions pour les bourses d'entretien et de voyages d'études des élèves de tous les niveaux d'enseignement.

Par ailleurs, il est nécessaire de majorer de 300 millions les crédits affectés aux subventions annuelles de fonctionnement des centres d'apprentissage reconnus par l'Etat, ceci pour tenir compte de l'augmentation de leur nombre et de l'augmentation du nombre des élèves.

Résultats escomptés.

127. — Au niveau supérieur, on peut estimer à plus de 100 par an le nombre d'ingénieurs à fournir, ce qui correspond à un effectif de 3.000 à 4.000 ingénieurs en fonction dans les diverses activités agricoles ou para-agricoles. Dans le même temps, le nombre des vétérinaires s'accroîtrait de 30 par an.

Au niveau moyen, le nombre de diplômes (écoles régionales et diplômes d'études agricoles du second degré) pourrait être accru de 500 unités en 1961 pour le profit des différents corps de vulgarisateurs.

Au niveau des agriculteurs, le nombre des jeunes ayant reçu une bonne formation agricole se trouverait très notablement relevé.

§ 3. — *Recherche agronomique.*

128. — L'orientation générale qu'il est souhaitable de donner à la recherche agronomique dans le cadre du troisième plan repose sur les principes suivants:

D'une façon générale:

— développement des travaux scientifiques fondamentaux dans toutes les disciplines;

et plus particulièrement:

— adaptation de la recherche agronomique au programme d'orientation de la production agricole, en axant les recherches techniques sur les secteurs des productions animales;

— développement de la recherche économique et sociale, en développant notamment les études relatives à la rentabilité des techniques et des systèmes d'exploitation déjà entreprises par l'institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.);

— développement des liaisons entre la recherche et la vulgarisation, avec le concours des ingénieurs spécialisés;

— développement des études sur les plantes à usage industriel, sur les utilisations industrielles des produits agricoles et sur les différents critères de qualité.

La réalisation du programme quadriennal de la recherche agronomique exigera une augmentation sensible de ses moyens pour l'équipement et le fonctionnement non seulement de ses établissements propres, mais aussi des laboratoires de recherches annexés aux chaires de l'enseignement supérieur agricole pour la contribution qu'ils apportent à l'exécution de son programme.

L'augmentation des moyens de l'I. N. R. A. au cours de la période 1958-1961 devra répondre à trois ordres de préoccupations:

a) *Achèvement du deuxième plan:*

A ce titre la subvention de fonctionnement de l'Etat doit être augmentée de 180 millions.

b) *Consolidation du financement d'une partie du programme entrepris en application du deuxième plan:*

En ce qui concerne les recherches présentant un intérêt technique immédiat, le deuxième plan avait prévu, à défaut d'un financement par l'Etat, le recours à des « ressources affectées ». Or, dans la conjoncture actuelle, une interruption de ces recherches aurait pour l'agriculture française les plus graves conséquences. Aussi la subvention de l'Etat doit-elle être augmentée d'environ 300 millions pour assurer de façon certaine la poursuite de ces recherches.

c) *Financement du troisième plan:*

Il faut prévoir:

— des investissements nouveaux pour un montant global de 4,5 milliards;

— la création de 420 emplois nouveaux d'agents des cadres scientifique et technique:

140 scientifiques;
280 techniciens,

auxquels il conviendra d'adjoindre le personnel administratif et la main-d'œuvre nécessaire (30 agents administratifs, 30 agents de service et 160 ouvriers, dont les salaires sont compris dans les crédits de fonctionnement indiqués ci-après);

— un accroissement annuel de 150 millions, correspondant à la mise en service des installations nouvelles et au plein emploi des scientifiques et des techniciens au fur et à mesure de leur formation.

§ 4. — *Réorganisation de la recherche vétérinaire.*

129. — L'accroissement de notre production animale et de nos exportations ne peut être séparé de l'amélioration sanitaire de notre cheptel. Celle-ci ne peut être correctement conduite que grâce à une recherche vétérinaire qualifiée.

La recherche vétérinaire dispose actuellement de moyens insuffisants. Alors que tous les autres pays d'Europe possèdent à la fois des installations, des matériels et des chercheurs nombreux, notre pays peut difficilement procéder à la moindre recherche cohérente en matière de prophylaxie des maladies animales.

C'est à la fois dans le domaine des investissements et dans celui du personnel qu'un effort doit être réalisé. La réorganisation pourrait comporter:

1° La création d'une section vétérinaire autonome au sein de l'institut national de la recherche agronomique;

2° Le rattachement, sur le plan de la recherche à cet institut, d'une douzaine de laboratoires régionaux dont chacun serait spécialisé dans l'étude de certaines maladies.

Déjà, six de ces laboratoires existent et fonctionnent sous l'égide des services vétérinaires, mais leur activité se borne à l'exécution d'analyses biologiques.

3° Le recrutement d'un personnel spécialisé comportant:
- 3 directeurs de recherche;
- 15 maîtres de recherche;
- 20 chargés de recherche;
- 80 assistants et agents techniques;

4° La construction de bâtiments de recherche représentant des dépenses d'investissement d'un montant de 1.200 millions de francs.

La section de la recherche vétérinaire au sein de l'I. N. R. A. devra nécessairement rester en contact étroit et permanent, tant sur le plan administratif que sur le plan technique, d'une part avec l'enseignement vétérinaire qui constitue, sous la direction de ses maîtres, la pépinière des chercheurs, d'autre part, avec les services vétérinaires qui doivent, en définitive, profiter de la recherche et par conséquent l'orienter.

V. — Amélioration des conditions d'exploitation.

130. — La réalisation du programme d'orientation de la production et d'amélioration de la productivité défini par le troisième plan est étroitement liée à l'amélioration de l'équipement individuel des exploitations agricoles en général et, plus particulièrement, à un effort de modernisation des exploitations de type « familial », dans le but d'en assurer la sauvegarde dans des conditions compatibles avec les exigences d'une économie rationnelle.

§ 1er. — *Amélioration de l'équipement individuel.*

131. — Les dépenses totales d'investissement (capital d'exploitation) pendant la période 1958-1961 exprimées en francs d'octobre 1957 doivent s'élever à 1.530 milliards se répartissant comme suit:

Machinisme agricole	770
Bâtiments	450
Augmentation du cheptel	250
Divers	60
	1.530

De leur côté, les dépenses productives (achats courants de biens et services) exprimées en francs d'octobre 1957 doivent s'élever pour la même période à 2.600 milliards se répartissant comme suit:

Carburants	290
Electricité	85
Engrais	543
Amendements calcaires	17
Antiparasitaires	81
Battages	80
Semences et plants	94
Aliments du bétail	620
Assurances	208
Divers	582
	2.600

Ces dépenses, combinées avec l'action de vulgarisation définie plus haut, permettront:

— de recalcifier 4 millions d'hectares dans les départements les plus défavorisés, et notamment la Bretagne et le Centre;

— de porter la consommation des engrais aux niveaux suivants:
- — engrais azotés 555.000 tonnes en 1961 contre 390.500 en 1956-1957;
- — engrais phosphatés 960.000 tonnes en 1961 contre 755.600 en 1956-1957;
- — engrais potassiques 770.000 tonnes en 1961 contre 565.900 en 1956-1957;

— de porter à 800.000 unités le parc de tracteurs contre 425.000 en fin 1956 et à 80.000 unités le parc de moissonneuses-batteuses contre 23.000 en fin 1956.

§ 2. — *Programme spécial de modernisation des exploitations de type « familial »; migrations rurales.*

132. — Tant dans le but d'assurer le « plein emploi » des terres et de la population agricole active que de faire face aux besoins particuliers en main-d'œuvre qualifiée qu'entraînera le développement des productions animales et de certaines productions spécialisées (arboriculture notamment), il importe de moderniser et, le cas échéant, dans certaines régions, de créer le maximum d'exploitations viables de type « familial ».

L'orientation donnée par le troisième plan en favorisant le développement des productions animales sera le plus sûr moyen de consolider les exploitations de cette nature. Il convient en effet de mettre en évidence que c'est la main-d'œuvre familiale qui est la plus apte à se plier aux exigences de l'élevage.

L'effort actuellement amorcé en matière de migrations rurales intérieures devra être considérablement intensifié.

Une attention particulière devra être portée à la création d'exploitations nouvelles de type « familial » dans les régions actuellement sous-développées. A cet effet, l'orientation donnée à la politique des aménagements régionaux sera accentuée dans le sens d'une affectation prioritaire des investissements à l'aménagement d'exploitations sur des terres insuffisamment exploitées ou abandonnées (Landes, Corse, friches calcaires de l'Est) ou sur celles qui bénéficient d'une reconversion pour des cultures intensives (Bas-Rhône-Languedoc, coteaux de Gascogne). C'est 800 exploitations nouvelles par an qui devraient être créées.

Au total, il faudrait réaliser chaque année 3.000 migrations familiales représentant 15.000 personnes.

La réalisation de ce programme exigera, pour la période 1958-1961, l'octroi de 2,4 milliards de subventions d'équipement, de 5,3 milliards de prêts et des crédits suffisants pour permettre au titre du budget ordinaire la prospection, la propagande et la sélection. Enfin, le programme de regroupement et d'aménagement d'exploitations abandonnées ou insuffisamment cultivées exigera une dépense annuelle de 2.400 millions prévus plus loin au titre des grands aménagements régionaux.

VI. — Aménagements fonciers.

133. — Outre les dépenses courantes productives, l'amélioration des conditions d'exploitation nécessitera la réalisation d'un vaste programme d'améliorations foncières:

§ 1er. — *Remembrement.*

134. — Le remembrement de la propriété rurale constitue sans conteste l'amélioration foncière de base.

La cadence moyenne de remembrement devrait être portée à 600.000 hectares par an.

§ 2. — *Voirie.*

135 — La voirie, dont il importe de refondre la législation pour uniformiser les différents régimes juridiques qui la concernent, fera l'objet de 10 milliards de travaux au cours du troisième plan, correspondant à 5.000 kilomètres de chemins.

§ 3. — *Hydraulique.*

136. — La remise en état du plan d'eau devrait bénéficier d'une priorité.

a) *Aménagement des émissaires:* On ne peut assainir valablement les territoires sans une remise en état des cours d'eau qui sont les émissaires naturels des bassins versants. Il conviendrait donc de modifier la législation actuelle en vue de la création de collectivités groupant tous les représentants d'un bassin ou d'une section de bassin. L'aménagement de 20.000 kilomètres d'émissaires devrait être entrepris pendant la durée du troisième plan.

b) *Assainissement par fossés et drainages:* Beaucoup de régions pourraient être rendues à nouveau prospères par l'assainissement, mais une action de masse ne pourra s'envisager que par la mise en place de maîtres d'œuvre soucieux de l'intérêt général et chargés de la réalisation des travaux collectifs.

Le programme du troisième plan est d'assainir par fossés 140.000 hectares nouveaux et par drainage 100.000 hectares.

§ 4. — *Irrigation.*

137. — 60.000 hectares devraient être irrigués en dehors des périmètres couverts par les « grands aménagements régionaux », dont 40.000 hectares en irrigations individuelles en favorisant notamment l'arrosage par aspersion.

§ 5. — *Grands aménagements régionaux.*

138. — Dans le cadre des programmes d'action régionale diverses opérations d'aménagements régionaux ont été engagées au cours du deuxième plan, à savoir: Bas-Rhône-Languedoc, marais de l'Ouest et régions tributaires de la Durance et du Verdon. Ces opérations seront poursuivies au cours du troisième plan et menées à leur terme le plus rapidement possible.

Par ailleurs, et pour accentuer l'orientation donnée à la politique des aménagements régionaux dans le sens de l'aménagement d'exploitations anciennes et nouvelles devant servir d'accueil aux agriculteurs migrants, il conviendra:

a) D'engager les autres projets dont les études sont suffisamment avancées, à savoir:

— première tranche du programme d'irrigation des *coteaux de Gascogne* (25.000 hectares) (partiellement engagée au titre du deuxième plan);

— programme de mise en valeur agricole de 50.000 hectares dans les *Landes de Gascogne;*

— aménagement et mise en valeur de la *côte orientale de la Corse* (25.000 hectares);

b) De poursuivre les études concernant l'assainissement et la mise en valeur des *limagnes et pâturages des régions volcaniques d'Auvergne, la mise en valeur des friches calcaires de l'Est* et l'aménagement de la production fruitière et maraîchère dans la *vallée de la Garonne* et dans les *vallées moyennes du Rhône et de la Loire.*

Pour la période du troisième plan, l'ensemble des travaux à engager au titre des grands aménagements régionaux s'élèvera à 45 milliards

VII. — **La mise en valeur régionale.**

139. — Les travaux du deuxième plan avaient déjà fait apparaître les disparités de développement entre les grandes régions agricoles françaises, mais les mesures prises pour remédier à ces déséquilibres et favoriser le plein emploi des ressources et des hommes sur toute l'étendue du territoire ont été insuffisantes ou incomplètes. L'engagement de grands travaux concernant l'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc ou l'assainissement des marais de l'Ouest, malgré tout l'intérêt qu'ils peuvent présenter localement, n'apportent pas de solution au problème plus général de la mise en valeur régionale. L'entrée en vigueur du traité de communauté économique européenne rend, en outre, plus urgente la nécessité d'intervenir sur le plan régional pour relever le niveau technique et combler le retard des régions sous-développées dont l'économie agricole risque d'être gravement perturbée par le Marché commun.

140. — Pour que l'idée d'expansion et de mise en valeur régionale se matérialise dans les faits, il est apparu que la priorité devait être donnée dans le troisième plan aux multiples actions destinées à combler le retard des régions sous-développées, sans limiter d'une façon arbitraire ces actions aux opérations classées sous la rubrique des « grands aménagements régionaux ».

C'est pourquoi une place importante doit être faite à l'agriculture dans les *programmes d'action régionale* qui doivent « coordonner l'activité des diverses administrations et stimuler les initiatives privées, déterminer les travaux à effectuer et les mesures à entreprendre en vue de l'expansion régionale ».

Chacune des vingt-trois régions définies par l'arrêté interministériel du 28 novembre 1956 sera dotée d'un programme d'action régionale qui, du point de vue agricole:

— assurera le maintien ou la création de structures agricoles adaptées aux productions régionales à développer et susceptibles de procurer de l'emploi, dans les meilleures conditions de productivité, à un maximum de population agricole active;

— donnera un inventaire des ressources et possibilités de production avec l'indication des vocations naturelles et des moyens économiques et humains dans les petites régions agricoles;

— établira des objectifs régionaux de production en tenant compte de l'intérêt économique et de la production des autres régions et en fonction de l'aménagement du territoire de la région;

— précisera les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et pour remédier aux disparités de développement entre grandes régions agricoles;

— dégagera des programmes établis les opérations essentielles pour la mise en valeur de chaque région en vue de leur accorder une priorité de financement (exemple: recalcification en Bretagne, aménagement de la production fruitière dans la vallée de la Garonne, etc.).

Ainsi, les administrations seront en mesure d'effectuer les arbitrages nécessaires entre les différentes catégories d'investissements qui concourent à la mise en valeur régionale.

VIII. — **Le reboisement et la production forestière.**

141. — La mise au point des programmes d'action régionale a montré que, dans de nombreuses régions, l'augmentation du revenu global de l'agriculture ne pouvait être assurée sans un effort massif de reboisement et de mise en valeur des forêts existantes.

Cet effort trouve encore sa justification dans le fait que le reboisement systématique par grandes zones contribuera à améliorer progressivement la situation des marchés du bois qui se traduit actuellement par l'aggravation de notre déficit tant en bois d'œuvre et d'industrie qu'en bois de pâte. Il est à noter à cet égard que si les disponibilités actuelles en bois restaient inchangées, les sorties de devises nécessaires à la couverture de nos besoins passeraient de 55 milliards à près de 80 milliards en 1961 et que l'avenir de la grande industrie qu'est celle de la pâte pourrait se trouver irrémédiablement compromis.

Enfin, une étroite articulation entre le plan agricole proprement dit et le plan d'extension et de restauration forestières permettra d'atteindre les objectifs du troisième plan tendant à supprimer les disparités entre les régions en expansion et les régions sous-développées et à assurer le développement parallèle de l'élevage, de l'agriculture et de la forêt.

Pour adapter progressivement la production forestière aux besoins réels futurs de la consommation et pour concourir à la réalisation des objectifs du troisième plan agricole, les mesures suivantes doivent être prises:

— augmentation de la production des forêts soumises au régime forestier (4,1 millions d'hectares sur 11,4 millions au total);

— développement du réseau des routes forestières et des travaux de restauration et de conservation des terrains en montagne et d'améliorations pastorales;

— extension et décentralisation de la recherche forestière, qui conditionne directement la rentabilité économique et financière du reboisement et l'augmentation de la production des forêts;

— augmentation de la cadence annuelle des reboisements de 60.000 hectares en 1956 à 90.000 hectares en 1961;

— établissement d'un inventaire forestier permanent, suivi normalement d'études des marchés;

— sauvegarde et amélioration des forêts privées.

La réalisation du programme d'extension et de restauration forestières nécessite un renforcement des moyens en personnel de l'administration des eaux et forêts, des crédits d'investissements s'élevant à 23,1 milliards pour la période 1958-1961 et des mesures législatives:

— *renforcement du personnel:* le recrutement de 190 agents supplémentaires doit être poursuivi, la dépense correspondante étant évaluée à 267 millions par an;

— *crédits nécessaires:* le fonds forestier national ne peut à lui seul couvrir la totalité des dépenses d'investissements, car la taxe qui l'alimente ne peut être augmentée sans répercussions sur le marché du bois. Il importe cependant de maintenir les programmes financés sur le fonds forestier national au moins à leur niveau de 1957, ce qui correspond à une utilisation complète de ses ressources telles qu'elles ont été fixées par la loi du 3 avril 1955. Le complément de crédits nécessaire devra être dégagé sur le budget de l'Etat;

— *mesures législatives:* des mesures législatives doivent permettre l'organisation de la recherche et de l'enseignement forestier, l'aménagement foncier et l'utilisation rationnelle des terres abandonnées ainsi que la sauvegarde de la forêt privée.

IX. — **Conditionnement, stockage et distribution des produits agricoles.**

142. — Parallèlement à la politique d'orientation de la production et pour répondre à l'accroissement de la production animale et aux objectifs d'exportation, il sera nécessaire de mettre en œuvre un programme d'extension et de perfectionnement des moyens de stockage et de conditionnement des produits agricoles.

D'autre part, la valorisation des produits agricoles implique une réforme et une amélioration des circuits de distribution combinée avec la normalisation des produits. A cet égard, le développement de la coopération agricole doit contribuer à une réduction des prix de vente des produits alimentaires aux consommateurs, tout en assurant aux producteurs agricoles un accroissement de leur revenu.

Les efforts essentiels porteront sur l'industrie laitière, le marché de la viande, l'équipement frigorifique, le stockage des céréales, les marchés-gares et l'organisation du marché des fruits et légumes.

§ 1er. — *Industrie laitière.*

143. — La capacité de traitement des industries laitières devra être augmentée de 70 millions d'hectolitres. Des investissements d'un montant global de 44 milliards de francs devraient être réalisés à cet effet par priorité dans les régions où le développement de la production laitière est souhaitable. La politique de concentration et de spécialisation des entreprises engagée dans le cadre du décret-programme du 20 mai 1955 devra être poursuivie.

§ 2. — *Marché de la viande.*

144. — Les prévisions d'augmentation de la production et des exportations de viande conduisent à envisager une certaine extension de la capacité des abattoirs rationnellement équipés. Le plan d'équipement du pays en abattoirs modernes a été établi en tenant compte:

— de la situation générale de notre équipement actuel;

— des objectifs à atteindre en matière de production et d'exportation;

— des possibilités effectives de fourniture de matériels spécialisés (appareils de levage, manutention, équipement frigorifique, etc.);

— de la nécessité de reconstruire et d'organiser sur des bases rationnelles les abattoirs et le marché de la Villette;

— de la décision de fermeture des tueries particulières;

— de la nécessité de substituer aux méthodes artisanales un travail par équipes permettant une utilisation optimum des installations existantes.

Le montant global des investissements à réaliser au cours du troisième plan a été estimé à 20 milliards, auxquels il conviendrait d'ajouter les dépenses nécessaires pour assurer une réorganisation complète du marché de la Villette.

La réorganisation et la modernisation du circuit de distribution de la viande exigent que soient modifiées et complétées les dispositions législatives relatives aux abattoirs publics et privés. Il conviendra à cet effet de définir un statut des abattoirs industriels qui précisera notamment la nature juridique du maître d'œuvre, leur modalité de financement et de gestion. En outre, il conviendra de simplifier le régime de perception des taxes et redevances diverses, de réaliser les conditions d'hygiène indispensables à la préparation, au traitement, au stockage et au transport des viandes, abats et issues et d'obtenir une harmonisation de l'organisation et du fonctionnement des services d'inspection sanitaire.

Les abattoirs municipaux jouant un rôle comme lieux de contrôle et d'enregistrement, leur réorganisation sera poursuivie notamment en instituant auprès du directeur de ces abattoirs un comité technique composé des usagers et des producteurs.

Le développement des syndicats et coopératives d'expédition du bétail sera poursuivi en vue d'obtenir une substitution progressive de la vente après abatage (kilogramme de viande net) à la vente à l'estime.

La réorganisation de la profession de marchand de bestiaux sera réalisée dans le cadre de la réforme de la carte professionnelle.

En ce qui concerne Paris, la création d'un marché unique des viandes à la Villette doit permettre de décongestionner les Halles centrales.

Enfin la conquête des marchés extérieurs exige qu'une action vigoureuse soit entreprise dans le domaine de la défense sanitaire des animaux par des mesures rigoureuses imposant l'abatage ou la vaccination des animaux malades.

§ 3. — *Equipement frigorifique.*

145. — L'ensemble des réalisations à prévoir doit permettre un accroissement de 20.000 mètres cubes de la capacité des entrepôts frigorifiques polyvalents.

Les programmes relatifs à l'équipement spécialisé ont pour objet d'accroître de 70.000 mètres cubes la capacité frigorifique des abattoirs, de 65.000 mètres cubes celle de l'industrie laitière, de 40.000 mètres cubes celle concernant les fruits et légumes, et de développer les centres de congélation divers.

§ 4. — *Stockage des céréales.*

146. — Le programme d'investissements à réaliser dans ce domaine représente une dépense de l'ordre de 35 milliards et comprend:

— la modernisation des installations existantes;

— l'accroissement de la capacité de stockage collectif de 30 millions de quintaux, compte tenu du développement des silos nécessaires à la réalisation des objectifs d'exportation.

§ 5. — *Distribution des fruits et légumes et marchés-gares.*

147. — Les dépenses relatives à l'organisation des circuits de distribution des fruits et légumes ont été estimées à 6 ou 10 milliards de francs selon la solution qui sera définitivement adoptée pour le règlement du problème des Halles. Ce programme comprend:

— la création et la modernisation de *marchés* et de leurs annexes (salles de conditionnement, frigorifiques, etc.);

— l'établissement d'un réseau de télécommunications pour la diffusion rapide des informations économiques en liaison avec la création d'un *réseau de marchés d'intérêt national;*

— la décongestion d'une partie des *Halles centrales de Paris* par la création de marchés périphériques.

Pour donner à cette réforme de la distribution des fruits et légumes toute son efficacité, il importe que les produits à commercialiser répondent à des *critères de qualité* bien définis et qu'ils soient conformes aux règlements de *normalisation.*

Le succès de la politique de qualité repose principalement:

— sur le groupement des agriculteurs en syndicats ou coopératives de produits;

— sur le développement du système des contrats de production;

— sur la mise en place d'un organisme central chargé du contrôle des produits normalisés destinés à l'exportation.

Sur ces bases, le marché des fruits et légumes dans son ensemble doit être organisé en vue de faire face aux exigences des marchés extérieurs et d'éviter une compétition ruineuse entre les grandes régions productrices.

Le comité permanent d'études des marchés d'intérêt national et de la distribution des produits agricoles proposera à cet effet un plan d'organisation s'inspirant des réalisations de nos concurrents européens.

X. — Amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs.

§ 1er. — *Habitat rural.*

148. — L'aide de l'Etat en matière d'habitat rural devra porter plus largement sur les travaux permettant d'adapter l'exploitation au développement de l'élevage (bâtiments d'exploitation, fumières, etc.).

Indépendamment des ressources susceptibles d'être procurées par l'appel à la législation générale, relevant principalement du ministère de la construction, les crédits budgétaires ouverts au titre de l'habitat rural au ministère de l'agriculture devront être consacrés, à concurrence de 60 p. 100 au moins, à l'amélioration des bâtiments d'exploitation.

§ 2. — *Alimentation en eau potable.*

149. — Le rythme actuel d'engagements de travaux est d'environ 50 milliards. Il est souhaitable de le maintenir au cours de la période du troisième plan et même de l'augmenter si les circonstances économiques le permettent.

§ 3. — *Electrification rurale.*

150. — Une cadence moyenne annuelle de l'ordre de 30 milliards de travaux d'extension et de renforcements paraît nécessaire afin d'assurer l'achèvement de l'électrification en surface et le renforcement des réseaux existants. Il est souhaitable que cette cadence soit atteinte dès que la situation économique le permettra.

L'ensemble des actions d'équipement rural définies ci-dessus implique pour les services du génie rural un renforcement important en personnel technique, tant titulaire que temporaire.

XI. — Financement.

151. — Il est prévu pour les quatre années du plan un programme de travaux de 445 milliards.

Indépendamment des subventions économiques qui seront globalement maintenues en 1961 au niveau actuel pour assurer le soutien des marchés agricoles et abaisser le coût des moyens de production (engrais, machines, amendements, carburants), la contribution de l'Etat au financement de ce programme représenterait une charge totale de 265 milliards.

En dehors des dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation du programme d'équipement collectif, les dépenses d'investissement à moyen terme se rapportant à l'équipement individuel seront de l'ordre de 1.500 milliards pour l'ensemble de la période considérée, y compris 250 milliards pour l'accroissement du cheptel qui conditionne l'orientation vers les productions animales.

XII. — Résultats attendus.

152. — La mise en œuvre de ce programme d'investissements combinée avec les réformes et les actions définies plus haut doit avoir pour résultat, au terme du troisième plan, une augmentation de la valeur de la production agricole de l'ordre de 20 p. 100 par rapport à 1956.

Ces résultats permettront d'assurer aux agriculteurs une augmentation de leur niveau de vie comparable à celle des autres catégories sociales de la nation, c'est-à-dire de l'ordre de 3,5 p. 100 à 4 p. 100 par an, tout en permettant l'accroissement nécessaire de leur capital d'exploitation.

Enfin, les exportations agricoles à destination de l'étranger, qui se sont élevées à 128 milliards de francs en 1954, passeraient à 260 milliards de francs en 1961. La contribution supplémentaire de l'agriculture à l'équilibre de la balance des comptes serait ainsi de 112 milliards de francs en 1961 par rapport à 1954.

Ces résultats traduisent le concours que le troisième plan doit apporter à la modernisation de l'agriculture française, dont l'une des caractéristiques reste l'existence d'une majorité d'exploitations familiales viables.

XIII. — Industries agricoles et alimentaires.

§ 1er. — *Production.*

153. — A l'exception de quelques activités comme la meunerie, la maïserie, la semoulerie, l'ensemble des industries agricoles et alimentaires doit se caractériser pendant les années à venir par un accroissement parfois très important de leurs productions.

Ce sera en particulier le cas pour:

— l'*industrie des aliments du bétail*, dont les fabrications, de l'ordre de 10 millions de quintaux en 1954, passeraient à plus de 25 millions de quintaux en 1961 et devraient même atteindre 35 millions de quintaux pour répondre aux objectifs du troisième plan en matière de production animale;

— les *industries de la conserve* (produits agricoles, fruits, légumes ou viandes) dont la production pourrait dépasser 7 millions de quintaux en 1961;

— la *brasserie*, dont la production, déjà importante en 1954, atteindrait 16 millions d'hectolitres en 1961 (soit une progression de 160 p. 100);

— enfin les *jus de fruits*, la chocolaterie-confiserie, les produits amylacés, les bouillons et potages et l'industrie des condiments.

§ 2. — *Exportation.*

154. — En 1954, l'exportation nette des industries agricoles et alimentaires, c'est-à-dire importations déduites pour chaque branche considérée, s'est traduite par un solde positif de l'ordre de 40 milliards, dû surtout à la meunerie (16 milliards), à la raffinerie de sucre (12 milliards), aux conserves, à la chocolaterie-confiserie et à la brasserie.

La situation en 1961 est extrêmement difficile à prévoir, car de trop nombreux facteurs entrent en jeu, notamment les problèmes de prix et d'approvisionnement.

Cependant, étant données les possibilités d'expansion offertes aux différentes branches, il a été possible d'estimer qu'un accroissement des tonnages exportés devrait être la conséquence normale des augmentations de la production globale.

Il paraît permis d'escompter que les industries agricoles et alimentaires contribueront en 1961 pour 5 à 10 milliards de francs à l'amélioration de la balance agricole avec l'étranger (1).

Un tel accroissement ne sera possible que si l'approvisionnement en matière première des branches exportatrices est assuré dans des conditions satisfaisantes tant en quantité qu'en qualité et si, en particulier, la meunerie, qui a pris une place fort enviable sur le marché mondial (la quatrième), peut recevoir chaque année au moins 5 millions de quintaux de blé au prix « exportation »; l'exportation de farine devrait, en effet, être recherchée dans toute la mesure permise de préférence à l'exportation de blé.

TABLEAU N° 18

Prévisions de production pour les industries agricoles et alimentaires.

(En millions de quintaux sauf * = millions d'hectolitres.)

INDUSTRIES	1954	1961	INDICES 1961/54.
Meunerie	(1) 56	56 à 60	100/106
Maïserie	0,7	0,7/0,8	100/110
Rizerie	0,8	1,2/1,3	150/160
Semoulerie	2,2	2,5	115
Pâtes alimentaires	2,4	2,8	115
Boulangerie	46	46	100
Alimentation animale	10	(2) 26	260
Produits amylacés	2,5	3,5	140
Conserves de:			
Produits agricoles	2,3	3	130
Fruits et confitures	1	1,3/1,5	130/150
Viandes	1,4	1,8/2	140/150
Bouillons et potages	0,15	0,2	130
Condiments-vinaigres (*)	(3) 0,83	0,9/1	110/120
	(4) 0,18	0,4	220
Chocolaterie, confiserie	2	2,7/2,8	135/140
Raffinerie de sucre	7	9,5	135
Brasserie (*)	10	16	160
Malterie	1,5	2.3	155
Jus de fruits (*)	0,2	1 /1,5	500/750
Sel	10	15	150
Crèmes glacées (*)	1,25	2,5	(5) 200

(1) Dont: farines, 43; issues, 13.
(2) Pourrait s'élever à 35 si les objectifs du plan en matière de production animale sont atteints.
(3) Vinaigre d'alcool et de vin.
(4) Condiments.
(5) 10 à 20 p. 100 d'accroissement par an.

(1) Les chiffres concernant le commerce des produits alimentaires avec l'étranger ont été repris au tableau n° 16.

§ 3. — *Investissements.*

155. — Si les perspectives en ce domaine sont étroitement liées aux objectifs de production, il faut souligner avant tout la nécessité pour la plupart des secteurs intéressés de procéder à leur modernisation et à la mise en place d'installations susceptibles de permettre l'abaissement des prix et l'amélioration des qualités.

De nombreuses branches sont également préoccupées par le problème de la concentration et déjà des réalisations s'amorcent; il conviendrait cependant, dans divers secteurs, de favoriser et d'accélérer ce mouvement.

D'une façon générale, les industries intéressées doivent subir la charge d'investissements très lourds, notamment pour résoudre le problème du stockage, de la manutention et de la commercialisation.

Le financement de tels investissements dépasse souvent les moyens financiers dont disposent les entreprises; il sera donc nécessaire de prévoir des possibilités d'appel au crédit, à des conditions plus favorables qu'actuellement.

Le montant global des investissements au cours du troisième plan serait de 94 milliards, dont 30 milliards à financer par l'appel au crédit.

§ 4. — *Main-d'œuvre.*

156. — Boulangerie comprise, l'ensemble du secteur utilisait en 1954 une main-d'œuvre de l'ordre de 335.000 personnes.

Du point de vue quantitatif, l'évolution prévisible permet de chiffrer à plus de 350.000 le nombre des salariés de tous ordres qui seront employés en 1961 dans l'ensemble des mêmes branches, soit une augmentation de 15.000 emplois et un taux d'accroissement de 5 p. 100 par rapport à 1954.

Cet accroissement de main-d'œuvre intéresse surtout l'alimentation animale (5.000 emplois), les conserves (5.000 emplois) et la chocolaterie-confiserie (2.000 emplois), les autres branches apparaissant plutôt stationnaires.

Du point de vue qualitatif, la situation peut être résumée comme suit:

— pas de modification et même plutôt une réduction du nombre des manœuvres (par suite notamment de l'automation);
— augmentation du nombre des ouvriers spécialisés;
— augmentation des cadres;
— tendance, dans nombre de branches (notamment pâtes alimentaires, conserves, rizerie, chocolaterie, confiserie), à l'utilisation plus importante de personnel féminin.

XIV. — **Tabac.**

§ 1er. — *Objectifs.*

157. — Préoccupé du développement possible de la culture du tabac en France et dans les territoires d'outre-mer et désireux d'accroître le rendement du monopole des tabacs, le ministre des finances et des affaires économiques a prescrit en juillet 1956 la création d'une commission des tabacs dans le cadre du commissariat général du plan.

Cette commission a estimé que, par le seul effet de la poussée démographique et de l'amélioration du niveau de vie, la consommation du tabac, qui s'élevait en 1957 à 62.000 tonnes représentant 274 milliards de francs, augmenterait d'ici à 1965 de 18 p. 100 en quantité et de 29 p. 100 en valeur. Mais, par comparaison avec les consommations constatées en différents pays (Pays-Bas, Suisse, Suède et surtout Etats-Unis et Grande-Bretagne), ces prévisions pourraient être très largement dépassées moyennant un certain nombre d'actions.

Sous cette réserve l'objectif de consommation pour 1965 s'établit à 84.000 tonnes représentant 420 milliards, en augmentation de 35 p. 100 en quantité et 53 p. 100 en valeur par rapport à 1957.

§ 2. — *Actions nécessaires.*

158. — Les actions à mener doivent porter à la fois sur les ventes, sur la culture, sur l'équipement et la recherche, et enfin sur l'organisation générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (S. E. I. T. A.):

a) *Politique des ventes:* Il est nécessaire d'en accentuer le caractère commercial et de moderniser le système actuel, ce qui exige des procédures plus souples et plus rapides pour la création et le transfert de débits, un circuit de distribution allégé (réduction du nombre des entrepôts de 263 à 113 d'ici à 1961), des relations commerciales vivantes avec les débitants (perfectionnement professionnel, renforcement de l'effectif des agents commerciaux, modernisation des magasins), une action publicitaire élargie soutenant l'effort

des débitants et enfin une adaptation permanente des produits aux goûts de la clientèle. Ces différents moyens à mettre en œuvre pour la promotion des ventes nécessitent tous une action commune du S. E. I. T. A. et de la direction générale des impôts, dans le souci d'éviter les inconvénients et les lenteurs de la dualité actuelle.

b) *Promotion agricole:* Le S. E. I. T. A. doit jouer en ce sens un rôle important, non seulement du point de vue des progrès techniques et économiques restant encore à réaliser dans la culture du tabac (acclimatation de variétés nouvelles, regroupement des superficies, amélioration des façons culturales et de l'équipement des exploitations), mais encore et surtout du point de vue de l'aide qu'il est à même d'apporter aux planteurs afin d'accroître l'ensemble de leurs ressources dans le cadre général du développement agricole français et de réaliser un équilibre de leurs productions sans épuiser le sol.

Cette action suppose de la part des agents de la culture du S. E. I. T. A. un large effort de vulgarisation en coopération avec les services du ministère de l'agriculture et les organisations professionnelles agricoles.

c) *Equipement et recherche:* Il faut rajeunir et compléter le capital immobilier du monopole, l'effort devant se traduire par la construction de quatre manufactures et de treize magasins de fermentation, l'agrandissement et la modernisation de trois magasins de transit et de quatre autres manufactures, enfin la construction ou l'aménagement de soixante-quatre entrepôts. Ce programme s'inspirera d'une préoccupation de décentralisation de la région parisienne.

Parallèlement il y aura lieu de moderniser le matériel en adaptant celui-ci à l'évolution de la technique ainsi qu'aux nouvelles fabrications, sans perdre de vue pour autant la nécessité d'en assurer la pleine utilisation par une meilleure organisation du travail.

Il serait souhaitable également d'amplifier les moyens dont le S. E. I. T. A. dispose actuellement pour ses recherches, aux stades de la culture, de la fabrication et de la vente, en veillant à mieux coordonner les efforts des différents services intéressés.

d) *Organisation générale:* Le S. E. I. T. A., dont le caractère industriel et commercial n'est pas contestable, se trouve, de par son rattachement à la caisse autonome, dépendre d'un établissement public administratif et la réglementation générale des entreprises industrielles de l'Etat ne lui est, en principe, pas applicable.

La commission a préconisé la transformation du S. E. I. T. A. en une entreprise publique industrielle qui verserait son produit à la caisse autonome.

Dans un autre ordre d'idées, elle a estimé indispensable de remédier au cloisonnement qui caractérise actuellement le personnel du S. E. I. T. A. en harmonisant les statuts dans un cadre unique. Cette réforme donnerait au personnel l'unité désirable et ouvrirait d'utiles possibilités de promotion interne.

§ 3. — *Dépenses d'investissement et résultat escompté.*

159. — Les dépenses d'investissement à envisager pour permettre au S. E. I. T. A. de faire face à l'expansion des ventes, tout en améliorant prix de revient et qualité, s'élèvent à 23,7 milliards pour la période 1958-1961 et à 24,6 milliards pour la période 1961-1965. Elles portent sur des renouvellements, des extensions et des améliorations.

L'application de l'ensemble des mesures prévues doit permettre de porter le résultat net du monopole de 200 milliards en 1957 à 300 milliards en 1965.

XV. — Corps gras.

160. — Les efforts de production accomplis, notamment dans les pays ou territoires d'outre-mer, au cours des deux premiers plans permettent de présenter pour l'ensemble du marché des corps gras de la zone franc (sauf le Maroc, qui ne participe pas à l'organisation du marché) *un bilan en voie de rééquilibre.*

Par contre, le niveau des prix est moins satisfaisant: il se situe de façon générale nettement au-dessus des cours internationaux. Pour l'ensemble des années 1954, 1955 et 1956, les prix payés en France ont dépassé les prix d'achat moyens des cinq autres pays de la future Communauté économique européenne:

— de 10 à 20 p. 100 pour les palmistes, les huiles de coco, les coprah, les graines de colza;

— de 28 à 30 p. 100 pour les huiles de palme et les graines de lin;

— de 5 ou 36 p. 100 pour les graines d'arachide et le suif.

L'opération monétaire d'août 1957 a contribué à réduire ces écarts, mais les rajustements n'ont pas toujours atteint les 20 p. 100 théoriques, soit du fait de facteurs internes, soit par suite de la baisse de certains cours étrangers.

§ 1er. — *Objectifs.*

161. — Le bilan des prévisions de consommation et des perspectives de production en 1961 est quantitativement favorable: excédentaire pour les fluides alimentaires, le suif et le saindoux, ce bilan n'accuse un déficit permanent que pour les concrètes végétales et les siccatives:

TABLEAU N° 19

Bilan des corps gras (zone franc, sauf Maroc).

(En 1.000 tonnes.)

	BILAN 1956			PERSPECTIVES 1961		
	Consommation.	Production.	Balance.	Consommation.	Production.	Balance.
Huiles végétales:						
Fluides alimentaires.	425	401	— 24	510	540	+ 30
Concrètes	186	131	— 55	232	149	— 83
Siccatives et industrielles	82	19	— 63	111	43	— 68
Huiles acides et acides gras	40	20	— 20	50	30	— 20
Total	733	571	— 162	903	762	— 141
Huiles et graisses animales:						
De poisson, baleine, etc.	31	7	— 24	32	7	— 25
Suifs et graisses diverses	100	100	0	100	115	+ 15
Saindoux	132	150	+ 18	130	175	+ 45
Total	263	257	— 6	262	297	+ 35
Total général	996	828	— 168	1.165	1.059	— 106

§ 2. — *Actions à entreprendre.*

162. — Les actions visant l'accroissement de la production relèvent pour la plupart des plans d'outre-mer (arachide, olive, palme, palmiste, coprah, ricin, lin) et seront financées par les procédures propres aux différents territoires intéressés. Elles portent notamment pour l'arachide sur la diffusion des semences sélectionnées, la vulgarisation de l'usage des engrais et l'amélioration des méthodes de culture, et pour les palmiers à huile sur la rénovation de la palmeraie ancienne, le développement des palmeraies industrielles et l'extension de 15.000 à 40.000 tonnes des huileries construites pendant les plans précédents.

Mais l'extension de la production métropolitaine ou d'outre-mer exige que soit maintenue pendant quelques années encore l'organisation du marché des corps gras de la zone franc. La dispersion géographique et administrative des pays producteurs (métropole, Afrique du Nord, territoires d'outre-mer), ainsi que l'interchangeabilité des matières premières entre elles et de nombreux produits finis entre eux commandent l'adaptation d'une politique concertée au sein d'une organisation unique. D'autre part, le caractère tantôt agricole et tantôt industriel des corps gras au regard des règles du traité de Rome ne facilitera pas la définition d'un régime transitoire des corps gras à l'intérieur du Marché commun.

Or les impératifs économiques et sociaux qui ont conduit au cours du deuxième plan à l'organisation du marché français des corps gras s'imposeront encore pendant les prochaines années. En attendant que les efforts d'amélioration des rendements aient abaissé les coûts de production, et que les frais intermédiaires (transports, commercialisation, fiscalité) qui grèvent les oléagineux tropicaux aient pu être comprimés, des mesures de sauvegarde devront être prises dans le cadre du Marché commun, dans le but:

— de maintenir et de développer la production du Marché commun et d'éviter de coûteuses dépenses en devises;

— de permettre de vivre à certains territoires tirant l'essentiel de leurs revenus d'une seule culture, comme par exemple l'arachide au Sénégal ou le palmier à huile au Dahomey;

— de réaliser la reconversion agricole métropolitaine qui comporte une extension de la production animale;

— enfin de maintenir l'activité d'industries qui ont accru leur productivité grâce à la spécialisation et à la concentration, et dont les investissements récents assureraient la compétitivité au sein du Marché commun si les six pays se trouvaient à égalité pour leur approvisionnement en matières premières.

Les cinq partenaires de la France dans le Marché commun importent chaque année de pays tiers des quantités considérables de corps gras: 600.000 tonnes de fluides alimentaires, 500.000 tonnes de concrètes végétales, 200.000 tonnes de suif. La vocation particulière de la zone franc à la production de corps gras concorde donc parfaitement avec les besoins des pays de la Communauté; mais le niveau actuel des prix serait incompatible, à terme de quelques années, avec la poursuite de l'expansion; toutes les actions du troisième plan devront être inspirées de la nécessité absolue de chercher l'expansion dans l'accroissement des rendements plutôt que des surfaces.

⁂

CHAPITRE II

PECHES MARITIMES

§ 1er. — *Résultats du deuxième plan et objectifs du troisième.*

163. — Les objectifs du deuxième plan en matière de renouvellement et de développement de la flotte de pêche ont été atteints et même dépassés: au lieu des 53.000 tonneaux prévus de constructions neuves, c'est environ 57.000 tonneaux qui auront été mis en service au cours de la période 1954-1957. La production a également augmenté, quoique dans une proportion inférieure à celle escomptée: 10 p. 100 environ au lieu de 20 p. 100. Cet écart s'explique par les variations des apports qui, en courte période, peuvent masquer dans une large mesure la tendance générale. Le programme de modernisation de la conchyliculture a été de son côté à peu près rempli.

Dans les secteurs de la transformation et de la distribution, par contre, le mouvement de modernisation, bien qu'amorcé, reste très inférieur à celui qui avait été espéré, les investissements réalisés ayant été dans l'ensemble très insuffisants.

En conséquence, les objectifs du troisième plan pour la période 1958-1961 visent essentiellement au rétablissement de l'équilibre ainsi compromis; ils se proposent:

— d'accroître la production grâce à une amélioration de la productivité de la flotte, sans accroissement du tonnage global actuel de celle-ci;

— de combler d'urgence le retard constaté dans les autres secteurs des industries de la pêche par la recherche de moyens nouveaux de financement.

Il est nécessaire, en effet, de mettre rapidement les industries de la pêche à même de soutenir l'intensification de la concurrence internationale qui résultera de l'entrée en application du Marché commun européen et de son extension éventuelle sous forme d'une zone de libre-échange dans laquelle entreraient, avec la Grande-Bretagne et les pays scandinaves, les plus redoutables concurrents de la pêche française.

§ 2. — *Modernisation des diverses branches d'activité.*

Production.

164. — Compte tenu de l'amélioration de la productivité attendue du renouvellement progressif de la flotte, le niveau actuel de production doit pouvoir être augmenté d'environ 12 p. 100 d'ici à 1961, la production escomptée de poissons et de crustacés étant alors de l'ordre de 483.000 tonnes contre 429.000 en 1956.

Le programme de construction de la flotte correspondant à l'hypothèse retenue s'élève à 50.000 tonneaux de navires de plus de 25 tonneaux (30.000 tonneaux de navires en acier et 20.000 tonneaux de navires en bois), auxquels s'ajouteraient 5.000 tonneaux de navires en bois de tonnage inférieur.

La réalisation de ce programme ne doit pas rencontrer de difficultés, car il correspond à un rythme de construction légèrement inférieur à celui des précédentes années. En revanche, un problème capital devra être résolu dans la période à venir: celui du recrutement des équipages et de la formation professionnelle, les effectifs des équipages ayant tendance à décroître. Le département de la marine marchande devra promouvoir, en liaison avec les organisations professionnelles intéressées, une politique efficace en la matière.

En ce qui concerne la conchyliculture, l'amélioration de l'outillage et des méthodes devra être poursuivie, ainsi que l'extension des surfaces concédées. Il y a lieu d'insister sur l'intérêt présenté par la création, prévue au programme, de bassins d'épuration permettant la mise en exploitation de nouvelles concessions dans des zones actuellement insalubres.

Transformation.

165. — *Industrie de la conserve:* Au cours de la période à venir, il n'y a pas tant à chercher un accroissement du potentiel de production des usines, déjà supérieur aux possibilités de l'approvisionnement, qu'une meilleure utilisation de ce potentiel grâce à un accroissement de la productivité.

Cette amélioration sera obtenue par la généralisation de l'utilisation de méthodes et de matériels modernes et, notamment, par le perfectionnement des moyens de stockage frigorifique qui devraient permettre de remédier aux irrégularités souvent considérables des apports.

166. — *Sous-produits:* L'action de modernisation déjà bien amorcée dans cette branche sera continuée. Il est notamment prévu l'envoi de missions destinées à étudier les méthodes utilisées dans les principaux pays producteurs étrangers.

Distribution.

167. — Dans ce secteur, où les investissements ont été particulièrement faibles au cours de la période précédente, il faut reprendre les objectifs fixés au deuxième plan, en ce qui concerne en particulier l'équipement du mareyage et celui des poissonniers détaillants. Un accent spécial doit être mis sur le programme de mise en service de camionnettes frigorifiques destinées à prospecter les campagnes et à introduire le poisson frais dans les régions qui l'ignorent encore, ainsi que sur le développement de chaînes de distribution du poisson surgelé.

Le programme de modernisation et d'équipement des trois grands secteurs précités sera complété par un programme d'amélioration des installations portuaires intégré dans le plan d'équipement des ports maritimes; la recherche scientifique en matière de pêche maritime sera, de la même façon, intégrée dans le plan d'ensemble de la recherche scientifique.

§ 3. — *Investissements.*

168. — Le programme d'investissements défini par la commission des pêches maritimes se monte au total, pour les quatre années du plan, à 24 milliards au titre de la production, 1,5 milliard au titre de la transformation et 6,5 milliards au titre de la distribution.

Le problème du financement de ces investissements se pose dans des termes différents, selon qu'il s'agit de la production ou des deux autres secteurs.

En ce qui concerne la production, les bonifications d'intérêt instituées par le décret du 18 mars 1954, d'une part, les dotations annuelles du crédit maritime mutuel, de l'autre, doivent permettre, comme au cours des dernières années, la réalisation du programme.

Dans les autres secteurs, les problèmes sont différents et la commission a constaté qu'ils se rapprochaient beaucoup, sur la plupart des points, de ceux qui se posent d'une manière générale à l'industrie ou au commerce.

⁂

CHAPITRE III

ENERGIE

I. — Perspectives générales et évolution des besoins.

169. — L'insuffisance des ressources énergétiques a toujours représenté un des obstacles majeurs au développement économique de la France, et l'importance des importations d'énergie constitue à la fois une lourde charge pour sa balance des comptes et un élément d'insécurité grave dans ses approvisionnements.

La consommation annuelle d'énergie de la France est actuellement de l'ordre de 125 millions de tonnes d'équivalent charbon (1), dont 35 p. 100 environ sont importés. Or, il existe une corrélation étroite entre l'évolution de la consommation d'énergie et celle du produit intérieur brut; elle conduit à prévoir, dans le cadre des hypothèses de base du troisième plan, des besoins en énergie de 142 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1961, d'environ 165 en 1965 et de l'ordre de 200-220 en 1975.

(1) Coefficient d'équivalence: coke: 1; pétrole brut: 1,3; produits pétroliers: 1,5; gaz naturel: 1,4; 1.000 kWh: 0,4.

Cette progression des besoins est considérable par rapport aux possibilités de développement des ressources énergétiques classiques de la métropole; aussi le déficit absolu est-il appelé à s'accroître jusqu'à ce que l'énergie nucléaire vienne prendre le relais des ressources traditionnelles. Cette évolution est traduite par les chiffres du tableau suivant, qui met en outre en évidence la contribution des pays d'outre-mer à la satisfaction des besoins énergétiques de la métropole:

TABLEAU N° 20

Bilan énergétique.

(En millions de tonnes d'équivalent charbon.)

	1956	OBJECTIFS 1961.	PERSPECTIVES 1965.
Besoins totaux	120,4	142	165
Production nationale:			
Charbon et lignite	(1) 58,2	62	62-65
Bois de feu	3,7	3,4	3
Hydro-électricité	10,3	13,6	17
Energie nucléaire	»	0,2	3
Gaz naturel	0,5	6	9
Pétrole brut	1,6	2,5	3
Total	74,3	87,7	97-100
Déficit métropolitain	46,1	54	62-65
Apports des pays d'outre-mer de la zone franc (2)	— 3,8	17	30 à 40
Importations d'autres provenances	49,9	37	25 à 35

(1) Y compris variation des stocks.
(2) Solde des importations de pétrole brut provenant de la zone franc et des exportations de produits finis vers cette zone.

Les programmes d'équipement devront en conséquence répondre aux soucis suivants:

a) Développer les ressources nationales dans la mesure où elles sont susceptibles de supporter la concurrence de l'énergie d'importation et, par la suite, de l'énergie nucléaire;

b) Assurer la transformation en France de l'énergie primaire en énergie secondaire dont l'importation est presque toujours difficile et coûteuse.

L'intérêt des opérations à retenir dans ces programmes a été apprécié en prenant pour référence le prix à long terme du charbon importé des Etats-Unis et en tenant compte de l'évolution possible du prix de l'énergie nucléaire, ainsi que de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre parallèlement à l'accroissement de la productivité et du niveau de vie.

II. — Programmes d'équipement.

§ 1er. — *Charbon.*

Extraction.

170. — En dépit de l'épuisement de certains gisements et de la perte des gisements du Warndt, des accroissements de la production de charbon sont possibles par le développement des équipements existants et par la réalisation éventuelle de nouveaux sièges d'extraction.

D'une façon systématique n'ont été retenus que:

a) les investissements destinés à accroître la production de charbons cokéfiables, dont le prix paraît devoir se maintenir à un niveau élevé étant donnée la pénurie persistante des charbons gras en Europe (c'est le cas du programme lorrain);

b) les investissements susceptibles de s'amortir avant que l'énergie nucléaire n'entre dans sa phase de production industrielle (c'est le cas du lignite des Landes et des charbons de l'Allier).

Ce programme d'équipement permettrait à la production, qui a atteint sensiblement 60 millions de tonnes en 1957, de passer à 62 millions de tonnes en 1961.

L'obtention de ce niveau de production est toutefois subordonnée aux conditions suivantes:

— réalisation rapide, en dépit de leur ampleur, des opérations visant à reconstituer en Lorraine les capacités perdues à partir de 1962 en application des accords franco-allemands sur la Sarre;

— effort soutenu en ce qui concerne le recrutement des ouvriers mineurs: cet effort implique en particulier le maintien d'un programme important de construction d'habitations (4.000 logements par an).

Carbonisation.

171. — Les besoins en coke de four dépendent essentiellement de la production d'acier. Le tableau suivant donne, en fonction de la production d'acier probable, les besoins en coke, les importations de coke possibles et la capacité de carbonisation qu'il convient d'envisager en France (en millions de tonnes):

	1954	1956	1961	1965 (perspectives).
Production d'acier probable	10,6	13,3	17,5	20
Besoins en coke de four	12,6	16,2	19,2	22
Importations de coke	3,7	4,8	6,1	6
Production nationale de coke	8,9	11,4	13,6	16
Capacité d'enfournement	11,5	16,4	19	22

Les hypothèses qui ont servi à élaborer ces chiffres impliquent la poursuite, entre 1961 et 1965, de l'action menée en matière de réduction de la mise au mille du coke. On peut espérer que l'expérience montrera la possibilité d'aller au-delà des résultats escomptés.

Il est indispensable de faire tous les efforts possibles dans ce domaine, car l'alimentation des cokeries nécessitera chaque année l'importation de 1 à 3 millions de tonnes de charbon américain malgré le développement prévu de la production de charbon cokéfiable en France.

§ 2. — *Electricité.*

172. — La consommation d'électricité a été de 49,6 milliards de kWh en 1955, 53,9 en 1956, et 57,8 en 1957. Les études prévisionnelles conduisent à estimer que cette consommation atteindra 76 milliards de kWh en 1961 et 104 en 1965.

La nécessité de limiter au maximum les importations de combustibles a conduit à envisager un programme hydraulique important et à préparer l'avenir par l'engagement d'un programme de centrales nucléaires dont l'étendue devrait permettre la conversion rapide de l'industrie aux techniques correspondantes et la formation d'un grand nombre de spécialistes.

Production.

173. — Le potentiel *hydro-électrique* total dont l'équipement peut être envisagé dans des conditions économiques acceptables est évalué à 60/70 milliards de kWh. Aménagé à une cadence de 2,5 milliards de kWh par an, ce potentiel donnerait une production de 34 milliards de kWh en 1961, puis de 44 milliards de kWh en 1965, et la totalité des sites serait équipée vers 1975.

En ce qui concerne l'énergie *nucléaire*, un programme minimum établi par Electricité de France et le commissariat à l'énergie atomique, sur la base de la filière uranium naturel-graphite avec refroidissement par le gaz carbonique, comporte l'installation, d'ici à 1965, d'une puissance d'environ 850 MW.

Toutefois, en raison, d'une part, de la double nécessité de diminuer la charge des importations d'énergie et d'adapter de larges secteurs de l'activité aux problèmes nucléaires, du fait, d'autre part, des possibilités nouvelles qu'apporte le traité d'Euratom, il paraît opportun d'envisager dès maintenant une variante délibérément plus ambitieuse que ce programme, sans préjuger d'ailleurs les solutions techniques qui seront finalement retenues. La puissance de l'équipement nucléaire en service en 1965 serait ainsi portée à 1.450 MW.

Le programme *thermique* se détermine par différence entre les objectifs et les apports hydro-électriques et nucléaires. Il comprend, pour un programme nucléaire de 1.450 MW, l'installation d'une puissance équivalant à une quarantaine de groupes de 115/125 MW.

A l'achèvement de ce programme, les besoins en combustibles des centrales thermiques seront considérables et les centrales joueront vraisemblablement un rôle important de régulation grâce aux possibilités de substitution des combustibles que permettent les équipements mixtes. Mais il importe que la structure des contrats d'achat de combustibles et une politique nationale de stockage les incitent à jouer ce rôle.

Transport et distribution.

174. — L'extension des ouvrages de transport doit accompagner le développement de la consommation et de la production. La mise en place d'un réseau à 380 kV est de nature à entraîner certaines économies qui se traduiront par une tendance à la diminution de la part des travaux de transport dans l'ensemble des opérations de grand équipement.

L'équipement des réseaux de distribution et de répartition exigera un effort important, qui correspond non seulement au souci de satisfaire l'accroissement de la demande, mais aussi à la nécessité de parer aux insuffisances de structure des installations qui se manifestent dans certaines régions par des interruptions de fourniture et des variations excessives de la tension. Il faut envisager à ce titre une dépense annuelle moyenne de l'ordre de 60 milliards de francs, compte non tenu des dépenses relatives au renforcement des réseaux ruraux et à l'électrification des écarts.

§ 3. — *Energie atomique.*

175. — En dehors de sa participation dans le programme des centrales nucléaires, le commissariat à l'énergie atomique poursuit un certain nombre d'activités directement rattachées à la production d'énergie. Il s'agit essentiellement:

— de programmes industriels destinés à accroître la production de certaines matières premières comme l'uranium, le graphite, l'eau lourde, la glucine, le zirconium, etc.;

— d'un programme de prototypes de réacteurs;

— d'un programme de recherches portant plus particulièrement, en ce qui concerne l'énergie, sur l'utilisation du plutonium et les piles expérimentales;

— d'un programme de formation et d'enseignement.

La poursuite de ces activités à un rythme soutenu constitue, avec la coordination des efforts que permet la création de la Communauté européenne de l'énergie atomique, un des facteurs essentiels de la production dans un proche avenir d'énergie nucléaire compétitive.

§ 4. — *Pétrole.*

176. — Les études prévisionnelles donnent à penser que la consommation métropolitaine de produits pétroliers passera de 17 millions de tonnes en 1955 et 19 en 1956 à 27,5 en 1961 et 36 en 1965.

La capacité de raffinage doit tenir compte, en outre, des quantités exportées (1), des consommations internes des raffineries, des pertes au raffinage et du coefficient d'utilisation. Sur la base des consommations prévues, cette capacité passerait de 31 millions de tonnes en 1956 à 43 en 1961 et 54 en 1965.

Un tel développement entraînera l'extension des raffineries actuelles et la création à Strasbourg d'une importante capacité alimentée en pétrole brut par un pipe-line transportant le pétrole depuis l'étang de Berre et se prolongeant éventuellement vers l'Allemagne et les Pays-Bas.

La production de pétrole brut de la zone franc fournira un apport énergétique important dès la fin du troisième plan. Les réserves découvertes récemment permettent en effet d'évaluer cette production à un chiffre probable de l'ordre de 20 millions de tonnes en 1961. La prévision est plus aléatoire pour 1965; on peut néanmoins avancer le chiffre minimum de 30 millions de tonnes pour l'ensemble de la zone franc, dont l'essentiel proviendrait du Sahara. Dans ce secteur, les besoins en personnel qualifié poseront un problème assez aigu et d'autant plus difficile à résoudre qu'il est général dans le monde.

§ 5. — *Gaz.*

177. — L'industrie du gaz est appelée à connaître un développement considérable pendant la période du troisième plan: les quantités à distribuer vont tripler de 1954 à 1965 en raison de l'accroissement de la production de gaz naturel et, pour une moindre part, sous l'effet du développement de la cokéfaction et du raffinage.

La contribution la plus importante à ces ressources est celle du gisement de Lacq. Sur la base des réserves prouvées, le programme actuel envisage la production annuelle de 4 milliards de mètres cubes de gaz épuré dès 1961, correspondant à un débit de 20 millions de mètres cubes de gaz brut par jour. Cependant, l'évolution du déficit énergétique vers un maximum qui se situe entre 1965 et 1970 exige que cette nouvelle source d'énergie soit exploitée au plus vite et à un rythme rapide. Aussi, dès que les réserves de Lacq auront été reconnues dans leur totalité, et si leur importance le permet, un programme complémentaire sera établi afin de porter la production de gaz brut à 30 millions de mètres cubes-jour et peut-être davantage.

L'état d'avancement des études relatives aux disponibilités, à l'exploitation et à l'écoulement du gaz naturel saharien ne permet pas d'indiquer avec précision la contribution éventuelle de cette ressource à la satisfaction des besoins de la métropole. Il importe toutefois de souligner dès maintenant l'importance de la production possible.

Le programme d'équipement de l'industrie gazière sera donc essentiellement axé, au cours du troisième plan, sur la mise en valeur des gisements de gaz naturel, sur le développement du réseau de transport, sur l'adaptation du dispositif de distribution et sur la réalisation de capacités de stockage ou de moyens de pointe destinés à assurer le plein emploi des installations de production et de transport.

§ 6. — *Dépenses d'investissement.*

178. — Le tableau suivant donne par forme d'énergie — et non par maître d'œuvre — les dépenses d'investissement prévues au cours de la période 1958-1961 (évaluées aux conditions économiques de septembre 1957), ainsi qu'un rappel des dépenses effectuées en 1956 et 1957 (en francs courants). Les chiffres s'entendent intérêts intercalaires non compris:

TABLEAU N° 21

Dépenses d'investissement prévues dans le secteur de l'énergie.

(En milliards de francs.)

FORMES D'ÉNERGIE	1956	1957	1958	1959	1960	1961	TOTAL 1958-1961.
Charbon	28	34	30	30	29	29	118
dont: Habitations	(9,8)	(10,3)	(11)	(10)	(10)	(10)	(41)
Carbonisation	8	11	10	11	11	11	43
Electricité	169	217	260	300	325	355	1.240
Commissariat à l'énergie atomique							
Programmes industriels et miniers (sauf centrales électriques) (1)	»	2,1	6,8	13,5	14	15	49,3
Gaz	35,4	52,3	85	89	80	70	324
dont: Gaz de Lacq	(6)	(22)	(56)	(61)	(50)		(215)
Pétrole (pour métropole seulement) (2)	60,5	78,7	97	97	125 à 145	140 à 170	459 à 509
dont: Recherches, développement et exploitation	(17)	(24)	(32)	(35)	(45 à 55)	(60 à 75)	(172 à 197)
Total (arrondi) (pour la métropole)	300	395	490	540	580 à 600	620 à 650	2.230 à 2.28[illegible]
(1) Dépenses budgétaires d'équipement du commissariat à l'énergie atomique (p. m.)	34,4	37	45,6	56,4	57,8	59	219
(2) Recherches, développement et exploitation du pétrole des pays d'outre-mer de la zone franc	27	59	102	145	170 à 180	210 à 220	630 à 650

(1) Estimées en tenant compte de la réalisation d'une capacité de raffinage de 4 millions de tonnes en Afrique du Nord entre 1961 et 1965.

III. — Programmes d'importations.

179. — Malgré les programmes d'équipement ci-dessus, les importations d'énergie continueront à augmenter au cours des années à venir. Les différents problèmes résultant de cette situation (incidence sur la balance du commerce extérieur, niveau des prix de l'énergie, sécurité d'approvisionnement) doivent retenir l'attention.

En ce qui concerne les combustibles minéraux solides, le déficit croissant de l'Europe conduit à admettre qu'il sera, selon toute vraisemblance, nécessaire d'importer chaque année, en moyenne, 1 à 3 millions de tonnes de charbons de pays tiers.

Par ailleurs, les découvertes de pétrole au Sahara entraîneront des modifications importantes dans la structure de notre commerce extérieur de produits pétroliers. Quelles que soient ces modifications, dans des conditions politiques et économiques normales, la totalité des transports de brut, grâce au développement de notre flotte pétrolière, s'effectuera sous pavillon français à partir de 1961. Les frets seront alors entièrement réglés en francs et assurés d'une plus grande stabilité, la majeure partie des bateaux étant affrétés à long terme.

Le tableau ci-après donne, à titre indicatif, l'évolution du coût total de la charge en devises des importations nettes de combustibles minéraux solides et de produits pétroliers. Il est établi dans le cadre des hypothèses suivantes:

a) Pour les *combustibles minéraux solides*, on a admis que la majeure partie des achats de charbon aux Etats-Unis seraient réglés à long terme au prix de 9 dollars la tonne, et que 1,5 million de tonnes en 1961 et 2,5 millions en 1965 seraient transportées par des bateaux français à raison de 7 dollars la tonne.

b) Pour les *produits pétroliers*, on a supposé que la part en devises du coût fob du pétrole brut resterait au niveau de 1955, que les importations de pétrole brut en provenance de la zone franc atteindraient 13 millions de tonnes en 1961 et 27 millions de tonnes en 1965, que la totalité des frets seraient réglés en francs en 1961 et 1965.

Tableau n° 22

Coût des importations nettes d'énergie (rendues ports ou frontières) (1).

(En millions de dollars, monnaie de compte.)

	1955		1962		1965	
	Coût total.	Pourcentage des devises.	Coût total.	Pourcentage des devises.	Coût total.	Pourcentage des devises.
Combustibles minéraux solides	251	(*) 64	340	94	340	93
Produits pétroliers	330	83	650	40	815	15
Total	581	77,5	990	59	1.155	38

(*) Jusqu'en 1960 les charbons sarrois seront réglés en francs.

IV. — Eléments fondamentaux d'une politique énergétique.

180. — Ainsi qu'on vient de le voir, l'importance du déficit énergétique, avec les difficultés économiques et l'insécurité d'approvisionnement qu'il comporte, demeurera encore pour de nombreuses années le caractère marquant de la situation énergétique française. Son indispensable réduction est à la base de la politique à suivre dans ce domaine.

§ 1er. — *Action sur la demande.*

181. — Sans doute ne peut-il être question de freiner systématiquement la demande par une politique de prix élevés. Compte tenu du rôle de l'énergie dans l'économie moderne, une telle politique n'est, en effet, pas concevable dans le cadre de l'expansion générale qui est envisagée.

(1) Les chiffres de ce tableau ne peuvent être rapprochés tels quels de ceux figurant dans la troisième partie, chapitre III: L'équilibre extérieur; en particulier, le coût total inclut ici les importations en provenance des pays de la zone franc, et les importations de pétrole de l'étranger payables en francs ne sont pas reprises dans la part payable en devises.

Par contre, le niveau général de la demande peut être limité sans porter atteinte à l'activité économique générale par la poursuite d'une action vigoureuse en ce qui concerne l'*utilisation rationnelle de l'énergie*. Les éléments essentiels de cette action sont les suivants:

a) Modernisation ou reconversion des installations des producteurs d'énergie secondaire et de celles des utilisateurs;

b) Amélioration de la qualité des appareils d'utilisation, l'effort des constructeurs devant, dans ce domaine, être appuyé par l'action de l'administration, tant sur le plan financier que sur le plan de la réglementation;

c) Amélioration des conditions d'utilisation des appareils par l'information des consommateurs, les perfectionnements des connaissances des chauffeurs et des thermiciens de l'industrie, le développement des « services après vente ».

Les *variations journalières ou saisonnières* de la demande sont à l'origine de charges relativement lourdes, surtout pour les formes d'énergie dont le stockage se révèle difficile ou coûteux. Il apparaît que, sur ce point, la structure des contrats entre producteurs et consommateurs et celle des tarifs doivent être améliorées en vue d'assurer la meilleure utilisation des équipements de production.

Les *variations conjoncturelles* de la demande soulèvent des problèmes plus délicats, puisqu'elles ont pour effet de perturber gravement et de façon irréversible les conditions de la production des combustibles nationaux. Aussi est-il nécessaire:

— d'une part, de disposer d'une certaine souplesse dans les possibilités de choix des combustibles, ce résultat pouvant être acquis par le développement judicieux des équipements mixtes;

— d'autre part, de mettre en application un système de stockage conjoncturel des combustibles, en particulier des charbons: la production nationale de charbon pourrait être ainsi maintenue à son niveau optimum et le plein emploi des ouvriers mineurs assuré.

§ 2. — *Action sur les ressources.*

182. — L'effort doit naturellement porter d'abord sur le *développement des ressources nationales*. On ne saurait trop souligner l'ampleur que doit revêtir cet effort si l'on prétend équilibrer la balance des comptes en tenant compte du développement rapide de la demande d'énergie qu'implique l'expansion économique. Le montant des dépenses d'investissement et leur évolution en hausse au rythme de quelque 9 p. 100 par an en donnent une idée. Sans reprendre ici les grandes lignes des programmes d'équipement qui ont été rappelées plus haut, rappelons la tâche considérable à poursuivre pour la reconversion du gisement houiller lorrain, l'aménagement rapide des sites hydrauliques, la recherche du pétrole, l'exploitation des gisements d'hydrocarbures découverts, la mise en œuvre de l'énergie nucléaire.

Un développement aussi important, soumis à des conditions techniques, économiques et sociales qu'il convient d'avoir toujours présentes à l'esprit, n'est concevable que dans le cadre d'une politique énergétique parfaitement coordonnée et définie sur une longue période. Cette politique implique entre autres:

— un *choix des équipements* fondé sur les critères de l'intérêt général et faisant abstraction, en particulier, des facteurs de distorsion qui risquent de fausser les décisions; il est clair, de ce point de vue, que certaines réformes visant à rendre homogènes les avantages ou les contraintes existant dans les différents secteurs énergétiques sont à recommander: tel est le cas pour le régime fiscal appliqué en matière d'énergie (1);

— l'élaboration corrélative de *programmes à long terme* assurant la régularité des commandes et la continuité dans l'engagement des travaux;

— la normalisation des *biens d'équipement* et l'effort des constructeurs dans l'amélioration des techniques et des prix;

— le développement des sociétés d'*engineering* groupant à la fois des représentants des maîtres d'œuvre et des constructeurs;

— la *formation* de techniciens et de personnel spécialisé;

— le recrutement en nombre suffisant d'*ouvriers mineurs* pour les houillères.

183. — La définition précise d'une *politique d'importations* est plus délicate, étant donné que les chiffres sur lesquels elle se fonde constituent des différences et que les estimations des besoins et celles des ressources nationales et des apports de la zone franc doivent être affectées de coefficients de probabilité eux-mêmes mal connus. Cependant, l'augmentation prévue du déficit énergétique de l'Europe occidentale invite à souligner l'intérêt que présente, sous réserve de la mise en œuvre des mesures de stockage déjà évoquées, l'application, pour les années qui viennent, d'une politique de transport de charbon américain tenant compte d'un besoin minimum de 1 à 2 millions de tonnes par an.

(1) La réforme intervenue en décembre 1958 répond à ce souci d'unification du régime fiscal.

***

CHAPITRE IV

INDUSTRIE

I. — Mines et métallurgie.

§ 1er. — *Mines de fer.*

Objectifs.

184. — En fonction des besoins de la sidérurgie française et des possibilités d'exportation, les objectifs suivants ont été retenus pour l'année 1961:

— accroissement des livraisons de 30 p. 100 par rapport à 1956, soit 70 millions de tonnes marchandes contre 53;

— accroissement moyen du rendement de près de 35 p. 100.

Il en résultera une légère diminution du nombre d'ouvriers, qui sera compensée par l'augmentation du nombre des « mensuels ».

Cette évolution sera d'ailleurs très différente suivant les bassins:

BASSINS	LIVRAISONS (en millions de tonnes).		RENDEMENT fond et jour (en tonnes par ouvrier et par jour).		EFFECTIF ouvriers.	
	1956	1961	1956	1961	1956	1961
Est	49,6	65,2	9,2	12,6	20.800	20.200
Ouest	3,5	4,4	4,2	4,9	3.250	3.600
Pyrénées	0,31	0,38	2,0	2,6	600	620
Total	53,4	70	»	»	24.700	24.400

Investissements.

185. — L'extension nécessaire de la capacité d'extraction pourra être obtenue dans de très bonnes conditions de rentabilité. Dans l'Est, les trois concessions qui seront mises en valeur pourront être exploitées par des sièges existants; un seul siège nouveau sera créé pour la remise en activité d'une exploitation arrêtée depuis de nombreuses années (il y a actuellement 53 sièges dans l'Est). Dans l'Ouest, une société concentrera l'extraction de trois sièges anciens sur un siège moderne unique. Au moins deux exploitations en découverte seront mises en service d'ici à 1961.

L'équipement de nouveaux quartiers nécessitera quelquefois le développement des installations fixes et plus souvent du roulage par l'emploi de grosses berlines. La modernisation de l'abattage et du chargement (équipement en « trackless », acquisition de matériel de réserve) se poursuivra, bien que la mécanisation en soit déjà très avancée.

L'amélioration de la qualité sera poussée: études et recherches sur l'enrichissement et l'agglomération des fines, la séparation magnétique, les fours de calcination. Dans l'Est, le préconcassage sera pratiquement général en 1961.

Le stockage et la manutention sont déjà modernisés et on prévoit peu de travaux dans ce domaine.

La dépense totale envisagée pour ce programme est de 35 milliards, dont 30 dans les mines de l'Est. Les gros travaux se placent en général en début de période, mais seront étalés sans doute suivant les livraisons de matériel. Il faut ajouter aux chiffres ci-dessus 5 milliards à la charge des sociétés pour le logement du personnel, ce qui prolonge l'effort antérieur et comprend un développement de l'accession à la propriété.

Autres mesures.

186. — Dans les mines de l'Est les effectifs seront constants ou décroîtront légèrement; il sera impossible d'embaucher tous les fils de mineurs: une solution a été mise sur pied en coopération avec les Houillères du bassin de Lorraine pour leur faire faire une partie de leur apprentissage dans les mines de fer et leur offrir un emploi dans les mines de houille.

Le problème des réserves, s'il n'est pas inquiétant d'ici à 1961, doit cependant retenir dès maintenant l'attention: de nombreuses mines vont atteindre leur plafond pratique de production et la durée de vie des exploitations conditionnera dans certains cas l'amortissement de nouvelles installations. Un élément favorable est l'accroissement lent du pourcentage de minerai siliceux extrait (en 1956: 25 p. 100), un autre est l'extrême lenteur de la baisse des teneurs. Mais l'effort de remembrement actuellement en cours devra être poursuivi.

§ 2. — *Sidérurgie.*

187. — La contribution que la sidérurgie doit apporter à la réalisation des objectifs généraux du troisième plan est fondamentale. L'expérience des années les plus récentes confirme que, dans l'état actuel de la technique, l'acier est une des matières premières essentielles de l'économie moderne, ce que traduit le fait que la consommation d'acier croît nettement plus vite que le revenu national. Il est donc nécessaire que la sidérurgie française puisse répondre en tonnage et en qualité aux besoins croissants du marché intérieur, et en particulier des industries exportatrices. Par ses exportations directes, la sidérurgie peut apporter également une contribution au rééquilibre de nos échanges extérieurs, contribution d'autant plus importante que le détachement de la Sarre se traduira par une détérioration de la balance des échanges de produits sidérurgiques.

Objectifs.

188. — Sur la base des hypothèses de développement prévues pour le troisième plan, et compte tenu des objectifs généraux définis par la Communauté européenne du charbon et de l'acier, *l'objectif retenu pour la sidérurgie française est d'en porter la capacité de production à 18,5 millions de tonnes d'acier-lingot en 1961, de façon à rendre possible une production de 17 à 17,5 millions de tonnes.* Dans le même temps seront poursuivis les efforts de modernisation et d'abaissement de prix de revient sur lesquels le deuxième plan avait mis plus particulièrement l'accent.

Cet objectif a été fixé après une étude approfondie des développements d'activité prévus par les principaux utilisateurs d'acier et des possibilités de débouchés à l'exportation. Il n'est pas exclu que certaines de ces estimations de détail se révèlent inexactes, mais globalement la relation qui existe entre le développement de la consommation d'acier et la progression du revenu national est assez nette pour qu'on puisse se tenir assuré des ordres de grandeur obtenus.

Il faut tenir compte par ailleurs du fait qu'en 1956 et 1957, malgré une limitation des exportations et un large appel à l'importation, certaines difficultés ont été rencontrées dans l'approvisionnement du marché intérieur. Compte tenu des délais relativement longs de réalisation des investissements dans la sidérurgie, cet objectif d'accroissement de la capacité de production apparaît donc comme un minimum, ce qui veut dire que les actions nécessaires à sa réalisation, et notamment les investissements, doivent être considérés comme impératives et bénéficier par conséquent d'un caractère prioritaire.

Investissements.

189. — Les caractéristiques principales du programme d'investissements sont les suivantes:

a) En raison des difficultés d'approvisionnement en combustible un accent tout particulier doit être mis sur les actions permettant de *réduire la consommation unitaire de coke.* En ce sens, doivent être encouragées toutes les actions visant à une préparation aussi poussée que possible du lit de fusion (agglomération des minerais et poussières, enrichissement des minerais, utilisation des minerais riches, etc.). A ce titre, l'installation d'une capacité supplémentaire de 8,5 millions de tonnes d'agglomérés par an a été retenue comme programme minimum.

b) L'importance de l'effort à accomplir pour augmenter la capacité de production de la sidérurgie impose de mettre l'accent tout spécialement sur les *capacités de production de fonte et d'acier.* Compte tenu des difficultés actuelles et prévisibles d'approvisionnement en ferraille et des progrès techniques réalisés au cours des dernières années, la part d'acier produite à partir de fonte devrait s'accroître. C'est en particulier le cas pour la proportion d'acier Thomas dans la production totale. Le programme de hauts fourneaux établi sur ces bases devrait permettre une augmentation de la production de fonte par rapport à 1955 un peu supérieure à 5 millions de tonnes.

c) Compte tenu du parc de laminoirs existants, les développements de *production d'aciers finis* seront cherchés par priorité dans un taux de marche aussi élevé que possible des installations actuelles, sauf dans les secteurs où un nouvel effort s'impose, c'est-à-dire essentiellement pour les tôles fortes et les poutrelles à ailes parallèles.

d) Pour l'essentiel, les augmentations de capacité nécessaires doivent pouvoir être obtenues par le *développement des usines actuelles.* Néanmoins, le plan prévoit la *création d'une usine littorale nouvelle à Dunkerque.*

Indépendamment des projets intéressant la métropole, la possibilité d'implantation d'une usine nouvelle en Algérie est actuellement à l'étude.

Moyens d'exécution.

Approvisionnement en matières premières:

190. — *Coke:* L'approvisionnement de la sidérurgie en coke pose des problèmes difficiles. Sur la base des estimations qui ont pu être faites d'après les consommations unitaires probables et compte tenu des projets connus d'extension des cokeries françaises, il subsiste à l'heure actuelle un déficit prévisible non négligeable. Ceci justifie la priorité donnée aux actions tendant à réduire la consommation unitaire de coke et commande la poursuite d'études visant à définir la capacité supplémentaire de cokéfaction qui devra être mise en place avant 1961.

En raison de la permanence prévisible d'un important courant d'importation de fines à coke américaines, il est nécessaire que soient réunies les conditions permettant de stabiliser à un niveau aussi bas que possible le coût rendu de ces combustibles, notamment par la voie de contrats à long terme avec les mines américaines et les armateurs.

191. — *Minerai de fer:* Pendant la période du troisième plan, l'approvisionnement de la sidérurgie en minerai n'est pas appelé à poser de problème particulier.

192. — *Ferrailles:* Les disponibilités en ferraille sont difficiles à apprécier cinq années à l'avance, d'autant que le fonctionnement de la C. E. C. A. a singulièrement perturbé les conditions d'approvisionnement de la sidérurgie française. Néanmoins, il apparaît nettement que les perspectives qui peuvent être dégagées à l'échelle du Marché commun commandent d'orienter autant que possible les développements de production vers d'autres sources.

Transports:

193. — La réalisation de certains investissements dans le domaine des transports est étroitement liée à la réalisation du programme de la sidérurgie. Tel est le cas, notamment, de l'agrandissement du port de Dunkerque en liaison avec l'implantation d'une usine littorale.

L'importance croissante des importations de matières pondéreuses (charbon, minerai de fer) donne un intérêt particulier aux conditions d'acheminement de ces matières vers les usines. Il importe de rappeler à cet égard la nécessité de pousser aussi activement que possible les travaux de canalisation de la Moselle, ainsi que de souligner l'intérêt des projets d'approfondissement du canal de Caen à la mer et du canal de Valenciennes à Dunkerque.

Equipements:

194. — L'établissement du programme de la sidérurgie a fourni l'occasion de renforcer les contacts déjà établis entre les sidérurgistes et les constructeurs français de matériel d'équipement. Ces contacts seront poursuivis et encore développés.

Un accent spécial doit cependant être mis sur la nécessité de développer les moyens d'études, en particulier en réalisant des accords et des regroupements entre les bureaux d'études existants.

Financement:

195. — Le coût des investissements à réaliser par la sidérurgie pour atteindre les objectifs définis plus haut a été chiffré à environ 330 milliards de francs pour la période 1958-1961.

A ce programme doivent s'ajouter d'autres charges financières importantes: remboursement des emprunts passés, participations diverses, accroissement du fonds de roulement. Il sera indispensable d'assurer une répartition convenable entre les sources normales de financement des investissements: autofinancement, augmentations de capital, crédits extérieurs. Déjà, les pouvoirs publics ont, sur ce point, donné à la sidérurgie des assurances sans la permanence desquelles ne pourrait être obtenue la régularité nécessaire dans la réalisation du programme.

Questions à l'étude.

196. — Plusieurs questions importantes devront continuer à faire l'objet d'études:

a) *Problèmes posés par l'approvisionnement en coke:* En dehors des procédés rappelés plus haut, des recherches devront être entreprises sur l'utilisation dans le fourneau d'autres combustibles que le coke (fuel, etc.).

Compte tenu des résultats qui peuvent être escomptés dans ce domaine, il sera nécessaire de mettre au point un programme complémentaire de développement de la capacité de cokéfaction.

Dans ce but, devraient être poursuivies en particulier les études visant à déterminer le coût et la rentabilité de certaines extensions de cokeries sidérurgiques.

b) *Réduction de la consommation de ferraille:* La réduction directe des minerais apparaît comme un des moyens permettant de pallier certaines des difficultés rencontrées dans l'approvisionnement en ferrailles. Des études et des recherches seront donc menées activement sur ce point.

c) *Développement ultérieur de capacité:* Indépendamment de ces études particulières, il devra être procédé périodiquement à un examen des conditions de réalisation du plan et, sans en attendre la fin, il conviendra d'étudier les conditions dans lesquelles pourront être assurées les extensions futures de capacité.

§ 3. — *Minerais et métaux non ferreux.*

197. — Les programmes en cette matière restent commandés par les mêmes impératifs que ceux du deuxième plan, à savoir:

— diminuer la charge que les postes « minerais et métaux » font peser sur la balance des comptes;

— et, quant aux ordres de priorité à établir, ne pas sacrifier à une politique de tendance autarcique la considération des prix de revient.

Objectifs généraux.

Recherche:

198. — Parallèlement à la mise en œuvre des grands projets outre-mer, il convient de ne pas relâcher l'effort de prospection méthodique des ressources de la métropole. A l'exemple des résultats acquis par la recherche pétrolière et par celle des minerais uranifères viennent s'ajouter des indices très encourageants et des résultats non négligeables (plomb, tungstène, charbon notamment), obtenus avec des moyens encore faibles. En outre, les progrès techniques dans la mécanisation des mines et dans l'enrichissement des minerais permettent d'envisager favorablement l'exploitation éventuelle de gisements à très faible teneur et à très grosses réserves qui ont été jusqu'ici négligés.

Le *Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières* (B. R. G. G. M.) poursuivra et intensifiera son important travail de prospection. Il portera son effort principal sur le charbon, le plomb et le zinc, l'étain, le tungstène, le manganèse, tant pour la reconnaissance des gisements que pour l'étude de leur exploitabilité. En second lieu il consacrera son activité à la recherche systématique des métaux et substances de base dont la métropole est actuellement très dépourvue: cuivre, molybdène, lithium, amiante, etc. Il continuera en outre l'inventaire des ressources en eau indispensables au développement de l'industrie et des concentrations urbaines.

Exploitation et métallurgie:

199. — En même temps que l'extraction des minerais marquera quelques progrès dans la période du troisième plan, la capacité de production des usines métallurgiques sera sensiblement accrue dans trois secteurs: aluminium, zinc, nickel. Cette extension, réalisée en grande partie dans des usines neuves, aura pour corollaire une amélioration des procédés employés qui doit permettre d'abaisser les prix de revient.

Objectifs par secteurs.

Bauxite, alumine, aluminium:

200. — La production métropolitaine d'*aluminium* doit être portée à 230.000 tonnes en 1961 (contre 160.000 en 1957), alors que les besoins français seront de l'ordre de 190.000 à 200.000 tonnes (contre 154.000). L'augmentation de capacité sera obtenue par le développement d'une installation existante (Lannemezan, 20.000 tonnes) et par la création à Lacq d'une nouvelle usine (50.000 tonnes).

La capacité de production prévue en *alumine* (600.000 tonnes/an) sera atteinte dès 1958. Une partie en sera utilisée pour alimenter l'usine d'aluminium d'Edéa (Cameroun); puis elle deviendra disponible pour l'usine de Lacq en 1960, lorsque de nouvelles installations de Guinée fourniront l'alumine à Edéa.

Les réserves de *bauxite* économiquement utilisables dans la métropole ne dépassent pas vingt années d'exploitation dans les conditions actuelles; la quantité extraite en 1961 devrait donc rester voisine de celle de 1957: 1.700.000 tonnes.

Plomb, zinc:

201. — Les recherches engagées depuis quelques années permettront d'ores et déjà d'augmenter surtout la production de concentrés de *plomb* (35.000 tonnes en 1961 contre 17.000 en 1957), mais également celle de *blende* (30.000 tonnes contre 23.000 en 1957): des mises en exploitation (Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Ramponenche, Cogolin) et des extensions (la Loubatière, les Malines) sont prévues dans ce but.

D'autre part, la capacité de production en *zinc* métal doit être de nouveau accrue par un programme de modernisation (Auby, Viviez) et la construction d'un nouveau four (Noyelles-Godault). Elle atteindra ainsi 150.000 tonnes/an en 1961; les besoins français s'élèveront alors à 230.000 tonnes, mais la zone franc ne pourra fournir le minerai qu'à raison d'environ 95.000 tonnes de zinc contenu.

Nickel, cobalt:

202. — La capacité de l'usine du Havre sera doublée. La nouvelle unité fournira du *nickel* (7.000 tonnes/an) et du *cobalt* (1.000 tonnes/an) chimiquement purs. Les besoins français en nickel métal, évalués à 16.500 tonnes pour 1961, pourront être couverts avec l'appoint du ferro-nickel de Nouvelle-Calédonie.

Tungstène:

203. — Si l'évolution des cours le permet, la production devrait atteindre au moins 1.200 tonnes de concentrés en 1961 (contre 1.000 en 1956 et 850 environ en 1957), avec le développement de deux mines (les Montmins, Montredon) et la mise en exploitation d'une troisième (Costabonne). La consommation française (2.200 tonnes environ en 1961) restera cependant supérieure à la production.

Potasse:

204. — Un nouveau plan de développement portera la production marchande à 1.500.000 tonnes de K_2O (contre 1.350.000 environ en 1957), permettant ainsi un nouveau développement des exportations, la consommation française passant seulement de 630.000 tonnes en 1956 à 770.000 en 1961.

Soufre:

205. — L'exploitation du gaz de Lacq fera de la France le troisième ou le quatrième exportateur mondial de soufre: la production sera de 1.300.000 tonnes en 1961 pour des besoins évalués à 430.000 tonnes.

Investissements.

206. — Les programmes prévus ci-dessus nécessiteront des investissements d'un montant total de 51 milliards, potasse non comprise (1). Le financement sera assuré sur fonds privés sauf en ce qui concerne le programme de recherche du B. R. G. G. M. (8,1 milliards) et la reconstruction de l'école technique d'Alès, qui devra pouvoir former en particulier les techniciens appelés à travailler dans les pays d'outre-mer (600 millions environ).

Ces programmes seront complétés par ceux concernant les départements d'outre-mer et les pays d'outre-mer de la zone franc. Compte tenu de ceux-ci, l'investissement total sera de 280 milliards. Il permettra d'obtenir à partir de 1962 une production supplémentaire d'une valeur de 70 milliards de francs par an, représentant pour la totalité un gain de devises.

Autres mesures.

207. — En vue de faciliter toutes prospections et mises en exploitation susceptibles de valoir un gain ou une économie de devises, il y aura lieu:

— d'étendre à d'autres minerais que le wolfram la politique de stabilisation des cours des minerais non ferreux par la création d'une caisse de compensation des prix;

— d'étendre la liste des substances admises au bénéfice de la constitution et du remploi de la provision pour reconstitution de gisement.

En vue de faciliter les investissements dans les mines et usines métallurgiques, les mesures suivantes s'imposent:

— étendre et unifier le régime d'amortissement accéléré déjà accordé à la plupart des mines, le cas échéant dans la voie retenue pour les mines de fer et les usines sidérurgiques;

— étendre les avantages du régime des participations minières (décret du 20 mai 1955) aux participations à une activité de métallurgie des métaux non ferreux, en particulier dans le cas de création d'usines outre-mer.

Pour remédier au manque de cadres, particulièrement sensible dans le domaine minier, un effort de développement devra être réalisé dans les écoles des mines, notamment par la reconstruction de l'école des mines d'Alès.

II. — Matériaux de construction.

208. — Les problèmes relatifs aux matériaux de construction n'avaient été traités dans le deuxième plan qu'à l'occasion des besoins exprimés par le secteur utilisateur. Il a paru préférable cette fois-ci de les aborder directement de façon à mieux apprécier le rythme de développement des diverses branches et les conditions à réunir pour que l'offre puisse répondre à la demande.

(1) Les investissements du secteur « potasse » sont compris dans ceux de la chimie.

Des prévisions fondées sur des perspectives de développement général ne suffiraient pas à définir l'évolution souhaitable dans ce secteur, étant donné la très grande diversité des matériaux, la structure très variable des industries et les rythmes inégaux du progrès technique selon les branches. Aussi l'étude des besoins a-t-elle été précisée grâce aux indications fournies par les autres commissions de modernisation et d'équipement, et plus particulièrement par les commissions de la construction, de l'équipement scolaire, de l'énergie et de la sidérurgie. On a tenté de plus d'estimer directement l'évolution de la demande pour certaines industries dont le développement propre est relativement indépendant de l'évolution économique d'ensemble: céramique sanitaire, sols plastiques, par exemple.

Le détail des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre figure au rapport du groupe de travail compétent de la commission de la construction, lui-même établi à partir des vingt-huit rapports élémentaires concernant les diverses branches. On se bornera ici à distinguer trois grands groupes d'industries: céramique, chaux et ciments, produits de carrière et dérivés.

§ 1er. — *Les objectifs.*

209. — Les objectifs de *production* sont résumés dans le tableau suivant (indices en volume):

	1954	1956	1961	1961/1956
Industries céramiques	100	128	164	130
Chaux et ciments	100	116	149	128
Produits de carrière et dérivés	100	119	150	126
Ensemble (1)	100	120,5	154	128

(1) Indices pondérés par les valeurs ajoutées pour les trois grands groupes, après pondération par les effectifs employés entre les diverses branches d'un même groupe.

On constate que le rythme de développement prévu pour les années d'exécution du troisième plan est nettement inférieur à celui des années 1954 à 1956. Aux raisons générales qui justifient de telles perspectives pour l'ensemble de l'activité économique s'ajoute une raison spéciale au secteur considéré: le développement en volume prévu pour les travaux de construction de logements. En particulier, la masse des logements en cours de construction s'analyse, du point de vue de la production des matériaux, comme un stockage sur chantier de produits élaborés. Dans la mesure où ce stock diminuera, le supplément de production nécessaire sera moins que proportionnel à l'accroissement du nombre des logements achevés.

Les chiffres globaux indiqués ci-dessus recouvrent des évolutions très différentes d'une branche à l'autre. D'une façon générale, les accroissements de production les plus forts concernent les produits transformés (carrelages, certains produits de terre cuite, sanitaire, béton manufacturé, produits en plâtre, etc.) et les matériaux nouveaux présentant des qualités techniques particulières (pouzzolane, laine minérale, carreaux thermoplastiques, par exemple). A l'inverse, des matériaux traditionnels, dont la mise en œuvre exige une main-d'œuvre abondante (brique pleine, ardoise, meulière, granit, calcaire à bâtir, par exemple), se développeront peu ou régresseront.

Le *commerce extérieur* des matériaux de construction est relativement peu développé, étant donné le caractère pondéreux des produits et, pour la plupart, leur faible valeur unitaire. Les importations portent essentiellement sur les produits réfractaires. Les industries extractives, les sables industriels, le kaolin, la dolomie frittée, l'amiante. Elles ne paraissent guère pouvoir être réduites, sauf cas particulier comme la dolomie: et il faut même s'attendre à les voir augmenter sensiblement, dans certains secteurs, à la suite du rattachement de la Sarre à l'Allemagne. En revanche, les exportations pourraient être largement développées si les capacités de production cessaient d'être entièrement absorbées par le marché intérieur: tel est le cas, notamment, du ciment, de la céramique sanitaire, de la laine minérale, etc.

§ 2. — *Les moyens.*

Main-d'œuvre.

210. — L'ensemble des industries considérées occupait environ 111.000 personnes en 1954. On a estimé à 20.000 personnes environ l'effectif supplémentaire nécessaire pour atteindre la production prévue, dont 10.500 (21 p. 100) pour la céramique, moins de 1.000 (5 p. 100) pour les chaux et ciments, 8.500 (13 p. 100) pour les produits de carrière et dérivés. C'est dire que des progrès de productivité très importants ont été jugés possibles et nécessaires. Mais ces progrès, ici comme ailleurs, exigeront un accroissement beaucoup plus que proportionnel du nombre des ouvriers qualifiés, techniciens et ingénieurs.

Investissements.

211. — Dans la plupart des branches, le niveau d'investissements souhaitable a été sensiblement atteint dès 1956. Les exceptions les plus marquantes concernent la céramique sanitaire et les produits réfractaires, les sables et graviers et les produits en béton. Au total, le volume des investissements (extension et gros entretien) ne paraît devoir progresser que de 10 p. 100 environ entre 1956 et 1961. Les accroissements les plus importants concernent les chaux et ciments, la céramique sanitaire, les produits réfractaires, les sables et graviers, les produits en béton.

D'une manière générale, et sauf pour quelques branches d'ailleurs importantes (ciment par exemple), les investissements nécessaires concernent plutôt l'abaissement des prix de revient et l'amélioration de la productivité que l'accroissement des capacités de production. Nombre des industries considérées sont encore peu évoluées techniquement et le pourcentage élevé des frais de main-d'œuvre dans le prix de revient pourrait souvent être réduit.

Cependant la réalisation des investissements prévus suppose dans de nombreux cas la concentration d'exploitations trop disséminées et le regroupement d'entreprises. Même dans l'industrie du ciment qui est déjà concentrée, des usines vétustes ou de trop faible capacité subsistent; certains regroupements permettraient d'abaisser les prix de revient et d'améliorer la répartition géographique des usines. Dans la branche des produits réfractaires, où des progrès récents sont d'ailleurs intervenus, un effort particulier s'impose du fait du Marché commun. Dans la branche des briques et des tuiles, comme dans le secteur des produits de carrière, de grands progrès restent possibles en dépit des limites que le coût des transports impose aux concentrations.

Mesures souhaitables.

212. — Le *financement des investissements* est l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour les producteurs de matériaux de construction. Sauf dans quelques rares branches (ciments notamment), la faible dimension des entreprises, leur caractère souvent personnel, l'insuffisance de leurs capitaux propres, le peu de valeur des garanties qu'elles peuvent offrir, les empêchent de recourir largement à l'emprunt. Le souci constant d'éviter ou de freiner la hausse du coût de la construction a d'autre part conduit le Gouvernement à bloquer les prix, donc à réduire les possibilités d'autofinancement des entreprises. Il serait très souhaitable qu'auprès du crédit à moyen terme professionnel et des fonds publics accordés au titre de la productivité, un système de financement à long terme adapté au caractère particulier des industries en cause puisse être mis sur pied.

La *reconstitution des gisements* de sable et, dans une moindre mesure, des gisements d'argile à briques pose dès maintenant des problèmes sérieux. Il paraît notamment souhaitable de définir, dans les projets d'aménagement préparés en application de la législation sur l'urbanisme, des zones réservées à l'exploitation des carrières. Il pourra être fait application de l'article 109 du code minier en cas d'opposition non justifiée de certains propriétaires à l'exploitation de gisements de sable, particulièrement dans la région parisienne.

En ce qui concerne cette région, l'éloignement progressif des zones encore exploitables rend indispensable l'amélioration de la voie d'eau afin de compenser au moins partiellement la hausse du coût de transport.

Une réforme profonde des *circuits de distribution* s'impose dans plusieurs secteurs, et en particulier dans la céramique sanitaire.

Enfin diverses mesures réglementaires, dont le détail figure au rapport de la commission, pourraient contribuer à *réduire la consommation d'énergie*. Une double action doit être entreprise à ce titre: au stade de la fabrication des matériaux par l'incorporation, pour certains ouvrages, d'une proportion accrue de ciment de laitier ou de cendres volantes; au stade de l'exploitation des bâtiments, grâce à l'emploi dans la construction de matériaux isolants tels que le béton léger autoclavé, béton de pouzzolane, laine minérale, etc.

III. — Chimie.

213. — Ce secteur a marqué une forte expansion au cours du deuxième plan: l'indice de production des industries chimiques et parachimiques a atteint en 1957 l'indice 184 par rapport à la base 100 en 1952; c'est, avec celui de l'industrie du papier, un des plus hauts de tous les indices industriels. Pour la plupart des branches, les niveaux atteints sont supérieurs aux prévisions.

Cette expansion doit se poursuivre au cours de la période 1958-1961 afin de satisfaire la demande intérieure croissante et de développer les exportations.

§ 1er. — *Objectifs.*

Production.

214. — Les prévisions établies par la commission de la chimie dans le cadre général du développement des marchés comportent:

a) La production en France de nouveaux produits: il s'agit de fabriquer du carbon black (20.000 tonnes) et des caoutchoucs synthétiques: caoutchouc butyl (20.000 tonnes) et G. R. S. (une usine de 40.000 tonnes est projetée), de développer la production de l'éthylène et de ses dérivés qui passera de 14.000 tonnes en 1956 à 119.000 en 1961, et de fabriquer de l'acétylène à partir du méthane du gisement de Lacq;

b) Un accroissement très net du rythme de l'expansion pour les produits suivants (en 1.000 tonnes):

PRODUITS	RÉALISATIONS 1956.	PRÉVISIONS 1961.
Produits azotés (en tonnes d'azote)	462,5	750
Chlore	181	315
Anhydride phtalique	13,5	35
Méthanol	26,5	55
Matières plastiques	132	335

c) Le maintien de l'évolution constatée entre 1952 et 1956 pour les produits suivants (en 1.000 tonnes):

PRODUITS	RÉALISATIONS 1956.	PRÉVISIONS 1961.
Acide sulfurique	1.534	1.900
Engrais composés ($P_2O_5 + K_2O$)	783	1.200
Acétone	23,8	35
Anhydride et acide acétique	43	70
Produits benzéniques	109	185
Peintures et vernis	342	415

d) Un ralentissement du rythme de l'expansion pour les soufres travaillés, le sulfate de cuivre, les engrais phosphatés, les engrais potassiques, la soude caustique et le carbonate de soude, les matières colorantes et l'industrie du verre.

La mise en exploitation du gisement de Lacq aura une grande influence sur le développement de l'industrie chimique; elle procurera en effet des quantités importantes de soufre, une matière première pour la synthèse de l'ammoniac et un combustible de choix, et permettra la fabrication de produits chimiques organiques.

L'accroissement de production des différentes branches atteindrait les indices suivants (base 100 en 1956):

Chimie minérale	134
Chimie organique	187
Parachimie	126
Industrie du caoutchouc	130

L'expansion ainsi envisagée augmenterait la valeur de la production de l'ensemble des industries chimiques et parachimiques (1) d'environ 15 p. 100 par rapport à 1956.

Commerce extérieur.

215. — Ces augmentations de production devraient permettre aux industries chimiques (2) d'augmenter leurs exportations vers l'étranger de plus de 40 p. 100 par rapport à 1956. Dans le même temps, les importations seraient réduites d'environ 15 p. 100.

Encore n'est-il fait état dans ces chiffres que de la création d'une seule usine de caoutchouc synthétique type G. R. S., alors qu'une deuxième, d'un autre type de caoutchouc synthétique, est souhaitable. De même, il n'est pas fait état de certains projets actuellement envisagés pour la production de fibres synthétiques et de différents produits de chimie organique.

(1) Y compris le verre, le caoutchouc et l'amiante.
(2) Y compris la pharmacie conditionnée.

§ 2. — *Investissements.*

216. — Pour atteindre ces objectifs, qui permettront de réaliser à l'importation des économies de devises et de développer les exportations tout en satisfaisant une demande intérieure accrue, il sera nécessaire d'investir, pour la période 1958-1961, 375 milliards (non compris le gros entretien), dont:

100 milliards pour la chimie minérale;
175 milliards pour la chimie organique;
24 milliards pour la parachimie;
16 milliards pour le verre;
60 milliards pour les pneumatiques et le caoutchouc industriel;

375 milliards,

soit en moyenne, pour l'ensemble des industries chimiques et parachimiques, 94 milliards par an.

Avec l'abaissement des barrières douanières, qui aura pour effet de comprimer les marges bénéficiaires, donc les possibilités d'autofinancement, un recours massif au crédit devra être aménagé pour permettre de réaliser ces investissements.

§ 3. — *Autres mesures.*

217. — L'expansion prévue nécessitera, en outre:

a) *Un nouveau développement de la recherche:*

Qu'il s'agisse de trouver de nouveaux produits, de perfectionner ceux existant déjà, d'améliorer les procédés de fabrication ou l'étude des applications d'un produit déterminé, la recherche a un rôle primordial à jouer au cours des prochaines années; elle déterminera la place qui reviendra à l'industrie chimique française sur les marchés extérieurs. Elle doit notamment nous permettre de substituer des produits de synthèse à des produits d'origine végétale ou animale, de nous libérer de la sujétion d'importations onéreuses en devises, de conquérir des marchés à l'exportation et d'abaisser les prix de revient.

Il s'agit de poursuivre et même d'accélérer les efforts déjà entrepris au cours des dernières années (création de grands laboratoires, concentration de groupes de recherches dans des laboratoires bien équipés), en mettant à la disposition des entreprises les moyens financiers dont elles ont besoin.

Pour en faciliter la réalisation, les mesures suivantes ont déjà été prises:

— exonération des droits de donation et de succession pour les dons ou legs faits à des organismes de recherches reconnus;
— modification des règles de l'amortissement pour les installations de recherches.

D'autres seraient souhaitables comme:

— abaissement du taux de l'intérêt des prêts sur fonds publics pour la construction de laboratoires de recherches;
— possibilité pour les entreprises d'investir une partie de leurs bénéfices en franchise de l'impôt sur les sociétés.

b) *Un accroissement du nombre des techniciens:*

Pour pallier l'actuelle pénurie de personnel technique, il faudrait, en ce qui concerne les *ingénieurs*, doubler dès maintenant le nombre des élèves des écoles nationales supérieures de chimie, si l'on veut être en mesure de répondre aux besoins de 1961. En raison de la difficulté matérielle d'atteindre cet objectif, la commission de la chimie a proposé d'exécuter ce programme en plusieurs tranches, dont la première consisterait à accroître de 40 p. 100 les effectifs des écoles. Pour les ingénieurs de génie chimique, leur formation, qui commence à démarrer, devra être activement développée.

En ce qui concerne les *techniciens*, le problème consiste à relever le niveau des études des établissements formant ce personnel et à doubler d'ici à la fin du troisième plan le contingent de 1.000 élèves par an actuellement formé par les établissements d'enseignement.

c) *Une amélioration des liaisons entre les divers organismes s'occupant des recherches scientifiques et techniques:*

De telles liaisons existent déjà entre le conseil national de la chimie, le comité technique de l'Union des industries chimiques et l'Association nationale pour la recherche technique; mais elles pourraient encore être développées.

Le rôle du conseil national de la chimie devrait s'étendre et comporter l'étude des questions d'enseignement scolaire et post-scolaire et de la documentation; le comité technique de l'Union et l'Association nationale pour la recherche technique devraient multiplier leurs liaisons pour l'étude des problèmes de la chimie appliquée.

IV. — **Industries de transformation.**

218. — Lors de l'élaboration du deuxième plan, des objectifs de production avaient pu être déterminés par grands secteurs pour les industries de transformation, malgré les lacunes de la documentation statistique. L'objectif d'ensemble pour 1957, sur la base 100 en 1952, avait été fixé à 124; la progression prévue était plus importante pour les industries mécaniques et électriques (indice 130) que pour les industries textiles et diverses (indice 120).

Ces objectifs ont été largement dépassés puisqu'en 1957 l'indice général de production (chiffres provisoires) atteignait 147, dont 157 pour la mécanique et 135 pour les autres industries. Cependant, à l'intérieur de ces chiffres globaux, on constate des écarts parfois considérables entre les prévisions et les réalisations de certaines industries et notamment un retard très sensible pour certaines industries de biens d'équipement.

Les statistiques et les informations rassemblées par les professions demeurent encore insuffisantes dans de nombreux secteurs; leur amélioration depuis 1953 a néanmoins permis une analyse plus poussée des diverses branches industrielles: au lieu des 15 rapports du deuxième plan, la commission des industries de transformation a cette fois disposé de 64 rapports concernant chacun une industrie élémentaire ou un groupe d'activités connexes.

§ 1er. — *Orientation générale.*

219. — Le deuxième plan orientait essentiellement l'effort des industries de transformation vers l'amélioration de leurs prix de revient. Cette orientation conserve la même actualité avec l'entrée de la France dans le Marché commun; mais le troisième plan se préoccupe également de l'augmentation des capacités de production qui, dans de nombreuses industries et surtout dans les industries d'équipement, sont devenues manifestement insuffisantes pour répondre à la fois à la demande intérieure et à la nécessité d'accroître nos exportations.

C'est en effet en partant d'une étude de l'évolution probable de la demande intérieure et des possibilités d'exportations qu'ont été déterminés les objectifs de production.

L'une des hypothèses de base du plan est l'accroissement de 24 p. 100 entre 1956 et 1961, soit de 4,4 p. 100 par an, des dépenses des particuliers, qui bien qu'étant moins rapide qu'au cours du deuxième plan, aura pour conséquence le maintien à un niveau élevé de la demande intérieure de biens de consommation. Les enquêtes sur la consommation des particuliers, bien que trop peu nombreuses encore, ont permis de déterminer les élasticités de consommation pour les différentes catégories de produits et d'évaluer l'accroissement des ventes de ces produits pour un accroissement donné du revenu des consommateurs. Il est apparu que, dans de nombreux secteurs de production de biens de consommation et en particulier pour les biens durables, les capacités de production actuelles seraient insuffisantes pour faire face à l'accroissement de la demande.

Ces augmentations de capacités entraîneront des besoins accrus de biens d'équipement dont, dès à présent, la demande intérieure dépasse largement l'offre. Pour s'en convaincre, il suffit de constater le gonflement des carnets de commandes des producteurs et l'allongement de leurs délais de livraison, ainsi que la croissance des importations de machines étrangères. Ici encore il sera nécessaire d'accroître la capacité de production, tout en poursuivant l'effort pour l'amélioration des prix de revient.

Les capacités de production risquent d'autant plus d'être insuffisantes que les industries de transformation qui, au cours des trois dernières années, ont trop négligé les débouchés extérieurs, doivent apporter une large contribution au développement des exportations et au redressement de la balance commerciale. Les prévisions initiales des groupes de travail en matière de commerce extérieur n'entraîneraient aucune amélioration réelle de la balance de leurs échanges avec l'étranger: les perspectives d'exportation étaient jugées peu favorables, alors que l'expansion prévue de la production et des investissements se traduisait par une aggravation considérable de nos achats de matières premières et d'équipements.

On a donc été conduit à revoir les objectifs d'exportation proposés par les groupes de travail et à assigner comme but, en partant de la situation de 1956, un accroissement de 11 p. 100 par an des ventes à l'étranger des industries de transformation et de 15 p. 100 pour les seules industries mécaniques et électriques.

D'autre part, le souci de réduire les importations à un niveau raisonnable tout en ne freinant pas l'expansion doit conduire à développer les productions nationales de biens d'équipement et de certaines matières premières (textiles, pâtes) dont l'importation pèse trop lourdement sur notre balance commerciale.

Les orientations générales que le troisième plan propose aux industries de transformation peuvent donc se résumer ainsi:

a) Répondre à une demande intérieure accrue, plus vive encore dans le secteur des biens d'équipement que dans celui des biens de consommation;

b) Apporter une large contribution au redressement de la balance commerciale;

c) Poursuivre l'effort d'amélioration des prix de revient que rend encore plus nécessaire l'entrée de la France dans le Marché commun.

§ 2. — *Objectifs.*

220. — On se bornera à indiquer ci-après les objectifs généraux de production pour les branches industrielles les plus importantes; on trouvera dans le rapport de la commission des industries de transformation des objectifs plus détaillés pour chacune des branches analysées par elle.

TABLEAU N° 23

Objectifs de production pour les industries de transformation.

(En indices.)

BRANCHES	PRODUCTION	
	Résultats 1956 (1952=100).	Prévisions 1961 (1956=100).
1° Industries mécaniques et électriques	(141)	140
Dont:		
Machines-outils, outillage, soudage	(109)	150
Autres équipements pour l'industrie, les mines et les travaux publics	(133)	140
Construction électrique	(137)	140
Tracteurs et machines agricoles	(154)	140
Automobile, motocycle et cycle	(158)	140
Appareils radio-électriques et électroniques	(220)	150
Appareils électro-domestiques	(225)	170
2° Industries textiles et diverses	(125)	130
Dont:		
Industries textiles	(121)	135
Industries de l'habillement	(118)	130
Industrie du cuir	(116)	120
Industrie du bois	(125)	120
Industrie du papier	(163)	135
Industrie de la transformation des matières plastiques	(300)	150
Ensemble des industries de transformation	(133)	135

Il est frappant de constater que les objectifs prévus pour la période quinquennale 1956-1961 sont, pour chacun des deux grands groupes, très proches des résultats qui ont été obtenus en quatre ans seulement, de 1952 à 1956. En effet, les très prudents objectifs fixés lors de l'élaboration du deuxième plan ont été dépassés dès 1956; après un démarrage difficile, le taux d'accroissement de la production a atteint, de 1954 à 1957, plus de 9 p. 100 par an.

Si l'on se basait sur cette cadence, on pourrait considérer que les nouveaux objectifs sont insuffisamment ambitieux. Il faut souligner toutefois que la nécessité de rétablir l'équilibre intérieur entraînera pendant un ou deux ans un ralentissement notable du rythme de l'expansion.

L'expansion prévue dans le troisième plan pour les industries mécaniques et électriques est beaucoup plus importante que celle assignée aux industries textiles et diverses. Cette différence d'évolution entre les deux grands secteurs des industries de transformation avait déjà été prévue par le deuxième plan et s'est trouvée confirmée par les faits.

Industries mécaniques et électriques.

221. — Parmi tous les biens de consommation, c'est à l'acquisition des biens durables produits par les industries mécaniques et électriques qu'au cours de ces dernières années le consommateur français a consacré l'essentiel de l'accroissement de son pouvoir d'achat. Il est vraisemblable que cette évolution aura tendance à se confirmer pendant la durée du troisième plan; toutefois, les objectifs de l'automobile, des appareils de radio et de télévision et des appareils électro-domestiques ont été fixés à un niveau nettement inférieur aux résultats constatés pendant la période 1952-1956; une part croissante de leur production doit d'ailleurs être consacrée aux débouchés extérieurs.

Mais l'effort essentiel des industries mécaniques et électriques doit porter sur l'accroissement de la production des biens d'équipement. L'insuffisance de notre production est particulièrement apparente dans l'industrie-clé des machines-outils: si la plupart des branches de la mécanique avaient largement dépassé en 1956 les objectifs du deuxième plan, l'industrie de la machine-outil n'avait atteint à cette époque que l'indice 109, alors que son objectif pour 1957 se situait à 110-150.

Le développement des capacités de production dans le secteur des biens d'équipement doit permettre à la fois de réduire des importations excessives et d'accroître des exportations insuffisantes. En 1956, la construction étrangère a fourni à l'industrie française plus du tiers de sa consommation de machines-outils à métaux, alors que les exportations françaises de machines-outils ne dépassaient pas 15 p. 100 de la production. De façon plus générale, si l'on compare les échanges de produits mécaniques et électriques de la France avec ceux d'autres pays européens fortement industrialisés, on constate que le rapport des exportations aux importations de ces produits atteint 10 à 1 pour l'Allemagne, 7,6 à 1 pour la Grande-Bretagne et 2 à 1 seulement pour la France.

Il est indispensable que le redressement de la situation des industries françaises de biens d'équipement, qui exigera un important accroissement des investissements et un effort accru d'organisation, de spécialisation et de recherche appliquée, soit facilité au maximum par les interventions actives de la puissance publique.

Industries textiles et diverses.

222. — Dans les industries textiles et diverses, les problèmes d'extension des capacités physiques de production ne se posent pas avec le même caractère de généralité que dans les industries mécaniques et électriques. C'est vers l'amélioration des prix de revient que doivent porter tous les efforts de ces industries, qui, plus que toutes autres, sont menacées par la concurrence internationale dans la perspective d'une ouverture plus large du marché national à leurs concurrents étrangers.

L'effort d'exportation qu'on leur demande est moins important, mais la situation de la balance des comptes exige que certaines limites soient apportées à leur consommation de matières premières. C'est ainsi que l'on sera amené à développer une politique de remplacement des textiles naturels importés par une plus grande proportion de textiles artificiels et synthétiques de production nationale. La France est le pays européen où la consommation de textiles artificiels (rayonne, fibranne) est la plus faible par rapport à la consommation de coton: en 1954 le rapport entre ces consommations se situait à 64 p. 100 pour l'Allemagne occidentale, à 44 p. 100 pour la Grande-Bretagne, l'Italie et la Suède, à 27,5 p. 100 seulement pour la France.

L'industrie des textiles artificiels s'est trouvée défavorisée par rapport aux textiles naturels du fait que, jusqu'à ces derniers mois, les conditions de concurrence n'étaient pas normales: les textiles naturels bénéficiaient du taux de change officiel du franc, tandis que l'industrie des textiles artificiels et synthétiques supportait toutes les charges des industries françaises de matières premières nationales.

Il ne faut pas s'étonner de ce que le groupe de travail des textiles artificiels et synthétiques n'ait prévu pour la production de rayonne et de fibranne de 1961 qu'un indice de 103 par rapport à 100 en 1956; la situation de la balance commerciale exigeait un redressement de cet objectif, qui a été fixé à 153, et la création corrélative de nouvelles capacités de production.

Une plus grande consommation de textiles artificiels rendra encore plus nécessaire un effort de développement des ressources nationales en pâtes de cellulose, d'autant plus que les besoins de la papeterie iront croissant: le groupe de travail des pâtes et papiers a en effet prévu une augmentation de 40 p. 100 de la production de ce secteur. Actuellement la France ne produit encore que 60 p. 100 de sa consommation de pâtes. Les études sur l'utilisation en papeterie des bois taillis et des plantes annuelles sont suffisamment avancées pour que l'on passe au stade du développement industriel. On peut espérer que les résultats de cette action seront déjà substantiels en 1961, sans qu'il soit cependant possible de fixer un objectif plus précis. Parallèlement, doit être menée à bien une œuvre de plus longue haleine: adapter la forêt française aux besoins des industries utilisatrices.

§ 3. — *Moyens.*

223. — Pour atteindre l'objectif prévu de 35 p. 100 d'accroissement de leur production de 1956 à 1961, les industries de transformation devront trouver la main-d'œuvre qu'exige la réalisation de ce programme, procéder aux importants investissements nécessaires à l'augmentation de leur capacité de production et de leur productivité, améliorer leurs méthodes de travail.

Main-d'œuvre.

224. — En 1956, les industries de transformation ont occupé 2.490.000 personnes (1), dont 1.110.000 dans les industries mécaniques et électriques et 1.310.000 dans les industries textiles et diverses. Entre 1954 et 1956, les industries mécaniques avaient dû recruter plus de 90.000 nouveaux salariés. De 1956 à 1961, il est prévu que les effectifs seront accrus de 340.000 personnes, dont 230.000 pour les industries mécaniques et électriques; ces évaluations paraissent cependant avoir été largement calculées si l'on se réfère aux accroissements d'effectifs des dernières années.

Même s'il est possible de résoudre le problème quantitatif, il restera à résoudre un problème qualitatif: celui de la formation professionnelle des nouveaux ouvriers, problème d'autant plus grave que la main-d'œuvre des industries mécaniques et électriques comportera une proportion croissante d'ouvriers à qualification professionnelle élevée, ainsi que de techniciens.

Le mode d'utilisation de cette main-d'œuvre pose également un autre problème: celui du développement du travail en plusieurs équipes qu'exige de plus en plus la mise en œuvre d'équipements coûteux et rapidement périmés, qui s'amortissent avec difficulté si leur coefficient d'utilisation est faible.

Les besoins en main-d'œuvre ont été déterminés dans l'hypothèse d'une durée de travail à peu près maintenue à son niveau actuel, avec une tendance à la réduction des horaires excessifs, et en fonction du rythme d'accroissement de la productivité.

Celui qui a été retenu pour la période du troisième plan est de 4,4 p. 100 par an. Sans doute les années 1955 et 1956 en ont-elles connu un plus élevé, mais dans des circonstances que l'on peut estimer quelque peu exceptionnelles car elles correspondent à une période de pénurie de main-d'œuvre et d'utilisation optimum des capacités de production.

Même pour atteindre au cours de la période du troisième plan un accroissement de 4,4 p. 100 par an de la productivité, un effort très important d'investissements et d'organisation est indispensable.

Investissements.

225. — On trouvera ci-après l'indication des investissements prévus dans les industries de transformation pour les quatre années 1958 à 1961:

TABLEAU N° 21

Prévisions d'investissements dans les industries de transformation.

(En milliards de francs aux prix de fin 1957.)

BRANCHES	INVESTISSEMENTS cumulés de 1958 à 1961.
1° Industries mécaniques et électriques	930
Dont:	
Automobile, motocycle et cycle	(300)
Equipements pour l'industrie, les mines et les travaux publics	(150)
Industries électriques (ensemble)	(175)
2° Industries textiles et diverses	535
Dont:	
Industrie textile	(210)
Industrie du papier	(90)
Ensemble des industries de transformation.	1.465

(1) Les chiffres donnés ici concernent les effectifs pris en compte par les groupes de travail de la commission. Ils ne comprennent ni les artisans, ni les salariés des secteurs qui n'ont pas été étudiés par ces groupes: construction aéronautique et construction navale notamment. On ne peut donc les comparer tels quels avec les chiffres repris dans le chapitre IV: « L'équilibre de l'emploi » de la troisième partie de ce rapport, qui, au contraire, comprennent la totalité des personnes actives occupées dans l'ensemble de ces secteurs

Les investissements prévus ne paraissent pas excessifs; ceux de la période 1952 à 1956 avaient été de 1.150 milliards de francs courants. Il s'agit pour la plupart des industries de conserver le pourcentage d'investissements par rapport au chiffre d'affaires obtenu en 1955. Ces chiffres doivent être considérés comme des minima qu'il serait utile d'accroître, en particulier si l'on veut que les industries de transformation s'adaptent rapidement aux conditions nouvelles du Marché commun.

On remarquera que le taux d'investissement par rapport au chiffre d'affaires ne dépasse pas 4,2 p. 100 pour l'ensemble des industries de transformation et 5 p. 100 pour les industries mécaniques et électriques.

La commission des industries de transformation a souligné le rôle particulièrement important qu'a joué l'autofinancement dans l'équipement de ces industries. On l'évaluait en 1955 à 65 p. 100 des investissements dans les industries mécaniques et à 90 p. 100 dans les industries textiles et diverses, alors que l'autofinancement ne représentait que 45 p. 100 de l'ensemble des investissements de l'économie française.

L'autofinancement conservera une place prédominante dans les investissements des industries de transformation et toute mesure ayant pour effet de l'entraver compromettrait gravement la réalisation des objectifs. Il sera toutefois insuffisant pour assurer les développements et les modernisations nécessaires et les pouvoirs publics devront, au cours de toute la période, faciliter aux industries de transformation l'accès aux moyens de financement extérieurs, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale.

On rappellera enfin que le maintien du régime actuel de déductibilité de la T. V. A. des taxes ayant dégrevé les investissements est essentiel si l'on veut que les investissements prévus se réalisent et que les industries de transformation ne supportent pas, dans le cadre du Marché commun, un nouveau handicap par rapport à leurs concurrents étrangers.

Méthodes.

226. — Le deuxième plan avait insisté sur la nécessité d'une modernisation des méthodes des industries de transformation. S'inquiétant des structures trop dispersées de la plupart de ces industries, il préconisait une spécialisation des entreprises; il insistait également sur la nécessité d'une application plus généralisée des méthodes d'organisation et de productivité; il évoquait enfin le problème essentiel de la coopération entre fournisseur et client, surtout lorsque le client est l'Etat.

Le troisième plan pourrait en reprendre intégralement les recommandations à ce sujet. Il suffirait de souligner que l'entrée de la France dans la Communauté économique européenne rend encore plus nécessaire cette transformation radicale de nos habitudes. On se bornera à rappeler ici que, s'agissant en large majorité d'entreprises petites et moyennes dont la puissance économique individuelle est relativement faible, le seul moyen pour elles de s'adapter aux conditions économiques nouvelles réside dans l'action collective: regroupements ou accords entre entreprises en vue d'une spécialisation dans le cadre d'un ensemble économique plus large; création de bureaux d'études, de sociétés *d'engineering* ou même d'ateliers communs; développement des centres techniques industriels et des centres professionnels de productivité; en matière financière, poursuite de l'action des sociétés de caution mutuelle, etc.

Afin de faciliter l'action menée par les industriels pour adapter la structure de leurs entreprises aux conditions économiques nouvelles, les pouvoirs publics, dès le mois de septembre 1954 (décret 54-951 du 14 septembre 1954), ont prévu une aide spécifique pour la réalisation des opérations de regroupement, de spécialisation et de conversion (prêts à long terme à taux réduit, bonification d'intérêt, garantie de l'Etat). Le décret n° 55-878 de 1955, en créant la prime spéciale d'équipement en faveur des opérations réalisées dans certaines régions particulièrement intéressantes du point de vue social et économique, est venu compléter cette aide.

Du 1er janvier 1955 à fin 1957, plus de 200 opérations d'adaptation industrielle ont été réalisées avec l'aide de l'Etat; des investissements représentant au total plus de 40 milliards de francs ont été financés avec ce concours public. Certes, ces résultats sont encore modestes, mais les moyens d'action sont désormais au point.

Les pouvoirs publics devront utiliser tous les moyens à leur disposition pour favoriser les regroupements et les spécialisations, pour faciliter le démarrage et le développement des organismes d'action collective, pour stimuler la recherche appliquée, pour apporter leur garantie au développement de nouvelles fabrications.

Des liaisons entre producteurs et utilisateurs se sont développées au cours de ces dernières années dans de nombreuses industries, en vue d'améliorer la qualité des produits, d'allonger les séries de fabrications et parfois d'obtenir une programmation des besoins des utilisateurs. Dans les circonstances actuelles, cette coopération doit s'intensifier, de même que celle qui s'est instituée entre l'Etat et les professions. La commission des industries de transformation sera associée à la mise au point de son œuvre, et en particulier aux adaptations de ses prévisions que pourront rendre nécessaires des conditions économiques nouvelles.

V. — Entreprises de presse.

227. — Les problèmes concernant ce secteur ont été étudiés par la commission des entreprises de presse, créée par arrêté du 31 août 1954, dont les travaux ont permis d'élaborer un programme d'ensemble.

Cette commission a d'abord constaté que le matériel d'impression dont étaient dotées les entreprises de presse, déjà vétuste avant la guerre, n'avait été que partiellement modernisé et dans l'ensemble ne permettait plus à la production française de soutenir la comparaison avec la qualité des impressions étrangères. Elle a, en conséquence, procédé à un recensement des besoins des entreprises en matériels classés par grandes catégories et à la ventilation entre l'équipement qui pouvait être fourni par la production nationale et celui qui devrait être importé.

Le montant total des investissements urgents a été évalué à environ 7 milliards de francs, concernant le matériel de composition, de photogravure, de tirage, de clicherie et quelques matériels divers, la part des matériels à importer représentant 38 p. 100 de l'ensemble.

Pour permettre la réalisation pratique de ce programme, un groupement des entreprises de presse, dont les emprunts ont été admis à bénéficier de la garantie de l'Etat, a été constitué en 1956 et compte à son actif un certain nombre d'opérations très importantes.

Il convient également de signaler que la construction française fait un sérieux effort pour améliorer sa production en volume et qualité, notamment dans le domaine des rotatives. Il reste cependant que des importations demeurent nécessaires pour certains matériels qui ne sont pas fabriqués en France. En vue de réduire le plus possible ces recours à l'industrie étrangère, il est essentiel, surtout en raison des progrès rapides de la technique dans ce domaine, qu'il s'établisse des contacts plus étroits entre constructeurs et utilisateurs.

⁂

CHAPITRE V

ARTISANAT

228. — Les activités artisanales n'avaient pas été couvertes par les deux premiers plans: dans le cadre du troisième, une commission de l'artisanat a situé la place de ce secteur dans la vie économique moderne et s'est efforcée de déterminer les grandes lignes de son évolution et les moyens qui lui permettront de participer à la réalisation des objectifs généraux.

I. — Grandes lignes de l'évolution des activités artisanales.

229. — Etant donnée la diversité des activités artisanales et de leur évolution récente, il est nécessaire d'en examiner successivement les principales branches:

— *Alimentation* (environ 138.000 entreprises): Ces métiers suivront sans difficulté l'évolution démographique à laquelle leur expansion est intimement liée.

— *Ameublement* (environ 31.000 entreprises): L'artisanat traditionnel a subi une certaine régression par suite des progrès de la fabrication industrielle; il évolue dans deux directions, selon qu'il se spécialise dans le meuble d'art ou devienne sous-traitant d'affaires importantes. Une meilleure information et l'utilisation des techniques nouvelles peuvent lui permettre de garder sa place.

— *Métiers d'art et horlogerie* (environ 30.000 entreprises): Ces métiers évoluent vers la production de qualité. Pour l'achat des matières premières, la modernisation des méthodes de production et la sauvegarde des débouchés, les artisans d'art auraient intérêt à se grouper en coopératives. Dans le domaine de la réparation, les horlogers manquent assez souvent d'outillage moderne et se plaignent de l'insuffisance de la formation professionnelle.

— *Réparations des automobiles, cycles et motocycles* (environ 48.000 entreprises): Dans ce secteur, où l'artisanat compte de nombreuses entreprises, on note une concurrence sévère des constructeurs, qui ont organisé l'échange standard des moteurs et des stations-service pour tout ce qui concerne l'entretien des véhicules et les ventes courantes.

Un sérieux effort doit être fait pour l'équipement des ateliers, la formation professionnelle et l'information technique de ces artisans, afin qu'ils deviennent aptes à réparer les voitures et machines les plus modernes.

— *Bâtiment* (environ 200.000 entreprises): Les problèmes particuliers à l'activité du bâtiment sont traités dans le chapitre relatif à la construction.

— *Métiers du bois* (environ 26.000 entreprises): Il s'agit ici de ceux qui ne sont pas repris sous d'autres rubriques (ameublement, métiers d'art, bâtiment, artisanat rural). On constate une diminution certaine du nombre des tonneliers due à l'utilisation croissante des cuves en verre; il semble qu'une meilleure liaison avec les producteurs de vins de qualité permettrait de maintenir et de développer l'usage des cuves et tonneaux de bois; ce problème devrait être étudié régionalement et trouver place dans les programmes d'action régionale.

Il en va de même pour d'autres métiers traditionnels du bois, comme la lutherie de Mirecourt.

— *Coiffure* (environ 58.000 entreprises): Cette branche, bien organisée et parfaitement représentative de l'artisanat de services, devra encore résoudre dans les années à venir différents problèmes dans l'ordre de la formation professionnelle, en raison de la généralisation des soins donnés aux cheveux et de l'emploi de produits chimiques. Son expansion ne présente pas de difficultés majeures.

— *Cuir* (environ 59.000 entreprises): Les cordonniers et les bourreliers sont en nette régression et appelés à se reconvertir. Par contre les maroquiniers, les bottiers et les selliers peuvent, en s'adaptant aux techniques et aux matériaux nouveaux (plastiques, etc.), suivre l'expansion économique.

— *Electricité* (environ 39.000 entreprises): En dehors des installations électriques traditionnelles, de nouveaux domaines s'ouvrent à l'artisanat réparateur et dépanneur: ceux de la radio-électricité et de l'équipement électro-ménager, dans la mesure où une meilleure formation technique permettra aux artisans d'assurer efficacement le service à l'utilisateur. Ici encore, l'expansion est liée au niveau de vie et à la poussée démographique.

— *Imprimerie* (environ 5.000 entreprises): Dans le livre et les professions qui s'y rattachent, l'artisanat représente 71 p. 100 de l'ensemble des entreprises et 20 p. 100 des effectifs. Déjà un effort sérieux de modernisation a été accompli, mais les ateliers manquent de main-d'œuvre qualifiée et un grave problème de formation professionnelle se pose ici.

— *Métaux* (environ 93.000 entreprises): En se développant, les industries de l'automobile et de l'aviation ont créé de nouveaux et importants débouchés pour les entreprises artisanales. Il est fréquent que les constructeurs confient à des artisans la fabrication de différentes pièces. De même les accessoires et les pièces détachées, objets de petite série, sont souvent fabriqués de façon artisanale. D'autre part, l'artisanat représente, en période de pointes de production, une capacité potentielle de production non négligeable à laquelle les industriels de la mécanique jugent préférable de s'adresser plutôt que de procéder à de nouveaux investissements. Mais, du même coup, l'artisanat complémentaire de l'industrie est particulièrement sensible aux variations de la conjoncture. L'expansion de cet artisanat est intimement liée à celle de l'industrie.

— *Textile* (environ 131.000 entreprises): Les artisans du textile ont subi une crise assez sévère. De nombreuses entreprises ont disparu. Par contre, celles qui existent encore se sont développées. Dans le cadre des hypothèses du troisième plan, les perspectives de production sont relativement favorables; on peut cependant penser que, dans ce secteur, elles profiteront beaucoup plus aux entreprises industrielles qu'aux entreprises artisanales.

— *Métiers auxiliaires de l'agriculture* (environ 70.000 entreprises): Les artisans ruraux, auxiliaires de l'agriculture, sont principalement les maréchaux-ferrants, forgerons, charrons, réparateurs de machines agricoles. Cet artisanat, qui était en perte de vitesse depuis de nombreuses années, devra faire un effort considérable d'adaptation. L'artisan auxiliaire de l'agriculture devra devenir un ouvrier polyvalent de qualité, bon technicien et bon praticien, capable de détecter la panne banale et de procéder aux réparations courantes, sachant faire appel au spécialiste pour les réparations qui dépassent ses moyens et ses possibilités.

230. — On peut tirer deux conclusions de cet examen des divers secteurs artisanaux. D'une part, l'artisanat de prestation de services est appelé à se développer. D'autre part, si l'industrie excelle dans la production en grande série, l'artisanat a sa place chaque fois que l'aire de distribution est réduite, que la production est diversifiée, que les notions de qualité, de goût, de fini passent au premier plan, enfin que la production envisagée n'exige pas des équipements trop importants ou des bureaux d'études. Les métiers qui connaissent des difficultés sont précisément ceux qui ne répondent pas à ces caractéristiques.

On peut estimer que l'artisanat, s'il réalise l'effort de modernisation nécessaire, parviendra, grâce à l'amélioration de ses prix de revient et à l'accroissement général du niveau de vie, à apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs du troisième plan.

Pour atteindre ces objectifs, un accroissement du nombre des artisans est probable. Si certains métiers tels que ceux du textile, du bois, de l'ameublement, du cuir, n'ont pas d'effectifs nouveaux

à prévoir, par contre dans le bâtiment un accroissement des effectifs serait nécessaire; une augmentation doit être également envisagée pour les artisans mécaniciens réparateurs de l'automobile et de la machine agricole. Dans l'électricité et le travail des métaux, un accroissement de 10 p. 100 paraît raisonnable. Dans les métiers de l'alimentation et de la coiffure, l'accroissement des effectifs doit être chiffré en fonction de l'essor démographique.

Toutefois, dans l'ensemble de l'artisanat, la réalisation des objectifs visés posera, plus encore que des problèmes d'effectifs, des problèmes de reconversion et de réadaptation des métiers en régression vers ceux en extension.

II. — Moyens à mettre en œuvre et actions à entreprendre.

231. — Pour aider les artisans à s'adapter aux orientations nouvelles de l'activité économique, à moderniser les techniques de fabrication, enfin à améliorer les conditions de gestion de leurs entreprises, les moyens à mettre en œuvre et les actions à entreprendre sont les suivants:

§ 1er. — *Information statistique.*

232. — Les travaux de la commission de l'artisanat ont fait apparaître les difficultés rencontrées pour évaluer, même approximativement, l'importance numérique globale de l'artisanat. Si l'on veut aller plus loin dans l'analyse statistique, apprécier par exemple l'importance de la production artisanale dans telle ou telle branche, la masse des salaires distribués, etc., on est très vite obligé de renoncer à atteindre les résultats recherchés, faute d'éléments.

Aussi convient-il d'améliorer l'outil statistique des chambres de métiers, de modifier le cadre des statistiques fiscales en créant des articles distincts pour les artisans et assimilés et de comprendre les établissements artisanaux dans le prochain recensement industriel.

§ 2. — *Aménagement et assouplissement des dispositions fiscales.*

233. — La commission a reconnu que la fiscalité de l'artisanat ne favorise ni le développement de la productivité, ni l'adaptation des artisans à la vie économique moderne. Il existe, en effet, deux catégories d'artisans légaux dont les uns, ceux qui n'emploient pas plus d'un compagnon et d'un apprenti et qui vendent principalement le produit de leur travail, bénéficient par rapport aux autres d'un avantage fiscal important. Le développement des très petites entreprises s'en trouve freiné.

Dans les mesures générales relatives à la fiscalité (1) ont été indiquées les grandes lignes de la réforme proposée, qui tend à faciliter la transition entre ce système exceptionnel et le régime de droit commun et à favoriser ainsi le passage de l'artisanat fiscal à l'artisanat légal.

§ 3. — *Investissements et crédits.*

234. — Le montant des prêts d'équipement a été chiffré à près de 4,6 milliards pour 1956 et de 6 milliards pour 1957.

Les besoins prévisibles, compte tenu du montant relativement peu élevé des prêts accordés jusqu'à présent, du nombre des artisans ainsi que de l'incidence de la politique de décentralisation régionale sur les crédits d'équipement, justifieraient une augmentation du volume global des ressources affectées à l'artisanat.

§ 4. — *Amélioration des techniques et des méthodes.*

235. — L'amélioration des techniques de fabrication ou de travail et des méthodes d'organisation et de gestion des entreprises est, pour le secteur artisanal, un moyen puissant de progrès et d'efficacité. Or, si les grandes entreprises industrielles disposent de bureaux d'études et de méthodes, de laboratoires, d'ingénieurs-conseils, les artisans ne peuvent se doter de moyens analogues que par un effort collectif.

C'est en particulier à cette fin que répond la création du centre national d'études techniques et économiques de l'artisanat, réalisée par décision commune des chambres de métiers et de l'assemblée des présidents des chambres de métiers, et dont un arrêté interministériel du 6 avril 1956 a approuvé les statuts et consacré l'existence.

A côté de cet organisme, des centres de productivité ont été créés ou sont en voie de création par branches professionnelles: tailleurs, textiles, artisanat rural, réparateurs-garagistes, imprimerie, cordonnerie, chaussure, radio-électricité, maroquinerie; l'aide des pouvoirs publics ne doit pas leur être ménagée afin qu'ils puissent développer rapidement leur action et se démultiplier sur le plan régional.

§ 5. — *Apprentissage, perfectionnement et formation professionnelle des adultes.*

236. — Le pourcentage moyen de 9 à 10 p. 100 d'apprentis par rapport au nombre des artisans et de leurs salariés est suffisant pour permettre un renouvellement normal des métiers artisanaux, tant au stade d'artisan qu'au stade de compagnon. Les cours professionnels organisés par les chambres de métiers dans 1.800 cantons (sur les 3.000 existant en France) qui complètent la formation pratique des apprentis, permettent d'atteindre 55.000 garçons et 10.000 filles.

(1) Cf. *supra*, paragraphes 62 et suivants.

Ces constatations, pour rassurantes qu'elles soient, ne doivent pas faire méconnaître les difficultés réelles que rencontre le secteur artisanal pour satisfaire ses besoins propres tout en fournissant à l'industrie une main-d'œuvre fort appréciée:

— formation scolaire insuffisante des apprentis et nécessité d'une meilleure orientation professionnelle;

— désaffection des artisans à remplir le rôle de maître d'apprentissage;

— équipement insuffisant des cours professionnels.

D'autre part, le perfectionnement et la formation professionnelle des adultes, en particulier chez les artisans ruraux, mécaniciens-réparateurs de machines agricoles, est une nécessité vitale. En effet, l'augmentation continuelle du parc motorisé de l'agriculture fait prévoir la nécessité de disposer de plus de 10.000 artisans nouveaux auxiliaires de l'agriculture. C'est à la réalisation de cet objectif que doit tendre la formation professionnelle des jeunes apprentis mécaniciens. Il faut également prévoir la reconversion vers ce nouveau métier de nombreux artisans ruraux dont les métiers sont en régression, tels les bourreliers, les selliers, les charrons, les maréchaux-ferrants; cette reconversion, qui ne peut s'effectuer qu'en milieu rural, serait grandement facilitée par la création de camions-ateliers itinérants, pourvus de matériels et d'outillages de démonstration et accompagnés par un instructeur. Cette méthode qui paraît très efficace exigerait un investissement de 19 millions par camion-atelier, y compris les frais de fonctionnement pour une année.

§ 6. — *Exportation.*

237. — Les possibilités de vente à l'étranger de produits artisanaux sont assez réduites; il semble cependant que l'artisanat d'art, grâce à un effort d'organisation et de prix, pourrait développer ses exportations. Cette branche rencontre en effet des difficultés à maintenir son activité en raison d'une certaine désaffection de la clientèle française pour les objets d'art.

En vue d'apporter à cet artisanat l'assistance dont il a besoin et pour lui faciliter, en particulier, le développement de ses ventes sur les marchés étrangers, la création d'un organisme inspiré de l'E.N.A.P.I. italien doit être recommandée.

Cet organisme devrait chercher:

— à développer les ventes à l'intérieur du pays en multipliant les efforts de propagande en faveur de l'artisanat d'art par la presse, la radio, le cinéma, des expositions permanentes à Paris et en province, des présentations périodiques dans des magasins, des salons, etc.;

— à développer les ventes à l'étranger en organisant la prospection des marchés et en facilitant la tâche des artisans exportateurs sur les plans administratifs et bancaires.

⁂

CHAPITRE VI

COMMERCE (1)

238. — L'appareil commercial existant n'éprouvera sans doute pas de difficultés à assurer la distribution de la production supplémentaire de produits de consommation prévue par le troisième plan. D'autre part, s'il est vrai que le nombre des points de vente est plus élevé en France que dans d'autres pays étrangers, cela se justifie par la situation géographique de l'habitat et le véritable problème du commerce français n'est pas là. En fait, deux orientations essentielles sont proposées au commerce dans le cadre du troisième plan:

— permettre à l'industrie d'allonger ses séries de fabrication;

— améliorer la productivité de l'entreprise commerciale, dans l'intérêt non seulement des commerçants et de leur personnel, mais aussi du consommateur (meilleurs prix et meilleurs services).

Sur le premier point, on doit préconiser la concentration des commandes, sous la forme la plus appropriée à chaque nature de commerce. Les commandes de masse ne sont le plus souvent possibles que s'il existe entre les détaillants dispersés et les producteurs plus concentrés un stade intermédiaire de regroupement: grossistes, centrale d'achat, groupement de détaillants, chaîne volontaire.

Toutes ces formules impliquent de la part du commerçant l'acceptation d'une discipline dans ses achats qui, faits en temps utile et portant sur des articles sélectionnés, permettront à l'industriel, en augmentant l'importance de ses séries de fabrication, de réduire ses prix de revient et au consommateur de bénéficier pleinement des possibilités d'accroissement de la productivité industrielle.

Quant à l'amélioration de la productivité commerciale, elle se confond avec l'idée de « modernisation du commerce », si l'on entend par là une organisation plus efficace de l'exploitation, dont la modernisation du magasin ou de l'entrepôt n'est qu'un élément.

(1) Voir *supra*, paragraphe 142, au chapitre « Agriculture », les indications relatives à la distribution des produits agricoles.

§ 1er. — *Objectifs et prévisions.*

Evolution du nombre des points de vente.

239. — On a déjà indiqué que, dans l'ensemble, la structure commerciale existante pourra absorber l'accroissement de production prévu, grâce à une meilleure productivité et à l'amélioration des conditions de travail attendues de la modernisation. Feront sans doute exception à cette donnée générale les commerces d'équipement ménager, de télévision, de disques et les commerces enclavés de fournitures industrielles pour lesquels une augmentation du nombre des points de vente est logiquement prévisible.

Un problème particulier est posé par l'équipement commercial des nouveaux groupes d'habitations. Un équipement commercial adéquat n'a pas seulement pour objet de mettre à la disposition du consommateur les biens qui lui sont nécessaires; il constitue également un facteur d'animation de la nouvelle agglomération susceptible en particulier de la rendre plus accueillante.

Il est nécessaire, en vue d'obtenir un équipement rationnel, de mener pour chaque nouveau groupe d'habitations une étude préalable de caractère sociologique aussi bien que technique. Une mesure législative devrait autoriser le Gouvernement à fixer les conditions dans lesquelles une étude préalable de l'appareil commercial pourra être imposée pour la construction d'ensembles immobiliers à usage d'habitation.

Importance de l'effort de modernisation.

240. — Au cours des dernières années, des efforts ont certes été réalisés pour moderniser l'appareil commercial, et des mécanismes et organismes adaptés à cette fin ont été mis en place. Mais ces efforts n'ont pas encore permis de donner au mouvement de modernisation l'ampleur souhaitable.

Pour être efficace, ce mouvement devrait toucher, aussi bien pour les commerces alimentaires que pour les commerces non alimentaires, 20 à 30 p. 100 des établissements dans leur ensemble.

Les investissements nécessaires pour la réalisation de cet objectif devront être financés, pour une large part, sur les ressources propres des entreprises, mais il est difficile d'indiquer dans quelle proportion, tout dépendant des marges autorisées et de la charge fiscale. Par suite, il est également difficile de préciser la part de financement qui sera demandée au crédit.

Evolution de l'emploi.

241. — Au point de vue de l'emploi, les prévisions pour 1961 sont difficiles à établir de façon précise. On peut penser que le nombre des salariés évoluera différemment selon qu'il s'agit des commerces alimentaires (faible augmentation possible) ou des commerces non alimentaires (augmentation en relation avec l'expansion rapide connue par certains d'entre eux: quincaillerie, équipement ménager, fournitures industrielles, etc.). En définitive, il a paru raisonnable de retenir le chiffre de 70.000 emplois nouveaux d'ici à 1961 dans le secteur commercial.

Sur le plan qualitatif, on aura davantage recours à l'emploi de cadres et d'agents techniques, notamment à l'échelon de gros, avec l'utilisation d'un matériel moderne pour les services comptables ou statistiques, et le caractère de plus en plus technique de certains des appareils vendus exigera des vendeurs une qualification plus poussée.

§ 2. — *Conditions de la modernisation et actions à mener.*

242. — La modernisation exige une meilleure formation des commerçants et le développement, spécialement dans certaines branches professionnelles, de leurs connaissances techniques. Cette constatation peut conduire à prévoir dans ces branches une réglementation des conditions d'accès à la profession.

Les actions à mener en vue d'améliorer l'efficacité du commerce se situent sur le plan de l'entreprise, sur le plan des liaisons entre les entreprises commerciales et des liaisons avec la production et les consommateurs, et enfin sur le plan professionnel.

Sur le plan de l'entreprise.

243. — Les mesures seront différentes suivant qu'il s'agit de commerces de détail ou de gros:

— *commerces de détail:* il importe en particulier de développer les méthodes de vente en libre-service pour les produits alimentaires normalisés et industrialisés et en présélection pour les articles d'habillement;

— *commerces de gros:* au moins 50 p. 100 des entrepôts sont à moderniser et l'utilisation d'engins de manutention modernes doit être étendue (les plus perfectionnés permettent une économie de main-d'œuvre de 20 à 50 p. 100).

Aux deux stades, il importe également d'améliorer les méthodes de stockage et de contrôle des stocks.

Sur le plan des liaisons inter-entreprises.

244. — Les actions à entreprendre se situent dans le domaine financier et dans le domaine technique.

Dans le domaine financier, il convient de développer le crédit professionnel (sociétés de caution mutuelle ou caisses de garantie professionnelle).

Dans le domaine technique, les actions doivent tendre à une collaboration entre grossistes et détaillants, se traduisant notamment par une assistance technique aux détaillants, impliquant un élargissement du rôle du représentant du grossiste qui cesse d'être un simple vendeur pour devenir un conseiller de l'entreprise de détail.

La collaboration entre commerçants appartenant à la même branche doit également être développée. On a déjà évoqué le rôle important que peuvent jouer les groupements d'achats de détaillants et de grossistes; ces formules, pour être vraiment efficaces, doivent dépasser le simple groupage des commandes et aboutir à des actions plus étendues, par exemple l'échange des expériences, la mise en commun de moyens administratifs et comptables, parfois même la création d'ateliers annexes pour un groupe d'entreprises.

Sur le plan des liaisons avec la production et la consommation.

245. — Il convient de rappeler l'intérêt que présente pour les commerçants et les producteurs le développement de la *normalisation* qui permet une réduction des stocks à tous les échelons et une spécification des produits permettant l'achat sur échantillons au stade de gros; la normalisation doit également se développer dans le domaine des emballages et des conditionnements, ainsi que dans celui des factures et relevés.

On soulignera aussi l'importance des *labels* et *notices* de qualité, qui permettent une meilleure orientation du choix du consommateur. D'autre part, les *services après-vente* doivent se développer grâce à une liaison plus poussée entre le producteur et le commerçant.

Sur le plan professionnel.

246. — Des actions collectives peuvent se révéler très efficaces. Tout d'abord, les organisations professionnelles doivent développer l'information de leurs ressortissants sur les méthodes et techniques modernes. Dans le domaine de la formation, du perfectionnement et de l'organisation, diverses mesures sont suggérées:

— formation d'assistants techniques chargés de conseiller les commerçants dans l'effort de modernisation de leurs magasins et de leurs méthodes;

— création ou développement de cours d'apprentissage dans certains métiers et dans certaines fonctions (brevets de vendeurs par exemple);

— création de bureaux de recherches professionnels ou de centres de productivité professionnels;

— élaboration de codes des usages définissant les rapports entre fournisseurs et clients.

§ 3. — *Fiscalité et crédit.*

247. — L'exécution du programme ainsi tracé serait grandement facilitée par une série de mesures concernant les unes le régime fiscal, les autres les conditions d'octroi des crédits.

a) Sur le premier point, la commission du commerce, animée du souci de laisser jouer librement la concurrence, a particulièrement insisté sur:

— l'égalisation de la charge fiscale indirecte, quels que soient les circuits de distribution ou la forme juridique des entreprises;

— la suppression des tolérances et régimes discriminatoires.

Elle attache d'autre part une importance toute spéciale au maintien des dispositions relatives au régime fiscal des stocks, tel qu'il est défini par le décret du 7 mai 1952.

Par ailleurs, la commission propose l'extension des dispositions de l'article 30 de la loi du 10 avril 1954 (amortissement supplémentaire de 10 p. 100) aux installations nécessaires à l'hygiène de la vente des denrées alimentaires.

b) En ce qui concerne le crédit, la commission a suggéré un ensemble de mesures propres à mieux adapter les conditions de la distribution du crédit aux problèmes particuliers du secteur commercial. Il faut mentionner notamment les propositions qui ont trait:

— à l'étude d'un projet de création d'organismes interprofessionnels de caution mutuelle;

— à la coopération des sociétés professionnelles de caution mutuelle existantes, en vue d'alléger le prix de revient de leurs services;

— au développement du rôle de la caisse nationale de garantie des sociétés de caution mutuelle;

— à un aménagement du régime de nantissement du fonds de commerce et du matériel, permettant de lui donner une plus large application.

248. — Enfin, il est souhaitable:

— que la commission du commerce continue les études entreprises, notamment en matière d'équipement commercial des nouveaux centres d'habitations;

— que soient mis en place aussi vite que possible dans le secteur commercial les moyens d'information statistique qui font défaut et dont l'insuffisance actuelle a souvent rendu fort difficile la tâche de la commission. Une action concertée des organismes professionnels et des pouvoirs publics pourrait être entreprise dans ce dessein.

Mais, sans attendre, les efforts entrepris jusqu'ici doivent être poursuivis et développés. S'il appartient aux pouvoirs publics de créer les conditions favorables à la modernisation des entreprises et des méthodes commerciales, l'action incombe en définitive aux commerçants eux-mêmes.

⁂

CHAPITRE VII

TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, TOURISME

I. — Transports.

249. — Le développement des transports est lié à l'évolution de l'activité économique, directement s'il s'agit des mouvements de marchandises commandés par les échanges, indirectement s'il assure une meilleure satisfaction des besoins individuels nés de l'élévation du niveau de vie.

Comme dans les autres secteurs économiques, les investissements dans les voies de communication et les moyens de transport doivent permettre de faire face aux accroissements de capacité nécessaires et d'assurer également les modernisations destinées à améliorer la productivité et à abaisser les prix de revient.

En raison des marges de capacité préexistantes, le deuxième plan avait été orienté plutôt dans la voie des modernisations que dans celle des extensions.

Il en est différemment aujourd'hui: non seulement il ne subsiste guère de marge de capacité disponible, mais dans certains domaines la demande excède dès maintenant la ressource, entraînant des conditions d'exploitation défavorables et imposant ainsi une gestion exagérément onéreuse.

Le développement de capacité à prévoir doit donc comprendre, au-delà des extensions liées à l'accroissement de l'activité économique, un complément commandé par le rétablissement des souplesses indispensables. Au surplus, pour certains secteurs, tels que la voie d'eau, insuffisamment dotée au cours du deuxième plan, un effort prononcé s'impose.

Il est presque superflu de rappeler que le secteur des transports est un secteur lourd dans lequel les opérations exigent un assez long délai d'exécution. Pour combler les retards et les défauts de capacité, il convient donc que les autorisations de programmes comprennent dès l'origine des annuités suffisantes.

Les perspectives du Marché commun viennent préciser et durcir, dans le temps et dans l'espace, les impératifs de compétitivité. Elles nous obligent ainsi à accroître le plus rapidement possible la productivité des équipements en service et à concentrer nos efforts vers les opérations nouvelles les plus efficaces. Plus que jamais les doubles emplois doivent être proscrits. Corrélativement, les mesures permettant de réduire le déficit de la balance des comptes présentent et garderont un caractère d'absolue priorité. Les transports y contribueront directement par le développement des équipements maritimes et aériens sur les lignes internationales, indirectement grâce aux progrès poursuivis dans la consommation spécifique d'énergie et du fait de l'allègement des charges qu'ils introduisent.

Le deuxième plan avait insisté spécialement sur le fait que les investissements en matière de transport devaient être conçus dans le cadre d'une politique de coordination qui, pour reprendre les termes de la loi du 5 juillet 1949 (article 7), doit assurer « l'utilisation du mode de transport qui, compte tenu de la valeur des services rendus aux usagers et des servitudes imposées par la notion de service public, entraîne pour la nation le coût de production minimum ».

Or, le coût de production comprend les dépenses d'exploitation et les charges imputables aux investissements. C'est le coût de développement — qui en constitue la synthèse — qu'il s'agit de rendre minimum dans une perspective déterminée d'évolution du trafic et tout en améliorant la qualité du service rendu.

Bien entendu, cette recherche d'un optimum en matière de transport ne saurait faire abstraction des impératifs de l'optimum économique général et, par exemple, doivent être pris en considération la rentabilité des investissements, les dépenses énergétiques, les coûts en devises, comme, dans un autre ordre d'idées, l'incidence du coût et de la qualité des transports sur l'aménagement du territoire et l'expansion économique.

C'est en tenant compte de ces éléments qu'ont été établis les programmes qui suivent. Il est certain que dans l'avenir, les travaux de la commission des comptes de transport de la nation, récemment créée, ne pourront que faciliter les études complémentaires et les mises au point éventuelles.

Des mesures ont été prises en application de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 (1), pour assurer l'égalité fiscale du transport public et du transport privé, pour instituer sous l'égide des pouvoirs publics une organisation professionnelle du transport routier et pour améliorer la coordination tarifaire rail-route. Sans sous-estimer la portée des résultats ainsi acquis, il convient de souligner que d'importantes étapes restent encore à franchir en matière de coordination: l'effort doit donc être poursuivi en vue d'harmoniser les tarifs et les prix de revient des différents modes de transport sur des bases concordantes et d'assurer la pleine efficacité économique de l'ensemble des transports

Par ailleurs, cette efficacité sera d'autant plus améliorée que des mesures seront prises pour étaler les pointes du trafic qui, actuellement, conditionnent pour une très large part les investissements, en particulier dans le trafic voyageurs, qu'il s'agisse du rail, des transports urbains ou de la route (week-ends et vacances).

Il est essentiel que soient assurées les opérations qui conditionnent directement l'expansion économique et la position concurrentielle de l'économie française; en revanche, les opérations qui ont surtout pour objet des améliorations de commodité doivent être réalisées en fonction des possibilités économiques et financières constatées annuellement.

§ 1er. — *Transports intérieurs.*

Chemins de fer.

250. — Aux données antérieures visant la poursuite de la reconstruction du réseau et la modernisation des installations en vue d'accroître la productivité générale du transport ferroviaire, s'ajoute maintenant le fait que la souplesse d'exploitation constatée jusqu'à ces dernières années est allée en s'atténuant rapidement en 1956 et 1957, par suite de l'augmentation du trafic, les marges de capacité disponibles ayant d'ores et déjà disparu dans plusieurs secteurs de l'exploitation.

Comme pour le plan précédent, l'*électrification du réseau* constitue la pièce maîtresse des opérations du troisième plan. Outre leur haute rentabilité dans le cadre du chemin de fer, ces opérations présentent le grand intérêt d'améliorer le bilan énergétique général, le coût d'investissement des économies d'énergie qu'elles permettent de dégager étant comparable à celui des investissements de production d'une quantité d'énergie égale, obtenue d'ailleurs sans l'apport de devises.

Les électrifications en cours (Paris-Nord, Est-Paris, Lyon-Nîmes) seront achevées et les opérations suivantes entreprises: Creil-Aulnoye, banlieue Nord de Paris, Tarascon-Marseille.

Les *autres travaux d'équipement* ont pour objet d'accroître le rendement général du chemin de fer, d'augmenter le débit de certaines lignes ou installations de gares saturées ou en voie de l'être, d'améliorer la sécurité. Ils comprennent, pour l'essentiel, des opérations très dispersées intéressant: la signalisation (block automatique lumineux sur certaines grandes artères, installation de postes modernes); les télécommunications en vue d'améliorer l'efficacité du service et, notamment, la rotation du matériel; l'infrastructure et l'armement des voies; la création et la modernisation de triages et d'installations de gares de marchandises pour faire face au trafic accru et améliorer les conditions d'exploitation; les logements pour le personnel; enfin, des travaux d'intérêt général ne relevant pas de l'exploitation ferroviaire proprement dite, tels que participation à la suppression de passages à niveau, usines hydro-électriques du domaine de la Société nationale des chemins de fer français, etc.

Les travaux de *reconstruction des installations fixes* seront poursuivis, sans qu'il soit toutefois possible d'en envisager l'achèvement dans la période du plan, malgré l'élimination d'opérations de reconstruction dont la nécessité n'apparaît plus.

Les commandes de *matériel roulant* porteront en moyenne annuellement sur: 100 locomotives électriques de divers types, 28 automotrices électriques, 117 locomotives à moteurs thermiques de 400 à 2.000 CV, 49 autorails, 175 voitures de grande ligne, 7.850 wagons. Ces commandes répondent aux besoins normaux du renouvellement et à l'accroissement du trafic. Leur financement est assuré sur le compte d'exploitation par les annuités réglementaires calculées en fonction des recettes du trafic, à l'exception des commandes d'extension du parc.

Au total, y compris les frais généraux et intercalaires, les payements prévus s'élèvent à 251 milliards de francs pour la période 1958-1961 (2).

(1) Loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

(2) Dans l'appréciation des moyens de financement pour la part de matériel roulant contenue dans cette dépense, les hausses de tarifs de janvier 1958 sont prises en compte.

Dans la mesure où des disponibilités financières apparaîtraient au cours des examens annuels, quelques opérations classées dans une *tranche modulable* pourraient être, le cas échéant, entreprises si l'accroissement du trafic les rendait nécessaires, notamment en matière d'électrification et de matériel roulant.

251. — La mise en œuvre de ces investissements et la poursuite de l'amélioration des méthodes permettront d'accroître la productivité suivant un rythme approchant de celui des années précédentes et de stabiliser sensiblement l'effectif du personnel malgré l'augmentation du trafic.

De son côté, le rendement énergétique croîtra annuellement de plus de 7 p. 100 par la reconversion des moyens de traction (électrification et traction Diesel): l'économie annuelle *nette*, calculée en équivalent charbon sera de l'ordre de 2,5 millions de tonnes au terme du plan.

Les modernisations et rationalisations auront aussi effet sur les conditions de travail du personnel, la sécurité des circulations, l'exploitation économique des petites lignes, les transports terminaux et la coordination technique rail-route (containers, transports de camions, etc.), de façon générale sur la souplesse, la régularité, la qualité du service et le prix de revient.

Ces actions feront place aux nouvelles techniques d'information prévisionnelle et de préparation scientifique des décisions fondées sur l'électronique, méthodes qui trouveront leur plus complet emploi au cours du prochain plan.

Dans le cadre international, la Société nationale des chemins de fer français continuera sa politique d'entente avec les autres réseaux européens pour mettre en œuvre des dispositions concertées en vue de la bonne utilisation du matériel voyageurs et marchandises (accords de types « Trans-Europ-Express » et pool des wagons « Europ »), pour commander des matériels unifiés au plus bas prix et promouvoir des méthodes d'exploitation et de tarification homogènes, facilitant les relations internationales dans le cadre du Marché commun.

252. — Le mode actuel de *tarification du chemin de fer* conditionne toute l'économie générale des transports intérieurs et conduit à des singularités économiques, malgré les quelques nuancements tarifaires adoptés depuis plusieurs années. Ces singularités sont aggravées par le fait que la modernisation des lignes principales profite à l'ensemble du réseau, sans retentir pratiquement sur la tarification de ces lignes mêmes, dont les prix de revient sont cependant les plus bas.

Une telle situation trouble profondément les conditions normales de la concurrence, suscite les doubles emplois de services et justifie aux yeux de la clientèle des investissements de transport concurrents, dont l'intérêt n'apparaît pas toujours économiquement défendable du point de vue national. Il est donc souhaitable que la modernisation des grandes artères, et notamment leur électrification, amène la Société nationale des chemins de fer français et les pouvoirs publics à proposer une politique tarifaire mieux adaptée aux prix de revient, conformément d'ailleurs aux termes de la loi du 5 juillet 1949. Cette politique devra conduire à la fermeture de petites lignes non rentables et au transfert de leur exploitation sur la route, mieux adaptée à ce genre de service et, sur certaines lignes, à la fermeture de gares. La mise en ordre des tarifs dans le domaine « voyageurs » devra porter particulièrement sur la banlieue parisienne, lourdement déficitaire.

Routes.

253. — Hors les travaux d'entretien et de réparation ordinaires, l'amélioration du réseau est régie par la loi du 30 décembre 1951, qui a créé le *fonds spécial d'investissement routier*. Destiné d'abord à assurer le financement de plans d'aménagement des réseaux national et départemental, le fonds spécial a vu étendre son application aux réseaux vicinal, urbain et rural, de sorte qu'il couvre actuellement l'ensemble des voiries, ainsi que la reconstruction des ponts détruits par faits de guerre. La loi a déterminé jusqu'en 1957 inclus le pourcentage des prélèvements affectés aux travaux routiers sur le produit des droits intérieurs touchant les carburants, savoir, pour l'exercice 1957: tranche nationale, 14 p. 100; tranche départementale, 2,5 p. 100; tranche vicinale, 3 p. 100; tranche urbaine, 1,5 p. 100; tranche rurale, 1 p. 100; total: 22 p. 100. Les quatre dernières tranches représentent d'ailleurs une participation de l'Etat, le complément étant fourni par les collectivités intéressées, suivant des taux variables.

Le commissariat général du plan est tenu informé des projets de répartition des crédits et présente chaque année un rapport sur l'utilisation de ces crédits.

Le réseau routier français est dense et très complètement maillé; à l'exception des grandes agglomérations et de leurs abords et de quelques artères nationales, la circulation routière se diffuse ainsi sur l'ensemble du réseau sans le surcharger (1). La répartition de la circulation est caractérisée: dans les grandes villes, dont les rues et les places sont transformées en parkings permanents, par des difficultés croissantes dans l'écoulement du trafic, atteignant parfois la saturation et auxquelles il n'est possible de remédier qu'au moyen de réglementations sévères (stationnement payant ou interdiction de stationner) ou par de très lourds investissements (aménagement des sorties de villes, passages souterrains, garages, etc.); sur les routes, par des pointes de trafic de week-end ou de vacances intéressant une couche sans cesse plus étendue de la population, en raison de l'élévation du niveau de vie.

254. — L'ampleur et l'urgence des opérations à entreprendre dans les *centres urbains* commandent d'accorder progressivement, en fonction des études, sur la tranche nationale comme sur la tranche urbaine, une proportion notablement plus élevée des crédits du fonds spécial à ces centres et à leurs approches, sous la forme de voies de dégagement comportant les rocades nécessaires pour permettre au trafic de transit de contourner les agglomérations (sorties de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Lille). Il y a d'ailleurs lieu de noter qu'un grand nombre de travaux exécutés dans les centres urbains sont financés sur la tranche nationale du fonds spécial comme se rapportant à des opérations sur routes nationales ou autoroutes.

Sur le parcours des *routes nationales* proprement dites à grand trafic, de nombreuses opérations restent à réaliser localement: déviations supprimant les étranglements, redressement de tracés sinueux, aménagement de croisements et de bifurcations, élargissement en côte, suppression de passages à niveau, suppression des « points noirs » où se multiplient les accidents, toutes améliorations à situer dans l'optique d'une continuité d'aménagement de ces itinéraires en vue de leur adaptation progressive aux trafics croissants et, si besoin est, dans une vue d'avenir prévoyant certaines autoroutes de jonction. Le rythme de ces opérations devra être modulé en fonction des possibilités résultant de la situation économique et financière.

Le problème de la circulation routière ne sera vraiment résolu que par la construction d'*autoroutes de liaison*. Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme a approuvé un programme général de 2.000 km comprenant les autoroutes suivantes: Paris-Lille, Paris-Lyon-Marseille, Paris-Normandie, Paris-Chartres, Metz-Thionville, Metz-Nancy, Metz-Sarrebruck, Strasbourg-Bâle, Fréjus-Nice (Estérel-Côte d'Azur). L'autoroute à péage de l'Estérel-Côte d'Azur est en cours de réalisation et celle qui reliera Metz à Thionville, pour laquelle des participations locales sont acquises, doit être prochainement engagée. Le programme général des autoroutes de liaison devra être réalisé à une cadence progressivement croissante dans un délai de l'ordre de 15 ans. La part à financer par la voie du péage fera l'objet d'études particulières.

Les payements à effectuer au titre des diverses tranches du fonds spécial d'investissement routier doivent, comme pour l'ensemble des transports, donner lieu à une détermination judicieuse des crédits; en même temps, les possibilités ainsi arrêtées gagneraient à être garanties à l'exécutant pour que les buts poursuivis soient atteints au moindre coût.

255. — Les cinq tranches du fonds spécial d'investissement routier devraient disposer, pour la période 1958-1961, d'un minimum de crédits de payement de 125 milliards. A ces moyens de financement s'ajouteront la part des collectivités locales et la part financée par les emprunts gagés sur les péages quand ce système sera adopté. Les ressources du fonds spécial, indépendamment de la poursuite de la reconstruction des ponts, des opérations de sécurité et de la voirie rurale, devraient être réservées aux routes dont la fréquentation moyenne journalière dépasse 1.200 véhicules; de la sorte la tranche nationale devrait pouvoir bénéficier d'un minimum de 100 milliards.

Ces opérations qui permettront au réseau routier de s'adapter au trafic où il en est besoin, sont à compléter par certains travaux relevant du budget d'équipement ordinaire, et relatifs:

— à l'entretien des ponts provisoires et au fonctionnement des bacs établis à l'emplacement des ponts détruits, en attendant leur reconstruction;

— à la réparation des dégâts causés par les inondations de 1940 et 1942 dans les Pyrénées-Orientales, de 1957 dans les Hautes-Alpes et la Savoie et de 1958 dans le Gard.

Il est essentiel enfin, pour définir une politique routière bien appropriée aux besoins futurs, que soient poussées les études relatives à la rentabilité économique des travaux et à la place que doit sainement occuper le transport routier proprement dit dans une économie moderne, mais aussi les études techniques entreprises pour déterminer la charge optimum par essieu gros porteur correspondant au coût total minimum du transport (y compris les charges d'établissement et d'entretien de l'infrastructure). Entre temps, il importe d'appliquer strictement la réglementation.

(1) Sur 80.000 kilomètres environ du réseau national, moins de 6.000 kilomètres supportaient en 1955 une circulation moyenne égale ou supérieure à 2.500 véhicules/jour; moins de 2.000 kilomètres une circulation moyenne égale ou supérieure à 5.000 véhicules/jour; moins de 500 kilomètres, une circulation moyenne égale ou supérieure à 7.000 véhicules/jour.

Voies navigables et batellerie.

256. — Le retard pris dans la réalisation des opérations du deuxième plan des *voies navigables* par suite de la nette insuffisance des crédits d'équipement conditionne en grande partie les données du troisième plan; il est en outre nécessaire de faire face à un accroissement sensible du trafic, certaines voies ou sections de voies ne permettant actuellement aucune expansion, et d'améliorer les conditions de navigation pour profiter au maximum de la capacité de la flotte modernisée pouvant naviguer à l'enfoncement de 2,20 m.

Les opérations à réaliser se décomposent essentiellement en:

— *Restauration* sur les voies à grand ou moyen trafic: défenses de berges, amélioration des moyens d'alimentation en eau, reconstruction de barrages vétustes, étanchements, chemins de halage, réparation de dommages de guerre, etc., de façon générale toutes opérations permettant de rattraper les retards accumulés de gros entretien;

— *Modernisation* sur les voies les plus importantes: travaux permettant la navigation à l'enfoncement de 2,20 m, suppression de difficultés locales freinant le trafic ou s'opposant à son extension, éclairage de souterrains et d'écluses, etc., enfin diverses opérations dans les ports fluviaux;

— *Modification de structure* sur les voies essentielles destinées à assurer des trafics fortement accrus en fonction du développement économique, ainsi que des perspectives du Marché commun, et, au besoin, réalisation de voies pratiquement nouvelles.

Les opérations retenues comprennent:

— l'approfondissement du canal de la Marne au Rhin et de ses antennes vers Metz et la Sarre;

— la modernisation de la Seine;

— la construction du canal du Nord;

— l'approfondissement des canaux du Rhône au Rhin et de l'Est branche Sud;

— la poursuite de la mise au gabarit de 1.350 tonnes de la liaison Dunkerque-Valenciennes;

— des opérations diverses sur les voies les plus fréquentées et dans les ports fluviaux.

Ces opérations nécessitent l'engagement d'un volume de travaux d'un montant de 71 milliards de francs. Les payements s'élèveront à 57 milliards pour les quatre années du plan.

Le financement de ces opérations à concurrence des montants indiqués ci-avant sera assuré partie par le budget de l'Etat, partie par des emprunts gagés, en application de la loi du 9 avril 1953, par la perception de taxes sur les transports de navigation intérieure et notamment par des péages spéciaux différenciés suivant les opérations dont bénéficiera la navigation (en particulier sur la Seine et le canal du Nord).

En outre, seront poursuivis les travaux suivants intéressant la navigation:

— canalisation de la Moselle entre Thionville et Coblence et entre Thionville et Metz (1);

— part de la navigation dans les travaux d'aménagement du Rhin et du Rhône (2).

Compte tenu des difficultés de démarrage des exercices 1958-1959, un tel programme permettra, sous réserve de la participation financière de la profession de la batellerie par la voie du péage et de la réalisation des emprunts, d'aboutir en 1961 à une cadence annuelle de travaux de l'ordre de 25 milliards (non compris la partie internationale de la Moselle et l'aménagement du Rhin et du Rhône) et de redresser ainsi rapidement la situation du réseau de navigation intérieure.

257. — La *flotte de navigation intérieure* a été modernisée au titre de la reconstruction, mais de nombreuses unités sont à renouveler et l'accroissement du trafic conduit à prévoir une extension du parc. Ces opérations devront tenir compte de la capacité supplémentaire résultant de la modernisation de l'infrastructure; la difficulté d'apprécier correctement cette incidence jointe aux incertitudes relatives à la modernisation des exploitations ne permet cependant pas d'établir un programme de commandes sans une large marge d'imprécision.

Douze milliards de dépenses seraient prévus, dans la mesure des possibilités de financement, pour les quatre exercices 1958 à 1961, une tranche modulable permettant, le cas échéant, si les circonstances l'exigent et si les ressources disponibles le permettent, de compléter ce programme.

(1) Les crédits pour la canalisation de la Moselle entre Thionville et Metz sont ouverts au ministère des finances (charges communes) et transférés au ministère des travaux publics; ils représentent 4 milliards. La participation française à la canalisation de la Moselle entre Thionville et Coblence, dans le cadre de la société internationale, est d'environ 22 milliards pour la période 1958-1961.

(2) Cette part est évaluée à 10 p. 100 du montant des dépenses, soit environ 11 milliards.

258. — Parallèlement aux travaux d'infrastructure et à la modernisation du parc seront recherchés les *moyens les plus efficaces d'accroître le rendement* de la flotte.

La navigation intérieure, contrairement à tous les autres moyens de transport, voit son trafic concentré sur les heures de jour; des mesures seront étudiées sur les voies les plus encombrées pour détendre, dans toute la mesure du possible, cette concentration préjudiciable à l'écoulement du trafic.

De même, la motorisation plus poussée de péniches, la meilleure utilisation de la traction sur berges, l'établissement de télécommunications (dispatching), l'encouragement à une rotation plus rapide des unités, etc. se traduiront par une amélioration du rendement. L'application de méthodes modernes d'exploitation telles que celle du « poussage », sur les voies qui le permettent (la Seine en particulier et le Rhin), conduira à des abaissements sensibles de prix de revient, à un meilleur emploi du personnel et à des exploitations de caractère vraiment industriel. Ces réformes sont appelées à accroître considérablement l'efficacité et la vitalité de la navigation intérieure.

Le déclassement de voies très peu chargées, déjà entrepris dans le cadre du deuxième plan, devra être poursuivi; il facilitera la concentration des crédits d'entretien sur les voies d'eau suffisamment fréquentées pour être maintenues en activité: malgré les déclassements déjà réalisés, un kilométrage important de canaux ne porte qu'un trafic inférieur à 50.000 tonnes/an.

259. — Il n'est fait état dans ce qui précède que des opérations relevant de la tutelle du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Sont notamment à engager, en plus des dépenses susmentionnées, celles qui sont relatives aux *canaux de la ville de Paris* et au *port départemental de Gennevilliers*, placés sous la tutelle du ministre de l'intérieur. Les opérations retenues à ce titre pour la période 1958/1961 conduisent à des dépenses de l'ordre de 1 milliard pour les canaux de la ville de Paris (dont la fonction est à la fois de navigation et d'alimentation en eaux industrielles) et de 650 millions pour le port départemental de Gennevilliers.

Défense contre les inondations.

260. — La défense contre les inondations et contre les eaux des rivages maritimes relève de plusieurs autorités. Elle n'est rappelée ici que pour mémoire et parce que les dégâts qui troublent immédiatement l'activité sont souvent ceux qui affectent les moyens de communication. Elle n'a pas fait l'objet d'études particulières dans les commissions du plan, mais le Conseil économique a rappelé l'ampleur du problème en ce qui concerne les inondations proprement dites; les graves dommages subis de leur fait au cours de ces dernières années dans tous les domaines confirment l'actualité constante de cette question qui ne pourra être résolue que par un effort continu de très longue haleine, d'ailleurs difficilement traduisible en programme étant donné que l'impératif des circonstances l'emportera toujours sur les données prévisionnelles.

Toutefois, parmi les opérations dont l'urgence est unanimement reconnue figure la construction des barrages régulateurs de crues destinés à protéger la région parisienne contre les inondations du type de celle qui s'est produite en 1955, de telles crues étant relativement fréquentes. Plusieurs projets ont été étudiés qui seront réalisés en fonction des disponibilités financières, la priorité paraissant s'imposer pour les barrages dits de « Seine » (région de Troyes) et de « Marne » (région de Saint-Dizier). Le premier, d'un coût approximatif de 8 milliards, serait à entreprendre sans délai; 5 milliards de payements sont prévus en conséquence pour la période de 1958-1961.

Mais il est évident, outre les dépenses particulières qui ont déjà été citées à propos des routes, que cette prévision isolée ne représente qu'une partie des opérations auxquelles il sera nécessaire de faire face.

Régie autonome des transports parisiens.

261. — En dehors des opérations courantes de modernisation que nécessite normalement, dans la capitale, un réseau de transports en commun qui en conditionne en grande partie l'existence même, le programme de la R. A. T. P. doit être adapté aux exigences nouvelles qu'impliquent le développement des banlieues, le mouvement des habitants en migrations alternantes massives, le fait enfin d'une circulation par véhicules individuels qui se heurte au phénomène de saturation et stérilise les investissements réalisés dans les transports en commun de surface. Le réseau souterrain, dont l'importance est vitale pour l'agglomération parisienne et qui bénéficie d'installations de très grande valeur désormais amorties, doit concourir au maximum à la décongestion de la voirie urbaine.

Les *opérations courantes* de modernisation et d'équipement intéressent les stations et accès du réseau souterrain en vue d'améliorer la circulation, d'abréger les délais d'attente et de diminuer la fatigue des voyageurs, les installations électriques de traction et de télécommunications, les dépôts et ateliers, l'aménagement de terminus routiers, la commande de nouveaux autobus, etc.

Un très gros effort d'investissement doit être porté sur l'*augmentation de capacité* du réseau ferré et, au besoin, sur son extension. Plusieurs projets ont déjà été pris en considération ou sont à l'étude dans ce sens: mise sur pneumatiques de la ligne n° 1 Vincennes-Neuilly; allongement des rames desservant la ligne de Sceaux; prolongement (constituant éventuellement l'amorce d'un nouveau réseau) du métropolitain jusqu'au carrefour de la Défense.

Au total, y compris les frais généraux, c'est à 38 milliards de payements sur les quatre exercices 1958 à 1961 qu'il faudra faire face. On ne doit pas se dissimuler l'importance de cette charge, ni qu'un supplément de semblable grandeur, dans le même temps, serait utile pour une rénovation plus complète des réseaux dont le programme retenu constitue l'amorce. L'échelonnement des payements devrait permettre d'aboutir en 1961 à une cadence annuelle d'une quinzaine de milliards qu'il faudrait pouvoir entretenir pour résoudre le problème des transports en commun de Paris.

De telles éventualités de dépenses et d'adaptation à l'économie moderne ont justifié la réforme du régime des transports de la région parisienne, réforme qui devra être complétée par des dispositions financières lui permettant, en premier lieu, d'assurer les lourdes charges des développements et modernisations indispensables.

La tarification actuelle est insuffisante (comme celle des lignes de banlieue de la S. N. C. F.) et inadaptée aux conditions d'un urbanisme rationnel visant la diminution de la fatigue des voyageurs et des temps morts de parcours; elle est de plus contradictoire avec les données générales de la décentralisation en province. Elle devra être refondue, simplifiée et mise en mesure de couvrir les charges d'exploitation.

Mais le plus pressant remède à la congestion des transports parisiens, qu'ils soient en commun ou individuels, est à rechercher dans les moyens propres à étaler les pointes du trafic par une meilleure organisation des horaires de travail dans les divers secteurs de l'activité. Ce problème doit préoccuper de façon concertée l'administration, l'industrie et le commerce, avec le souci d'aboutir rapidement à des solutions positives qui donneront leur plein effet aux lourdes dépenses engagées.

Autres transports urbains et voies ferrées d'intérêt local.

262. — Le programme comprend un grand nombre d'opérations dispersées sur l'ensemble du territoire. Il accuse une régression marquée des réseaux ferrés (tramways et V. F. I. L.) dont le kilométrage total passera de 1.800 à 800 kilomètres, une extension du réseau de trolleybus (510 à 620 kilomètres) et du réseau d'autobus et d'autocars (5.400 à 5.650 kilomètres). Compte tenu de l'augmentation de capacité et des meilleures conditions d'utilisation, le plan permettra de faire face au trafic accru résultant du développement des agglomérations, des conditions de travail et de l'augmentation du niveau de vie.

La dépense à couvrir dans la période 1958-1961 est de 12 milliards, dont 65 p. 100 environ devront être financés par l'emprunt.

Des mesures devront être prises pour assainir la gestion des réseaux déficitaires, en leur permettant d'équilibrer par des tarifs suffisants leurs charges d'exploitation et d'établissement.

Dans certaines grandes villes, les mesures préconisées pour Paris en vue de l'étalement des pointes de trafic conduiront à des conditions d'exploitation plus satisfaisantes.

§ 2. — *Transports maritimes.*

Ports maritimes.

263. — La diminution des frais de port, des délais d'attente et du temps à quai des navires, de plus en plus rapides et coûteux, est essentielle dans la conjoncture internationale qui se prépare; il faut faire face aussi à l'augmentation des tirants d'eau et des tonnages unitaires ainsi qu'aux besoins subséquents en dispositifs de carénage et quais de réparation. De plus, des trafics accrus de combustibles solides et liquides, les trafics nouveaux de la sidérurgie côtière devront trouver dans quelques-uns de nos ports les installations modernes sans lesquelles il serait vain d'investir massivement dans les moyens de production.

Les opérations principales comprennent notamment:

— à Dunkerque, la construction d'un bassin spécial destiné à recevoir le trafic du complexe sidérurgique prévu dans ce port, et d'une nouvelle darse permettant de recevoir le trafic que dans son état actuel le port n'est pas en mesure d'assurer;

— au Havre, l'établissement d'un poste minéralier et l'extension des installations concédées spécialisées pour le trafic des combustibles liquides;

— à Rouen, l'achèvement des travaux d'aménagement de l'estuaire de la Seine prévus par la loi de 1932;

— à Caen, l'amélioration des accès maritimes pour desservir efficacement l'industrie sidérurgique caennaise;

— à Brest, à défaut de la mise à disposition du commerce de la grande forme de la marine nationale, l'implantation d'un engin de radoub pour navires de gros tonnage;

— à Marseille, la construction de la forme de radoub pour grands navires déjà prévue au deuxième plan, la reconstruction et l'équipement de quais destinés à la réparation navale, enfin le développement des annexes pétrolières de la région de Port-de-Bouc (1);

— à La Ciotat, l'agrandissement du port pour le développement du chantier de constructions navales.

A ces opérations de première importance, tant par leur coût d'établissement que par leur intérêt économique, s'ajouteront dans ces ports et dans la plupart des autres tant de commerce que de pêche, des travaux de reconstruction, de modernisation et d'équipement de l'infrastructure (quais, ouvrages de protection, amélioration des profondeurs, développement et amélioration des voies d'accès terrestres) et de la superstructure (hangars et installations spécialisés, moyens de manutention, etc.); enfin un programme de modernisation de la signalisation maritime et d'acquisition d'engins de dragage.

264. — Les autorisations de programme pour les opérations retenues s'élèvent à 72 milliards et les payements totaux à 93 milliards pour les quatre années du plan (2), le plus gros effort étant porté sur les ports se trouvant en concurrence directe avec les établissements étrangers dans le cadre du Marché commun.

Ces dépenses réservent une lourde tranche modulable d'opérations de divers ordres dont l'engagement sera étudié en fonction des possibilités financières du moment.

Afin que ces investissements, qui se répartissent environ entre un quart pour le rétablissement des installations détruites et trois quarts pour la modernisation et l'équipement (décomposés environ par moitié entre l'Etat et les organismes exploitants), portent leurs fruits, devra être poursuivie et intensifiée l'action entreprise en vue de l'organisation plus efficiente du travail, simultanément en développant chez les manutentionnaires l'utilisation d'outillages modernes à haut rendement et chez les dockers le sens de l'exploitation rationnelle de ces outillages coûteux, qui doivent améliorer les conditions de leur tâche tout en accroissant sensiblement le rendement. C'est à ce prix seulement que les investissements envisagés dans l'infrastructure et la superstructure des ports trouveront une rentabilité assurée.

Marine marchande.

265. — Il est à prévoir que le développement des échanges portera particulièrement, en ce qui concerne la métropole, sur les importations de pétrole, charbon et minerai, et, pour les pays d'outre-mer de la zone franc, sur les exportations de minerai tant vers la France que vers l'étranger. Afin de freiner l'accroissement des dépenses en devises et d'améliorer le bilan actuel, l'objectif doit être de prendre la meilleure part possible dans l'accroissement des exportations des pays d'outre-mer et dans les opérations entre pays tiers.

Ces données postulent un accroissement important du tonnage en service de pétroliers et minéraliers, le renouvellement à tonnage égal de la flotte de cargos dépassant la limite d'âge et le renouvellement d'une partie de la flotte à passagers.

Pour les *navires pétroliers*, les commandes passées au 1er janvier 1957 (1.464.000 tonneaux de jauge brute, dont 147.000 pour le renouvellement) couvriront les besoins.

Pour les *navires à pondéreux spécialisés* (minéraliers et charbonniers), 228.000 tonneaux étaient en commande au 1er janvier 1957, auxquels sont à ajouter 135.000 tonneaux (dont, en première approximation, la moitié d'une commande de 150.000 tonneaux intéressant à la fois les navires à pondéreux spécialisés et les cargos ordinaires (3), soit au total 363.000 tonneaux.

Pour les *cargos ordinaires*, 385.000 tonneaux étaient en commande au 1er janvier 1957; 150.000 tonneaux s'ajouteront à ce premier programme (dont, comme il a été dit ci-dessus, 75.000 répartis ici en première approximation), soit au total 535.000 tonneaux (dont 324.000 pour le renouvellement).

Pour les *navires à passagers*, 106.000 tonneaux sont en commande ou à commander, dont 65.000 pour le paquebot de l'Atlantique-Nord.

---

(1) Non compris toutefois les installations qui seront nécessaires pour assurer le transbordement des produits pétroliers bruts dans le pipe-line envisagé entre la Méditerranée et l'Est de la France (projets réservés).

(2) Le chiffre des autorisations de programme ne concerne que la part de l'Etat, alors que celui des payements comprend en outre les fonds de concours et les dépenses de superstructure et d'outillage.

(3) Cette répartition, non encore exactement précisée, d'un tonnage de 150.000 tonneaux entre navires à pondéreux et cargos ordinaires a pour objet de réserver une souplesse d'adaptation des commandes aux besoins réels de l'économie en cours de plan.

266. — L'ensemble de ce programme, y compris divers investissements secondaires pour l'inscription maritime, les établissements d'enseignement, les sociétés de sauvetage, conduira à 307 milliards (1) de payements pour les exercices 1958 à 1961.

Compte tenu des navires retirés du service, le tonnage de la flotte de commerce française doit évoluer de la façon suivante:

TABLEAU N° 25

Evolution prévue de la flotte de commerce.

(En tonneaux de jauge brute.)

CATÉGORIES	AU 1er JANVIER 1957.	AU 1er JANVIER 1962.	A LA FIN des livraisons.
Pétroliers	1.275.000	2.300.000	2.600.000
Navires à pondéreux spécialisés	»	(*) 288.000	2.336.000
Cargos ordinaires	1.762.000	1.898.000	
Navires à passagers	729.000	635.000	635.000
Totaux	3.766.000	5.121.000	5.571.000

(*) Plus, éventuellement, une partie de 194.000 tonneaux de « *liberty ships* » dont la réforme pourrait encore être différée en cas de besoins exceptionnels.

A la fin de 1961, près de 100 p. 100 des besoins français en produits pétroliers et environ la moitié des besoins en charbon américain dans une hypothèse de conjoncture moyenne doivent être couverts par le pavillon français.

Au titre des frets maritimes, le déficit de la balance des payements, qui s'élevait à 44 millions de dollars en 1955 (monnaie de compte), devrait s'établir dans ces conditions à un niveau compris entre 60 et 90 millions de dollars, mais il atteindrait 135-155 millions de dollars si la flotte devait rester au niveau actuel (2), les taux de frets étant, dans ces estimations, pris égaux au taux de fret moyen de 1954.

Outre les questions de financement, les difficultés à résoudre pour la réalisation de ce programme sont essentiellement la pénurie de tôles fortes, à laquelle il est prévu qu'il sera remédié par le développement de nos usines sidérurgiques, et le recrutement du personnel navigant qualifié; une pénurie sérieuse d'officiers était à prévoir, que va résorber la mise en service rapide des écoles nécessaires et l'adoption de mesures à l'étude en vue de faciliter le recrutement et la formation.

267. — La modernisation des moyens de production dans les *chantiers de construction navale* doit jouer un rôle important dans la réalisation du programme de développement de la flotte. Il était nécessaire d'adapter ces moyens à la taille des bâtiments à construire et à la production en série. Les investissements en cause conduisent à une dépense de l'ordre de 24 milliards au cours des exercices 1958 à 1961.

§ 3. — *Transports aériens.*

268. — Le transport aérien est en rapide développement. Les études prévisionnelles montrent que le trafic kilométrique sous pavillon français serait affecté d'un coefficient moyen d'augmentation de 2,5 en 1962 par rapport à 1955, cet accroissement portant à la fois, avec quelques variations autour de la moyenne, sur les réseaux long-courrier internationaux et de la Communauté et sur le réseau moyen courrier. L'apparition du matériel à réaction conduit à une modernisation brusquée de la flotte, pour aligner celle-ci sur les flottes internationales concurrentes et permettre au transport aérien français de maintenir ou d'améliorer ses positions. Sur la Communauté, les lignes directement concurrencées seront pourvues du nouveau matériel, les autres lignes continuant à être exploitées avec le matériel classique libéré du réseau international. Les aéroports seront mis à même de faire face au trafic accru et certains d'entre eux verront leurs infrastructures adaptées à l'exploitation du matériel long-courrier à réaction. Enfin, un effort particulier sera accompli en vue d'assurer la navigation aérienne en toute sécurité (télécommunications, météorologie, etc.), les lignes exploitées avec le nouveau matériel posant d'ailleurs des problèmes particuliers en cours d'examen.

La grandeur des investissements à prévoir est telle que leur développement dans les divers réseaux devra être très soigneusement adapté aux besoins réels économiquement justifiés. L'effort doit porter essentiellement sur les grandes relations internationales et sur certaines lignes de la Communauté, ainsi que sur les grands aéroports d'éclatement et de transit. La coordination des exploitations entre compagnies françaises est devenue une nécessité absolue, afin notamment de réduire dans toute la mesure du possible la masse des investissements dont la plus grande partie se rapporte à des matériels payés en devises fortes.

Pour cette même raison, il est éminemment souhaitable que des accords de coordination se réalisent entre compagnies européennes. D'autre part, l'aviation commerciale ayant maintenant franchi la phase de première croissance et pouvant espérer un accroissement de sa clientèle, il est également désirable qu'une entente internationale permette de lui faire supporter progressivement dans chaque pays les charges de fonctionnement, d'entretien et d'amortissement des infrastructures, qui constituent actuellement une subvention indirecte au transport aérien. On peut estimer que l'utilisateur devra dans l'avenir payer le prix des progrès remarquables que lui apporte ce mode de locomotion dont l'accroissement constant et considérable des vitesses demeure le privilège.

Equipement de l'infrastructure et des services de l'aviation civile.

269. — L'extension de l' *aéroport de Paris* (Orly et le Bourget) sera poussée avec la plus grande activité. Si, précédemment, on avait pu envisager une forte concentration sur Orly, le Bourget ne devant plus faire l'objet que d'opérations d'investissement secondaires, il n'en va plus de même aujourd'hui où les deux établissements parisiens vont être appelés nécessairement à se partager un trafic qui atteindra 8 millions de passagers en 1965.

La nécessité de réserver à l'aéroport de Paris et à certains aéroports de la Communauté la plus grande partie des investissements d'infrastructure conduira, sur les *aéroports métropolitains* autres que Paris, à continuer simplement des opérations entreprises au titre du deuxième plan et à se limiter à quelques équipements techniques ou commerciaux nouveaux financés par voie budgétaire ou par voie d'emprunt, sans qu'il soit notamment possible d'envisager l'adaptation des plus importants d'entre eux à l'exploitation normale à pleine charge des long-courriers à réaction (allongement des pistes), cette éventualité étant toutefois comprise dans une tranche modulable.

En *Afrique du Nord* seront reconduits les programmes du deuxième plan; seuls les aérodromes d'Alger, Oran, Casablanca et Tunis seront utilisés par les « Caravelle ». En *Afrique Noire*, les quadriréacteurs seront mis à même d'utiliser les aérodromes de Dakar, Niamey, Abidjan, Douala, Fort-Lamy et Brazzaville. Dans le *Pacifique Sud* est prévue la construction d'aérodromes à Papeete (Tahiti) desservis par les quadriréacteurs (avec participation du F. I. D. E. S.) et à Tontouta (Nouvelle-Calédonie). Enfin, aux *Antilles françaises*, Pointe-à-Pitre sera appelée à recevoir les quadriréacteurs.

En matière de *navigation aérienne*, l'intensité de la circulation justifie des équipements de contrôle, d'aides et de télécommunications importants et des installations nouvelles pour la météorologie.

Quant aux prévisions au titre des *études et prototypes*, elles concernent le développement de l'avion moyen-courrier « Caravelle », les problèmes relatifs au décollage vertical, divers essais et études. Enfin, les *opérations diverses* comprennent la construction d'écoles, les investissements du service de la formation aéronautique et des sports aériens, le matériel d'entretien des bases, les logements outre-mer, l'équipement du service du groupement aérien et du service des recherches et sauvetage.

La réalisation du programme d'équipement de l'infrastructure aéronautique et des services de l'aviation civile impliquerait, pour les années 1958 à 1961, les payements suivants:

Aéroport de Paris	34 milliards.
Autres dépenses en métropole (aéroports et services du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale)	25 —
Outre-mer (1)	41 —
Etudes et prototypes	26 —
Ensemble	126 milliards.

D'autres opérations classées dans une tranche modulable pourront être éventuellement engagées si la situation financière le permet.

Pour que ces investissements portent leurs fruits, il sera indispensable que les crédits de fonctionnement et d'entretien pour les installations actuelles soient élevés au niveau requis.

(1) Cette somme, qui ne comprend pas la construction éventuelle d'un navire à propulsion atomique, ni l'aide à la construction navale pour les armements étrangers assimilables à une aide à l'exportation, est susceptible pour la part propre à l'aide à la construction navale de varier en fonction du prix de la construction navale anglaise et du taux de la livre sterling par rapport aux autres monnaies.

(2) Ces estimations diffèrent de celles reprises dans le chapitre Equilibre extérieur: elles concernent en effet l'ensemble de la zone franc; elles se rapportent aux recettes et dépenses des années en cause et non aux règlements comptabilisés par l'office des changes; elles ne portent enfin que sur le service des transports.

(1) Cette dépense est fondée sur la répartition des charges telle qu'elle existait au milieu de 1957 entre la métropole, les territoires d'outre-mer, les départements d'outre-mer et l'Afrique du Nord.

Compagnies aériennes.

270. — Pour les *long-courriers quadriréacteurs*, 25 unités seront nécessaires; leur répartition entre les réseaux (international et de la Communauté) comme entre les compagnies (nationale et privées) n'a pas été définitivement arrêtée. Quatre autres appareils du même type sont prévus dans la tranche modulable pour être livrés en 1962-1963 (compléments pour la Communauté et lignes internationales, Chine éventuellement).

En ce qui concerne les *moyen-courriers à réaction*, sont retenus pour les réseaux Europe et Afrique du Nord, 29 appareils livrables avant juillet 1962 et 24 devant donner lieu à acomptes et livrables après 1962. La tranche modulable comprend 26 appareils (complément Afrique du Nord, réserve Europe orientale et U. R. S. S.).

Les nombres ci-dessus tiennent compte des commandes déjà autorisées en 1957. Si se faisait jour l'éventualité de passer des commandes de matériels classés dans la tranche modulable, celles-ci devraient être subordonnées à un strict équilibre des exploitations correspondantes et à leur intérêt quant à la balance des comptes en devises.

Les *installations au sol* des compagnies aériennes comprennent l'achat de simulateurs de vol, les équipements mobiliers et immobiliers, des constructions et aménagements divers destinés à la formation du personnel, à l'exploitation, aux centres de revision et bancs d'essai.

Au total les payements retenus sur les quatre années 1958 à 1961 sont de 109 milliards.

Les retards de payement des sommes dues par les administrations publiques aux compagnies de transport aérien pour services rendus obèrent de façon constante et lourdement leur trésorerie; des mesures devront être prises pour faire cesser cet état de choses.

§ 4. — *Récapitulation des investissements.*

271. — On trouvera dans le tableau ci-après une récapitulation des dépenses d'investissement résultant des programmes qui précèdent.

TABLEAU N° 26

Récapitulation des investissements dans le secteur des transports.

(Payements pour les quatre exercices 1958 à 1961.)

DÉSIGNATION	MONTANT
	Milliards de francs.
Société nationale des chemins de fer français....	(1) 251
Fonds spécial d'investissement routier (tranches nationale, départementale, vicinale, rurale et urbaine)	125
Voies navigables et ports fluviaux	57
Batellerie (renouvellement et extension de la flotte)	12
Régie autonome des transports parisiens	(1) 38
Autres transports urbains et voies ferrées d'intérêt local	12
Ports maritimes	93
Marine marchande	307
Infrastructure aéronautique (métropole), services du S. G. A. C. C., études et prototypes	85
Compagnies aériennes	109
Total	(2) 1.089
Divers.	
Infrastructure aéronautique (outre-mer)	41
Routes: dépenses d'équipement autres que celles du fonds spécial d'investissement routier (collectivités locales, autoroutes à péage financées par emprunts, réparations de dommages, entretien des ponts provisoires)	(Pour mémoire.)
Transports routiers	(Pour mémoire.)
Canaux de la ville de Paris et port départemental de Gennevilliers	1,7
Canalisation de la Moselle à l'aval de Thionville (part française) et entre Thionville et Metz	26
Part de la navigation dans les aménagements du Rhin et du Rhône	11
Défense contre les inondations:	
Barrage de Seine	5
Autres défenses	(Pour mémoire.)
Chantiers navals fluviaux	25

(1) Y compris frais généraux et intercalaires (de l'ordre de 10 p. 100).

(2) Echéancier indicatif des payements (en milliards de francs): 1958: 227; 1959: 250; 1960: 310; 1961: 302.

II. — Postes et télécommunications.

272. — Bien que les réalisations du deuxième plan aient marqué un renouveau dans l'équipement des services des P. T. T. et permis d'acheminer un trafic accru (trafic téléphonique + 43 p. 100 de 1953 à 1956, trafic postes lettres + 20 p. 100), le nombre de demandes en instance de raccordement au téléphone a crû régulièrement (il dépasse actuellement 100.000) et la mauvaise position relative de la France par rapport aux nations étrangères n'a pas varié: dix-neuvième rang en ce qui concerne la densité téléphonique. Or, les perspectives d'accroissement de la production et du niveau de vie permettent d'envisager au cours du troisième plan un accroissement annuel de 10 p. 100 du trafic téléphonique, de 5 p. 100 du trafic postal, de 10 p. 100 des opérations de chèques postaux.

Pour satisfaire une telle demande dans un secteur qui conditionne pour une bonne part l'accroissement de la productivité industrielle et facilite les décentralisations, un programme minimum de développement et de modernisation est nécessaire dans les diverses activités des P. T. T.

273. — En ce qui concerne les *télécommunications*, le nombre d'abonnements principaux passerait de 2.070.000 à 3.015.000; 70 p. 100 des abonnés contre 57 p. 100 seraient reliés à un central automatique, tandis que le degré d'automatisation du service interurbain passerait de 28 à 50 p. 100. Les réseaux de rattachement des abonnés s'accroîtraient d'un million de lignes et le réseau général de transmissions devrait être développé par l'installation de nouveaux câbles ou faisceaux hertziens. Pour assurer les liaisons avec l'outre-mer et l'étranger seront posés des câbles sous-marins téléphoniques et mises en service de nouvelles liaisons radioélectriques.

Parmi les opérations importantes du programme figurent: *câbles coaxiaux* Rouen-Rennes-Nantes, Paris-Clermont-Ferrand, Toulouse-Pau-Nîmes-Revel; *faisceaux hertziens* Lille-Calais-Folkestone, Rennes-Brest, Bordeaux-Marseille; *câble téléphonique international* sous-marin entre les continents européen et américain (France-Etats-Unis-Canada): *centraux automatiques* à Dunkerque, Annecy, Périgueux, Aix-en-Provence, Agen, Angoulême, Châteauroux, Carcassonne, Saint-Brieuc, Tarbes, Arras, Niort, Quimper.

Au service des *postes*, l'effort portera sur la mécanisation des services de tri et de manutention et sur la motorisation des moyens de transport, de relevage et de distribution, notamment pour la distribution rurale.

Les *services financiers*, déjà très modernisés, seront dotés de machines leur permettant de faire face à un trafic en croissance rapide.

Enfin, pour l'ensemble des branches d'exploitation, les opérations prévues exigeront la construction et l'aménagement de *bâtiments* pour la poste et les centraux téléphoniques.

274. — Pour satisfaire un tel programme, 407 milliards d'engagements nouveaux aux prix de septembre 1957 (dont les quatre cinquièmes aux télécommunications) seraient nécessaires, les crédits de payement à prévoir d'ici 1961, y compris payements sur engagements antérieurs, s'élevant à 381 milliards. Ainsi les demandes en instance de raccordement au téléphone seraient ramenées de plus de 100.000 actuellement à 35.000 à fin 1963, et les effectifs du personnel des P. T. T. ne seraient augmentés que de 45.000 unités de 1957 à 1961, soit moins de 20 p. 100 (243.000 à 288.000), pour faire face à un trafic accru dans le même temps de 61 p. 100 aux télécommunications, 23 p. 100 à la poste et 61 p. 100 aux chèques postaux, ce qui traduit l'intérêt du programme.

Bien que ce programme soit adapté aux possibilités de l'industrie intéressée, de telles dépenses n'ont pas paru pouvoir être engagées totalement dans un si court délai, étant donné notamment les difficultés budgétaires de 1957 et 1958 et prévisibles pour 1959. Les engagements nouveaux ont été en conséquence étalés sans modification de leur structure et les crédits de payement à prévoir pour les exercices 1958 à 1961 ont été fixés à 235 milliards (1), les crédits alloués pour 1957 et 1958 ne permettant pas un rattrapage, au cours des années suivantes, du retard constaté. Ces étalements, qui portent en presque totalité sur le secteur des télécommunications se traduiront dans l'hypothèse la meilleure par les conséquences suivantes:

a) L'accroissement du trafic téléphonique sera maintenu à un taux voisin de 7 p. 100 par an au lieu de 10 p. 100;

b) Les demandes d'abonnement en instance ne cesseront de croître pour atteindre 300.000 (2) à la fin de 1961;

c) L'effectif du personnel se trouvera augmenté en 1961 de 14.000 agents, qui s'ajouteront aux 45.000 du programme initial.

(1) Non compris reports d'exercices antérieurs.

(2) Chiffre théorique et supérieur à la réalité probable, l'expérience montrant que les demandes d'abonnement sont freinées sensiblement par la difficulté d'obtenir satisfaction.

Ces indications montrent l'intérêt qui s'attache à garantir à l'administration des postes, télégraphes et téléphones, le strict minimum de crédits ainsi défini, toute dépense supplémentaire qui, dans la limite des propositions initiales, pourrait éventuellement se révéler possible dans une conjoncture financière favorable étant assurée d'une rentabilité élevée, ainsi qu'en font foi les éléments qui précèdent.

III. — Radiodiffusion et télévision.

275. — Si la télévision ne touche encore que 600 000 foyers, la radiodiffusion en atteint aujourd'hui la presque totalité: plus de 10 millions. Indépendamment de son caractère de moyen d'information, d'éducation et de distraction, la R. T. F. constitue, du point de vue de l'activité économique, le fondement même de l'industrie radioélectrique et électronique; elle en conditionne les développements et la plupart des progrès, auxquels la vie industrielle moderne en général sera de plus en plus et rapidement subordonnée. Cet aspect particulier doit être pris en considération dans le développement des moyens de la R. T. F.

En matière de *radiodiffusion*, le regroupement des moyens de production actuellement dispersés, tant dans la capitale qu'en province sera poursuivi dans la mesure des possibilités financières; la Maison de la radio de Paris, en particulier, qui constitue un investissement massif, d'ailleurs déjà engagé, sera édifiée avec le souci de rechercher des phases successives exploitables et permettant de valoriser le plus rapidement possible des dépenses faites. Les moyens de diffusion seront complétés et développés, notamment dans le domaine de la modulation de fréquence et des services avec l'outre-mer et l'étranger, dont l'équipement est à parfaire tant en ce qui concerne le nombre des émetteurs que la qualité des éléments rayonnants.

En matière de *télévision*, l'équipement actuel pour la production et la diffusion d'un unique programme est encore insuffisant, et cependant la R. T. F. envisage de diffuser un second programme dès que le service du premier sera assuré sur l'ensemble du territoire, ce qui constitue pour le moment la tâche la plus urgente; il reste à mettre en place à cet effet une vingtaine d'émetteurs de grande et moyenne puissance et un certain nombre de petits émetteurs satellites.

Pour les deux activités de la R. T. F. des équipements sont en outre à entreprendre ou à poursuivre en Afrique du Nord, dans les territoires d'outre-mer (Radio-Brazzaville) et les départements d'outre-mer.

L'ensemble des investissements souhaitables est de l'ordre de 35 milliards de francs, à engager suivant les possibilités financières et pouvant conduire à des payements annuels moyens de l'ordre de 6 milliards, soit 24 milliards pour les quatre exercices de 1958 à 1961.

276. — Les problèmes d'une radiodiffusion-télévision nationale sont tout aussi aigus et difficiles en matière de qualité et de niveau des programmes d'émissions qu'en matière financière, ces deux aspects étant souvent inséparables. Les services de la R. T. F. ne participent à aucun budget publicitaire: une publicité mesurée, introduite de la façon qui paraîtra la plus adéquate, serait susceptible de leur donner des moyens plus étendus au bénéfice final des auditeurs.

Par ailleurs, les taux de redevance de la radiodiffusion-télévision doivent être adaptés aux dépenses d'exploitation et de développement du service, en considérant toutefois l'intérêt que la nation tout entière doit attacher à l'information et au rayonnement français hors des frontières.

IV. — Tourisme.

§ 1er. — *Résultats du deuxième plan.*

277. — Entre 1952 et 1956 le nombre des touristes étrangers est passé de 3,2 à 4,3 millions (+ 34 p. 100) et celui des « nuitées » de 21,5 à 31 millions (+ 50 p. 100). Les objectifs de fréquentation définis par le deuxième plan ont ainsi été dépassés d'environ 10 pour cent avec une année d'avance.

La fréquentation française peut être évaluée à 65 millions de nuitées pour l'hôtellerie homologuée (dont 24 pendant les vacances d'été) et à 55-60 millions pour les autres formes d'hébergement (hôtels non classés, locations diverses, villages et centres de vacances, maisons familiales, camps aménagés).

L'effort d'équipement hôtelier, encore insuffisant, a cependant notablement progressé: le nombre des chambres créées est passé de 2.634 (en 1953) à 4.102 (en 1956). Pendant ces quatre années, 13.705 chambres ont été créées, 11.145 modernisées dans des hôtels jusque là non classés, 28.208 modernisées dans des hôtels déjà classés. Les capacités supplémentaires les plus importantes ont été créées dans les Alpes et les Pyrénées, sur la Côte d'Azur, en Corse et en Bretagne.

D'autre part, on note la multiplication des camps aménagés, des villages de bungalows, des maisons familiales de vacances, etc.

Enfin, plusieurs dizaines de remontées mécaniques nouvelles ont été installées dans les stations de montagne.

§ 2. — *Objectifs du troisième plan.*

278. — L'étude des marchés touristiques montre qu'en 1961 la fréquentation étrangère devrait atteindre un minimum de 36 millions de nuitées, soit une progression de 15 p. 100 en cinq ans, inférieure en pourcentage à celle enregistrée depuis 1952. Cette progression doit notamment intéresser la zone dollar, en raison du développement prévu des transports aériens transatlantiques.

De son côté, le marché intérieur est appelé à une forte expansion, par suite de l'augmentation du pouvoir d'achat et de l'allongement des congés payés. On peut estimer que le nombre de Français adultes quittant leur domicile pendant les vacances passera de 12 à 15 millions et que les dépenses consacrées au tourisme augmenteront d'au moins 40 p. 100.

Au total, les diverses formes d'hébergement devront satisfaire une demande de 130 à 140 millions de nuitées pendant la saison d'été, contre 75 à 80 millions en 1955.

§ 3. — *Investissements.*

279. — Cette demande imposerait des investissements exorbitants et souvent peu rentables si une action énergique n'était pas entreprise pour obtenir un allongement des saisons, en premier lieu par l'étalement des congés payés, qui peut être considéré comme la condition préalable de toute politique touristique.

Cependant, même en escomptant une amélioration de 10 à 15 pour cent du taux d'occupation des divers équipements d'hébergement, une rapide expansion des investissements demeure nécessaire.

Dans l'hôtellerie, la capacité homologuée devrait être portée de 320.000 à 380.000 chambres au minimum, à la fois par création et modernisation de chambres. En tenant compte des autres modernisations (chambres déjà classées) les investissements correspondants s'élèvent au minimum à 52 milliards, soit une cadence annuelle moyenne de 13 milliards, contre 8 en 1956.

En ce qui concerne les autres formes d'hébergement, les capacités nouvelles apparaissant indispensables s'élèvent à 30-40.000 places pour les villages de vacances, 20.000 pour les maisons familiales, 30-40.000 pour les gîtes ruraux, 120.000 pour les terrains de *camping* aménagés. Ces diverses opérations représentent un investissement minimum de 10 milliards.

Enfin, les équipements collectifs inséparables de l'équipement d'hébergement (remontées mécaniques, plages et baignades, etc.) exigent un investissement d'environ 6 milliards en quatre ans.

Le total des investissements touristiques (non compris le thermalisme, inclus dans l'équipement sanitaire) s'établit ainsi à un minimum de 68 milliards, soit une cadence annuelle moyenne de 17 milliards (à atteindre en 1959-60) contre 10 milliards environ en 1956.

Malgré la progression déjà rapide enregistrée depuis 1953, l'intervention de nouveaux mécanismes financiers et de nouveaux maîtres d'œuvre s'impose de façon urgente pour remédier à l'insuffisance quantitative de l'équipement.

En particulier, les organismes d'économie mixte dénommés « sociétés régionales d'équipement touristique » doivent entreprendre la mise en valeur des zones où cette insuffisance est particulièrement flagrante et peuvent orienter vers l'investissement touristique d'importantes masses de capitaux publics et privés.

Une action d'ensemble devra être entreprise pour souligner auprès du public français les possibilités considérables que lui offrent les ressources touristiques de notre territoire. Des crédits suffisants seront consacrés à cette action, de même qu'à celle d'équipement mentionnée plus haut, dont elle constitue d'ailleurs le complément.

§ 4. — *Effets attendus pour la balance des comptes et pour la mise en valeur régionale.*

280. — La réalisation, grâce à ces investissements et mesures, des objectifs de fréquentation définis plus haut se traduirait par une augmentation massive des recettes en devises, notamment en dollars. On peut estimer que les dépenses réelles des touristes étrangers atteindraient 180 milliards en 1961 et que le solde créditeur de la balance « touristes et voyageurs » s'élèverait alors à 100-110 milliards, si ces échanges s'effectuaient entièrement aux cours officiels.

En outre, l'expansion du tourisme intérieur apporterait une contribution décisive à la renaissance économique de nombreuses régions pauvres, non seulement par les transferts de revenus qu'elle entraîne, mais encore par les multiples activités dont elle permet le développement.

⁂

CHAPITRE VIII

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET EQUIPEMENT URBAIN

I. — Construction de logements.

281. — Les problèmes du logement ont été longuement débattus à l'occasion du vote de la loi-cadre par le Parlement. Le programme résumé ci-dessous ne fait que rappeler et préciser les dispositions prévues par cette loi.

§ 1er. — *Objectifs.*

282. — L'objectif d'ensemble fixé par la loi du 7 août 1957 est d'achever 300.000 logements par an à partir de 1958.

En fait, il a été terminé en 1958 280.000 logements, résultat supérieur à celui atteint en 1957; l'objectif visé par la loi sera approché progressivement au cours de la période couverte par le troisième plan. Mais il est nécessaire que les conditions de prix définies ci-dessous soient réunies pour qu'un tel programme se réalise sans difficultés excessives.

Le volume des travaux en cours s'est encore accru en 1957, et il représentait à la fin de l'année environ 500.000 logements, soit près de deux ans d'activité moyenne des entreprises du bâtiment. Aucun autre pays ne connaît un tel décalage entre les lancements et les terminaisons. Les inconvénients de cette situation ont été souvent soulignés: la dispersion de la main-d'œuvre et de l'outillage entrave les progrès de la productivité, majore les coûts de construction et retarde les réalisations.

Chaque année, les mises en chantier devront donc être adaptées, compte tenu des progrès possibles en ce qui concerne la durée des travaux, de façon à ramener les en-cours à un niveau raisonnable et à permettre d'atteindre l'objectif fixé par la loi.

Les programmes de construction à établir devront s'inspirer des préoccupations suivantes:

a) *Les dimensions* des logements ne peuvent plus être réduites: il faut au contraire tendre à les augmenter.

b) *Le nombre moyen de pièces* par logement est à l'heure actuelle relativement satisfaisant si l'on tient compte de toutes les catégories de logements et de toutes les parties du territoire. Mais il n'en est pas de même si l'on considère plus particulièrement les logements populaires ou certaines régions. L'étude des besoins montre que, la crise actuelle étant d'abord une crise de surpeuplement, l'élimination de ce surpeuplement libérera une masse énorme de logements d'une et deux pièces qui pourront, dans une large mesure, être réutilisés pour satisfaire les besoins dans cette catégorie. L'effort principal devra donc porter sur les logements de 3, 4 et même 5 pièces.

c) Le partage souhaitable entre locations et accession à la propriété ne peut être défini globalement *a priori*. Une enquête par sondage faite par l'I. N. S. E. E. a montré que les désirs de la population variaient sur ce point très fortement selon la région, la dimension des agglomérations, l'âge et les revenus des postulants. Au total, un partage par moitié ne paraît pas déraisonnable compte tenu du retard considérable du secteur *locatif*. La construction par an de près de 150.000 logements à louer exige un effort supplémentaire très important de la part des H. L. M., et la mise en place de mesures appropriées dans le secteur privé.

d) La situation exceptionnelle de la *région parisienne* impose que près du quart de l'effort total (plus de 70.000 logements par an) lui soit consacré. Etant donnés les besoins particuliers de cette région en logements locatifs, les crédits H. L. M. de l'espèce à lui réserver ont été fixés à plus du tiers du total par le projet de loi-cadre.

e) La construction de près de 300.000 logements par an ne saurait se poursuivre longtemps dans de bonnes conditions sans la destruction d'une quantité très importante de logements vétustes. Des programmes massifs de *destruction d'îlots insalubres* devront être entrepris à bref délai. En raison de la lenteur et des difficultés de ces opérations, il faut prévoir dès maintenant la destruction d'au moins 15.000 logements par an. Ce chiffre devra s'accroître sensiblement en fin de période, de façon à permettre l'élimination totale en dix ans des 450.000 taudis recensés en 1954.

f) Enfin une attention particulière doit être portée à l'*habitat rural:* à la fois les progrès de l'agriculture et le succès d'une politique de décentralisation exigent qu'un effort très important, tant de remise en état que de construction neuve, soit fait dans les campagnes. On peut évaluer à environ 70.000 le nombre des logements neufs à construire chaque année pour la population rurale, agricole ou non.

§ 2. — *Moyens d'exécution.*

Main-d'œuvre et matériaux.

283. — Les problèmes relatifs à la main-d'œuvre et aux matériaux de construction pourront être résolus sans difficulté grave en dépit de l'extrême tension qui a caractérisé le marché du bâtiment en 1956. Les moyens de formation de la main-d'œuvre mis en place au cours du deuxième plan et les investissements réalisés par les producteurs de matériaux continueront à produire leur effet, tandis que le volume des travaux dans le domaine de la construction neuve de logements ne s'accroîtra plus que lentement.

Cependant, la forte augmentation des travaux de bâtiment autres que le logement neuf (entretien, programmes scolaires, etc.) rend nécessaires la continuation des efforts déjà entrepris en ce domaine et une forte accélération des efforts destinés à accroître la productivité, de façon à limiter autant que possible le besoin de main-d'œuvre qualifiée sur les chantiers et à éviter les tensions génératrices de nouvelles hausses du coût de la construction.

Financement.

284. — La dépense annuelle s'élèvera progressivement d'environ 850 milliards en 1956 à 980 milliards en 1961 (1).

Ces chiffres supposent que l'augmentation des salaires et des profits dans l'industrie du bâtiment sera compensée par l'élévation de la productivité pendant la période d'exécution du plan.

En ce qui concerne les méthodes de financement, il paraît souhaitable de maintenir dans ses grandes lignes le système existant, qui a fait ses preuves. Toutefois, la nécessité de limiter les charges que ce système impose à l'Etat conduit à préconiser un ensemble de réformes importantes.

Il est nécessaire que soit établi en exécution de la loi-cadre un véritable programme de construction déterminant, année par année et région par région, le nombre et la nature des logements à édifier.

La *substitution de bonifications d'intérêt aux primes à la construction* doit permettre aux emprunteurs de mieux apprécier l'importance de l'aide qui leur est dispensée par les pouvoirs publics et de les dégager des aléas des variations du taux de l'escompte.

De plus, tout devrait être mis en œuvre pour *accroître la part du financement assurée par l'épargne*. Il importe en effet de limiter autant que possible la masse des prêts à consolider dans le secteur des logements primés. L'institution de sociétés conventionnées, bénéficiant de la garantie du Trésor, permettra de construire des logements locatifs destinés aux familles relativement aisées. Ainsi se trouvera indirectement confirmée la vocation sociale des organismes d'H. L. M.

Il y a lieu, enfin, d'exploiter plus complètement les mécanismes de l'épargne-construction.

Réglementation et méthodes.

285. — Les modifications réglementaires nécessaires à l'exécution du programme se limitent pour l'essentiel à quelques points qui concernent d'une part les problèmes déjà abordés lors de la préparation du deuxième plan, et non encore résolus, de l'autre, des problèmes que la nouvelle orientation des problèmes met en lumière:

a) Parmi les premiers, il faut insister sur:

— l'établissement d'un véritable *plan de construction* sans lequel la garantie de financement donnée par la loi-cadre ne suffira pas à assurer le progrès de la construction: on ne saurait assez répéter que la continuité des programmes commande l'amélioration des conditions de travail des entreprises, donc les progrès de la productivité et l'amélioration des prix de revient. Sans un programme pluriannuel clairement défini, et concrétisé par la répartition des crédits entre les régions et les maîtres d'ouvrage dès le début de la période d'exécution du plan, l'amélioration de productivité indispensable ne pourrait être obtenue. La dépense nécessaire à la construction d'un même nombre de logements se trouverait alors augmentée, et le maintien de l'équilibre économique général risquerait d'imposer une réduction du programme de construction;

— le *groupement des maîtres d'ouvrage*, notamment dans le secteur H. L. M. locatives: un tel groupement est la condition première de l'adaptation des H. L. M. à la très large mission qui doit être désormais la leur: construire près de 100.000 logements par an pour les personnes modestes dans des conditions de productivité très fortement améliorées;

— l'organisation et la mise en œuvre d'une *politique foncière cohérente:* en dépit de l'intervention de la loi foncière de 1953 et de la réforme de la publicité foncière prévue par le décret de 1955, les progrès accomplis à cet égard ont été lents. La construction de près de 300.000 logements par an pendant une longue période exige que

(1) Y compris les achats de terrains et les frais divers.

les projets d'aménagement des villes soit rapidement établis, que la réforme de la publicité foncière soit complétée, que les moyens administratifs et financiers d'une véritable politique foncière soient mis en place. Ce dernier point suppose que des programmes fonciers précis soient élaborés dans le cadre du département pour chaque agglomération importante et que la refonte des procédures d'expropriation permette l'acquisition rapide des terrains tout en respectant les droits légitimes des propriétaires;

— l'*industrialisation de la construction* sous toutes ses formes: à cet objet répond le secteur de haute productivité prévu par la loi-cadre du 7 août 1957.

b) L'orientation nouvelle du programme demandera de son côté:

— en vue de résoudre les problèmes posés par la destruction des îlots insalubres, par la rénovation de l'habitat rural et par la création de villes nouvelles, la *modification de certaines règles* administratives et financières;

— en vue de favoriser le progrès technique et l'adaptation du rôle des architectes à l'évolution de la construction, *une meilleure coordination* entre techniciens, architectes et ingénieurs;

— en vue de favoriser la construction locative et plus généralement de soutenir la construction neuve au-delà du moment où la crise du logement aura cessé d'être aiguë, la *prolongation des majorations semestrielles des loyers*, à un rythme tel que l'équilibre entre le marché des logements neufs et celui des logements anciens soit atteint en 1965.

II. — Equipement urbain.

238. — Le retard de la France en matière d'équipement urbain a conduit à faire figurer dans le troisième plan les travaux suivants:

— réseaux urbains (alimentation en eau des communes urbaines, assainissement des agglomérations, voirie urbaine ne relevant pas de la tranche urbaine du fonds spécial d'investissement routier et réseaux divers);

— habitat urbain (lotissement des collectivités locales et travaux de desserte extérieure des groupes d'habitation lorsque ces travaux de desserte sont pris en charge par les collectivités locales, destruction des îlots insalubres (1);

— constructions publiques (mairies, préfectures, casernes de pompiers, palais de justice, halles et marchés, etc.).

Il aurait été difficile de déterminer les besoins des collectivités pour l'équipement urbain sans les résultats d'un recensement effectué en août 1955 par le commissariat général du plan et le ministère de l'intérieur.

Ce recensement a fait apparaître pour l'alimentation en eau et l'assainissement des besoins considérables, dont le bien-fondé est confirmé par la comparaison avec d'autres pays européens (2).

TABLEAU N° 27

Situation comparée des pays européens en matière d'adduction d'eau et d'égouts.

PAYS CLASSÉS par densité décroissante.	NOMBRE d'habitants au kilomètre carré	POURCENTAGE DES HABITANTS disposant :	
		d'une adduction d'eau.	d'un système d'égouts.
Pays-Bas	324	80-85	80
Belgique	286	70	60
Royaume-Uni	199	95	90
Allemagne (R. F.)	195	80	70
Suisse	115	80	50-60
Danemark	100	75	70
Portugal	95	20	20
France	76	60	25-30
Yougoslavie	68	40	2,5
Grèce	58	30	Faible.
Espagne	55	40	40
Irlande	43	44	40
Turquie	27	Faible.	Très faible.
Suède	16	70	60
Finlande	11	50	50
Norvège	10	50	50
Islande	2	65-70	60

(1) Les équipements de même nature qui ne sont pas à la charge des collectivités locales figurent dans le plan sous la rubrique « construction ».

(2) Statistique de l'Organisation mondiale de la santé (réunion européenne des ingénieurs sanitaires tenue en Yougoslavie en avril 1954).

Il n'a pas été possible de retenir dans les prévisions du troisième plan l'ensemble des demandes recensées; une nette priorité a néanmoins été accordée aux travaux d'alimentation en eau et d'assainissement.

Les *autres catégories d'équipements urbains* n'ont pas fait l'objet d'une étude aussi détaillée. Cette étude requiert, en effet, de la part des collectivités locales un effort de prévision qui n'est pas toujours accompli. On ne saurait établir un plan pour la voirie urbaine, la desserte extérieure des groupes d'habitation, les lotissements ou les constructions publiques si les villes n'ont point étudié leurs besoins, défini les cadres de leur développement et dressé la liste des travaux les plus urgents. Le moyen le plus sûr d'encourager les municipalités à établir, parallèlement aux plans d'aménagement, des programmes d'équipement est certainement de leur donner la garantie d'un financement pluriannuel.

Les résultats du recensement et l'appréciation globale des incidences des programmes de construction sur les équipements urbains ont toutefois permis d'évaluer les investissements à effectuer au cours du troisième plan.

§ 1er. — *Investissements.*

237. — Les travaux à engager pendant la période 1958-1961 s'élèvent à 232 milliards. Ils correspondent à une augmentation moyenne d'un tiers par rapport au rythme des années précédentes. Mais cet accroissement se répartit très différemment selon les secteurs: il atteint 80 p. 100 pour l'eau et 60 p. 100 pour l'assainissement, cependant que la rubrique « bâtiments administratifs » subit une réduction considérable.

Eau	50 milliards.
Assainissement	104 —
Bâtiments administratifs	34 —
Habitat urbain (1)	24 —
Voirie urbaine	20 —
Total	232 milliards.

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les investissements nécessaires pour assurer l'*approvisionnement en eau potable de la région parisienne:* des travaux à ce sujet doivent cependant être engagés au cours du troisième plan.

§ 2. — *Mesures d'exécution.*

Décret-programme.

238. — L'examen des cas concrets et des dossiers d'opérations individualisées a montré la nécessité d'inscrire les travaux les plus importants dans un programme d'équipement urbain.

Ce programme:

— définirait le volume des travaux du plan quinquennal d'équipement urbain;

— ouvrirait pour cinq ans des autorisations d'engagement de subventions de programme utilisables par tranche annuelle par le ministre de l'intérieur;

— fixerait le volume garanti d'emprunts pour le financement complémentaire des opérations bénéficiant d'autorisations de programme pluriannuelles ou pour les opérations à réaliser sans subvention.

Diminution du coût des travaux et rentabilité des ouvrages.

239. — Des directives techniques générales existent pour l'eau et l'assainissement. Les études effectuées par le ministère de l'intérieur doivent permettre d'en établir également pour les autres catégories d'équipement:

a) Un *groupement des commandes* paraît susceptible d'abaisser le prix de revient de certains équipements. Tel est le cas notamment, pour les véhicules utilitaires des communes du département de la Seine. L'application d'une telle procédure pourrait également être recherchée dans d'autres domaines, et notamment pour les travaux d'alimentation en eau.

b) Il est indispensable que les villes puissent rendre obligatoire le *branchement à l'égout*. Les textes nécessaires sont depuis longtemps à l'étude et la simplicité de leur contenu devrait permettre une publication rapide.

c) D'une manière générale, il est souhaitable que les villes utilisent au maximum les possibilités qui leur sont offertes d'obtenir la *rémunération des services rendus*. Il conviendrait, en particulier, d'imposer le relèvement du prix de vente de l'eau aux usagers chaque fois qu'il est nécessaire pour assurer l'équilibre financier du service. L'attribution de la subvention devrait être surbordonnée à la pose de compteurs d'eau dans les villes qui en sont démunies.

(1) Le chiffre de 24 milliards comprend pour partie des travaux de rénovation d'îlots insalubres entrepris par les collectivités locales. Ces travaux figurent au même titre que les travaux de rénovation subventionnés par le ministère de la construction, dans le total des dépenses afférentes à la construction de logements.

d) Dans d'autres cas, une *plus grande liberté* devrait être laissée aux communes *pour fixer les tarifs:* ainsi conviendrait-il d'instituer un régime plus simple pour l'approbation des délibérations des conseils municipaux en matière de taxe de déversement aux égouts.

Questions de procédure.

290. — Comme il a été indiqué dans le chapitre relatif au financement (1), la revision souvent préconisée du *taux des subventions* devra être enfin entreprise; elle conditionne, pour l'assainissement, la réalisation des objectifs définis par le plan

Une autre mesure qui s'impose est d'assurer la coordination des divers équipements urbains entre eux — qu'il s'agisse des équipements subventionnés par le ministère de l'intérieur ou de ceux qui relèvent d'autres ministères (travaux publics, éducation nationale, santé publique, etc.) — et d'harmoniser les programmes correspondants avec ceux des logements.

La procédure des « zones à urbaniser par priorité » devrait permettre d'assurer cette liaison dans les secteurs de constructions groupées; il faudrait, à cet égard, que le visa du conseil de direction du fonds de développement économique et social comporte l'accès aux diverses sources de financement.

Une coordination analogue devrait aussi pouvoir s'instaurer, grâce à l'action du même organisme, en ce qui concerne les équipements généraux des grandes agglomérations.

Une telle action est apparue nécessaire pour l'agglomération parisienne où les tâches de coordination sont d'une telle ampleur qu'il a fallu en confier l'exécution à un nouveau comité du fonds de développement économique et social.

La même solution doit être étendue maintenant aux grandes villes de province, grâce à la création récente d'un comité homologue.

En définitive, la tâche de ces comités devrait être d'assurer dans les principales villes françaises la coordination des équipements et des logements, à la fois au niveau des zones de constructions groupées et à celui de l'ensemble de l'agglomération.

⁂

CHAPITRE IX

EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

I. — Recherche scientifique et technique.

291. — Déjà inscrit en tête des actions de base du deuxième plan et bénéficiaire d'un des décrets-programmes du 20 mai 1955, le développement de la recherche devra faire l'objet d'un effort encore beaucoup plus considérable dans l'avenir.

Tous les grands pays modernes ressentent un tel besoin; car, avec l'accélération du progrès et la rapide diffusion des techniques, leur avance risque constamment d'être mise en cause et une importante partie de la production appelée à dominer demain le marché international est aujourd'hui inconnue ou en cours d'étude.

Mais cette nécessité est particulièrement impérieuse pour la France, dont la science, après avoir brillé à une époque qu'on pourrait qualifier d'artisanale, a maintenant d'autant plus besoin de s'adapter à une phase d'activité organisée que ses ressources sont plus limitées.

Aussi a-t-il été demandé au Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique, faisant office de commission de modernisation et d'équipement pour le troisième plan, d'indiquer quels devraient être au cours des prochaines années les principes, les objectifs et les moyens d'action en ce domaine. Ce sont ses recommandations qui, dans leur esprit, sont reprises ci-après.

§ 1er. — *Les principes.*

292. — Quand on confronte avec les disponibilités restreintes qui sont les nôtres l'infinie variété des thèmes de recherche utile et l'ampleur des moyens humains et matériels nécessaires pour les traiter, on pourrait être tenté de délaisser systématiquement de larges domaines des sciences et des techniques pour porter tout l'effort sur d'autres. Mais les conditions modernes de la recherche s'opposent de plus en plus à une option aussi absolue.

En effet, l'interdépendance des disciplines s'accentue sans cesse et tend à en effacer les anciennes divisions: ainsi la recherche nucléaire ne peut être isolée des recherches en mathématiques, en physique théorique, en physique expérimentale, en électronique, en thermodynamique, en mécanique, en chimie et en technologie; de même les progrès de la recherche médicale sont liés à ceux de la biologie, de la physique, de la chimie, de l'électronique, etc. Il en résulte que, s'il peut et doit être fait un choix entre les objectifs à poursuivre, chacun de ceux-ci postule l'existence d'une infrastructure prête à fournir suivant les circonstances des moyens de recherche dans tous les domaines scientifiques et techniques, quitte seulement à ce que ces moyens soient différenciés dans leur puissance relative. Ce n'est donc que par une organisation convenable qu'il est possible de songer à satisfaire aux conditions modernes de la recherche.

Autant que d'accroître les moyens humains et matériels mis à la disposition de la recherche, l'action du troisième plan en cette matière devra en conséquence avoir comme principe directeur de grouper ces moyens dans des centres dotés de conditions de travail modernisées et organisées, et d'introduire des méthodes par lesquelles le développement de ces moyens sera plus judicieusement équilibré.

Tout programme devra comporter la mise en place des mécanismes proposant une politique nationale de la recherche et l'organisant, orientant les activités vers les problèmes d'intérêt national et les soutenant, incitant à la coopération des moyens et la facilitant.

§ 2. — *Les objectifs.*

293. — Actuellement la France dépense pour la recherche scientifique et technique un total d'environ 125 milliards de francs par an, dont une centaine sur les fonds publics (crédits budgétaires et taxes parafiscales). Sans commune mesure certes avec les 1.500 milliards qu'y consacrent les Etats-Unis, mieux comparable en revanche aux 160 milliards de l'effort britannique pour les recherches autres qu'atomiques, cette somme commence à être globalement importante; mais, si l'on en considère la répartition, on s'aperçoit qu'elle se décompose en trois grandes masses de crédits dont deux — la recherche atomique d'une part et les recherches de la défense nationale d'autre part — absorbent chacune de 50 à 55 milliards à elles seules, de sorte qu'il ne reste que 20 ou 25 milliards pour l'ensemble des autres départements: éducation nationale, industrie, agriculture, santé, outre-mer, etc.

Pour ces différents secteurs de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, les besoins qui apparaissent les plus urgents, et en fonction desquels ont été déterminés les objectifs du nouveau plan, sont les suivants:

a) *Recherche fondamentale:* Celle-ci est presque entièrement assurée dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale. Cette tendance doit être conservée pour maintenir le contact éminemment souhaitable entre l'enseignement et la recherche, de même qu'entre les chercheurs et les étudiants parmi lesquels ils auront à se recruter de plus en plus nombreux dans le futur. Toutefois, à la conception traditionnelle et périmée de chaires indépendantes dans leur juxtaposition et prétendant avoir leurs propres moyens de recherches sera substituée celle d'unités de recherches modernes rassemblant des équipes de chercheurs, de techniciens et même d'ingénieurs travaillant dans des locaux proches les uns des autres et disposant de l'équipement approprié, d'ateliers, d'une bibliothèque, de services de documentation et de secrétariat. Ce groupement s'opérera à la faveur de constructions nouvelles, mais il sera également recherché par la création de « départements » qui réuniront sur le plan administratif les activités de plusieurs chaires voisines.

Dans son aspect universitaire, la recherche fondamentale devra être rassemblée principalement autour des enseignements du troisième cycle, qui reposent sur une spécialisation très poussée et qui doivent être dotés de puissants moyens d'investigation expérimentale.

L'accent sera mis sur les branches nouvelles ou en plein développement, et notamment, sur les suivantes: techniques modernes de calcul et recherche opérationnelle, électronique, physique du globe, physique nucléaire, radiogéologie, radio-chimie, chimie des macromolécules, chimie organique, biologie, radioastronomie, génétique pure et appliquée, physiologie de la nutrition, physiologie nerveuse, biométrie, branches nouvelles des sciences humaines.

Si, à l'échelon local, l'efficacité implique des regroupements et une concentration, sur le plan national on recherchera une décentralisation conforme aux préoccupations économiques et sociales d'un meilleur équilibre entre les différentes régions.

Des regroupements ou des créations importantes seront commencés ou réalisés: à Lyon (chimie appliquée, géologie, biologie et physiologie animale), à Grenoble (mathématiques, physique et physique nucléaire), à Toulouse (mathématiques, électronique, physique nucléaire, mécanique), à Strasbourg (chimie, physique nucléaire, neurophysiologie). Dans la région parisienne, des regroupements seront opérés: centres de Gif (biologie), de Vitry (chimie), d'Orsay (physique, géophysique et physique nucléaire).

Des créations ou développements donneront une activité nouvelle à certains centres régionaux: Nantes, Montpellier, Clermont-Ferrand, Lille, etc.

b) *Recherche médicale:* Cette forme de recherches a été considérée longtemps comme se faisant au chevet du malade; mais à présent les progrès des sciences biologiques de base, elles-mêmes appuyées sur les sciences physiques et chimiques, ont permis d'aborder le traitement des maladies par une démarche d'esprit plus scientifique. Une adaptation à ces conditions nouvelles devra

(1) Cf. *supra*: IIe partie, chapitre II, paragraphe 58.

se faire par la création d'unités de recherches installées en principe dans les hôpitaux et réunissant chercheurs et médecins. Ultérieurement des instituts de recherches rassembleront des moyens matériels et humains exceptionnellement puissants.

L'objectif du troisième plan est la mise en place en première urgence d'une vingtaine d'unités de recherches par l'institut national d'hygiène.

c) *Recherche agronomique:* La recherche agronomique doit viser à préparer la transposition des découvertes fondamentales en vue des applications et étudier les problèmes pratiques posés à tout moment par l'agriculture.

Un effort spécial est à faire dans les secteurs zootechnique et forestier, de façon à répondre aux impératifs nationaux de production et de balance extérieure, tout en développant les autres branches agronomiques dans le cadre de l'institut national de la recherche agronomique. Celui-ci sera tenu de développer à cet effet non seulement les centres de Jouy-en-Josas et de Saint-Cyr, mais aussi très largement ses stations régionales.

d) *Recherches hydrologiques, géologiques et géographiques:* L'eau ne conditionne pas seulement la mise en valeur des régions encore désertiques; elle pose dès maintenant un problème difficile dans les régions jusqu'ici réputées abondamment pourvues. Pour éviter des mécomptes trop nombreux dans les investissements, il devient urgent de développer une recherche systématique des ressources hydrauliques dans le cadre du bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières.

De même, la mise en valeur des régions d'outre-mer de la zone franc et les travaux d'infrastructure menés en métropole demandent une connaissance toujours plus parfaite du sol et du sous-sol et une mise à jour permanente des renseignements. Les travaux accomplis dans ce sens devront être menés avec des moyens puissants et efficaces, notamment dans le cadre de l'institut géographique national.

e) *Recherche outre-mer:* Aucun domaine n'appelle plus impérieusement une politique de la recherche. Celle-ci sera organisée de façon à pouvoir faire appel à la totalité des moyens nationaux de recherche et à évoluer vers l'assistance technique de la métropole aux pays d'outre-mer qui lui sont associés. L'infrastructure scientifique et technique implantée outre-mer continuera à être développée par les soins de l'O. R. S. T. O. M.

f) *Recherche industrielle privée:* Trop souvent les activités de recherches ou de production sont mélangées. Trop rarement des unités de recherches indépendantes ont été constituées. Des mesures financières devront être prises pour inciter au développement de la recherche technique dans des centres correctement équipés, privés ou coopératifs. Eventuellement, une aide sera apportée par l'Etat pour en favoriser la création.

§ 3. — *Les moyens.*

294. — La réalisation de ces objectifs dans les meilleures conditions nécessite une organisation, des chercheurs, des crédits et un certain nombre d'autres mesures.

a) *Organisation:* Pour être féconde, la recherche doit être libre. Cependant l'ampleur des moyens mis en jeu, l'importance de la formation du personnel et la rapidité du développement des sciences et des techniques rendent nécessaire une organisation de la recherche dont la structure permette de tenir constamment à jour la connaissance de la situation et des besoins de l'appareil de recherche, d'informer les chercheurs des progrès accomplis autour d'eux, de faciliter l'orientation des travaux et de prévoir à longue échéance le développement de l'ensemble des moyens.

A cet effet, un organisme central permanent devra être habilité à recevoir les propositions budgétaires des différents départements, tant en crédits de fonctionnement qu'en crédits d'équipement, à en interpréter l'incidence sur les activités générales de recherches et à en définir les degrés d'urgence. De même, l'élaboration d'un programme à long terme ne pourra être pleinement utile si le déroulement des opérations recommandées n'est pas suivi année par année. Les plus hautes instances de la recherche doivent avoir le moyen de faire connaître leur position et d'agir comme conseil pour l'application de tout plan prévisionnel. Il est essentiel enfin que des rapports annuels rendent compte des réalisations et des perspectives dans chaque secteur.

Le décret n° 58-1144 du 28 novembre 1958 a dissous le conseil supérieur de la recherche et créé un comité interministériel de la recherche scientifique et technique. C'est ce comité qui proposera au Gouvernement, dans le cadre du plan, les programmes d'équipement et la répartition des ressources et des moyens nécessaires.

Quant au niveau des ministères et des organismes, chacun des quatorze départements ministériels disposant sous son autorité directe ou par voie de tutelle d'organismes de recherche doit être à même d'étudier et de suivre en permanence les activités de recherches relevant de sa compétence.

Chacun d'eux devra donc être doté d'un service de recherches scientifiques, faisant partie de son armature administrative. De même, chaque grand organisme de recherche sera tenu de posséder un état-major scientifique permanent.

b) *Chercheurs:* « Investir » en hommes est une nécessité prioritaire. La pénurie d'ingénieurs, de chercheurs, de maîtres et de techniciens est le principal goulot d'étranglement qui entrave tout développement des recherches. Le nombre des ingénieurs, des chercheurs, des maîtres et des techniciens formés annuellement devrait dans certains cas être triplé pour répondre aux besoins du pays.

Etant donnée la lenteur d'une formation qui parfois devra être infléchie dès l'enseignement secondaire, cet objectif ne pourra être atteint avant une dizaine d'années. Il demande une orientation plus scientifique et une démocratisation de l'enseignement. De même, la qualité du personnel formé devra être améliorée par une adaptation des programmes de préparation et d'études. Enfin des mesures devront être prises pour encourager les scientifiques et les techniciens à rester dans leurs laboratoires, pour compléter les cadres normaux de l'enseignement et de la recherche et pour soulager leur tâche (appel à des professeurs contractuels, moniteurs, services de secrétariat).

c) *Crédits:* Les objectifs visés imposent également un substantiel accroissement de l'effort financier en faveur de la recherche. Avec l'augmentation des dépenses d'équipement doit aller de pair un développement des dépenses de fonctionnement, de façon que l'insuffisance de ces dernières ne stérilise pas les investissements consentis.

Au total, les besoins de crédits sur fonds publics ont été évalués comme suit pour la période 1958-1961 (non compris la recherche effectuée tant au titre des départements militaires que dans le cadre du Commissariat à l'énergie atomique):

Crédits d'investissements ..... 110 milliards de francs.
Crédits de fonctionnement ..... 93 milliards de francs.

Les dotations correspondantes sont en majeure partie inscrites dans les programmes d'investissement de l'éducation nationale (Centre national de la recherche scientifique et enseignement supérieur), de la santé publique (Institut national d'hygiène), de l'agriculture (Institut national de la recherche agronomique) et de la France d'outre-mer (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer), en ce qui concerne la tranche de première urgence.

En plus de ces dotations, la nécessité de disposer d'une *masse de manœuvre* est unanimement reconnue. Dans tous les pays, sauf en France, de tels moyens existent. Leur efficacité provient de leur pouvoir de « catalyse », en incitant à des actions utiles pour lesquelles les éléments essentiels existent, mais sont dispersés et ont besoin d'être rassemblés et stimulés; elle est plus souvent d'ordre psychologique et elle implique une grande souplesse, ces crédits devant s'intéresser aux situations non prévues par l'organisation normale et agissant d'une façon marginale.

Ces considérations justifient la création, au sein du conseil de direction du fonds de développement économique et social, d'un comité spécialisé chargé d'émettre un avis sur l'emploi des subventions, avances et prêts, ainsi que des exonérations fiscales prévues en faveur de la recherche.

Une somme de 500 millions a été consacrée sur la dotation du fonds de développement économique et social de 1958 à l'octroi de prêts en faveur de la recherche technique. Cet effort doit être poursuivi au cours des années à venir.

d) *Autres mesures:* Celles-ci intéressent la documentation et l'invention.

Parmi tous les services communs destinés à aider les laboratoires, la *documentation* tient une place privilégiée. Tel est le développement pris par les sciences et les techniques que le chercheur et le technicien sont écrasés sous la masse des publications et qu'il est devenu indispensable d'ériger en fonction propre les activités de documentation. Le centre de documentation du C. N. R. S. sera transformé en un centre national de documentation signalétique doté de moyens puissants et d'une grande souplesse de gestion.

Il importe d'autre part de favoriser l'*invention*. La législation garantissant les droits des inventeurs et régissant les conditions d'utilisation de ces droits est un des facteurs importants qui déterminent l'intensité des recherches dans un pays et, par voie de conséquence, le niveau des techniques. Des mesures administratives, fiscales ou législatives seront prises pour rendre simple et claire la fiscalité en cette matière et pour faciliter la création de sociétés pour la mise au point des inventions.

II. — Equipement scolaire et universitaire.

295. — Le développement de l'équipement scolaire et universitaire est l'un des objectifs essentiels du troisième plan de modernisation et d'équipement. Maintenu pour les constructions du premier degré, l'effort des années précédentes doit être considérablement accru pour l'enseignement du second degré, l'enseignement technique et l'enseignement supérieur.

La faible augmentation des effectifs jusqu'en 1959-1960, puis leur légère diminution auraient dû permettre de réduire sensiblement le rythme des constructions de *classes primaires* élémentaires s'il ne fallait encore dédoubler les classes surchargées, remplacer un certain nombre de classes vétustes et, surtout, faire face aux besoins importants qui résultent des déplacements de population et de la construction groupée de vastes ensembles d'habitation. Dans ces conditions le ralentissement du programme des écoles primaires élémentaires ne peut être que modéré. Il est d'ailleurs compensé par un effort accru au profit des classes maternelles et surtout des cours complémentaires dont les effectifs augmenteront beaucoup plus que le laisserait supposer l'examen des courbes démographiques.

L'heureuse progression des taux de scolarisation et l'accroissement du nombre des jeunes de plus de onze ans exigent un développement considérable de la capacité d'accueil des *établissements du second degré et de l'enseignement technique*. La nécessité impérieuse pour l'avenir économique du pays d'améliorer et de multiplier les moyens de formation des ouvriers qualifiés, des techniciens, des ingénieurs de fabrication et de recherche, donne une justification supplémentaire aux programmes de l'enseignement technique et impose une augmentation considérable des moyens mis à la disposition de l'*enseignement supérieur* pour développer ses établissements de province et créer de nouveaux centres spécialisés de recherche scientifique et technique.

Telles sont, brièvement résumées, les considérations générales qui ont guidé l'établissement du programme d'équipement scolaire et universitaire.

§ 1er. — *Objectifs.*

236. — Ce programme applicable à la France métropolitaine et aux quatre départements d'outre-mer vise à atteindre, d'ici à 1961, les objectifs suivants:

a) *Pour l'enseignement du premier degré:*

Construire:

3.500 classes maternelles:
21.000 classes primaires élémentaires;
5.500 classes de cours complémentaires,

soit au total 30.000 classes nouvelles auxquelles s'ajoutent: 1.250 classes démontables, 10.000 lits d'internat dans les cours complémentaires et les logements des maîtres.

Le programme prévoit en outre l'agrandissement de nombreuses écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ou plusieurs créations nouvelles, l'aménagement ou la construction de centres postscolaires et ménagers agricoles et l'ouverture de nouveaux établissements pour les enfants inadaptés aux conditions normales de la scolarité.

b) *Pour l'enseignement du second degré:*

Aménager les bâtiments existants.

Acheter 2.500 classes démontables.

Construire plus de 10.000 classes nouvelles, avec les salles d'études, les laboratoires, les salles d'éducation physique et les internats correspondants, pour accueillir au minimum 60.000 nouveaux élèves chaque année dans les lycées et collèges.

Aucun nouvel internat ne doit être ouvert à Paris et ceux qui existent actuellement doivent être progressivement supprimés.

c) *Pour l'enseignement technique:*

Accroître la capacité des écoles nationales d'ingénieurs et créer quatre nouvelles écoles au Havre, à Bordeaux, Clermont-Ferrand et Metz.

Transformer et agrandir les écoles normales nationales d'apprentissage et ouvrir deux nouveaux établissements à Lille et Strasbourg.

Construire 32 nouvelles écoles nationales professionnelles et agrandir les 24 écoles existantes (32.000 élèves supplémentaires).

Construire de nouveaux collèges techniques ou agrandir les locaux existants afin de scolariser 52.000 nouveaux élèves.

Construire de nouveaux centres d'apprentissage et reconstruire ceux qui sont installés dans des bâtiments provisoires menaçant ruine.

Doter les établissements énumérés ci-dessus d'installations d'éducation physique, en évitant les doubles emplois avec les installations qui pourraient exister dans des établissements relevant des autres ordres d'enseignement.

d) *Pour l'enseignement supérieur:*

L'ampleur du programme, qui tend à permettre l'inscription de 85.000 étudiants supplémentaires en 1962-1963, interdit de citer toutes les opérations retenues en priorité. Les principaux objectifs consistant à:

— reconstruire totalement ou partiellement de nombreuses facultés avec leurs établissements annexes (*sciences:* Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse; *médecine:* Bordeaux, Clermont, Montpellier, Rennes, Nantes, Strasbourg; *droit:* Bordeaux, Clermont, Dijon, Strasbourg, Toulouse, etc.);

— construire intégralement de nouveaux établissements et notamment: 3 facultés des sciences à Nantes, Nice et Reims; 3 instituts nationaux des sciences appliquées à Lyon (achèvement), Toulouse et Lille, et 7 collèges scientifiques universitaires;

— reconstruire et agrandir les écoles normales supérieures de province;

— agrandir ou aménager les facultés des sciences de Caen, Besançon, Clermont, Grenoble et Nancy et plusieurs facultés de droit, des lettres, de médecine et de pharmacie;

— construire et équiper l'université de Dakar;

— procéder à l'extension, à l'aménagement et à l'équipement de plusieurs facultés des lettres, de droit, de médecine et de pharmacie;

— améliorer l'installation, l'équipement et l'utilisation des bibliothèques universitaires.

L'ensemble des réalisations projetées marque une volonté précise de décentralisation. Pour arrêter l'afflux des étudiants de province dans la région parisienne, il importe en effet que soient scrupuleusement observées les recommandations du comité de décentralisation institué par le décret n° 55-803 du 30 juin 1955. Il conviendrait en outre de réduire le ressort de l'académie de Paris et de réglementer l'hébergement des étudiants de province dans les cités universitaires de l'agglomération parisienne.

e) *Pour les autres directions du ministère de l'éducation nationale* (1), le programme vise notamment à:

— améliorer l'équipement sportif des établissements d'enseignement et des collectivités locales;

— créer et équiper de nouveaux centres médicaux scolaires et universitaires.

Il prévoit en outre les crédits nécessaires aux équipements du Centre national de la recherche scientifique (2), à la création ou à l'agrandissement des établissements du premier degré, du second degré, de l'enseignement technique et supérieur dans les départements d'outre-mer.

§ 2. — *Investissements.*

237. — Le montant des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs définis ci-dessus s'élève à 920 milliards, dont:

— 250 milliards pour l'enseignement du premier degré (3);
— 218 milliards pour l'enseignement du second degré;
— 200 milliards pour l'enseignement technique;
— 150 milliards pour l'enseignement supérieur (4);
— 37 milliards pour le Centre national de la recherche scientifique.

La part de l'Etat, directe ou sous forme de subventions aux collectivités locales, s'élève à 785 milliards.

La comparaison avec le deuxième plan requiert quelques explications. Initialement fixée à 201 milliards par la loi du 7 février 1953, la part de l'Etat dans les investissements scolaires et universitaires a été complétée par le décret-loi du 20 mai 1955 et par d'importants crédits annuels pour s'élever en définitif à 402 milliards de francs. Compte tenu de la hausse des prix les travaux prévus pour la période 1957-1961 dépassent donc de près de 70 p. 100 ceux engagés au cours de la période précédente.

L'ampleur du programme qui vient d'être défini fait du ministère de l'éducation nationale l'un des tout premiers constructeurs du pays. Son devoir est d'éviter toute surenchère en matière de main-d'œuvre et d'approvisionnement. Il peut même jouer, dans le domaine de la construction, un rôle éducatif inédit en promouvant des habitudes et des techniques nouvelles; le choix des matériaux et des procédés de construction, le groupement et la standardisation des commandes sont les lignes directrices d'une action qui doit trouver sa sanction dans l'abaissement des prix de revient.

---

(1) Le deuxième plan de modernisation et d'équipement laissait en dehors de ses prévisions les équipements de l'espèce. Ne sont pas compris dans le présent programme les besoins des directions de l'architecture, des archives et des bibliothèques (à l'exception des bibliothèques universitaires comprises ci-dessus dans la rubrique Enseignement supérieur). La nature même de ces besoins ne permet pas en effet de les inclure dans un plan; ils doivent être satisfaits dans le cadre habituel du budget.

(2) Ces équipements sont décrits à la section précédente du présent chapitre.

(3) Y compris l'enseignement postscolaire et ménager agricole et l'enfance inadaptée.

(4) Y compris 5 milliards pour l'équipement des bibliothèques universitaires.

§ 3. — *Mesures d'exécution.*

298. — Répondant au vœu exprimé par le plan, la création, en septembre 1956, d'une direction des constructions scolaires et universitaires marque à cet égard une étape décisive. Les recommandations de la commission du plan répondent aux préoccupations majeures de cette direction.

Elles visent à:

— accroître l'effort de normalisation;
— favoriser le recours à des procédés modernes de construction;
— simplifier les procédures de financement et de contrôle des travaux.

Normalisation.

299. — Comme il était suggéré dans le précédent plan, des schémas-types concernant les locaux des enseignements primaire, secondaire et technique ont été publiés par le ministère de l'éducation nationale.

Ils doivent être précisés, complétés et, dans certains cas, modifiés, afin de mieux normaliser la dimension et la disposition des locaux scolaires. Il faut en outre standardiser certains éléments de construction ou d'équipement (panneaux de façade, cloisons, appareils sanitaires, etc.).

Les schémas-types doivent servir de référence pour établir des programmes indiquant avec précision, et si possible plusieurs années à l'avance, les besoins en locaux et en équipement des différents ordres d'enseignement. Ces programmes seront fixés *ne varietur* pour la durée du plan.

Des prix-limites analogues à ceux des écoles primaires doivent être institués pour tous les ordres d'enseignement.

Procédés modernes de construction.

300. — Les études techniques préalables, en particulier la recherche des procédés utilisant au mieux les matériaux régionaux et économisant la main-d'œuvre, doivent être développées.

Le projet d'exécution doit être l'occasion d'inventorier toutes les possibilités de fabrication en atelier ou en usine du plus grand nombre des éléments de la construction en vue de réduire le travail sur chantier. Cet inventaire est particulièrement important pour les travaux des corps d'état secondaires, dont le montant représente une part importante du coût total de la construction.

Pour l'exécution des travaux la formule des commandes groupées, dont l'expérience a confirmé les avantages, doit être largement utilisée, non seulement pour les constructions du primaire, mais aussi pour celles du secondaire et du technique.

Lorsque la construction des bâtiments scolaires est liée à la création d'un grand ensemble d'habitation, l'exécution de la commande groupée pourrait être confiée au maître d'ouvrage qui fait construire les logements.

Le groupement des commandes doit se faire non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps, grâce à la répartition ou à la reconduction d'opérations-pilotes sélectionnées par concours dans le cadre de chaque académie. Ces opérations-pilotes permettront d'établir de véritables marchés-cadres conclus par régions qui définiront les éléments types ou des cellules normalisées et apporteront aux entrepreneurs les garanties de masse et de continuité qui seules peuvent permettre un abaissement important des coûts de construction.

Etendu aux différents ordres d'enseignement, dans les limites d'une même agglomération ou d'une même région, le groupement des commandes requiert, pour la passation des marchés et la surveillance des travaux, la désignation d'un maître d'ouvrage unique: Etat, collectivité locale ou maître d'ouvrage pour la construction d'ensembles d'habitation. Des conventions-types devraient être proposées à cet effet aux collectivités intéressées.

Procédures de financement et de contrôle.

301. — La coordination des diverses sources de financement n'appelle pas une réforme profonde, mais seulement quelques améliorations de détail. Celles-ci visent à faire payer par un seul ordonnateur, primaire ou secondaire, les travaux financés par plusieurs services ou collectivités.

Le barème des taux de subvention appelle une revision d'ensemble. Certains rehaussements peuvent faciliter la désignation d'un maître d'ouvrage unique, notamment pour la réalisation simultanée des internats et des externats du second degré qui sont actuellement construits les uns par l'Etat et les autres par les villes. L'attribution des subventions pour la construction des lycées déroge assez souvent aux règles établies pour qu'on puisse présumer que celles-ci doivent être modifiées. Les nouveaux taux devront s'appliquer aussi bien aux établissements du second degré qu'aux collèges techniques. Il est possible en revanche de réduire l'aide de l'Etat pour la construction des centres d'apprentissage sans compromettre la réalisation des objectifs définis par le plan.

Le contrôle technique et administratif des travaux appelle des réformes urgentes. La diversité des procédures suivant la nature des constructions est en contradiction avec le développement de la formule des commandes groupées. La meilleure solution est sans doute de placer sous les ordres du recteur, dans chaque académie, un échelon technique et administratif qui assurerait la surveillance des travaux d'Etat n'ayant pas la qualification de bâtiments civils et l'exécution des commandes groupées, quel que soit l'ordre d'enseignement auquel elles se rapportent. Le renforcement du contrôle de l'exécution des travaux devrait s'accompagner d'un allégement des contrôles et formalités préalables.

III. — **Equipement sanitaire et social.**

302. — Le deuxième plan a, pour la première fois, doté la France, dans le domaine de l'équipement sanitaire et social, d'un programme cohérent et d'une certaine ampleur; à l'issue de son achèvement il aura permis la création d'environ 23.000 lits nouveaux dans divers établissements d'hospitalisation, ainsi qu'un nombre important de dispensaires, de services de consultations, etc.

Malgré cet effort, les besoins de l'équipement sanitaire et social demeurent considérables; mais, quelle qu'en soit l'urgence, il ne peut être envisagé de les satisfaire entièrement pendant la période 1958-1961.

Alors que les besoins recensés s'élèvent dans le triple domaine de la santé publique, de l'entraide et de la recherche médicale à 327 milliards, le montant des travaux à engager au cours du troisième plan n'a pu être fixé qu'à 120 milliards, dont 46 milliards à la charge de l'Etat.

§ 1er. — *Objectifs.*

303. — Les principales actions doivent porter sur:

a) Les *hôpitaux et hospices*, qui constituent l'essentiel de l'équipement sanitaire (350.000 lits environ sur un total de 650.000) et où se trouvent réunies toutes les techniques médicales. Alors que le plan précédent avait presque exclusivement centré l'effort sur les hôpitaux généraux, le plan établi pour la période 1958-1961 vise également à accroître le nombre de lits d'hospices pour héberger des vieillards dont le nombre doit continuer à s'élever dans les années à venir.

Le nouveau programme consiste à:

— moderniser un certain nombre d'installations vétustes d'hébergement et de soins;
— créer, par extension d'établissements anciens ou ouverture d'établissements nouveaux, 15.500 lits supplémentaires, dont 7.000 destinés à recevoir des vieillards.

b) La *lutte contre les maladies mentales et l'alcoolisme:* Malgré l'effort amorcé par le plan précédent, la capacité maximum est de 85.000 lits, alors que le nombre des malades s'est élevé à 106.000 en 1956. La part de l'alcoolisme dans le surpeuplement des établissements psychiatriques est de plus en plus préoccupante. De 1946 à 1955 le nombre d'entrées pour psychoses alcooliques a été multiplié par 14. Cet aspect de la lutte contre les maladies mentales exige des mesures urgentes qui ne relèvent pas principalement de la thérapeutique: elles requièrent plus de courage que d'élaboration technique.

Il est prévu de créer:

— 6.800 lits supplémentaires,
— et 35 dispensaires d'hygiène mentale.

Il est à craindre que, malgré cet équipement supplémentaire faisant suite à celui amorcé dans le deuxième plan, le nombre des malades ne s'accroisse encore plus rapidement que la capacité d'hébergement.

c) Certaines *techniques modernes de soin ou de prévention*, qui sont particulièrement à encourager: Ainsi la lutte contre le cancer, la transfusion sanguine et la protection maternelle et infantile bénéficieront d'investissements importants.

Pour la lutte contre le cancer notamment, le programme vise à créer:

— 600 lits dans les centres anticancéreux,
— et 160 lits dans les établissements de soins médico-diététiques.

d) L'*enfance inadaptée:* Les mesures destinées à permettre l'intégration dans la vie sociale et économique d'une population qui en était jusqu'ici écartée doivent, dans le domaine de l'entraide, être considérées comme prioritaires.

La capacité des établissements concourant au traitement des enfants devra être augmentée de telle façon qu'il soit possible d'héberger et de soigner 2.900 enfants de plus.

En outre, des travaux sont prévus pour développer et moderniser principalement les établissements de transfusion sanguine, de protection maternelle et infantile (consultations, pouponnières, crèches, etc.), de réadaptation fonctionnelle et d'aide sociale à l'enfance.

e) La *recherche médicale:* Celle-ci est pour la première fois comprise dans le plan d'équipement sanitaire en raison des liens étroits qui l'unissent à la thérapeutique.

Il est prévu de créer une vingtaine d'unités et centres de recherches qui s'ajouteront aux 15 centres en cours de réalisation.

§ 2. — *Mesures d'exécution.*

304. — Le décret du 20 mai 1955 qui fixait le programme d'équipement sanitaire et social correspondant au deuxième plan de modernisation et d'équipement avait repris un certain nombre des mesures proposées par la commission compétente. L'expérience en a montré l'opportunité.

Afin d'accroître l'efficacité des réalisations, l'ordonnance du 11 décembre 1958 a prévu une commission de coordination chargée d'harmoniser les initiatives publiques, parapubliques et privées en soumettant la création d'établissements de soins privés comportant hospitalisation à une procédure d'autorisation préalable.

Il y a lieu en outre:

— de permettre, par certaines modifications réglementaires, la réduction des délais de procédure;

— de rédiger un nouveau cahier des charges;

— de renforcer le contrôle des travaux subventionnés;

— de donner au ministère de la santé publique et de la population les moyens techniques nécessaires pour guider et contrôler efficacement les maîtres d'œuvre.

CHAPITRE X

Outre-mer.

305. — La préparation du deuxième plan de modernisation et d'équipement avait été confiée, en ce qui concerne l'outre-mer, à trois commissions spécialisées traitant respectivement des projets intéressant l'Afrique du Nord, les territoires d'outre-mer et les départements d'outre-mer.

Pour le troisième plan, seule une commission des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) a été reconstituée.

En effet, l'indépendance reconnue au Maroc et à la Tunisie donnait à ces pays la pleine responsabilité de leurs plans et il n'était pas possible, pour cette raison, de maintenir une commission de l'Afrique du Nord.

De son côté, l'Algérie a établi des perspectives décennales de développement économique qui ont fait l'objet d'un examen de la part du commissariat au plan. Le programme quinquennal tracé par le chef du Gouvernement à Constantine sur la base des orientations ainsi définies doit être élaboré au cours du premier semestre de 1959 et permettre maintenant la création d'une commission spécialisée du plan de l'Algérie.

Un plan d'infrastructure et d'équipement économique et social a d'autre part été mis au point par l'Organisation commune des régions sahariennes (O. C. R. S.) pour les territoires placés sous son contrôle. Largement influencé par le développement des recherches pétrolières, ce plan sera par conséquent sujet à revision en cas de nouvelles découvertes et pourra comporter des variantes selon les choix qui seront finalement arrêtés pour les voies d'évacuation du pétrole. Ces revisions, à vrai dire, toucheront beaucoup plus les ordres de priorité que le contenu même du plan.

Dans le cadre nouveau résultant de l'établissement de la Communauté, l'élaboration des plans est de la responsabilité des territoires et des Etats membres. Il est évident, cependant, que les problèmes de développement d'intérêt commun devront faire l'objet d'un examen à l'échelon de la Communauté.

Depuis la loi du 23 juin 1956 et les décrets qui l'ont suivie, il incombait déjà aux conseils de gouvernement de préparer le plan de développement de leurs territoires respectifs.

Dans cette perspective, une note de directives avait été envoyée aux administrations locales afin que, lors de leurs constitution, les conseils de gouvernement puissent être mis en possession d'un bilan des deux premiers plans et des éléments nécessaires à l'établissement du nouveau plan.

Cette note, adressée aux chefs de territoires et destinée aux services techniques, rappelait qu'avant de préparer le plan lui-même, il convenait d'établir un bilan détaillé des investissements effectués et de leurs effets. En outre, il était indiqué avec la plus grande netteté que le plan n'est pas un catalogue d'opérations à financer, mais l'ensemble des mesures ou actions à envisager pour faire face aux problèmes du futur.

En l'absence d'une commission habilitée à définir par territoire des objectifs précis pour les années à venir, on s'est limité dans la présente étude à un bilan de même nature en faisant seulement état des réalisations antérieures (titre IV ci-dessous).

306. — Les réformes politiques et administratives intervenues à la fin de la période du deuxième plan appellent pour l'exécution du troisième certaines modifications dans les méthodes d'octroi et d'utilisation des crédits publics métropolitains: il en a été fait mention plus haut (IIIe partie, chapitre II, § 59).

Ces réformes, qui ont entraîné un certain cloisonnement entre les services ou les cadres techniques des divers territoires, conduisent, d'autre part, à envisager de nouvelles formes d'intervention technique, plus conformes au principe des régimes nouveaux comme aux besoins des pays ou territoires. Alors même que se resserrent les liens avec la métropole (cas des départements d'outre-mer), l'assimilation politique et administrative n'aplanit pas les différences économiques et sociales, et des méthodes différentes de celles qui ont cours dans la métropole s'imposent très souvent outre-mer.

Pour des motifs qui varient selon les territoires, des interventions inspirées plus ou moins étroitement de l'assistance technique internationale seront de plus en plus nécessaires au cours de la période du troisième plan. La procédure du détachement administratif, à peu près seule utilisée jusqu'à maintenant, ne correspond plus au statut du Maroc, de la Tunisie, des pays d'Indochine, voire de la Guinée, du Cameroun ou du Togo; elle ne permet pas de combler les vides dans les territoires ou départements d'outre-mer et les Etats membres de la Communauté; nombre de secteurs de l'administration connaissent, en Algérie même, des difficultés semblables.

Dès maintenant un grand nombre de formes d'assistance technique, privées ou publiques, se sont développées. Mais la concurrence qui s'exerce entre elles pour le recrutement de techniciens, dont le nombre est limité, et la multiplicité des sources ou des méthodes de financement ne contribuent pas à la clarté et à l'efficacité du système. La création du Conseil supérieur de la coopération technique et l'élargissement progressif de sa composition et de ses activités ont apporté une amélioration sensible à cette situation. Il apparaît souhaitable d'aller plus loin encore dans cette voie afin de mieux harmoniser, dans les moyens comme dans les méthodes, les actions menées sous des formes diverses à l'intérieur de la zone franc avec celles qui sont conduites dans les pays étrangers. L'assistance technique par des organismes spécialisés, publics ou privés, paraît dans l'ensemble d'une efficacité plus grande et d'une coordination plus aisée que le système des experts individuels recrutés pour chaque mission déterminée. Mais un certain nombre d'ajustements seraient nécessaires pour étendre la compétence géographique de certains d'entre eux, pour en harmoniser les règles de recrutement ou de financement de manière à éviter des concurrences ou des surenchères coûteuses, et enfin pour coordonner l'action de ces organismes, éviter les doubles emplois et combler les lacunes.

La bonne exécution du plan dans les pays d'outre-mer dépendra pour une large part des structures et des méthodes de notre assistance technique, et il convient d'insister sur l'intérêt qui s'attache à arrêter une solution embrassant à la fois les actions entreprises outre-mer et celles que la France conduit dans les pays étrangers.

I. — Départements d'outre-mer.

307. — Le but des deux premiers plans a été différent, selon qu'il s'est agi des départements insulaires (Guadeloupe, Martinique, Réunion), qui présentent de nombreuses similitudes (surpopulation, culture de la canne à sucre, etc.), ou de la Guyane, vaste territoire faisant partie du continent sud-américain à très faible démographie. Pour les premiers, la tâche a consisté à équiper et moderniser; pour la Guyane, il fallait surtout faire une prospection et dresser un inventaire des richesses.

Au cours de la période décennale qui vient de s'écouler, il a été pourvu aux besoins d'équipement les plus urgents des départements d'outre-mer, en essayant de maintenir l'équilibre entre les dépenses de caractère économique et celles de caractère social.

Les chiffres d'investissement concernant la production peuvent paraître faibles; mais, d'une part, il faut insister sur l'effort de recherche accompli dans les quatre départements en matière agricole (3,5 milliards); d'autre part, il faut se pénétrer de l'idée que les départements d'outre-mer ne peuvent être comparés aux territoires d'outre-mer pour le secteur de l'agriculture. En effet, à la différence de ces derniers, ils se prêtent mal à des programmes spectaculaires de mise en valeur portant sur de vastes superficies, et, dans l'état des connaissances actuelles, la Guyane elle-même ne saurait se développer qu'avec prudence.

L'accroissement de la production ne peut donc être obtenu en fin de compte que par un effort constant de recherche visant à l'amélioration des rendements, la vulgarisation agricole et la modernisation des moyens de culture.

§ 1er. — *Bilan des deux premiers plans.*

Investissements.

308. — Le total des dépenses publiques d'investissement effectuées par la métropole de 1946 à 1956 dans les départements d'outre-mer s'est élevé (en chiffres arrondis) à 82 milliards de francs courants, se décomposant comme suit:

— fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F. I. D. O. M.) ..... 52 milliards.
— caisse centrale de la France d'outre-mer ..... 17 —
— budget des ministères (travaux publics, agriculture, éducation nationale, intérieur, etc.) ..... 13 —

Par secteurs d'activité et par sources de financement, ces dépenses peuvent se ventiler ainsi:

SECTEURS	F.I.D.O.M.	CAISSE centrale.	BUDGET des ministères.	TOTAL
Equipement de base...	21	2	7	30
Production	13	8	1	22
Investissements de caractère social.....	18	7	5	30
Ensemble.....	52	17	13	82

Les dépenses du F. I. D. O. M., qui représentent 64 p. 100 de l'ensemble, sont analysées dans le tableau suivant par activités et par départements (en milliards de francs):

TABLEAU N° 28

Investissements réalisés à l'aide du F. I. D. O. M. de 1946 à 1956.

(En milliards de francs.)

SECTEURS	GUADELOUPE	MARTINIQUE	RÉUNION	GUYANE	TOTAL
I. — *Equipement de base.*					
Routes nationales.....	1,9	1,7	3,6	1,4	8,6
Routes secondaires.....	0,7	0,4	0,9	0,1	2,1
Ports et équipement naval...	1,4	3,8	0,5	1,6	7,3
Equipement aérien.....	1,1	0,1	1,2	0,3	2,7
Divers équipements.....	0,02	0,02	0,36	0,2	0,6
Total I.....	5,12	6,02	6,56	3,6	21,30
II. — *Production.*					
Recherches agricoles et expérimentales	0,35	0,1	0,7	(1) 2,35	3,5
Recherches minières.....	»	»	»	(2) 2,4	2,4
Eaux et forêts.....	0,2	0,05	0,1	0,03	0,68
Pêches	»	»	0,06	»	0,06
Equipement électrique.....	1,8	0,4	2,6	1	5,8
Enseignement technique.....	0,04	0,4	0,3	0,06	0,8
Total II.....	2,39	0,95	4,06	5,84	13,24
III. — *Investissements de caractère social.*					
Equipement scolaire.....	0,4	0,6	0,2	0,03	1,23
Equipement sanitaire.....	1,3	1,4	2,6	0,8	6,1
Adduction d'eau.....	1,1	5,1	1,3	0,4	7,9
Assainissement	0,1	0,4	0,1	0,7	1,3
Logement et habitation.....	0,3	0,3	0,4	0,3	1,3
Total III.....	3,2	7,8	4,6	2,23	17,83
Total I + II + III.....	10,71	14,77	15,22	11,67	52,37

(1) Soit: Bureau agricole et forestier guyanais: 1,050; Institut français d'Amérique tropicale: 0,375; Bureau pour l'installation des personnes émigrées: 0,690; actions de production: 0,238.
(2) Bureau minier guyanais.

Equipement de base.

309. — Les *ports* ont bénéficié, au cours de la décennie écoulée, d'aménagements importants nécessités par l'importation croissante de biens d'équipement et surtout par le développement considérable des exportations (sucre, banane). Le trafic du port de Pointe-à-Pitre a triplé de 1946 à 1956; celui de Fort-de-France dispose maintenant de 500 mètres de quais supplémentaires et l'exportation des bananes s'y effectue à un quai spécial avec les moyens de manutention les plus modernes: le problème de l'envasement du port de la Pointe-des-Galets, à la Réunion, a été résolu.

Bien que présentant des stades de réalisation très différents suivant les départements, le *réseau routier* a fait l'objet de larges dotations pendant les deux premiers plans. La Guadeloupe arrive en tête du point de vue de la modernisation. Un important effort reste à faire cependant pour les routes secondaires des quatre départements, notamment pour les chemins vicinaux et ruraux.

Les Antilles sont dotées, depuis 1950, de deux *aérodromes* de classe internationale: Fort-de-France et Pointe-à-Pitre. La compagnie Air France relie en outre Fort-de-France à Cayenne en sept heures. La Guyane dispose d'un aérodrome principal à Cayenne-Rochambeau et de pistes secondaires fort utiles dans un pays qui est grand comme le sixième de la France et presqu'entièrement recouvert par la forêt.

L'île de la Réunion comprend un aérodrome principal à Gillot où se posent les « Superconstellations » d'Air France et une piste secondaire à la Possession.

Production.

310. — La culture de la canne et la fabrication du sucre et du rhum constituent l'activité essentielle de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion: un bilan économique ne peut s'établir valablement qu'en considérant l'évolution de ces productions.

Par rapport à l'avant-guerre, la *production sucrière* a doublé (201.000 tonnes en 1939): elle a triplé par rapport à l'année 1948 (130.000 tonnes), puisqu'elle a atteint 392.000 tonnes en 1957.

Le *marché du rhum* a subi des fluctuations ces dernières années (194.000 hectolitres d'alcool pur en 1952 et 1953, 141.000 en 1955). Le décret du 20 mai 1955 a prévu une normalisation de la production rhumière qui doit se traduire, en particulier, par une concentration des distilleries.

Un décret du 9 août 1953 a organisé le marché du sucre pour l'ensemble de la zone franc. Depuis 1950, les sucres des départements d'outre-mer bénéficient d'une prime de soutien de 450 F par quintal exporté dans la limite du tonnage privilégié.

Le total de l'aide de l'Etat consentie directement aux producteurs des départements d'outre-mer depuis la campagne sucrière 1950-1951 jusqu'à la campagne 1956-1957 incluse ressort à plus de 11 milliards de francs.

Par décret, le Gouvernement a pris, le 13 février 1952, des mesures visant à exonérer d'impôts les bénéfices que les sociétés installées dans les départements d'outre-mer réinvestiraient dans des affaires tendant à développer l'économie de ces pays. Depuis l'entrée en vigueur de ce texte, près de 4 milliards d'exonérations fiscales ont été accordées; l'industrie sucrière, qui a dépensé depuis 1946 une dizaine de milliards pour moderniser ses usines, a largement usé de ces dispositions, surtout à la Réunion.

On doit donc constater que, si la production sucrière s'est développée depuis dix ans de façon aussi spectaculaire, c'est pour une bonne part parce qu'elle a été soutenue par les pouvoirs publics. Ceux-ci, en particulier, ont facilité une politique de modernisation des usines par des prêts de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Mais les investissements ne constituent qu'un des éléments de la production. Encore faut-il que les techniques de culture soient convenables. A cet effet, les dix ans écoulés ont vu la création dans chacun des trois départements insulaires d'un centre technique de la canne et du sucre. Ces centres, financés à leur démarrage par le F. I. D. O. M., le sont maintenant par les professionnels; ils ont rendu les plus grands services aux planteurs en se livrant à des études sur les meilleures variétés sucrières de canne, sur l'emploi des engrais, l'application du diagnostic foliaire et l'amélioration des techniques d'exploitation.

La *production bananière* de la Martinique et de la Guadeloupe, qui atteignait en 1946 un total d'environ 80.000 tonnes, dont 30.000 tonnes en Martinique et 50.000 en Guadeloupe, a plus que doublé par rapport à cette période, puisqu'elle a atteint 165.000 tonnes en 1956. Par son volume, la production bananière est maintenant devenue la deuxième culture des Antilles.

Cette progression est due non seulement à l'augmentation des surfaces mises en culture, mais également à une amélioration des rendements à l'hectare obtenue grâce à la mise en pratique des conseils dispensés par les services agricoles et par l'institut français de recherches fruitières. Celui-ci a obtenu en effet des résultats importants dans le traitement contre le « cercospora » du bananier par des oléocupriques.

La banane a, d'autre part, le double avantage qu'elle utilise beaucoup de main-d'œuvre, ce qui est important pour des pays surpeuplés, et qu'elle est particulièrement rentable.

Parmi les autres cultures fruitières importantes, il faut citer l'ananas, dont la production se développe à un rythme accéléré à la Martinique. Cette production, systématiquement orientée sur la fabrication de conserves, a atteint 3.800 tonnes en 1956 et 5.000 tonnes en 1957.

Investissements sociaux.

311. — L'accroissement démographique des départements d'outre-mer fait une obligation à la métropole d'y développer largement l'éducation. Cependant, bien que les efforts déployés dans ce domaine depuis 1946 aient été considérables, le nombre sans cesse plus grand chaque année d'enfants arrivés à l'âge scolaire pose les graves problèmes de la construction de classes nouvelles et du recrutement des maîtres. En effet, la scolarité obligatoire résultant de la départementalisation a créé des besoins immenses. Mais d'ores et déjà les résultats sont intéressants et l'on s'en rend compte d'une façon très nette en observant le nombre des illettrés par classe d'âge: ainsi, en Martinique, on ne trouve plus que 53 illettrés sur 1.000 pour la population de quatorze ans, et 94 pour la population de quinze à dix-neuf ans, c'est-à-dire pour des classes d'âge qui ont été directement bénéficiaires de l'effort de scolarisation entrepris depuis 1946, alors que, dans la population de vingt à vingt-quatre ans, la proportion est de 130 illettrés sur 1.000, et dans celle de trente-cinq à trente-neuf ans de 209 sur 1.000.

Le taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire est de:

95 p. 100 en Martinique } supérieur à celui de la métropole
100 p. 100 en Guyane } (92 p. 100).
86 p. 100 à la Réunion.
90 p. 100 en Guadeloupe.

Dans le domaine de la *santé*, les pouvoirs publics ont fait un gros effort depuis 1946 (6,1 milliards sur les ressources du F. I. D. O. M.) et l'équipement hospitalier général est à peu près satisfaisant.

On assiste depuis dix ans à la disparition progressive du paludisme; les campagnes massives entreprises ces dernières années ont produit leurs effets et des pays comme la Guyane, par exemple, sont devenus tout à fait habitables alors qu'il y a dix ans le paludisme y faisait des ravages.

Les progrès de la médecine ont permis aussi d'enregistrer des succès incontestables dans le traitement de la lèpre pour lequel le F. I. D. O. M. a consenti tous les crédits jugés nécessaires.

En matière d'hygiène et de santé, les résultats des deux premiers plans sont donc tangibles. Les départements d'outre-mer ont comblé depuis 1946 de graves lacunes. On peut même dire que, dans certains secteurs tels que la médecine générale, ils sont à égalité avec de nombreux départements métropolitains.

Chaque département dispose actuellement d'hôpitaux généraux qui ont été soit entièrement construits depuis 1946 (exemple: hôpital de Saint-Denis-de-la-Réunion), soit modernisés.

Construire un *habitat* décent est un des principaux objectifs que se sont assignés les pouvoirs publics dans les départements d'outre-mer. Le taudis, et même le logement précaire, dégradent l'atmosphère physique et morale des foyers et altèrent souvent la dignité des individus. L'habitat est d'ailleurs dans un pays le symbole le plus net du niveau de vie des populations.

La construction a été très lente à démarrer dans les départements d'outre-mer et ce n'est pratiquement qu'avec le deuxième plan qu'elle a pris une certaine ampleur, le rythme de construction atteignant maintenant 1.000 à 1.200 logements par département et par an (Guyane mise à part).

C'est l'extension aux départements d'outre-mer du régime des primes et prêts spéciaux à la construction qui leur a permis, à partir de 1954, de développer rapidement les opérations d'habitat. Il résulte de cette disposition que la caisse centrale de la France d'outre-mer joue, dans les départements d'outre-mer, le rôle du Sous-Comptoir des entrepreneurs et du Crédit foncier.

L'effort de construction de logements économiques a été facilité par la création de sociétés immobilières d'Etat ou d'économie mixte qui trouvent leurs ressources dans leur capital, dans les dotations qui leur ont été consenties par le F. I. D. O. M. pour couvrir une partie des dépenses d'infrastructure des lotissements et sous forme d'avances directes ou de prêts spéciaux consentis par la caisse centrale de la France d'outre-mer.

§ 2. — *Perspectives de l'évolution économique des départements d'outre-mer.*

312. — L'effort d'investissements publics réalisé dans les départements d'outre-mer au cours des deux premiers plans a donc été particulièrement important. Le volume des crédits dépensés par la métropole depuis 1946 leur a permis de sortir de l'état de stagnation dans lequel ils étaient plongés et la production agricole, notamment, s'est considérablement développée en dix ans.

L'amélioration du revenu global local a été sensible, bien qu'il soit impossible de l'évaluer de façon précise en l'absence de statistiques.

La masse de la population a vu indiscutablement son sort amélioré par rapport au passé; mais elle n'a pas encore atteint ce niveau de vie à partir duquel l'on peut s'élever rapidement dans l'échelle sociale.

C'est que l'avenir économique des départements d'outre-mer se présente de façon inquiétante *en raison de l'évolution démographique*, puisque le taux d'accroissement (3 p. 100 à la Réunion) *est plus important encore que celui de l'Algérie.*

Les populations des Antilles et de la Réunion, qui totalisaient 750.000 habitants au recensement de 1954, atteindront un total d'environ 900.000 *habitants en 1961, c'est-à-dire à la fin du troisième plan*, soit 150.000 de plus.

L'évolution économique de ces départements reste dominée par ce développement intense de la démographie et fait planer sur la population la menace d'une détérioration du niveau de vie actuellement atteint.

Les risques de déséquilibre économique sont donc certains. D'ores et déjà, le nombre des habitants aux Antilles et à la Réunion s'opposerait à la possibilité d'une nouvelle amélioration du niveau de vie si le moyen n'était trouvé de développer davantage encore la production, de mieux répartir le revenu local ou de favoriser l'émigration.

Si l'on excepte les mines de bauxite de Guyane, les départements d'outre-mer ne peuvent guère compter, pour se développer, que sur les ressources du sol. Mais, là encore, l'expansion atteindra vite des limites: on ne saurait en effet penser, pour des raisons techniques autant que d'écoulement sur le marché, que la production sucrière puisse renouveler, dans les dix années à venir, un effort comparable à celui des dix années passées.

Bien que certaines possibilités subsistent pour le développement de productions complémentaires, il ne faut pas se dissimuler que l'ensemble de la production des départements d'outre-mer augmentera à un rythme qui risque d'être insuffisant pour compenser la progression démographique.

L'augmentation de la production demeure, par conséquent, l'objectif à atteindre, ce qui nécessitera l'abaissement des prix de revient pour développer l'ouverture de marchés extérieurs nouveaux. Mais cela devrait aussi conduire à *l'octroi d'une priorité aux départements d'outre-mer* pour les productions communes à la métropole et à l'outre-mer. La décision du Gouvernement d'intégrer les départements d'outre-mer dans le système du Marché commun apporte, à cet égard, des perspectives nouvelles intéressantes, dans la mesure surtout où l'effort d'adaptation sera fait, aussi bien au stade production qu'au stade commercialisation.

Quant à l'amélioration de la répartition du revenu, elle pourrait, peut-être, être facilitée par une modification de la structure foncière (lotissements) malgré les difficultés que présente une telle solution.

Les objectifs définis par la commission chargée d'élaborer le troisième plan visent précisément à faire obstacle au mouvement de régression économique qui risquerait de survenir sous l'effet de la pression démographique et à améliorer, dans toute la mesure du possible, le niveau de vie actuel de la population.

En raison du problème majeur que constitue la situation démographique des îles, la commission a donc dû recommander *l'étude approfondie des possibilités d'émigration de l'excédent de population des trois départements insulaires.*

Cette émigration pourrait être utilement orientée, soit vers un autre territoire ou département d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Guyane par exemple), soit, après une formation professionnelle adéquate, sur la métropole pour remplacer, au moins partiellement, la main-d'œuvre étrangère (particulièrement dans le secteur du bâtiment).

C'est en tenant compte de ces graves préoccupations que la commission a défini les objectifs généraux du troisième plan de modernisation et d'équipement des départements d'outre-mer.

§ 3. — *Orientation et objectifs du troisième plan.*

313. — Au fait que les D. O. M. se trouvent à sept et dix mille kilomètres de la métropole, s'ajoute celui d'être des pays tropicaux dont l'économie est basée essentiellement sur une ou deux productions (canne, banane). Trois d'entre eux sont des îles et des îles surpeuplées; le quatrième, la Guyane, est un vaste territoire presque vide d'habitants.

Une adaptation des règles et normes en vigueur dans la métropole s'avère donc nécessaire pour de nombreux secteurs.

Le législateur a reconnu implicitement cet état de choses en leur donnant dans la Constitution le nom de *départements d'outre-mer.*

Avant de définir par secteurs le programme d'équipement retenu pour le troisième plan, quelques remarques s'imposent qui devront guider les pouvoirs publics pendant les années 1958 à 1961:

1° *L'objectif principal du troisième plan doit être d'accroître les échanges des départements d'outre-mer afin de briser leur isolement: zone franc, marché européen;*

2° *Il est souhaitable d'associer étroitement les collectivités locales et les populations à la mise en œuvre du plan, qui doit ainsi apparaître comme l'œuvre de tous (création de comités d'expansion économique),*

3° *La* subvention *économique aux particuliers et aux collectivités devra, de plus en plus,* laisser place au système du crédit;

4° Les projets d'équipements publics, *quelle que soit l'origine du financement, doivent être plus que* jamais étudiés en détail *aussi bien sur le plan technique (recherche des normes les plus économiques) que sur le plan financier (rentabilité de l'investissement, incidence des dépenses de gestion et d'entretien);*

5° Les sociétés d'Etat (*loi du 30 avril 1946*) *sont les outils de la puissance publique pour la réalisation de certains objectifs du plan. Dans cette perspective elles ne doivent pas se substituer à l'administration, mais* compléter son action *pour des missions particulières que celle-ci ne pourrait assurer directement (par exemple: recherches, crédit social, assistance technique, construction de logements économiques...). Elles doivent donc œuvrer en* collaboration étroite avec les autorités locales *qui doivent les aider dans leur tâche. En aucun cas elles ne doivent se substituer à l'initiative privée lorsque celle-ci est en mesure de jouer son rôle;*

6° *La mise en place dans les départements d'outre-mer d'un appareil statistique permanent (I. N. S. E. E.) est la condition indispensable à des études précises sur la conjoncture, le revenu national et l'évolution démographique;*

7° *Les départements d'outre-mer souffrent actuellement d'une crise de cadres qui serait néfaste si elle se prolongeait. Il est souhaitable que les pouvoirs publics prennent les dispositions nécessaires (avantages financiers, logement) pour faciliter le recrutement et le séjour d'un personnel hautement qualifié.*

D'autre part, on peut considérer qu'après dix ans d'application de la loi de départementalisation du 19 mars 1946, et sans qu'il soit question de revenir sur cette mesure, certaines adaptations sont encore nécessaires sur le plan de la gestion administrative.

Pour les raisons exposées ci-dessus, il faut continuer à admettre que les départements d'outre-mer ne peuvent être gérés comme de simples circonscriptions métropolitaines. En appliquant intégralement le système administratif départemental en vigueur dans la métropole (exception faite de l'existence du F. I. D. O. M. et de la caisse centrale de la France d'outre-mer pour le financement de l'équipement), on ne faciliterait pas les décisions rapides, en particulier lorsque celles-ci relèvent de plusieurs administrations à la fois.

Pour résoudre les problèmes actuels des départements d'outre-mer deux formules sont possibles:

— l'adoption de mesures permettant une coordination plus poussée entre administrations et au sein des administrations;

— la création d'une structure administrative permettant l'unité des responsabilités à l'échelon central.

Il est nécessaire en tout cas qu'une solution intervienne rapidement.

L'expansion économique.

314. — Au cours du troisième plan, l'expansion économique des départements d'outre-mer doit reposer sur trois piliers: l'agriculture, le tourisme et la pêche, ces deux derniers constituant des activités nouvelles au regard du plan.

En ce qui concerne le *tourisme*, il est envisagé un programme de construction de 700 chambres aux Antilles (350 environ dans chaque île). La caisse centrale de la France d'outre-mer apportera son concours au financement de la construction des hôtels; le F. I. D. O. M., de son côté, a établi ses programmes d'infrastructure en liaison avec les opérations touristiques. Mais, pour intéressant qu'il soit, le mouvement touristique qui va se développer dans les années à venir comporte des inconnues; il est donc apparu souhaitable d'aider ses promoteurs: des mesures fiscales de nature à faciliter son implantation ont été prises par le Gouvernement dans le cadre de la loi du 13 décembre 1957. Il convient de signaler que la clientèle attendue sera d'origine américaine et constituera de ce fait une source appréciable de devises. Parallèlement à l'action qui doit être engagée aux Antilles pour les hôtels de séjour, un effort doit être entrepris dans les quatre départements pour améliorer la capacité des hôtels de passage.

La *pêche* est pratiquée depuis longtemps dans les départements d'outre-mer, mais elle l'est de façon si rudimentaire que la production stagne. Or, il existe de réelles possibilités, notamment aux Antilles. Les efforts pour développer ce secteur doivent porter sur la recherche, l'amélioration de la formation des marins, la modernisation des méthodes de pêche et de la construction des navires, l'équipement des industries annexes, la normalisation du mareyage, le développement de l'esprit de mutualité, la mise en place d'une infrastructure comportant des installations de froid, des chantiers navals et l'aménagement de points d'accostage.

L'application de ce programme peut permettre d'espérer un doublement de la production (qui avoisinerait ainsi 13.000 à 14.000 tonnes) vers 1961. La réalisation de cet objectif dépend toutefois pour une bonne part de l'équipement dont disposeront les pêcheurs. L'intervention d'organismes comme le crédit social des Antilles et de la Guyane (1) peut être à cet égard déterminante.

Quels que soient les efforts réalisés dans le tourisme et la pêche, c'est encore de l'essor de l'*agriculture* que dépend le développement de base des départements d'outre-mer.

En ce qui concerne la *production sucrière*, les départements d'outre-mer ont été intégrés dans le plan sucrier de la zone franc fixé par le décret du 10 octobre 1957, et dont les dates extrêmes coïncident avec celles du plan d'équipement. Ce texte prévoit pour les départements d'outre-mer les objectifs de production suivants:

Réunion	190.000 tonnes.
Guadeloupe	120.000 —
Martinique	92.000 —
Total	402.000 tonnes.

Le décret du 10 octobre 1957 prévoit également le règlement de la canne à la richesse, mesure qui était demandée depuis de nombreuses années par les commissions du plan.

La canne à sucre est la culture fondamentale des Antilles et de la Réunion, et, malgré le développement rapide des cultures fruitières, elle restera longtemps encore le support de leur économie. Il est cependant apparu qu'une politique cohérente de ces départements dans le domaine sucrier devait s'appuyer sur la connaissance exacte du prix de revient de la tonne de canne. C'est, en effet, le prix de revient qui est la justification du prix d'achat et du prix de vente du sucre, dans la mesure où le cours de ce produit dépend non pas d'un prix de marché, mais d'un cours garanti. Or, alors que des études approfondies permettent de connaître les éléments fondamentaux du prix de revient de la tonne de betterave dans la métropole, les données statistiques manquent pour les départements d'outre-mer. Il est recommandé que ces données soient recherchées et rassemblées, et que des contacts s'établissent entre l'administration et les organisations professionnelles pour déterminer dans les meilleurs délais un prix de revient aussi précis que possible du sucre des départements d'outre-mer.

En ce qui concerne le marché du rhum, l'objectif est d'adapter aussi étroitement que possible les expéditions aux besoins du commerce métropolitain. Le rhum traverse une crise due à la baisse de consommation, bien que l'on ait constaté un relèvement sensible en 1956. Une aggravation de la crise aurait de lourdes conséquences sur l'économie des départements d'outre-mer. Les exportations de rhum représentent en effet un élément essentiel de la balance économique de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Un effort constant pour l'amélioration de la qualité, la production notamment de rhums de marque, peuvent faciliter la découverte de nombreux débouchés.

Au sujet de la *production bananière*, on peut dire que les prévisions établies par le deuxième plan ont à peu près suivi le rythme de consommation de la métropole. Il est difficile de fixer de façon rigoureuse le tonnage à atteindre dans les perspectives du troisième plan. On constate toutefois une augmentation continue des importations métropolitaines en provenance de la zone franc, notamment sous l'effet des campagnes publicitaires. Dans ces conditions l'on peut espérer voir la consommation française atteindre au cours du troisième plan 350 à 400.000 tonnes (301.000 tonnes en 1956). Cet objectif représenterait pour les départements d'outre-mer une possibilité d'exportation d'environ 200.000 tonnes sur la métropole. D'autre part, le marché européen présente des possibilités indéniables, et si le transport en vrac nu prenait une certaine ampleur, les Antilles pourraient placer là un tonnage d'au moins 50.000 tonnes. A ces marchés européens on peut espérer voir s'ajouter des ventes en Amérique.

D'autre part, il faut insister à nouveau sur la nécessité:

— d'encourager les *cultures autres que la canne à sucre* pour modifier progressivement les structures agricoles (café, cacao, thé, ramie, vanille, etc.);

— d'augmenter les *cultures vivrières;*

— de favoriser l'extension de l'*élevage*.

Enfin, il a été établi un programme d'action visant à la *modernisation de l'économie rurale*. En effet, l'on peut attendre de cette modernisation une réelle augmentation du revenu des populations; les pouvoirs publics ne sauraient limiter leur action à préconiser

(1) Devenu « Société d'assistance technique et de crédit » (S. A. T. E. C.).

simplement le développement de spéculations nouvelles et l'adoption de méthodes culturales plus évoluées; encore faut-il qu'ils se préoccupent des conditions de vie et de production des petits agriculteurs. A côté des grands propriétaires disposant de moyens techniques et financiers suffisants vit une masse considérable de petits planteurs exploitant dans des conditions souvent précaires et tirant de leur terre un revenu beaucoup trop faible; pour cette catégorie sociale, la recherche du rendement optimum est une nécessité et c'est essentiellement au développement de leurs activités que tend le programme envisagé.

En raison du problème démographique se pose en particulier la question de la mise en culture effective de toutes les terres cultivables des départements d'outre-mer. Une politique de lotissement de grands domaines concédés à de petits exploitants peut avoir à cet égard toute son importance.

Cette action des pouvoirs publics doit revêtir une forme particulière: c'est par l'*assistance technique* qu'il sera possible d'améliorer les méthodes de travail de la masse des petits producteurs, d'abaisser le prix de revient de leur production et d'augmenter leurs revenus.

L'encadrement technique nécessaire à la mise en œuvre de l'assistance technique devra s'appuyer sur une organisation à *base coopérative* adaptée des organisations métropolitaines.

Le troisième plan de modernisation devra aussi se préoccuper de l'équipement rural par un *programme d'irrigation* approprié et la création d'un réseau de *chemins ruraux* dont l'absence quasi généralisée s'est traduite jusqu'à présent par une surcharge des prix de revient agricoles.

Les problèmes de la *forêt* ne doivent pas non plus être négligés aux *Antilles;* l'enrichissement des forêts naturelles assez pauvres par des plantations d'essences de valeur, comme le mahogany ou acajou du Honduras, est déjà bien commencé.

Les plantations existantes suffiront dans une quinzaine d'années à satisfaire les besoins locaux en bois de feuillus mi-durs et même à amorcer un petit courant commercial d'exportation de grumes à placages.

Cet effort doit être continué avec une utilisation possible d'autres essences feuillues et résineuses dont l'acclimatation est actuellement étudiée.

A la Réunion la poursuite de l'effort de reforestation entrepris depuis dix ans s'impose; il doit être renforcé par des travaux de correction torrentielle et un développement des techniques de défense et de restauration des sols.

Il est d'autre part nécessaire que la forêt guyanaise soit mise en valeur suivant les procédés de la technique moderne à appliquer aux diverses industries du bois (sciage, déroulage, tranchage, fabrication d'agglomérés et production de pâtes à papier).

Les problèmes de l'artisanat n'ont pas été écartés des actions retenues par le plan. Il y aura beaucoup à faire dans les années qui viennent pour former les artisans des départements d'outre-mer, qui ne sont pas toujours fixés sur un métier et en changent facilement. Ce problème est intimement lié à celui de la formation professionnelle. L'artisanat doit être mis à sa vraie place, d'autant qu'il peut être amené pour ces pays éloignés de la métropole à jouer dans certains secteurs (notamment celui de la réparation mécanique) un rôle des plus importants. Il semble que le statut de l'artisanat en vigueur dans la métropole doive être introduit progressivement; dans l'immédiat, il paraît nécessaire de prévoir l'introduction du registre des métiers, l'inscription devant être réservée du reste aux artisans ayant des connaissances professionnelles reconnues.

Dans le domaine de la *production minière*, à la suite de négociations avec une société étrangère, on peut espérer aboutir prochainement à un accord pour la mise en exploitation des mines de bauxite de Kaw en Guyane; dans le même département, il faut enregistrer une reprise de la production d'or, dont on peut penser qu'elle se poursuivra au cours du troisième plan.

L'infrastructure.

315. — Les *ports* ayant été largement dotés au cours des deux plans précédents, une certaine stabilisation s'impose aux Antilles où ne sont prévus que quelques aménagements secondaires. En Guyane, également, il n'est envisagé que quelques travaux normaux de dragage au port de Cayenne. Celui de la Pointe-des-Galets à la Réunion, par contre, a besoin très rapidement d'une modernisation de ses installations dont l'état de vétusté pose des problèmes dangereux pour la navigation: le programme prévoit pour chaque année une tranche de travaux dont l'ordre a été établi en fonction de l'urgence qu'ils présentaient.

Dans le domaine des *routes*, deux opérations importantes ont été retenues concernant l'une, en Martinique, la création d'un tronc commun Fort-de-France-Lamentin éclatant ensuite en trois branches routières Nord, Centre et Sud; l'autre, à la Réunion, la construction d'une route en corniche reliant Saint-Denis à la Possession. Ces deux projets, considérés comme réellement nécessaires, auront un retentissement primordial sur la vie économique de ces deux départements. En Guadeloupe, il est prévu de terminer le réseau du tour de l'île et quelques tronçons déjà commencés. En Guyane la construction de la route Cayenne-Saint-Laurent par Saut-Sabbat sera poursuivie.

Un programme de routes départementales et de chemins vicinaux (ce dernier point étant une des créations nouvelles du plan) sera également entrepris dans les quatre départements.

En ce qui concerne les *aérodromes*, l'effort principal va porter sur l'aérodrome du Raizet en Guadeloupe, dont la piste est actuellement allongée pour permettre l'atterrissage des long-courriers à réaction.

Les départements d'outre-mer ont été dotés d'un *équipement électrique* satisfaisant au cours des deux premiers plans; toutefois, il est nécessaire de prévoir la mise en place de nouveaux groupes de production environ tous les trois ans: ceux-ci étant en cours d'installation dans chaque département, il n'y a pas lieu d'en prévoir d'autres avant la fin du troisième plan, sauf en Guadeloupe.

Cependant à la Réunion, l'accroissement de la consommation et le projet d'étendre l'irrigation agricole par pompage ont conduit la commission à retenir la construction de l'ensemble hydro-électrique de la rivière Langevin. Celui-ci apporterait une puissance de 3.800 kW avec une productibilité annuelle de 18 millions de kWh. Compte tenu de la courbe de la consommation, le projet devrait être réalisé pour 1962. Le coût de l'ouvrage et de la première tranche de réseau haute tension est évalué à 1.300 millions de francs métropolitains. La dépense serait répartie comme suit: 300 millions la première année, 500 la seconde et 500 pour l'achèvement.

Ainsi, à la Réunion, pour la période du troisième plan et l'année 1962, doivent être lancées deux opérations très importantes par leur incidence sur la vie économique du département, le volume des travaux et l'ampleur de la dépense: la route en corniche Saint-Denis-la-Possession et l'aménagement de la rivière Langevin. Il serait souhaitable d'échelonner ces opérations dans le temps, le commencement des travaux du second ouvrage chevauchant avec la fin du premier. Ceci conduirait à réaliser la route de corniche dans les années 1958-1959-1960 et à prévoir pour la chute Langevin l'exécution des travaux préparatoires en 1959 et le gros œuvre en 1960-1961 et début 1962.

Les investissements de caractère social.

316. — Une des tâches les plus positives en matière sociale, parce qu'elle s'inscrit en même temps dans le cadre de l'expansion économique par l'activité et l'emploi qu'elle procure, est l'instauration d'une politique dynamique de l'*habitat*. Cette politique, qui a été fort bien amorcée au cours du deuxième plan, doit se poursuivre durant le troisième. Le rythme de la construction, qui était à la fin du plan précédent de 1.000 à 1.200 logements par an par départements insulaires, pourrait doubler dans les années à venir. L'effort conjoint des sociétés immobilières et du bureau technique de la construction des départements d'outre-mer en vue d'aboutir au moindre coût de réalisation va permettre d'atteindre maintenant les classes sociales les moins favorisées.

En matière d'*équipement scolaire*, la difficulté consiste à maintenir un taux de scolarisation normal malgré la vague démographique. Chaque année, en Martinique et en Guadeloupe, 3.000 élèves supplémentaires arrivent à l'âge scolaire. Les besoins dans ce domaine sont donc importants; les départements d'outre-mer ont moins besoin d'écoles somptueuses que d'écoles nombreuses: une adaptation des normes de construction scolaire en fonction des besoins, mais aussi des conditions géographiques (pays tropicaux ne nécessitant pas de chauffage, départements de type rural où la construction à étages doit être l'exception), s'impose donc. Il faut s'occuper également de la formation et du recrutement des maîtres; d'autre part, dans des pays où l'artisanat est déficient et où les techniciens manquent, il convient d'orienter les élèves vers des *études pratiques*, notamment vers les sciences appliquées.

Dans le domaine de la *santé*, l'équipement en établissements hospitaliers généraux ou spécialisés, réalisé au cours des dix ans écoulés, permet de combattre efficacement les diverses endémies locales.

Sur le plan de la médecine générale, il est utile de s'orienter maintenant vers la multiplication des dispensaires polyvalents en vue d'aboutir à une répartition géographique optimum des postes de soins. Peu de grands ensembles restent donc à créer dans les départements d'outre-mer: toutefois, un effort immédiat doit être entrepris pour la construction d'hôpitaux psychiatriques, en

particulier celui de Saint-Paul, à la Réunion. Le problème des aliénés mentaux reste lié, du reste, à celui de l'alcoolisme et à celui du logement.

Les progrès de la médecine en matière de soins aux tuberculeux et aux hanséniens ne nécessite pas de prévoir dans le troisième plan de grands établissements pour le traitement de ces maladies.

La création de dispensaires en plus grand nombre devrait contribuer à réduire les dépenses d'assistance médicale gratuite, fort lourdes dans les départements d'outre-mer.

L'émigration.

317. — Il est une autre dépense de caractère social qu'il paraît raisonnable de prévoir dès maintenant: c'est celle visant à l'établissement dans d'autres régions, de l'excédent de population des départements d'outre-mer.

En l'absence d'enquêtes approfondies qui, seules, pourraient permettre de définir un programme précis d'émigration, le plan ne peut que recommander que soient effectuées dès maintenant les études de base susceptibles de faire connaître les pays d'immigration possibles outre-mer et à l'étranger, ainsi que les conditions d'accueil, notamment d'emploi et de logement, qui seraient faites aux nouveaux arrivants.

Il est également des plus souhaitable que se poursuive, et si possible s'accroisse, en accord avec les autorités malgaches, le mouvement d'implantation de familles réunionnaises déjà entrepris à Madagascar par le Bureau pour le développement de la production agricole (B. D. P. A.).

Le financement.

318. — La nécessité d'assurer un effort continu pour la modernisation et l'équipement des départements d'outre-mer, le souci de ne pas provoquer de rupture dans les investissements, surtout si l'on tient compte de la réduction des crédits d'engagement effectuée en 1958, première année du troisième plan, l'urgence de mettre en œuvre d'importantes opérations d'infrastructure, les besoins à satisfaire sur le plan social et dans le domaine de l'habitat, conduisent à prévoir pour la période du troisième plan (1958-1961) le financement suivant, qui conduit à un rythme de 8 *milliards par an* sur le Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F. I. D. O. M.).

TABLEAU N° 29

Investissements nécessaires pour la réalisation du troisième plan dans les départements d'outre-mer.

(En milliards de francs.)

SECTEURS	TOTAL des investissements sur ressources publiques (colonnes 2+3+4+5+6+7). (1)	F. I. D. O. M. (2)	CAISSE CENTRALE DE LA F. O. M. Prêts aux collectivités pour leur contribution au F. I. D. O. M. (3)	Prêts directs aux collectivités et au secteur privé. (4)	Prêts spéciaux à la construction. (5)	BUDGETS d'équipement des ministères techniques. (6)	RESSOURCES propres des collectivités locales. (7)	ESTIMATION des ressources propres du secteur privé. (8)
Equipement de base.....	16	6,4	0,7	0,2	»	3,8	4,9	0,1
Production	19,2	10,3	0,8	7,6	»	0,5	»	19
Investissements de caractère social	35	13,2	0,9	8,6	8	4,1	0,2	5,2
(Dont habitat)	(20)	(5)		(7)	(8)			
Total		29,9	2,4	16,4	8	8,4	5,1	24,3
		32,3 (F. I. D. O. M.)		24,4 (Caisse centrale.)				
Total général (fonds publics)	70,2							

En vue de permettre aux populations de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion, de participer davantage à la vie économique et sociale de leur département, le Gouvernement a pris le 24 septembre 1958 une ordonnance qui modifie le système de répartition des crédits du F. I. D. O. M.

Celui-ci s'effectue désormais suivant deux modalités différentes:

1° Les crédits concernant la section générale et ceux ayant trait à des opérations relevant du domaine de l'Etat (routes nationales, ports, etc.) sont regroupés dans une *section centrale*. La répartition des crédits de cette section s'effectue comme par le passé par le comité directeur du F. I. D. O. M.;

2° Les opérations concernant les collectivités locales relèvent d'une *section locale*. Chaque année, le comité directeur du F. I. D. O. M., dans le cadre des crédits d'équipement alloués aux départements d'outre-mer par la loi de finances, fixe le montant global des crédits de la section locale. Ceux-ci sont alors répartis dans chaque département, sur proposition du préfet, par une commission locale des investissements publics (créée par l'ordonnance du 24 septembre), composée d'élus locaux et de notabilités du secteur économique et social.

Au cours du second plan, les crédits affectés aux collectivités locales ont représenté en moyenne 30 à 35 p. 100 du total des crédits du F. I. D. O. M.

Cette ordonnance répond parfaitement aux vœux de la commission qui demandait que les populations et les collectivités locales des départements d'outre-mer fussent étroitement associées à la mise en œuvre du plan.

II. — Algérie.

319. — Les perspectives de développement présentent des caractères très particuliers dans ce pays à la démographie surabondante, à l'état de sous-emploi permanent, où les ressources naturelles sont relativement limitées, mais dont les récentes découvertes sahariennes d'hydrocarbures élargissent les possibilités.

Le problème dominant de l'économie algérienne demeure d'assurer l'emploi et la subsistance d'une population de dix millions d'habitants qui s'accroît au rythme de près de 3 p. 100 par an. La limitation des possibilités agricoles impose la transformation de l'Algérie en pays industriel, ce qui suppose non seulement une modification des structures économiques et sociales, mais une évo-

lution psychologique des populations, un changement profond dans les habitudes de vie. Plus que partout ailleurs, l'effort d'équipement serait vain si n'était organisée simultanément la transformation sociologique et psychologique dont dépend son efficacité.

Pour porter ses fruits, l'action à entreprendre en Algérie — il ne faut pas en cacher la complexité et la difficulté — doit être conçue sur une période suffisamment longue, et assurée de la continuité dans l'exécution; le plan quinquennal annoncé à Constantine ne constituera qu'une première étape de cette action. Avant d'en dessiner les lignes de force, il convient de caractériser l'évolution des années écoulées et la situation présente.

§ 1er. — *Evolution économique et sociale de l'Algérie au cours des deux premiers plans.*

320. — L'Algérie, comme l'ensemble de l'Afrique du Nord, avait durement ressenti les effets de la guerre: celle-ci imposait un temps d'arrêt à l'évolution économique, entravait la production et empêchait l'extension ou même le renouvellement et l'entretien normal de l'équipement, cependant que la démographie accentuait déjà sa pression.

Dès 1947, des programmes d'équipement ont été établis; ils se sont fondus ultérieurement dans le premier plan de modernisation et d'équipement qui, de 1949 à 1952, a été consacré en priorité à l'infrastructure de base. Le deuxième plan, exécuté de 1953 à 1956, a pu au contraire mettre plus nettement l'accent sur les secteurs productifs et sur l'équipement social (enseignement, santé, habitat).

L'effet de ces investissements s'inscrit dans les statistiques algériennes par une progression continue dans les divers compartiments de l'activité économique et sociale. Chaque fois que cela sera possible, le niveau atteint au cours des dernières années sera comparé à celui de 1939, veille de la guerre, et à celui de 1947 ou 1948, date du lancement des plans d'équipement.

Production agricole.

321. — La guerre et la sécheresse inhabituelle des années qui l'ont suivie avaient entraîné une régression très sensible de la production agricole nord-africaine; le plan a donc démarré à une époque particulièrement difficile, mais la progression a été rapide; dès 1950 la plupart des niveaux d'avant guerre étaient retrouvés.

Production de céréales et de vin.

(En millions de quintaux ou millions d'hectolitres.)

PRODUITS	MOYENNES 1934-1938	1947	1953	1954	1955	1956	1952-1956 par rapport à 1934-1938.
Blé et orge..	16,3	7,9	18,2	23,3	20,0	24,7	1,33
Vin	18,4	8,1	18,3	19,3	14,4	18,6	0,91

Exportations d'agrumes et primeurs.

(En milliers de tonnes.)

PRODUITS	1939-1940	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1955-1956 par rapport à 1934-1938.
Agrumes	78	165	244	246	278	3,55
Primeurs ...	76	182	175	195	230	3,02

La production viticole se retrouve à peu près au niveau d'avant guerre; celle des céréales s'est accrue d'un tiers en quantité et d'environ 50 p. 100 si l'on tient compte des qualités; enfin, la production de fruits et légumes s'est fortement développée et les exportations dépassent le coefficient 3.

Pour les années récentes, une vue plus complète est donnée par la valeur de la production agricole calculée pour chaque campagne agricole.

Valeur de la production agricole de l'Algérie.

(En milliards de francs.)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956 estimat.
Total	151,3	177,1	186,3	189,4	209,8	196,0	231
Dont:							
Production animale	36,4	43,1	46,9	46,7	48,9	51,5	51
Production végétale	114,9	134,0	139,4	142,7	160,9	144,5	181
Céréales et légumes secs.....	32,9	32,4	54,6	42,0	53,5	51,1	»
Fruits et légumes	30,5	43,8	36,4	43,1	44,4	42,7	»
Vin	51,5	57,8	48,4	57,6	63,0	50,7	»

Les variations de prix n'ont pas été très importantes pendant cette période: seuls les prix de 1950 sont en moyenne un peu plus bas, et le niveau le plus élevé est en général celui de 1951. Compte tenu de cette observation, on peut estimer qu'à prix constants la production serait passée d'environ 160 milliards au début de la période à une moyenne de 210 milliards de francs pour les trois dernières années. Le gain de production agricole est donc de l'ordre d'un tiers en six ans.

Production industrielle.

322. — Un indice général de la production industrielle est établi en Algérie sur la base 100 en 1950: il marque une progression de 40 à 50 p. 100 en sept ans, et la cadence de développement des principaux groupes d'industries apparaît assez homogène:

Indice de la production industrielle.

(Base 100 en 1950.)

	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Indice général (sans le bâtiment)	118	120	122	133	147	141
Mines et énergie.....	110	117	127	130	142	129
Transformation des métaux	122	119	104	107	151	146
Chimie	131	112	122	141	150	150
Matériaux de construction	126	132	134	162	175	169
Bâtiment et travaux publics	109	108	110	115	117	120

L'activité, ralentie au cours du premier semestre de 1956, notamment dans les mines de la frontière tunisienne du fait de l'insécurité des transports, s'est ensuite redressée pour atteindre l'indice 157 à la fin de 1956 et 166 au premier trimestre de 1957.

Les comparaisons avec l'avant-guerre ne peuvent être faites que pour quelques industries très concentrées. La production électrique est passée de 271 millions de kWh en 1938 à 956 millions en 1956; la part de l'énergie hydro-électrique s'est élevée entre les mêmes dates de 15 p. 100 à 44 p. 100. La production de ciment est passée de 84.000 tonnes à 670.000, celle de papiers et cartons de 4.000 à 31.000 tonnes; le raffinage d'huiles alimentaires d'une quantité négligeable à 31.000 tonnes, le savon de 3.000 à 16.000 tonnes, la production de superphosphates d'environ 50.000 tonnes avant guerre à 125.000 tonnes.

De très nombreuses fabrications nouvelles ont été entreprises, depuis la câblerie électrique ou téléphonique jusqu'aux wagons de chemins de fer. Mais la fabrication de produits de consommation domestique demeure peu importante si on la compare aux importations et l'*un des premiers objectifs du prochain plan devrait être de combler cette lacune.*

Transports et communications.

323. — De très importants crédits ont été consacrés à leur modernisation et à leur extension: refonte des ports, diesélisation des chemins de fer, amélioration du réseau routier, construction d'aérodromes, extensions téléphoniques.

Les courbes de trafic reflètent l'accroissement des moyens et l'expansion de l'économie. Le trafic portuaire et ferroviaire des marchandises s'est accru de 25 et 50 p. 100 par rapport à 1939; la consommation d'essence a été multipliée par 2,5 et celle du *gas oil* par 11. Dans le domaine aérien, l'aérodrome d'Alger est celui qui assure, après Orly, le plus gros trafic de passagers et de fret.

Le nombre total de passagers enregistrés sur les aérodromes d'Algérie est passé de 164.000 en 1947 à 900.000 en 1956. Enfin, de 1939 à 1956, le trafic téléphonique a été multiplié par 4,3.

Investissements sociaux.

324. — *Enseignement:* Grâce à l'effort d'équipement scolaire, les effectifs des divers ordres d'enseignement sont passés d'environ 290.000 en 1939 à 380.000 en 1947, et à plus de 550.000 en 1954. Depuis cette date, l'insécurité de certaines zones et la destruction d'un certain nombre d'écoles ont freiné l'expansion scolaire des années précédentes dans l'enseignement primaire.

Dans l'*enseignement public du premier degré*, l'Algérie comptait 4.300 classes en 1939; elle en compte 12.000 aujourd'hui. Le nombre d'élèves a été doublé, passant de 258.000 en 1939 à 487.000 en 1954. Sur ce nombre, les élèves musulmans étaient 328.000 en 1954, soit 67 p. 100 du total, contre 41 p. 100 seulement avant la guerre: depuis 1939, le nombre des élèves musulmans a été multiplié par 2,6 chez les garçons et par 4 chez les filles; néanmoins, la proportion des filles par rapport aux garçons demeure encore très faible en milieu musulman (40 p. 100 seulement du nombre des garçons, contre 24 p. 100 en 1939). Ce fait est important à noter, car il montre qu'en plus des obstacles techniques (nomadisme, dispersion des douars) ou des limites financières, la scolarisation se heurte encore à des barrières psychologiques plus sensibles dans le Constantinois (une fille pour trois garçons scolarisés en milieu musulman) que dans l'Algérois (une pour 2,5) ou l'Oranie (une pour deux).

Dans l'*enseignement secondaire*, les effectifs ont été plus que doublés par rapport à 1939 et dépassent 42.000 élèves pour l'ensemble des établissements publics et privés; la proportion des élèves musulmans est de 26 p. 100 chez les garçons et de 8 p. 100 chez les filles, contre 10 p. 100 et 2 p. 100 en 1939.

L'*enseignement technique* groupe plus de 33.000 élèves, contre 10.000 seulement en 1948; dans ce total figurent un peu moins de 10.000 musulmans, ce qui est très insuffisant.

Enfin, en ce qui concerne l'*enseignement supérieur*, le nombre des étudiants a presque triplé depuis 1939 et l'on compte 5.200 élèves. Toute autre indication serait faussée par la présence de nombreux étudiants d'Algérie dans les facultés ou grandes écoles de la métropole.

325. — *Santé:* L'équipement sanitaire et hospitalier s'est augmenté de plus de 50 p. 100 au cours des deux plans. Le nombre de lits des hôpitaux publics, estimé à 17.000 en 1939, est de 31.000 aujourd'hui; de 25 lits pour 10.000 habitants en 1939, l'Algérie est passée à 32 ou 35 en 1956. Le nombre de journées d'hospitalisation est passé dans le même temps de 3 millions et demi à 10 millions.

Tous ces chiffres ne concernent ni les lits d'hospice (3.500 en 1955) ni ceux des cliniques ou établissements privés.

La répartition géographique des hôpitaux non spécialisés est assez homogène: ces formations comptent 235 lits pour 100.000 habitants dans l'Algérois, 230 en Oranie, 205 dans le Constantinois. Par contre, pour le même nombre d'habitants, on compte 35 médecins dans l'Algérois, 24 en Oranie, 11 seulement dans le Constantinois. Depuis de longues années, l'appoint du personnel militaire avait partiellement compensé ces différences, mais ce déséquilibre dans la répartition des praticiens mérite d'être signalé.

326. — *Logement:* Ce secteur a bénéficié d'une particulière attention au cours du deuxième plan. Le nombre des autorisations de construire dans les dix-huit grandes villes représentait 4.500 pièces principales en 1948; il s'est élevé à près de 20.000 en 1952, puis a monté d'année en année pour approcher de 40.000 en 1956.

Ces chiffres, mentionnés pour la forte progression qu'ils révèlent, ne concernent que les constructions d'un prix au moins égal à 200.000 F par pièce. Ils laissent donc en dehors l'habitat rural (*dont les moyens devraient être accrus*) et les constructions simplifiées édifiées dans le programme de résorption des bidonvilles. L'abaissement du prix moyen par pièce (pour les autorisations de construire, 660.000 F en 1954 et 470.000 F en 1956) atteste d'autre part l'importance de l'action entreprise pour le développement de l'habitat populaire. Mais les besoins sont immenses, *le troisième plan devra élargir encore les programmes, et surtout les étendre aux bourgs de l'intérieur et aux régions rurales pour éviter que les programmes d'habitat urbain n'aggravent le mouvement de migration vers les grandes villes de la côte.*

Conclusions.

327. — L'impression d'ensemble que l'on peut retirer de tous ces chiffres est que, depuis le début des plans, le mouvement économique s'est accru en Algérie de plus de 50 p. 100, même si l'on corrige les résultats de 1956 pour tenir compte, d'une part, d'une production agricole exceptionnellement favorisée et, d'autre part, du gonflement de l'activité résultant de la présence d'effectifs militaires de l'ordre de 450.000 hommes.

Les calculs tentés en matière de comptabilité nationale algérienne depuis 1950 confirment ces conclusions:

Comptabilité nationale de l'Algérie.

(En milliards de francs.)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Production intérieure brute..	413	469	548	561	591	624	695
Produit national brut	480	556	665	683	732	788	876

Une telle progression peut, dans l'absolu, être tenue pour très satisfaisante et peu de pays sous-développés ont obtenu dans le même temps des résultats aussi appréciables, mais il faut compléter cette appréciation par trois observations:

a) Ces résultats n'ont pu être obtenus qu'avec une aide croissante de la métropole, qui assume la charge d'au moins 80 p. 100 des investissements publics et semi-publics et qui a couvert en 1955 et 1956 le déficit du budget ordinaire (de l'ordre de 20 milliards, soit 12 à 14 p. 100 des dépenses);

b) L'Algérie demeure en état de sous-emploi et, pour atteindre un équilibre réel, aurait besoin de fournir du travail à temps complet à 600.000 ou 800.000 hommes insuffisamment employés;

c) Enfin, la progression démographique se poursuit, annonçant des charges croissantes pour l'Etat (instruction et santé, notamment) et, pour l'ensemble de l'économie, des demandes d'emplois et des besoins de subsistance qui croîtront eux aussi d'année en année et qu'il sera de plus en plus difficile de satisfaire.

Ces constatations imposeront dans le cadre du troisième plan un effort accru, accompagné de certaines réformes des méthodes ou des structures, pour assurer aux investissements la plus complète efficacité.

§ 2. — *Orientation générale pour l'avenir.*

328. — Le plan quinquennal amorcera une transformation profonde des structures économiques et sociales de l'Algérie et se traduira par le passage dans le secteur moderne de l'économie d'un nombre croissant de musulmans; dans le même temps, le niveau de vie des travailleurs qui demeureront encore dans le secteur traditionnel sera sensiblement relevé.

Il est prématuré de définir dans le détail les différentes actions à entreprendre, ce qui sera le fait du conseil du plan et de ses groupes de travail. Néanmoins, il importe de dégager l'orientation générale qu'impose la situation économique et sociale de l'Algérie.

Les données démographiques et l'impératif de l'emploi.

329. — Le discours de Constantine fait état de la nécessité de créer en cinq ans 400.000 emplois nouveaux.

L'accroissement très rapide de la population constitue, en effet, la donnée centrale des problèmes de l'Algérie. En vingt ans, de 1936 à 1956, la population musulmane a gagné près de trois millions d'habitants, passant de 6.200.000 à environ 8.900.000 habitants, y compris les travailleurs algériens en France. Dans les dix ans à venir, les courbes laissent prévoir un accroissement nouveau de trois millions d'habitants.

Or, rien ne permet d'assurer que la poussée démographique puisse s'atténuer dans ce délai; de toute façon, la forte natalité des années écoulées accroîtra pendant cette période, d'abord le nombre des enfants d'âge scolaire, ensuite le volume de la demande de travail.

En 1966, la population totale de l'Algérie se situera entre 13 et 14 millions d'habitants, au lieu de 10 aujourd'hui; la population d'âge scolaire passera de 1.800.000 à 2.500.000; la demande d'emplois s'accroîtra de 600.000 rien que pour les travailleurs masculins.

Ces quelques chiffres marquent l'importance de l'effort à accomplir pour faire face à la montée des générations nouvelles. A cet effort s'ajoute celui qui s'impose pour résorber progressivement le retard de l'Algérie: 30 p. 100 seulement des enfants d'âge scolaire

fréquentent les écoles et l'insuffisance est particulièrement flagrante pour les jeunes musulmanes; 600.000 à 800.000 hommes n'ont pas d'emploi permanent ou sont occupés, notamment dans l'agriculture, de façon discontinue; le niveau de vie demeure insuffisant pour la majorité de la population, bien que la production par habitant (environ 70.000 F par an) soit très sensiblement supérieure à celle des pays sous-développés du Moyen-Orient, de l'Asie orientale ou de l'Amérique latine.

L'emploi est la clé de l'amélioration du niveau de vie et d'une plus judicieuse répartition du produit national; il est la condition de l'expansion de la scolarisation et de l'équipement technique et social des collectivités. L'agriculture, surchargée de main-d'œuvre excédentaire dans tout le secteur traditionnel, ne peut apporter à cet égard qu'une faible contribution; *il est cependant nécessaire d'y assurer un meilleur emploi des effectifs actuels sans qu'on puisse raisonnablement attendre une extension de ces effectifs.*

C'est donc sur le développement de l'industrie et des services (transports, commerce, banque, loisirs, etc.) que reposera la plus large part de l'effort exigé. Actuellement, les travailleurs du secteur industriel (mines, industrie, artisanat, bâtiment et travaux publics) sont en chiffres ronds au nombre de 300.000 en Algérie et de 200.000 dans la métropole. *En se fondant sur les statistiques des années antérieures et des besoins de main-d'œuvre de la métropole au cours du troisième plan, on peut escompter pour chaque année un supplément de 20.000 travailleurs algériens en France. Il resterait donc à créer en Algérie même environ 80.000 emplois par an, se partageant par moitié entre le secteur de l'industrie (au sens large) et celui des services.*

La réalisation d'un tel programme exige une transformation profonde des structures et du rythme d'activité de l'économie algérienne. L'impératif d'emploi, qui constitue l'objectif central, s'impose à toutes les actions du plan comme à tous les aspects de la vie économique et inspire les orientations données aux divers secteurs.

L'évolution de l'agriculture.

330. — *La priorité devra être donnée au développement des cultures intensives et, en première urgence, dans les périmètres d'irrigation dont le gros équipement a été réalisé au cours des deux premiers plans;* le plein emploi des ressources en eau est dans l'agriculture une des conditions du plein emploi des hommes. Mais le passage de la culture extensive à la culture irriguée pose des problèmes humains et techniques qui exigent la *concentration des responsabilités et des moyens d'action à l'intérieur de chaque zone;* il impose que tous les aspects de la mise en valeur, depuis l'équipement des périmètres jusqu'à l'écoulement des produits, constituent une responsabilité unique.

L'action sur les diverses formes de l'agriculture extensive et de l'élevage est affaire d'éducation et de vulgarisation plus encore que d'équipement. La technique la plus parfaite serait impuissante si elle se situait hors du contexte humain; elle pourrait améliorer le sort de quelques-uns, mais ne réglerait pas les problèmes dont dépend le sort de la masse. *Pour cette raison, la mise en valeur par zones est plus efficace que l'action par services; l'œuvre à entreprendre fait appel à diverses techniques qui doivent être menées de pair et reposent, à l'échelle de l'exécution, sur des animateurs ou moniteurs polyvalents dont les qualités humaines sont plus importantes encore que les connaissances scientifiques. La formation de tels moniteurs doit être poussée au maximum en adaptant les méthodes d'action au milieu sur lesquel ils sont appelés à agir;* l'urgence de l'action à entreprendre et le nombre des moniteurs à former exigent qu'on leur donne une formation accélérée aussi pratique que possible, qui pourrait être complétée ensuite par des stages annuels de perfectionnement. Enfin, *l'enseignement primaire doit, dans les régions rurales, être infléchi vers la formation agricole et, pour les écoles de filles, vers une formation à la fois agricole et ménagère.*

Le développement industriel.

331. — Ce développement se présente dans des conditions difficiles par suite de la limitation des ressources naturelles dont dispose l'Algérie et de l'exiguïté du marché algérien en son état actuel. En effet, ce n'est pas à partir des ressources naturelles de l'Algérie, agricoles ou minières, même en y incluant le pétrole, qu'on peut espérer résoudre, *à échéance de cinq ans,* les problèmes d'emploi et de niveau de vie.

Il ne peut donc être trouvé de solution que par la transformation de matières importées; *c'est à partir des besoins beaucoup plus qu'à partir des ressources que doit être établi le schéma de développement de l'Algérie.* Même si l'Algérie fabriquait elle-même tous les produits qu'elle consomme, le niveau actuel des consommations ne serait pas suffisant pour donner au développement industriel le rythme souhaitable; c'est seulement sur la base d'un niveau de consommation double ou plus probablement triple du niveau actuel que peut être établi un modèle de développement permettant d'escompter, dans l'avenir, un volume d'emploi correspondant à la croissance de la population.

Réaliser, dans un délai de quelques années, une transformation aussi profonde exige au départ un plan d'action précis et, en cours d'exécution, une coordination efficace. Un développement industriel de cette ampleur ne peut, dans les conditions techniques où se trouve l'Algérie, se réaliser au hasard et de façon spontanée. *La nécessité d'assurer de façon stable le maximum d'emplois doit, dans chaque cas, être confrontée avec le souci des prix de revient, en vue de retenir les structures ou procédés de production assurant le meilleur rendement économique et social.*

De même, bien que l'industrialisation systématique entraîne inévitablement une forte concentration urbaine, *le plan d'équipement de l'Algérie devra se soucier d'organiser une répartition des industries sur le plan régional et de contrecarrer la tendance naturelle à la concentration des industries nouvelles dans les trois principaux ports. Nombre d'industries petites et moyennes peuvent apporter dans les autres villes ou dans les régions rurales un supplément d'emploi et de revenu qui constituera un facteur de stabilité sociale et assurera, dans le cadre d'équilibres régionaux, une plus harmonieuse répartition territoriale de la population.*

Le décret du 31 janvier 1958 permet d'accorder aux entreprises industrielles qui s'installeront en Algérie d'appréciables avantages financiers. Les industries principalement tournées vers l'exportation pourront ainsi bénéficier de facilités ou avantages susceptibles de les rendre compétitives. Les mêmes dispositions sont applicables aux industries travaillant pour le marché intérieur algérien, mais la gamme des moyens de soutien et de protection se trouve, en ce qui les concerne, plus librement et plus largement ouverte: le choix des moyens sera fonction des cas d'espèce.

Enfin une attention particulière sera donnée dans le plan d'industrialisation aux entreprises qui assurent, directement ou indirectement, un emploi important de personnel par rapport au capital investi et les entreprises qui solliciteront l'agrément au plan d'industrialisation devront être invitées à effectuer sur place une part aussi importante que possible et croissante de leurs approvisionnements. *Dans cet esprit, il y aura presque toujours intérêt à remonter le processus d'industrialisation d'aval en amont, en commençant par les industries de finition qui exigent en général moins de capital et occupent proportionnellement davantage de main-d'œuvre que les industries de base.*

L'infrastructure technique et sociale.

332. — L'infrastructure technique (énergie, communications, grande hydraulique) et sociale (enseignement, santé, édilité, habitat) a été très largement développée au cours des deux premiers plans. *Le développement général, et tout particulièrement industriel, imposera de nouvelles extensions, mais une stricte économie de moyens devra être imposée dans tous les secteurs, en prohibant toute caractéristique somptuaire ou spectaculaire et en évitant de devancer coûteusement les besoins réels et solvables.*

Tous les travaux d'infrastructure devront être étroitement rattachés aux programmes de mise en valeur par zone et aux tranches successives du développement industriel; les caractéristiques devront être adaptées aux particularités des situations locales et, chaque fois que cela sera possible, la gestion (routes, hôpitaux, écoles, etc.) devrait être assurée par les collectivités régionales ou locales directement intéressées, mieux placées que les services centraux pour apprécier certaines urgences et mesurer le poids des charges d'entretien ou de fonctionnement qui devront leur incomber.

En matière d'instruction et de santé, des formules plus économiques devront être recherchées pour accroître l'action en milieu rural; la formule des centres sociaux avec locaux et personnels polyvalents mérite d'être étendue et systématisée pour conduire à une véritable éducation de base.

L'effort considérable consenti en faveur de l'*habitat* a jusqu'à maintenant bénéficié presque exclusivement aux villes et même aux grandes villes. *Il est capital et urgent d'accentuer son extension récente aux agglomérations de moindre importance, et de rendre plus étroite la liaison entre les programmes de développement économique et les programmes de construction immobilière, ce qui impose l'établissement d'un véritable plan d'aménagement du territoire, fixant des objectifs à longue échéance.*

Le financement.

333. — En vue d'assurer le financement du plan quinquennal, le Gouvernement a pris le 21 décembre 1958 une ordonnance-programme qui fixe à un minimum de cent milliards par an pendant cinq ans le crédit ouvert par le ministre des finances pour les investissements de l'Algérie. Ce chiffre doit s'entendre comme un minimum et pourra être revu chaque année en fonction des besoins et des possibilités.

D'autre part, le financement du plan, et particulièrement de l'industrialisation, exigera le concours de capitaux privés qu'il est difficile de mobiliser sur place en Algérie même, compte tenu de l'attraction considérable qu'exerce le marché financier métropolitain sur les épargnes locales. *Aussi est-il essentiel que dans l'établissement des calendriers réglant l'accès à ce marché il soit tenu compte des besoins des sociétés procédant directement ou indirectement à des investissements en Algérie*

III. — Equipement du Sahara.

334. — Les découvertes de pétrole au Sahara ne datent que de deux ans, mais elles permettent déjà d'envisager en 1961 une production de 16 millions de tonnes au moins.

En effet, les estimations établies à partir des données actuelles prévoient une production de 8,5 millions de tonnes en 1960 qui passera à 11 millions de tonnes l'année suivante pour le gisement d'Hassi-Messaoud.

A cette production s'ajoutera celle des gisements d'Edjelé, de Tiguentourine et de Zarzaïtine qui est évaluée à au moins 5 millions de tonnes en 1961.

L'évacuation sera assurée par la mise en service des deux canalisations dont la construction doit commencer incessamment.

Le second point de force du Sahara réside dans l'existence d'énormes réserves de gaz naturel; l'exploitation du gisement d'Hassi-Messaoud entraînera une production annuelle de plus de 2 milliards de mètres cubes, sous réserve de la nécessité d'avoir à en réinjecter une partie ou la totalité; quant aux réserves récupérables d'Hassi-R'mel, elles paraissent au moins égales à 800 milliards de mètres cubes. Les projets sont à l'étude afin d'employer cette nouvelle source d'énergie pour alimenter et industrialiser l'Algérie. Il convient également de souligner que le potentiel énergétique en gaz naturel étant pratiquement illimité, les projets d'exportations actuellement en cours d'élaboration pourraient probablement prendre une importance considérable.

Parmi les autres ressources que renferme le sous-sol saharien, il convient de signaler, dans le secteur occidental, le gisement de minerai de fer de Gara-Djebilet dont les réserves sont estimées à plus de 400 millions de tonnes d'une teneur en fer de 57,7 p. 100. Un tel gisement, s'il peut être exploité, serait capable d'une production de 10 à 15 millions de tonnes par an. Enfin, les indices de platine recueillis dans le Hoggar rendent souhaitable la poursuite des recherches pour déterminer l'existence, et, le cas échéant, l'importance des gisements.

La mise en valeur de ces ressources, souvent très éloignées des points d'évacuation, et le développement des recherches sont conditionnés par la mise en place d'une infrastructure susceptible de répondre aux besoins des compagnies pétrolières et des sociétés minières. A cette fin, l'O. C. R. S. a défini un programme d'équipement dont la réalisation est prévue *en trois ans* en raison de l'importance des travaux à effectuer.

L'équipement en routes et pistes, aérodromes et télécommunications des grands axes Nord-Sud oriental, central et occidental, ainsi que l'équipement culturel et social, nécessiteront au total l'engagement d'environ 41 milliards de dépenses.

En ce qui concerne l'infrastructure routière, l'étalement des travaux est du reste prévu jusqu'en 1961 afin de tenir compte du rythme de travail des chantiers. Pendant cette période, l'effort de construction sur les pistes sera également poursuivi. Toutefois, ce plan ne correspond qu'à une étape et ne constituera que l'ossature de base qui permettra les raccordements nécessaires en fonction des découvertes ultérieures.

Dans le domaine des communications terrestres, le programme de l'O. C. R. S. prévoit l'achèvement des travaux entrepris par l'Algérie dans les secteurs occidental et central essentiellement, tandis que les opérations nouvelles seront consacrées pour la majeure partie à la desserte des gisements d'Hassi-Messaoud et d'Edjelé. Le kilométrage à réaliser étant considérable et le prix de revient des routes élevé — 15 à 20 millions le kilomètre — l'O. C. R. S. s'est attachée à aménager les autres itinéraires par la construction ou la réfection de pistes capables de supporter un trafic lourd. La réalisation de ces travaux entraînera une dépense de l'ordre de 26 milliards.

L'équipement aéronautique du Sahara n'est pas moins urgent. A l'heure actuelle, le réseau saharien comporte 40 aérodromes publics et plus de 60 aérodromes privés *dont l'équipement est, en particulier, extrêmement défectueux dans le domaine de l'aide à la navigation aérienne.* Cette situation exige un effort immédiat pour faciliter les travaux de recherches des compagnies pétrolières et adapter l'équipement de sécurité au développement du trafic aérien qui, pour la seule compagnie Air France, est passé de 100.000 t/km en 1953 à 4,5 millions t/km en 1957 et atteindra probablement 20 millions t/km en 1960. Un programme de première urgence a donc été mis au point: celui-ci prévoit l'aménagement d'aérodromes et l'équipement du Sahara en vue de fournir à la navigation aérienne la sécurité nécessaire sur tout le territoire (les vols de nuit présentent actuellement de grandes difficultés), et les renseignements météorologiques indispensables par l'installation de « stations de radio et d'observation ».

L'immensité du Sahara et les conditions techniques entièrement nouvelles rendent particulièrement grave l'absence de liaisons radio suffisantes. L'O. C. R. S. a mis au point avec le Comité de coordination des télécommunications de l'Union française un programme de télécommunications qui prévoit l'aménagement par faisceaux hertziens des trois grands axes Nord-Sud de télécommunications de 24 voies télégraphiques simultanées.

Parallèlement à ces actions de base, l'O. C. R. S. prévoit pour les années à venir un important effort d'investissement *en vue d'assurer la promotion sociale et l'élévation du niveau de vie des populations sahariennes. C'est ainsi qu'il est envisagé d'affecter 6,5 milliards en 1958 et 1959 à l'équipement hydraulique du Sahara.* Les forages effectués permettront l'alimentation en eau potable des localités, la création de points d'eau et l'irrigation de 3.000 ha.

Pour mesurer la rentabilité des investissements dans ce domaine, il suffit de rappeler qu'un seul forage profond permet l'irrigation de 500 hectares, la mise en culture de 400 parcelles qui font vivre 2.000 personnes, et produisent chacune un revenu de 300.000 F par an, soit un revenu annuel de 120 millions.

Enfin, 425 *millions sont prévus en 1959 pour l'urbanisme et l'habitat,* afin de procurer une aide à l'habitat traditionnel et aux lotissements défectueux, en même temps que de réaliser des opérations d'urbanisme.

D'autre part, *le ministère du Sahara prévoit, au titre des investissements d'intérêt local et social, un programme de l'ordre de 10 milliards* en trois ans qui comprend en particulier des « travaux d'intérêt communal » (constructions, petite hydraulique, voirie locale), dont l'exécution emploiera la main-d'œuvre locale, et des travaux d'amélioration agricole dans les oasis existantes.

IV. — Territoires d'outre-mer et Etats membres de la communauté.

Bilan des réalisations antérieures.

Investissements.

335. — Le total des *crédits accordés sur le F.I.D.E.S.* depuis sa création, soit au titre de la contribution de l'Etat, soit sous forme d'avances de la Caisse centrale aux territoires, s'élevait à la fin de 1956 à 460 milliards de francs métropolitains, dont la répartition géographique est indiquée par le tableau ci-dessous:

TABLEAU N° 30

Crédits de payement accordés sur le F. I. D. E. S. depuis l'origine jusqu'à 1956.

(En milliards de francs métropolitains.)

SECTIONS et territoires.	TOTAL des crédits.	DONT		
		Contribution de l'Etat.	Avances de la Caisse centrale.	Ressources des territoires.
Section générale.....	87,5	87,5	»	»
Sections locales.....	372,2	230,9	137,4	3,9
Dont:				
A. O. F.....	174,1	106,8	65,1	2,2
Togo	7,6	4,8	2,8	»
Cameroun	57,4	35,5	21,9	»
A. E. F.....	66,2	42,1	24,0	0,1
Madagascar	45,6	28,2	16,1	1,3
Autres territoires.....	21,3	13,5	7,5	0,3
Total général....	459,7	318,4	137,4	3,9

Pour compléter les crédits accordés par le F. I. D. E. S. au titre des deux premiers plans, il faudrait ajouter au total ci-dessus les crédits de l'exercice ouvert le 1er juillet 1957 et qui a pris fin le 30 juin 1958: leur montant, voisin de 60 milliards, porte à 520 milliards les crédits de payement accordés depuis l'origine jusqu'au terme du second plan.

D'autre part, *les prêts accordés par la Caisse centrale* en dehors des opérations du F. I. D. E. S., sur ses ressources propres, s'élevaient à la fin de 1956 à 112 milliards de francs métropolitains. Sur ce total, et à la même date, 75 milliards de francs avaient été effectivement versés et les remboursements atteignaient 11 milliards.

Enfin, la direction des bases aériennes et le bureau de recherches de pétrole ont investi dans les territoires d'outre-mer, au cours du deuxième plan, de 25 à 26 milliards de francs.

Par grands secteurs d'emploi, les crédits ouverts au titre des sections locales du F. I. D. E. S. pour les années initiales et le premier plan (de 1947 jusqu'au 30 juin 1953), puis pour les trois premiers exercices du deuxième plan (à partir du 1er juillet 1953 jusqu'à la fin de 1956), se répartissent comme suit:

TABLEAU N° 31

Emploi des crédits ouverts sur les sections territoriales du F. I. D. E. S.

OBJET	EN MILLIARDS DE FRANCS			EN POURCENTAGE	
	1947-1953.	1953-1956.	Total.	1947-1953.	1953-1956.
Dépenses générales..	1,2	2,0	3,2	0,5	1,5
Infrastructure	154,0	58,2	212,2	64,7	43,4
Production	40,2	46,8	89,8	18,1	34,9
Secteur social.....	40,2	26,8	67,0	16,7	20,2
Total.....	238,4	133,8	372,2	100	100

Ce tableau fait apparaître la place considérable qu'a tenue l'infrastructure jusqu'en 1953: près des deux tiers du total, 67 milliards étant jusqu'à cette date consacrés aux routes, 39 aux ports, 29 aux chemins de fer.

Au cours du deuxième plan, la part consacrée à l'infrastructure a été fortement réduite au profit du secteur social et surtout des secteurs de production; l'agriculture, les forêts et l'élevage ont bénéficié de 40 milliards de crédits en trois exercices, alors qu'ils avaient reçu seulement 28 milliards au cours des six années précédentes.

Il est souhaitable que les opérations retenues au titre du troisième plan accentuent encore cette orientation.

Infrastructure.

336. — L'accroissement du potentiel de production des territoires d'outre-mer, et spécialement des territoires d'Afrique, exigeait une modernisation et une extension préalable des moyens de *communication*. Le trafic des ports est à cet égard, très significatif de l'accroissement général du tonnage transporté:

TABLEAU N° 32

Trafic des principaux ports d'outre-mer.

(En milliers de tonnes.)

PORTS	MARCHANDISES débarquées.			MARCHANDISES embarquées		
	1938	1949	1956	1938	1949	1956
Quatre ports d'A. O. F.	1.431	2.181	3.103	1.444	1.779	3.794
Douala	69	276	378	102	230	307
Pointe-Noire	37	187	193	49	88	263
Deux ports de Madagascar	140	267	414	132	123	200
Total.....	1.677	2.911	4.088	1.787	2.220	4.564
Indice (base 100 en 1939)	100	173	243	100	124	255

Le tonnage des marchandises manipulées dans l'ensemble des ports atteint aujourd'hui 7 millions de tonnes par an en Afrique occidentale française, 1 million de tonnes en Afrique équatoriale française, 1 million de tonnes à Madagascar, et Douala approchera de ce chiffre dans les années qui viennent.

Le trafic des *chemins de fer*, exprimé en tonnes kilométriques et en voyageurs-kilomètres, accuse une progression du même ordre. De 1937 à 1956 le trafic a été multiplié par deux pour la moyenne des réseaux; l'Abidjan—Niger, les chemins de fer de Madagascar et ceux du Cameroun se placent au-dessus de ce coefficient, tandis que le Dakar—Niger et le Conakry—Niger demeurent un peu en-dessous.

La consommation des produits pétroliers témoigne d'une progression encore plus rapide des *transports routiers*. Il faudrait pouvoir décompter la part de ces produits qui n'est pas utilisée dans les transports; mais elle ne représente qu'une part minoritaire et le volume total des produits pétroliers importés à tous usages a été multiplié par huit entre 1938 et 1956, passant de 100.000 tonnes à plus de 800.000. La consommation d'essence « auto » a plus que doublé entre 1950 et 1956. Le parc de véhicules, qui se monte aujourd'hui à environ 150.000 véhicules de tous types, augmente à la cadence moyenne de 10 p. 100 par an.

Quant aux *transports aériens*, ils se sont évidemment accrus plus rapidement que tous autres. Deux aérodromes (Dakar et Douala) ont eu, en 1955, un mouvement d'appareils supérieur à 7.000; quatre (Yaoundé, Fort-Lamy, Libreville, Brazzaville) ont reçu environ 4.000 appareils; six en ont reçu entre 2.000 et 3.000; enfin six autres entre 1.000 et 2.000 appareils.

Production.

337. — L'accroissement de la production des territoires d'outre-mer a été cherché dans trois directions:

— l'amélioration des rendements, des qualités et des quantités commercialisables des grands produits agricoles d'exportation;

— l'accroissement des productions vivrières auto-consommées ou échangées localement;

— l'exploitation des ressources du sous-sol et des forces hydrauliques.

a) Les *productions agricoles d'exportation* ont toutes enregistré des augmentations importantes par rapport à 1938. Quelques chiffres permettent de mesurer les progrès réalisés, *qui dépassent le plus souvent les objectifs fixés par le deuxième plan.*

TABLEAU N° 33

Principales productions agricoles des territoires d'outre-mer. (tonnages exportés).

(En milliers de tonnes.)

PRODUITS	1938	1949	1954	1955	1956
Arachides et huile (en valeur « décortiquées »).....	440	340	470	370	510
Café	62	102	159	136	215
Cacao	91	108	118	149	131
Bananes	89	95	178	201	176
Bois	317	386	740	940	991
Coton (égrené.....	15	27	36	41	44

Les exportations d'arachides et huiles d'arachides sont celles qui présentent le coefficient d'augmentation le plus faible (16 p. 100); mais il faut tenir compte de la valorisation supplémentaire résultant de la transformation en huile d'une part importante de la récolte. Alors que les exportations d'huile et de tourteaux ne représentaient en 1938 que 4 p. 100 de la valeur totale des produits de l'arachide, elles en représentent en 1956 plus de 40 p. 100. D'autre part, la campagne 1956-1957 a marqué un bond en avant de la production d'arachides que, selon toute vraisemblance, la campagne 1957-1958 confirmera: la production en coques est voisine d'un million de tonnes, soit 50 p. 100 de plus qu'avant la guerre; un tel tonnage excède la consommation de la zone franc, et, en attendant que celle-ci s'accroisse, peut poser des problèmes d'écoulement tenant au niveau élevé auquel est fixé dans la zone franc le prix des oléagineux.

Mis à part les palmistes et huiles de palme, pour lesquels le seul gain réalisé jusqu'à maintenant est celui de la qualité (les productions d'huile de palme à faible acidité sont passées de 6.500 tonnes en 1952 à 21.000 en 1956), toutes les autres grandes productions se situent à un niveau d'exportation beaucoup plus élevé qu'avant guerre; le coefficient par rapport à 1938 est de 1,6 pour le cacao, de 2,2 pour les bananes, de 3 pour le coton et le bois, de 3,5 pour le café. L'amélioration des qualités a été très sensible pour tous ces produits et, si la zone franc absorbe encore au prix fort la presque totalité des bananes, l'exportation sur l'étranger est voisine du tiers pour le café, des deux tiers pour les bois et des trois quarts pour le cacao. Ces exportations en devises ont d'ailleurs dû être facilitées par des encouragements divers et par la création de caisses de stabilisation des cours auxquelles le fonds de soutien des produits agricoles a consenti des avances; ces avances ont été en majeure partie remboursées depuis lors.

Les grandes productions qui viennent d'être indiquées (arachides et dérivés, palmistes et huile de palme, café, cacao, bananes, coton et bois) apportent à la balance commerciale 80 p. 100 des exporta-

tions africaines. Cette indication suffit à mesurer leur importance: elles tiennent en outre une grande place dans la fiscalité et dans le système de transports, avec le poids de leurs 1.800.000 tonnes et leur valeur à l'exportation qui atteint 160 à 180 milliards de francs métropolitains.

Il convient toutefois de bien situer ces grandes productions dans l'ensemble de l'économie des territoires d'outre-mer. Les 160 ou 180 milliards auxquels s'élève leur valeur à l'exportation sont à rapprocher des 1.200 ou 1.300 milliards de francs métropolitains que totalise le revenu national des territoires d'outre-mer, d'après une évaluation sans doute encore imparfaite mais qui vaut comme ordre de grandeur. *La valeur à l'exportation des sept grandes productions d'origine agricole ne représente donc que 12 à 15 p. 100 du revenu total des territoires; ce pourcentage ne constitue qu'une moyenne, nettement dépassée pour certains d'entre eux, mais il montre l'importance des actions à entreprendre pour faire progresser les autres activités composant le revenu global des territoires, et spécialement celles qui concernent les productions vivrières.*

Toutes ces productions peuvent encore s'accroître et les nombreux instituts de recherche ou sociétés d'économie mixte qui s'y intéressent ont mis au point, au cours des années dernières, les espèces et les méthodes culturales les mieux adaptées aux milieux très divers des territoires d'outre-mer. L'action entreprise depuis dix ans a incontestablement réussi et, le mouvement étant lancé, continuera de porter ses fruits dans les années à venir. Elle doit être poursuivie, d'une part pour accroître les rendements et les revenus, mais aussi, d'autre part, pour diversifier les cultures et réduire l'instabilité d'économies territoriales trop spécialisées, et par conséquent dépendantes de la conjoncture d'un ou deux produits (Sénégal, arachide; Cameroun, cacao; Oubangui, coton; Gabon, bois, par exemple).

b) Les *productions vivrières*, de nature très variable selon les régions, sont évidemment d'une évaluation beaucoup plus malaisée que les productions d'exportation. Elles sont très diverses: outre les cultures de base qui sont celles du sorgho, du mil, du manioc, du riz, elles portent sur de nombreuses variétés de tubercules (notamment ignames, patates douces, taros), de graines, de légumes et de fruits. Enfin, certaines productions se divisent en un secteur d'exportation assez concentré et un secteur de subsistance au contraire très dispersé.

L'extension des grandes cultures d'exportation et surtout de l'arachide a pu, par endroits, empiéter sur l'aire habituelle des cultures de subsistance. Mais ces pertes de surface ont été souvent compensées par les gains dans d'autres secteurs, notamment au moyen de l'irrigation, de l'amélioration progressive des rendements et de la diffusion de semences sélectionnées. Il faut toutefois se garder de généraliser. Dans toute la zone forestière d'Afrique, le développement des cultures arbustives s'est fait au prix d'un effort supplémentaire et n'a pas entraîné de diminution de surfaces traditionnellement consacrées aux cultures vivrières. Dans bien des endroits, cultures d'exportation et cultures vivrières sont soit confondues, soit complémentaires. Tel est le cas de Madagascar, où la consommation intérieure du riz s'accroît en même temps que se développe l'exportation de cette céréale; ou encore celui du Tchad et de l'Oubangui, où un assolement rationnel se trouve réalisé par la succession, sur les mêmes terrains de culture, du coton, de l'arachide et du manioc.

Compte tenu de ces éléments et des statistiques qui ont pu être établies, il est certain que les productions vivrières sont, dans l'ensemble, en extension, sauf peut-être au Cameroun. La production totale doit se situer entre 15 et 20 millions de tonnes, dont la moitié en Afrique occidentale française, ce qui correspond à peu près à la répartition de la population. Bien que le rapport des tonnages ne soit pas à lui seul significatif de l'importance alimentaire ou monétaire des productions, il est bon néanmoins de noter que le tonnage des productions vivrières est douze à quinze fois plus important que celui des grandes productions alimentaires d'exportation.

Trois facteurs sont déterminants pour apporter à ces productions vivrières, comme cela a été fait pour l'arachide, d'appréciables gains en rendement: la sélection des semences, l'amélioration des façons culturales, l'application d'engrais. La sélection des semences a déjà été très largement réalisée à partir des stations agricoles et au moyen des fermes expérimentales, dont le réseau a pu être suffisamment développé au cours de ces dernières années pour répondre à l'extrême diversité des conditions pédologiques et climatiques des territoires. L'amélioration et la rationalisation des façons culturales se développent constamment dans le cadre notamment des secteurs de modernisation et des paysannats, structures rurales évoluées qui permettent d'utiliser au maximum le personnel d'encadrement technique et d'atteindre les paysans jusque dans leur cellule sociale de base. Enfin, l'emploi des engrais a déjà démontré son efficacité dans les stations agricoles.

Toutes les actions précédentes ont donné des résultats suffisamment probants *pour que l'on puisse envisager une culture véritablement intensive, seule susceptible de supporter le coût élevé d'interventions modernes.* Il ne faut cependant pas oublier qu'une telle action concerne des millions d'agriculteurs et qu'il faut réserver, avant que tous puissent être efficacement atteints, une part raisonnable au facteur « temps », en particulier pour la formation de plusieurs milliers d'encadreurs autochtones.

L'*élevage* est une autre activité vivrière qui a progressé notamment en Afrique occidentale française où le cheptel bovin est estimé à 9 millions et demi de têtes, et le cheptel ovin et caprin à près de 20 millions de têtes. A Madagascar, le troupeau bovin est assez stable aux environs de 6 millions de têtes, tandis que les ovins et caprins, au nombre de 700.000, sont en progrès. En Afrique équatoriale française, où le troupeau, de 8 à 9 millions de têtes, se partage par moitié entre bovins et ovins-caprins, il ne semble pas qu'un progrès numérique soit réalisé; par contre, les maladies qui avaient sévi assez gravement, surtout en 1951, sont en recul à la suite de l'action des services vétérinaires, sauf un retour de trypanosomiase en 1954. Enfin, le troupeau ovin-caprin est en forte progression au Cameroun, où il atteint un million et demi de têtes.

Sauf à Madagascar, où la situation est étale aux environs de 50.000 tonnes, l'abatage dans les abattoirs contrôlés augmente progressivement: en A. O. F. il a presque doublé en cinq ans et atteint 40.000 tonnes; au Cameroun, 11.000; en A. E. F., 12.000; en Nouvelle-Calédonie, près de 4.000 tonnes.

Une triple action reste à mener en profondeur: campagnes d'immunisation en brousse, amélioration des races, meilleurs équilibres nutritionnels.

c) La *production industrielle* comporte trois groupes d'activité: l'énergie, les mines, l'industrie de transformation.

La *production d'énergie électrique*, qui n'était guère organisée sérieusement en 1939 qu'en A. O. F. et à Madagascar, a été multipliée par huit entre 1939 et 1956. Les chiffres de consommation ont été approximativement les suivants pour les trois années servant de repères dans cette étude:

Consommation d'électricité.

(En millions de kWh, chiffres arrondis.)

ANNEES	A. O. F.	TOGO	CAMEROUN	A. E. F.	MADAGASCAR	AUTRES	TOTAL T. O. M.
1939.....	11,0	0,5	0,4	1,0	15,0	2,0	30
1949.....	30,4	0,9	2,7	6,1	26,1	3,0	69
1956.....	120,9	2,0	30,0	26,0	57,5	15,0	251

Ces chiffres, qui concernent les réseaux publics, marquent une forte progression, mais restent dérisoires si on les rapporte au chiffre de la population. Le nombre d'abonnés est encore très faible: 45.000 en Afrique occidentale française, 24.000 à Madagascar, 10.000 en Afrique équatoriale française, 8.000 au Cameroun, 7.000 dans le Pacifique, 5 à 6.000 pour les autres territoires.

Au cours des deux premiers plans, plusieurs centrales hydroélectriques ont été mises en chantier. en 1953, Grandes chutes en Guinée, Edéa-I au Cameroun, Djoué au Moyen-Congo; en 1955, Boali en Oubangui; en 1956 a été inaugurée la centrale de la Mandraka à Madagascar; en 1957 ont été mis en route les travaux de la Bia, en Côte-d'Ivoire, de Edéa-II au Cameroun, de la Yaté en Nouvelle-Calédonie; dans l'état actuel la puissance installée dans les centrales en service (Grandes chutes, Edéa-I, Boali, Djoué, Mandraka) est voisine de 80.000 kVA.

Dans le *domaine minier*, de nombreuses recherches ont été conduites depuis dix ans par les services des mines des territoires, par des sociétés titulaires de permis, et surtout par le Bureau minier de la France d'outre-mer qui bénéficie de crédits du F.I.D.E.S.

Les productions traditionnelles (mica de Madagascar, chrome de Nouvelle-Calédonie, or d'Afrique noire) sont toutes en régression à l'exception du nickel de Nouvelle-Calédonie, dont il a été extrait 1.240.000 tonnes de minerai en 1956, représentant 31.000 tonnes de métal contenu. Les phosphates d'Océanie ont, de leur côté, amélioré leur cadence de production par rapport à 1939, mais sont en recul sur le maximum de 300.000 tonnes atteint en 1950.

Parmi les exploitations nouvelles, deux doivent être mentionnées:

— les bauxites de l'île de Loos, en Guinée, dont la production est de 450 à 500.000 tonnes par an;

— le minerai de fer de la Compagnie minière de Conakry, en Guinée, dont la production ascendante a atteint 850.000 tonnes en 1956.

Les exportations de ces entreprises nouvelles sont dirigées vers l'étranger et payées en devises.

Les recherches de pétrole menées au Gabon depuis plusieurs années ont permis la découverte d'un petit gisement dont l'exploitation a commencé en 1957 et qui produira en 1958 environ 300.000 tonnes de pétrole brut.

L'*industrie de transformation* s'est développée au cours des deux premiers plans, mais conserve néanmoins une place modeste dans la vie des territoires. La plus importante est l'huilerie du Sénégal dont la capacité atteint 180.000 tonnes d'huile, et qui produit 110.000 à 120.000 tonnes d'huile par an. Une autre industrie notable est celle de la cimenterie à Rufisque, qui produit 150.000 tonnes, mais ne couvre pas les besoins de l'Afrique occidentale française (importations en 1956: 223.000 tonnes).

Parmi les industries nouvelles, il faut noter les huileries de palme, dont huit ont été créées en Afrique occidentale française, au Togo et au Cameroun, grâce aux crédits du F.I.D.E.S. Leur capacité annuelle est de 20.000 tonnes d'huile à faible acidité et c'est essentiellement à elles qu'est due l'amélioration qualitative de la production. *Au cours de la période du troisième plan, la capacité de production sera accrue, soit par extension des installations existantes, soit par création d'usines nouvelles.*

La conserverie (poisson, ananas, etc.) est également appelée à une plus grande extension, de même que le textile qui a mis en place des filatures et des tissages de coton dans divers territoires. Deux sucreries ont été créées au cours du second plan: celle de la Mahavavy à Madagascar et celle du Niari au Moyen-Congo, qui doivent produire respectivement 40.000 et 10.000 tonnes de sucre par an.

Par contre, dans les industries du bois, il a fallu enregistrer l'échec de la Compagnie française du Cameroun, et celui d'une entreprise pilote, la Régie industrielle de la Cellulose coloniale en Côte-d'Ivoire, qui a obtenu des résultats intéressants sur le plan technique, mais qui, n'étant pas conçue à l'échelle d'une usine normale de fabrication de pâte à papier, a dû fermer ses portes.

Investissements sociaux.

338. — Un effort important a été fait en matière d'*équipement scolaire*. En ce qui concerne l'enseignement du premier degré, quelques chiffres suffiront à mesurer l'ampleur des résultats obtenus:

Nombre d'élèves de l'enseignement du premier degré.

(En millions.)

ANNEES	A. O. F.	TOGO	CAMEROUN	A. E. F.	MADAGASCAR	TOTAL
1939.....	69	11	114	21	185	400
1950.....	131	37	128	67	229	592
1956.....	286	59	223	140	293	1.001

Dans l'ensemble le nombre d'élèves a été multiplié par 2,5. Mais les territoires où la scolarisation était le plus en retard ont bénéficié d'un coefficient plus élevé: 4 en Afrique occidentale française, 5 au Togo, 7 en Afrique équatoriale française; dans les autres territoires (Pacifique, Saint-Pierre et Miquelon), la scolarisation est pratiquement totale.

Dans l'enseignement secondaire, les effectifs ont doublé en six ans et s'élèvent à un peu plus de 30.000 élèves, dont 11.000 en Afrique occidentale française et 13.000 à Madagascar (où l'enseignement privé est très développé). Quant à l'enseignement technique, où presque tout a été créé depuis dix ans, il groupe près de 20.000 élèves.

Malgré les progrès réalisés, la scolarisation est encore très en retard dans certains territoires. Compte tenu des conditions locales, on peut tenir pour satisfaisante une scolarisation de 50 p. 100: elle est réalisée ou près de l'être au Cameroun, au Gabon, au Moyen-Congo, à Madagascar. Entre 20 et 40 p. 100 se placent le Togo (38), le Dahomey (24), la Côte des Somalis, l'Oubangui, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire. Enfin la scolarisation n'atteint pas 10 p. 100 des enfants en Guinée, au Soudan, en Mauritanie, en Haute-Volta, au Tchad et au Niger (où la scolarisation n'atteint pas 3 p. 100). Il faut d'ailleurs reconnaître que dans ces territoires la scolarisation n'est pas uniquement affaire d'investissements et de moyens matériels: c'est davantage encore le mode de vie, pastoral et nomade pour une grande part, qui est en cause.

L'*équipement sanitaire* des territoires d'outre-mer comporte aujourd'hui 45.000 lits de formations hospitalières publiques, sans compter les 15.000 lits des léproseries et hypnoseries, ni ceux des établissements privés, assez importants en Afrique équatoriale française et au Cameroun. Par rapport à 1939, où le nombre des lits d'hôpitaux publics était de 26.000, l'augmentation est de près de 75 p. 100. Néanmoins, le nombre de lits d'hôpitaux pour 10.000 habitants est encore faible: 25 à Madagascar; 15 ou 20 au Togo, au Cameroun et en Afrique équatoriale française; à peine 10 en Afrique occidentale française (en Algérie ce nombre est de 35). Par contre, les petits territoires (Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon) ont un équipement comparable à celui de la métropole.

Bien que le nombre des médecins soit passé de 1.020 en 1939 à 1.560 en 1954, ce sont l'insuffisance du personnel qualifié et la dispersion des populations qui, plus encore que les moyens matériels, limitent l'action sanitaire. L'équipement en grands hôpitaux faisant face aux besoins essentiels et revêtant même parfois un aspect somptuaire qui a donné lieu à des critiques justifiées, *il convient désormais de multiplier les formations légères en brousse et de développer les campagnes préventives et l'éducation sanitaire plutôt que les constructions immobilières.*

339. — Les indications données ci-dessus montrent que toutes les activités pouvant donner lieu à l'établissement de chiffres précis marquent un progrès extrêmement net entre 1939 et 1956: si un coefficient d'ensemble pouvait être établi, il se situerait sans doute à près de 2,5. Mais une grande incertitude demeure à l'égard des productions vivrières; aucune statistique n'est disponible pour la période d'avant guerre et les relevés pour les années récentes sont encore très imparfaits. Les séries dignes d'intérêt attestent une progression sérieuse, souvent de 30 à 50 p. 100 entre 1939 et 1954, pour les productions importantes: manioc, ignames et autres tubercules, riz, bananes, plantains.

Ces indications sont confirmées par les études préparatoires au calcul du revenu national qui ont été entreprises pour les territoires d'Afrique: les résultats montrent que ce revenu exprimé en francs constants aurait à peu près doublé entre 1945 et 1956.

Décret du 21 mars 1959 portant renouvellement des fonctions d'un membre de la cour de discipline budgétaire.

Par décret en date du 21 mars 1959, les fonctions de M. René Martin, conseiller d'Etat, en qualité de membre de la cour de discipline budgétaire sont renouvelées pour une période de trois ans.

Assainissement du marché du rhum.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 mars 1959: page 3349, article 2, au lieu de: « Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 29 novembre 1958 sont applicables aux rhums du contingent 1958 », lire: « Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 29 novembre 1950 sont applicables aux rhums du contingent 1959 » (le reste sans changement).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 12 mars 1959, M. Girardot (Henri), agrégé de grammaire, professeur au lycée de garçons de Lons-le-Saunier, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Clermont, en résidence à Guéret (Creuse), en remplacement de M. Sigmann, muté (mutation pour raisons d'avancement et nécessité de service). Le présent arrêté aura effet à compter du 1er mars 1959.

Par arrêté du 12 mars 1959, M. Reilhes (Roger), agrégé de sciences naturelles, professeur au lycée Lakanal, à Sceaux, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie adjoint à l'inspecteur de l'académie de Lille, en résidence à Lille, en remplacement de M. Treffel, muté (mutation pour raisons d'avancement et nécessité de service). Le présent arrêté aura effet à compter du 1er mars 1959.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 9 mars 1959 portant déclassement du tronçon Flers—Leers de la ligne n° 2 Lille—Leers du réseau départemental de tramways du Nord et approbation d'une convention relative au même objet.

Par décret en date du 9 mars 1959:

Est déclassé le tronçon Flers—Leers de la ligne n° 2 Lille—Leers du réseau départemental de tramways du Nord.

Est approuvée la convention conclue le 13 juin 1957 entre le département du Nord et la compagnie L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing relative au déclassement du tronçon Flers—Leers de la ligne de tramways Lille—Leers.

Décret n° 59-444 du 14 mars 1959 portant modification de la loi n° 51-570 du 20 mai 1951 concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la Constitution, et notamment son article 37;

Vu la loi n° 51-570 du 20 mai 1951 concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général, et notamment son article 6;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les quatrième, cinquième et sixième alinéas de l'article 6 de la loi modifiée n° 51-570 du 20 mai 1951 concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Les amortissements qui doivent être pratiqués conformément aux dispositions du paragraphe B 2 de l'article 2 de la convention sur les navires de remplacement remis à la compagnie en représentation de ses droits seront, au prorata de la part de leur prix de revient, directement financés par l'Etat, inscrits provisionnellement et au début de chaque année à un compte spécial tenu par la compagnie sous le contrôle du contrôleur d'Etat. Seront en outre et dans la même proportion imputés à ce compte, en cas de perte totale ou délaissement des navires de remplacement, le montant des indemnités payées à ce titre par les assureurs et, en cas de vente ou de démolition, le produit net de la vente ou de la démolition.

« Les sommes inscrites à ce compte pourront être utilisées par la compagnie sur autorisation conjointe du ministre chargé de la marine marchande et du ministre des finances et des affaires économiques pour financer tout programme d'investissement en matériel naval, préalablement approuvé par les mêmes ministres. Le matériel naval de substitution ainsi acquis sera soumis aux prescriptions de l'alinéa précédent. Les modalités de toute autre utilisation éventuelle des sommes inscrites au compte spécial seront déterminées suivant accord à intervenir entre les mêmes ministres et la compagnie.

« Les sommes figurant au compte spécial et dont l'utilisation n'aura pas été autorisée seront, sur la demande conjointe du ministre chargé de la marine marchande et du ministre des finances et des affaires économiques, versées en fin d'exercice à un compte bloqué ouvert au nom de la compagnie dans les écritures du Trésor; leur utilisation ultérieure aura lieu dans les mêmes conditions que l'utilisation des sommes inscrites au compte spécial susvisé ».

Art. 2. — Au septième alinéa de l'article 6 de la loi du 20 mai 1951, l'expression « sur le compte bloqué » est supprimée.

Au onzième alinéa du même article, l'expression « compte bloqué » est remplacée par l'expression « compte spécial ».

Au deuxième alinéa du même article, le membre de phrase « ... le montant non utilisé du compte bloqué sera versé à l'Etat... » est remplacé par: « ... le montant non utilisé du compte spécial ou du compte bloqué sera versé à l'Etat... ».

Le dernier alinéa du même article est modifié comme suit:

« La compagnie tiendra un état faisant ressortir, à chaque fin d'exercice, le montant des sommes portées ou à porter au compte spécial ou au compte bloqué ainsi que l'emploi des prélèvements opérés ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté MS 32/59 en date du 13 mars 1959, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 17 avril 1951, agréant pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret de chantier type K 3 B », construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin), la notice descriptive et le plan K 644 définissant une modification apportée à la porte à ouverture rapide du coffret.

Les conditions de fourniture et d'emploi prévues à l'arrêté du 17 avril 1951 demeurent sans changement.

Par arrêté MS 33/59 en date du 13 mars 1959, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « sélecteur type S A I », construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe de commande du sélecteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble ou de plaques d'obturation d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les goujons de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté MS 34/59 en date du 13 mars 1959, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « appareil d'éclairage type 400 043 », construit par la société anonyme Le Matériel électrique pour le perfectionnement de l'éclairage, 40, rue Pradier, à Paris (19e).

Régie autonome des pétroles.

Par arrêté du 16 mars 1959, M. Jean Prada, conseiller référendaire à la cour des comptes, adjoint au directeur des carburants, est nommé, à compter du 1er février 1959 et jusqu'au 23 mai 1963, administrateur de la Régie autonome des pétroles, en remplacement de M. Leblond.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Prix de soutien des graines de lin de la campagne 1959-1960.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'industrie et du commerce, le Premier ministre et le secrétaire général pour les affaires algériennes,

Vu le décret n° 56-881 du 12 août 1956 relatif à l'organisation du marché des graines et huiles de lin,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour la campagne 1959-1960, le prix de soutien des graines de lin destinées à la trituration pour la production d'huile à usage industriel est fixé à 7.400 F le quintal.

Ce prix s'entend pour des graines de lin ayant 2 p. 100 d'impuretés, 8 p. 100 d'humidité et 37 p. 100 de teneur en huile calculée sur graines telles quelles

Pour les graines métropolitaines, ce prix est établi au stade sortie organisme stockeur et pour les graines d'Algérie au stade magasin grossiste local.

Art. 2. — Pour les graines ne présentant pas les caractéristiques prévues à l'article 1er ci-dessus, il sera fait application au prix fixé de majorations ou diminutions établies sur les bases suivantes:

Majoration ou diminution de 2 p. 100 par point d'huile au-dessus ou au-dessous de 37 p. 100.

Majoration ou diminution de 0,46 p. 100 par point d'impuretés au-dessous ou au-dessus de 2 p. 100.

Majoration ou diminution de 0,46 p. 100 par point d'humidité au-dessous ou au-dessus de 8 p. 100.

Le prix de soutien ne s'applique pas aux graines de lin d'une teneur en huile inférieure à 30 p. 100 calculée sur graines telles quelles.

Art. 3. — Le prix de soutien prévu à l'article 1er s'applique à un tonnage de 45.000 tonnes de graines.

Art. 4 — A titre de mesure accessoire, les producteurs de graines de lin devront établir une déclaration comportant l'indication des surfaces ensemencées et des récoltes prévues.

Cette déclaration devra être adressée pour le 30 septembre 1959 au plus tard à la société interprofessionnelle prévue par le décret n° 56-881 du 12 août 1956, soit directement par les intéressés, soit par l'intermédiaire de l'Association générale des producteurs de lin.

Fait à Paris, le 20 mars 1959.

Pour le Premier ministre:

Le secrétaire général pour les affaires algériennes,

Le directeur du cabinet,

HENRY ECAL.

Le ministre de l'agriculture,

ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

MAX FLÈCHET.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 25 février 1959, un nouveau congé de longue durée de six mois est accordé, à compter de la date de la signature du présent arrêté, à M. Bru (Albert), agent technique des eaux et forêts du cadre tunisien, intégré dans les cadres métropolitains et affecté à Essey (Côte-d'Or), triage n° 125, inspection de Beaune (Côte-d'Or). Le congé ainsi accordé comporte octroi du demi-traitement.

Par arrêté en date du 28 février 1959, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er mars 1959, la démission de M. Mensire (Jacques), agent technique des eaux et forêts à Rivière-les-Fosses (Haute-Marne), actuellement en disponibilité.

Par arrêté en date du 2 mars 1959, M. Gassarino (Maurice), agent technique des eaux et forêts à Rodome (Aude), triage n° 63, inspection des eaux et forêts de Quillan, est nommé chef de district des eaux et forêts de 3e échelon, à compter du 31 décembre 1958, à Radon (Orne), maison forestière de Fontaine-Maçonnée, district n° 6, inspection des eaux et forêts d'Alençon.

Par arrêté en date du 2 mars 1959, sont nommés à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts les candidats dont les noms suivent:

A. — *Elèves réguliers diplômés de l'école primaire de sylviculture des Barres.*

M. Nicolle (Guy-Henri-Camille), à Champ-le-Duc, par Bruyères (Vosges), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Pargny-sous-Mureau (Vosges), triage n° 6, inspection des eaux et forêts de Neufchâteau.

M. Py (Gilbert-André), à Salles-sur-l'Hers (Aude), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Albières (Aude), maison forestière de l'Estagnol, triage n° 35, inspection des eaux et forêts de Carcassonne.

B. — *Elèves libres diplômés de l'école primaire de sylviculture des Barres.*

M. Morges (Jacques-Antoine), à Gelles (Puy-de-Dôme), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Valbeleix (Puy-de-Dôme), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Est.

M. Veroudart (Jacques-Henri-Yves-Marie), 25, rue Ferber, à Montmorency (Seine-et-Oise), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Coye-la-Forêt (Oise), maison forestière du Clos-des-Vignes, triage n° 84, inspection des eaux et forêts de Chantilly.

C. — *Candidats civils agréés à la suite du concours de recrutement organisé au titre de l'année 1955.*

M. Jurquet (Louis-Germain-Aimé), à Pierrefiche-lès-Salces (Lozère), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Malzieu-Forain (Lozère), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Mende-Ouest.

M. Benedetti (Bruno), place Bayard, à Pontcharra (Isère), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à la Giettaz (Savoie), triage n° 84, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Steyger (Georges-René), 109, rue de la Porte, à Balbronn (Bas-Rhin), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Grandfontaine (Bas-Rhin), maison forestière de Donon, triage n° 134, inspection des eaux et forêts de Schirmeck.

D. — *Candidats civils agréés à la suite du concours de recrutement organisé au titre de l'année 1956.*

M. Granger (Jean), la Grande-Versanne, par Saint-Sauvant (Vienne), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Montsapey (Savoie), triage n° 36, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Diel (Bernard-Alcide), à Sommauthe (Ardennes), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Matton-Clémency (Ardennes), triage n° 52, inspection des eaux et forêts de Mézières.

M. Vincent (Pierre-Marie-Joseph), les Trois-Maisons, à Lusse, par Provenchères-sur-Fave (Vosges), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Bréchainville (Vosges), triage n° 2, inspection des eaux et forêts de Neufchâteau.

M. Decap (Victor), à Lalouret-Laffiteau (Haute-Garonne), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Chaudesaigues (Cantal), triage n° 10, inspection des eaux et forêts d'Aurillac.

Ces agents techniques des eaux et forêts ne bénéficieront de leur traitement qu'à compter de la date effective de leur installation, sans toutefois qu'il puisse y avoir cumul avec un autre traitement ou avec une solde militaire.

La titularisation de ces agents techniques (§§ C et D) est subordonnée à l'obtention par chacun d'entre eux du certificat d'aptitude forestière à l'expiration du stage probatoire réglementaire auquel ils sont astreints.

MM. Nicolle et Morges sont nommés sous réserve qu'ils justifient être indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse et nerveuse ou définitivement guéris et aptes à effectuer un service actif et pénible.

Par arrêté en date du 2 mars 1959:

M. Morieux (Pierre) est raye de la liste des candidats civils agréés à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts par décision du 21 juillet 1954, en application de l'article 31 de l'arrêté ministériel réglementaire du 28 décembre 1951.

En application de l'arrêté ministériel réglementaire du 28 décembre 1951, sont rayés de la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts, établie à la suite du concours de recrutement organisé au titre des années 1955 et 1956, les candidats dont les noms suivent:

Concours de 1955.

Article 32: M. Bigue (Jean).

Concours de 1956.

Article 31: MM. Lannegrasse (Elie), Mathieu (Marcel).

Par arrêté en date du 2 mars 1959, l'arrêté ministériel du 30 janvier 1959 relatif aux résultats de la session d'octobre 1958 de l'examen de fin de stage probatoire est annulé en ce qui concerne l'élimination définitive prononcée à l'égard de:

MM. Debos (Paul), agent technique à Lavilatte (Ardèche).
Pascal (Aimable), agent technique à Saint-Andéol-les-Fourchades (Ardèche).

MM. Debos et Pascal sont autorisés à se présenter une dernière fois à l'examen de fin de stage en avril 1959.

Par arrêté en date du 3 mars 1959, l'arrêté ministériel du 15 novembre 1958 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Breuze (Léon-Louis-Jean), au Sappey-en-Chartreuse (Isère), nommé agent technique des eaux et forêts à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), maison forestière de la Piquetière, triage n° 25, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord, non installé.

Par arrêté en date du 7 mars 1959, l'arrêté ministériel du 20 décembre 1958 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Roubin (Roger) à Bassurels (Lozère), maison forestière d'Aire-de-Côte, triage n° 56, inspection des eaux et forêts de Mende-Est, non installé.

M. Roubin (Roger) est maintenu sur la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts, à titre civil, en application de l'article 35 de l'arrêté ministériel réglementaire du 28 décembre 1951.

LISTE GENERALE DE GROUPEMENTS COOPERATIFS AGRICOLES AGREES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 598 DU CODE RURAL

QUARANTE-HUITIEME LISTE

1° GROUPEMENTS COOPERATIFS AGRICOLES AGREES APRES AVIS DU COMITE CENTRAL D'AGREMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES

Aisne (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement.

N-706 Société coopérative agricole de la région de Chauny. Siège social: Chauny.

N-712 Distillerie coopérative agricole de Dammard. Siège social: Dammard.

N-713 Coopérative agricole de Guignicourt-sur-Aisne. Siège social: Condé-sur-Suippe.

Alpes-Maritimes (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-711 « Hortus », société coopérative de producteurs de fleurs pour la parfumerie de la vallée de la Siagne. Siège social: Pégomas.

Aveyron (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

N-699 Coopérative de blé et autres céréales de l'Aveyron. Siège social: Rodez.

Calvados (*suite*).

B. — Approvisionnement:

N-700 Société coopérative agricole corporative d'approvisionnement du Calvados. Siège social: Caen.

Cantal (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-715 Laiterie coopérative de Lacapelle-Barrez. Siège social: Lacapelle-Barrez.

Côte-d'Or (*suite*).

B. — Approvisionnement:

N-707 Coopérative agricole du Centre-Est. Siège social: Dijon.

Ille-et-Vilaine (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

N-711 Coopérative agricole des producteurs bretons (C. A. P. B.). Siège social: Rennes.

ABC. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement. — Services:

N-708 Coopérative d'élevage et d'amélioration de la production laitière d'Ille-et-Vilaine. Siège social: Rennes.

Isère (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.

N-701 Coopérative bergusienne agricole de stockage des céréales de transformation. Siège social: Bourgoin.

Loire-Atlantique (*suite*).

ABC. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement. — Services:

N-694 Coopérative agricole d'Ancenis. Siège social: Ancenis.

Loiret (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

N-709 Société coopérative agricole de la région de Puiseaux. Siège social: Puiseaux.

Nord (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

N-702 Société coopérative agricole de Masnières. Siège social: Masnières.

Rhin (Bas-) (*suite*).

BC. — Approvisionnement. — Services:

N-703 Coopérative de matériel et de machinisme agricoles (C. O. M. M. A. G.). Siège social: Hochfelden.

C. — Services:

N-716 Coopérative agricole de baignade en commun des moutons d'Alsace. Siège social: Strasbourg.

Rhône (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-704 Coopérative des blés et céréales de l'union du Sud-Est. Siège social: Lyon.

B. — Approvisionnement:

N-695 Coopérative agricole du Sud-Est. Siège social: Lyon.

Haute-Saône (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-717 Coopérative agricole haut-saônoise de stockage et de ventes des céréales. Siège social: Vesoul.

Sarthe (*suite*).

AC. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles. — Services:

N-696 Coopérative agricole des producteurs forestiers de la Sarthe. Siège social: le Mans.

Haute-Savoie (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

N-697 Coopérative agricole de céréales de Haute-Savoie, à Annecy. Siège social: Annecy.

Seine-et-Marne (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement.

N-710 Coopérative fruitière de la région de Meaux. Siège social: Nanteuil-lès-Meaux.

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

N-718 Coopérative agricole du canton de la Chapelle-la-Reine. Siège social: la Chapelle-la-Reine.

Vienne (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

N-698 Société coopérative agricole des producteurs de la région de Châtellerault. Siège social: Châtellerault.

ABC. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement. — Services:

N-705 Société coopérative agricole des producteurs de la région de Civray. Siège social. Civray.

2° GROUPEMENTS COOPERATIFS AGRICOLES AGREES APRES AVIS DES COMITES DEPARTEMENTAUX D'AGREMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES

Ain.

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

01-360 Société coopérative agricole de fromagerie. Siège social: Chavannes-sur-Suran.

01-361 Société coopérative agricole maraîchère et fruitière de la vallée de la Saône « Socoma ». Siège social: Feillens.

01-362 Société coopérative agricole de fromagerie. Siège social: Craz-en-Michaille.

01-363 Société coopérative agricole de fromagerie. Siège social: Challex.

C. — Services:

01-364 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole. Siège social: Saint-Jean-de-Thurigneux.

01-365 Société coopérative agricole de distillation. Siège social: Sulignat.

01-366 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Loyon. Siège social: Marboz.

01-367 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de battage. Siège social: Polliat.

01-368 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de « la Forêt ». Siège social: Marboz.

01-369 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Neblens et Villereversure. Siège social: Villereversure.

01-370 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole. Siège social: Confrancon.

01-371 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole Siège social: Lantenay.

01-372 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole. Siège social: Cordieux.

01-373 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Tramoyes-Village. Siège social: Tramoyes.

01-374 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de battage. Siège social: Anglefort.

Aisne.

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

02-146 Coopérative vinicole de Monneaux-Vaux et Montcourt, à Monneaux, par Essômes-sur-Marne. Siège social: Monneaux.

02-147 Coopérative viticole de Crogy, commune d'Essômes sur-Marne. Siège social: Crogy.

02-151 Coopérative vinicole d'Aulnois, commune d'Essômes-sur-Marne. Siège social: Aulnois.

AB. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

02-140 Coopérative agricole d'Origny-Sainte-Benoîte. Siège social: Origny-Sainte-Benoîte.

02-141 Coopérative agricole du Vilpion à Rougeries. Siège social: Rougeries.

01-142 Coopérative agricole de la région de la Ferté-Chevresis. Siège social: la Ferté-Chevresis.

02-143 Coopérative agricole de Coucy-lès-Eppes. Siège social: Coucy-lès-Eppes.

02-144 Société coopérative de la région de Marle. Siège social: Marle.

02-150 Coopérative agricole du canton d'Anizy-le-Château à Anizy-le-Château. Siège social: Anizy-le-Château.

ABC. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement. — Services:

02-153 Coopérative agricole de la région de Ribemont. Siège social: Ribemont.

C. — Services:

02-145 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Erme. Siège social: Saint-Erme.

02-148 Coopérative de battage de Crogy et du Mont-de-Bonneil, à Crogy, par Essômes-sur-Marne. Siège social: Crogy.

02-149 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Sud de la Thiérache, à Vervins. Siège social: Vervins.

02-152 Coopérative agricole d'équipement de Fieulaine (A. G. R. I. M. E. C. A.). Siège social: Fieulaine.

Allier (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

03-389 Coopérative agricole du Donjon. Siège social: le Donjon.

C. — Services:

03-390 Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole du Vilhain. Siège social: le Vilhain

Alpes (Hautes-) (*suite*).

B. — Approvisionnement:

05-216 Coopérative agricole d'approvisionnement et d'achat en commun des Hautes-Alpes et de la vallée de l'Ubaye de Gap. Siège social: Gap.

C. — Services:

05-211 Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Pierre-d'Argençon. Siège social: Saint-Pierre-d'Argençon.

05-212 Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de « la Palud ». Siège social: Laragne.

05-213 Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de « la Valette ». Siège social: la Motte-en-Champsaur.

05-214 Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles « Le Muguet ». Siège social: Rochebrune.

05-215 Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles « Les Bleuets ». Siège social: Saint-Laurent-du-Cros.

05-217 Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Poligny. Siège social: Poligny.

05-218 Coopérative des producteurs multiplicateurs de semences sélectionnées. Siège social: Gap.

Ardennes.

C. — Services:

08-85 C. U. M. A. de Leffincourt. Siège social: Leffincourt

08-86 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Neuville-en-Tourne-à-Fuy. Siège social: Neuville-en-Tourne-à-Fuy.

08-87 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Avaux-le-Château. Siège social: Avaux.

08-88 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Remaucourt. Siège social: Remaucourt.

08-89 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Leffincourt. Siège social: Leffincourt.

08-90 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cauroy-lès-Machault. Siège social: Cauroy, commune des Machault.

08-91 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Tagnon. Siège social: Tagnon.

08-92 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Etienne-à-Arnes. Siège social: Saint-Etienne-à-Arnes.

08-93 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sault-Saint-Rémy. Siège social: Sault-Saint-Rémy.

08-94 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Houdilcourt. Siège social: Houdilcourt.

Aude (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

11-379 Distillerie coopérative agricole de la région d'Aigues-Vives. Siège social: Aigues-Vives.

C. — Services:

11-377 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « Le Verdeau », à Donazac. Siège social: Donazac.

11-378 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Riboulsse. Siège social: Riboulsse.

Aveyron (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

12-70 Coopérative fruitière du vallon de Marcillac. Siège social: Marcillac-Vallon.

C. — Services:

12-69 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Cavalerie. Siège social: la Cavalerie.

12-71 Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Pesquies, commune de Villefranche-de-Rouergue. Siège social: Villefranche-de-Rouergue.

12-72 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Artigues, commune de Maléville. Siège social: Maléville.

12-73 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Soulié-de-Compolibat. Siège social: Compolibat.

12-74 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vertuac-Brandonnet. Siège social: Brandonnet.

Cantal (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

15-35 Laiterie coopérative de Vigouroux Siège social: Vigouroux.

15-37 Coopérative laitière de la Peyre-de-Paulhac. Siège social. la Peyre, commune de Paulhac.

15-182 Coopérative agricole laitière de Thiézac. Siège social: Thiézac.

15-183 Coopérative agricole laitière de Carlat. Siège social: Carlat.

AB. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

15-34 Coopérative agricole de Saint-Flour. Siège social: Saint-Flour.

Charente (*suite*).

C. — Services:

16-240 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Marsac. Siège social: Marsac.

16-241 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Echallat. Siège social: Echallat.

16-242 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de « Laprade », par Vars. Siège social: Vars.

16-243 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Quentin-de-Chalais. Siège social: Saint-Quentin-de-Chalais.

16-244 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de la vallée du Bandiat, à Marthon. Siège social: Marthon.

16-245 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montmoreau. Siège social: Montmoreau.

16-246 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la « Brée », à Segonzac. Siège social: Segonzac.

Charente-Maritime (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

17-597 Coopérative agricole de panification de Dampierre-sur-Boutonne. Siège social: Dampierre-sur-Boutonne.

17-626 Coopérative agricole de panification des Portes-en-Ré. Siège social: les Portes-en-Ré.

B. — Approvisionnement:

17-630 Coopérative agricole d'approvisionnement. Siège social: Montguyon.

C. — Services:

17-598 Coopérative d'utilisation de matériel agricole. Siège social: Nuaillé-d'Aunis.

17-599 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Royan. Siège social: Saint-Sulpice-de-Royan.

17-600 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « l'Avenir ». Siège social: Ars-en-Ré.

17-601 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bernay. Siège social: Bernay.

17-602 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Anais. Siège social: Anais.

17-603 Coopérative agricole de motoculture et de battages. Siège social: Cherbonnières.

17-604 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Gerbe de la Rousselière ». Siège social: Vandré.

17-605 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Ouen-la-Thène, Bresdon et Gourvillette. Siège social: Saint-Ouen-la-Thène.

17-606 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Boisse et des Quatre Maisons « l'Union ». Siège social: Marsais.

17-607 Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Landes. Siège social: la Chapelle-des-Pots.

17-608 Coopérative d'utilisation de matériel agricole. Siège social: le Bois-Plage-en-Ré.

17-609 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « l'Alliance de Ligueuil ». Siège social: Courant.

17-610 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « l'Union ». Siège social: Landrais.

17-611 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Marestay et Bagnizeau. Siège social: Matha.

17-612 Coopérative agricole de motoculture. Siège social: Salies-sur-Mer.

17-613 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Surprise ». Siège social: Annepont.

17-614 Coopérative d'utilisation de matériel agricole. Siège social: Dampierre-sur-Boutonne.

17-615 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gatebourse. Siège social: Saint-Mandé.

17-616 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Fraternelle ». Siège social: Tugéras.

17-617 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Chay. Siège social: le Chay.

17-618 Coopérative d'utilisation de matériel agricole. Siège social: Expiremont.

17-619 Coopérative agricole de battages « La Vigilante ». Siège social: Fontaine-Chalendray.

17-620 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chassagne. Siège social: la Jarne.

17-621 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lozay. Siège social: Lozay.

17-622 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Antenne », de Migron. Siège social: le Seure.

17-623 Coopérative d'utilisation de matériel agricole. Siège social: Saint-Sauveur.

17-624 Coopérative agricole de battages. Siège social: Bois.

17-625 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Prévoyance ». Siège social: Seigné.

17-627 Coopérative agricole de forge et maréchalerie. Siège social: Clion.

17-628 Coopérative d'utilisation de matériel agricole. Siège social: les Eglises-d'Argenteuil.

17-629 Coopérative d'utilisation de matériel agricole. Siège social: Contré.

Cher.

C. — Services:

18-224 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brécy. Siège social: Brécy.

18-225 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Corbet. Siège social: Chaumoux-Marcilly.

18-226 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Lande, à Saint-Priest-la-Marche. Siège social: la Lande, Saint-Priest-la-Marche.

18-227 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bois-Nicou-Valéron, à Saint-Priest-la-Marche. Siège social: Saint-Priest-la-Marche.

18-228 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villabon. Siège social: Villabon.

18-229 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Vallée-Simon, à Aubigny-sur-Nère. Siège social: à Aubigny-sur-Nère.

18-230 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Milly-Riffardeau, à Nérondes. Siège social: Nérondes.

18-231 Coopérative de battages électriques de Baugy. Siège social: Baugy.

Corse.

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

20-13 Société coopérative vinicole d'Aléria-Ghisonaccia. Siège social: Catteraggio, commune d'Aléria.

20-14 Société coopérative vinicole du canton de Rogliano. Siège social: Rogliano.

Côte-d'Or (*suite*).

C. — Services:

21-126 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Curtil. Siège social: Bligny-sous-Beaune.

21-127 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sombernon. Siège social: Sombernon.

Côtes-du-Nord (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

22-410 Coopérative agricole de la vallée du Ridor, commune de Plemet. Siège social: Plemet.

C. — Services:

22-407 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun du plateau de Lanfains. Siège social: Lanfains.

22-408 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun La Pulsatrice d'Henanbihen. Siège social: Henanbihen.

22-409 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun La Moisson, de Pléguien. Siège social: Pléguien.

Dordogne (*suite*).

C. — Services:

24-158 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Saint-Front-d'Alemps (zone Nord). Siège social: Saint-Front-d'Alemps.

24-159 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Salignac. Siège social: Salignac.

Doubs (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

25-359 Société coopérative agricole de fromagerie des Fins-les-Deux-Montagnes. Siège social: les Fins.

25-360 Société coopérative agricole de fromagerie de Chay-Paroy. Siège social: Chay.

25-362 Société coopérative agricole de fromagerie de Myon et Bartherans. Siège social: Myon.

25-363 Société coopérative agricole de fromagerie de Chapelle-d'Huin. Siège social: Chapelle-d'Huin.

25-364 Société coopérative agricole de fromagerie de Liévremont-Village. Siège social: Liévremont.

25-365 Société coopérative agricole de fromagerie de Domprel. Siège social: Domprel.

25-366 Société coopérative de fromagerie de Ravières-d'Orchamps-Vennes. Siège social: Orchamps-Vennes.

25-367 Société coopérative agricole de fromagerie d'Evillers. Siège social: Evillers.

25-368 Société coopérative agricole de fromagerie de Sancey-le-Long. Siège social: Sancey-le-Long.

25-370 Société coopérative agricole de fromagerie de Cour-Saint-Maurice. Siège social: Cour-Saint-Maurice.

25-371 Société coopérative de fromagerie de Gevresin. Siège social: Gevresin.

25-372 Société coopérative agricole de fromagerie de Foucherans. Siège social: Foucherans.

25-373 Société coopérative agricole de fromagerie de Malbrans. Siège social: Malbrans.

25-374 Société coopérative agricole de fromagerie de Gondenans-Montby. Siège social: Gondenans-Montby.

25-375 Société coopérative agricole de fromagerie des Majors-Villers-le-Lac. Siège social: Villers-le-Lac.

25-376 Société coopérative agricole de fromagerie de By. Siège social: By.

25-377 Société coopérative agricole de fromagerie du Val-de-Ronchaux. Siège social: Ronchaux.

25-378 Société coopérative agricole de fromagerie des Près-de-Vaire-Aubonne. Siège social: Aubonne.

25-379 Société coopérative agricole de fromagerie de Montrond-le-Château. Siège social: Montrond-le-Château.

25-380 Société coopérative agricole de fromagerie de Refranche. Siège social: Refranche.

25-381 Société coopérative agricole de fromagerie de Valoreille. Siège social: Valoreille.

25-382 Société coopérative agricole de fromagerie des Fins-lès-Frenelots. Siège social: les Fins.

25-383 Société coopérative agricole de fromagerie de Grand'Combe-Chateleu. Siège social: Grand'Combe-Chateleu.

25-384 Société coopérative agricole de fromagerie de Déservillers. Siège social: Déservillers.

25-385 Société coopérative agricole de fromagerie de Fontain-Forêt. Siège social: Fontain.

25-386 Société coopérative agricole de fromagerie d'Eternoz. Siège social: Eternoz.

25-387 Société coopérative agricole de fromagerie de Malans. Siège social: Malans.

25-388 Société coopérative agricole de fromagerie de Cussey-sur-Lison. Siège social: Cussey-sur-Lison.

25-390 Société coopérative agricole de fromagerie de Grandfontaine-sur-Creuse et Eysson. Siège social: Grandfontaine-sur-Creuse.

25-391 Société coopérative agricole de fromagerie de Guyans-Vennes. Siège social: Guyans-Vennes.

25-392 Société coopérative agricole de fromagerie de Saint-Point. Siège social: Saint-Point.

25-393 Société coopérative agricole de fromagerie de Combes. Siège social: Combes.

25-394 Société coopérative agricole de fromagerie de Chauffaud. Siège social: hameau du Chauffaud, commune de Villers-le-Lac.

25-395 Société coopérative agricole de fromagerie de Remonot. Siège social: Remonot.

25-396 Société coopérative agricole de fromagerie d'Aubonne. Siège social: Aubonne.

25-397 Société coopérative agricole de fromagerie des Suchaux et Renaudumont. Siège social: hameau des Suchaux, commune des Fins.

25-398 Société coopérative agricole de fromagerie des Boujeons. Siège social: Boujeons.

25-399 Société coopérative agricole de fromagerie de la Chapelle-des-Bois. Siège social: Chapelle-des-Bois.

25-400 Société coopérative agricole de fromagerie de Sancey-le-Grand. Siège social: Sancey-le-Grand.

25-401 Société coopérative agricole de fromagerie de Chaffois-Haut. Siège social: Chaffois.

25-402 Société coopérative agricole de fromagerie de la Planée. Siège social: la Planée.

25-403 Société coopérative agricole de fromagerie des Brenets. Siège social: hameau des Brenets, commune de la Cluse et Mijoux.

25-404 Société coopérative agricole de fromagerie de Sainte-Colombe. Siège social: Sainte-Colombe.

25-405 Société coopérative agricole de fromagerie de Rochejean. Siège social: Rochejean.

25-406 Société coopérative agricole de fromagerie de Villers-sous-Montrond. Siège social: Villers-sous-Montrond.

25-407 Société coopérative agricole de fromagerie de Jougne. Siège social: Jougne.

25-408 Société coopérative agricole de fromagerie de Gennes. Siège social: Gennes.

25-409 Société coopérative agricole de fromagerie de Rennes-sur-Loue. Siège social: Rennes-sur-Loue.

25-410 Société coopérative agricole de fromagerie de Malpas. Siège social: Malpas.

25-411 Société coopérative agricole de fromagerie de Saint-Antoine. Siège social: Saint-Antoine.

25-412 Société coopérative agricole de fromagerie de Montlebon « Les Vuillaumiers ». Siège social: Montlebon.

25-413 Société coopérative agricole de fromagerie de Courtefontaine. Siège social: Courtefontaine.

25-414 Société coopérative agricole de fromagerie de Nans-sous-Sainte-Anne. Siège social: Nans-sous-Sainte-Anne.

25-415 Société coopérative agricole de fromagerie de Lizine. Siège social: Lizine.

25-416 Société coopérative agricole de fromagerie de Montmahoux. Siège social: Montmahoux.

25-417 Société coopérative agricole de fromagerie de Chasnans. Siège social: Chasnans.

25-418 Société coopérative agricole de fromagerie de Charmoille. Siège social: Charmoille.

25-419 Société coopérative agricole de fromagerie de Cléron. Siège social: Cléron.

25-420 Société coopérative agricole de fromagerie de Gilley « La Montagne ». Siège social: Gilley.

25-421 Société coopérative agricole de fromagerie d'Amondans. Siège social: Amondans.

25-422 Société coopérative agricole de fromagerie de Tarcenay. Siège social: Tarcenay.

(3e *Supplément*. — **Fin.**)

25-423 Société coopérative agricole de fromagerie de Goux-lès-Uziers. Siège social: Goux-lès-Uziers.

25-424 Société coopérative agricole de fromagerie de Merey-sous-Montrond. Siège social: Merey-sous-Montrond.

25-425 Société coopérative agricole de fromagerie d'Arc-sous-Montenot. Siège social: Arc-sous-Montenot.

25-426 Société coopérative agricole de fromagerie de Bolandoz. Siège social: Bolandoz.

25-427 Société coopérative agricole de fromagerie d'Hautepierre-le-Châtelet. Siège social: Hautepierre-le-Châtelet.

25-428 Société coopérative agricole de fromagerie de Rantechaux Siège social: Rantechaux.

C. — Services:

25-347 Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de Roulans-lès-Trouillets. Siège social: Roulans.

25-348 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Chevigny-lès-Vercel. Siège social: Chevigny-lès-Vercel.

25-349 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Chouzelot-Cessay. Siège social: Chouzelot.

25-350 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Pessans-Lavans-Quincey. Siège social: Pessans.

25-351 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Pont-les-Moulins. Siège social: Pont-les-Moulins.

25-352 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Charmoille. Siège social: Charmoille.

25-353 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Ferrières-les-Bois. Siège social: Ferrières-les-Bois.

25-354 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Pierrefontaine-lès-Blamont. Siège social: Pierrefontaine-lès-Blamont.

25-355 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Rancenay. Siège social: Rancenay.

25-356 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Nancray. Siège social: Nancray.

25-357 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Fontain Le Croc. Siège social: Fontain.

25-358 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Nancray La Flambée. Siège social: Nancray.

25-369 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Villers-sous-Chalamont. Siège social: Villers-sous-Chalamont.

25-389 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Vergranne. Siège social: Vergranne.

25-429 Société coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel de Voujeaucourt. Siège social: Voujeaucourt.

25-430 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Chay-Paroy. Siège social: Chay.

25-431 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun d'Orchamps-Vennes. Siège social: Orchamps-Vennes.

25-432 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Loray. Siège social: Loray.

F. — Exploitation en commun:

25-361 Société coopérative agricole pastorale de Cléron. Siège social: Cléron.

Drôme (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

26-165 Coopérative laitière de Crest et de la région. Siège social: Crest.

26-166 Société coopérative agricole des producteurs de céréales du Diois. Siège social: Die.

26-170 Coopérative vinicole de la région de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Siège social: Saint Donat-sur-l'Herbasse.

C. — Services:

26-156 Coopérative d'utilisation de matériel en commun de haut Diois. Siège social: Aix-en-Diois.

26-157 Société coopérative de battage de Livron et communes environnantes. Siège social: Livron-sur-Drôme.

26-158 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la vallée de Quint. Siège social: Saint-Julien-en-Quint.

26-159 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Barnave. Siège social: Barnave.

26-160 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) du Pont-de-Bancel Siège social: Anneyron.

26-161 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) La Chambolsienne. Siège social: Bourg-de-Péage.

26-162 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de Perrines-Chambon. Siège social: Chabeuil.

26-163 Coopérative de labours de Châteauneuf-du-Rhône. Siège social: Châteauneuf-du-Rhône.

26-164 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) Distillerie de Condorcet. Siège social: Condorcet.

26-167 Société coopérative de culture mécanique d'Hostun. Siège social: Hostun.

▣▣▣

26-168 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de la plaine de Montlaur-en-Diois. Siège social: Montlaur-en-Diois.

26-169 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du 45e parallèle. Siège social: Pont-de-l'Isère.

26-171 La Vigneronne, coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Siège social: Vinsobres.

Eure (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

27-114 Société coopérative agricole de déshydratation de la région de Fresne-l'Archevêque. Siège social: Fresne-l'Archevêqde.

27-118 Coopérative de stockage de l'arrondissement de Pont-Audemer. Siège social: Montfort-sur-Risle.

27-120 Coopérative agricole de déshydratation de Luzerne du Vexin. Siège social: Dangu.

B. — Approvisionnement:

27-117 Coopérative d'approvisionnement du Lieuvin et du Roumois. Siège social: Montfort-sur-Risle.

C. — Services:

27-113 Coopérative agricole d'entreprise de battage et de motoculture de Saint-Aubin-le-Vertueux. Siège social: Saint-Aubin-le-Vertueux.

27-115 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région d'Evreux. Siège social: Evreux.

27-116 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Pierre-des-Ifs. Siège social: Saint-Pierre-des-Ifs.

27-121 Société coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Danville et Mantheion. Siège social: Mantheion.

27-122 Coopérative d'utilisation et de matériel agricole de Berthouville. Siège social: Berthouville.

27-123 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Gueroulde. Siège social: Grosseuvre.

27-124 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Etrepagny. Siège social: Etrepagny.

27-125 Coopérative d'entraide agricole de Bacquepuis et ses environs. Siège social: Bacquepuis.

27-126 Atelier et magasin coopératifs de réparations et vente de machines agricoles de Breteuil. Siège social: Breteuil-sur-Iton.

Finistère (*suite*).

C. — Services:

29-262 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Kervao en Ergué-Armel. Siège social: lieudit Kervao, commune d'Ergué-Armel.

29-263 Coopérative agricole de culture mécanique de Place-ar-Bourg en Ploujean. Siège social: lieudit Kérilis, commune de Ploujean.

29-264 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Goulit. Siège social: lieudit Lec, commune de Quéménéven.

Gard (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

30-290 Cave coopérative de vinification de Fontanès. Siège social: Fontanès.

30-291 Cave coopérative vinicole de Gaujac. Siège social: Gaujac.

30-292 Cave coopérative des côteaux de Montpezat. Siège social: Montpezat.

30-293 Cave coopérative « Les Vignerons de Saint-Maximin ». Siège social: Saint-Maximin.

30-294 Cave coopérative de Saint-Victor-la-Coste et de Saint-Paul-les-Fonds. Siège social: Saint-Victor-la-Coste.

30-298 Cave coopérative des costières de Beauvoisin. Siège social: Beauvoisin.

30-299 Cave coopérative des vignerons de Dions. Siège social: Dions.

30-300 Cave coopérative des vignerons de Laudun. Siège social: Laudun.

30-301 Cave coopérative intercommunale de Navacelles-les-Fumades. Siège social: Allègre, « Mas Vignoly ».

30-302 Cave coopérative de Bezouce. Siège social: Bezouce.

30-303 Cave coopérative de Crèspian-Montmirat. Siège social: Crèspian.

30-304 Cave coopérative du Garn. Siège social: le Garn.

30-305 Cave coopérative « La Vigneronne quissacoise ». Siège social: Quissac.

30-306 Coopérative vinicole de Saint-Chaptes. Siège social: Saint-Chaptes.

C. — Services:

30-295 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brouzet-lès-Alais. Siège social: Brouzet-lès-Alais.

30-296 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Dions. Siège social: Dions.

30-297 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Cannoise ». Siège social: Jonquières-et-Saint-Vincent.

30-307 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Grand-Gallargues. Siège social: Grand-Gallargues.

30-308 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cavillargues. Siège soical: Cavillargues.

Garonne (Haute-) (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

31-174 Coopérative agricole des producteurs de fruits des « Côtes de Fronton ». Siège social: Fronton.

B. — Approvisionnement:

31-176 Société coopérative agricole intercommunale d'approvisionnement de Pins-Justaret. Siège social: Pins-Justaret.

B—C. — Approvisionnement. — Services:

31-177 Société coopérative agricole du Faget. Siège social: le Faget.

C. — Services:

31-178 Coopérative d'utilisation de matériel agricole lauragaise. Siège social: Baziège.

31-179 Coopérative d'utilisation de matériel en commun de Bouloc et communes limitrophes. Siège social: Bouloc.

31-182 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Galié. Siège social: Galié.

31-183 Coopérative de travaux agricoles d'Aigrefeuille. Siège social: Aigrefeuille.

31-199 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Auzielle. Siège social: Auzielle.

31-200 Coopérative de moissonnage-battage de Verfeil. Siège social: Verfeil.

31-201 Coopérative de battage de Fontenilles. Siège social: Fontenilles.

Gironde (*suite*).

C. — Services:

33-228 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Fontet. Siège social: Fontet.

33-229 Coopérative de moissonnage-battage de Coutras et des environs. Siège social: Coutras.

33-230 Coopérative de battage de Gajac. Siège social: Gajac.

Hérault (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

34-388 Coopérative de vinification d'Assas. Siège social: Assas.

34-389 Coopérative de distillation de Maugulo. Siège social: Maugulo.

34-395 Coopérative de vinification de Campagne et Carrigues. Siège social: Campagne.

34-398 Coopérative de distillation de Puisserguier. Siège social: Puisserguier.

34-399 Coopérative de distillation de Portiragnes. Siège social: Portiragnes.

C. — Services:

34-383 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cassagnoles. Siège social. Cassagnoles.

34-384 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sauvian. Siège social. Sauvian.

34-385 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montarnaud. Siège social: Montarnaud

34-386 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Chinian. Siège social: Saint-Chinian.

34-387 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du 2e canton de Montpellier. Siège social: Montpellier.

34-390 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Aspiran. Siège social: Aspiran.

34-391 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Avenir » à Saint-Jean-de-Cuculles. Siège social: Saint-Jean-de-Cuculles.

34-392 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Séries, Saturargues et Vérargues. Siège social: Saint-Séries.

34-393 Coopérative d'utilisation cantonale agricole, 3e canton de Montpellier. Siège social: Montpellier.

34-394 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Drezery. Siège social: Saint-Drezery.

34-396 Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Matelles. Siège social: les Matelles.

34-397 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Nissan-lès-Anserune. Siège social: Nissan.

Ille-et-Vilaine (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

35-491 Coopérative agricole « Les Fruits d'Armor ». Siège social: Rennes.

35-492 Coopérative agricole de la région malouine. Siège social: Saint-Servan.

35-493 Coopérative agricole de l'ancien arrondissement de Montfort. Siège social: Plélan-le-Grand.

C. — Services:

35-465 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Mordelaise ». Siège social: Mordelles.

35-466 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Malo-de-Phily. Siège social: Saint-Malo-de-Phily.

35-467 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'entraide de la gare de Saint-Germain-du-Pinel. Siège social: Saint-Germain-du-Pinel.

35-468 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vignoc. Siège social: Vignoc.

35-469 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Coglais. Siège social: Saint-Brice-en-Cogles.

35-470 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Entraide paysanne osséenne ». Siège social: Ossé.

35-471 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Georges-de-Reintembault. Siège social : Saint-Georges-de-Reintembault.

35-472 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Vendelais. Siège social: Châtillon-en-Vendelais.

35-473 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Pré-Lambert. Siège social: Montauban.

35-474 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Gerbe de blé ». Siège social: Etrelles.

35-475 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Union de Cherrueix ». Siège social: Cherrueix.

35-476 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Entraide paysanne de Feins ». Siège social: Feins.

35-477 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Entente d'Ercé-en-Lamée ». Siège social: Ercé-en-Lamée.

35-478 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Espérance de Balaze ». Siège social: Balaze.

35-479 Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Frénouses. Siège social: Domagne.

35-480 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Moisson nouvelle. Siège social: Rennes.

35-481 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Champ-Blanc. Siège social: Goven.

35-482 Coopérative d'utilisation de matériel agricole argentréenne. Siège social: Argentré-du-Plessis.

35-483 Coopérative d'utilisation de matériel agricole l'Avenir. Siège social: Noyal-sur-Vilaine.

35-484 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Moissonneuse ». Siège social: Noyal-sur-Vilaine.

35-485 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Jean-sur-Couesnon. Siège social: Saint-Jean-sur-Couesnon.

35-486 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'entraide mélainaise. Siège social: Saint-Mélaine.

35-487 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Veillardière et la Clairlais réunis. Siège social: Saint-Aubin-du-Cormier.

35-488 Copérative d'utilisation de matériel agricole de Meu et Vilaine. Siège social: Chavagne.

35-489 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Flume. Siège social: Pace.

35-490 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cesson-Sévigné. Siège social: Cesson-Sévigné.

Jura (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles

39-544 Société coopérative agricole de fromagerie de Souvans-Bans. Siège social: Souvans.

39-545 Société coopérative agricole de fromagerie de Belmont-Augerans. Siège social: Belmont.

39-546 Société coopérative agricole de fromagerie de Mantry. Siège social: Mantry

39-547 Coopérative agricole laitière de Brans, Offlanges, Marpain et communes limitrophes. Siège social: Brans.

39-548 Société coopérative agricole de fromagerie d'Ivrey. Siège social: Ivrey.

39-549 Société coopérative agricole de fromagerie de l'Abergement-les-Thésy. Siège social: l'Abergement-les-Thésy.

39-550 Coopérative agricole fromagère de Bonnefontaine. Siège social: Bonnefontaine.

39-551 Société coopérative agricole fromagère de Mallerey. Siège social: Mallerey.

39-552 Société coopérative agricole de fromagerie de Sirod. Siège social: Sirod.

39-553 Coopérative agricole de fromagerie de Grande-Rivière. Siège social: Grande-Rivière.

C. — Services:

39-554 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Drouvenant. Siège social: Cogna.

39-555 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Saint-Pierre », à Crenans. Siège social: Crenans.

39-556 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la vallée de la Seille, à Saint-Germain-les-Arlay. Siège social: Saint-Germain-les-Arlay.

39-557 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de « La Goulotte », à Saint-Aubin. Siège social: Saint-Aubin

39-558 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Saint-Jean », à Annoire. Siège social: à Annoire.

39-559 Coopérative agricole de battage de Chemin. Siège social: Chemin.

39-560 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Messidor » d'Orchamps. Siège social: Orchamps.

39-561 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saffloz-Chevrotaine. Siège social: Saffloz.

39-562 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du « Hérisson » à Collondon-Doucier. Siège social: Collondon-la Charne, commune de Doucier.

39-563 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Amicale » à Malange. Siège social: Malange.

39-564 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Entente » à Chamberia-Messia. Siège social: Chamberia.

39-565 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Concorde » à Châtenois. Siège social: Châtenois.

39-566 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Châtenoise » à Châtenois. Siège social: Châtenois.

Loire-Atlantique (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

44-201 Société coopérative agricole de boulangerie de Petit-Mars et des communes environnantes. Siège social: Petit-Mars.

C. — Services:

44-200 Coopérative de battage et travaux agricoles de Nort-sur-Erdre. Siège social: Nort-sur-Erdre.

44-202 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Basse-Vallée à Saint-Julien-de-Concelles. Siège social: Saint-Julien-de-Concelles.

44-203 Coopérative agricole de battage de Saint-Même-le-Tenu. Siège social: Saint-Même-le-Tenu.

44-204 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Haie. Siège social: Montrelais.

44-205 Coopérative de battages et labours d'Orvault. Siège social: Orvault.

44-206 Coopérative agricole de forge-maréchalerie et d'approvisionnement de matériel agricole. Siège social: Derval.

44-207 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Coutancière, la Chapelle-sur-Erdre. Siège social. la Chapelle-sur-Erdre.

44-208 Coopérative de battage de Vallet. Siège social: Vallet.

Loir-et-Cher (*suite*).

C. — Services:

41-480 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Lunay. Siège social: Lunay.

41-481 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Mur-de-Sologne. Siège social: Mur-de-Sologne.

41-482 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole n° 5 de Nouan-sur-Loire. Siège social: Nouan-sur-Loire.

41-483 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de la Blondellerie, à Crouy-sur-Cosson. Siège social: Crouy-sur-Cosson.

41-484 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole n° 3 de Marcilly-en-Gault. Siège social: Marcilly-en-Gault.

41-485 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Membrolles. Siège social: Membrolles.

41-486 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Georges. Siège social: Saint-Georges.

41-487 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole d'Ecoman. Siège social: Ecoman.

41-488 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole n° 4 de Marcilly. Siège social: Marcilly-en-Gault.

41-489 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Huisseau-en-Beauce. Siège social: Huisseau-en-Beauce.

41-490 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole n° 3 de Landes. Siège social: Landes-le-Gaulois.

41 491 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Villerbon. Siège social: Villerbon.

41-492 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Pierrefitte. Siège social: Pierrefitte-sur-Sauldre.

41-493 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole « Le Vendômois » de Saint-Amand-de-Vendôme. Siège social: Saint-Amand-de-Vendôme.

41-494 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Millançay. Siège social: Millançay.

C. — Services:

41-196 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Nourray. Siège social: Nourray.

41-197 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole Cela-Villebarou. Siège social: Villebarou.

41-198 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Prunay-Cassereau. Siège social: Prunay-Cassereau.

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

41-195 Coopérative agricole de distillerie de Villiers. Siège social: Villiers-sur-Loir.

Loiret (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

45-151 Laiterie coopérative du Val-d'Or. Siège social: Saint-Aignan-des-Gués.

45-156 Société coopérative de la distillerie de la région de la Selle-sur-Bied. Siège social: La Selle-sur-Bied.

45-160 Société coopérative agricole de stockage et de vente de céréales de la région de Pithiviers. Siège social: Pithiviers.

45-161 Société coopérative agricole « La Catinaise ». Siège social: Pithiviers.

45-162 Coopérative de vente de pommes de terre « Les producteurs de pommes de terre » de Chaingy. Siège social: Chaingy.

C. — Services:

45-152 Coopérative de battage de « coûtes» et « Changelin ». Siège social: Ingré.

45-153 Société coopérative de battage et triage de grains à Dampierre-en-Burly. Siège social: Dampierre-en-Burly.

45-154 Société coopérative d'utilisation de matérel agricole « Numéro 1 », à Cernoy-en-Berry. Siège social. Cernoy-en-Berry.

45-155 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du « Puits d'Ilavenat », à Beaulieu. Siège social: Beaulieu-sur-Loire.

45-157 Coopérative agricole de « La Bichonnière », à Poilly-lès-Gien. Siège social: Poilly-lès-Gien.

45-158 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de « La Sologne du Loiret ». Siège social: Orléans.

45-159 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Neuville-aux-Bois. Siège social: Neuville-aux-Bois.

45-163 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Teillay-Saint-Benoist. Siège social: Teillay-Saint-Benoist.

45-164 Coopérative de battages et culture mécanique de Chatenoy « La Bourgeoisière ». Siège social: Chatenoy.

45-165 Coopérative agricole de culture mécanique et groupement de protection contre les ennemis des récoltes de Châteaurenard. Siège social: Châteaurenard.

45-166 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Germigny-des-Prés. Siège social: Germigny-des-Prés.

45-167 Société coopérative agricole de battage et culture mécanique de Quiers-sur-Bezonde. Siège social: Quiers-sur-Bezonde.

45-168 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bou. Siège social: Bou.

Lot-et-Garonne (*suite*).

C. — Services:

47-367 Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines agricoles de Casseneuil et communes limitrophes. Siège social: Casseneuil.

47-368 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de « Cailladelles », commune de Castelnaud-de-Grate-Cambe. Siège social: Castelnaud-de-Grate-Cambe.

47-369 Coopérative agricole de motoculture de la vallée du Laussou. Siège social: Laussou.

47-370 Coopérative d'utilisation de matériel agricole le Temple-sur-Lot. Siège social: Temple-sur-Lot.

Lozère (*suite*).

C. — Services:

48-27 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Berc. Siège social: Berc.

48-28 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Estables. Siège social: Estables.

Maine-et-Loire.

C. — Services:

49-265 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de moissonnage-battage du Louroux-Béconnais. Siège social: le Louroux-Béconnais.

49-266 C. U. M. A. « L'Avenir » de Saint-Germain-sur-Moine. Siège social: Saint-Germain-sur-Moine.

49-267 C. U. M. A. « La Rozinière » d'Avire. Siège social: Avire.

49-268 C. U. M. A. « L'Entr'aide » Murs-Sainte-Melaine. Siège social: Murs.

49-269 C. U. M. A. « L'Entr'aide » de Chambellay. Siège social: Chambellay.

49-270 C. U. M. A. « La Fraternelle » de Saint-Rémy-en-Mauges. Siège social: Saint-Rémy-en-Mauges.

49-271 C. U. M. A. du « Doré » le Puiset-Doré. Siège social: le Puiset-Doré.

49-272 C. U. M. A. de Chavagnes-les-Eaux. Siège social: Chavagnes-les-Eaux.

49-273 C. U. M. A. de la Vallée-de-Denée. Siège social: Denée.

49-274 C. U. M. A. de Mozé à Champigné. Siège social: Champigné.

49-275 C. U. M. A. de Parçay-les-Pins « La Fraternelle ». Siège social: Parçay-les-Pins.

Morbihan (*suite*).

ABC. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement. — Services:

56-111 Coopérative de plants de pommes de terre « La Rurale morbihannaise », à Vannes. Siège social: Vannes.

56-117 Meunerie-Boulangerie-Coopérative de Plouharnel. Siège social: Plouharnel.

C. — Services:

56-38 Coopérative de la Rouche, aux Angles en Sérent. Siège social: Sérent.

56-39 Coopérative de battages de Locmaria en Cléguerec. Siège social: Guernalo en Cléguerec.

56-142 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (C. U. M. A.) du bourg de Pleugriffet. Siège social: Pleugriffet.

56-143 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (C. U. M. A.) de Kerfloch en Bignan. Siège social: Bignan.

56-145 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (C. U. M. A.) de Saint-Aubin en Plumelec. Siège social: Plumelec.

56-146 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (C. U. M. A.) de recalcification d'Hennebont. Siège social: Inzinzac.

56-148 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (C. U. M. A.) de Malestroit-Saint-Marcel. Siège social: Malestroit.

Nièvre (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

58-91 Société coopérative agricole des producteurs de crème du Nivernais. Siège social: Nevers.

C. — Services:

58-91 Coopérative agricole d'utilisation de matériel du Morvan. Siège social: Moux.

58-92 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole C. U. M. A. de Ville-Langy. Siège social: Ville-Langy.

58-93 Coopérative agricole C. U. M. A. de Magny-Cours-Saincaize. Siège social: Magny-Cours.

58-95 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Loire et Allier. Siège social: Magny-Cours.

58-96 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Vandenesse. Siège social: Vandenesse.

Oise.

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

60-182 Coopérative laitière du plateau de Thelle. Siège social: Neuilly-en-Thelle.

C. — Services:

60-177 Coopérative d'utilisation de matériel agricole pour la production des fruits et légumes du Plessis-Belleville. Siège social: le Plessis-Belleville.

60-178 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Auchy-la-Montagne. Siège social: Auchy-la-Montagne.

60-179 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Monchy-Humières. Siège social: Monchy-Humières.

60-180 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rantigny. Siège social: Rantigny.

60-181 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bresles. Siège social: Bresles.

60-183 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Laversines. Siège social: Laversines.

60-184 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Therdonne. Siège social: Therdonne

60-185 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Bosse. Siège social: la Bosse.

Orne (*suite*).

C. — Services:

61-108 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Préaux. Siège social: Préaux.

61-109 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Echauffour. Siège social: Echauffour.

61-110 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lanchal. Siège social: Semallé.

61-111 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Rouvre. Siège social: la Carneille.

61-112 Coopérative d'ensilage du bocage ornais. Siège social: le Grais.

61-113 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Banvou. Siège social Banvou.

Puy-de-Dôme (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation, vente de produits agricoles:

63-231 Coopérative laitière et fromagère des producteurs de Latour-d'Auvergne. Siège social: Latour-d'Auvergne.

C. — Services:

63-219 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Courpière. Siège social: Courpière.

63-220 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Pérignat-sur-Allier. Siège social: Pérignat-sur-Allier.

63-221 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vanauze, commune de la Goutelle. Siège social: la Goutelle.

63-222 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Isserteaux. Siège social: Isserteaux.

63-223 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bray, commune de Neuf-Eglise. Siège social: Neuf-Eglise.

63-224 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Pouzol. Siège social: Pouzol.

63-225 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sardon. Siège social: Sardon.

63-226 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Fayet-le-Château. Siège social: Fayet-le-Château.

63-227 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Condat-les-Montboissiers. Siège social: Condat.

63-228 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Fontêles, commune de Saint-Ours-les-Roches Siège social: Saint-Ours-les-Roches.

63-229 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Crevant. Siège social: Crevant.

63-230 Coopérative agricole de Madriat « La Fraternelle ». Siège social: Madriat.

63-232 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mons. Siège social: Mons.

63-233 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Dier-d'Auvergne. Siège social: Saint-Dier-d'Auvergne.

63-234 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bort-l'Etang. Siège social: Bort-l'Etang.

Pyrénées (Basses-) (*suite*).

C. — Services:

64-143 Coopérative de matériel agricole de Lourenties. Siège social: Lourenties.

64-144 Coopérative de matériel agricole d'arrosage de Saint-Abit. Siège social: Saint-Abit.

64-145 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Garlède-Mondebat. Siège social: Garlède.

64-146 Coopérative agricole de labour en commun d'Anglet. Siège social: Anglet.

64-147 Coopérative de matériel agricole de Sainte-Suzanne. Siège social: Sainte-Suzanne.

64-148 Coopérative de moissonnage-battage intercommunale de Cescau. Siège social: Cescau.

64-149 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Beuste. Siège social: Beuste.

64-150 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Arget à Montagut. Siège social: Arget.

64-151 Coopérative de matériel agricole de Mazerolles. Siège social: Mazerolles.

Pyrénées (Hautes-) (*suite*).

C. — Services:

65-69 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Ariès-Espenan. Siège social: Ariès-Espenan.

65-70 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Galan. Siège social: Galan.

65-71 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lannemezan. Siège social: Lannemezan.

65-72 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Lézer. Siège social: Saint-Lézer.

65-73 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Madiran. Siège social: Madiran.

65-74 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bourréac-Pouts. Siège social: Bourréac.

65-75 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mazerolles-Cassalon. Siège social: Mazerolles.

65-76 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Banios. Siège social: Banios.

65-77 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vieille-Aure. Siège social: Vieille-Aure.

65-78 Coopérative de battage et de travaux agricoles de Mazerolles. Siège social: Mazerolles.

65-79 Coopérative d'utilisation de matériel agricole et de moissonnage-battage d'Antin-Gimoux. Siège social: Antin.

65-80 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Marseillan. Siège social: Marseillan.

Pyrénées-Orientales (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

66-198 Société coopérative « Les Vergers pradéens », à Prades. Siège social: Prades.

Rhin (Bas-).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

67-554 Coopérative agricole de planteurs d'asperges de Lampertheim. Siège social: Lampertheim.

67-559 Coopérative laitière de Kleinfrankenheim. Siège social: Kleinfrankenheim.

67-568 Coopérative laitière de Volksberg. Siège social: Volksberg.

67-579 Coopérative des apiculteurs du Bas-Rhin, à Strasbourg-Montagne-Verte. Siège social: Strasbourg-Montagne-Verte.

AB — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

67-558 Coopérative agricole et laitière d'Handschuheim. Siège social: Handschuheim.

67-575 Coopérative agricole et laitière de Kienheim. Siège social: Kienheim.

67-692 Coopérative agricole d'approvisionnement de Climbach. Siège social: Climbach.

ABC. — Production, conservation, transformation, vente. — Approvisionnement. — Utilisation en commun du matériel:

67-705 Coopérative agricole de producteurs de fruits d'Obernai. Siège social: Obernai.

B. — Approvisionnement:

67-555 Coopérative agricole d'Oberhausbergen Siège social: Oberhausbergen.

67-556 Coopérative agricole de Saint-Pierre. Siège social: Saint-Pierre.

67-560 Coopérative agricole de Birlenbach. Siège social: Birlenbach.

67-561 Coopérative agricole « La Rurale » de Kutiolsheim. Siège social: Kutiolsheim.

67-562 Coopérative agricole de Krautergersheim. Siège social: Krautergersheim.

67-565 Coopérative agricole de Bourgheim. Siège social: Bourgheim.

67-566 Coopérative agricole d'Elsenheim. Siège social: Elsenheim.

67-567 Coopérative agricole de Strasbourg et environs. Siège social: Strasbourg.

67-572 Coopérative agricole de Sparsbach. Siège social: Sparsbach.

67-573 Coopérative agricole d'Ergersheim. Siège social: Ergersheim.

67-576 Coopérative agricole d'Oberschaeffolsheim: Siège social. Oberschaeffolsheim.

67-578 Coopérative agricole de Steinbourg. Siège social: Steinbourg.

67-580 Coopérative agricole de Schaffhausen-Hochfelden. Siège social: Schaffhausen.

C. — Services:

67-564 Coopérative d'outillage et de battage de Truchtersheim. Siège social: Truchtersheim

67-683 Coopérative agricole de cueillette de houblon de Friedolsheim. Siège social: Friedolsheim.

67-684 Coopérative agricole de cueillette de houblon de Gingsheim. Siège social. Gingsheim.

67 685 Coopérative agricole de moissonnage-battage d'Oberseebach. Siège social: Oberseebach.

67-686 Coopérative agricole de cueillette de houblon de Westhouse-Marmoutier. Siège social: Westhouse.

67-687 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Erstein. Siège social: Erstein.

67-688 Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel frigorifique d'Engwiller.

67-689 Coopérative agricole d'utilisation en commun de frigorifique de Fessenheim-le-Bas. Siège social: Fessenheim-le-Bas.

67-690 Coopérative agricole d'utilisation en commun d'un frigorifique « Coopgel » d'Ittlenheim. Siège social: Ittlenheim.

67-691 Coopérative agricole d'utilisation en commun de frigorifique de Reichsfeld. Siège social: Reichsfeld.

67-693 Coopérative agricole de moissonnage-battage de Zeinheim. Siège social: Zeinheim.

67-694 Coopérative agricole de moissonnage-battage de Duttlenheim. Siège social: Duttlenheim.

67-695 Coopérative agricole de moissonnage-battage de Pfettisheim. Siège social: Pfettisheim.

67-696 Coopérative agricole de moissonnage-battage d'Eckbolsheim. Siège social: Eckbolsheim.

67-697 Coopérative agricole de cueillette de houblon de Gimbrett. Siège social: Gimbrett.

67-698 Coopérative agricole de cueillette de houblon de Wingersheim. Siège social: Wingersheim

67-699 Coopérative agricole de récolte mécanique d'Alteckendorf. Siège social: Alteckendorf.

67-700 Coopérative agricole de récolte mécanique d'Hurtigheim. Siège social: Hurtigheim.

67-701 Coopérative agricole de récolte mécanique de Dingsheim. Siège social: Dingsheim.

67-702 Coopérative agricole de moissonnage-battage de Mussig. Siège social: Mussig.

67-703 Coopérative agricole de moissonnage-battage de Gougenheim-Donnenheim. Siège social: Gougenheim.

67-704 Coopérative agricole de moissonnage-battage « Le Chalet » d'Ittenheim. Siège social: Ittenheim.

67-706 Coopérative agricole de moissonnage-battage de Vendenheim. Siège social: Vendenheim.

67-707 Coopérative agricole d'utilisation en commun de machines de Ringendorf. Siège social: Ringendorf.

Rhône.

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

69-151 Cave coopérative des grands vins de Fleurie. Siège social: Fleurie.

69-152 Société coopérative vinicole de Vaux et le Perréon. Siège social: Vaux-en-Beaujolais.

69-153 Cave coopérative beaujolaise du Perréon. Siège social: le Perréon.

C. — Services:

69-150 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région de Belleville-sur-Saône. Siège social: Belleville-sur-Saône.

Saône (Haute-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

70-194 Société coopérative agricole lait de Noroy-lès-Jussey et Montigny-lès-Cherlieux, dite « La Montagnarde ». Siège social: Montigny-lès-Cherlieux.

70-195 Coopérative agricole laitière de Verchamp. Siège social: Verchamp.

70-196 Coopérative agricole laitière de Bouhans-et-Feurg. Siège social: Bouhans-et-Feurg.

C. — Services:

70-197 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chassey-lès-Montbozon. Siège social. Chassey-lès-Montbozon.

70-198 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cornot. Siège social: Cornot.

70-199 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Autel. Siège social: Autet.

70-200 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Liéffrans. Siège social: Liéffrans.

70-201 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Maussans. Siège social: Maussans.

70-202 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vellexon. Siège social: Vellexon.

70-203 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Bresson. Siège social: Saint-Bresson.

Saône-et-Loire (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

71-341 Coopérative agricole de vente de lait. Siège social: Malay.

71-342 Coopérative agricole de vente de lait. Siège social: Pouilloux.

71-343 Coopérative fruitière bourguignonne. Siège social: Saint-Maurice-les-Couches.

71-344 Coopérative agricole de fromagerie. Siège social: Fretterans.

71-345 Coopérative agricole de fromagerie. Siège social: Lays-sur-le-Doubs.

C. — Services:

71-330 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun « Les Rois ». Siège social: Bantanges.

71-331 Coopérative d'utilisation de matériel en commun. Siège social: Bellevesvre.

71-332 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun. Siège social: Bissy-sur-Fley.

71-333 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun « Les Montagnards ». Siège social: Blanot.

71-334 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun « La Laborieuse ». Siège social: Chevagny-les-Chevrières.

71-335 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du « Moulin à Vent ». Siège social: Jalogny.

71-336 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun « Amicale ». Siège social: Jully-lès-Buxy.

71-337 Coopérative d'utilisation de matériel en commun de « Bram ». Siège social: Louhans.

71-338 Coopérative d'utilisation de matériel en commun « de l'Herbe ». Siège social: Paray-le-Monial.

71-339 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun. Siège social: Saint-Loup-de-Varennes.

71-340 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun « L'Espérance ». Siège social: Versaugues.

Sarthe (*suite*).

C. — Services:

72-219 Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole du Grand-Lucé. Siège social: le Grand-Lucé.

72-220 Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Vincent-du-Lorouer. Siège social: Saint-Vincent-du-Lorouer.

72-221 Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Pierre-du-Lorouer. Siège social : Saint-Pierre-du-Lorouer.

72-222 Coopérative agricole d'ensilage d'Ivré-l'Evêque. Siège social : Ivré-l'Evêque.

72-223 Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Guecélard. Siège social: Guecélard.

Savoie (Haute-) (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

74-201 Coopérative laitière agricole de Murcier à Savigny. Siège social: Savigny.

74-202 Coopérative laitière agricole de Charny à Eteaux. Siège social: Eteaux.

74-203 Coopérative laitière agricole de Droisy. Siège social: Droisy.

74-204 Coopérative laitière agricole de Massongy. Siège social: Massongy.

74-205 Coopérative laitière agricole de Héry-sur-Alby. Siège social: Héry-sur-Alby.

74-206 Coopérative laitière agricole des Vagnys à Mieussy. Siège social: Mieussy.

74-207 Coopérative laitière agricole de Pringy. Siège social: Pringy.

74-208 Coopérative laitière agricole de Mures. Siège social: Mures.

74-209 Coopérative laitière agricole de Viuz-la-Chiesaz. Siège social: Viuz-la-Chiesaz.

74-210 Coopérative laitière agricole de Josse à Habere-Poche. Siège social: Habere-Poche.

74-211 Coopérative laitière agricole d'Anthy. Siège social: Anthy.

74-212 Coopérative laitière agricole de Perrignier. Siège social: Perrignier.

74-213 Coopérative laitière agricole de Chapéry. Siège social: Chapéry.

74-214 Coopérative laitière agricole de Boege. Siège social: Boege.

74-215 Coopérative laitière agricole de la Pesse à Amancy. Siège social: Amancy.

74-216 Coopérative laitière agricole de chez Quétand, à Vovray-en-Bornes. Siège social: Vovray-en-Bornes.

74-217 Coopérative laitière agricole de la Pallud, à Cusy. Siège social: Cusy.

74-218 Coopérative laitière agricole de Vanzy. Siège social: Vanzy.

74-219 Coopérative laitière agricole de Vers. Siège social: Vers.

74-220 Coopérative laitière agricole de Saxel. Siège social: Saxel.

74-221 Coopérative laitière agricole de Martenez, à Rumilly. Siège social: Rumilly.

74-222 Coopérative laitière agricole de Megevette. Siège social: Megevette.

74-223 Coopérative laitière agricole de Bogève. Siège social: Bogève.

74-224 Coopérative laitière agricole de Roche-Pallud, à Mieussy. Siège social: Mieussy.

74-225 Coopérative laitière agricole de Brison. Siège social: Brison.

74-226 Coopérative laitière agricole de « Chez les Gay », à Rumilly. Siège social: Rumilly.

74-227 Coopérative laitière agricole de Sevraz-Lorzier, à Viuz-en-Sallaz. Siège social: Viuz-en-Sallaz.

74-228 Coopérative laitière agricole d'Archamps. Siège social: Archamps.

74-229 Coopérative laitière agricole de la Rive gauche, à Habère-Poche. Siège social: Habère-Poche.

74-230 Coopérative laitière agricole de Burdignin. Siège social: Burdignin.

74-231 Coopérative laitière agricole de Chaumont. Siège social : Chaumont.

74-233 Coopérative laitière agricole de Saint-Jorioz. Siège social: Saint-Jorioz.

74-234 Coopérative laitière agricole de Thonon. Siège social: Thonon.

74-235 Coopérative laitière agricole de Bonnatrait, à Sciez. Siège social: Sciez.

74-236 Coopérative laitière agricole de Muret, à Saint-Sylvestre. Siège social: Saint-Sylvestre.

74-237 Coopérative laitière agricole de « Sur les Bois », à Annecy-le-Vieux. Siège social: Annecy-le-Vieux.

74-238 Coopérative laitière agricole de Massingy. Siège social: Massingy.

74-239 Coopérative laitière agricole de la Plaine, à Thiez. Siège social: Thiez.

74-240 Coopérative laitière agricole de Brannaz, à Thiez. Siège social: Thiez.

74-241 Coopérative laitière agricole de Vorziers, à Saint-Roch. Siège social: Saint-Roch.

74-242 Coopérative laitière agricole de Flérier, à Taninges. Siège social: Taninges.

74-243 Coopérative laitière agricole de Brégny, à Viuz-en-Sallaz. Siège social: Viuz-en-Sallaz.

74-244 Coopérative laitière agricole de Bloux-Jurens-les-Moraines, à Dingy-en-Vuache. Siège social: Dingy-en-Vuache.

74-245 Coopérative laitière agricole de Habère-Lullin. Siège social: Habère-Lullin.

74-246 Coopérative laitière agricole de Ville-et-Sallaz. Siège social: Ville-en-Sallaz.

74-247 Coopérative laitière agricole des Bossons, à Orcier. Siège social: Orcier

74-252 Coopérative laitière agricole de la Léchère, à Onnion. Siège social: Onnion.

74-253 Coopérative laitière agricole de Même, à Eteaux. Siège social: Eteaux.

74-254 Coopérative laitière agricole de Montriond pour l'élevage du mouton. Siège social: Montriond.

74-255 Coopérative laitière agricole de Chessin-la-Palud et la Côte, à Taninges. Siège social: Taninges.

74-256 Coopérative laitière agricole de Chez Cottet, à Granves-Sales. Siège social: Granves-Sales.

74-257 Coopérative laitière agricole de Monnetier. Siège social: Monnetier.

74-258 Coopérative laitière agricole de la Chapelle-d'Abondance. Siège social: la Chapelle-d'Abondance.

74-259 Coopérative laitière agricole du Villard, à Saint-Eusèbe. Siège social: Saint-Eusèbe.

74-260 Coopérative laitière agricole de Vesonne, à Faverges. Siège social: Faverges.

74-261 Coopérative laitière agricole d'Annecy-le-Vieux, chef-lieu. Siège social: Annecy-le-Vieux.

74-262 Coopérative laitière agricole de Meythet-Gilion-Brassily. Siège social: Meythet.

74-263 Coopérative laitière agricole de Ferrières-Cuva. Siège social: Ferrières.

74-264 Coopérative laitière agricole de Menthon-Saint-Bernard. Siège social: Menthon-Saint-Bernard.

74-265 Coopérative laitière agricole de Villy-le-Pelloux. Siège social: Villy-le-Pelloux.

74-266 Coopérative laitière agricole de Chevrier. Siège social: Chevrier.

74-267 Coopérative laitière agricole de Malchamp, à Feigères. Siège social: Feigères.

74-268 Coopérative laitière agricole de Choisy, chef-lieu. Siège social: Choisy.

74-269 Coopérative laitière agricole d'Entredozon, à Saint-Jorioz. Siège social: Saint-Jorioz.

74-270 Coopérative laitière agricole de Saint-Paul, chef-lieu. Siège social: Saint-Paul.

74-271 Coopérative laitière agricole de Chevilly, à Arenthon. Siège social: Arenthon.

74-272 Coopérative laitière agricole de Challonges. Siège social: Challonges.

74-273 Coopérative laitière agricole de Bromine, à Epagny. Siège social: Epagny.

74-274 Coopérative laitière agricole de Nancy-sur-Cluses. Siège social: Nancy-sur-Cluses.

74-275 Coopérative laitière agricole du Coudray, à Eteaux. Siège social: Eteaux.

74-276 Coopérative laitière agricole des Mouilles, à Neydens. Siège social: Neydens.

74-277 Coopérative laitière agricole de Germany-Essertet, à Viry. Siège social: Viry.

74-278 Coopérative laitière agricole de Reignier, chef-lieu. Siège social: Reignier.

74-279 Coopérative laitière agricole d'Yvoray, à Mieussy. Siège social: Mieussy.

74-280 Coopérative laitière agricole de Montpiton, à Thorens. Siège social: Thorens.

74-281 Coopérative laitière agricole de Vozerier, à Amancy. Siège social: Amancy.

74-282 Coopérative laitière agricole de Passeirier. Siège social: Passeirier.

74-283 Coopérative laitière agricole de Cormand, à Saint-Jeoire et Marignier. Siège social: Saint-Jeoire.

74-284 Coopérative laitière agricole d'Allonzier-la-Caille. Siège social: Allonzier-la-Caille

74-285 Coopérative laitière agricole de Thairy-Norcier-Therens. Siège social: Thairy.

74-286 Coopérative laitière agricole des Chères, à la Roche-sur-Foron. Siège social: la Roche-sur-Foron.

74-287 Coopérative laitière agricole de Villaz. Siège social: Villaz.

74-288 Coopérative laitière agricole de Sallanches. Siège social: Sallanches.

74-289 Coopérative laitière agricole d'Humilly-Malagny, à Viry. Siège social: Viry.

C. — Services:

74-232 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saxel. Siège social: Saxel.

74-248 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Follon, à Copponex. Siège social: Copponex.

74-249 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Châtelet, à Cornier. Siège social: Cornier.

74-250 Coopérative d'utilisation agricole de Reyvroz. Siège social: Reyvroz.

74-251 Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole, exploitation agricole et forestière de Lully. Siège social: Lully.

Savoie.

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

73-54 Société coopérative laitière de la Chapelle-Blanche-Villaroux. Siège social: la Chapelle-Blanche.

73-55 Société coopérative laitière de Détrier et communes limitrophes. Siège social: Détrier.

73-56 Société coopérative laitière des communes du canton de la Rochette. Siège social: la Rochette.

73-57 Société coopérative laitière de Saint-Germain-la-Chambotte. Siège social: Saint-Germain-la-Chambotte.

C. — Services:

73-49 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Voglans. Siège social: Voglans.

73-50 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Avre. Siège social: Saint-Avre.

73-51 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bissy. Siège social: Bissy.

73-52 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Ravoire-Challes-les-Eaux. Siège social: la Ravoire.

73-53 Coopérative de moissonnage-battage de Saint-Baldoph. Siège social: Saint-Baldoph.

Seine-et-Oise.

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

78-117 Coopérative agricole de stockage et de vente de céréales de la région de Corbeil. Siège social: 34, rue de la Seine, à Corbeil-Essonnes.

78-119 Coopérative agricole de déshydratation de la région d'Auvernaux. Siège social: Auvernaux.

B. — Approvisionnement:

78-118 Coopérative agricole d'approvisionnement de Corbeil. Siège social: Corbeil-Essonnes.

C. — Services:

78-120 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région d'Auvernaux. Siège social: Auvernaux.

78-121 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région de Videlles. Siège social: Videlles.

78-122 Coopération de culture mécanique fruitière d'Orsay. Siège social: la Cyprienne, Orsay.

78-123 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cergy. Siège social: Cergy.

78-124 Société coopérative de travaux agricoles des Alluets-le-Roi. Siège social: Alluets-le-Roi.

Somme (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

80-235 Société coopérative agricole de Vignancourt. Siège social: Vignancourt.

Tarn.

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

81-120 Société coopérative agricole laitière et fromagère de l'Albigeois. Siège social: Albi.

Tarn-et-Garonne (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

82-31 Société coopérative agricole intercommunale de l'Honor-de-Cos, Puycornet, etc. Siège social: l'Honor-de-Cos.

C. — Services:

82-29 Coopérative agricole du plateau de Bourret-Cordes. Siège social: Bourret.

82-30 Coopérative de battages de Bioule et des environs. Siège social: Bioule.

Var (*suite*).

C. — Services:

83-264 Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Amicale ». Siège social: Puget-sur-Argens.

Vaucluse (*suite*).

A — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

84-76 Cave coopérative agricole des vignerons de Rasteau. Siège social: Rasteau.

84-80 Coopérative vinicole intercommunale de Courthezon (limitrophe de Châteauneuf-du-Pape).

84-81 Coopérative agricole de fruits de la région du Thor « Comtat-Fruits ». Siège social: le Thor.

84-82 Société coopérative agricole de vinification de Caromb. Siège social: Caromb.

84-83 Cave coopérative vinicole des Joncquiers à l'Isle-sur-Sorgue. Siège social: l'Isle-sur-Sorgue.

84-84 Coopérative vinicole des coteaux d'Ansouis. Siège social: Ansouis.

84-85 Coopérative agricole de vinification des Roches Blanches, à Mormoiron. Siège social: Mormoiron.

A, B. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles, approvisionnement.

84-77 Société coopérative agricole « La Balméenne ». Siège social: Beaumes-de-Venise.

84-79 Coopérative agricole de blé de Villelaure. Siège social: Villelaure.

C. — Services:

84-78 Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Villelaure Siège social: Villelaure.

84-86 Coopérative agricole de traitement d'arbres fruitiers de Lauris. Siège social: Lauris-sur-Durance.

Vienne (Haute-).

C.— Services:

87-59 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Jouvent, Bonnac et Verneuil. Siège social: Verneuil-sur-Vienne.

Vosges (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

88-121 Société coopérative fromagère de Tignécourt, Flabémont et Mont-de-Savillon, à Tignécourt. Siège social: Tignécourt.

88-125 Société coopérative fromagère de Grignoncourt et Bousseraucourt. Siège social. Grignoncourt.

88-126 Société coopérative fromagère de Châtillon-sur-Saône et Lironcourt. Siège social: Châtillon-sur-Saône.

88-127 Société coopérative fromagère de Morizécourt et Sérécourt. Siège social: Morizécourt.

88-129 Société coopérative fromagère des Thons. Siège social: les Thons.

88-131 Coopérative agricole laitière de vente du canton de Senones. Siège social: Senones.

88-132 Coopérative agricole laitière de vente du canton de Mirecourt. Siège social: Mirecourt.

88-133 Coopérative agricole laitière de vente des cantons de Saint-Dié, Provenchères-sur-Fave et Raon-l'Etape, à Saint-Dié. Siège social: Saint-Dié.

88-134 Coopérative agricole laitière de vente du canton de Xertigny. Siège social: Xertigny.

88-135 Coopérative agricole laitière de vente des cantons de Bruyères et Broubelleures, à Bruyères. Siège social: à Bruyères.

88-136 Coopérative agricole laitière de vente des cantons de Remiremont, Saulxures et le Thillot, à Remiremont. Siège social: Remiremont.

88-137 Coopérative agricole laitière de vente du canton de Châtel. Siège social: Châtel-sur-Moselle.

88-138 Coopérative agricole laitière de vente du canton de Charmes. Siège social: Charmes.

88-139 Féculerie agricole de Hautmougey, Gruey-les-Surance et Bains-les-Bains, à Hautmougey. Siège social: Hautmougey.

88-140 Féculerie coopérative agricole et machine à battre du moulin de la Ricane d'Harsault. Siège social: Harsault.

88-141 Coopérative agricole de stockage de l'arrondissement de Mirecourt à Mirecourt.

88-144 Coopérative agricole laitière de vente du canton de Rambervillers, à Rambervillers. Siège social: Rambervillers.

88-145 Coopérative agricole laitière de vente d'Aouze. Siège social: Aouze.

88-146 Coopérative agricole laitière de vente du canton de Dompaire, à Dompaire. Siège social: Dompaire.

88-147 Coopérative agricole laitière de vente du canton de Vittel, à Vittel. Siège social: Vittel.

88-148 Coopérative agricole laitière de vente du canton d'Epinal. Siège social: Epinal.

88-151 Société coopérative fromagère de l'Hermitage Saint-Basle. Siège social: Legneville.

C. — Services.

88-128 Société coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Gerbépal (C. U. M. A.). Siège social: Gerbépal.

88-130 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la commune de Saulcy-sur-Meurthe (C. U. M. A.). Siège social: Saulcy-sur-Meurthe.

88-142 Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine de la région de Remiremont. à Remiremont. Siège social: Remiremont.

88-143 Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine de la région de Bulgnéville, à Bulgnéville. Siège social: Bulgnéville.

88-149 Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine de la région de Rambervillers, à Rambervillers. Siège social: Rambervillers.

88-150 Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de la région de Dompaire. Siège social: Dompaire.

Yonne (*suite*).

A. — Production, conservation, transformation et vente de produits agricoles:

89-231 Coopérative agricole et avicole de la Puisaye. Siège social: Champigneiles.

C. — Services:

89-217 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Chêne-Arnoult. Siège social: Chêne-Arnoult.

89-219 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Lavau. Siège social: Lavau.

89-222 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Yrouerre. Siège social: Yrouerre.

89-223 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Mailly-la-Ville. Siège social: Mailly-la-Ville.

89-224 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Pont-sur-Vanne. Siège social: Pont-sur-Vanne.

89-225 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Lain. Siège social: Lain.

89-226 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Cheny, Migennes, Seignelay, Gurgy. Siège social: Cheny.

89-227 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Cruzy-le-Châtel. Siège social: Cruzy-le-Châtel.

89-228 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de la région d'Egriselles-le-Bocage. Siège social: Cornant.

89-229 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Senan. Siège social: Senan.

89-232 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun d'Avigneau, commune d'Escamps. Siège social: Escamps.

89-233 Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Villeneuve-sur-Yonne. Siège social: Villeneuve-sur-Yonne.

RETRAITS D'AGREMENT

Aisne (*suite*).

17e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948, page 6502, supprimer:

A, 02-12, Coopérative agricole de blé de la région de Montcornet. Siège social: Montcornet (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-683 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

25e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950, page 3258, supprimer:

A, 02-66. Coopérative agricole de Berthenicourt et environs. Siège social: Moy-de-l'Aisne.

31e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1952, page 8635, supprimer:

AB, 02-101, Coopérative agricole de Guignicourt-sur-Aisne. Siège social: Condé-sur-Suippe (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-713 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

14e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 29 février 1948, page 2098, supprimer:

C, 02-06, Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Ribemont. Siège social: Ribemont.

Allier (*suite*).

16e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1948, page 4113, supprimer:

C, 03-219, Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Copt, à Doyet. Siège social: lieudit Le Copt, commune de Doyet.

24e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9256, supprimer:

C, 03-273, Coopérative d'utilisation de matériel agricole « Les Guys » commune de Saint-Voir. Siège social: Saint-Voir (fusion avec la C. U. M. A. de Saint-Voir, agréée le 12 décembre 1947, sous le n° 03-192).

C, 03-279, Coopérative d'utilisation de matériel agricole « L'Union du Château », commune de Montord. Siège social: Montord.

35e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1953, page 6696, supprimer:

C, 03-320, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Diou. Siège social: Diou.

Alpes-Maritimes (*suite*).

33e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1952, page 878, supprimer:

A, 06-10, « Hortus », Société coopérative des producteurs de fleurs pour la parfumerie de la valiée de la Siagne. Siège social: Pegomas (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-711 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Ardennes (*suite*).

37e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1954, page 3431, supprimer:

A, 08-79, Coopérative des agriculteurs de la région de Carignan. Siège social Carignan.

17e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948, page 6504, supprimer:

AC, 08-28, Coopérative agricole et d'utilisation de matériel en commun de Vaux-les-Rubigny. Siège social: Vaux-les-Rubigny.

10e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9958, supprimer:

C, 08-02, Coopérative de culture mécanique d'Avaux. Siège social: Avaux-le-Château.

C, 08-03, Coopérative agricole de Saint-Etienne à Arnes. Siège social: Saint-Etienne à Arnes.

C, 08-06, Coopérative de culture mécanique, de battage et de transport de Monthois. Siège social: Monthois.

C, 08-08, Coopérative agricole de Dricourt. Siège social: Dricourt.

C, 08-11, Coopérative de culture mécanique et de transport d'Annelles. Siège social: Annelles.

C, 08-12, Coopérative agricole de Bayonville. Siège social: Bayonville.

C, 08-14, Coopérative de culture mécanique, transport et battage de Landres et Saint-Georges. Siège social: Landres et Saint-Georges.

C, 08-19, Coopérative agricole de culture mécanique de Machault. Siège social: Machault.

17e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948, page 6504, supprimer:

C, 08-22, Coopérative d'utilisation de matériel agricole et culture mécanique du Chesne. Siège social. Le Chesne.

C, 08-23, Coopérative d'utilisation de matériel agricole et de culture mécanique de Pauvres. Siège social: Pauvres.

C, 08-24, Coopérative d'utilisation de matériel agricole et de culture mécanique de Novy-Chevrières. Siège social: Novy-Chevrières.

20e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1949, page 726, supprimer:

C, 08-35, Coopérative de motoculture et de battage de Renneville. Siège social: Renneville.

C, 08-39, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel de Ménil-Annelles. Siège social: Ménil-Annelles.

22e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949, page 5125, supprimer:

C, 08-41, Coopérative de motoculture et de transport de Ménil-Annelles. Siège social: Ménil-Annelles.

C, 08-43, Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Boulzicourt. Siège social: Boulzicourt.

C, 08-45, Coopérative de culture mécanique de Givry-sur-Aisne. Siège social: Givry.

C, 08-46, Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Autruche. Siège social: Autruche.

C, 08-49, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Grandchamp. Siège social: Grandchamp.

28e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1950, page 7318, supprimer:

C, 08-58, Coopérative agricole de Thénorgues. Siège social: Thénorgues.

31e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 20 avril 1951, page 3995, supprimer:

C, 08-67, Coopérative agricole de culture mécanique de Mont-Laurent, à Ambly-Fleury. Siège social: Mont-Laurent.

Aude (*suite*).

18e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948, page 7655, supprimer:

A, 11-101, Coopérative de distillation de Tuchan. Siège social: Tuchan.

A, 11-107, Coopérative de distillation de Couat-d'Aude Siège social: Saint-Couat-d'Aude.

A, 11-129, Coopérative agricole de distillation « La Grappe » de Villeneuve-Minervois. Siège social: Villeneuve-Minervois.

25e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950:

Page 3260, supprimer:

A, 11-217, Distillerie coopérative des vignerons de la Redorte. Siège social: la Redorte.

A, 11-250, Société coopérative laitière du Lauragais. Siège social: Castelnaudary.

Page 3261, supprimer

A, 11-251, Coopérative agricole des producteurs de semences du Lauragais. Siège social: Castelnaudary.

6e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947, page 4938, supprimer:

B, 11-3, Coopérative d'approvisionnement « Les Laitiers « d'Espéranza. Siège social: Espéranza.

13e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1947, page 12400, supprimer:

B, 11-55, Coopérative d'approvisionnement C. A. L. A. de Castelnaudary. Siège social: Castelnaudary.

18e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948, page 7655, supprimer:

B, 11-108, Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Chalabre. Siège social: Chalabre.

24e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9258, supprimer:

B, 11-192, Coopérative d'approvisionnement et d'achat en commun de la région de Limoux. Siège social. Limoux.

25e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950, page 3260, supprimer:

B, 11-252, Coopérative agricole « Greniers réunis des agriculteurs du Lauragais ». Siège social: Castelnaudary.

10e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9959, supprimer:

C, 11-11, Coopérative de matériel de Lézignan-Corbières. Siège social: Lézignan-Corbières.

18e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948:

Page 7655, supprimer:

C, 11-130, Coopérative agricole d'utilisation de matériel du « Razès », commune de Cailhau. Siège social: Cailhau.

C, 11-163, Coopérative de travaux agricoles du Lauragais à Castelnaudary. Siège social: Castelnaudary.

Page 7656, supprimer:

C, 11-139, Coopérative agricole de culture mécanique « La Montréalaise », de Montréal. Siège social: Montréal.

25e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950, page 3261, supprimer:

C, 11-260, Coopérative de battages de la commune de Brénac et des communes voisines. Siège social: Brénac.

31e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 20 avril 1951, page 3996, supprimer:

C, 11-307, Société coopérative agricole d'utilisation de materiel de Villegly. Siège social: Villegly.

35e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1953, page 6697, supprimer:

C, 11-360, Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole et antigel de Moussoulens. Siège social: Moussoulens.

Aveyron (*suite*).

38e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 septembre 1954, page 8561, supprimer:

A, 12-49, coopérative agricole de blé et autres céréales de Rodez. Siège social: Rodez (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-699 et paru au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Cantal (*suite*).

28e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1950, page 7318, supprimer:

A, 15-79, Laiterie coopérative de la Capelle-Barrès. Siège social: la Capelle-Barrès (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-715 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Charente-Maritime (*suite*).

25e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950, page 3264, supprimer:

A, 17-295, Laiterie coopérative laitière de Saintes. Siège social: Saintes.

35e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1953, page 6697, supprimer:

A, 17-343, Laiterie coopérative de la Ronde-Saint-Cyr du Doret et ses environs. Siège social: la Ronde (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-665 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

11e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9967, supprimer:

C, 17-18, Coopérative agricole de motoculture de Retaud. Siège social: Retaud.

16e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1948, page 4415, supprimer:

C, 17-136, Coopérative de panification d'Aigrefeuille-d'Aunis. Siège social: Aigrefeuille-d'Aunis.

Cher (*suite*).

10e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9959, supprimer:

C, 18-25, Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matérie, de machines et d'instrument agricoles de Saint-Florent. Siège social: Saint-Florent.

C, 18-68, Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Dampierre-en-Graçay. Siège social: Dampierre-en-Graçay.

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10958, supprimer:

C, 18-109, Coopérative de culture mécanique et de battages de Meillant. Siège social: Meillant.

28e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1950, page 7319, supprimer:

C, 18-192, Coopérative agricole de culture mécanique de la Guerche. Siège social: la Guerche-sur-l'Aubois.

Côtes-du-Nord (*suite*).

33e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1952, page 879, supprimer:

A, 22-368, Beurrerie du Trieux, coopérative agricole. Siège social: Guingamp (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-668 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

37e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1954, page 3432, supprimer:

A, 22-387, Coopérative agricole « Les Celliers associés de Pleudihen ». Siège social: Pleudihen (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-667 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10959, supprimer:

C, 22-243, Coopérative agricole de culture mécanique de Kerbiat et Quinquis en Ploumilliau. Siège social: Ploumilliau.

Drôme (*suite*).

26e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1950, page 5375, supprimer:

A, 26-83, Coopérative fruitière du canton de Loriol. Siège social: Loriol-sur-Drôme (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-682 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Finistère (*suite*).

11e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9968, supprimer:

C, 29-12, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Alliance » de Tréflaouénan. Siège social: Tréflaouénan.

Page 9969, supprimer:

C, 29-15, Coopérative agricole de culture mécanique de Maner-Soul. Siège social: Maner-Soul, commune de Bodilis.

C, 29-23, Coopérative agricole de culture mécanique « An Arvoriz », de Plounevez-Lochrist. Siège social: Plounevez-Lochrist.

C, 29-31, Coopérative agricole de culture mécanique de Pouldavid-sur-Mer. Siège social: Douarnenez.

C, 29-33, Coopérative de culture mécanique de Penaros. Siège social: Plourin-Morlaix.

C, 29-34, Coopérative agricole de culture mécanique du Fouesnou. Siège social: Plouegat-Moysan.

C, 29-35, Coopérative agricole de culture mécanique de Trogouar. Siège social: Ploujean.

C, 29-40, Coopérative agricole de culture mécanique du Kreisker. Siège social: Pol-de-Léon.

11e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1948:

Page 2100, supprimer:

C, 29-43, Coopérative agricole de culture méncanique « Jeunes Paysans », de Spézet. Siège social: Spézet.

C, 29-44, Coopérative agricole de culture mécanique de Lescorre. Siège social: Lanmeur.

C, 29-45, Coopérative agricole de culture mécanique de la vallée d'Hyères. Siège social: Plounevezel.

C, 29-46, Coopérative agricole de culture mécanique de Tirilly. Siège social: Châteauneuf-du-Faou.

C, 29-49, Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Kérouillard. Siège social: Lanmeur.

C, 29-53, Coopérative agricole de culture mécanique de Plougourvest. Siège social: Plougourvest.

C, 29-54, Coopérative de culture mécanique de Pouley. Siège social: Châteauneuf-du-Faou.

C, 29-57, Coopérative agricole de culture mécanique du Nord-Ouest de Plouegat-Moysan. Siège social: Plouegat-Moysan.

C, 29-58, Coopérative agricole de culture mécanique « La Travailleuse », de Coat-Plobou. Siège social: Henvic.

Page 2101, supprimer:

C, 29-61, Coopérative agricole de culture mécanique de Guerveur. Siège social: Taule.

C, 29-64, Coopérative agricole de culture mécanique de Kéradilly. Siège social: Châteauneuf-du-Faou.

C, 29-66, Coopérative agricole de culture mécanique de Penafoennec. Siège social: Châteauneuf-du-Faou.

15e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948:

Page 4353, supprimer:

C, 29-75, Coopérative de culture mécanique de la Croix-Rouge. Siège social: lieudit Prat à Land, commune de Plouigneau.

C, 29-77, Société coopérative de battage et de culture mécanique de Brest, et communes environnantes. Siège social: lieudit Traon-Bian, quartier de Saint-Pierre-Quilbignon, commune de Brest.

C, 29-78, Société coopérative de culture mécanique de Goascoliou. Siège social: lieudit Goascoliou, commune de Lennon.

Page 4354, supprimer:

C, 29-85, Coopérative de Kersaint en Plougasnou. Siège social: lieudit Porsmeur, commune de Plougasnou.

C, 29-87, Société coopérative de culture mécanique Kermorvan. Siège social: lieudit Kermorvan, commune de Saint-Goazec.

C, 29-90, Société coopérative de culture mécanique de Rosabaouen. Siège social: lieudit Rosabaouen, commune de Châteauneuf-du-Faou.

C, 29-97, Société coopérative agricole de culture mécanique de Villeneuve (commune de Plouigneau).

C, 29-99, Coopérative de Liorzou. Siège social: lieudit Liorzou, commune de Plounevez-Lochrist.

C, 29-104, Société coopérative de culture mécanique de Kérrizec. Siège social: lieudit Kérrizec, commune de Lennon.

C, 29-105, Coopérative agricole de culture mécanique de Kéroual. Siège social: lieudit Kéroual, commune de Guimiliau.

C, 29-106, Coopérative de culture mécanique de Kerdéhoret. Siège social: lieudit Kerdéhoret, commune de Guimaëc.

C, 29-109, Coopérative de Kergaffré. Siège social lieudit Kergaffré, commune de Kergloff.

C, 29-111, Société coopérative de culture mécanique de Kerféot. Siège social: lieudit Kerféot, commune de Coray.

C, 29-113, Coopérative du Coat-Du. Siège social: lieudit Lesquiffiou, commune de Pleyber-Christ.

C, 29-116, Société coopérative de culture mécanique de Kérollivier. Siège social: lieudit Kérollivier, commune de Saint-Thois.

C, 29-117, Société coopérative de culture mécanique du Penquer. Siège social: lieudit Penquer, commune de Châteauneuf-du-Faou.

Page 4355, supprimer:

C, 29-120, Coopérative agricole de cutlure mécanique de Kerjean. Siège social. lieudit Rumeur, commune de Plounevez-Lochrist.

C, 29-121, Société coopérative de culture mécanique de Kéryvombourg. Siège social: lieudit Kéryvombourg, commune de Châteauneuf-du-Faou.

C, 29-123, Société coopérative de culture mécanique de Hindréau. Siège social: lieudit Indréau, commune de Laz.

C, 29-125, Coopérative agricole de culture mécanique de Kérélou. Siège social: lieudit Kéroulou, commune de Châteauneuf-du-Faou.

C, 29-126, Coopérative de culture mécanique de Guergorvez. Siège social: lieudit Guergorvez, commune de Plouigneau.

C, 29-128, Société cooopérative de culture mécanique du Divid. Siège social: lieudit Divid, commune du Plounevez-du-Faou.

C, 29-130, Société coopérative de culture mécanique de Langalet. Siège social: lieudit Langalet, commune du Plounevez-du-Faou.

C, 29-131, Société coopérative agricole de Botlann-en-Collorec. Siège social: lieudit Botlann, commune de Collorec.

C, 29-135, Coopérative de culture mécanique de la section de Trémédern. Siège social: lieudit Stancou, commune de Guimaëc.

C, 29-136, Coopérative de l'Hermine, à Poullaouen. Siège social: Poullaouen.

18e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948:

Page 7657, supprimer:

C, 29-139, Coopérative de Kermerrien. Siège social: Henvic.

Page 7658, supprimer:

C, 29-149, Coopérative de culture mécanique du « Dossen » en Garlan. Siège social: lieudit « Dossen », commune de Garlan.

Page 7658, supprimer:

C, 29-152, Coopérative de « Bariller ». Siège social: lieudit « Kerbariller », commune de Saint-Pol-de-Léon.

C, 29-154, Coopérative de culture mécanique de Poulfanc. Siège social: lieudit Poulfanc, commune de Plouegat-Guerrand.

C, 29-155, Coopérative de culture mécanique de Saint-Albin. Siège social: lieudit Kerguinou, commune de Plogonnec.

C, 29-157, Coopérative de Quéménéven-Sud. Siège social: lieudit Kerimanton, commune de Quéménéven.

C, 29-160, Société coopérative de culture mécanique Guezennoc et consorts de Kerliver-en-Kerlouan. Siège social: lieudit Kerliver, commune de Kerlouan.

C, 29-162, Société coopérative agricole de Kérivoal. Siège social: lieudit Kérivoal, commune de Ploudaniel.

C, 29-164, Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun du Goré. Siège social: hameau de Kerhaliou, commune de Spezet.

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10961, supprimer:

C, 29-168, Coopérative mécanique de Loctudy. Siège social: lieudit Coadigou, commune de Loctudy.

C, 29-169, Société coopérative de culture mécanique de Kergréac'h. Siège social: lieudit Kergréac'h, commune de Ploudaniel.

C, 29-170, Coopérative d'utilisation de matériel agricole C. G. A. de Tréflez. Siège social: lieudit Créach-ar-Valy, commune de Tréflez.

C, 29-174, Coopérative de Guellen et Kergoat-Vian. Siège social: lieudit Kergoat-Vian, commune de Cast.

C, 29-175, Coopérative agricole de culture mécanique de Penker-en-Cast. Siège social: lieudit le Penker, commune de Cast.

C, 29-180, Société coopérative agricole « La Bruyère ». Siège social: Commana.

C, 29-181, Coopérative de matériel « La Pleybennoise ». Siège social: Pleyben.

C, 29-182, Société de culture mécanique de Goascoliou. Siège social: lieudit Goascoliou, commune de Lennon.

C, 29-184, Société coopérative de culture mécanique de Lestourduff. Siège social: lieudit Lestourduff, commune de Plouider.

20e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1949, page 728, supprimer:

C, 29-188, Société de culture mécanique du bois de la Roche. Siège social: lieudit la Grande-Boissière, commune de Garlan.

C, 29-190, Société coopérative agricole Branellec et consorts de Guisseny, Saint-Frégant et Lannilis. Siège social: lieudit Keriber, commune de Guisseny.

24e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9261, supprimer:

C, 29-201, Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Vaillante ». Siège social: lieudit Member, commune de Tréflaouenan.

C, 29-202, Coopérative de culture mécanique de Valy. Siège social: Valy, commune de Tréflez.

26e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1950:

Page 5375, supprimer:

C, 29-214, Coopérative « L'Arvor » d'utilisation de matériel agricole en commun. Siège social: Tréflez.

Page 5376, supprimer:

C, 29-215, Société coopérative de culture mécanique de Kersec'hen. Siège social: lieudit Kersec'hen, commune de Plouider.

C, 29-216, Société coopérative de culture mécanique de Kérénès. Siège social: lieudit Kérénès, commune de Kerlouan.

C, 29-218, Société coopérative de culture mécanique de Kérisquillien. Siège social: Kérisquillien, commune de Kerlouan.

C, 29-220, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Potred-Goezeg. Siège social: Gouezec.

28e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1950, page 7320, supprimer:

C, 29-225, Coopérative agricole de culture mécanique de Kergonan-en-Lanmeur. Siège social: lieudit Kergonan, commune de Lanmeur.

30e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 28 octobre 1950, page 11128, supprimer:

C, 29-232, Coopérative agricole de culture mécanique « La Pleyhérienne », de Pleyber-Christ. Siège social: lieudit Kergauthier, commune de Pleyber-Christ.

Garonne (Haute-) (*suite*).

15e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948, page 4355, supprimer:

AB, 31-90, Coopérative agricole de l'Isle-en-Dodon. Siège social: Isle-en-Dodon coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-687 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

6e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947, page 4941, supprimer:

C, 31-4, Société coopérative agricole de motoculture de Rouffiac. Siège social: Rouffiac-Tolosan.

C, 31-23, Société coopérative agricole d'exploitation moderne d'expérimentation et de vulgarisation de Toulouse. Siège social: Toulouse.

9e liste, rectification au *Journal officiel* du 6 août 1947, page 7692, supprimer:

C, 31-26, Société coopérative de motoculture de Sainte-Foy-de-Peyrolières. Siège social: Sainte-Foy-de-Peyrolières.

C, 31-32, Union paysanne d'Ox-Muret, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de machines et d'instruments agricoles. Siège social: lieudit Ox, commune de Muret.

C, 31-33, Coopérative de motoculture de Lussan-Adeilhac. Siège social: Lussan-Adeilhac.

C, 31-37, Coopérative de culture mécanique de Millet. Siège social: Aurillac-sur-Vendinelle.

11e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9969, supprimer:

C, 31-52, Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel en commun de Ségreville. Siège social: Ségreville.

C, 31-53, Coopérative de culture mécanique de Magnanac-Sayrac. Siège social: Magnanac-Sayrac.

12e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 14 novembre 1947, page 11271, supprimer:

C, 31-46, Société coopérative agricole d'achat en commun et d'utilisation de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Castelmaurou. Siège social: Castelmaurou.

C, 31-62, Coopérative de culture mécanique de Caillac-Toulza. Siège social: Caillac-Toulza.

C, 31-63, Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Bazus. Siège social: Bazus.

15e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948, page 4355, supprimer:

C, 31-83, Société coopérative agricole des « Alix ». Siège social: Avignonet-Lauragais.

17e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948, page 6507, supprimer:

C, 31-92, Société coopérative labourage de Saint-Jory. Siège social: Saint-Jory.

18e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948, page 7658, supprimer:

C, 31-97, Société coopérative agricole du « Domaine de Saune ». Siège social: Caragoudes.

35e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1953, page 6701, supprimer:

BC, 31-159, Coopérative agricole d'approvisionnement et d'achat en commun de Saint-Jory et communes limitrophes. Siège social: Saint-Jory

Gironde (*suite*).

38e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 septembre 1954, page 8562, supprimer:

A, 33-199, Boulangerie coopérative agricole de Blasimon. Siège social: Blasimon.

5e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947, page 3214, supprimer:

C, 33-6, Coopérative de motoculture de Pompignac. Siège social: Pompignac.

Ille-et-Vilaine (*suite*).

33e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1952, page 881, supprimer:

A, 35-423, Coopérative agricole cave cidricole « Les Celliers Réunis ». Siège social: Rennes (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-688 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

20e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1950, page 5380, supprimer:

A, B, C, 35-338, Coopérative d'élevage et d'amélioration de la production laitière d'Ille-et-Vilaine. Siège social: Rennes (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-708 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Indre (*suite*).

31e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 20 avril 1951, page 4000, supprimer:

A, 36-110, Coopérative laitière de Tournon, à Saint-Martin. Siège social: Tournon-Saint-Martin (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-670 et parue au *Journal officiel* de ce jour 48e liste).

Jura (*suite*).

41e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1955:

Page 12825, supprimer:

A, 39-228, Société coopérative agricole fromagère du Viseney. Siège social: au Viseney.

A, 39-269, Coopérative agricole fromagère de Grillat. Siège social: Grillat.

A, 39-297, Coopérative agricole fromagère des Chauvins et de Guillons. Siège social: hameau des Chauvins; commune de Grande-Rivière.

Page 12826, supprimer:

A, 39-332, Coopérative agricole fromagère des Bez. Siège social: hameau des Bez, commune de Grande-Rivière.

A, 39-350, Coopérative agricole de fromagerie de Baresia. Siège social: Baresia.

Page 12827, supprimer:

A, 39-410, Société coopérative agricole fromagère de Courbette Siège social: Courbette.

Loir-et-Cher (*suite*).

6e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947: page 4941 supprimer:

C, 41-11, Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Marolles, n° 2. Siège social: Marolles.

Page 4942, supprimer:

C, 41-28, Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Mont-près-Chambord. Siège social. Mont-près-Chambord

11e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9970, supprimer:

C, 41-36, Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Roche. Siège social: Roche.

14e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1948, page 2102, supprimer:

C, 41-93, Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Maslives. Siège social: Maslives.

16e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1948, page 4119, supprimer:

C, 41-158, Coopérative de motoculture de Naveil. Siège social: Naveil.

C, 41-194, Coopérative de motoculture d'Aunay, commune de Mer. Siège social: Mer.

C, 41-199, Coopérative de motoculture « La Sologhote » de Chaumont-sur-Tharonne. Siège social: Chaumont-sur-Tharonne.

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948: page 10964, supprimer:

C, 41-230, Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Salbris. Siège social: Salbris.

Page 10965, supprimer:

C, 41-269, Coopérative de motoculture de Champigny-en-Beauce n° 4. Siège social: Champigny-en-Beauce.

22e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949, page 5131, supprimer:

C, 41-298, Coopérative de motoculture de Villerable. Siège social: Villerable.

26e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1950, page 5384, supprimer:

C, 41-336, Coopérative de motoculture de Maslives n° 2. Siège social: Maslives.

47e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 novembre 1958, page 10213, supprimer:

C, 41-415, Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Rilly. Siège social: Rilly.

Loire-Atlantique (*suite*).

32e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951, page 6675, supprimer.

A, 44-74, Centre coopératif agricole d'élevage et d'insémination artificielle de la Loire-Inférieure. Siège social: Nantes.

Loiret (*suite*).

21e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9263, supprimer:

A, 45-87, Société coopérative agricole de logement, de conservation, de vente et stockage des céréales de la région de Puiseaux. Siège social: Puiseaux (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-709 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

36e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953, page 10953, supprimer

B, 45-150, Coopérative agricole de marnage de la région de Ferrières-en-Gâtinais. Siège social: Ferrières (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-673 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Lot-et-Garonne (*suite*)

6e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947, page 4943, supprimer:

C, 47-32, Société coopérative de culture agricole des terres de Pont de Bayle, Longueville. Siège social: lieudit Pont de Bayle, commune de Longueville.

9e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947, page 7695, supprimer:

C, 47-60, Société coopérative de motoculture de Caillavet, à Montayral. Siège social: lieudit Caillavet, commune de Montayral.

16e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 mai 1948, page 4420, supprimer:

C, 47-115, Société coopérative de motoculture de Moustier. Siège social: Moustier.

18e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948, page 7661, supprimer:

C, 47-156, Société coopérative de motoculture de « La Beausse », à Montpezat-d'Agenais. Siège social: lieudit « La Beausse », commune de Montpezat-d'Agenais.

42e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1957, page 922, supprimer:

C, 47-322, Coopérative agricole de motoculture de « Bonnenouvelle », à Paulhiac. Siège social: Paulhiac.

Maine-et-Loire (*suite*).

9e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947, page 7695, supprimer:

C, 49-15: Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles « L'Espoir chaumontais ». Siège social: Chaumont-d'Anjou.

15e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948, page 4357, supprimer:

C, 49-106, Coopérative de matériel des Essarts, commune de Saint-Léger-des-Bois. Siège social: Saint-Léger-des-Bois.

C, 49-107, Coopérative de matériel agricole de Saint-Michel-et-Chanveaux. Siège social: Saint-Michel-et-Chanveaux.

28e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1950, page 7325, supprimer:

C, 49-169, Société coopérative de battages et labours en commun de Saint-Georges-sur-Layon.

Morbihan (*suite*).

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10967, supprimer:

A, 56-48, Coopérative des producteurs de Questembert. Siège social: Questembert.

A, 56-67, Coopérative agricole des producteurs de la région de Plouay. Siège social: Plouay.

A, 56-72, Coopérative agricole des producteurs de la région de Malestroit. Siège social: Malestroit.

22e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949, page 5133, supprimer:

A, 56-86, Coopérative agricole des producteurs de la région d'Allaire. Siège social: Allaire.

24e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9265, supprimer:

A, 56-76, Coopérative agricole laitière de Saint-Eloi en la Vraie-Croix. Siège social: lieudit Le Palais, commune de la Vraie-Croix.

A, 56-88, Coopérative agricole des producteurs de la région de Rohan-Locminé. Siège social: Reguigny.

A, 56-89, Coopérative agricole des producteurs de la région de Ploërmel. Siège social: Ploërmel.

27e liste: rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950, page 7161, supprimer:

A, 56-96, Coopérative agricole des producteurs de la région de Guéméné-sur-Scorff. Siège social: Guéméné-sur-Scorff.

A, 56-102, Coopérative agricole des producteurs de la presqu'île de Rhuys. Siège social: Sursur.

32e liste: rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951, page 6677, supprimer:

A, 56-109, Coopérative des producteurs de la région de Grand-Champ. Siège social: Grand-Champ.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951, page 6677, supprimer:

A, B, 56-120: Coopérative agricole boulangère de Landaul. Siège social: Landaul.

1re liste: rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1947, page 648, supprimer:

B, 56-1, Coopérative de Tirpen-en-Malestroit. Siège social: Tirpen-en-Malestroit.

19e liste: rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10967, supprimer:

B, 56-70, Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Locminé-Baud. Siège social: Moustoir-Remungol.

5e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947, page 3216, supprimer:

C, 56-2, Coopérative de Kerhaut en Ambon. Siège social: Kerhaut en Ambon.

C, 56-3, Coopérative de Pluméliau. Siège social: Kercadoret en Pluméliau.

C, 56-4, Coopérative de Saint-Dolay-Sud. Siège social: la Coudraie en Saint-Dolay.

8e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 18 juin 1947, page 5661, supprimer:

C, 56-5, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Kerguelen en Merlevenez. Siège social: Kerguelen en Merlevenez.

C, 56-7, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Guénolé en Noyal-Pontivy. Siège social: lieudit Guénolé en Noyal, commune de Pontivy.

C, 56-8, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de la Grand-Ville en Brandivy. Siège social: la Grand-Ville en Brandivy.

C, 56-9, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Trédion. Siège social: lieudit La Ville au Houx, commune de Trédion.

10e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9965, supprimer:

C, 56-10, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Launay. Siège social: la Trinité-Perhoët.

C, 56-11, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Inguiniel-Section Locmaria-Lochrist. Siège social: lieudit Kermaout, commune d'Inguiniel.

C, 56-12, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Calzac en Theix. Siège social: Calzac-l'Eglise en Theix.

C, 56-14, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Kerjicquel en Neulliac. Siège social: lieudit Kerjicquel, commune de Neulliac.

C, 56-16, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Trécesson en Campénac. Siège social: Trécesson en Campénac.

C, 56-17, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Kergoff en Neulliac. Siège social: lieudit Kergoff, commune de Neulliac.

C, 56-18, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Villeneuve en Noyal-Pontivy. Siège social: lieudit Villeneuve, commune de Noyal-Pontivy.

11e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9971, supprimer:

C, 56-20, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Baraton en Augan. Siège social: lieudit Baraton, commune d'Augan.

C, 56-21, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Fleuriac en Ambon. Siège social: Fleuriac, commune d'Ambon.

C, 56-22, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles du bourg de Ruffiac. Siège social: lieudit Le Prat, commune de Ruffiac.

15e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948:

Page 4357: supprimer:

C, 56-24, Coopérative de Kerpeltier en Sulniac. Siège social: lieudit Kerpeltier, commune de Sulniac.

C, 56-25, Coopérative de Grand-Champ en Plumergat. Siège social: lieudit Bréhuider, commune de Grand-Champ.

C, 56-26, Coopérative de Glécouët en Bréhan-Loudéac. Siège social: lieudit Glécouët, commune de Bréhan-Loudéac.

Page 4358, supprimer:

C, 56-27, Coopérative de la Garoulais en Ploërmel. Siège social: lieudit La Garoulais, commune de Ploërmel.

C, 56-28, Coopérative d'Erech en Questembert. Siège social: lieudit Erech, commune de Questembert.

C, 56-29, Coopérative de la Touche en Bréhan-Loudéac. Siège social: lieudit de La Touche, commune de Bréhan-Loudéac.

C, 56-30, Coopérative de Trévra en Billio. Siège social: lieudit Trévra, commune de Billio.

C, 56-31, Coopérative de la Garenne en Roudouallec. Siège social: hameau de la Garenne, commune de Roudouallec.

C, 56-32, Coopérative de Garnouéé en Mohon. Siège social: hameau de Garnouéé, commune de Mohon.

C, 56-33, Coopérative de Credin Siège social: Credin.

C, 56-36, Coopérative de Kerrio en Plumeliau. Siège social: lieudit Kerrio, commune de Plumeliau.

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948:

Page 10967, supprimer:

C, 56-44, Coopérative de Kerbic en le Faouët. Siège social: lieudit Kerbic, commune du Faouët.

C, 56-45, Coopérative de Kerverdus en le Saint. Siège social: lieudit Kerverdus, commune du Saint.

C, 56-46, Copérative de Goultreux, à Saint-Gonnery. Siège social: hameau de Goultreux, commune de Saint-Gonnery.

C, 56-47, Coopérative de Crangouët en Saint-Gonnery. Siège social: hameau de Crangouët, commune de Saint-Gonnery.

C, 56-49, Coopérative de Kergal en Saint-Jean-Brévelay. Siège social: hameau de Kergal, commune de Saint-Jean-Brévelay.

C, 56-50, Coopérative de Kerbilaire en Elven. Siège social, lieudit Kerbilaire, commune d'Elven.

C, 56-51, Coopérative de Runellou en Langonnet. Siège social: Runellou, commune de Langonnet.

C, 56-52, Coopérative de Kergolvé-en-Saint-Nolff. Siège social: lieudit Kergolvé, commune de Saint-Nolff.

C, 56-53, Coopérative de Kerponer en Noyal-Pontivy. Siège social: hameau de Kerponer, commune de Noyal-Pontivy.

C, 56-54, Coopérative de Ruffiac. Siège social, lieudit le Petit Madou, commune de Ruffiac.

C, 56-57, Coopérative de Kercoquin en Bréhan-Loudéac. Siège social: lieudit Kercoquin, commune de Bréhan-Loudéac.

C, 56-58, Coopérative de Petit Launay en Mauron. Siège social: lieudit le Petit Launay, commune de Mauron.

Page 10968, supprimer

C, 56-59, Coopérative de Kervenalec en Radenac. Siège social: lieudit Kervenalec, commune de Radenac.

C, 59-60, Coopérative de Taupont. Siège social: hameau de Bodiel, commune de Taupont.

C, 56-61, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Bas Lémée en Néant. Siège social lieudit Bas Lémée en Néant, commune de Néant.

C, 56-62, Coopérative d'achat et d'utilisation en commune de matériel agricole de Kergreis en Gourin. Siège social: lieudit Kergreis, commune de Gourin.

C, 56-63, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Kéransquer en Roudoualec. Siège social: lieudit Kéransquer, commune de Roudoualec.

C, 56-64, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole des Landes en Cruguel. Siège social: lieudit les Landes, commune de Cruguel.

C, 56-65, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole du Stang en Roudoualec. Siège social: lieudit le Stang, commune de Roudoualec.

C, 56-66, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Grand Resto en Pontivy. Siège social, hameau social: hameau de Grand Resto, commune de Pontivy.

C, 56-68, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Quéhéon en Ploërmel. Siège social: hameau de Quéhéon, commune de Ploërmel.

C, 56-71, Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel en commun de Penhos en Seglien Siège social: lieudit Penhos, commune de Séglien.

C, 56-75, Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel en commun des agriculteurs de Ploërmel. Siège social: lieudit La Perousse, commune de Ploërmel.

22e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949, page 5133, supprimer:

C, 56-81, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel mécanique agricole du bourg de Loyat. Siège social: Loyat.

24e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9265, supprimer:

C, 56-81, Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel en commun de Coët-Huan, en Bréhan-Loudéac. Siège social: hameau de Coët-Huan, commune de Bréhan-Loudéac.

C, 56-82, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Saint-Isabelle en Saint-Nicolas-du-Tertre. Siège social: lieudit Saint-Isabelle en Saint-Nicolas-du-Tertre.

C, 56-83, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Kerlize en Naizin. Siège social: lieudit Kerlize, commune de Naizin.

C, 56-91, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gavran en Saint-Malo-des-Trois-Fontaines. Siège social: Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

27e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950, page 7161, supprimer:

C, 56-94, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Boux en Guillac. Siège social: hameau de Boux, commune de Guillac.

C, 56-99, Coopérative agricole de triage de graines de trèfle de Naizin. Siège social: quartier de la Gare, commune de Naizin.

32e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951, page 6676, supprimer:

C, 56-108, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Trégonlo en Colpo. Siège social: lieudit Trégonlo, commune de Colpo.

33e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1952, page 885, supprimer:

C, 56-122, Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Clézio en Guéhenno. Siège social: hameau du Clézio, commune de Guéhenno.

36e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953, page 10954, supprimer:

C, 56-123, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Ville-au-Cour en Guégon. Siège social: lieudit Ville-Hallin, commune de Guégon.

38e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 septembre 1954, page 8562, supprimer:

C, 56-132, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Camoël. Siège social: Camoël.

41e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1955, page 12829, supprimer:

C, 56-135, Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Bois-du-Gué en Saint-Servant-sur-Oust. Siège social: hameau du Bois-du-Gué, commune de Saint-Servant.

5e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947, page 3216, supprimer:

C, 58-3, Société coopérative agricole de culture mécanique et de battage de Challuy. Siège social: Challuy.

6e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947, page 4943, supprimer:

C, 58-15, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Garchy-Bourg. Siège social: Garchy.

C, 58-18, Société coopérative agricole de culture mécanique de Magny-Cours. Siège social: Magny-Cours.

9e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947, page 7696, supprimer:

C, 58-5, Coopérative de motoculture de Champvert-Devay. Siège social: Champvert.

C, 58-9, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel de machines et d'instruments agricoles de Marzy. Siège social: Marzy.

C, 58-25, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de machines et d'instruments agricoles de Brinay. Siège social: Brinay.

C, 58-28, Coopérative agricole de culture motorisée d'Asnois. Siège social: Asnois.

13e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1947, page 12465, supprimer:

C, 58-31, Société coopérative agricole de culture mécanique et de battage de Chevenon. Siège social: Chevenon.

C, 58-35, Société coopérative agricole de culture mécanique « La Vannoise » de Larochemillay. Siège social: Larochemillay.

14e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1948, page 2105, supprimer:

C, 58-39, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Raveau. Siège social: Raveau.

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10970, supprimer:

C, 58-45, Société coopérative agricole de culture mécanique et de battages d'Azy-le-Vif et communes limitrophes. Siège social: Azy-le-Vif.

Nord (*suite*).

32e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951, page 6677, supprimer:

A, 59-48, Coopérative agricole de Masnières. Siège social: Masnières (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-702 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Orne (*suite*).

27e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951, page 7162, supprimer:

C, 61-31, Coopérative agricole pour l'achat et l'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles d'Appenai-sous-Bellème. Siège social: Appenai-sous-Bellème.

C, 61-45, Coopérative agricole de défense contre les ennemis des cultures du canton de Gacé. Siège social: Gacé.

Rhin (Bas-) (*suite*).

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948:

Page 10971, supprimer:

A, 67-333, Coopérative laitière de Reipertswiller. Siège social: Reipertswiller.

Page 10972, supprimer:

B, 67-303, Coopérative agricole d'Albé. Siège social: Albé.

27e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950, page 7165, supprimer:

B, 67-520, Coopérative agricole de Dimbsthal. Siège social: Dimbsthal.

C, 67-535, Coopérative agricole d'outillage et de battage de Scherwiller, Siège social: Scherwiller.

36e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953, page 10956, supprimer:

C, 67-594, Coopérative de matériel et de machinisme agricole (commag) de Hochfelden. Siège social: Hochfelden (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-703, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

41e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1955, page 12830, supprimer:

C, 67-613, Coopérative agricole de Baignade et commun des moutons d'Alsace. Siège social: Strasbourg (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-716, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Sarthe (*suite*).

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10975, supprimer:

A-B-C, 72-76, Coopérative agricole des producteurs forestiers de la Sarthe. Siège social: le Mans (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-696, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Savoie (Haute-) (*suite*).

36e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953, page 10957, supprimer:

A 74-64, Coopérative agricole de céréales de la Haute-Savoie. Siège social: Annecy (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-697, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Seine-et-Marne (*suite*).

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10975, supprimer:

A, 77-33, Coopérative fruitière de la région de Meaux. Siège social: Nanteuil-lès-Meaux (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-710, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste.

20e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1949, page 735, supprimer:

A, 77-41, Coopérative de blé de la région de Montereau. Siège social: Montereau (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-676, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

AB, 77-42, Coopérative civile de distillerie agricole de la région d'Arville. Siège social: Arville (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-678, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

19e liste: rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10975, supprimer:

AB, 77-13, Coopérative d'approvisionnement de Montereau. Siège social: Montereau (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-677, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48 liste).

29e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950, page 10806, supprimer:

AB, 77-104, Coopérative agricole du canton de la Chapelle-la-Reine. Siège social: la Chapelle-la-Reine (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-718, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

Somme (*suite*).

29e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950, page 10807, supprimer:

A, 80-149, Coopérative agricole de blé de Domléger et environs. Siège social: Candas.

41e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1955, page 12833, supprimer:

A, 80-225, Société coopérative de bétail et viande de Picardie. Siège social: Bellancourt (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-692 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

29e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950, page 10807, supprimer:

B, 80-148, Société coopérative agricole « l'Abeille », à Candas. Siège social: Candas.

6e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947, page 4945, supprimer:

C, 80-5, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles du Bosquel. Siège social: le Bosquel.

9e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947, page 7097, supprimer:

C, 08-53, Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles et de motoculture « Oléa », à Albert. Siège social: Albert.

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948, page 10978, supprimer:

C, 80-114, Nouvelle coopérative de motoculture de la région de Corbie. Siège social: Corbie (coopérative omise dans la 47e liste).

29e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950, page 10808, supprimer:

C, 80-146, Coopérative agricole pour le traitement des arbres fruitiers de Rollot. Siège social: Rollot.

Vienne (*suite*).

24e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9269, supprimer:

A, B, 86-131, Coopérative agricole des producteurs de la région de Châtellerault. Siège social: Châtellerault (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-698, parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

36e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953, page 10960, supprimer:

A, B, 86-227, Société coopérative agricole des producteurs de la région de Civray. Siège social: Civray (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N-705 et parue au *Journal officiel* de ce jour, 48e liste).

RECTIFICATIFS

Allier

22e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949, page 5124:

A, B, 03261, au lieu de: « Coopérative agricole intercommunale d'achats et d'approvisionnement de Saint-Rémy-en-Rollat-Charmeil », lire: « Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnment de Saint-Rémy-en-Rollat ». Siège social: Saint-Rémy-en-Rollat.

Alpes (Hautes-)

21e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 avril 1949, page 4300:

N-113, Société coopérative des producteurs de fromental et autres graines fourragères des Alpes, au lieu de; « type « A », lire: « type « A-B ».

Cantal

25e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950, page 3262:

A, 15-67, au lieu de: « Laiterie coopérative de Champagnac-les-Mines », lire: « Coopérative agricole laitière de Champagnac-les-Mines ».

Côtes-du-Nord

19e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948:

Page 10959:

C, 22-255, au lieu de: « Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Entr'aide de la ville de Pierre-de-Penguilly », siège social: lieudit La Ville Pierre, commune de Penguilly, lire. « Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Penguilly », siège social: Penguilly.

Page 10960:

C, 22-316, au lieu de: « Coopérative de Trégomar », siège social: hameau de la Villéan, commune de Trégomar, lire: « Coopérative de la Bourdonnaye », siège social: la Bourdonnaye, commune de Trégomar.

Doubs

46e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1958, page 2325:

A, 25-349, au lieu de: « A, 25-349, Société coopérative de fromagerie de Chaon », lire: « A, 25-346, siège social: Chaon ».

Garonne (Haute-)

38e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 septembre 1954, page 8560:

BC, N-461, au lieu de: « Coopérative agricole de machinisme et d'approvisionnement », lire: « Coopérative agricole de machinisme et d'approvisionnement de la Haute-Garonne, siège social: Toulouse ».

Gironde

30e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 28 octobre 1950, page 11125:

N, 280, Coopérative d'amélioration de l'élevage de la Gironde, au lieu de: « Siège social: Bordeaux », lire: « Siège social: Cadaujac ».

Jura

33e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 janvier 1952, page 882:

A, 39-176, au lieu de: « Coopérative agricole de fromagerie de Cogna », lire: « Société coopérative agricole de fromagerie de Cogna-Crillat », siège social: Cogna.

41e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1955:

Page 12825:

A, 39-255, au lieu de: « Société coopérative agricole fruitière de Bersaillin », lire: « Société coopérative agricole de fromagerie de Bersaillin-le Vieney », siège social: Bersaillin.

A, 39-267, au lieu de: « Société coopérative agricole de fromagerie d'Alièze », lire: « Société coopérative agricole de fromagerie d'Alièze et Courbette », siège social: Alièze.

A, 39-273, au lieu de: « Société coopérative agricole fromagère d'Onoz », lire: « Société coopérative agricole de fromagerie d'Onoz et Cernon », siège social: Cernon.

A, 39-280, au lieu de: « Société coopérative agricole intercommunale de Vincelles et Grusse », lire: « Société coopérative agricole fromagère intercommunale de Vincelles, Grusse et Bonnaud », siège social: Vincelles.

A, 39-291, au lieu de: « Société coopérative fromagère de Vosbiés, lire: « Société coopérative agricole de fromagerie du Bois de Crot, à Vosbiés », siège social: Vosbiés.

Page 12827:

AB, 39-286, au lieu de: « Coopérative agricole de fromagerie et d'approvisionnement, section de Barretaine (type A et B) », lire: « Coopérative agricole de fromagerie de Barretaine (type A seulement) », siège social: Barretaine.

42e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1957, page 920:

A, 39-169, au lieu de: « Société coopérative agricole fromagère de Thoiria », lire: « Société coopérative agricole de fromagerie de Thoiria-Baresia », siège social: Thoiria.

24e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9263:

C, 39-104, au lieu de: « Coopérative agricole de la commune d'Orgelet », lire: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Fraternelle, à Orgelet, siège social: Orgelet ».

35e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1953, page 6704:

C, 39-201, au lieu de: « Coopérative agricole de battage de Cornod », lire « Société coopérative agricole intercommunale de battage d'Aromas-Cornod, siège social: Cornod ».

Loire-Atlantique

17e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948, page 6507:

B, 44-34, au lieu de: « Société coopérative et paysanne d'Abbaretz, siège social: Abbaretz (achat en commun et approvisionnement) », lire: « C, 44-34, Coopérative de maréchalerie d'Abbaretz (achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles), siège social: Abbaretz ».

LOIR-ET-CHER

48e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948, page 7652:

N-74, type UC, L'Union des coopératives de battage et de culture mécanique de Loir-et-Cher, siège social: 1, rue du Haut-Bourg, à Blois, devient: Union des coopératives d'utilisation de matériel agricole de Loir-et-Cher, siège social: 1, rue du Haut-Bourg, à Blois.

MARNE

36e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953, page 10951:

A, N-417, Sucrerie distillerie de Bazincourt, siège social: Bazincourt, au lieu de: « type A », lire: « type AB ».

MEUSE

40e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9957:

N-11, type B, Coopérative agricole d'approvisionnement du département de la Meuse, au lieu de: « type B », lire: « type AB, Coopérative agricole du département de la Meuse ».

RHIN (BAS-)

45e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948, page 4351:

N-53, Coopérative des planteurs de houblon d'Alsace (Cophoudal), 3, rue Hirschlerger, à Strasbourg, au lieu de: « type ABC », lire: « type A ».

TARN

21e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 avril 1949, page 4302:

N-161, au lieu de: « Société coopérative agricole départementale d'élevage et d'insémination artificielle du Tarn (El-In-Art), siège social: Labruguière (Tarn) », lire: « Société coopérative agricole départementale d'élevage et d'insémination artificielle du Tarn et de l'Aveyron (El-In-Ar-At), siège social: Souaï, le Tournal ».

VAR

27e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950, page 7173:

A, 83-99, au lieu de: « Coopérative de production agricole La Fraternelle », lire: « Cave coopérative La Fraternelle, siège social: Pourrières ».

MINISTERE DU TRAVAIL

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DE SAÔNE-ET-LOIRE ET DE LA LOIRE

Par arrêté du ministre du travail en date du 16 mars 1959, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Fraternelle, n° 71-121, à Marcigny (Saône-et-Loire), avec la société mutualiste dite Société mutualiste nationale chirurgicale des combattants prisonniers de guerre de France et de l'Union française, n° 42-857, à Saint-Etienne (Loire).

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 16 mars 1959, a été approuvé un additif aux statuts de la caisse de retraites du personnel de la caisse d'épargne et de prévoyance de Laon (Aisne), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 16 mars 1959, a été approuvé un additif aux statuts de la caisse de retraites des employés de la caisse d'épargne de Givors (Rhône), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Administration centrale.

Par arrêté du 17 mars 1959, pris en application des dispositions de la loi n° 56-782 du 4 août 1956, M. Jason (Fernand), chef de bureau des cadres marocains, a été reclassé et intégré, pour ordre, à compter du 15 août 1957, dans le corps des agents supérieurs du ministère du travail, en qualité d'agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, avec une ancienneté dans cet échelon comptant du 1er janvier 1956.

L'intégration effective de l'intéressé dans le grade d'agent supérieur de 1re classe a été fixée au 16 août 1957.

M. Jason a été promu au 2e échelon de son grade à compter du 1er janvier 1958.

Par arrêté du 17 mars 1959, pris en application des dispositions de la loi n° 56-782 du 4 août 1956, Mme Ménard (Gabrielle), secrétaire d'administration des cadres marocains, a été intégrée, à compter du 1er janvier 1957, dans le corps des secrétaires d'administration du ministère du travail, en qualité de secrétaire d'administration de classe normale, 4e échelon, avec une ancienneté dans cet échelon comptant du 28 septembre 1955.

L'intéressée a été promue au 5e échelon de son grade à compter du 28 septembre 1957.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Echelonnement indiciaire applicable à certains emplois relevant de l'institut national d'hygiène.

Le Premier ministre, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 57-253 du 27 février 1957 relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat;

Vu le décret n° 58-985 du 16 octobre 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux statuts particuliers des fonctionnaires de l'institut national d'hygiène;

Vu le décret n° 58-134 du 25 janvier 1958 portant transformation d'emplois à l'institut national d'hygiène,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire applicable aux grades et emplois ci-après énumérés, relevant de l'institut national d'hygiène, est fixé comme suit à compter de la date d'application du décret n° 58-985 du 16 octobre 1958 susvisé:

GRADES	CLASSES ET ÉCHELONS	INDICES Nets.	INDICES Bruts.
Chef de service administratif.	Hors classe:		
	1er échelon	525	735
	1re classe:		
	4e échelon	500	685
	3e échelon	474	633
	2e échelon	447	582
	1er échelon	420	545
	2e classe:		
	3e échelon	410	530
	2e échelon	370	470
	1er échelon	330	415
	3e classe..		
	6e échelon	300	370
	5e échelon	287	352
	4e échelon	274	334
	3e échelon	261	316
	2e échelon	248	294
	1er échelon	235	280
	Stage	225	265
Chef de section administrative.	Hors classe	410	530
	5e échelon	390	500
	4e échelon	370	470
	3e échelon	350	445
	2e échelon	325	405
	1er échelon	300	370
Chef de la documentation.	6e échelon	410	530
	5e échelon	386	496
	4e échelon	356	451
	3e échelon	326	406
	2e échelon	288	353
	1er échelon	250	300

GRADES	CLASSES ET ÉCHELONS	INDICES Nets.	INDICES Bruts.
Assistant scientifique.....	9e échelon.....	430	560
	8e échelon.....	405	520
	7e échelon.....	375	480
	6e échelon.....	»	440
	5e échelon.....	320	400
	4e échelon.....	291	360
	3e échelon.....	265	320
	2e échelon.....	245	290
	1er échelon.....	225	265
Traducteur	10e échelon.....	360	455
	9e échelon.....	335	420
	8e échelon.....	315	390
	7e échelon.....	295	365
	6e échelon.....	275	335
	5e échelon.....	251	301
	4e échelon.....	237	282
	3e échelon.....	224	261
	2e échelon.....	209	240
	1er échelon.....	195	225
	Stage	185	210
Secrétaire de l'institut national d'hygiène.	Classe exceptionnelle:		
	2e échelon.....	360	455
	1er échelon.....	340	430
	1re classe:		
	4e échelon.....	315	390
	3e échelon.....	305	380
	2e échelon.....	290	355
	1er échelon.....	275	335
	2e classe:		
	7e échelon.....	265	320
	6e échelon.....	251	301
	5e échelon.....	237	282
	4e échelon.....	224	261
	3e échelon.....	209	240
	2e échelon.....	195	225
	1er échelon.....	185	210
Dessinateur de 1re catégorie.	10e échelon.....	330	415
	9e échelon.....	310	385
	8e échelon.....	290	355
	7e échelon.....	270	330
	6e échelon.....	255	305
	5e échelon.....	240	285
	4e échelon.....	224	261
	3e échelon.....	209	240
	2e échelon.....	195	225
	1er échelon.....	185	210

Art. 2. — Pour la période comprise entre le 1er janvier 1955, date d'effet du décret n° 58-134 du 25 janvier 1958 portant transformation d'emplois à l'institut national d'hygiène, et le 1er octobre 1956, l'échelonnement indiciaire applicable aux adjoints de l'institut national d'hygiène, employés de bureau et aides-commis, sténodactylographes, mécanographes et agents de service de l'institut national d'hygiène sera établi par référence aux arrêtés des 19 septembre 1951 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au personnel de bureau des catégories C et D, du 7 octobre 1954 fixant l'échelonnement indiciaire des sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs, du 19 juillet 1951 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au personnel mécanographe titulaire sur machine à cartes perforées, et du 4 janvier 1956 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux agents de service des administrations centrales.

Fait à Paris, le 16 mars 1959.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le sous-directeur,
JEAN ROSSARD.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Institution d'un délai pour le dépôt des demandes d'indemnité présentées au titre de l'article 6 (7°) de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946.

Le ministre de la construction,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 modifiée, et notamment l'article 36 de cette loi;

Arrête:

Art. 1er. — Les personnes qui demandent le bénéfice de l'article 6, 7°, de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 doivent avoir, à peine de forclusion, formulé cette demande avant le 1er juillet 1959 s'il s'agit d'expropriations ou d'acquisitions antérieures au 1er mai 1959.

S'il s'agit d'expropriations postérieures au 1er mai 1959, la demande doit être formulée dans un délai de deux mois à compter de la date de l'ordonnance d'expropriation ou de l'acte d'acquisition.

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1959.

Le ministre de la construction,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur du cabinet,
CLAUDE LASRY.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Date du concours pour le recrutement d'experts vérificateurs des services de l'appareillage du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 58-1026 du 28 octobre 1958 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 5 de la loi n° 53-1313 du 31 décembre 1953 et fixant le statut particulier des experts vérificateurs et des agents de maîtrise du service de l'appareillage des mutilés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu l'arrêté interministériel du 25 août 1958, modifié par l'arrêté interministériel du 13 décembre 1958, portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'experts vérificateurs du service de l'appareillage des mutilés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 1958 fixant le règlement et le programme du concours pour le recrutement d'experts vérificateurs;

Vu l'arrêté ministériel du 5 février 1959 fixant la date du concours pour le recrutement d'experts vérificateurs,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites du concours pour le recrutement d'experts vérificateurs, qui devaient avoir lieu à Paris le 26 mars 1959, sont reportées au 4 mai 1959, à neuf heures.

Art. 2. — Les demandes des candidats devront parvenir au ministère des anciens combattants et victimes de guerre (direction de l'administration générale, bureau du personnel des services extérieurs), 37, rue de Bellechasse, à Paris, le 10 avril 1959 au plus tard.

Le programme du concours est fixé par l'arrêté du 15 novembre 1958, publié au *Journal officiel* du 29 novembre 1958.

Art. 3. — Les candidats admis à concourir seront avisés individuellement.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1959.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
JACQUES PERNET.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 14 mars 1959 portant naturalisations, réintégrations, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms et libération de l'allégeance française.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent:

ABBOU (Meyer), Bou Denib (Maroc), 13-09-22, NAT (1), 7877×57—91.

ABD EL AZIZ, Fez (Maroc), 10-03-22, NAT, 15115×57—93.

ABOUHAROUN (Benjamin), Tantah (Egypte), 27-08-17, NAT, 12042×58—75.

ABOUHAROUN, née ELMALEH, Alexandrie (Egypte), 11-11-19, NAT, 12042×58—75.

ABOUHAROUN (Elly), le Caire (Egypte), 15-09-42, EFF (1), 12042×58—75.

ABRAHAMIAN (Abraham), Ourfa (Turquie), 30-11-20, NAT, 8447×55—26.

ABRAHAMIAN, née RASTGUELENIAN, Alep (Syrie), 08-01-31, NAT, 8447×55—26.

ABRAHAMIAN (Jacques), Romans-sur-Isère (Drôme), 20-03-50 EFF, 8447×55—26.

ABRAHAMIAN (Jean), Romans-sur-Isère (Drôme), 22-03-52, EFF, 8447×55—26.

ABRAHAMIAN (Anaïs), Romans-sur-Isère (Drôme), 08-05-54, EFF, 8447×55—26.

ABRAHAMIAN (Christine), Valence (Drôme), 09-11-57, EFF, 8447×55—26.

ADJIMAN (Samy), Kadikoy (Turquie), 28-06-11, NAT, 27539×47—75.

ADJIMAN, née TANNY, Constantinople (Turquie), 08-09-10, NAT, 27539×47—75.

AFLALO (Marcos), Casablanca (Maroc), 01-04-20, NAT, 8408×58—75.

ALBUIXECH (Ramon), Bolbaite (Espagne), 06-01-10, NAT, 14884×58—89.

ALBUIXECH, née MURIENTE, Santander (Espagne), 07-07-23, NAT, 14884×58—89.

ALBUIXECH (Rosa), Auxerre (Yonne), 17-12-43, EFF, 14884×58—89.

ALBUIXECH (Manolita), Auxerre (Yonne), 28-12-44, EFF, 14884×58—89.

ALBUIXECH (Ramon), Auxerre (Yonne), 27-03-46, EFF, 14884×58—89.

ALBUIXECH (Lolita), Auxerre (Yonne), 08-05-48, EFF, 14884×58—89.

ALBUIXECH (Raphaël), Auxerre (Yonne), 15-07-55, EFF, 14884×58—89.

ALVAREZ (Luis), Castromao (Espagne), 03-11-21, NAT, 10776×57—75.

ALVAREZ, née FERNANDES, Castromao (Espagne), 05-07-23, NAT, 10776×57—75.

ALVAREZ (Amadeo), Castromao (Espagne), 15-11-46, EFF, 10776×57—75.

ALVAREZ (Daniel), Sens (Yonne), 06-11-53, EFF, 10776×57—75.

ALVAREZ (Marie-José), Paris (18e), 26-01-57, EFF, 10776×57—75.

AMATO, née RUSSO, Cittanova (Italie), 09-02-20, NAT, 17730×52—06.

AMATO (Dominique), Cittanova (Italie), 02-10-43, EFF, 17730×52—06.

AMATO (Thérèse), Cittanova (Italie), 30-08-45, EFF, 17730×52—06.

ANCONA (André), Tunis (Tunisie), 19-06-37, NAT, 12906×58—96.

ANDOLFI (Gino), Carinola (Italie), 17-10-25, NAT, 11811×53—42.

ANDOLFI, née BRUCCOLERI, Sommatino (Italie), 02-06-27, NAT, 11811×53—42.

ARCAMONE (Antonio), Napoli (Italie), 10-12-39, NAT, 14337×58—91.

ARKI (Eliahou), Bizerte (Tunisie), 06-05-16, NAT, 15912×53—75.

ARKI, née ABITBOL, Tunis (Tunisie), 16-03-30, NAT, 15912×53—75.

ARKI (William), Paris (10e), 03-09-49, EFF, 15912×53—75.

ARKI (Christian), Paris (10e), 05-07-52, EFF, 15912×53—75.

ARKI (Alain), Paris (10e), 10-07-54, EFF, 15912×53—75.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents: LIB, libéré de l'allégeance française.

ASAN, Batavia Ké Majaran (Indonésie), en 1896, NAT, 14118×57—98.

ASAN (Armyna), Bourail (Nouvelle-Calédonie), 15-09-38, EFF, 14118×57—98.

AUGIS (Thomas), Kaunas (Lithuanie), 06-01-18, NAT, 188×59—57.

BACCI (Laurent), Livourne (Italie), 02-04-15, NAT, 7867×54—83.

BACCI, née DANIO, Testico (Italie), 25-12-12, NAT, 7867×54—83.

BAHABAN (Anna), Ankara (Turquie), 23-04-08, NAT, 49619×35—13.

BAJTEL (Aba), Laskarzew (Pologne), 03-01-21, NAT, 17356×54—75.

BAJTEL, née MINSKA, Laskarzew (Pologne), 28-11-21, NAT, 17356×54—75.

BAJTEL (Benjamin), Krasnogwardiejsk (U. R. S. S.), 04-01-45, EFF, 17356×54—75.

BAJTEL (Ita), Ulm (Allemagne), 20-12-46, EFF, 17356×54—75.

BALDUCCI (Nicola), Margherita di Savoia (Italie), 06-09-23, NAT, 14637×52—13.

BALDUCCI, née MUCEDOLA, San Severo (Italie), 12-04-22, NAT, 14637×52—13.

BALDUCCI (Cosimo), Margherita di Savoia (Italie), 14-05-41, EFF, 14637×52—13.

BALDUCCI (Antonietta), Margherita di Savoia (Italie), 12-01-43, EFF, 14637×52—13.

BALDUCCI (Maria), Margherita di Savoia (Italie), 30-04-46, EFF, 14637×52—13.

BALOGH (Jan), Tvrdosovce (Hongrie), 14-05-18, NAT, 85×59—91.

BARANOWSKI (Stanislas), Mogielnica (Pologne), 14-11-20, NAT, 13810×58—75.

BASILE, née REVUZ, Saillanches (Haute-Savoie), 11-07-00, REI (1), 9840×58—74.

BENAYOUN Messaoud, Sersou Bou Denib (Maroc), en 1905, NAT, 13639×58—92.

BERNARDI (Benito), Soligo (Italie), 28-10-23, NAT, 14721×58—13.

BIANCHIN (Eugenio), Cornuda (Italie), 14-04-17, NAT, 1995×58—76.

BLASCO (Manuel), Barcelone (Espagne), 06-08-38, NAT, 14901×58—78.

BLASUTTO (Elie), Taipana (Italie), 16-01-21, NAT, 7102×58—68.

BLASUTTO, née STROIAZZO, Taipana (Italie), 31-10-27, NAT, 7102×58—68.

BLASUTTO (Miriam), Taipana (Italie), 18-06-47, EFF, 7102×58—68.

BLASUTTO (Martine), Thann (Haut-Rhin), 14-06-53, EFF, 7102×58—68.

BLASUTTO (Daniel), Thann (Haut-Rhin), 08-10-55, EFF, 7102×58—68.

BOADAS (Rosendo), Vilovi de Onar (Espagne), 15-11-18, NAT, 8680×56—75.

BONO (Leandra), Martiniana Po (Italie), 07-09-36, NAT, 244×59—13.

BORG (Paul), Rohan (Malte), 25-10-05, NAT, 3905×58—96.

BORG, née CARABOTA, Hammam Lif (Tunisie), 14-12-09, NAT, 3905×58—96.

CALVINO (Carlo), Tunis (Tunisie), 18-06-12, NAT, 10841×58—13.

CALVINO, née CHIAPPARA, Sousse (Tunisie), 24-08-25, NAT, 10841×58—13.

CAMPONE (Giovanni-Battista), Colle San Magno (Italie), 31-10-39, NAT, 13197×58—09.

CAMPS, née CRESPO, Navalcan (Espagne), 06-02-23, NAT, 14081×58—75.

CANELLA (Anna), Zoppola (Italie), 03-08-39, NAT, 14132×58—82.

CANNITO (Liborio), Valguarnera (Italie), 06-07-26, NAT, 12182×58—69.

CANNITO, née BERTOLO, Catania (Italie), 08-05-27, NAT, 12182×58—69.

CANNITO (Sergio), Catania (Italie), 21-06-48, EFF, 12182×58—69.

CANNITO (Philippo), Catania (Italie), 08-01-51, EFF, 12182×58—69.

CARAVACA (Fernando), Orba (Espagne), 23-03-08, NAT, 14134×58—91.

CARAVACA, née AUSINA, Piles (Espagne), 05-08-03, NAT, 14134×58—91.

CARAVACA (Fernand), Alger (département d'Alger), 19-02-42, EFF, 14134×58—91.

CARELLA (Donato), Bari (Italie), 12-06-39, NAT, 14723×58—38.

CASABURO, née DEBONO, Sousse (Tunisie), 01-06-00, REI, 22709×37—96.

CASABURO (Eve), Sfax (Tunisie), 14-07-29, NAT, 14196×58—96.

CASABURO (Jeanne), Sfax (Tunisie), 28-12-26, NAT, 14197×58—96.

CASTILLO (Cleto), Riopar (Espagne), 26-04-18, NAT, 11967×58—38.

CEJUELA (José), Almagro (Espagne), 04-10-04, NAT, 7796×58—13.

CEJUELA, née RIBAS, Villafranca del Panades (Espagne), 14-10-13, NAT, 7796×58—13.

CERVANTES (Carlos), Mojacar (Espagne), 21-11-16, NAT, 6858×58—18.

CERVANTES, née CAMPRUBI, San Martin de Torruella (Espagne), 18-12-19, NAT, 6858×58—18.

CERVANTES (Maria), Mornay-Berry (Cher), 17-07-43, EFF, 6858×58—18.
CHICHE Ibraham, Nabeul (Tunisie), 25-11-25, NAT, 13206×58—96.
CHICHE (Maryvonne), Nabeul (Tunisie), 13-04-52, EFF, 13206×58—96.
CIGNA (Calogero), Sommatino (Italie), 06-11-15, NAT, 10907×58—38.
CIGNA, née REBELLA, Altare (Italie), 17-08-25, NAT, 10907×58—38.
CIGNA (Lucia), Altare (Italie), 20-07-45, EFF, 10907×58—38.
COCCHI (Emo), Pontremoli (Italie), 15-01-16, NAT, 4575×58—01.
COCCHI, née ROSSI, Pontremoli (Italie), 07-05-20, NAT, 4575×58—01.
COCCHI (Ilia), Pontremoli (Italie), 23-12-39, EFF, 4575×58—01.
COCCHI (Renata), Pontremoli (Italie), 04-10-46, EFF, 4575×58—01.
COCCHI (Oriella), Pontremoli (Italie), 07-01-49, EFF, 4575×58—01.
COHEN, née BENABOUT, Tunis (Tunisie), 02-02-19, NAT, 13213×58—75.
COLAIRO (Jean), Tunis (Tunisie), 02-01-19, NAT, 3920×58×96.
COLAIRO, née GARAFFA, Tunis (Tunisie), 08-10-21, NAT, 3920×58—96.
COLOMBI (Roberto), Lugagnano Val d'Arda (Italie), 02-01-29, NAT, 9774×58—70.
CONDELLO (Carmine), Taurianova (Italie), 31-07-23, NAT, 13114×57—83.
DAL BELLO (Mario), Vedelago (Italie), 19-06-21, NAT, 14141×58—47.
DAL BELLO, née FANTIN, Vedelago (Italie), 24-12-28, NAT, 14141×58—47.
DEGANO (Francesco), Flaibano (Italie), 07-10-25, NAT, 14143×58—35.
DE LA FUENTE (Eusebio), Mombeltran (Espagne), 22-10-12, NAT, 13227×58—75.
DE LA FUENTE, née ALVAREZ, Castronuno (Espagne), 13-07-15, NAT, 13227×58—75.
DE LA FUENTE (Andres), Santander (Espagne), 15-04-45, EFF, 13227×58—75.
DE LA FUENTE (Marcelle), Paris (10e), 03-02-50, EFF, 13227×58—75.
DELANOY (Jean), Ixelles (Belgique), 22-05-28, NAT, 11094×58—81.
DELGADO (Manuel), Séville (Espagne), 25-12-97, NAT, 5162×51—75.
DELLISSE (Alexis), Nivelles (Belgique), 11-09-08, NAT, 9247×58—59.
DELPIANO, née BORDIER, Paris (14e), 23-03-96, REI, 14731×58—06.
DE MEYER, née LEROUX, Hamars (Calvados), 27-01-04, REI, 14913×58—14.
DEWULF (Henri), Vlamertinghe (Belgique), 13-09-04, NAT, 14732×58—59.
DI FRANCESCO, née MICELI, Villalba (Italie), 25-05-28, NAT, 14915×58—38.
DI GREGORIO (Stefano), Casablanca (Maroc), 25-01-23, NAT, 14344×53—96.
DI LELIO (Rocco), Sperlonga (Italie), 09-10-30, NAT, 2571×58—13.
DI SCIULLO (Raffaèle), Rosciano (Italie), 24-12-20, NAT, 3925×58—68.
DOMINGO (Jaime), Alguaire (Espagne), 05-01-05, NAT, 2815×55—47.
DOMINGO, née ROCA, Alguaire (Espagne), 06-03-07, NAT, 2815×55—47.
DOROUMIAN (Krikor), Kutahia (Turquie), 05-08-00, NAT, 11009×58—13.
DOROUMIAN, née APRAHAMIAN, Magnesie (Turquie), 15-05-06, NAT, 11009×58—13.
DOROUMIAN (Marie), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-04-47, EFF, 11009×58—13.
DOS SANTOS (Firmino), Gondomar (Portugal), 11-05-24, NAT, 14971×58—75.
DRAY (David), Oujda (Maroc), 14-04-14, NAT, 13037×57—92.
DRAY, née SULTAN, Melilla (Maroc), 04-02-17, NAT, 13037×57—92.
DRAY (Léon), Oujda (Maroc), 03-11-42, EFF, 13037×57—92.
DRAY (Alice), Oujda (Maroc), 09-10-43, EFF, 13037×57—92.
DRAY (Maryse), Oujda (Maroc), 07-08-45, EFF, 13037×57—92.
DRAY (Clémence), Oujda (Maroc), 05-07-48, EFF, 13037×57—92.
DRAY (Eliahou), Jérusalem (Palestine), 03-03-50, EFF, 13037×57—92.
ERGASSE, née JAOUI, Tunis (Tunisie), 24-02-10, NAT, 994×24—75.
ESCOT (Eduardo), Olvera (Espagne), 16-12-19, NAT, 10589×57—75.
ETTLING (Willi), Neu Isenburg (Allemagne), 10-07-09, NAT, 10296×58—76.
ETTLING, née KOBBEN, Duisburg (Allemagne), 01-09-18, NAT, 10296×58—76.
ETTLING (Marc), le Havre (Seine-Maritime), 02-06-48, EFF, 10296×58—76.
ETTLING (Marion), le Havre (Seine-Maritime), 25-05-56, EFF, 10296×58—76.
ETTLING (Irène), le Havre (Seine-Maritime), 22-03-58, EFF, 10296×58—76.
FALANDYSZ (Jean), Wolka Niedzwiedzka (Pologne), 18-05-11, NAT, 12278×58—41.
FALANDYSZ, née GWIZDEK, Przyborowo (Pologne), 01-02-16, NAT, 12278×58—41.
FALANDYSZ (Jean-Pierre), Vierzon (Cher), 28-05-48, EFF, 12278×58—41.
FALANDYSZ (Stanislas), Méry-sur-Cher (Cher), 27-11-50, EFF, 12278×58—41.
FALANDYSZ (Jeannine), Souesmes (Loir-et-Cher), 03-05-51, EFF, 12278×58—41.
FANCHINI (Pietro), Varallo Pombia (Italie), 15-12-08, NAT, 36315×36—54.
FARAMELLI (Jean), Gubbio (Italie), 13-06-07, NAT, 46529×35—38.
FARAMELLI, née ZANCANER, Vas (Italie), 27-07-05, NAT, 46529×35—38.
FARAMELLI (Lucie), Vas (Italie), 28-05-41, EFF, 46529×35—38.
FARIGU (Antonio), Capoterra (Italie), 17-06-22, NAT, 6185×58—81.
FARIGU, née DI LUZIO, Villa Celiera (Italie), 11-09-23, NAT, 6185×58—81.
FARIGU (Serge), Avignon (Vaucluse), 28-12-53, EFF, 6185×58—81.
FAURA (Juan), Pliego (Espagne), 13-04-22, NAT, 10736×54—69.
FERRER (Sylvio), Barbastro (Espagne), 14-01-38, NAT, 14613×58—64.
FERRIGNO (Amodio), Cetara (Italie), 28-01-20, NAT, 314×52—92.
FIGASZEWSKA (Maria), Gdynia (Pologne), 07-11-38, NAT, 13280×58—13.
FRACCALOSSI (Jean), Clouange (Moselle), 23-07-10, NAT, 14204×58—75.
FRAIOLI (Domenico), Roccasecca (Italie), 20-09-28, NAT, 14614×58—69.
FRAIOLI, née FRAIOLI, Roccasecca (Italie), 12-03-31, NAT, 14614×58—69.
FRAIOLI (Antonio), Roccasecca (Italie), 03-07-49, EFF, 14614×58—69.
FRAIOLI (Tommasina), Roccasecca (Italie), 03-01-51, EFF, 14614×58—69.
FRANKOW (Jean), Palikrowy (Pologne), 12-12-19, NAT, 14973×58—78.
FUGGETTA (Rocco), Redeyef (Tunisie), 10-02-28, NAT, 16920×55—96.
FUGGETTA, née MANUGUERRA, Tunis (Tunisie), 11-03-31, NAT, 16920×55—96.
GALLO (Luigi), Dronero (Italie), 24-08-24, NAT, 12119×58—47.
GARCIA (Cristobal), Santa Fe de Mondujar (Espagne), 02-07-15, NAT, 12289×58—92.
GARCIA (Marie), Oran (Algérie), 02-08-19, EFF, 12289×58—92.
GARINO (Joseph), Bernezzo (Italie), 22-06-07, NAT, 14733×58—06.
GATINS, née DE VILLELUME SOMBREUIL, au Crotoy (Somme), 15-10-92, REI, 10610×58—75.
GERSTEL (Herman), Cologne (Allemagne), 14-04-21, NAT, 2139×52—62.
GERSTEL, née LIEBERMAN, Alexander (Pologne), 15-09-18, NAT, 2139×52—62.
GERSTEL (Rosa), Lucques (Italie), 25-03-44, EFF, 2139×52—62.
GERSTEL (Hadasa), Lens (Pas-de-Calais), 24-09-48, EFF, 2139×52—62.
GIOANNINI (Baptiste), San Giusto Canavese (Italie), 28-10-22, NAT, 13135×58—69.
GIORDANO (Michele), Robilante (Italie), 16-09-18, NAT, 3224×58—06.
GIORDANO, née MORENA, Robilante (Italie), 11-01-20, NAT, 3224×58—06.
GIORDANO (Yvonne), la Grand'Combe (Gard), 15-05-47, EFF, 3224×58—06.
GIORDANO (René), Saint-André (Alpes-Maritimes), 23-05-51, EFF, 3224×58—06.
GIULIANI (Duilio), Acciano (Italie), 01-11-18, NAT, 12053×49—13.
GOESSENS, née GREGOR, Janowo (Pologne), 13-07-13, NAT, 14933×58—60.
GOLCZEWSKI (Lejzer), Przytyk (Pologne), 06-01-22, NAT, 13752×58—75.
GOLD (David), Lodz (Pologne), 01-08-22, NAT, 13754×58—75.
GOLD, née GOLDRING, Konstantinow (Pologne), 22-12-21, NAT, 13754×58—75.
GOLD (Nelly), Paris (3e), 04-06-50, EFF, 13754×58—75.
GOLD (Richard), Paris (9e), 19-09-55, EFF, 13754×58—75.
GOMEZ (José), Santander (Espagne), 21-08-10, NAT, 11736×53—96.
GORAL (Stanislas), Offinon (Pologne), 24-09-10, NAT, 13759×58—51.
GORAL, née VROBEL, Zaveskiec (Pologne), 27-12-07, NAT, 13759×58—51.
GORAL (Geneviève), Châlons-sur-Marne (Marne), 12-01-48, EFF, 13759×58—51.
GORZNY (Kazimierz), Dziembowek (Pologne), 23-08-13, NAT, 14938×58—15.
GORZNY, née KLEPACZ, Biskupice (Pologne), 05-10-21, NAT, 14938×58—15.
GORZNY (Jean), Champagnac-les-Mines (Cantal), 26-10-48, EFF, 14938×58—15.

GORZNY (Jeannine), Champagnac-les-Mines (Cantal), 09-04-52, EFF, 14938×58—15.

GORZNY (Bernard), Champagnac-les-Mines (Cantal), 18-01-56, EFF, 14938×58—15.

GOTTI (Giacomo), Albino (Italie), 18-10-06, NAT, 13760×58—54.

GOTTI, née GIAVEDONI, Camino-di-Codroipo (Italie), 11-04-21, NAT, 13760×58—54.

GOTTI (Serge), Homécourt (Meurthe-et-Moselle), 31-08-42, EFF, 13760×58—54.

GRELA (Santiago), El Ferrol (Espagne), 14-05-24, NAT, 7403×55—75.

GUITART (Armonia), Igualada (Espagne), 26-12-32, NAT, 13288×58—75.

GUIZZETTI (Pierre), Sovere (Italie), 05-06-26, NAT, 8085×58—57.

GUIZZETTI, née GUIZZETTI, Endine (Italie), 03-01-26, NAT, 8085×58—57.

GUTIERREZ (Antonio), Lora-del-Rio (Espagne), 15-03-17, NAT, 11847×58—95.

GUTIERREZ, née JIMENEZ, Casablanca (Maroc), 04-10-30, NAT, 11847×58—95.

GUZOWSKI (Edward), Kroczewo (Pologne), 28-06-07, NAT, 9019×58—38.

HARENDARCZYK (Boleslaw), Castrop Rauxel (Allemagne), 01-09-09, NAT 31×59—42.

HARENDARCZYK, née GABRYELSKA, Recklinghausen (Allemagne), 18-04-13, NAT, 31×59—42.

HIRSCHMUGL (Ernst), Graz (Autriche), 09-08-33, NAT, 14944×58—91.

HRYNYK (Stephan), Koropiec (Pologne), 02-01-10, NAT, 8414×53—69.

IVALDI (Thomas), Ponzone (Italie), 03-03-04, NAT, 5411×54—06.

IVALDI, née CONEDERA, Rivamonte (Italie), 22-02-03, NAT 5411×54—06.

IVALDI (Joseph), Acqui (Italie), 23-08-42, EFF, 5411×54—06.

JAKOB (Heinz), Memleben (Allemagne), 29-09-28, NAT, 14945×58—92.

JIMENEZ (Gabriel), Utrera (Espagne), 14-06-09, NAT, 12374×58—12.

JUAN (Miguel), Marratxi (Espagne), 05-09-36, NAT, 14751×58—91.

KACZALA (Stephane), Zerniki (Pologne), 11-08-06, NAT, 12387×58—21.

KACZALA, née GACA, Szczurowa (Pologne), 20-08-11, NAT, 12387×58—21.

KAUFMANN (Oswald), Huntirov (Tchécoslovaquie), 01-08-21, NAT, 34×59—91.

KECMAN (Dukan), Kangak (Yougoslavie), 11-01-13, NAT, 14752×58—51.

KECMAN, née BUJAKOWSKA, Zavadow (Pologne), 28-05-14, NAT, 14752×58—51.

KECMAN (Mijka), Arrigny (Marne), 14-06-46, EFF, 14752×58—51.

KECMAN (Jean), Thieblemont (Marne), 31-07-53, EFF, 14752×58—51.

KERAMARIS (Dimitrios), Zoni (Grèce), 23-03-23, NAT, 14950×58—91.

KOLODZIEJCZYK (Stephane), Zagornik (Pologne), 07-06-24, NAT, 14952×58—85.

KOLODZIEJCZYK, née MAZUREK, Stezanyce (Pologne), 14-06-29, NAT, 14952×58—85.

KOLODZIEJCZYK (Jean-Pierre), Faymoreau (Vendée), 04-09-47, EFF, 14952×58—85.

KOLODZIEJCZYK (Jacky), Faymoreau (Vendée), 25-10-49, EFF, 14952×58—85.

KOLODZIEJCZYK (Erik), Faymoreau (Vendée), 09-05-51, EFF, 14952×58—85.

KOLODZIEJCZYK (Isabelle), Fontenay-le-Comte (Vendée), 18-02-58, EFF, 14952×58—85.

KORPIUN (Werner), Hannover (Allemagne), 17-08-28, NAT, 14954×58—92.

KOTSKOS (Georges), Vassiliade (Grèce), 12-02-37, NAT, 35×59—45.

KOWALCZUK, née KUTRZEBA, Straszydle (Pologne), 19-06-07, NAT, 14357×58—68.

KUBIAK (Johann), Dortmund (Allemagne), 16-12-15, NAT, 392×59—62.

KUTNER, née ASSIDON, Safi (Maroc), 21-01-24, NAT, 35904×45—67.

KWARCIELINSKI (Jean), Koczanow (Pologne), 16-09-11, NAT, 14264×58—60.

KWARCIELINSKI, née KALETKA, Graniczki (Pologne), 09-12-13, NAT, 14264×58—60.

KWARCIELINSKI (Jeannine), Chaumont-en-Vexin (Oise), 04-07-43, EFF, 14264×58—60.

KWARCIELINSKI (François), Chaumont-en-Vexin (Oise), 21-01-45, EFF, 14264×58—60.

KWARCIELINSKI (Christiane), Chaumont-en-Vexin (Oise), 23-02-55, EFF, 14264×58—60.

KWASNIK (Jean), Kzastha (Pologne), 10-11-22, NAT, 14262×58—37.

KWASNIK, née RZESZUT, Wola Baronverska (Pologne), 07-01-09, NAT, 14262×58—37.

KWASNIK (Dominique), Chinon (Indre-et-Loire), 15-10-51, EFF, 14262×58—37.

KWIETNIEWSKI, née KACZMARCK, Radomsk (Pologne), 11-11-13, NAT, 14794×58—75.

LAGODZINSKI (Stanislas), Krosloschin (Pologne), 24-10-18, NAT, 393×59—59.

LAGODZINSKI, née DEMBOWIAK, Kirchlinde (Allemagne), 29-04-21, NAT, 393×59—59.

LAJHT (Albert), Branjin (Yougoslavie), 27-09-22, NAT, 9024×58—33.

LARBI BEN BIHI, Souss (Maroc), 01-09-83, NAT, 12053×58—83.

LASTREGER (Maurice), Varsovie (Pologne), 18-10-96, NAT, 12464×58—75.

LEVY (Allegra), Le Caire (Egypte), 04-12-37, NAT, 11218×58—75.

LEW, née FOGIEL, Siedlce (Pologne), 14-06-99, NAT, 14762×58—75

LOGLI (Dominique), La Maddalena (Italie), 23-03-02, NAT, 22805×39—13.

LOGLI, née BIANCHI, Montefiorino (Italie), 12-06-03, NAT, 22805×39—13.

LOMBARDO (Vincenzo), Beja (Tunisie), 03-01-21, NAT, 8623×58—31.

LONGHITANO (Antonino), Biancavilla (Italie), 19-03-21, NAT, 3804×52—13.

LOUZENSKY (Jean), Oran (Algérie), 11-01-32, NAT, 14765×58—91.

LOWENSTEIN (Ernest), Soest (Allemagne), 12-12-01, NAT, 24716×47—69.

LOWENSTEIN, née SAMUEL, Salzkotten (Allemagne), 16-11-04, NAT, 24716×47—69.

LUCKX (Raymond), Etterbeek (Belgique), 02-11-28, NAT, 5763×57—75.

MARCIANO (Isaac), Berguent (Maroc), 10-10-29, NAT, 22160×48—92.

MOMI (Antonio), Fontanelle (Italie), 31-01-15, NAT, 54×59—11.

MOMI, née CUZZOLIN, Annone Veneto (Italie), 17-08-24, NAT, 54×59—11.

MOMI (Jacques), Saint-Papoul (Aude), 08-09-47, EFF, 54×59—11.

MARIOTTO (Corrado), Susegana (Italie), 27-08-13, NAT, 13792×58—31.

MARIOTTO, née GIORDANO, Pravisdomini (Italie), 05-08-17, NAT, 13792×58—31.

MARTINEZ (Joseph), Château-Arnoux (Basses-Alpes), 23-02-24, NAT, 3535×57—04.

MARTINEZ, née CARRIQUE, Bedar (Espagne), 09-01-27, NAT, 3535×57—04.

MOLOSTOFF (Ephrem), Vinnitza (Russie), 08-07-95, NAT, 13794×58—38.

MANTOVANI (Romano), Argenta (Italie), 21-04-37, NAT, 14963×58—32.

MELE (Michel), Lerida de Catalogne (Espagne), 28-10-16, NAT, 52×59—73.

MELE, née VASQUEZ, Ferrol del Caudillo (Espagne), 14-02-21, NAT, 52×59—73.

MELE (Pierre), la Mure (Isère), 13-08-46, EFF, 52×59—73.

MELE (Manuel), Vizille (Isère), 09-06-48, EFF, 52×59—73.

MELE (Consuelo), Chambéry (Savoie), 15-01-51, EFF, 52×59—73.

MELERO (Juan), Beas de Segura (Espagne), 28-01-12, NAT, 53×59—31.

MELERO, née CHACON, Santiago de la Spada (Espagne), 30-07-18, NAT, 53×59—31.

MELERO (Michel), Bellegarde (Haute-Garonne), 03-10-42, EFF, 53×59—31.

MOTTERAN (Fulvio), Bellombra (Italie), 15-02-27, NAT, 4772×58—83.

MOTTERAN, née BERETTA, Bellombra (Italie), 28-12-26, NAT, 4772×58—83.

MOTTERAN (Oriana), Adria (Italie), 22-11-48, EFF, 4772×58—83.

MORCILLO (Alonso), Santa Amalia (Espagne), 29-05-16, NAT, 7986×58—83.

MORCILLO, née VALCARCE, Los Mogales (Espagne), 06-05-20, NAT, 7986×58—83.

MORCILLO (Hermando), Valréas (Vaucluse), 04-09-39, EFF, 7986×58—83.

MORCILLO (Juan), Sahûne (Drôme), 14-05-42, EFF, 7986×58—83.

MORCILLO (Rosalie), Sahûne (Drôme), 07-10-43, EFF, 7986×58—83.

MORCILLO (Carmen), Sahûne (Drôme), 05-06-45, EFF, 7986×58—83.

MORCILLO (Albert), Ollioules (Var), 27-03-52, EFF, 7986×58—83.

MAZZUCATO (Antoine), Stra (Italie), 20-08-09, NAT, 5723×58—32.

MAZZUCATO, née ARIMALDI, Mareno di Piave (Italie), 24-03-15, NAT, 5723×58—32.

MAZZUCATO (Mario), Rome (Italie), 11-01-41, EFF, 5723×58—32.

MAZZUCATO (Adelaïde), Vazzola (Italie), 29-06-44, EFF, 5723×58—32.

MAZZUCATO (Roberto), Stra (Italie), 20-03-46, EFF, 5723×58—32.

MAZZUCATO (Alain), Mirande (Gers), 03-04-50, EFF, 5723×58—32.

MAZZUCATO (Aline), Mirande (Gers), 03-04-50, EFF, 5723×58—32.

MINIAWI, née MATOSSIAN, le Caire (Egypte), 28-01-19, NAT, 7265×58—06.

MARTIN (Amador), Aldeavieja (Espagne), 02-09-21, NAT, 10580×58—88.

MOEMERSHEIM, née KIENZLER, Nussbach (Allemagne), 18-10-08, NAT, 8888×57—67.

MUSMARRA (Paolo), Triggiano (Italie), 15-02-30, NAT, 13096×58—78.

MUSMARRA, née BINUTTI, Boursies (Nord), 09-07-27, NAT, 13096×58—78.

MUSMARRA (Bruno), Tarcento (Italie), 02-07-49, EFF, 13096×58—78.

MADRECKI (Edouard), Rozdrazewo (Pologne), 12-10-94, NAT, 14801×58—62.

MADRECKI, née PRZYBYSZ, Ordzin (Pologne), 08-08-90, NAT, 14801×58—62.

MALYCHA (Casimir), Przedmoscie (Pologne), 03-03-10, NAT, 12586×55—67.

MALYCHA, née WESOLA, Ozarow (Pologne), 12-02-13, NAT, 12586×55—67.

MALINCONI, née LOTH, Paris (13e), 26-01-91, REI, 44×59—75.

MERI (Jesus), Alfortville (Seine), 20-09-24, NAT, 9773×52—75.

MARCHESIN (Angelo), Salgareda (Italie), 25-04-15, NAT, 4051×58—47.

MALKOWSKI, née PRALAT, Recklinghausen (Allemagne), 19-05-09, NAT, 14804×58—62.

NADLER, née SAADA, Bizerte (Tunisie), 30-01-16, NAT, 16386×40—75.

NGUYEN VAN LUNG, Hanoi (Nord-Viet-Nam), 12-01-16, REI, 2146×56—75

NGUYEN VAN LUNG, née DUONG THI NHUNG, Thai Binh (Nord-Viet-Nam), 04-11-25, NAT, 2146×56—75.

NGUYEN THI DIEM LAN, Paris (4e), 24-08-47, EFF, 2146×56—75.

NIERODA (Ladislas), Pstragowa (Pologne), 22-02-09, NAT, 13536×58—21.

NIERODA, née LYSZCZAN, Pstragowa (Pologne), 12-02-09, NAT, 13536×58—21.

NIERODA (François), Montbard (Côte-d'Or), 04-10-47, EFF, 13536×58—21.

NIERODA (Jean), Montbard (Côte-d'Or), 16-09-49, EFF, 13536×58—21.

NYKIEL, née WANIUSIW, Kotow (Pologne), 02-05-15, NAT, 13538×58—21.

NYKIEL (Michel), Pluvet (Côte-d'Or), 14-10-43, EFF, 13538×58—21.

NYKIEL (Irène), Pluvet (Côte-d'Or), 06-04-46, EFF, 13538×58—21.

NYKIEL (Jean), Pluvet (Côte-d'Or), 31-05-49, EFF, 13538×58—21.

NYKIEL (Mariette), Pluvet (Côte-d'Or), 21-12-53, EFF, 13538×58—21.

ONOLFO (Salvatore), Tunis (Tunisie), 01-01-12, NAT, 7431×54—96.

ONOLFO, née CATALANO, Tunis (Tunisie), 20-04-21, NAT, 7431×54—96.

OSLAJ (Stephan), Filowi (Yougoslavie), 18-04-13, NAT, 13541×58—55.

OSLAJ, née ANTONOW, Mlodowice (Pologne), 18-10-12, NAT, 13541×58—55.

OSLAJ (Jean), Verdun (Meuse), 21-08-47, EFF, 13541×58—55.

OSLAJ (André), Verdun (Meuse), 05-04-50, EFF, 13541×58—55.

PALLARES (Elias), Morella (Espagne), 25-05-02, NAT, 11046×58—18.

PASERO (Pietro), Venasca (Italie), 26-03-25, NAT, 6852×58—05.

PASERO, née GARNERO, Brossasco (Italie), 15-02-26, NAT, 6852×58—05.

PASERO (Marie), Embrun (Hautes-Alpes), 22-07-54, EFF, 6852×58—05.

PASERO (Dominique), Embrun (Hautes-Alpes), 18-12-56, EFF, 6852×58—05.

PELLARIN (Firmin), Morsano al Tagliemento (Italie), 05-05-23, NAT, 5270×58—67.

PELLARIN, née PINOS, Portogruaro (Italie), 23-06-23, NAT 5270×58—67.

PELLARIN (Lorenzo), Morsano (Italie), 11-09-43, EFF, 5270×58—67.

PELLARIN (Franco), Morsano (Italie), 28-04-46, EFF, 5270×58—67.

PELLARIN (Georges), Morsano (Italie), 03-05-50, EFF, 5270×58—67.

PELLARIN (Daniel), Schirmeck (Bas-Rhin), 26-06-53, EFF, 5270×58—67.

PELLEGRINO (Battista), Busca (Italie), 21-04-10, NAT, 12578×58—31.

PELLEGRINO, née MELLANO, Busca (Italie), 08-07-09, NAT, 12578×58—31.

PENNA (Pasqualina), Bagnara (Italie), 21-07-34, NAT, 13410×58—43.

PEREZ (Henriette), Tunis (Tunisie), 02-06-22, NAT, 2752×56—75.

PEREZ (Ignacio), Cullera (Espagne), 18-10-26, NAT, 22438×49—69.

PEREZ, née MARCET, Lyon (Rhône), 06-02-28, NAT, 22438×49—69.

PIANA (Ernest), Villafalletto (Italie), 10-07-24, NAT, 6803×58—83.

PIANA, née SARAPPA, Roccarainola (Italie), 02-06-29, NAT, 6803×58—83

PICCAMIGLIO (Costantino), Averara (Italie), 23-05-15, NAT, 9603×52—74.

PICCAMIGLIO, née TUCCINARDI, Itri (Italie), 21-09-16, NAT, 9603×52—74.

PILISZKO (Stefan), Zapalow (Pologne), 30-01-06, NAT, 14771×58—57.

PILISZKO, née HYCZA, Zapalow (Pologne), 22-12-16, NAT, 14771×58—57.

PILISZKO (Stanislas), Audun-le-Tiche (Moselle), 20-05-41, EFF, 14771×58—57.

PILISZKO (Casimir), Audun-le-Tiche (Moselle), 16-02-46, EFF, 14771×58—57.

PISELLI (Antoine), Cortona (Italie), 19-12-07, NAT, 14993×58—06.

PLUMEY (Auguste), Grandfontaine (Suisse), 13-06-11, NAT, 9929×58—90.

PLUMEY, née ŒUVRAY, Cœuve (Suisse), 02-03-12, NAT, 9929×58—90.

PLUMEY (Raymond), Boncourt (Suisse), 01-02-54, EFF, 9929×58—90.

PLUMEY (Hubert), Cœuve (Suisse), 05-03-43, EFF, 9929×58—90.

PODRABINEK-BIERNACKI (Stanislaw), Varsovie (Pologne), 19-01-07, NAT, 13484×58—75.

PODRABINEK-BIERNACKI, née KOPYTO, Varsovie (Pologne), 22-09-19, NAT, 13484×58—75.

PODRABINEK-BIERNACKI (Betty), Paris (16e), 11-08-53, EFF, 13484×58—75.

POTWORA (Joseph), Pstragowa (Pologne), 14-09-09, NAT, 14995×58—78.

POTWORA, née WESOLOWSKI, Skrzynno (Pologne), 08-04-24, NAT, 14995×58—78.

POTWORA (Danièle), Thiblemont (Marne), 27-05-44, EFF, 14995×58—78.

POTWORA (Jean-Marie), Saint-Rémy-Blanzy (Aisne), 03-07-48, EFF, 14995×58—78.

POTWORA (Michelle), Longjumeau (Seine-et-Oise), 22-10-57, EFF, 14995×58—78.

POUPON, née VIN, Saint-Aubin (Nord), 11-01-89, REI, 14176×58—59.

RECANATI (Battista), Cologno al Serio (Italie), 11-01-09, NAT, 4660×58—01.

RECANATI, née UBBIALI, Cologno al Serio (Italie), 14-08-10, NAT, 4660×58—01.

RECANATI (Giovannina), Bolzano (Italie), 05-12-41, EFF, 4660×58—01.

RECANATI (Domenico), Bolzano (Italie), 07-07-43, EFF, 4660×58—01.

RECANATI (Anna), Bolzano (Italie), 28-07-44, EFF, 4660×58—01.

RECANATI (Angelo), Bolzano (Italie), 09-02-46, EFF, 4660×58—01.

RECANATI (Jacqueline), Corbonod (Ain), 12-12-49, EFF, 4660×58—01.

RECANATI (Bernadette), Bellegarde (Ain), 02-11-51, EFF, 4660×58—01.

REHOR (Jozsef), Ujkigyos (Hongrie), 06-06-24, NAT, 12620×58—38.

RODEHAU (Brigitte), Teplice-Sanov (Tchécoslovaquie), 29-08-41, NAT, 8×59—75.

RODELLAR (Bautista), Penalba (Espagne), 23-04-22, NAT, 9×59—85.

RODRIGUEZ (Emile), Carreno (Espagne), 27-05-16, NAT, 62×59—73.

RODRIGUEZ, née MEDINA, Penagos (Espagne), 03-03-21, NAT, 62×59—73.

RODRIGUEZ (Conchita), Corsavy (Pyrénées-Orientales), 30-04-44, EFF, 62×59—73

RODRIGUEZ (Serge), Villefranche-de-Conflent (Pyrénées-Orientales), 25-06-50, EFF, 62×59—73.

RODRIGUEZ (Juan), Almeria (Espagne), 01-02-16, NAT, 4873×58—13.

RODRIGUEZ (Marcelo), Barcelone (Espagne), 06-10-13, NAT, 63×59×75.

RODRIGUEZ, née SUAREZ, Nieres (Espagne), 10-10-20, NAT, 63×59—75.

RODRIGUEZ (Esther), Saint-Cloud (Seine-et-Oise), 13-04-49, EFF, 63×59—75.

RODRIGUEZ (Marcel), Saint-Cloud (Seine-et-Oise), 13-04-49, EFF, 63×59—75.

RONCHI (Natale), Nollingen (Allemagne), 29-12-05, NAT, 11291×58—54.

RONGIONE (Domenico), Filignano (Italie), 01-09-23, NAT, 13965×58—75.

RONGIONE, née RONGIONE, Filignano (Italie), 24-10-24, NAT, 13965×58—75.

RONGIONE (Livia), Filignano (Italie), 15-11-47, EFF, 13965×58—75.

ROSSI (Cesare), Borgonovo Val Tidone (Italie), 14-05-10, NAT, 11101×58—75.

ROSSI, née BABANDO, Ronco Canavese (Italie), 05-09-10, NAT, 11101×58—75.

ROSSONI, née DOMENGHINI, Lallio (Italie), 24-09-92, NAT, 14775×58—32.

RUIZ (Gines), Mojacar (Espagne), 03-07-07, NAT, 7997×58—13.

RUIZ, née CANTO, Relleu (Espagne), 30-08-11, NAT, 7997×58—13.

RUIZ (Daniel), Martigues (Bouches-du-Rhône), 18-04-52, EFF, 7997×58—13.

SALVATORI (Armando), Bologne (Italie), 18-12-03, NAT, 10955×58—13.

SANMARTIN (Jaime), Raigosa (Espagne), 25-10-28, NAT, 129.6×58—78.

SCHIFANO (Louis), Tunis (Tunisie), 12-02-20, NAT, 14039×58—96.

SCHIFANO, née CALTAGIRONE, Tunis (Tunisie), 01-01-28, NAT, 14039×58—96.

SCHULTE (Horst), Hagen (Allemagne), 28-03-31, NAT, 14964×58—91.
SEGAFREDO (Henrico), Monticello (Italie), 23-05-25, NAT, 5645×58—32.
SEGAFREDO, née MION, Quinto Vicentino (Italie), 17-11-26, NAT, 5645×58—32
SEGAFREDO (Jacqueline), Bonrepos-sur-Aussonnelle (Haute-Garonne), 22-09-51, EFF, 5645×58—32.
SEGAFREDO (Jean-Claude), Toulouse (Haute-Garonne), 22-08-55, EFF, 5645×58—32.
SERAFIN (Luigi), Vedelago (Italie), 19-02-09, NAT, 14043×58—32.
SERAFIN, née CALLEGARI, Vedelago (Italie), 10-07-09, NAT, 14043×58—32.
SERAFIN (Germaine), Gimont (Gers), 06-10-43, EFF, 14043×58—32.
SERENA (Antonio), Mestre (Italie), 19-09-20, NAT, 14705×58—75.
SERENA, née BARBON, Favaro (Italie), 11-03-27, NAT, 14705×58—75.
SERENA (Daniel), Noisy-le-Sec (Seine), 11-03-51, EFF, 14705×58—75.
SERENA (Lucien), Noisy-le-Sec (Seine), 07-08-53, EFF, 14705×58—75.
SERENA (Annie-Françoise), Noisy-le-Sec (Seine), 17-10-56, EFF, 14705×58—75.
SERENA (Michel), Noisy-le-Sec (Seine), 23-04-58, EFF, 14705×58—75.
SIMONCELLO (Ulisse), Clouange (Moselle), 14-10-13, NAT, 11128×48—57.
SIMONCELLO, née PALENI, Verona (Italie), 13-12-25, NAT, 11128×48—57.
SIMONCELLO (Maddalena), Moyeuvre-Grande (Moselle), 21-05-48, EFF, 11128×48—57.
SIMONCELLO (Tiberio), Moyeuvre-Grande (Moselle), 18-06-51, EFF, 11128×48—57.
SIMONCELLO (Gérard), Moyeuvre-Grande (Moselle), 15-01-55, EFF, 11128×48—57.
SKALA (Sigfried), Metnitz (Autriche), 29-06-29, NAT, 22×59—91.
STASIAK (Boleslaw), Praszka (Pologne), 22-10-16, NAT, 13870×58—17.
STASIAK, née CHATLAMACZIEWA, Czaltar (Russie), 03-09-25, NAT, 13870×58—17.
STASIAK (Hélène), Hohenfels (Allemagne), 01-07-46, EFF, 13870×58—17.
STEFANI (Antoine), Langenthau (Autriche), 22-06-09, NAT, 5522×58—09.
STEFANI, née PARENTI, Marliana (Italie), 27-02-23, NAT, 5522×58—09.
SWIERCZYNSKI (Boleslaw), Czernica (Pologne), 07-09-19, NAT, 13876×58—17.
SWIERCZYNSKI, née SWIGON, Marysinck (Pologne), 30-06-25, NAT, 13876×58—17.
SWIERCZYNSKI (Jean-Claude), Saint-Félix-de-Villadeix (Dordogne), 10-09-43, EFF, 13876×58—17.
SWIERCZYNSKI (Bogdan), Saint-Mayme-de-Pereyrol (Dordogne), 28-07-46, EFF, 13876×58—17.
SYCHLA (Vincenty), Chroscin (Pologne), 01-04-95, NAT, 13255×58—14.
SYCHLA, née SZUKLECZKA, Kurow (Pologne), 30-08-98, NAT, 13255×58—14.
SYCHLA (Jean), Persan (Seine-et-Oise), 15-05-41, EFF, 13255×58—14.
SZILAGYI (Deszo), Szatmarnemeti (Hongrie), 14-01-18, NAT, 14642×58—64.
TICO (Mathilde), Lladome (Espagne), 19-08-93, NAT, 14712×58—65.
TOMASI (Guglielmo), Guspini (Italie), 29-11-25, NAT, 1182×57—57.
TOSI (Guinzio), Illasi (Italie), 17-04-23, NAT, 2384×54—54.
TOSI, née RUOSO, Godega di Sant Urbano (Italie), 15-09-25, NAT, 2384×54—54.
TRENTIN (Pietro), Villorba (Italie), 17-02-21, NAT, 12035×58—47.
TRENTIN, née MARCHI, Sacile (Italie), 03-11-23, NAT, 12035×58—47.
TRENTIN (Pierrette), Marmande (Lot-et-Garonne), 26-05-43, EFF, 12035×58—47.
TRENTIN (Ginette), Marmande (Lot-et-Garonne), 02-04-46, EFF, 12035×58—47.
TRENTIN (Solange), Marmande (Lot-et-Garonne), 28-09-52, EFF, 12035×58—47.
TRENTIN (Josiane), Marmande (Lot-et-Garonne) 08-11-54, EFF, 12035×58—47.
TREVINO (Antonio), Camporrells (Espagne), 05-04-22, NAT, 7088×58—11.
ULMER (Hans), Bregenz (Autriche), 04-08-29, NAT, 11589×58—92.
URSELLA (Leone), Misteck (Pologne), 14-06-30, NAT, 13262×58—70.
URSO (Salvatore), Rabat (Maroc), 24-06-20, NAT, 10885×58—95.
URSO, née MOSCA, Rabat (Maroc), 07-10-25, NAT, 10885×58—95.
UZAN (Elie), Monastir (Tunisie), 02-01-01, NAT, 9117×58—96.
UZAN, née SLAMA, Sousse (Tunisie), 06-08-08, NAT, 9117×58—96.
UZAN (Sylvia), Sousse (Tunisie), 26-10-43, EFF, 9117×58—96.
UZAN (Jojo), Sousse (Tunisie), 04-11-34, NAT, 9120×58—96.
VAN DEN KERKHOFF (Erna), Fès (Maroc), 28-03-36, NAT, 7281×57—66.
VANDEVONDER (Félix), Huy (Belgique), 03-03-15, NAT, 12933×58—08.
VASILIU (Mihai), Roman (Roumanie), 07-03-24, NAT, 9776×54—91.
VASILIU (Mariana), Montbéliard (Doubs), 12-11-52, EFF, 9776×54—91.
VERGE, née FUSTER, Cervera del Maestre (Espagne), 12-10-06, NAT, 14783×58—11.
VINKLERIS (Valdemaras), Vilkaviskis (Lithuanie), 07-05-03, NAT, 12652×58—03.
VITAIOLI (Antoine), Pergola (Italie), 09-07-29, NAT, 4937×58—57.
VITAIOLI, née MARANGONI, Sasso Ferrato (Italie), 29-10-30, NAT, 4937×58—57.
VITAIOLI (Rita), Pergola (Italie), 27-11-48, EFF, 4937×58—57.
VITAIOLI (Lucienne), Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 17-01-51, EFF, 4937×58—57.
VITAIOLI (Foresto), Redange (Moselle), 28-07-52, EFF, 4937×58—57.
VOLPATTI (Donnino), Arba (Italie), 21-08-17, NAT, 14874×58—27.
VOLPATTI, née MIOTTO, Arba (Italie), 02-02-29, NAT, 14874×58—27.
VOSS, née GLAZ, Dunabourg (U. R. S. S.), 04-11-04, NAT, 4222×58—99.
WAJSARBES (Aron), Varsovie (Pologne), 28-08-98, NAT, 4198×39—75.
WAJSARBES, née FINKELSTEIN, Nowo Alexandrow (Pologne), en 1900, NAT, 4198×39—75.
WALCZAK (Jean), Huta Dobrynska (Pologne), 25-03-15, NAT, 233×59—62.
WALLAS (Edouard), Biernacice (Pologne), 28-09-26, NAT, 12750×58—62.
WALLAS, née SZUSZKA, Rataje (Pologne), 23-05-29, NAT, 12750×58—62
WEGOROWSKA (Victoria), Natalin (Pologne), 09-01-25, NAT, 13894×58—75
WEISZBERG (Berthe), Hajdunanas (Hongrie), 04-03-07, NAT, 2565×53—75.
WEISZBERG (Francis), Colombes (Seine), 13-05-44, EFF, 2565×53—75.
WIECKOWSKI (Romuald), Janowice (Pologne), 03-09-48, NAT, 234×59—75.
WIECKOWSKI, née GOLDBLUM, Ostrowice (Pologne), 16-03-20, NAT, 234×59—75.
WIECKOWSKI (Edouard), Paris (12e), 08-12-45, EFF, 234×59—75.
WIECKOWSKI (Sylvie), Paris (19e), 06-10-54, EFF, 234×59—75.
WILLEMS (Hermann), Wittlich (Allemagne), 14-11-17, NAT, 24×59—91.
WITKA (François), Wronki (Pologne), 01-03-20, NAT, 75×59—62.
WITKA, née MACIAG, Herne (Allemagne), 10-05-23, NAT, 75×59—62.
YOUNES (El Habib), Sirait Lakbé (Syrie), vers 1922, NAT, 15420×50—98.
ZAJDMAN (Théodore), Piotrkow (Pologne), 06-04-37, NAT, 3584×58—75.
ZADIKIAN (Caloust), Sofia (Bulgarie), 22-11-22, NAT, 14775×49—75.
ZBOROWSKI (Stanislas), Recklinghausen (Allemagne), 05-05-03, NAT, 14069×58—62.
ZBOROWSKI, née KRYSTKOWIAK, Horsthausen (Allemagne), 23-09-05, NAT, 14069×58—62.
ZYGMUNT (Edmond), Chobanin (Pologne), 16-11-13, NAT, 13272×58—23.
ZYGMUNT, née MALECKA, Wronsk (Pologne), 27-02-20, NAT, 13272×58—23.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

BADEFFE (Abel). — ABD EL AZIZ BADF, Fez (Maroc), 10-03-22, 14114×57—93.
BARTEL (Abel). — BAJTEL (Aba), Laskarzew (Pologne), 03-01-21, 17356×54—75.
BARTEL (Frandla). — BAJTEL (Frandla), Laskarzew (Pologne), 28-11-21, 17356×54—75.
BARTEL (Benjamin). — BAJTEL (Benjamin), Krasnogwardiejsk (Russie), 04-01-45, 17356×54—75.
BARTEL (Ita). — BAJTEL (Ita), Ulm (Allemagne), 20-12-46, 17356×54—75.
CAMPONE (Jean-Baptiste). — CAMPONE (Giovanni Battista), Colle San Magno (Italie), 31-10-20, 13197×58—69.
CIGNA (Charles). — CIGNA (Calogero), Sommatino (Italie), 06-11-15, 10907×58—38.
LEICHT (Albert). — LAJHT (Bela), Branjin (Yougoslavie), 27-09-22, 9024×58—33.
LOMBARDO (Vincent). — LOMBARDO (Vincenzo), Beja (Tunisie), 03-01-21, 8623×58—31.
SILAGUI (Désiré). — SZILAGYI (Deszo), Szatmarnemeti (Hongrie), 14-01-18, 14642×58—64.
VINCLER (Valentin). — VINKLERIS (Valdemaras), Vilkaviskis (Lithuanie), 07-05-03, 12652×58—03.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France les Français dont les noms suivent:

CALOT (Alfred), Paris (6e), 08-02-31, LIB (1), 9368×57—99.

LEHNER (Jacques), Lorient (Morbihan), 12-11-37, LIB, 1565×58—99.

LUCET (Roger), Roux (Belgique), 09-01-35, LIB, 9221×57—99.

PETROZ (Hervé), Neuilly-sur-Seine (Seine), 19-09-36, LIB, 832×58—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 16 mars 1959 portant naturalisations, réintégrations, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent:

ACERBIS (Marco), Alzano Lombardo (Italie), 14-05-28, NAT (1), 1424×58—71.

AGOSTINI (Giuseppe), Castel San Niccolo (Italie), 24-11-45, NAT, 8841×58—39.

AGOSTINI, née MACELLARI, Civitanova (Italie), 06-06-48, NAT, 8841×58—39.

AGOSTINI (Alberto), Montemignaio (Italie), 15-08-42, EFF (1), 8841×58—39.

AGOSTINI (Maria-Pia), Montemignaio (Italie), 27-05-44, EFF, 8841×58—39.

AGOSTINI (Alfiero), Poggio Catino (Italie), 16-02-49, EFF, 8841×58—39.

AGUILA (José), Ribarroja de Ebro (Espagne), 15-01-21, NAT, 12072×58—31.

AIMAR (Henri), Roccabruna (Italie), 26-01-22, NAT, 5701×58—83.

AIMAR, née AIMAR, Roccabruna (Italie), 16-02-23, NAT, 5701×58—83.

ALHANATI, née MIZRAHI, Smyrne (Asie Mineure), en 1902, NAT, 14885×58—75.

ANDRES (Vincent), Burriana (Espagne), 06-04-14, NAT, 9952×58—84.

ANDRES, née PINERO, Carmona (Espagne), 08-12-26, NAT, 9952×58—84.

ANDRZEJEWSKI (Franz), Sulkowice (Pologne), 15-01-99, NAT, 9265×58—59.

ANDRZEJEWSKI, née RATAJCZAK, Punitz (Pologne), 09-02-02, NAT, 9265×58—59.

ARDOLFI (Sante), Borgoforte (Italie), 07-12-05, NAT, 8785×51—83.

ARELT (Tadeusz), Kolonia Pohielewa (Pologne), 22-10-01, NAT, 12848×58—62.

ARELT, née LASKOWSKI, Oscislowo (Pologne), 28-07-08, NAT, 12848×58—62.

ATTANASIO (Paolo), Naples (Italie), 05-09-25, NAT, 5670×58—54.

AULESTIA (Jose), Barcelone (Espagne), 30-12-02, NAT, 13044×58—75.

BALDACCINI (Guido), Pescia (Italie), 20-08-98, NAT, 13664×58—13.

BALDACCINI, née DELL ARINGA, Porcari (Italie), 28-07-04, NAT, 13664×58—13.

BARANZELLI, née FRANÇOIS, Nesles (Somme), 19-09-87, REI (1), 13498×58—78.

BARDINI (Aurelio), Volpago del Monsello (Italie), 28-10-29, NAT, 13967×57—31.

BASARAB (Pierre), Stara Ropa (Pologne), 06-12-25, NAT, 584×57—89.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

BEDOS (Jesus), Saint-Sebastien (Espagne), 15-10-95, NAT, 15121×52—81.

BEDOS, née CALPARSORO, Irun (Espagne), 31-03-97, NAT, 15121×52—81.

BEER (Maximilien), Lwow (Pologne), 13-02-14, NAT, 35201×46—06.

BEJAR (Jose), Seville (Espagne), 07-03-26, NAT, 14342×58—43.

BELMONTE (Isabel), Valdealgorfa (Espagne), 19-01-36, NAT, 198×59—31.

BENITO, née CORREA, Minas de Rio Tinto (Espagne), 07-02-04, NAT, 7617×54—30.

BERART (Jose), Bosost (Espagne), 06-07-08, NAT, 7358×58—31.

BERCE, née GUILLAUME, Saint-Etienne (Loire), 25-08-10, REI, 14551×58—59.

BERDAH (Sadani), Tozeur (Tunisie), 17-10-06, NAT, 14343×58—91.

BERNI (Luigi), Tornolo (Italie), 12-01-00, NAT, 14491×55—75.

BERNI, née SQUERI, Bedonia (Italie), 02-06-06, NAT, 14491×55—75.

BERTIERI, née FEDERICI, Carrara (Italie), 17-12-17, NAT, 7577×57—13.

BERTRANDA (Gaspare), Savigliano (Italie), 12-02-03, NAT, 14344×58—82.

BERTRANDA, née MORASSUTTO, Azzano Decimo (Italie), 10-06-12, NAT, 14344×58—82.

BERTRANDA (Pierre), Montauban (Tarn-et-Garonne), 14-04-42, EFF, 14344×58—82.

BERTRANDA (Yvette), Montauban (Tarn-et-Garonne), 10-06-44, EFF, 14344×58—82.

BERTRANDA (Maria), Montauban (Tarn-et-Garonne), 17-11-45, EFF, 14344×58—82.

BERTRANDA (Agnès), Montauban (Tarn-et-Garonne), 02-01-41, EFF, 14344×58—82.

BERTRANDA (Constant), Montauban (Tarn-et-Garonne), 03-12-48, EFF, 14344×58—82

BERTRANDA (Bernadette), Nègrepelisse (Tarn-et-Garonne), 21-06-57, EFF, 14344×58—82.

BICHI (Pietro), Urbania (Italie), 29-12-22, NAT, 13010×55—13.

BLANCH FORT, née DENJEAN, Vicdessos (Ariège), 29-04-87, REI, 9549×58—09.

BOBBE (Konstanty), Dabrowa (Pologne), 12-08-07, NAT, 7896×58—75.

BONANDRINI (Giuseppe), Casnigo (Italie), 17-12-16, NAT, 17111×52—69.

BONANDRINI, née MORETTI, Cazzano San Andrea (Italie), 15-06-19, NAT, 17111×52—69.

BONANDRINI (Maria), Casnigo (Italie), 27-07-43, EFF, 17111×52—69.

BONISOLO (Giuseppe), Orgiano (Italie), 29-09-01, NAT, 14553×58—27.

BONO (Angelo), Martiniana Po (Italie), 03-03-08, NAT, 245×59—13.

BONO, née VALLORY, Bardonnechia (Italie), 16-03-13, NAT, 245×59—13.

BONOMO (Antonino), Tunis (Tunisie), 20-02-13, NAT, 362×59—13.

BONOMO, née WALTON, Tunis (Tunisie), 04-02-19, NAT, 362×59—13.

BONOMO (Gaspard), Tunis (Tunisie), 20-11-39, EFF, 362×59—13.

BORGHI (Louis), Melaba (Italie), 21-06-21, NAT, 52266×45—31.

BOTTGER (Kurt), Schladitz (Allemagne), 14-09-29, NAT, 9353×58—92.

BRANDO (Pierre), Maratea (Italie), 01-04-39, NAT, 14908×58—83.

BRIGATO (Valter), Masera di Padova (Italie), 11-05-25, NAT, 9126×56—60.

BRONISZ (Jozef), Jaroszewice (Pologne), 04-01-02, NAT, 251×59—21.

BRONISZ, née PIETROWSKA, Grodziec (Pologne), 01-03-06, NAT, 251×59—21.

BUCHEN (Günter), Zabrze (Pologne), 10-09-27, NAT, 253×59—37.

BUEMI (Antonio), Novara dit Sicilia (Italie), 08-07-05, NAT, 431×58—68.

BUEMI, née GRASSO, Novara di Sicilia (Italie), 01-03-16, NAT, 431×58—68.

BUEMI (Filippo), Novara di Sicilia (Italie), 16-02-39, EFF, 431×58—68.

BUEMI (Antonino), Novara di Sicilia (Italie), 01-04-47, EFF, 431×58—68.

CABOT (Antonio), Murcia (Espagne), 23-06-29, NAT, 14199×58—75.

CACERES (Nacional), Pueblonuevo (Espagne), 07-02-16, NAT, 11906×58—25.

CAGLIONE (Giovanni), Sampeyre (Italie), 11-02-10, NAT, 13273×58—13.

CAGLIONE, née DECOSTANZI, Sampeyre (Italie), 15-02-14, NAT, 13273×58—13.

CALDERAN (Credi), Cessalto (Italie), 20-04-09, NAT, 1320×57—31

CALDERAN, née MODOLO, Oderzo (Italie), 03-03-14, NAT, 1820×57—31.

CALDERAN (Clorinda), Meduna di Livenza (Italie), 22-09-41, EFF, 1320×57—31

CALDERAN (Lorenzo), Meduna di Livenza (Italie), 24-08-44, EFF, 1320×57—31.

CALDERAN (Grazia), Meduna di Livenza (Italie), 02-11-47, EFF, 1320×57—31.

CAMPANELLA (Mario), Montedoro (Italie), 03-10-22, NAT, 18017×53—13.

CAMPANELLA, née LODICO, Canicatti Grigento (Italie), 05-08-30, NAT, 18017×53—13.

CAMPO (Sebastian), Naval (Espagne), 20-01-22, NAT, 10185×58—51.

CANTU, née BECCARI, Pinasca (Italie), 19-07-88, NAT, 34515×38—78

CAPUANO (Silvio), Santo Padre (Italie), 22-08-22, NAT, 318×59—42.

CARETTE (Lodewijk), Kortenberg (Belgique), 16-09-13, NAT, 16034×56—75.

CARETTE, née LICENZIATI, Naples (Italie), 12-07-15, NAT, 16034×56—75.

CASERTA (Pasquale), Naples (Italie), 30-03-40, NAT, 14969×58—13.

CASTAN (Alexandro), Saragosse (Espagne), 25-02-20, NAT, 9809×58—64.

CASTAN, née ONECA, Caseda (Espagne), 16-02-20, NAT, 9809×58—64.

CASTROVIEJO (Elias), Medina de Pomar (Espagne), 17-04-14, NAT, 16985×54—09.

CEBULA (Stanislaw), Mowysacz (Pologne), 14-06-14, NAT, 13717×58—78.

CEBULA, née POKUCINSKA, Gluszyna (Pologne), 05-02-15, NAT, 13717×58—78.

CELNIKIER, née ZISKIND, Varsovie (Pologne), 18-03-95, NAT, 86617×28—75.

CERVERO (Vicente), Algemesi (Espagne), 11-02-26, NAT, 6956×58—03.

CERVERO, née VALERO, Narbonne (Aude), 22-09-21, NAT, 6956×58—03.

CERVERO (Francisco), Alicante (Espagne), 02-04-50, EFF, 6956×58—03.

CLAASSEN (Antoine), Oosterhout (Hollande), 30-10-25, NAT, 9814×58—27.

CLAASSEN, née KLIJS, Gilze en Rijen (Hollande), 07-12-27, NAT, 9814×58—27.

CLAASSEN (Laurentius), Plessis-Sainte-Opportune (Eure), 23-11-51, EFF, 9814×58—27.

CLAASSEN (Adrien), Plessis-Sainte-Opportune (Eure), 05-03-53, EFF, 9814×58—27.

CLAASSEN (Marie-Louise), Beaumont-le-Roger (Eure), 01-02-54, EFF, 9814×58—27.

CLAASSEN (Johanna), Beaumont-le-Roger (Eure), 05-02-55, EFF, 9814×58—27.

CLAASSEN (Jean-Marie), Beaumont-le-Roger (Eure), 24-01-56, EFF, 9814×58—27.

CLAASSEN (Johanny), Beaumont-le-Roger (Eure), 09-01-57, EFF, 9814×58—27.

CLARINI (Alberto), Ragogna (Italie), 07-02-26, NAT, 16937×54—21.

COCOGNO (Antonio), Montignies-sur-Sambre (Belgique), 29-05-26, NAT, 11530×58—78.

COLLELL (Arthur), Agullana (Espagne), 24-11-04, NAT, 14138×58—66.

CORRAL (Cristobal), Castillejos (Espagne), 18-05-30, NAT, 13218×58—73.

COSTA (Espedito), Valstagna (Italie), 07-09-04, NAT, 6989×57—04.

COSTA, née COSTA, Valstagna (Italie), 03-08-08, NAT, 6989×57—04.

COSTA (Livio), Valstagna (Italie), 16-08-40, EFF, 6989×57—04.

COSTA (Mireille), Sisteron (Basses-Alpes), 16-08-50, EFF, 6989×57—04.

COSTA (Rosette), Sisteron (Basses-Alpes), 16-08-50, EFF, 6989×57—04.

COSTA (Giuseppe), Quinzano d'Oglio (Italie), 20-12-16, NAT, 12657×58—75.

COSTA, née CORRADO, Padova (Italie), 15-11-21, NAT, 12657×58—75.

COSTA (David), Brescia (Italie), 26-06-39, EFF, 12657×58—75.

COSTA (Ada), Brescia (Italie), 18-12-41, EFF, 12657×58—75.

COSTA (Libero), Brescia (Italie), 30-03-46, EFF, 12657×58—75.

COSTA (Martin), San Lorenzo de la Muga (Espagne), 07-08-21, NAT, 3157×58—03.

DAVID (Maxime), Ponte Nelle Alpi (Italie), 08-10-99, NAT, 14142×58—60.

DAVID, née COSTANTINI, Ponte Nelle Alpi (Italie), 23-12-00, NAT, 14142×58—60.

DE ANGELIS (Antoine), Carife (Italie), 02-07-18, NAT, 13927×58—63.

DE BONI (Rinaldo), Allmendingen (Allemagne), 06-11-08, NAT, 12658×58—54

DE BONI, née LOCATELLI, San Omobono Imagna (Italie), 15-11-15, NAT, 12658×58—54.

DECAESTECKER (Cyriel), Zarren (Belgique), 17-11-13, NAT, 10844×58—59.

DEL PUPPO (Luigi), Polcenigo (Italie), 13-08-08, NAT, 12419×54—30.

DEL PUPPO, née BELLOTTO, Lamon (Italie), 22-07-14, NAT, 12419×54—30.

VISIGALLI (Clara), San Stefano Lodigiano (Italie), 12-09-40, EFF, 12419×54—30.

VISIGALLI (Luciano), San Stefano Lodigiano (Italie), 15-03-42, EFF, 12419×54—30.

DEL PUPPO (Bruno), Saint-Florent-sur-Auzonnet (Gard), 13-10-50, EFF, 12419×54—30.

DENISLJAMOW (Schewket), Tschelebler (Russie), 13-03-26, NAT, 18869×54—57.

DE PABLOS, née CALONGE, Saragosse (Espagne), 07-10-07, NAT, 14832×58—64.

DE QUATTRO (Gennarino), Marzano Appio (Italie), 01-04-20, NAT, 7182×58—46.

DESMAZURE (Alice), la Villa-d'Ay (Marne), 26-01-99, REI, 13615×58—75.

DETTLOFF (Otto), Schleiz (Allemagne), 22-07-18, NAT, 20638×50—78.

DIOGUARDI (Alphonso), Spoltore (Italie), 16-10-19, NAT, 2573×58—54.

DIOGUARDI, née GIANNANDREA, Pescara (Italie), 25-12-22, NAT, 2573×58—54.

DIOGUARDI (Luciana), Spoltore (Italie), 19-03-47, EFF, 2573×58—54.

DIOGUARDI (Antonio), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 11-01-50, EFF, 2573×58—54.

DIOGUARDI (Sergio), Morfontaine (Meurthe-et-Moselle), 01-09-52, EFF, 2573×58—54.

DUTOIT, née COPPENS, Lille (Nord), 01-05-08, REI, 323×59—59.

DUTTO (Stefano), Peveragno (Italie), 08-08-17, NAT, 2920×54—13.

DUTTO, née GIORGIS, Peveragno (Italie), 22-11-29, NAT, 2920×54—13.

DZIADOSZ (Stanislas), Zawadka (Pologne), 06-05-04, NAT, 14144×58—75.

ESPEJO (Cayetano), Fuente Alamo (Espagne), 08-12-14, NAT, 1278×58—42.

ESPEJO, née SAEZ, Fuente Alamo (Espagne), 15-10-18, NAT, 1278×58—42.

EXPOSITO (Jacinto), Baza (Espagne), 02-06-09, NAT, 14147×58—33.

EXPOSITO, née SANCHEZ, Barraco (Espagne), 14-05-11, NAT, 14147×58—33.

FACCIN (Giuseppe), Caerano (Italie), 28-06-14, NAT, 11837×58—47.

FAJERMAN (Abel), Radomyoko (Pologne), 13-08-18, NAT, 14202×58—75.

FAJERMAN, née BRAVERMAN, Moscou (Russie), 20-03-25, NAT, 14202×58—75.

FALBO (Pietro), Catania (Italie), 28-06-26, NAT, 13729×58—38.

FALBO, née FATI, Turin (Italie), 28-06-29, NAT, 13729×58—38.

FELTRIN (Mario), Caneva (Italie), 06-12-39, NAT, 13500×58—47.

FERAGOTTI (Andrea), Gemona del Friuli (Italie), 23-11-19, NAT, 1948×58—59.

FERAGOTTI, née DE VIT, Montenars (Italie), 25-09-23, NAT, 1948×58—59.

FERAGOTTI (Daniela), Gemona del Friuli (Italie), 20-08-43, EFF, 1948×58—59.

FERAGOTTI (Roberto), Artegna (Italie), 16-08-44, EFF, 1948×58—59.

FERAGOTTI (Giovanna), Montenars (Italie), 19-12-49, EFF, 1948×58—59.

FERAGOTTI (Bruno), Hazebrouck (Nord), 03-07-57, EFF, 1948×58—59.

FONDA (Oreste), Feltre (Italie), 25-09-20, NAT, 1580×51—06.

FONDA, née PEANO, Entraque (Italie), 11-06-24, NAT, 1580×51—06.

FORTUNATO (Salvatore), Ordona Italie), 09-03-39, NAT, 295×59—38

FRANCO (Isidoro), San Bonifacio (Italie), 18-10-95, NAT, 11645×58—14.

FRANCO, née CIOCCHETTA, San Bonifacio (Italie), 08-12-97, NAT, 11645×58—14.

FRAQUELLI, née LANFRANCONI, Tremezzo (Italie), 16-06-02, NAT, 15246×55—64.

FRENTZEL (Karl), Fulda (Allemagne), 09-06-30, NAT, 383×59—92.

FUHRMANN (Hans), Zellmuhle (Allemagne), 24-06-26, NAT, 14316×58—62.

FUSARI, née BOURDON, la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), 06-04-09, REI, 14258×57—45.

FUSARI (Nadia), Altavilla Vicentina (Italie), 11-11-47, EFF, 14258×57—45.

GAIGA (Lino), Tregnago (Italie), 26-08-15, NAT, 7245×58—65.

GAIGA, née CORAZZA, San Mauro di Salino (Italie), 12-12-20, NAT, 7245×58—65.

GAIGA (Jean), Tregnago (Italie), 05-11-45, EFF, 7245×58—65.
GALAZZO (Pietro), Lampedusa (Italie), 11-08-07, NAT, 10893×57—75.
GALAZZO, née CAPO, Sousse (Tunisie), 01-02-09, NAT, 10893×57—75.
GALAZZO (Rosalia), Sousse (Tunisie), 16-03-40, EFF, 10893×57—75.
GALAZZO (Salvatore), Sousse (Tunisie), 18-04-37, NAT, 13371×58—75.
GARCIA (Augustin), Lesaca (Espagne), 05-01-15, NAT, 10299×58—40.
GARCIA (Jean), Santa Helena (Espagne), 17-05-27, NAT, 14929×58—66.
GARRIDO (Dominique), Rollan (Espagne), 17-05-25, NAT, 14317×58—65.
GEISCHEK (Etienne), Liboje (Yougoslavie), 16-12-13, NAT, 12297×58—57.
GEISCHEK, née WOLF, Schonthal (Tchécoslovaquie), 30-03-20, NAT, 12297×58—57.
GEISCHEK (Etienne), Chemnitz (Allemagne), 10-09-13, EFF, 12297×58—57.
GEISCHEK (Pierre), Hettange-Grande (Moselle), 18-11-49, EFF, 12297×58—57.
GEISCHEK (Alfred), Volmerange-les-Mines (Moselle), 02-10-51, EFF, 12297×58—57.
GEISCHEK (Christine), Volmerange-les-Mines (Moselle), 20-02-53, EFF, 12297×58—57.
GEISLER (Paul), Nieder Rosen (Allemagne), 19-09-19, NAT, 1952×52—76.
GERMANETTO (Giovanni), Fossano (Italie), 18-12-21, NAT, 14084×58—82.
GIORDANENGO (Jean-Baptiste), Boves (Italie), 10-02-25, NAT, 18980×52—13.
GIORDANO (Alfonso), Cetara (Italie), 12-06-15, NAT, 4057×55—91.
GIORDANO, née CRISCONIO, Cetara (Italie), 27-02-21, NAT, 4057×55—91.
GIORDANO (Antonio), Cetara (Italie), 27-03-48, EFF, 4057×55—91
GOLINELLI (Alfred), La Mirandola (Italie), 19-02-20, NAT, 14402×58—75.
GONZALEZ (Maria), Logrosan (Espagne), 10-02-36, NAT, 14086×58—43.
GORSKI (Wladyslaw), Berzencin (Pologne), 11-11-16, NAT, 14618×58—05
GORSKI, née PASZKO, Czcykawszczyma Rosja (Pologne), 23-03-24, NAT, 14618×58—05.
GORSKI (Marie), Kirchheimbolanden (Allemagne), 30-05-45, EFF, 14618×58—05.
GORSKI (Sophie), Koblenz (Allemagne), 23-03-47, EFF, 14618×58—05.
GORSKI (Geneviève), Gap (Hautes-Alpes), 12-06-49, EFF, 14618×58—05.
GORSKI (Monique), Gap (Hautes-Alpes), 12-06-52, EFF, 14618×58—05.
GORSKI (Gérard), Gap (Hautes-Alpes), 12-06-56, EFF, 14618×58—05.
GRANDOWICZ (Moszek), Lodz (Pologne), 01-02-20, NAT, 13761×58—75.
GRATTAROLA, née GIANFALDONE, Ponzone (Italie), 01-04-34, NAT, 1917×57—06.
GROFF (Erminio), Roncegno (Italie), 16-05-27, NAT, 3227×58—38.
GROSSO (Edda), Bordighera (Italie), 05-05-39, NAT, 13765×58—06.
GRUNBERG (Jean), Cernauti (Roumanie), 07-11-10, NAT, 33351×44—91.
GRZESKIEWICZ (Czeslaw), Starawies (Pologne), 20-07-11, NAT, 205×59—54.
GRZESKIEWICZ, née HORLITZ, Gliny (Pologne), 20-07-09, NAT, 205×59—54.
GRZESKIEWICZ (Irène), Rodez (Aveyron), 29-07-44, EFF, 205×59—54.
GRZESKIEWICZ (Monique), Sancy (Meurthe-et-Moselle), 26-03-47, EFF, 205×59—54.
GRZESKIEWICZ (Anne-Marie), Briey (Maurthe-et Moselle), 21-02-52, EFF, 205×59—54.
GRZESKIEWICZ (Léon), Jarocin (Pologne), 31-07-10, EFF, 14620×58—62.
GULLI (Joseph), Montebello Ionico (Italie), 21-06-08, NAT, 14976×58—06.
HAGIAGE (Mardochee), Tunis (Tunisie), 27-01-23, NAT, 11705×58—96.
HAGIAGE, née CHICHE, la Goulette (Tunisie), 30-07-23, NAT, 11705×58—96.
HAGIAGE (Marc), Tunis (Tunisie), 19-03-57, EFF, 11705×58—96.
HAMAJDA (Nicolas), Mikolajow (Pologne), 23-10-25, NAT, 11589×51—54.
HAMAJDA, née BYCZEK, Podwoloczyska (Pologne), 21-03-28, NAT, 11589×51—54.
HEFTMAN (Joseph), Lukow (Pologne), 19-01-10, NAT, 13773×58—13.
HEFTMAN, née CZERMAK, Krosno (Pologne), 24-06-16, NAT, 13773×58—13.
HEFTMAN (Marcel), Paris, 01-06-40, EFF, 13773×58—13.
HEISSLER (ranz), Michelsthal (Pologne), 29-05-25, NAT, 2916×56—86.
HENZEL (Oscar), Targu Neamt (Roumanie), 18-06-16, NAT, 888×54—75.
HOCHMANN (Alexandre), Vac (Hongrie), 08-08-13, NAT, 10237×53—75.
HOCHMANN, née UJHELLY, Totkomlos (Hongrie), 30-05-19, NAT, 10237×53—75.
HOMKO (Jules), Czechowice (Pologne), 30-03-14, NAT, 11716×58—59.
HOMKO, née KOWALSKI, Katernberg (Allemagne), 30-03-15, NAT, 11716×58—59.
HORODNICEANU (Wladimir), Ploesti (Roumanie), 30-11-26, NAT, 11747×58—67.
HUGOI (Mark), Budapest (Hongrie), 22-06-98, NAT, 248×31—75.
HUGOI, née WEISZ, Budapest (Hongrie), 27-09-98, NAT, 248×31—75
ISRAEL (Kurt), Aue (Allemagne), 24-12-26, NAT, 5625×55—59.
ISRAEL, née HONSCH, Leipzig (Allemagne), 15-03-28, NAT, 5625×55—59.
ISRAEL (Hans), Mannheim (Allemagne), 09-07-49, EFF, 5625×55—59.
ISRAEL (Wolf), Mannheim (Allemagne), 31-08-50, EFF, 5625×55—59.
ISRAEL (Thomas), Mannheim (Allemagne), 25-04-52, EFF, 5625×55—59.
ISRAEL (Karla), Mannheim (Allemagne), 25-04-52, EFF, 5625×55—59.
JAKUBOWSKI (Tadeusz), Varsovie (Pologne), 26-11-27, NAT, 13150×58—75.
JALOCHA (Jozef), Grzebowilk (Pologne), 15-09-22, NAT, 18150×53—87.
JALOCHA, née WAWRZASZEK, Zolynia (Pologne), 02-03-22, NAT, 18150×53—87.
JALOCHA (Irène), Bad Rothenielde (Allemagne), 28-04-46, EFF, 18150×53—87.
JALOCHA (Georges), Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne), 24-06-49, EFF, 18150×53—87.
JALOCHA (Christine), Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne), 24-05-51, EFF, 18150×53—87.
JASTRZEMBSKI (Stanislas), Herten (Allemagne), 07-10-07, NAT, 372×59—62.
JASTRZEMBSKI, née SOBCZAK, Borbeck (Allemagne), 20-10-14, NAT, 372×59—62.
JASTRZEMBSKI (Edouard), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 15-11-42, EFF, 372×59—62.
JASTRZEMBSKI (Jean-Pierre), Henin-Liétard (Pas-de-Calais), 19-09-50, EFF, 372×59—62.
JEDRASIAK, née KLISCH, Kobylnik (Pologne), 21-06-18, NAT, 371×59—57.
JERKOVIC (Rade), Grab Gracac (Yougoslavie), 15-08-19, NAT, 2310×56—57.
JIMENEZ, née ROUSSEL, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), 16-06-02, REI, 12375×58—75.
JIMENEZ (Pedro), Navalmoral de la Mata (Espagne), 24-03-43, EFF, 12375×58—75.
KALUSZYNER (Michel), Jérusalem (Israël), 02-12-39, EFF, 14626×58—62.
KATHER (Herbert), Dantzig (Allemagne), 22-07-17, NAT, 12391×58—10.
KAUFFMANN (Joseph), Merl (grand-duché de Luxembourg), 24-01-00, NAT, 12395×58—75.
KLINGENFRAU (Juda), Juskow (Pologne), 10-01-14, NAT, 11110×58—75.
KLINGENFRAU, née BARENFELD, Kiszniev (Roumanie), 26-12-23, NAT, 11110×58—75.
KLINGENFRAU (Irène), Bratislava (Tchécoslovaquie), 02-10-47, EFF, 11110×58—75.
KLUSKA (Stanislas), Dzietrznikach (Pologne), 15-09-22, NAT, 4209×57—51.
KONCZAK (Christiane), Sokolow (Pologne), 21-05-37, NAT, 13309×58—51.
KOWALSKI (Joseph), Chroberz (Pologne), 11-03-25, NAT, 14669×58—62.
KUJBIDA (Wladimir), Rozwaz (Pologne), 01-07-07, NAT, 13616×58—54.
KUJBIDA, née TERPLAK, Rozwaz (Pologne), 28-08-09, NAT, 13616×58—54.
LACHIVER (Emile), Istanbul (Turquie), 28-08-06, NAT, 11287×54—75.
LACHIVER, née PICKEN, Taganrog (Russie), en 1909, NAT, 11287×54—75.
LAVA (Bruno), Suségana (Italie), 25-01-24, NAT, 7205×58—54.
LAVA, née LION, Mansué (Italie), 02-06-27, NAT, 7205×58—54.
LAZARO (Edouard), Madrid (Espagne), 07-05-10, NAT, 11507×58—41.
LAZARO, née MARTIN, Santa Cruz de Retemar (Espagne), 08-10-13, NAT, 11507×58—41.

LAZARO (Edouard), Madrid (Espagne), 30-03-38, EFF, 11507×58—41.

LAZARO (Joséphine), Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher), 28-10-53, EFF, 11507×58—41.

LAZZARONI (Giulio), Monasterolo del Castello (Italie), 19-11-14, NAT, 12166×58—02.

LAZZARONI, née PESENTI, Monasterolo del Castello (Italie), 30-08-17, NAT, 12166×58—02.

LAZZARONI (Luigi), Bergame (Italie), 17-12-42, EFF, 12166×58—02.

LEONARDI (Giorgio), Venise Mestre (Italie), 21-10-38, NAT, 4914×58—91.

LERA (Michel), Fabero (Espagne), 29-09-13, NAT, 14957×58—13.

LERA, née MARTINEZ, Palacios del Sil (Espagne), 27-05-13, NAT, 14957×53—13.

LO (Yun Tsiun), Nankin (Chine), 21-10-23, NAT, 1897×56—41.

LO, née TCHENG, Nankin (Chine), 05-04-24, NAT, 1897×56—41.

LO (Michel), Paris (14e), 17-03-51, EFF, 1897×56—41.

LO (Béatrice), Châlons-sur-Marne (Marne), 28-10-53, EFF, 1897×56—41.

LONGO (Rodolphe), Cologna Veneta (Italie), 26-11-24, NAT, 39×59—81.

LONGO, née GATTI, Cividate al Piano (Italie), 11-06-29, NAT, 39×59—81.

LONGO (Umberto), Scorze (Italie), 17-03-06, NAT, 14162×58—81.

LONGO, née SCANTAMBURLO, Trebaseleghe (Italie), 23-12-05, NAT, 14162×58—81.

LONGO (Jacqueline), Pechaudrier (Tarn), 13-02-50, EFF, 14162×58—81.

LOPEZ (Antonio), Las Pedrosas (Espagne), 01-02-10, NAT, 13527×58—13.

LOPEZ, née SANCHEZ, Fuente Librilla (Espagne), 04-05-09, NAT, 13527×58—13.

LOVAS (Antoine), Budapest (Hongrie), 18-08-06, NAT, 28852×47—75.

LUCATO (Iginio), Piombino Dese (Italie), 21-03-24, NAT, 8815×52—68.

MACARIO (Pietro), Roca Canavese (Italie), 10-03-13, NAT, 13391×34—78

MACHICOTE (Santos), Aranaz (Espagne), 17-12-05, NAT, 16965×40—64

MALDJIAN (Avedis), Alep (Syrie), 15-08-28, NAT, 13989×58—69.

MALDJIAN, née BOYADJIAN, Aksarai (Asie Mineure), 23-12-28, NAT, 13989×58—69.

MARDONES (Thomas), Cigüenza (Espagne), 06-12-17, NAT, 17916×40—75.

MARQUES (Pascal), Serch (Espagne), 28-10-12, NAT, 8047×58—54.

MARQUES, née ADRIAN, Malaga (Espagne), 03-07-18, NAT, 8047×58—54.

MARQUES (Anne), Valence (Espagne), 17-12-38, EFF, 8047×58—54.

MARQUES (Louis), Sagonte (Espagne), 14-04-50, EFF, 8047×58—54.

MARQUES (Pascal), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 09-02-56, EFF, 8047×58—54.

MARRO (Vincent), Vernante (Italie), 14-04-06, NAT, 13990×58—06.

MARRO, née GIORDANENGO, Vernante (Italie), 14-07-10, NAT, 13990×58—06.

MARTINEZ (Francisco), Teijido (Espagne), 06-03-13, NAT, 10916×58—47.

MARTINEZ, née CARRACEDO, Santa Cristina (Espagne), 14-06-13, NAT, 10916×58—47.

MARTINEZ (Vidal), Teijido (Espagne), 15-11-41, EFF, 10916×58—47.

MARTINEZ (Rosario), Santa Cristina (Espagne), 11-07-44, EFF, 10916×58—47.

MARTINEZ (Francisco), Teijido (Espagne), 09-12-46, EFF, 10916×58—47.

MARTINEZ (Maria), Herreria (Espagne), 12-09-14, NAT, 48×59—75.

MARTINO (Chiaffredo), Revello (Italie), 10-10-20, NAT, 1619×55—13.

MARTINO, née BRONDINO, Martiniana Po (Italie), 26-07-30, NAT, 1619×55—13.

MARTINO (Suzanne), Envie (Italie), 14-12-49, EFF, 1619×55—13.

MARTINO (Pietro), Sampeyre (Italie), 11-02-96, NAT, 13993×58—13.

MARTINO, née DOVETTA, Sampeyre (Italie), 22-02-03, NAT, 13993×58—13.

MASERATI (Severino), Gazzola (Italie), 29-10-13, NAT, 5720×58—06.

MASERATI, née RECCAGNI, Graffimagna (Italie), 05-02-20, NAT, 5720×58—06.

MASERATI (Marc), Nice (Alpes-Maritimes), 24-07-56, EFF, 5720×58—06.

MASERATI (Sylvana), Milan (Italie), 31-10-39, EFF, 5720×58—06.

MAYOR, née FERRER, Alger (Algérie), 28-07-92, REI, 14528×58—91.

MAZZILLI (Vincent), Corato (Italie), 03-08-06, NAT, 13403×58—38.

MAZZILLI, née BALDUCCI, Corato (Italie), 06-11-08, NAT, 13403×58—38.

MAZZILLI (Philomène), Corato (Italie), 13-06-39, EFF, 13403×58—38.

MAZZILLI (Nunzia), Corato (Italie), 29-12-42, EFF, 13403×58—38.

MEIER (Henri), Heidelberg Handschuhsheim (Allemagne), 17-11-20, NAT, 6558×54—63.

MEYLAN (Francis), Casablanca (Maroc), 11-01-35, NAT, 10341×57—34.

MICHALEK (Milos), Bratislava (Tchécoslovaquie), 07-12-21, NAT, 5919×58—95.

MICHALEK, née HLAVACKOVA, Bystrice (Tchécoslovaquie), 05-07-21, NAT, 5919×58—95

MICHALEK (Ivanka), Bystrice (Tchécoslovaquie), 04-10-46, EFF, 5919×58—95.

MIKOLAJCZAK (Eloi), Altenbochum (Allemagne), 09-04-22, NAT, 333×59—62.

MONTESINOS (Miguel), Pechina (Espagne), 31-03-16, NAT, 14133×58—84.

MONTESINOS, née PUJOL, Montornes del Valles (Espagne), 04-10-14, NAT, 14133×58—84.

MONTESINOS (Michel), Piolenc (Vaucluse), 09-06-45, EFF, 14133×58—84.

MONTESINOS (Mercedes), Orange (Vaucluse), 15-07-47, EFF, 14133×58—84.

MOSCA (Antonio), Naples (Italie), 26-02-10, NAT, 13688×58—13.

MUCCI (Primo), Pistoia (Italie), 11-02-01, NAT, 13094×58—81.

MUCCI, née QUERCI, Pistoia (Italie), 12-03-08, NAT, 13094×58—81.

MUNOZ (Vicente), Valencia (Espagne), 13-01-14, NAT, 4285×58—71.

MUNOZ, née CAMBRA, Valencia (Espagne), 29-11-19, NAT, 4285×58—71.

MUNTANER, née MOLL, Boulnan (Alger), 16-08-85, REI, 14529×58—91.

MUSCARI (Rocco), Maropati (Italie), 16-08-23, NAT, 4372×58—57.

MUSCARI, née TEGANINI, Maropati (Italie), 19-04-28, NAT, 4372×58—57.

MUSIAL (Wladislaw), Konopnica (Pologne), 29-07-20, NAT, 12511×58—59

MYSLIWIEC (Jean), Szpitary (Pologne), 22-11-14, NAT, 13477×58—02.

MYSLIWIEC, née SZCZYPKA, Ostrowek (Pologne), 08-06-16, NAT, 13477×58—02.

MYSLIWIEC (Edouard), Pontruet (Aisne), 04-01-46, EFF, 13477×58—02.

MYSLIWIEC (Marie-Madeleine), le Haucourt (Aisne), 06-02-48, EFF, 13477×58—02.

NANNI (Pasquino), Pescia (Italie), 16-04-22, NAT, 14930×58—59.

NAVARRO (Pedro), Carthagène (Espagne), 17-05-40, NAT, 12518×58—69.

NGUYEN NGHIEM, Tong Hoa (Nord-Viet-Nam), en 1905, NAT, 11893×57—13.

NGUYEN NGHIEM (Alain), Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-05-52, EFF, 11893×57—13.

NGUYEN NGHIEM (Michèle), Marseille (Bouches-du-Rhône), 23-07-53, EFF, 11893×57—13.

NGUYEN TOAI, Quit Lam (Centre-Viet-Nam), 09-12-18, NAT, 10283×57—13

NGUYEN TOAI, née NGUYEN THIEN KIM, Nha Thuong (Centre-Viet-Nam), 03-11-17, NAT, 10283×57—13.

NGUYEN NGOC HANH, Besançon (Doubs), 09-05-52, EFF, 10283×57—13

NGUYEN NGOC HA, Marseille (Bouches-du-Rhône), 03-04-54, EFF, 10283×57—13.

NGUYEN NGOC HOAI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 24-07-56, EFF, 10283×57—13.

NIZZARDI (Isidoro), Giffone Valle Piana (Italie), 10-10-25, NAT, 5176×57—13.

PAGNAN (Attilio), Mogliano Veneto (Italie), 25-07-25, NAT, 17676×53—42.

PAGNAN, née PARACHINI, Bibbiena (Italie), 02-04-21, NAT, 17676×53—42.

PAGNAN (Marie-Thérèse), Bibbiena (Italie), 13-11-45, EFF, 17676×53—42.

PAGNAN (Albert), Saint-Genest-Lerpt (Loire), 30-03-48, EFF, 17676×53—42.

PAGNAN (Martine), Saint-Etienne (Loire), 24-11-55, EFF, 17676×53—42.

PAGNAN (Lucienne), Saint-Etienne (Loire), 03-12-57, EFF, 17676×53—42.

PALLARES (Ramon), Daimuz (Espagne), 18-08-02, NAT, 14987×58—34.

PANOVITCH, née BLAGOWNA, Ochrida (Yougoslavie), 11-03-08, NAT, 14770×58—83.

PAPA (Michele), Barletta (Italie), 07-04-39, NAT, 13159×58—13.
PASSERINI (Vittorio), Pontedell'Olio (Italie), 02-12-02, NAT, 2488×58—77.
PASSERINI, née VENEZIANI, Carpaneto-Piacentino (Italie), 19-09-14, NAT, 2488×58—77.
PASSERINI (Guido), Pontedell'Olio (Italie), 03-08-41, EFF, 2488×58—77.
PASSERINI (Maria-Luisa), Pontedell'Olio (Italie), 15-09-42, EFF, 2488×58—77.
PASSERINI (Anna), Pontedell'Olio (Italie), 10-04-44, EFF, 2488×58—77.
PASSERINI (Carla), Pontedell'Olio (Italie), 24-10-45, EFF, 2488×58—77.
PASSERINI (Angela), Pontedell'Olio (Italie), 08-07-49, EFF, 2488×58—77.
PERELMAN (Szlama), Kalisz (Pologne), 14-05-11, NAT, 11304×58—75.
PERELMAN, née IANCULOVICI, Galati (Roumanie), 14-04-23, NAT, 11304×58—75.
PERELMAN (Régine), Paris (12e), 09-12-47, EFF, 11304×58—75.
PERELMAN (Léon), Paris (12e), 02-04-49, EFF, 11304×58—75.
PERESSON (Secondo) Vito d'Asio (Italie), 15-12-23, NAT, 3207×58—68.
PERESSON, née MARCUZZI, Vito d'Asio (Italie), 10-11-28, NAT, 3207×58—68.
PERESSON (Aurelio), Vito d'Asio (Italie), 26-12-49, EFF, 3207×58—68.
PERESSON (Patrick), Colmar (Haut-Rhin), 02-07-54, EFF, 3207×58—68.
PERESSON (Alain), Colmar (Haut-Rhin), 11-12-58, EFF, 3207×58—68.
PERSICO (Margherita), Pradalunga (Italie), 14-05-20, NAT, 14990×58—39.
PETRIN (Bortolomeo), Novale (Italie), 20-02-20, NAT, 1600×47—54.
PEZZOPANE (Angelo), l'Aquila (Italie), 05-12-24, NAT, 11165×58—91.
PICARDI (Vincenzo), Messine (Italie), 29-11-20, NAT, 8198×57—75.
PICARDI, née SANTORO, Ceglie-Messapico (Italie), 26-04-23, NAT, 8198×57—75.
PICARDI (Gaetano), Ceglie-Messapico (Italie), 21-03-44, EFF, 8198×57—75.
PICARDI (Antonino), Ceglie-Messapico (Italie), 24-11-45, EFF, 8198×57—75.
PICARDI (Angelo), Ceglie-Messapico (Italie), 11-04-47, EFF, 8198×57—75.
PICARDI (Alfredo), Ceglie-Messapico (Italie), 19-05-48, EFF, 8198×57—75.
PICARDI (Giuseppe), Ceglie-Messapico (Italie), 10-03-51, EFF, 8198×57—75.
PICARDI (Rosario), Ivry-sur-Seine (Seine), 25-11-55, EFF, 8198×57—75.
PICARDI (Marcel), Ivry-sur-Seine (Seine), 23-11-56, EFF, 8198×57—75.
PICARDI (Santo), Ivry-sur-Seine (Seine), 28-10-57, EFF, 8198×57—75.
PICARDI (Thérèse), Ivry-sur-Seine (Seine), 04-10-58, EFF, 8198×57—75.
PICCO (Jean), Nole (Italie), 27-10-14, NAT, 1770×51—74.
PICCO, née RINALDI, Sagrado, (Italie), 18-10-20, NAT, 17700×51—74.
PICCO (Alexandra), Turin (Italie), 29-05-40, EFF 17700×51—74.
PICK (Hanna), Luxembourg (grand-duché de Luxembourg), 10-07-40, EFF, 305×59—47.
PIERRE (Auguste), Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), 05-05-30, NAT, 802×57—17.
PIERRE (Lucien), Saigon (Sud-Viet-Nam), 03-04-55, EFF, 802×57—17.
PROKOPIK (Piotr), Weglowka (Pologne), 12-02-12, NAT, 10446×58—54.
PROKOPIK, née ZRYMIAK, Oparowka (Pologne), 04-06-13, NAT, 10446×58—54.
PROKOPIK (Jean), Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 03-02-55, EFF, 10446×58—54.
PULERA, née FALBO, Petrona (Italie), 22-11-20, NAT, 2494×57—75.
PULERA (Antoine), Buenos Aires (Argentine), 06-06-49, NAT, 923×59—75.
PULERA (Rita), Roccabernarda (Italie), 28-09-44, NAT, 924×59—75.
RASO (José), Juseu (Espagne), 08-02-13, NAT, 14445×58—34.
RIBATTI (Salvatore), Corato (Italie), 04-03-30, NAT, 344×59—13.
RINCIARI (Domenico), Milan (Italie), 05-02-05, NAT, 14055×58—75.
RODENAS (Ramon), Cuevas (Espagne), 31-12-04, NAT 13367×57—75.
RODRIGUEZ (Antonio) Madrid (Espagne), 13-04-21, NAT, 10071×58—92.
ROHNER (Arnold), Balgach (Suisse), 05-03-05, NAT, 10639×58—57.
ROSSO (Barthelemy), Ceriana (Italie), 19-09-14, NAT 14059×58—06.
RUDLOFF (Horst), Berlin Spandau (Allemagne), 14-12-28, NAT, 351×59—91.
RUIZ (Thérèse), Rabat (Maroc), 21-05-33, NAT, 5747×58—95.
RYBAK (Etienne), Reden (Pologne), 19-09-22, NAT, 352×59—62.
SABATER (Bartolome), Palma (Espagne), 28-04-05, NAT, 46656×38—91.
SABATO, née CHILLEMI, Novarra di Sicilia (Italie), 04-03-98, NAT, 14182×58—06.
SALAFIA (Joseph), Tunis (Tunisie), 14-10-37, NAT, 14861×58—06.
SALAS (Teodoro), Corera (Espagne), 09-11-18, NAT 11955×58—11.
SALAS née RICO, Yecla (Espagne), 22-07-17, NAT, 11955×58—11.
SALAS (Rita) Yecla (Espagne), 15-12-47, EFF, 11955×58—11.
SALAS (Théodore), Carcassonne (Aude), 06-06-51, EFF, 11955×58—11.
SALTINI (Elio), Carpi (Italie), 23-03-03, NAT, 13659×58—69.
SALTINI, née FRABETTI, Sant'Agata Bolognese (Italie), 01-02-06, NAT, 13659×58—69.
SALTINI (Giorgio), Bologna (Italie), 01-11-40, EFF, 13659×58—69.
SALTINI (Lamberto), Bologna (Italie), 20-06-43, EFF, 13659×58—69.
SALTINI (Marinella), Lyon (Rhône), 26-11-47, EFF, 13659×58—69.
SALVADOR (Joaquin), Benasal (Espagne), 06-02-19, NAT, 16936×52—11.
SALVATI (Thino), Cottanello (Italie), 05-08-21, NAT, 19197×49—06.
SANCHEZ (Jaime), Caudete (Espagne), 24-12-04, NAT, 209×59—11.
SANCHEZ, née FERNANDEZ, Madrid (Espagne), 30-08-06, NAT, 209×59—11.
SANDRI (Ennio), Arta (Italie), 29-08-29, NAT, 9176×58—51.
SANDRI, née SCARABELLI, Arta (Italie), 16-09-33, NAT, 9176×58—51.
SANROMAN, née IZUEL, Lurbe (Basses-Pyrénées), 14-09-88, REI, 14777×58—64.
SASSO (Santo), Castelnuovo di Conza (Italie), 03-06-12, NAT, 20490×51—94.
SAVINO (Agostino), Tarente (Italie), 24-09-25, NAT, 10846×53—13.
SAVINO, née SCALETTA, Termini Imeresse (Italie), 26-12-20, NAT, 10846×53—13.
SCHILDOWSKI (Michel), Harten (Allemagne), 02-10-09, NAT, 13250×58—42.
SCHILDOWSKI, née MLYNARCZYK, Karminck (Pologne), 02-05-07, NAT, 13250×58—42.
SCHILDOWSKI (Stéphane), Firminy (Loire), 30-07-41, EFF, 13250×58—42.
SCHILDOWSKI (Jean), Saint-Etienne (Loire), 08-11-43, EFF, 13250×58—42.
SCHILDOWSKI (Edmond), Firminy (Loire), 18-10-45, EFF, 13250×58—42.
SCHILDOWSKI (Irène), Roche-la-Molière (Loire), 09-07-47, EFF, 13250×58—42.
SCHUSTER (Hans), Grosprobstdorf (Roumanie), 14-03-26, NAT, 216×59—75.
SCOMPARIN (Romeo), Roncade (Italie), 14-10-96, NAT, 1984×52—31.
SCOMPARIN, née ZORZETTO, Meolo (Italie), 11-09-00, NAT, 1984×52—31.
SELMECZI KOVACS (Laszlo), Sarbagard (Hongrie), en 1925, NAT, 166×59—91.
SITBON (Joseph), Tunis (Tunisie), 06-09-28, NAT, 1070×59—96.
SITBON (Martine), Tunis (Tunisie), 13-07-57, EFF, 1070×59—96.
SKALSKI (Stephan), Babina (Pologne), 10-11-11, NAT, 14780×58—89.
SKALSKI, née CICHON, Brzysko Wola (Pologne), 30-11-15, NAT, 14780×58—89.
SKALSKI (Guy), Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), 17-07-45, EFF, 14780×58—89.
SKALSKI (Michel), Migennes (Yonne), 11-02-55, EFF, 14780×58—89.
SNAIDERO (Roméo), Majano (Italie), 06-06-25, NAT, 13014×58—55.
SORIGUE (Miguel), Aramunt (Espagne), 10-06-18, NAT, 14544×58—31.
SOWINSKI (Jean), Krotoschin (Pologne), 28-07-00, NAT, 222×59—59.
SOWINSKI, née SZYMANSKI, Recklinghausen (Allemagne), 01-06-07, NAT, 222×59—59.
SROCZYNSKI (Adam), Brzezie (Pologne), 02-12-09, NAT, 12900×56—67.
SROCZYNSKI, née PILARSKA, Zbek (Pologne), 25-12-15, NAT, 12900×56—67.
SROCZYNSKI (Christiane), Strasbourg (Bas-Rhin), 04-10-52, EFF, 12900×56—67.
SROCZYNSKI (Geneviève), Strasbourg (Bas-Rhin), 02-05-54, EFF, 12900×56—67.
SROCZYNSKI (Jean-Michel), Strasbourg (Bas-Rhin), 26-10-57, EFF, 12900×56—67.
STORTINI, née TRABALLONI, Castelraimondo (Italie), 29-10-99, NAT, 224×59—57.
SWIECKA (Christine), Varsovie (Pologne), 01-01-23, NAT, 10744×55—67.
SZENBERG (Adam), Varsovie (Pologne), 31-01-25, NAT, 8430×58—75.
SZENBERG, née GUTFRADJ, Varsovie (Pologne), 07-12-27, NAT, 8430×58—75.

SZKOTNICKI (François), Gawluszowice (Pologne), 03-01-04, NAT, 225 ×59—73.

SZKOTNICKI, née KURON, Gawluszowice (Pologne), 16-09-08, NAT, 225×59—78.

SZMATULA (Thadée), Opalenica (Pologne), 20-05-24, NAT, 70×59—71.

SZYLDWACH (Lejb), Lodz (Pologne), 17-03-12, NAT, 1896×51—75.

TALAR (Czeslaw), Korabin (Pologne), 06-07-04, NAT, 13877×58—78.

TALAR, née SZKUDLAREK, Brudzew (Pologne), 02-09-03, NAT, 13877 ×58—78.

TANCZAK (Piotr), Bilcze Zlote (Ukraine), 15-06-07, NAT, 170×59—55.

TANCZAK, née PISTUN, Duzatyr (Ukraine), 10-06-11, NAT, 170×59 —55.

TANCZAK (Noël), Thierville (Meuse), 24-12-47, EFF, 170×59—55.

TANCZAK (André), Thierville (Meuse), 27-03-49, EFF, 170×59—55.

TANCZAK (Lydie), Thierville (Meuse), 22-10-51, EFF, 170×59—55.

TCHAPARIAN (Mardiros), Bitias (Turquie), en 1919, NAT, 14302×58 —99.

TCHAPARIAN, née AROUCHIAN, Bitias (Turquie), en 1925, NAT, 14302 ×58—99.

TCHAPARIAN (Maral), Hoch Moussa (Liban), 30-05-50, EFF, 14302×58 —99.

TCHAPARIAN (Zela), Damas (Syrie), 10-02-53, EFF, 14302×58—99.

TCHAPARIAN (Kevorg), Damas (Syrie), 22-07-56, EFF, 14302×58—99.

TEDDE (Pietro), Ploaghe (Italie), 18-11-19, NAT, 8672×54—42.

TEDDE, née CAU, Ittiri (Italie), 09-04-23, NAT, 8672×54—42.

TEDDE (Francesco), Ittiri (Italie), 15-09-45, EFF, 8672×54—42.

TEDDE (Maria), Ittiri (Italie), 26-12-46, EFF, 8672×54—42.

TEDDE (Caterinangela), Ittiri (Italie), 17-10-48, EFF, 8672×54—42.

TEDDE (Giovanni), Saint-Etienne (Loire), 15-10-50, EFF, 8672×54—42.

TEDDE (Anna), Saint-Etienne (Loire), 03-11-53, EFF, 8672×54—42.

TEDDE (Salvatore), Saint-Etienne (Loire), 10-08-55, EFF, 8672×54—42.

TEMPORALE (Emma), San Daniel (Italie), 05-11-33, NAT, 11786×58 —06.

TORTOSA (Santiago), Madrid (Espagne), 22-06-39, NAT, 13116×58—78.

TUDEL (Valère), Salinas de Hoz (Espagne), 29-01-24, NAT, 9709×57 —32.

TUSINSKI (Wladyslaw), Krzetow (Pologne), 16-03-06, NAT, 13977×58 —42.

TUSINSKI, née DOBRZYNSKA, Varsovie (Pologne), 05-07-19, NAT, 13977×58—42.

TUSINSKI (Hélène), Saint-Chamond (Loire), 02-12-40, EFF, 13977×58 —42.

TUSINSKI (Joseph), Rive-de-Gier (Loire), 29-04-44, EFF, 13977×58 —42.

TUSINSKI (Irène), Rive-de-Gier (Loire), 25-04-48, EFF, 13977×58—42.

TUSINSKI (Christianne), Rive-de-Gier (Loire), 26-06-55, EFF, 13977 ×58—42.

UNIA (Angèle), Roccaforte Mondovi (Italie), 09-08-22, NAT, 14242×58 —83.

VALENTE (Joseph), Paris, 19-06-02, NAT, 872×57—75.

VALENTE, née GAMBA, Felizzano (Italie), 28-08-07, NAT, 872×57—75.

VARGA (Joseph), Budapest (Hongrie), 29-02-16, NAT, 10689×58—75.

VARGA, née HORVATH, Budapest (Hongrie), 03-09-13, NAT, 10689 ×58—75.

VARGA (Suzanne), Budapest (Hongrie), 08-12-40, EFF, 10689×58—75.

VARGA (Cécile), Budapest (Hongrie), 08-12-40, EFF, 10689×58—75.

VARGA (Pierre), Bratislava (Tchécoslovaquie), 22-02-44, EFF, 10689 ×58—75.

VENDRAME (Nicolas), San Stino di Livenza (Italie), 24-02-29, NAT, 5587×58—47.

VENDRAME, née ZANOTTO, San Stino di Livenza (Italie), 22-09-30, NAT, 5587×58—47.

VERZOTTI (Mirko), Vigliano-Biellese (Italie), 05-01-20, NAT, 12835 ×58—74.

VISENTIN (Giuseppe) Noventa di Piave (Italie), 02-03-04, NAT, 21864 ×51—78.

VISENTIN, née MARTIN, Sandofen (Allemagne), 27-08-06, NAT, 21864 ×51—78.

VISENTIN (Benito), Salgareda (Italie), 11-02-39, EFF, 21864×51—78.

VISENTIN (Maria), Salgareda (Italie), 12-05-41, EFF, 21864×51—78.

VISENTIN (Solange) Montmorency (Seine-et-Oise), 26-02-50, EFF, 21864×51—78.

VOLKMAN (Henryk), Chelmza (Pologne), 04-08-21, NAT, 12836×58—69.

VOLKMAN, née KARPINSKA, Cracovie (Pologne), 24-06-22, NAT, 12836 ×58—69.

VOLKMAN (Henryk), Saint-Meots (Grande-Bretagne), 05-07-47, EFF, 12836×58—69.

VOLKMAN (Victor), Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône), 03-09-57, EFF, 12836 ×58—69.

WERTEMBERG (Adolphe), Tunis (Tunisie), 20-12-07, NAT, 29244 ×48—96.

WERTEMBERG, née BARRESI, Tunis (Tunisie), 31-12-09, NAT, 29244 ×48—96.

WETZSTEIN (Joseph), Cracovie (Pologne), 01-06-04, NAT, 4486 ×58—75.

WETZSTEIN, née DUNKELBLAU, Drohobycz (Pologne), 07-06-08, NAT, 4486×58—75.

ZAJDMAN (Abram), Piotrkow (Pologne), 15-07-11, NAT, 19912×51—75.

ZAJDMAN, née CHOJNOWICZ, Kamiensk (Pologne), 15-11-16, NAT, 19912×51—75.

ZAMENGO (Nicodemo), Trebaseleghe (Italie), 26-07-02, NAT, 9058 ×58—81.

ZAMENGO, née LIBRALATO, Piombino Dese (Italie), 09-12-10, NAT, 9058×58—81.

ZAMENGO (Marie), Bertre (Tarn), 16-05-41, EFF, 9058×58—81.

ZAMENGO (Denise), Bertre (Tarn), 09-10-46, EFF, 9058×58—81.

ZANIER (Sergio), Enemonzo (Italie), 14-12-08, NAT, 14312×58—75.

ZANIER, née DANELON, Socchieve (Italie), 08-02-20, NAT, 14312 ×58—75.

ZANIER (Daniela), Enemonzo (Italie), 25-10-49, EFF, 14312×58—75.

ZANIER (Roger), Orly (Seine), 15-01-54, EFF, 14312×58—75.

ZBYTEK (Rudolf), Rasovice Brno (Tchécoslovaquie), 04-10-29, NAT, 78×59—91.

ZOPPAS (Nikitas), Livissi (Asie Mineure), 08-09-11, NAT, 14313 ×58—75.

ZOPPAS, née VALSAMIDOU, Athènes (Grèce), 26-11-13, NAT, 14313 ×58—75.

ZOPPAS (Catherine), Bagnolet (Seine), 25-10-55, EFF, 14313×58—75.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

ACERBIS (Marc). — ACERBIS (Marco), Alzano Lombardo (Italie), 14-05-28, 14121×58—71.

CARETTE (Louis). — CARETTE (Lodewijk), Kortenberg (Belgique), 16-09-13, 16034×56—75.

DECAESTECKER (Cyrille). — DECAESTECKER (Cyriel), Zarren (Belgique), 17-11-13, 10844×58—59.

DENISAN (Alexis). — DENISLJAMOW (Schewket), Tschelebler (Russie), 13-03-26, 18869×51—57.

DE QUATTRO (Gérard). — DE QUATTRO (Gennarino), Marzano Appio (Italie), 01-01-20, 7182×58—46.

FRAQUELLI (Henriette). — FRAQUELLI (Enrichetta), Tremezzo (Italie), 16-06-02, 15246×55—64.

NAVARRO (Pierre). — NAVARRO (Pedro), Carthagene (Espagne), 17-05-40, 12518×58—69.

SORIQUE (Michel). — SORIGUE (Miguel), Aramunt (Espagne), 10-06-18, 14544×58—31.

ZAJDMAN (Arthur). — ZAJDMAN (Abram), Piotrkow (Pologne), 15-07-11, 19912×51—75.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger les Français dont les noms suivent:

BARBAZ (Fernand), Lausanne (Suisse), 27-09-17, LIB (1), 1776×58 —99.

BARRILLIET (Raymond), Gex (Ain), 16-05-29, LIB, 1364×58—99.

BARRILLIET (Richard), Genève (Suisse), 26-04-54, LIB, 1364×58—99.

DEWAELE (Amand), Tourcoing (Nord), 03-11-23, AUT (1), 486×57—99.

GENOUD (Jean), Genève (Suisse), 11-02-40, LIB, 3816×58—99.

KOHLER (Gérard), Grandvillars (territoire de Belfort), 28-09-35, LIB, 12397×54—99.

LANSON (François), Reims (Marne), 11-09-28, LIB, 9069×57—99.

LITTY (René), Matten (Suisse), 23-04-13, LIB, 13718×55—99.

MAILLARD (Jean-Pierre), Bâle (Suisse), 21-02-35, LIB, 6016×58—99.

MIRALLES (Albert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 19-07-37, LIB, 5727×58—99.

PARAGES (Philippe), Madrid (Espagne), 27-10-31, LIB, 8057×58—99.

PERRUCHON (Raoul), Tours (Indre-et-Loire), 01-09-24, AUT, 5142×58 —99.

ROLLER (Robert), Strasbourg (Bas-Rhin), 16-04-34, AUT, 8133×58—99.

SAVARY (Sylvain), au Locle (Suisse), 04-03-06, AUT, 3974×58—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance de postes de médecin directeur des sanatoriums publics de la Trouhaude, à Dijon (Côte-d'Or), et de la Guiche (Saône-et-Loire).

Sont vacants:

Un poste de médecin directeur du sanatorium de la Trouhaude, à Dijon (Côte-d'Or);

Et un poste de médecin directeur du sanatorium de la Guiche (Saône-et-Loire).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et exportateurs de produits relevant de la Communauté économique européenne.

(Délivrance *a posteriori* de certificats de circulation D. D. 1.

Les importateurs et exportateurs de produits relevant de la Communauté économique européenne sont informés que les services des douanes des six Etats membres de la Communauté sont désormais autorisés à viser *a posteriori* des certificats de circulation D. D. 1. pour les exportations réalisées avant le 1er janvier 1959, quelle que soit la date de l'exportation effective des marchandises dans la mesure où il peut être justifié que ces dernières répondent bien, au moment de l'exportation, aux conditions requises pour la délivrance d'un tel document.

Jusqu'à présent, en effet, seules les marchandises exportées à partir du 15 décembre 1958 pouvaient donner lieu à la délivrance *a posteriori* d'un certificat de circulation D. D. 1.

Les demandes de délivrance *a posteriori* de certificats de circulation doivent parvenir au service des douanes du pays d'exportation avant le 15 mai 1959; les importateurs intéressés par ces nouvelles mesures ont donc intérêt à se rapprocher le plus rapidement possible de leurs fournisseurs étrangers.

Lorsqu'ils concernent des marchandises se trouvant en entrepôt de douane en France, les certificats de circulation délivrés *a posteriori* devront être déposés, aux fins de régularisation des sommiers d'entrepôt, dans le délai de deux mois à compter de la date de délivrance.

Pour obtenir la délivrance *a posteriori* d'un certificat de circulation, les exportateurs français devront adresser, avant le 15 mai 1959, au bureau de douane ayant contrôlé l'opération de sortie, une demande écrite précisant que les marchandises exportées remplissaient bien, au moment de leur exportation, les conditions requises pour la délivrance d'un certificat de circulation D. D. 1. Cette demande devra être accompagnée du dossier commercial de l'opération et de l'exemplaire D. D. 1. à viser par le service, dûment rempli et devra porter référence au numéro et à la date d'enregistrement de la déclaration d'exportation correspondante. La mention « délivré *a posteriori* » devra, de plus, figurer dans la partie du certificat réservée au visa du service des douanes.

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs élèves des douanes et droits indirects.

Par application des dispositions de l'arrêté interministériel du 5 mars 1959, des concours réservés aux candidats du sexe masculin pour le recrutement de quarante inspecteurs élèves des douanes et droits indirects, dont trois comporteront obligatoirement après titularisation exercice des fonctions en Algérie, auront lieu les 29, 30 et 31 juillet 1959.

Sur ces quarante places, quatre seront réservées aux Français musulmans d'Algérie dans les conditions prévues par l'article 8 de l'ordonnance n° 58-1046 du 29 octobre 1958.

Les quarante places mises au concours sont réparties entre trois catégories de candidats reprises aux paragraphes I, II et III ci-dessous.

I. — *Candidats recrutés à l'extérieur de l'administration.*

(Alinéa A de l'article 9 du décret n° 57-985 du 30 août 1957.)

Trente et une places dont trois sont réservées aux Français musulmans d'Algérie sont offertes aux candidats de cette catégorie qui devront réunir les conditions suivantes:

1° Etre âgés de moins de vingt-sept ans au 1er juillet 1959 sous réserve des dispositions particulières prévues en faveur des postulants pères de famille ou ayant accompli des services militaires et, s'il y a lieu, du recul supplémentaire de cinq ans accordé aux candidats français musulmans d'Algérie;

2° Justifier:

Soit de l'un des diplômes exigés pour se présenter au premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration;

Soit du baccalauréat en droit;

Soit de deux certificats de licence;

Toutefois, les jeunes gens titulaires soit de la première partie du baccalauréat en droit seulement, soit d'un seul certificat de licence, peuvent faire acte de candidature et participer aux épreuves écrites. Mais ils ne pourront être déclarés admissibles aux épreuves orales que s'ils justifient avoir acquis entre temps le grade de bachelier en droit ou un deuxième certificat de licence.

Les candidats qui ne justifient pas de l'un des diplômes exigés pour se présenter au concours d'entrée à l'école nationale d'administration ne pourront accéder ultérieurement au grade d'inspecteur que s'ils ont préalablement obtenu un diplôme de licence.

II. — *Candidats recrutés à l'intérieur de l'administration.*

(Alinéa B de l'article 9 du décret n° 57-985 du 30 août 1957.)

Huit places, dont une est réservée aux Français musulmans d'Algérie, sont offertes aux candidats de cette catégorie, qui devront réunir les conditions suivantes:

1) Etre titulaires du grade de secrétaire d'administration à la direction générale des douanes et droits indirects ou de contrôleur principal ou de contrôleur des douanes et droits indirects, et dans ce cas:

a) Etre âgés de moins de trente-six ans au 1er juillet 1959, cette limite d'âge pouvant être reculée dans les mêmes conditions qu'indiqué au paragraphe Ier ci-dessus pour les postulants pères de famille ou ayant accompli des services militaires et, s'il y a lieu, du recul supplémentaire de cinq ans accordé aux candidats français musulmans d'Algérie;

b) Compter au 1er juillet 1959 cinq ans au moins de services effectifs accomplis en qualité de titulaire, le temps de service légal venant, le cas échéant, en déduction des cinq ans de services exigés;

ou

2) Etre agent du corps des personnels d'encadrement non officiers des brigades et être âgés de moins de trente-six ans au 1er juillet 1959, cette limite d'âge pouvant être reculée dans les conditions prévues au paragraphe 1 *a* ci-dessus.

III. — *Candidats recrutés à l'intérieur de certains corps des cadres algériens des douanes.*

(Alinéa C de l'article 9 du décret n° 57-985 du 30 août 1957.)

Une place est offerte aux candidats de cette catégorie qui doivent réunir les mêmes conditions que celles définies au paragraphe II ci-dessus.

Ils ont par ailleurs accès à la réserve d'un emploi prévue en faveur des Français musulmans d'Algérie au titre de la 2e catégorie ci-dessus.

Les épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des Français musulmans d'Algérie auront lieu le 31 juillet 1959 dans une séance spécialement réservée à ces candidats.

Les intéressés peuvent choisir deux épreuves au maximum parmi les épreuves facultatives suivantes:

a) Traduction sans dictionnaire d'un texte d'arabe dialectal, d'arabe littéral ou de berbère au choix du candidat (durée: deux heures);

b) Composition sur la géographie physique, humaine ou économique de l'Algérie et du Sahara (durée: deux heures);

c) Problèmes économiques et financiers de l'Algérie et du Sahara; problèmes agricoles, problèmes industriels et commerciaux ou problèmes financiers au choix du candidat (durée: deux heures).

La date de clôture des inscriptions est fixée au 10 juin 1959.

Des arrêtés en date du 9 mai 1958 publiés au *Journal officiel* du 17 mai 1958 ont fixé le programme et les conditions d'organisation de ces concours.

Les mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics ont fait l'objet du décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 paru au *Journal officiel* du 4 janvier 1959 et de la circulaire du 7 janvier 1959 (fonction publique n° 429 F P et affaires algériennes) parues au *Journal officiel* du 11 janvier 1959.

Pour tous renseignements complémentaires, et notamment pour l'envoi de la notice, les candidats étrangers à l'administration pourront s'adresser aux directeurs régionaux des douanes de Dunkerque, Lille, Valenciennes, Charleville, Metz, Sarrebrück, Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Lyon, Chambéry, Nice, Marseille, Montpellier, Perpignan, Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Caen, Rouen, le Havre, Boulogne, Bastia, Alger, Oran, Constantine, Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Saint-Denis et, pour les postulants domiciliés à Paris ou dans la région parisienne, à la direction régionale de Paris, 14, rue Yves-Toudic, Paris (10e), ou au service du recrutement et de la formation professionnelle de la direction générale des douanes et droit indirects, 74, boulevard Bourdon, à Neuilly-sur-Seine.

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Avis relatif au concours pour le recrutement d'experts vérificateurs des services de l'appareillage du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Les épreuves écrites du concours pour le recrutement d'experts vérificateurs des services de l'appareillage du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, prévues pour le 26 mars 1959 par l'arrêté du 5 février 1959 (*Journal officiel* du 14 février 1959), sont reportées au 4 mai 1959.

En conséquence, la date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 10 avril 1959.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels, JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS GEORGES RISLER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 1, RUE DU HAVRE, MULHOUSE (HAUT-RHIN)
Registre du commerce : Mulhouse n° 57-B 26.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1943 DE 2.000 F
DE
l'ancienne Société industrielle de la Haute-Saône.

Quatorzième amortissement.

La société, usant de la faculté que lui laissait le contrat d'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 100 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er avril 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis antérieurement par tirage ont été présentés au remboursement.

CLAUDON RICHARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.800.000 F
SIÈGE SOCIAL : 12 A 20, RUE COURTÉPÉE, DIJON (CÔTE-D'OR)
R. C. : Dijon n° 627.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 27 février 1959 et remboursables à partir du 1er avril 1959 à 2.001 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
26 à 30	59	866 à 870	59	1.751 à 1.755	58
31 à 35	58	986 à 990	59	1.776 à 1.780	59
56 à 60	59	1.031 à 1.035	57	1.791 à 1.795	55
86 à 90	59	1.046 à 1.050	59	1.816 à 1.820	58
156 à 160	59	1.121 à 1.125	59	1.826 à 1.830	57
201 à 205	59	1.126 à 1.130	58	1.906 à 1.910	58
251 à 255	57	1.136 à 1.140	58	1.916 à 1.920	57
272 à 275	54	1.146 à 1.150	57	1.921 à 1.925	57
276 à	54	1.226 à 1.230	59	1.926 à 1.930	57
321 à 325	59	1.251 à 1.255	56	1.941 à 1.945	59
346 à 350	58	1.256 à 1.260	54	1.951 à 1.955	59
401 à 405	58	1.356 à 1.360	58	1.986 à 1.987	59
461 à 465	57	1.361 à 1.365	59	2.006 à 2.010	59
496 à 500	57	1.401 à 1.405	59	2.181 à 2.185	58
521 à 525	59	1.431 à 1.435	57	2.206 à 2.210	57
536 à 540	59	1.476 à 1.480	58	2.231 à 2.235	59
566 à 570	57	1.531 à 1.535	59	2.241 à 2.245	59
586 à 590	59	1.596 à 1.600	59	2.261 à 2.265	57
696 à 700	59	1.601 à 1.605	57	2.271 à 2.275	59
726 à 730	59	1.606 à 1.610	58	2.276 à 2.280	59
731 à 735	58	1.671 à 1.675	57	2.321 à 2.325	57
736 à 740	58	1.681 à 1.685	59	2.386 à 2.390	58
801 à 805	59	1.696 à 1.700	58	2.396 à 2.400	58
821 à 825	58	1.701 à 1.705	59	2.411 à 2.415	58

ASSOCIATION LE REBOURS

(Association constituée conformément à la loi du 1er juillet 1901 et déclarée, par application de l'article 5 de ladite loi, le 1er août 1922, sous le numéro 161.322.)
SIÈGE SOCIAL : 46, BOULEVARD AUGUSTE-BLANQUI, PARIS (13e)

Obligations de 10.000 F 4 0/0 1951.

Série comprenant les six obligations sorties au troisième tirage au sort du 11 mars 1959, formant la totalité des titres à amortir au 15 avril 1959.

5 à 10

Ces obligations seront remboursables, au siège de l'association, à 10.000 F.

Tous les titres amortis antérieurement ont été présentés au remboursement.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société Nouvelle des Magasins Généraux Français

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 236, RUE CHAMPIONNET, PARIS (18e)
R. C. : Seine n° 57-B 5478.

Avis de remboursement anticipé d'obligations.

Les propriétaires d'obligations de 250 F : série A, 4 0/0 net; série B, non productives d'intérêts, provenant de la division des obligations de 500 F 6 0/0 net, émises en 1929, sont informés que, conformément à la faculté que s'en était expressément réservé la Société nouvelle des magasins généraux français lors de l'émission, faculté qui lui a été reconnue et confirmée, notamment lors de la division des titres, par les assemblées d'obligataires des 4 mars 1932 et 4 avril 1935, il sera procédé à partir du 1er juillet 1959 au remboursement anticipé, au pair, des obligations non encore amorties ou rachetées.

Il sera procédé en même temps :

1° Au payement des intérêts échus et non prescrits et de ceux courus depuis la dernière échéance jusqu'au 30 juin 1959, savoir :

a) 2,50 F net, par obligation série A pour fraction d'intérêts à courir du 1er avril 1959 au 30 juin 1959 ;

b) 5 F net, par coupon échu et non prescrit, notamment pour chacun des coupons n°s 9 à 24 inclus, dont le payement avait été différé avec l'accord des obligataires suivant décision des assemblées générales des 12 février 1940 et 18 octobre 1944 ;

2° Au payement par anticipation des sommes restant dues sur les bons remis aux propriétaires d'obligations série B ayant accepté le rachat de leurs titres par la société débitrice, conformément aux décisions de l'assemblée générale des obligataires du 4 avril 1935.

A compter du 1er juillet 1959, les obligations série A ne produiront plus d'intérêts.

Le remboursement des titres, le payement des intérêts courus des coupons moratoriés et des sommes restant dues sur les bons de rachat seront effectués au siège social, 236, rue Championnet, à Paris (18e), contre remise des titres, coupons et bons qui seront aussitôt perforés pour annulation et rattachés à la souche.

Les obligations série A devront être présentées au remboursement coupon n° 49 attaché.

Les bons de rachat devront être présentés au remboursement coupon n° 49 attaché ; dans le cas où il manquerait un ou plusieurs coupons non échus sur ces bons de rachat, le montant en serait déduit du capital à payer au porteur.

Le conseil d'administration.

BILANS

BANQUE DE L'ALGÉRIE

Situation au 31 janvier 1959.

ACTIF

Comptes financiers.			
Numéraire en caisse :			
Or, lingots, monnaies..	2.386.452.536		
Divers	1.948.031.128		
		4.334.483.664	
Disponibilités en France.....		2.420.607.480	
Disponibilités à l'étranger.....		105.627.020	
Correspondants bancaires en France..		4.496.254.611	
Correspondants d'Algérie.....		1.124.633.575	
Portefeuille		219.613.497.772	
Titres de placement.....		5.734.283.618	
Titres appartenant à la caisse des retraites		5.613.133.294	
			243.442.521.034
Comptes de tiers :			
Comptes courants garantis par nantissement de titres.....		1.242.522.937	
Avances à trente jours sur bons du Trésor et effets publics.....		1.706.450.000	
			2.948.972.937
Valeurs immobilisées :			
Immobilisations (moins amortissements)		4.279.341.144	
Avances à l'Etat.....		»	
Avances à l'Algérie.....		1.200.000.000	
Avance à la B. I. A. N.		5.000.000	
Titres de participation.....		37.056.735	
			5.521.397.879
Comptes de liaison et divers.....			17.597.732.405
Total de l'actif.....			269.510.624.255

PASSIF

Capitaux permanents :			
Capital		25.000.000	
Réserves statutaires.....		608.333.333	
Réserves facultatives.....		3.534.804.791	
Réserve spéciale de réévaluation.....		3.604.905.445	
Caisse des retraites des fonctionnaires et agents de la Banque de l'Algérie.		5.665.307.005	
			13.436.350.574
Engagements à vue :			
Comptes financiers :			
Billets au porteur en circulation.....		202.345.025.500	
Comptes de tiers :			
Trésor public.....	19.672.492		
Trésor algérien.....	50.947.529		
Comptes courants sur place	11.849.345.472		
Autres engagements à vue	10.061.087.278		
		21.981.052.771	
			224.326.078.271
Comptes de liaison et divers.....			31.746.195.410
Total du passif.....			269.510.624.255

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de l'Algérie,
JEAN WATTEAU.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

23 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Comité des fêtes du Dérioché.** But: organiser des fêtes, jeux divers, attractions foraines et venir en aide aux vieux et aux enfants. Siège social: 6, rue Sénéchal, Queue-de-l'Agache, Condé-sur-Escaut (Nord).

25 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale sportive et culturelle de karaté et de kendo (F.N.S.C.K.).** But: développement spirituel et physique de l'individu par l'étude des arts martiaux japonais. Siège social: 47, rue de la Victoire, Paris.

26 février 1959. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Association des parents d'élèves de la ville d'El-Arrouch.** But: prendre soin de l'école, la rendre agréable et accueillante, acquérir et entretenir tout matériel et organiser des fêtes scolaires. Siège social: groupe scolaire d'El-Arrouch.

28 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Amicale laïque de Lagorce.** But: contribuer à l'émancipation intellectuelle et sociale et à la formation civique en mettant à la disposition de tous des activités éducatives et récréatives. Siège social: école publique de garçons, Lagorce (Ardèche).

1er mars 1959. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Société de chasse de Quins.** But: protection et élevage du gibier, destruction des nuisibles, exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: mairie de Quins.

2 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Société de chasse de Brézé.** But: défendre les intérêts agricoles, protéger le gibier contre le braconnage et les animaux nuisibles; repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Brézé (Maine-et-Loire).

3 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des habitants de l'Oide.** But: amélioration des conditions d'hygiène et l'embellissement de la zone habitée par les membres de l'association. Siège social: campagne Rosso-la-Verne, la Seyne-sur-Mer (Var).

4 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association familiale rurale d'Aguessac et villages voisins.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie d'Aguessac (Aveyron).

4 mars 1959. Déclaration à la préfecture du Nord. **Amicale des propriétaires du lotissement Parmentier.** But: défense des intérêts des propriétaires du lotissement Parmentier. Siège social: salle Saint-Pierre, rue Jeanne-d'Arc, Flers-Lille.

4 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Centre d'études techniques agricoles de la Mandallaz.** But: améliorer la gestion et la rentabilité des exploitations des adhérents. Siège social: chez M. Sage, Sallenôves.

5 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des copropriétaires de la cité Montaigne-Kérichen (première tranche).** But: défense des intérêts des copropriétaires. Siège social: chez le trésorier : M. André Vigouroux, 48, rue Victor-Hugo, Brest (Finistère).

5 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Réal de Valence.** But: pratique du sport en général. Siège social: centre d'hébergement des travailleurs originaires de l'Algérie, place Louis-Le-Cardonnel, Valence.

5 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Amicale Classe 1961.** But: entretenir la bonne amitié entre ses membres. Siège social: café Canin, rue du Four-Banal, la Tour-du-Pin (Isère).

5 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **La Croix d'Or de l'Isère.** But: lutte contre l'alcoolisme. Siège social: 1, rue de l'Abbé-de-La-Salle, Grenoble.

5 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Association des Bretons de la baie des Veys.** But: renouer les liens de camaraderie entre les Bretons exilés et pratiquer au sein d'un groupe folklorique et celtique les danses, chants et musique du pays breton. Siège social: mairie de Carentan.

5 mars 1959. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association nationale des Français d'Afrique du Nord et d'outre-mer et leurs amis, section de Lille-Roubaix-Tourcoing.** But: défense et reclassement de ses membres sinistrés, déplacés, rapatriés et repliés. Siège social: 10, rue Mandel, Lille.

6 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association de l'aide familiale rurale de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.** But: aider matériellement et moralement les mères de famille rurale dans leur tâche familiale. Siège social: Motel-Lucas, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (Vienne).

7 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive Ducellier.** But: pratique du football, volley et natation. Siège social: 2, rue Ernest-Lefèvre, Paris.

7 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Blanc. **Association annexe de Sainte-Anne.** But: fonder, aider les établissements scolaires libres par tous moyens légaux, fournir immeubles, locaux et meubles nécessaires au fonctionnement et au développement desdits établissements. Siège social: 17, rue des Cloutiers, au Blanc (Indre).

9 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'autoroute Paris-Basse-Seine.** But: rechercher et mettre en œuvre les mesures propres à obtenir et hâter la construction d'une autoroute reliant Paris à la basse vallée de la Seine. Siège social: 8, place de la Concorde, Paris.

9 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association amicale des Français de Tunisie et du Maroc (A. A. F. T. M.).** But: entretenir des relations amicales entre ses membres en resserrant les liens de bonne camaraderie qui les unissent déjà, ainsi qu'un but social prévu par le règlement intérieur. Siège social: domicile du président, 47, boulevard Emile-Zola, Grasse (Alpes-Maritimes).

9 mars 1959. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Union des patronages d'Orléans et de l'agglomération orléanaise.** But: regrouper les patronages de l'agglomération orléanaise et les animer par les moyens et techniques appropriés. Siège social: 14, rue Sainte-Anne, Orléans.

10 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Les jeunes enseignants européens.** But: propager l'idée européenne dans la jeunesse au moyen de voyages et de contacts personnels. Siège social: 21, rue de Mulhouse, Bordeaux.

11 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Union des caisses de mutualité sociale agricole du département de la Vienne.** But: coordonner l'activité des caisses adhérentes, représenter les intérêts communs de la mutualité sociale agricole de la circonscription vis-à-vis des pouvoirs publics, des groupements professionnels, et généralement de tous tiers; formuler tous avis et suggestions sur les questions d'intérêt général concernant la mutualité sociale agricole; centraliser les questions d'intérêt commun relatives à la propagande, à l'organisation et au fonctionnement de la mutualité sociale agricole dans la circonscription; promouvoir l'action sanitaire et sociale de la mutualité agricole dans la circonscription, gérer tous services sociaux soit directement, soit indirectement; créer et gérer tous services communs dans l'intérêt des caisses adhérentes; harmoniser le régime de travail de leur personnel, étant spécifié que l'Union peut être constituée l'employeur unique de ce personnel. Siège social: 24, rue d'Alsace-Lorraine, Poitiers.

12 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Cantine scolaire laïque de Corvol-l'Orgueilleux.** But: organiser, préparer et servir des repas payants complets et chauds aux élèves de l'école publique qui désirent manger à midi dans le local spécialement destiné à la cantine. Siège social: mairie de Corvol-l'Orgueilleux (Nièvre).

12 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Centre de recherche et d'études agricoles.** But: étude des faits économiques et sociologiques dans les milieux ruraux. Siège social: 11 *bis*, rue Scribe, Paris.

14 mars 1959. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association du service médical mutuel agricole du travail de l'Indre.** But: organisation de la surveillance médicale de l'état de santé et des aptitudes physiques des salariés, dans le cadre de leur emploi, en vue de la prévention, et pour les groupements professionnels de l'agriculture, exploitations ou entreprises agricoles ayant leur siège ou exerçant leur activité dans le département de l'Indre et relevant du régime agricole en application des dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935. Siège social: 33, rue de Mousseau, Châteauroux.

14 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Comité départemental de la Nièvre de la Ligue nationale française contre le Cancer.** But: grouper toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, aider les malades et leur famille; provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer. Siège social: 64, rue de la Préfecture, Nevers.

14 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Centre d'études techniques agricoles de Larra.** But: amélioration locale des techniques agricoles. Siège social: chez le président: M. de Carrière, Larra.

14 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association pour la gestion des risques sociaux de la région savoyarde.** But: réalisation et gestion de tout régime de prévoyance et de documentation sociale. Siège social: 2, rue Saint-François-de-Sales, Annecy.

16 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Culture pour tous, section d'Annezin.** But: éducation et culture ouvrière par les moyens suivants: films, conférences et sessions. Siège social: 13, place Marmottan, Béthune (Pas-de-Calais).

16 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Culture pour tous, section de Béthune.** But: éducation et culture ouvrière par les moyens suivants: films, conférences et sessions. Siège social: 13, place Marmottan, Béthune (Pas-de-Calais).

17 mars 1959. Déclaration à la préfecture du Nord. **Chorale universitaire A Cœur Joie de la Catho.** But: étude, pratique et propagation du chant choral selon l'esprit et les méthodes des chorales A Cœur Joie créées et animées par César Geoffray. Siège social: 125, rue Meurein, Lille.

17 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Pétanque belfortaine.** But: développement de la pétanque dans le territoire de Belfort. Siège social: Grand-Café Glacier, place de la République, Belfort.

17 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. **Comité d'action sociale de Philippeville.** But: mettre en œuvre de façon désintéressée les activités et les efforts de tous ceux qui portent intérêt aux œuvres d'assistance sociale. Siège social: centre de santé, place Wagram, Philippeville (Constantine).

17 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association Union nationale de défense des usagers de la route.** But: défendre les intérêts des usagers de la route. Siège social: le Port, Sainte-Gemmes-sur-Loire.

18 mars 1959. Déclaration à la préfecture du Gard. **L'Abeille gardoise.** But: favoriser le recrutement, fonctionnement et rayonnement de l'école saisonnière d'apiculture et gérer l'exploitation apicole de l'école. Siège social: maison de l'agriculture, place Questel, à Nîmes.

18 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association Jeune Chambre économique d'Angers.** But: promouvoir l'étude, favoriser la compréhension et susciter la solution de problèmes d'intérêt général ayant trait à la vie locale, nationale, européenne et mondiale. Siège social: 8, boulevard du Roi-René, Angers.

MODIFICATIONS

25 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Les Amis de la Gaule pantinoise** transfère son siège social du 203, rue de Paris, Pantin, au 163, rue de Paris, Pantin.

2 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. L'**Association locale des Auberges de la jeunesse d'Homécourt** transfère son siège social du 6, rue Pierre-de-Bar, Jœuf, au 136, Petite-Fin, Homécourt (Meurthe-et-Moselle).

10 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Maison-Blanche. Le Cercle hippique d'Alger-Plage change son titre, qui devient **Le Club Saint-Georges d'Alger-Plage (Cap-Matifou, Alger).** Siège social: commune du Cap-Matifou, Alger-Plage (département d'Alger).

10 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association des employeurs de gens de maison** transfère son siège social du 17, rue de Rémusat, Toulouse, au 5, rue du Japon, Toulouse.

11 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Comité Eurafrique** transfère son siège social du 2, rue des Panoramas, Paris, au 9, rue Louis-Le-Grand, Paris.

12 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. **La Rose des Vents** transfère son siège social du 38, rue Fabert, Paris, au 22, rue Fabert, Paris.

12 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association des anciens agents généraux d'assurances** transfère son siège social du 7, rue Saint-Antoine-du-T, Toulouse, au 3, rue Bayard Toulouse.

14 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Le Billard-Club du Centre** transfère son siège social du café Thévenon, 22, rue du Grand-Gonnet, Saint-Etienne, au café Namur, 1, place Sadi-Carnot, Saint-Etienne.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.